Univ. of
Toronto
Library

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCXCIX

France

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1909

118614
21/9/11

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCIX

DC
2
F82
1909

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,
DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Washington, 16, VIIIe.

Vice-Président :

M. Saglio, membre de l'Institut, directeur honoraire du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, rue de Sèvres, 85, VIe.

Secrétaire :

M. Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Secrétaire adjoint :

M. Prou (Maurice), professeur à l'École nationale des Chartes, rue des Martyrs, 51, IXe.

Membres :

MM.

Babelon, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, sénateur, professeur au Collège de France, rue Leverrier, 5, VIe.

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, avenue Bosquet, 40, VIIe.

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, VIe.

Capitan (Le docteur L.), professeur à l'École d'anthropologie, rue des Ursulines, 5, Ve.

Durrieu (Paul), membre de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre, avenue de Malakoff, 74, XVIe.

Grandjean (Charles), contrôleur des Monuments historiques, boulevard Saint-Germain, 119, VIe.

Guiffrey, membre de l'Institut, administrateur honoraire de la Manufacture nationale des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, Xe.

Homolle (J.-Th.), membre de l'Institut, directeur des Musées nationaux, Cour du Louvre, Ier.

Jullian (Camille), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, VIe.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), membre de la Société nationale des Antiquaires de France, directeur de la Société française d'archéologie, rue de Phalsbourg, 13, XVIIe.

Longnon (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 52, VIIe.

Maspero (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.

Michon (Étienne), conservateur adjoint au Musée du Louvre, rue Barbet-de-Jouy, 26, VIIe.

MM.

Perrot (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur honoraire de l'École normale supérieure, quai Conti, 25, VIe.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Traktir, 4, XVIe.

Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, avenue Montaigne, 29, VIIIe.

Thédenat (L'abbé Henry), membre de l'Institut, rue Campagne-Première, 7, XIVe.

COMMISSION DE PUBLICATION

DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président honoraire :

M. Perrot (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur honoraire de l'École normale supérieure, quai Conti, 25, VIe.

Président :

M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Washington, 16, VIIIe.

Secrétaire :

M. Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, VIe.

Membres :

MM.

Babelon, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Ballu (Albert), architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, rue Blanche, 80, IXe.

MM.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, sénateur, professeur au Collège de France, rue Leverrier, 5, VIe.

Berthaut (Le général), directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140, VIIe.

Bœswilwald (Paul), inspecteur général des Monuments historiques, boulevard Saint-Michel, 6, VIe.

Diehl, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, square du Roule, 4, VIIIe.

Gauckler, correspondant de l'Institut, rue d'Assas, 90, VIe.

Grandjean (Charles), contrôleur des Monuments historiques, boulevard Saint-Germain, 119, VIe.

Gsell (Stéphane), correspondant de l'Institut, inspecteur des Antiquités de l'Algérie, professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.

Houdas (Octave), inspecteur général des Médersas, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Versailles, 11, XVIe.

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Maspero (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.

Merlin (A.), directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Monceaux (Paul), professeur au Collège de France, rue de Tournon, 12, VIe.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Traktir, 4, XVIe.

Saladin, architecte diplômé du Gouvernement, boulevard de Courcelles, 69 *bis*, VIIIe.

Toutain (Jules), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études, rue du Four, 25, VIe.

COMMISSION

DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

. . . . . .

Vice-Président :

M. Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Secrétaire :

M. Babelon, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Membres :

MM.

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, VIe.

Guimet, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49, VIIIe.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Washington, 16, VIIIe.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.

Perrot (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur honoraire de l'École normale supérieure, quai Conti, 25, VIe.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Traktir, 4, XVIe.

M.

Trutat (E.), docteur ès sciences, ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, rue du Lycée, à Foix.

COMMISSION

DE PUBLICATION DES INVENTAIRES.

Président :

M. Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité, rue Washington, 16, VIIIe.

Membres :

MM.

Babelon, membre de l'Institut, membre du Comité, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Guiffrey, membre de l'Institut, membre du Comité, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, X^e^.

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, membre du Comité, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Omont (Henry), membre de l'Institut, membre du Comité, rue Raynouard, 17, XVIe.

Prou (Maurice), membre du Comité, rue des Martyrs, 51, IXe.

Saglio, membre de l'Institut, vice-président de la Section d'archéologie du Comité, rue de Sèvres, 85, VIe.

Servois (Gustave), membre du Comité, boulevard Malesherbes, 101, VIIIe.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

MM.

Ardaillon (Édouard), recteur de l'Académie de Besançon.

Babeau (Albert), membre de l'Institut, à Troyes.

Basset (René), correspondant de l'Institut, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

Baye (Joseph de), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.

Boissonnade, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, rue de l'Ouest, 20, à Poitiers.

Boyé (Pierre), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Bruchet (Max), archiviste du département du Nord.

Brun-Durand (Justin), à Crest (Drôme).

Brutails, correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Gironde.

Bureau (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

Cartailhac, correspondant de l'Institut, rue de la Chaîne, 5, à Toulouse.

Carton (Le docteur), médecin-major du 4e régiment de tirailleurs algériens, villa Stella, à Khéreddine (Tunisie).

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Charléty, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Châtellier (Paul du), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).

Chauvet, archéologue, à Ruffec (Charente).

MM.

Chevalier (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

Claudon, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Clément-Simon, ancien magistrat, au château de Bach, près Tulle.

Clerc (Michel), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, conservateur du musée Borély, à Marseille.

Collignon (Le docteur), médecin-major au 25e régiment d'infanterie, à Cherbourg (Manche).

Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise.

Déchelette (Joseph), conservateur du musée archéologique de Roanne (Loire).

Delattre (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.

Demaison, archiviste de la ville de Reims (Marne).

Dezeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11, à Bordeaux.

Dumas (F.), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse.

Durand (Georges), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Somme.

Duval (Louis), archiviste du département de l'Orne.

Espérandieu (Le commandant Émile), du 31e régiment d'infanterie, détaché à l'État-Major de l'armée (section historique), correspondant de l'Institut, rue des Tricots, à Clamart (Seine).

Fayolle (De), conservateur du Musée scientifique et archéologique de Périgueux, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

Flahault (Charles), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier.

Foureau (Fernand), gouverneur des Comores.

Fournier (Paul), correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble.

MM.

Gauckler, correspondant de l'Institut, rue d'Assas, 90, VIe.

Gautier (Émile), chargé de cours à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Gosselet, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de l'Université de Lille.

Gsell, correspondant de l'Institut, inspecteur des antiquités de l'Algérie, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Guyot, directeur de l'École nationale des eaux et forêts de Nancy, président de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.

Hautreux, ancien directeur des mouvements du port, à Bordeaux.

Hérelle, professeur honoraire au lycée de Bayonne, rue Vieille-Boucherie, 23, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims (Marne).

Joly (Charles), conservateur du musée de Guelma (Constantine).

Kilian, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble.

Künstler (J.), professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique de Troyes.

Leroux (Alfred), archiviste du département de la Haute-Vienne.

Loisne (Menche de), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, au château de Beaulieu, par Saint-Venant (Pas-de-Calais).

Lumière (Auguste), rue Saint-Victor-Monplaisir, 21, à Lyon.

Lumière (Louis), rue Saint-Victor-Monplaisir, 21, à Lyon.

Maître (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.

MM.

Marçais (William), directeur de la Médersa, à Alger.

Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi (Hautes-Pyrénées).

Merlin (A.), directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Mireur (F.), archiviste du département du Var.

Morgan (De), délégué général à la Direction des fouilles archéologiques en Perse.

Œhlert, correspondant de l'Institut, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Laval.

Papier (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, conservateur du Musée de Bône (Constantine).

Pasquier (Félix), archiviste du département de la Haute-Garonne.

Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Petit (Ernest), ancien président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Vausse, près Châtel-Gérard (Yonne).

Pilloy (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (Aisne).

Poupé (Edmond), professeur au collège de Draguignan.

Prudhomme, archiviste du département de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale.

Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne.

Roman (Joseph), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).

Roschach, correspondant de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Rostand (Eugène), membre de l'Institut, à Marseille.

Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme.

MM.

Roule, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Rouvier (Le docteur), professeur à l'École de médecine et de pharmacie d'Alger.

Rupin (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Sabatier (Armand), correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier.

Sabatier (Paul), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Salefranque (Léon), directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre du département des Landes.

Sauvage (Le docteur), conservateur du Musée et secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Thiollier, membre de la Société historique et archéologique du Forez, *la Diana*, à Saint-Étienne.

Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

Trutat (E.), ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, rue du Lycée, à Foix.

Vernier, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Villey-Desmeserets, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Caen.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

MM.

Alric, consul de France, à Salonique (Turquie d'Europe).

André (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.

Arbaumont (Jules d'), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Aubépin, archiviste départemental honoraire, à Aurillac.

Aubert (L'abbé), curé de Balleroy (Calvados).

Autorde, archiviste du département de la Creuse.

Barbaud, archiviste honoraire du département de la Vendée.

Barckhausen, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux.

Bardey (Alfred), à la Lambertière, par Saint-Geoire (Isère).

Barry (Georges), inspecteur des fouilles de Timgad (Constantine).

Beauchet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy.

Beauvois (Eugène), à Corberon (Côte-d'Or).

Ben Attar (César), avocat, à Tunis.

Bernard (Fernand), archéologue, à Saïgon (Indo-Chine).

Bertholon (Le docteur), à Tunis.

Bigarne (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

Bizot, conservateur du Musée de Vienne (Isère).

Bled (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Bordier (Le commandant), contrôleur civil en retraite, à Hammamet (Tunisie).

MM.

Boucher (L'abbé H.), ancien recteur de l'établissement de Zi-Ka-Wei, près Chang-Haï (Chine).

Boulard (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris, VIIIe.

Brocard (Le lieutenant-colonel H.), du génie territorial, rue des Ducs, 75, à Bar-le-Duc.

Brouilhet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

Brune (L'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura).

Bry (Georges), doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille, à Aix.

Cardaillac (De), juge au tribunal de première instance de la Seine.

Cau-Durban (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Pamiers (Ariège).

Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Charrier, membre de la Société archéologique du département de Constantine, rue Lavigerie, à Saint-Eugène (Alger).

Chatel (Eugène), ancien archiviste départemental, rue Vavin, 5, à Paris, VIe.

Chavanon, archiviste départemental honoraire, rue du Bac, 94, à Paris, VIIe.

Chénon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Chevreux, inspecteur général des bibliothèques et archives, quai de Béthune, 20, à Paris, IVe.

Clerval (L'abbé), docteur ès lettres, à Chartres.

Closmadeuc (Le docteur de), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

MM.

Colin (Le docteur Gabriel), professeur au lycée d'Alger.

Combarieu, ancien archiviste départemental, à Cahors.

Corre (Le docteur), ancien archiviste de la ville de Brest (Finistère).

Courant (Maurice), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Deglatigny, vice-consul de Russie, à Rouen.

Degrand, consul de France en retraite, à Philippopoli (Bulgarie).

Deloume, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.

Denis (Charles), capitaine au 51e régiment d'infanterie, à Beauvais.

Desdevises du Dézert, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand.

Desplanque, conservateur de la Bibliothèque de Lille.

Dion (A. de), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dissard, conservateur des musées de la ville de Lyon.

Domergue, à Saint-Geniez-sur-Lot (Aveyron).

Dortel (Alcide-Étienne), avocat, conseiller général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.

Dumoulin (Maurice), professeur de l'enseignement secondaire, en congé, aux Mureaux (Seine-et-Oise).

Durangel, conducteur des ponts et chaussées, à Mahdia (Tunisie).

Fabre, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Farges (Le commandant), ancien chef de service aux affaires indigènes, à Amplepuy (Rhône).

Favier, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.

MM.

Finot (Louis), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études, rue Poussin, 11, à Paris, XVIe.

Flamare (Henri de), archiviste du département de la Nièvre.

Fleury (Paul de), ancien archiviste départemental, à l'Isle-Jourdain (Vienne).

Foucher (Le chef de bataillon), commandant supérieur du cercle de Médenine (Tunisie).

Fouquet (Le docteur), archéologue, au Caire.

Fréminville (De), archiviste du département de la Loire.

Garnier (Le chanoine), curé de Heuilley-le-Grand, par Heuilley-Cotton (Haute-Marne).

Garrigou (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.

Gide, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Girault (Arthur), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers.

Godard (Ch.), professeur au lycée du Puy.

Gombeaud (Le capitaine), du 4e régiment de tirailleurs algériens, à Sousse (Tunisie).

Gonnard, ingénieur des arts et manufactures, à Lyon.

Grand (Roger), ancien archiviste départemental, à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

Guénot, secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse.

Guesnon, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris, VIIe.

Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.

Habasque, président honoraire de la Cour d'appel, rue Émile-Fourcand, 21, à Bordeaux.

Hubert (Eugène), archiviste du département de l'Indre.

Hugues, archiviste du département de Seine-et-Marne.

MM.

Julien, contrôleur civil suppléant, en disponibilité, aux Mées (Basses-Alpes).

Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

Laugardière (De), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Leblanc, ancien conservateur du Musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

Le Boeuf (Le capitaine), adjoint au chef du Service des affaires indigènes à la Résidence générale de France, à Tunis.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur honoraire du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée céramique de Rouen.

Ledieu (Alcius), conservateur honoraire de la bibliothèque et des musées d'Abbeville, rue Saint-Gilles, 152, à Abbeville (Somme).

Lemire (Charles), résident de France honoraire, rue de Condé, 15, à Amiens.

Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun.

L'Espinasse-Langeac (De), rue Fabert, 50, à Paris, VIIe.

Letteron (L'abbé), professeur au lycée de Bastia (Corse).

Libois, archiviste du département du Jura.

Liégeois, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy.

Lisle du Dreneuc (Pitre de), conservateur-directeur du Musée archéologique de Nantes.

Luret, adjoint au délégué des porteurs de titres de la dette marocaine, à Tanger.

Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Malavialle, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

MM.

Méloizes (Des), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Mély (De), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, au château du Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).

Monlezun, colonel en retraite, rue de Vaugirard, 102, à Paris, VIe.

Montégut (De), ancien magistrat, à La Rochefoucauld (Charente).

Morel (Léon), receveur particulier des finances, en retraite, à Reims (Marne).

Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Novak (Dominique), archéologue, à Sfax.

Ogereau (François), censeur du lycée Charlemagne, à Paris.

Ottavi, consul de France, à Zanzibar.

Pagart d'Hermansart, secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Paty de Clam (Du), administrateur adjoint chargé du Cercle de Béréby (Côte d'Ivoire).

Paul, professeur au lycée d'Alais (Gard).

Pawlowski (Auguste), membre de la Société de géographie, d'agriculture, lettres, sciences et arts de Rochefort, rue Liet, 6, Billancourt (Seine).

Petit (Auguste), archiviste du département de la Corrèze.

Pinatel (Philippe), ancien conservateur du musée de Cannes, boulevard du Jardin-Zoologique, 32, à Marseille.

Prarond (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.

Privat (Le général), commandant la 32e division d'infanterie, à Perpignan.

Raffray, consul général de France en retraite, Piazza Madama, 6, à Rome.

Rebillet, lieutenant-colonel en retraite, à Mateur (Tunisie).

MM.

Requin (L'abbé), correspondant de l'Institut, à Avignon.

Revon (Michel), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Reymond (Marcel), à Grenoble.

Ricouart, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.

Rocher, consul général de France en retraite, rue Pasteur, 1, à Montpellier.

Roserot (Alphonse), ancien archiviste départemental, rue du Rendez-Vous, 6, à Paris, XIIe.

Sabatier (Camille), inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'intérieur, en retraite, port Saint-Sauveur, 12, à Toulouse.

Saleilles, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Schirmer, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Schmidt (Charles), archiviste aux Archives nationales, rue de l'Estrapade, 7, à Paris, V^e.

Sougaille (Antonin), secrétaire de la Société archéologique de Béziers (Hérault).

Soulice, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.

Teulet, archiviste du département des Landes.

Tholin, archiviste départemental honoraire, villa Kerlia, à Concarneau (Finistère).

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

Trihidez (Le chanoine), ancien aumônier du lycée, à Reims (Marne).

Vallée (Georges), député du Pas-de-Calais.

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains (Ardèche).

MM.

Verlaque (L'abbé), à Fréjus (Var).

Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.

Vignat (Gaston), ancien président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Vilbert, secrétaire général des Phares de l'Empire ottoman, à Constantinople (Turquie d'Europe).

Villeneuve (L'abbé Léonce de), archéologue, au palais de Monaco.

Vissière, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, rue du Ranelagh, 44, à Paris, XVIe.

CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

MM.

Arnaud, notaire honoraire à Barcelonnette (Basses-Alpes).

Arnaud d'Agnel (L'abbé G.), archéologue, rue Montaux, 10, à Marseille.

Audollent, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont.

Auerbach (Bertrand), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Bardey (Pierre), négociant à Aden (Arabie).

Bardy, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).

Barrière-Flavy, membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Puydaniel (Haute-Garonne).

Barthès (Le docteur), inspecteur départemental de l'Assistance publique dans les Pyrénées-Orientales, villa Bonnet, route de Prades, à Perpignan.

Beaupré, archéologue, rue de Serre, 18, à Nancy.

Beauvais (Joseph), consul de France, à Hoï-How [Haï-Nan] (Chine).

MM.

Benoît, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Benzacar, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux.

Berland, archiviste du département de la Marne.

Bernard, lieutenant au 4e régiment de chasseurs d'Afrique, à Tunis.

Bertaux, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Bertrand (Louis), conservateur du Musée de Philippeville (Constantine).

Besnier, archiviste du département du Calvados.

Beylié (De), membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.

Blanchard, conservateur du Musée archéologique de Soissons.

Blossier, professeur au lycée de Vendôme (Loir-et-Cher).

Bobeau, à Cormery (Indre-et-Loire).

Bondurand (Bligny-), archiviste du département du Gard.

Bonnat, archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Bonnefoy, conseiller général du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 39, à Clermont-Ferrand.

Bonnet, archéologue, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, 11, à Montpellier.

Bonno (L'abbé), desservant de Chelles (Seine-et-Marne).

Boulanger (C.), conservateur honoraire du musée de Péronne (Somme).

Breuil (L'abbé), professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Broche, archiviste du département de l'Aisne.

Brunhes, directeur de l'Observatoire météorologique du Puy-de-Dôme.

Cabanès, secrétaire général de la Société d'horticulture du Gard, à Nîmes.

MM.

Caména d'Almeida (P.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Carrière (Gabriel), président de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.

Chaillan (L'abbé), curé de Septèmes (Bouches-du-Rhône).

Chanel, professeur au lycée Lalande, à Bourg.

Chauvigné, président de la Société de géographie de Tours.

Cheylud (Émile), pharmacien, à la Roche-Chalais (Dordogne).

Colcanap (J.-M.), capitaine d'infanterie coloniale, commandant le Cercle de Mahafaty, à Madagascar.

Collard (G.), archéologue, rue de Metz, 46, à Auch.

Coquelle (Pierre), membre de la Société des études historiques de Paris, à Meulan.

Courmontagne, archéologue, à Berrouaghia (Alger).

Courteault, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Coutil (Léon), ancien président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (Eure).

Cozette (Paul), membre du Comité historique et archéologique de Noyon (Oise).

Dangibeaud (Charles), conservateur du Musée de peinture et du cabinet d'antiquités de Saintes (Charente-Inférieure).

Dannreuther (Henri), pasteur de l'Église réformée, à Bar-le-Duc.

Debruge (A.), commis principal des Postes et Télégraphes, à Constantine.

Denisart (Raoul), vice-président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, cloître Notre-Dame, à Chartres.

Déprez, archiviste du département du Pas-de-Calais.

Deslandes (Le chanoine), à Bayeux.

Destandau, pasteur de l'Église réformée, à Mouriès (Bouches-du-Rhône).

MM.

Donau (Le capitaine), commandant militaire du Sud-Tunisien, à Médenine (Tunisie).

Doublet (G.), professeur au lycée de Nice.

Doutté (Edmond), chargé de cours à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Drappier (Louis), secrétaire de la Direction des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Drioux, avocat général près la Cour d'Orléans.

Drouault (Roger), receveur de l'enregistrement à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

Dubarat (L'abbé), curé de Saint-Martin, à Pau.

Dujarric-Descombes (A.), vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

Duprat, professeur au lycée de Rochefort (Charente-Inférieure).

Durville (Le chanoine), rue Saint-Clément, 76, à Nantes.

Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.

Eck (Théophile), conservateur du musée de Saint-Quentin (Aisne).

Eckel, archiviste du département de la Haute-Saône.

Fabre (L.-A.), inspecteur des Eaux et Forêts, rue Berbisey, 17, à Dijon.

Fage (René), avocat, à Verneuil-sur-Vienne (Haute-Vienne).

Féaux, conservateur adjoint du musée de Périgueux.

Ferrand (Gabriel), consul de France, à Stuttgart (Allemagne).

Flamand, chargé de cours à l'École supérieure des sciences d'Alger.

Flament, archiviste du département de l'Allier.

Fleury (Gabriel), membre de la Société historique et archéologique du Maine, à Mamers (Sarthe).

Floquet (Gaston), doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

MM.

Fournier (Joseph), archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône.

Gachon, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Gassies (Georges), professeur au collège de Meaux (Seine-et-Marne).

Gauthier (Gaston), conservateur adjoint de la Bibliothèque municipale, rue Gambetta, 2, à Nevers.

Gazier (Georges), conservateur de la Bibliothèque municipale, à Besançon.

Gérin-Ricard (Henry de), président de la Société de statistique de Marseille.

Germain (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy.

Gillot (Le docteur), président de la Société des sciences naturelles d'Autun (Saône-et-Loire).

Giraud (J.-B.), conservateur des Musées de la ville de Lyon.

Gouvet (E.), conservateur du Musée archéologique de Sousse (Tunisie).

Grandmaison (Louis Loizeau de), ancien archiviste du département d'Indre-et-Loire, rue Émile-Zola, 13, à Tours.

Gross (Le docteur Frédéric), doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Nancy.

Guénin (Le commandant), commandant supérieur du cercle de Tébessa (Constantine).

Guillaume (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.

Haillant, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal.

Hannezo (Le chef de bataillon), du 1er régiment de tirailleurs algériens, à Blida (Alger).

MM.

Heckel, professeur à la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

Hénault, bibliothécaire de la ville de Valenciennes (Nord).

Hermann (Gustave), sous-préfet honoraire, à Excideuil (Dordogne).

Hilaire (Jean), chef de bataillon au 2e régiment de tirailleurs malgaches, à Tamatave (Madagascar).

Hinglais, conservateur du musée de Constantine.

Houlbert, directeur de la station entomologique, près la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.

Huguenot (Le R. P.), de la Société des missionnaires d'Afrique, à Ouargla (Alger).

Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.

Jacotin, archiviste du département de la Haute-Loire.

Jacquetton, administrateur de la commune mixte de Michelet (Alger).

Joly (Alexandre), professeur à la chaire publique d'arabe de Constantine.

Jovy (Ernest), professeur au collège de Vitry-le-François (Marne).

Kleinclausz, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Labande, conservateur des archives et de la bibliothèque du palais de Monaco, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

Labat (Gustave), ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

La Grasserie (Raoul de), juge au tribunal civil de Nantes.

Lahondès (De), président de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Laigue (De), ministre plénipotentiaire de France en retraite, palazzo Savorgnan, calle del Carro, San Marco, à Venise (Italie).

La Rogerie (Bourde de), archiviste du département du Finistère.

MM.

Lauby (Ant.), préparateur à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont.

Laurent (P.), archiviste du département des Ardennes.

Lebeuf, directeur de l'Observatoire astronomique, météorologique et chronométrique de Besançon.

Lechevalier (A.), instituteur public, à Cuverville-en-Caux (Seine-Inférieure).

Leclerc (René), délégué général du Comité du Maroc, à Tanger.

Legras (Jules), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron.

Lesort (André), archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Letainturier (Gabriel), publiciste, sous-préfet de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.

Lorimy, conservateur du Musée archéologique de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Lorin (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Loth, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

Macon, archiviste du château de Chantilly (Oise).

Mairet (Le docteur Albert), doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier.

Maître (Claudius-E.), professeur à l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoï.

Mallard, archéologue, à Saint-Amand-Montrond (Cher)

Mansuy (Abel), lecteur de français à l'Université de Varsovie, rue Koszykowa, n° 15-7, à Varsovie, Pologne (Russie).

Martonne (Emmanuel de), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

MM.

Masson (P.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, place Leverrier, 2, à Marseille.

Maury (Lucien), maître de conférences à l'Université d'Upsal (Suède).

Mazauric, conservateur du Musée archéologique de Nîmes.

Mercier (Gustave), secrétaire de la Société archéologique du département de Constantine.

Merlet (René), ancien archiviste du département d'Eure-et-Loir.

Métais (L'abbé), curé de Lèves (Eure-et-Loir).

Mingaud (Galien), conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nîmes.

Monchicourt, contrôleur civil, à Kairouan (Tunisie).

Morin (Louis), employé à la bibliothèque municipale, rive droite du Canal, 74, à Troyes.

Morisse, interprète de 1re classe de la légation de France, à Péking.

Mourlot (Félix), inspecteur d'Académie, à Beauvais.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.

Nicolaï (Alexandre), avocat à la cour d'appel, rue Beaubadat, à Bordeaux.

Ordioni (Le capitaine), au 4e régiment de tirailleurs algériens, à Bizerte.

Pallary (Paul), instituteur public, à Eckmühl, près Oran.

Pâris (Pierre), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Parisot, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Parisot (Le docteur Pierre), professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy.

Pascaud, président de chambre honoraire, à Chambéry.

Patry, archiviste aux Archives nationales.

MM.

Pelliot (Paul, professeur à l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoï.

Perdrizet, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Pérouse, archiviste du département de la Savoie.

Peyrony, instituteur public, aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

Pézières (Angély), instituteur public, à Ferrières-de-Claret (Hérault).

Philippe (André), archiviste du département des Vosges.

Plancouard, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Cléry-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).

Poinssot (Louis), inspecteur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Poirot (Jean), lecteur de français à l'Université d'Helsingfors, Finlande (Russie).

Pontbriand (Le lieutenant de), chef du bureau des affaires indigènes, à Zarzis (Tunisie).

Porée, archiviste du département de l'Yonne.

Porée (Le chanoine), desservant de Bournainville (Eure).

Portal (Charles), archiviste du département du Tarn.

Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Poulaine (L'abbé), desservant de Voutenay (Yonne).

Poux, archiviste du département de l'Aude.

Pradère (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.

Prentout, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen.

Puton, procureur de la République, à Remiremont (Vosges).

Quignon (G.-Hector), professeur au lycée de Beauvais.

Rachou (Henri), conservateur du Musée archéologique de Toulouse.

MM.

Régnier (Louis), archéologue, rue du Meilet, 9, à Évreux.

Renault (Henri-Eugène), officier d'administration du génie, à Tunis.

Renault (Jules), architecte à la Direction des travaux publics, à Tunis.

Richemond (Meschinet de), archiviste honoraire du département de la Charente-Inférieure, rue Verdière, 23, à la Rochelle.

Robert, administrateur de la commune mixte des Maâdid, à Bordj-Bou-Arréridj (Constantine).

Roger (Robert), professeur au lycée de Foix.

Rouquette, médecin-major, boulevard Victor-Hugo, 5, à Nice.

Sabarthès (L'abbé A.), desservant de Leucate (Aude).

Saché, archiviste du département de Maine-et-Loire.

Sainson (Camille), vice-consul de France en disponibilité, rue Kléber, 12, à Châteauroux.

Saint-Léger (De), professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Saint-Saud (De), au château de la Valouze, par la Roche-Chalais (Dordogne).

Saint-Venant (De), inspecteur des eaux et forêts, à Nevers.

Sarran d'Allard (Louis de), membre de la Société des lettres, sciences et arts «la Haute-Auvergne», avenue de la République, 33, à Aurillac.

Sée (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

Soyer (Jacques), archiviste du département du Loiret.

Thiers (Paul), conservateur du Musée archéologique, à Narbonne (Aude).

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant (Seine-et-Marne).

MM.

Tribalet (Le capitaine), détaché au Service des affaires indigènes, à Tunis (Tunisie).

Triger (Robert), président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Trouillard, archiviste du département de Loir-et-Cher.

Urseau, chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers.

Valran (Gaston), professeur au lycée d'Aix.

Véran (Auguste), architecte des monuments historiques, à Arles (Bouches-du-Rhône).

Vesly (De), directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée céramique de Rouen, rue des Arsins, 1, à Rouen.

Vidal (Auguste), chef de bureau à la préfecture du Tarn.

Vigié, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montpellier.

Ville-d'Avray (Le lieutenant-colonel de), conservateur des Musées de Cannes.

Villepelet (Ferdinand), archiviste honoraire du département de la Dordogne, boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

11 JANVIER 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Saint-Arroman annonce au Comité que M. Gaston de Bar, qui depuis plusieurs années collaborait avec tant de dévouement et si utilement aux travaux du Comité, a été nommé sous-chef de bureau. Il sera remplacé dans ses fonctions auprès du Comité par M. Héligon.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de la Section en félicitant M. de Bar de sa nomination et en l'assurant que la Section gardera le souvenir des services qu'il lui a rendus avec tant de zèle et de dévouement.

M. de Saint-Arroman fait part au Comité de l'accueil favorable que M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts a fait au projet de publication des procès-verbaux du Comité des Arts et Monuments dont il a été question dans la dernière séance.

M. le Président lit une lettre de M. Léon Levillain, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, demandant au Comité de se faire représenter à la cérémonie organisée par ladite Société pour marquer sa prise de possession de l'hypogée jadis découvert par le R. P. de la Croix au lieu dit «Les Dunes», et l'ouverture au public de l'édifice que les Monuments historiques ont construit, afin de protéger ce précieux monument.

La cérémonie aura lieu le 18 janvier.

Le Comité désigne le Commandant Espérandieu, membre non résidant, pour le représenter.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Commont, professeur à l'École normale d'instituteurs d'Amiens, demande une subvention en vue de poursuivre des recherches relatives à l'époque préhistorique et aux industries moustériennes et de l'âge du renne. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Léon Coutil, correspondant du Comité, envoie une note sur la découverte d'un trésor de monnaies de bronze du IIIe siècle à Acquigny (Eure). — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Couturier, instituteur, à Pionnat (Creuse), adresse au Comité un mémoire intitulé : *Acita* et *Acitodunum*. — Renvoi à M. Longnon.

M. Ulysse Dumas, correspondant du Comité, envoie une note sur les fouilles d'un tumulus reconnu au quartier Tardre, commune de Baron (Gard). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. J. Loth, correspondant du Comité, envoie une note sur les fouilles opérées par ses soins en 1907 et 1908 à l'aide d'une subvention du Ministère de l'Instruction publique. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Gustave Mallard, correspondant du Comité, envoie une note sur les fouilles de Drevant (Cher). — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

MM. Perrot, Reinach et Saladin sont chargés de rapports sur

des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde, par M. Auguste Brutails, membre non résidant du Comité; envoyé par la Société archéologique de Bordeaux;

Les derniers jours du prieuré de La Ferté-Macé, par M. Louis Duval, membre non résidant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle la désignation de la sous-commission chargée d'examiner les communications envoyées pour le prochain Congrès des Sociétés savantes. Cette sous-commission comprendra les mêmes membres que l'an dernier.

L'ordre du jour appelle ensuite la désignation des présidents des séances de ce même congrès. Sont désignés : MM. Héron de Villefosse, Blanchet, Capitan, Michon et Prou.

M. Saglio lit un rapport sur une lampe de bronze dont M. Émile Chanel a envoyé au Comité la description et la photographie :

« M. Émile Chanel, correspondant du Comité, à Bourg (Ain), communique la photographie d'une lampe de bronze fondu qui fait partie de sa collection et qu'il attribue au XIIIe siècle. Il la rapproche d'une lampe semblable, de cette époque, qui est au Musée de Bourges et que Viollet-le-Duc a publiée dans son *Dictionnaire raisonné du mobilier français*. Les deux lampes ont la forme de godets suspendus, l'une à un bec, l'autre à deux becs, où les mèches s'étalent de telle façon que la lumière ne soit pas cachée par le bord supérieur du vase.

« Je n'oserais être aussi affirmatif que M. Chanel pour fixer la date de l'objet sans l'avoir eu dans les mains. On a continué à fabriquer et à faire usage dans plusieurs provinces, notamment du

Midi de la France et du Nord de l'Espagne, de lampes construites d'après le même principe. Il se peut que celle qui nous est soumise ait, comme celle du Musée de Bourges, des caractères qui doivent la faire dater du XIIIe siècle. Sur ce point, il faut s'en rapporter à l'appréciation de notre correspondant qui l'a vue et maniée. »

Le Comité remercie M. Chanel de sa communication et décide de déposer sa note et la photographie qui y est jointe aux archives du Comité.

M. Babelon rend compte d'une note de M. Léon de Vesly relative à un vase romain offert au Musée de Rouen par M. Gruzelle.

Ce vase a été trouvé récemment à Quatremare, près de Rouen, au cours de travaux de terrassement opérés dans l'asile départemental d'aliénés; il était enfoui à 0 m. 50 de profondeur dans le sablon qui forme le terrain de toute cette partie de la rive gauche de la Seine.

Il est du type dit à déversoir. M. de Vesly ne le décrit pas, puisque la description et le dessin de ce type de vase ont été donnés par M. Déchelette[1]. Cependant il en indique les dimensions : hauteur, 0 m. 188; diamètre de l'ouverture, 0 m. 225; diamètre du pied, 0 m. 095.

« L'intérêt de la découverte, écrit M. de Vesly, est dans la médaille de Constantin rencontrée près du vase. C'est un moyen bronze, à fleur de coin : CONSTANTINVS NOB C. Tête laurée, à droite. ℞ GENIO POPVLI ROMANI. Génie coiffé du modius. »

Sans doute, de la présence de cette monnaie à côté du vase on ne saurait rien inférer quant à la date du vase. Cependant on ne peut s'empêcher de remarquer, avec M. de Vesly, que ce voisinage d'une monnaie des premières années du IVe siècle concorde avec la constatation faite par M. Déchelette de la fabrication d'une quantité considérable de ces vases dans les ateliers de Lezoux au IIIe siècle.

Le Comité, qui se plaît à reconnaître le zèle avec lequel M. de Vesly s'acquitte de ses fonctions de correspondant, le remercie de

[1] Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 321, et pl. IX.

la note qu'il lui a envoyée et en décide le dépôt aux archives du Comité.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Julia en vue d'effectuer des fouilles dans le camp de Bierres, commune de Merri (Orne).

Le Comité décide, après discussion, qu'il n'y a pas lieu d'accorder à M. Julia la subvention qu'il sollicite.

M. Adrien Blanchet lit un autre rapport sur une communication de M. le lieutenant Perlier, du 148e régiment d'infanterie, à Verdun, relative à des tumulus de Maubert-Fontaine (Ardennes) :

« M. Perlier a fait, dans le bois des Potées, à 1,500 mètres au Nord-Est de Maubert-Fontaine (canton de Rocroi, Ardennes), des recherches qui ont amené la découverte de deux groupes de trois tumulus émergeant seulement d'un mètre au-dessus du sol environnant. Ils sont en forme d'ellipses dont le plus grand axe a 3 m. 50 environ. Le mobilier est assez pauvre et comprend surtout quelques vases de terre noire, reposant quelquefois sur des pierres plates. Dans un des tumulus, M. Perlier a recueilli un sabre de fer replié en forme d'U[1] et associé à une sorte de croissant de fer que M. Perlier ne peut déterminer, mais que je considérerais volontiers comme un rasoir analogue à celui du tumulus de La Perrouse (près de Beaune). Toutefois, comme les rasoirs de fer sont fort rares, il serait utile de profiter des offres de M. Perlier, qui tentera de continuer ses recherches, d'autant plus désirables que la nécropole gauloise reconnue par lui peut présenter un réel intérêt, à peine entrevu.

« Le Comité, en remerciant M. Perlier de sa communication, tiendra certainement à lui exprimer le vœu que des fouilles méthodiques soient pratiquées de nouveau dans le bois des Potées. » — Adopté.

M. Jules Guiffrey lit un rapport sur un document relatif aux

[1] C'est évidemment un exemple de la coutume dont M. Salomon Reinach a donné l'explication. (*Cultes, mythes et religions*, t. III, p. 140 et suiv.)

tombeaux des ducs de Bourgogne, communiqué par M. Charles Oursel :

«M. Charles Oursel, conservateur de la bibliothèque de la ville de Dijon, envoie une note sur les «pleurants» des tombeaux des ducs de Bourgogne qui n'ont pas été retrouvés et replacés lors de la reconstitution du monument de 1818 à 1828. Ces figurines, à l'origine, étaient au nombre de quatre-vingts. On n'en retrouva que soixante-dix. Une dizaine s'était donc égarée et avait passé dans différentes collections. M. Oursel ne nous dit pas où se trouvent actuellement ces dix statuettes. Il a seulement retrouvé dans les papiers de Fevret de Saint-Mesmin légués à la bibliothèque de Dijon par M. le baron de Juigné une note rédigée par M. de Saint-Mesmin, quand il était conservateur du Musée de Dijon, note où il avait consigné le résultat de ses recherches et les noms des possesseurs de ces petits monuments. Deux ont été recouvrées. Trois autres avaient été l'objet d'une négociation qui n'a pas abouti et ont été remplacées comme les cinq dernières par des ouvrages modernes. De ces cinq dernières, quatre se trouvaient chez des habitants de Dijon lors de l'enquête du conservateur du Musée. Malheureusement, on n'a pas suivi leur piste; on ignore ce qu'elles sont devenues. Sur la dernière on n'a pu recueillir aucun renseignement. Ces indications ont leur prix et, bien que M. Oursel n'y ajoute aucune découverte personnelle, il y aurait intérêt à les publier. Peut-être aideront-elles à la découverte de ces égarés.» — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur une notice de M. Louis Régnier, correspondant du Comité, à Évreux, consacrée à la description et l'étude d'une statue funéraire découverte à Fontenay-en-Vexin :

«M. Louis Régnier, notre zélé correspondant, nous adresse une notice sur une statue funéraire trouvée dans l'ancien cimetière de Fontenay-en-Vexin (Eure). Cette figure mutilée et brisée représente un chevalier du XIVe siècle revêtu de son armure, les pieds appuyés sur un lion. On distingue encore des traces de l'inscription qui fixe le décès du gisant à l'année 1365 ou 1375. Cette date s'accorde avec la forme des spalières et des cubitières de l'armure. Reste à identifier le personnage qui pourrait bien être Mathieu de Trie,

troisième du nom, seigneur de Fontenay, chambellan de Philippe VI de Valois, né vers 1290 et mort après 1358. M. Régnier établit la généalogie de cette famille du Vexin, et son travail très soigné comme toutes ses communications mérite d'être imprimé dans le *Bulletin archéologique* avec le dessin au trait qui l'accompagne. » — Adopté.

M. l'abbé Thédenat rend compte d'une note de M. Pierre Bardey, correspondant du Comité, à Aden (Arabie) :

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, écrit M. Pierre Bardey, « le croquis d'une lampe ancienne, de bronze, que mes envoyés « dans la région orientale du Yaffaï ont découverte, en même temps « qu'une série d'inscriptions himyarites sur pierre que je destine « également au Musée du Louvre.

« Mon mauvais dessin ne peut vous donner qu'une idée très im- « parfaite du caractère artistique de la lampe, laquelle est comme « le pendant de celle que j'ai adressée au Ministère en novembre « dernier, et dont l'anse était terminée par une tête de chèvre. Ici, « l'anse est formée par le corps tout entier d'un bouquetin qui « franchit un obstacle, sans doute une barrière. Cette lampe « est mieux conservée que la première, n'étant brisée qu'en deux « morceaux. La brisure s'est produite aux pattes de derrière « du bouquetin ; il manque aussi la plus grande partie de la corne « droite. »

« Il est regrettable, ajoute le rapporteur, qu'on ne puisse pas publier le dessin de cette lampe intéressante; mais M. Bardey reconnaît lui-même qu'il ne saurait donner une idée de la valeur artistique du petit monument. Nous souhaitons que notre correspondant nous puisse envoyer une photographie, car il serait intéressant de donner dans le *Bulletin archéologique* l'image de cette lampe d'un type si particulier. »

M. l'abbé Thédenat lit un rapport sur les fouilles que M. le colonel Thierry de Ville-d'Avray, correspondant du Comité, conservateur des musées de Cannes, a faites à Jouan-les-Pins (Alpes-Maritimes) :

« M. le colonel Thierry de Ville-d'Avray nous envoie le compte

rendu des fouilles qu'il a exécutées à Jouan-les-Pins, quartier de Léauvert, pendant les années 1907-1908.

« Notre correspondant a exploré, sur une longueur de 60 mètres, une falaise qui court le long de la côte, entre la mer et la ligne du chemin de fer. Il a mis au jour des cendres provenant sans doute d'incendies, des tuiles, des fragments de poteries d'époques diverses; un des fragments de terre rouge vernissée porte la marque *of(ficina) No[ti]*. Les monnaies sont rares; une dizaine environ.

« M. le colonel de Ville-d'Avray a dressé un bon plan de ses fouilles et a dessiné en couleurs les moindres fragments. Il a exécuté ses fouilles avec un soin et une conscience qui auraient mérité d'être récompensés par des résultats plus importants. Je propose le dépôt de cette notice aux archives.

« Avec non moins de soins, le colonel de Ville-d'Avray a décrit un dolmen découvert par lui à Ferrières, près d'Agay (Var); il y a trouvé une perle de cristal de roche. Non loin de là, il a reconnu aux débris qu'il a recueillis, l'existence d'une habitation gallo-romaine. Ce mémoire peut être, avec le précédent, déposé aux archives. » — Adopté.

M. l'abbé Thédenat lit un autre rapport sur une communication de M. Maurice Hénault, correspondant du Comité, relative à une sépulture romaine trouvée à Louvignies-Bavay :

« M. Maurice Hénault décrit une sépulture romaine trouvée par M. Liénard-Halland, cultivateur, dans un champ de la commune de Louvignies-Bavay (Nord). Les restes incinérés étaient renfermés dans un cube de pierre, fermé par un couvercle également de pierre. A côté des ossements, on a recueilli deux vases de terre rouge vernissée, des vases de verre, des aiguilles de bronze, etc. Ce mode de sépulture, rare dans le Nord, est, au contraire, assez fréquent dans le Midi, particulièrement dans la Creuse.

« M. Hénault a ajouté à sa notice des dessins très bien exécutés et un plan indiquant l'endroit précis où a été trouvée la sépulture. Il y aurait lieu d'insérer dans le *Bulletin* une partie de la notice de M. Hénault. » — Adopté.

M. Prou rend compte d'une note de M. Maury, archiviste de la ville de Bar-sur-Aube, signalant la découverte, le 17 mai 1908, à

Bossancourt (canton de Vendeuvre, Aube), dans une carrière ouverte le long de la ligne de chemin de fer Paris-Belfort, au lieu dit « Couvretat », d'un sarcophage de pierre contenant le squelette d'un adulte, mais dépourvu de tout mobilier funéraire.

M. Maury rappelle que de 1854 à 1857, lors de la construction de la voie ferrée, et plus récemment en 1898, on a découvert au même endroit plusieurs squelettes inhumés directement dans la terre.

Le sarcophage trouvé le 17 mai dernier est de pierre calcaire tendre, étrangère au pays. Il est en forme d'auge, plus étroit aux pieds qu'à la tête; ses dimensions sont : longueur, 1 m. 96; hauteur, à la tête, 0 m. 45, et aux pieds, 0 m. 40; largeur à la tête, 0 m. 60, aux pieds, 0 m. 28.

Les bords du couvercle dépassent ceux du cercueil; ce couvercle a 2 mètres de longueur. Sarcophage et couvercle sont ornés à l'extérieur de stries longitudinales sur les côtés et obliques à la tête.

C'est un sarcophage du moyen âge, mais le dessin qui accompagne la note de M. Maury est trop schématique pour permettre d'en déterminer la date plus exacte.

Le Comité n'en remercie pas moins M. Maury de lui avoir signalé cette découverte qui, plus tard, au cas où de nouvelles trouvailles analogues seraient faites, pourrait prendre plus d'importance. La note et le dessin de M. Maury seront déposés aux archives du Comité.

M. Babelon lit un rapport sur un livre pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

8 FÉVRIER 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Saint-Arroman annonce à la Section que la date du prochain Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir à Rennes, a été changée. La première séance aura lieu le samedi 3 avril prochain et sera présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Paul Courteault, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, correspondant du Comité, envoie une note sur la découverte de mosaïques gallo-romaines à Taron (Basses-Pyrénées). — Renvoi à M. Cagnat.

M. Paul Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, correspondant du Comité, envoie une note relative à une inscription découverte à Castel-Roussillon (Pyrénés-Orientales). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Octave Bobeau, correspondant du Comité, envoie une note sur des fouilles dans un cimetière gallo-romain à Esvres (Indre-et-Loire). — Renvoi à M. Michon.

M. Jules Beaupré, correspondant du Comité, envoie un rapport sur les fouilles du tumulus du Bois de Sainte-Marie (Meurthe-et-Moselle). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, envoie un rapport sur des fouilles au théâtre romain de Lillebonne et demande une subvention en vue de poursuivre ces fouilles. — Renvoi à M. Babelon.

La Société historique et archéologique de Saint-Malo adresse au Comité un rapport sur les fouilles exécutées à *Aletum* par M. l'abbé Campion. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

La Société des études littéraires et scientifiques du Lot demande une subvention pour faire des fouilles sur l'emplacement du Palais des Thermes à Cahors. — Renvoi à M. Jullian.

M. l'abbé Plat adresse au Comité une lettre relative aux fouilles qu'il a pratiquées dans l'église de la Trinité de Vendôme. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. le commandant Espérandieu, membre non résidant du Comité, écrit pour rendre compte de la cérémonie d'inauguration du bâtiment destiné à protéger l'hypogée mérovingien découvert jadis par le R. P. de La Croix, près de Poitiers, au lieu dit «Les Dunes». La cérémonie a eu lieu le 18 janvier dernier. M. le commandant Espérandieu avait reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique mission d'y représenter le Comité. L'hypogée est désormais la propriété de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. Espérandieu a joint à sa lettre la liste qu'il a dressée des publications dont ce célèbre monument mérovingien a fait l'objet.

Cette bibliographie sera déposée aux archives du Comité. La Section d'archéologie adresse ses remerciements à M. le commandant Espérandieu.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

La Caverne d'Altamira à Santillane (Espagne), par MM. Émile Cartailhac et Henri Breuil;

Recherches sur les Ibères du Roussillon, par M. P. Thiers;

Note sur les Ibères du Bas-Languedoc, par le même.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur une communication de M. Léon Coutil, relative à un trésor de monnaies romaines découvert à Acquigny (Eure) :

« M. Léon Coutil signale la découverte récente, à 400 mètres d'Acquigny (canton de Louviers, Eure), d'un vase de terre contenant environ 2,000 pièces des empereurs romains depuis Valérien jusqu'à Constantin Ier. Les pièces les plus nombreuses étaient celles de Gallien et de Claude II.

« La trouvaille a déjà été signalée dans *L'Industriel de Louviers*, du 19 décembre 1908.

« L'intérêt de ce petit trésor me paraît résider surtout dans l'absence de monnaies de Postume; les empereurs gaulois sont représentés seulement par six pièces de Tetricus. D'autre part, le petit nombre de monnaies des empereurs les plus récents (1 Dioclétien, 1 Maximien Hercule, 1 Constantin Ier) est assez singulier. Je suis porté à croire que nous n'avons pas l'inventaire complet du dépôt [1]. »

M. Longnon lit un rapport sur un mémoire de M. Couturier, instituteur à Pionnat (Creuse), intitulé : *Acita et Acitodunum*.

Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu, en raison de l'étendue du travail de M. Couturier, de l'insérer dans le *Bulletin archéologique*. Ce mémoire sera déposé aux archives du Comité.

M. Salomon Reinach envoie un rapport sur le compte rendu sommaire que M. Loth, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, correspondant du Comité, a adressé au Comité sur les fouilles qu'il a pratiquées en 1907 et 1908 dans divers tumulus du Morbihan avec l'aide d'une subvention ministérielle.

M. Loth promettant de rédiger un compte rendu plus étendu de ses fouilles, il n'y a pas lieu d'insérer dans le *Bulletin archéologique* le rapport provisoire qu'il a envoyé au Comité. Le travail de M. Loth sera très intéressant, car il a découvert les restes d'une forge gauloise avec débris de vases analogues aux grands *dolia* dont se servaient les forgerons de Bibracte.

[1] M. Coutil croit d'ailleurs que des pièces ont été dispersées au nombre de 100 environ.

M. le Secrétaire donne lecture d'un autre rapport de M. Salomon Reinach sur les recherches d'archéologie préhistorique de M. Commont dans la vallée de la Somme :

« M. Commont, directeur de l'École annexe à l'École normale d'instituteurs à Amiens, adresse un rapport sur les recherches stratigraphiques qu'il a exécutées dans la vallée de la Somme au moyen d'une subvention accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique en 1908. Ce rapport expose des faits intéressants et précis sur la superposition des couches archéologiques de l'époque quaternaire; il y aurait lieu de l'imprimer. M. Commont demande qu'une nouvelle subvention lui soit accordée pour continuer ses recherches en 1909; il est désirable qu'il soit mis à même de les poursuivre sur ce terrain qui lui est très familier. » — Adopté.

M. l'abbé Thédenat lit un rapport sur les fouilles de M. Gustave Mallard, correspondant du Comité, à Drevant (Cher) [1] :

« M. Mallard nous a envoyé un nouveau rapport sur les fouilles qu'il a exécutées, pendant les années 1907-1908, à Drevant, à l'endroit qu'il appelle le *Forum*. Ne disposant pas de fonds suffisants pour déblayer l'*area* de ce vaste quadrilatère dont chaque côté a environ 100 mètres, il s'est attaché à en dégager l'enceinte. Reprenant les fouilles au point A, il s'est trouvé à l'entrée d'un couloir (I), et l'a suivi entre deux murs soigneusement construits; il a également constaté la bonne construction des deux murs parallèles I, D, destinés à être vus des deux côtés. Entre ces murs gisaient des débris de toitures, des fragments de revêtement en marbre et des poteries. En J, M. Mallard a commencé le déblaiement d'une salle richement décorée de peintures jaunes et bleues dont on voit des restes encore adhérents au mur. Une haie marquant la limite d'une propriété privée a arrêté les fouilles en cet endroit.

« Ne pouvant plus travailler de ce côté, M. Mallard s'est reporté en H et a continué le déblaiement de la galerie dans la direction de la porte monumentale dont il a, en M, reconnu l'existence certaine. Cette partie présente des particularités de construction que des fouilles plus complètes pourront seules expliquer. Ces mêmes

[1] Les références se rapportent au plan publié dans le *Bulletin archéologique*, 1908, p. 180.

fouilles ont donné à M. Mallard la conviction que l'édifice situé en D était un *horreum;* il y a recueilli, en nombre considérable, des débris de récipients en terre de toute espèce.

« Il serait à désirer qu'une nouvelle subvention plus considérable permît à M. Mallard de déblayer complètement cette *area*, et, autour du mur d'enceinte, quelques endroits voisins des portes qui semblent plus spécialement exhaussés par des débris et recouvrir des édifices ou des rues. » — Adopté.

MM. Philippe Berger, Perrot et Reinach lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels une subvention a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

8 MARS 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Ulysse Dumas, correspondant du Comité. Il se fait l'interprète des regrets de la Section d'archéologie, dont M. Ulysse Dumas était l'un des plus zélés correspondants.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Pierre Taligot, cultivateur à la Salle-en-Beaucé, près de Fougères (Ille-et-Vilaine), écrit pour demander une subvention en vue de poursuivre l'exploration de terrains où il a découvert des substructions et objets de l'époque romaine. — Renvoi à M. Longnon.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, envoie une notice sur des bijoux mérovingiens provenant du cimetière du Vaudonjon, commune de Montillot (Yonne). — Renvoi à M. Prou.

M. Boutillier du Retail, archiviste du département de l'Aube, écrit pour proposer la publication d'un supplément au Répertoire archéologique de l'Aube. — Renvoi à la Commission des Répertoires archéologiques.

M. Léon de Vesly offre au Comité un ouvrage, dont il est l'auteur, intitulé : *Les villae gallo-romaines du plateau des Boos et le cimetière franc du Bois-Flahaut.*

Cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. le Dr Capitan lit un rapport sur un mémoire de M. Ulysse Dumas, relatif à un tumulus sis sur le territoire de la commune de Baron (Gard).

Avant d'analyser ce travail, M. le Dr Capitan prononce un éloge funèbre de notre regretté correspondant. Il rappelle le soin qu'il a toujours eu de tenir le Comité au courant des recherches d'archéologie préhistorique qu'il poursuivait avec tant d'ardeur dans la région du département du Gard où il habitait. Il rappelle que, le premier, il a reconnu l'existence dans cette région d'une industrie acheuléenne, très grossière et fort ancienne, qui peu à peu s'était perfectionnée et avait abouti, à l'époque moustérienne, à une industrie aussi parfaite que celle du Nord de la France. On lui doit aussi la détermination des caractères particuliers des sépultures, du travail du silex, et de la céramique dans le département du Gard :

« Dans le mémoire qu'il avait adressé au Comité, étant déjà alité et fort malade, M. Ulysse Dumas rendait compte d'observations qu'il avait faites dans un nouveau tumulus hallstattien au quartier de Tardre (commune de Baron, Gard). Ce tumulus, large de 10 mètres sur 0 m. 80 de hauteur, contenait en son centre un cercle de gros blocs de pierre. De ses observations, M. Dumas pensait pouvoir conclure que l'urne funéraire et les vases voisins avaient été placés au centre sous une sorte de voûte qui devait reposer sur des pièces de bois. Celles-ci s'étant décomposées, les pierres étaient tombées sur les vases qu'elles avaient écrasés. L'étude de ces débris a permis de constater qu'au centre était placé un grand vase de 0 m. 24 de hauteur, de terre brun clair lustrée, à panse bombée ornée de chevrons. Dans le fond du vase, un trou de 0 m. 018 avait été percé. Il avait renfermé des ossements humains à demi carbonisés. Deux clous de fer constituaient les seules pièces de métal. M. Dumas n'avait jamais rencontré cette particularité d'une perforation faite intentionnellement au fond d'une urne funéraire. Il est probable qu'il s'agit d'un rite spécial correspondant à une manière de destruction du vase, analogue à ce que Piette a observé dans des sépultures de même époque de la région pyrénéenne. »

M. le Dr Capitan lit un second rapport sur un mémoire de M. Jules Beaupré, conservateur du Musée Lorrain à Nancy, intitulé: *Le tumulus du bois de Sainte-Marie, forêt de Bezange* (*Meurthe-et-Moselle*) :

« Ce grand tumulus mesurait 20 mètres environ de diamètre sur 1 m. 70 de hauteur. Les fouilles permirent d'extraire d'abord un fragment du haut d'une épée du type de La Tène, puis des fragments de bracelets et de torques à tampon. Trois sépultures absolument intactes renfermaient chacune des torques à tampon et deux bracelets. L'un de ces torques est d'un fort beau travail et orné de dessins en reliefs. Trois fibules de bronze sont du type à arc simple. Un des corps inhumés devait avoir sur la tête une sorte de bandeau de cuivre mince qui, en s'oxydant, a conservé, en une masse imprégnée d'oxyde de cuivre, la mousse et les feuilles dont le cadavre avait dû être recouvert. On a aussi rencontré un vase assez grossier. M. Beaupré pense qu'il provenait d'une sépulture hallstattienne constituant la première incinération faite dans ce tumulus. »

M. le Dr Capitan lit un troisième rapport sur les mémoires suivants adressés également par M. Beaupré :

« 1° *L'enceinte de Gugney* (*Meurthe-et-Moselle*). Cette enceinte, dont M. Beaupré a déjà entretenu le Comité, se compose d'un promontoire rocheux assez abrupt, dont la base est séparée de la colline par un *vallum* assez saillant. À la base de ses parois, du côté interne, existaient une série de sépultures qui, détruites par la culture, ont fourni des pièces exclusivement de l'époque du bronze, entre autres deux épées. M. Beaupré, dans des fouilles systématiques faites au même point, a recueilli une pointe de flèche de bronze, quelques petits outils de bronze, de nombreux cailloux de granit apportés là pour servir de projectiles, des fragments de meules, de nombreux débris de poterie, une hachette polie de jadéite, plusieurs grattoirs de silex.

« En somme, ce camp ne renfermait que des objets façonnés de l'époque néolithique ou de l'époque du bronze.

« 2° *L'enceinte dite Camp de César, à Messein, ou Camp d'Affrique* (*Meurthe-et-Moselle*). Les travaux exécutés avant 1889 par M. Barthélemy en ce point et ceux de 1902 conduits par M. Beaupré

démontrèrent que ce camp remontait aux époques hallstattienne et de La Tène.

« M. Beaupré décrit de nouvelles fouilles, exécutées en 1908, qui lui ont permis d'étudier les débris d'une hutte antique en branchages recouverts d'un enduit de terre que l'incendie a cuite et qui conserve les empreintes de branchages. Elle était de forme rectangulaire, de 3 mètres de large sur 14 environ de longueur. Des fragments de chevrons à demi carbonisés montraient que la hutte était couverte de troncs d'arbres équarris et recouverts à leur tour de terre et de pierrailles. M. Beaupré a recueilli, dans les ruines de cette hutte, des bracelets et une fibule de bronze, un fragment de bracelet de lignite, des débris de meule. Un peu plus loin, M. Beaupré recueillit un couteau et une pointe de flèche de fer, le tout ne pouvant pas remonter au delà de La Tène III. Donc ce camp est rigoureusement préromain.

« 3° *La station funéraire du bois de Benney* (*Meurthe-et-Moselle*), déjà explorée par M. Beaupré et le Dr Voinot, renfermait quatorze tumulus qui furent fouillés et ne donnèrent guère qu'une lame de bronze et un bracelet. Dans de nouvelles fouilles, M. Beaupré a retrouvé quelques fragments de bronze et une pointe de flèche de silex. Il pense que ces tumulus sont de l'époque du bronze et presque du début de cette époque.

« 4° *La station funéraire du bois d'Azelot* (*Meurthe-et-Moselle*). Seize tumulus composent cette station. Ils ont tous été fouillés et n'ont fourni que quelques débris de poteries et un fragment de bracelet de cuivre. C'est donc une station funéraire également de l'âge du bronze.

« 5° *Note sur la grotte dite du Géant* (suite des fouilles de 1900). M. Beaupré rappelle la découverte, qu'il a faite avec M. Husson en 1900 dans le fond de cette petite grotte, d'un squelette de l'époque néolithique enterré accroupi dans une excavation creusée dans le sol de la grotte et accompagné d'un couteau de silex fixé dans une gaine en corne de cerf.

« Explorant récemment une des galeries basses débouchant dans cette chambre, il y a recueilli dans un sol jaunâtre plusieurs fragments assez volumineux d'andouillers de renne très analogues à ceux qui ont été découverts à Saint-Mihiel. J'ai pu confirmer, d'après les pièces, cette détermination. Il s'agit bien d'un renne de petite taille comme était celui des grottes de Saint-Mihiel. »

M. Babelon lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Léon de Vesly en vue de poursuivre les fouilles qu'il a entreprises dans les ruines du théâtre romain de Lillebonne (Seine-Inférieure). Les recherches de M. de Vesly ont été fort bien conduites et ont déjà amené la découverte de morceaux de sculpture antique intéressants. L'intérêt des recherches de notre correspondant ressortira d'ailleurs d'un mémoire qui sera lu au prochain Congrès des Sociétés savantes. Le rapporteur conclut à l'octroi de la subvention demandée. — Adopté.

M. Blanchet rend compte d'un rapport sur les fouilles de la cité romaine d'*Aletum* adressé au Comité par la Société historique et archéologique de Saint-Malo :

« À la suite du rapport lu à la Section, le 13 janvier 1908, une subvention fut accordée à la Société historique et archéologique de Saint-Malo, afin de continuer les fouilles exécutées en vue de retrouver l'enceinte romaine d'*Aletum*.

« Cette Société, se conformant à des traditions très louables, adresse un rapport succinct où elle justifie l'emploi de la subvention en même temps qu'elle expose brièvement les résultats obtenus par M. l'abbé Campion. Celui-ci, qui s'est dévoué à l'exploration de la cité romaine d'Alet depuis trois ans, a présenté un mémoire pour le prochain Congrès des Sociétés savantes. Les fouilles d'*Aletum* offrant un intérêt particulier pour la Bretagne, il a paru à votre rapporteur qu'il y avait lieu d'inscrire la communication de M. l'abbé Campion à l'ordre du jour du Congrès. Par suite, il serait inutile d'imprimer le rapport de la Société historique et archéologique de Saint-Malo. Le Comité tiendra cependant à remercier cette Société de sa communication et à la féliciter du succès des recherches entreprises sous son patronage. » — Adopté.

M. Cagnat lit un rapport sur un mémoire de M. Paul Courteault, relatif à des mosaïques romaines découvertes à Taron (Basses-Pyrénées, canton de Garlin) :

« M. Paul Courteault, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux, a envoyé une note accompagnée de photographies, sur des mosaïques récemment découvertes à Taron.

Elles formaient un pavement dans une villa romaine sise sous le presbytère et le cimetière actuel du village. Ce sont des mosaïques ornementales, mais d'un dessin très riche et, à certains égards, assez original. La note de M. Courteault doit être insérée au *Bulletin*, accompagnée d'une des photographies qui y sont jointes. » — Adopté.

M. Jullian lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des études littéraires artistiques et scientifiques du Lot, en vue de faire des fouilles à Cahors sur l'emplacement du Temple de Diane :

« La Société des études littéraires, artistiques et scientifiques du Lot sollicite une subvention pour fouiller les abords du monument romain de Cahors connu dans le pays sous le nom de Temple de Diane. Il s'agirait, pour elle, de profiter de l'occasion fournie par certains travaux de voirie exécutés aux approches de cette ruine. On connaît ce monument, célèbre dans le Quercy, le plus important que cette province ait conservé de la période romaine. La Société a accompagné sa demande d'un historique bien fait de ce monument et des fouilles qu'il a jadis provoquées. Elle a ajouté à cet historique la mention des derniers objets découverts aux abords de l'édifice. Elle nous envoie également le plan et l'élévation du monument et des constructions adjacentes; elle y indique très nettement les endroits qui restent à fouiller à la base. Au surplus, tous les documents qu'elle nous adresse sont l'œuvre de deux hommes qualifiés pour bien diriger les fouilles au double point de vue archéologique et architectural. Rarement, demande de ce genre nous est arrivée dans de meilleures conditions documentaires. Je propose d'y faire l'accueil le plus favorable. » — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. l'abbé Plat, en vue d'achever les fouilles qu'il a entreprises dans l'église de la Trinité de Vendôme :

« M. l'abbé Plat, vicaire à la Trinité de Vendôme, a déjà obtenu plusieurs subventions pour faire des fouilles dans cette église abbatiale, afin de pouvoir restituer le plan de l'église romane. L'année dernière, il a mis au jour les substructions de la façade primitive

en prouvant que le clocher n'était pas isolé à l'origine, mais engagé par un angle dans les bâtiments monastiques. La nouvelle subvention qu'il sollicite lui permettrait de faire des recherches sous le dallage de la nef, et de compléter son exploration méthodique du sous-sol entre le transept et la façade pour retrouver les anciennes piles du vaisseau central.

« Je serais d'avis de lui accorder ce dernier encouragement, à condition que son rapport définitif fût réservé au *Bulletin archéologique* et accompagné de plans assez détaillés pour repérer les substructions romanes par rapport aux murs de l'église gothique. » — Adopté.

M. Étienne Michon lit un rapport sur les fouilles de M. Octave Bobeau, correspondant du Comité, dans un cimetière gallo-romain à Esvres (Indre-et-Loire) :

« Le travail que M. Octave Bobeau adresse au Comité répond bien à ce que le Ministère attend de ses correspondants.

« Il nous rend compte d'une manière nette, avec photographies à l'appui, de fouilles pratiquées dans un cimetière gallo-romain à Esvres (Indre-et-Loire), par les soins de M. Bobeau, à qui M. Emile Gautron, maire de la localité, a prêté son concours.

« Une courte introduction fait d'abord connaître un choix d'objets de pierre, de l'époque préhistorique, et quelques monnaies gauloises recueillis dans le même terrain ou les terrains environnants.

« Viennent ensuite quelques remarques sur les caractères généraux du cimetière découvert : disposition des tombes, mode de sépulture, mobilier funéraire.

« Trois tombes, enfin, explorées avec soin, sont minutieusement décrites : deux tombes d'adultes et une tombe d'enfant.

« Deux points seulement me paraissent appeler des réserves.

« La première a trait à une petite plaque de bronze en forme de croissant, qui me semble devoir provenir de quelque objet mobilier et au sujet de laquelle M. Bobeau se laisse aller à quelques considérations mythologiques, d'ailleurs présentées à titre d'hypothèse, sur le culte de Diane en Gaule.

« Cinq pages du manuscrit sont en outre consacrées à deux ballons de verre, munis d'un col, provenant de la tombe d'enfant, et

où M. Bobeau reconnaît des miroirs sphériques. L'auteur en prend prétexte pour décrire les procédés par où pouvait s'obtenir la métallisation du verre, de manière à le rendre réfléchissant, et s'étonne de n'avoir rencontré à l'intérieur des ballons «que du «plomb pur sans addition d'aucun autre métal». Il n'y a, au contraire, là rien d'étonnant, puisqu'il résulte des recherches de M. Berthelot qu'il ne se trouve ni or, ni argent, ni cuivre, ni étain, ni antimoine, ni mercure, mais uniquement du plomb, dans l'enduit métallique, appliqué par fusion, des rares miroirs gallo-romains que l'on possède et qui, précisément, étaient obtenus par découpage dans un ballon de verre soufflé.»

Le rapporteur énumère tous les miroirs de verre enduits de plomb fondu jusqu'ici signalés.

Il conclut à l'impression, dans le *Bulletin archéologique*, du mémoire de M. Bobeau, «qui y fera très bonne figure».

Le Comité adopte les conclusions du rapporteur et décide que la note de M. Michon sur les miroirs de verre sera imprimée à la suite du mémoire de M. Bobeau.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une demande de subvention adressée par M. F.-P. Thiers, correspondant du Comité, à Narbonne, en vue de faire des fouilles à Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales) :

«M. F.-P. Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne et correspondant du Comité, s'est rendu à diverses reprises à Castel-Roussillon, afin d'étudier cette localité qui occupe l'emplacement de l'antique *Ruscino*. Ses visites lui ont permis de constater l'existence de nombreux silos dans lesquels il a découvert des fragments de vases peints et de vases étrusques de terre noire. Il est certain que les Grecs avaient établi un comptoir sur ce point dès une époque reculée. On y recueille des monnaies grecques mélangées à des monnaies ibériques. C'est un emplacement dont le caractère préromain n'est pas douteux; il offre par conséquent pour l'histoire de la Gaule méridionale un intérêt tout particulier. Le Comité se montrera certainement favorable au projet de M. F.-P. Thiers, qui se propose d'entreprendre sur ce point des fouilles méthodiques. Aussi le rapporteur n'hésite pas à proposer d'accueillir

favorablement la demande de ce zélé correspondant et de lui accorder une subvention.» — Adopté.

M. Héron de Villefosse lit un autre rapport sur une note de M. F.-P. Thiers relative à un fragment d'inscription romaine découvert à Castel-Roussillon :

«M. F.-P. Thiers, correspondant du Comité, à Narbonne, signale un fragment épigraphique, recueilli à Castel-Roussillon, qui a dû faire partie d'une inscription intéressante. Il ne porte que quelques lettres appartenant à trois lignes différentes; elles suffisent pour démontrer qu'il s'agit d'une disposition testamentaire et d'une somme laissée afin d'en assurer l'exécution. Ce débris, malheureusement, ne renferme aucune autre indication, de sorte qu'il faut renoncer à connaître l'objet de la fondation.

«La rareté des inscriptions provenant de Castel-Roussillon, qui s'élève sur l'emplacement de l'antique *Ruscino*, donne un prix particulier à la communication de M. F.-P. Thiers. Le *Corpus* latin ne donne aucune inscription trouvée sur ce point. En 1906, au Congrès tenu à Perpignan par la Société française d'archéologie, M. le commandant Espérandieu a présenté l'épitaphe d'un certain *C. Qelius Marcianus* [1], qui doit être le premier texte épigraphique connu relevé à Castel-Roussillon.

«Les détails fournis ensuite par M. Thiers sur les débris de vases grecs ou italiotes, sur les monnaies grecques et ibériques qu'on découvre dans cette localité, méritent de fixer l'attention du Comité d'une manière particulière. Le rapporteur propose l'insertion de sa note au *Bulletin archéologique*.» — Adopté.

M. le Secrétaire signale la publication, dans le *Journal des Savants*, février 1909, p. 73 à 77, d'un mémoire de M. Antoine Thomas, membre de l'Académie des Inscriptions, qui a pour objet de compléter et de rectifier un mémoire de M. Raimbault, intitulé : *Un problème de numismatique languedocienne*, et publié dans le *Bulletin archéologique* de 1908, p. 117 à 122.

M. Raimbault a signalé un document de l'an 1147, dans lequel

[1] *Congrès archéologique de Carcassonne-Perpignan*, LXXIII (1906), p. 220; *Revue épigraphique*, n° 1672.

sont mentionnés des sous et deniers qualifiés *mangenchi* et *magenchi*. M. Thomas estime que la bonne leçon est *magenchi*, qui est la transcription en latin de l'adjectif provençal *magenc* qui signifie «de mai». Il démontre ensuite que les sous et deniers *magenchi* désignent non pas une espèce de monnaie, mais une redevance payable au mois de mai.

MM. Durrieu et Guiffrey lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À RENNES.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

La 47e réunion des délégués des Sociétés savantes de la France s'est ouverte à Rennes le samedi 3 avril 1909, à 3 heures et demie, dans la salle des fêtes du lycée de garçons, sous la présidence de M. Doumergue, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le Ministre, accompagné de M. Sagebien, préfet d'Ille-et-Vilaine, de M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, de M. Jules Gautier, directeur de l'enseignement secondaire, et de M. Michel, chef de son cabinet, a été reçu par MM. Laronze, recteur de l'Académie de Rennes, et de Saint-Arroman, chef du bureau des travaux historiques et scientifiques.

M. Doumergue a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite : M. Émile Picot, membre de l'Institut, président du Congrès; MM. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur; Brice, Guernier, députés; le général Ménestrel; à sa gauche : MM. Sagebien, préfet d'Ille-et-Vilaine; Jules Gautier, directeur de l'enseignement secondaire; Le Hérissé, Surcouf, Lefas, députés; le premier président de la Cour d'appel; Janvier, maire de Rennes. Derrière le Ministre avaient pris place : MM. le général de Lamaze, le Procureur général, MM. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; Vidal de la Blache, Cordier, Héron de Villefosse, Omont, membres de l'Institut; Michel, chef du cabinet de M. Doumergue; Raoul de Saint-Arroman, Steck, secrétaire général de la préfecture;

Maurice Prou, Capitan, Gazier, Paul Boyer, Baguenault de Puchesse, Bruel, Harmand, Camille Bloch, Ledé, Angot, Joubin, des Cilleuls, Bureau, Héligon, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; le général Gorth, le Procureur de la République, le Président du Tribunal de première instance, Cavalié, recteur de l'Académie de Poitiers; Verwaest, le général Reynes; Bertrand, Piettre, Ouvray, Maury-Muzet, Lucron, sous-préfets; Douel, directeur des contributions directes; Breton, directeur des postes; Paitel, trésorier-payeur général; Perdriel, Dottin, Langelier, adjoints au maire; Garreau, Corbeaux, etc.

En face du Ministre se trouvaient, au premier rang de l'auditoire, M. Laronze, recteur de l'Académie de Rennes, ayant à ses côtés MM. de Caqueray, doyen de la Faculté de droit; Loth, doyen de la Faculté des lettres; Moreau, doyen de la Faculté des sciences; Perrin de la Touche, directeur de l'École de médecine; Dodu, inspecteur d'Académie; Croisy, proviseur du lycée; Mlle Ory, directrice du lycée de jeunes filles; MM. Châtel, Bodin, Philipot, Perrier, Lesage, O. Martin, Delannay, Sennes, Bourdon, Le Roux, Lenormand, Lacour, Turgeon, Daniel, Guitel, professeurs à l'Université. Dans l'assistance on remarquait: MM. Lesort, archiviste départemental; Bézier, Harscouët de Kéravel, de Villers, Paul du Châtellier, Banéat, Pocquet du Haut-Jussé, René Oberthür, Roche, Pawlowski, Béranger, Bonnardot, Lucien Braye, Combes, Étienne Deville, Henri Ferrand, Paul Larget, Lasnier, Georges Parmentier, Couffon, Roger Grand; Mmes de Laborderie, Fréchet; MM. le colonel de gendarmerie, le colonel chef d'état-major, le colonel Labarraque; le lieutenant-colonel du 41e d'infanterie, le commandant du génie; les sous-intendants militaires, le lieutenant-colonel de Caqueray, le chanoine Campion, Fréchet, Blanc, Boizat, maîtres de conférences à la Faculté des sciences; le commandant Coignerai, Feuillerat, maître de conférences à la Faculté des lettres; Tortelieu, Lafon, directeur de l'École des beaux-arts; Vadot, secrétaire de la mairie de Rennes; Bougenot, conservateur de la Bibliothèque de Vitré; Lefeuvre, professeur à l'École de médecine; Morel, secrétaire du Conseil de préfecture.

La musique du 41e régiment de ligne prêtait son concours à cette cérémonie.

Le Ministre souhaite la bienvenue aux membres du Congrès,

déclare ouverte la quarante-septième session et donne la parole à M. de Saint-Arroman pour la lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des Sections.

Le bureau de la Section d'archéologie est ainsi constitué :

Président de la Section : M. Héron de Villefosse ;

Secrétaire : M. de Lasteyrie ;

Secrétaire adjoint : M. Prou ;

Présidents des séances : MM. Héron de Villefosse, Harscouët de Kéravel, Prou, Banéat, Adrien Blanchet, Paul du Châtellier, Dr Capitan, de Villers.

M. le Ministre donne ensuite la parole à M. Émile Picot, qui lit le discours suivant :

« Messieurs, en prenant la parole devant vous, je dois tout d'abord exprimer les remerciements des membres du Congrès à M. le Ministre de l'Instruction publique pour la marque de haute bienveillance qu'il leur a donnée en venant lui-même présider à l'ouverture de leurs travaux. Ils verront tous, j'en suis sûr, dans la présence d'un membre du Gouvernement, un témoignage d'estime des plus précieux accordé aux représentants des Sociétés savantes en général et aux représentants de la Bretagne en particulier.

« Vous constituez, en effet, Messieurs, une élite intellectuelle, et ce n'est pas sans appréhension que je m'adresse à un auditoire aussi distingué. La tâche m'est pourtant facilitée par les traditions de travail, de science et, je puis le dire, d'urbanité, qui se sont conservées dans les villes où siégèrent jadis des Parlements. Rennes peut à juste titre s'enorgueillir d'avoir possédé pendant deux siècles et demi une de ces grandes cours de justice dont les membres aimaient et protégeaient les arts et les lettres. C'est aux Universités qu'il appartient aujourd'hui de diriger les esprits et de développer les études. L'Université de Rennes, dont je suis heureux de saluer aujourd'hui les représentants assis près de nous, est admirablement placée pour devenir un centre important de recherches scientifiques. Elle n'a qu'à continuer les efforts faits dans toutes les directions par les érudits bretons, pour nous faire connaître le passé de notre chère province. Je me propose, Messieurs,

de rappeler à ceux d'entre nous qui sont venus des autres régions de la France, les noms et les travaux des historiens et des philologues qui, depuis un tiers de siècle, ont le plus contribué en Bretagne à enrichir nos connaissances et à fortifier l'amour du sol natal si profondément enraciné dans l'âme bretonne.

« Les revers de l'année terrible ont exercé une grande influence sur la vie du plus actif des érudits qu'ait produits la Bretagne contemporaine; vous savez déjà que je veux parler d'Arthur de La Borderie. Celui-ci avait un tempérament fougueux; il se jeta pendant quelque temps dans les luttes politiques; mais, dès 1876, il y renonça et consacra ses efforts, sa fortune, sa vie tout entière à l'étude. Né à Vitré, le 5 octobre 1827, il était sorti premier de l'École des Chartes, et dès lors sa voie était tracée. Rien de ce qui touche à la Bretagne ne devait lui rester étranger. Les origines, l'histoire, les mœurs, les traditions, la poésie, les chants populaires, tout lui était également familier. Il sut en parler avec la même compétence et le même enthousiasme. Je ne puis songer à citer ici les titres des ouvrages qu'il a publiés. Ils sont mentionnés dans la *Bio-bibliographie bretonne;* aussi bien, mon savant confrère et ami Charles Joret, qui a remplacé La Borderie à l'Institut, lui a-t-il consacré une excellente notice, où il a su rendre pleine justice à l'érudit et à l'initiateur.

« La Borderie fut, en effet, un initiateur dans toute la force du terme. Il renouvela le mouvement littéraire dont Emile Souvestre, Hersart de La Villemarqué et Brizeux avaient été les promoteurs de 1830 à 1850. Les revues et les sociétés fondées par lui vivent et vivront longtemps encore, nous devons l'espérer. Je ne rappellerai que ses deux principales fondations : la *Revue de Bretagne*, dont le premier numéro parut en 1857, et la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, qui fut constituée vingt ans plus tard. Le fait seul que cette société ait pu naître viable nous montre quels progrès la *Revue* avait fait faire aux recherches historiques et combien elle avait élargi le cercle du public lettré. La Borderie avait su grouper autour de lui une phalange de travailleurs distingués. Parmi ceux qui lui prêtèrent le concours le plus actif, il est juste de citer M. Le Meignen, à qui est due la nouvelle édition des *Chroniques d'Alain Bouchart* (1886).

« La Borderie avait conscience de sa valeur et ne craignait pas la polémique. Il m'est permis de le dire en passant, puisque j'ai eu

moi-même l'honneur de mériter de lui, en 1882, une réponse imprimée. J'avais avancé qu'il n'y avait probablement pas eu d'imprimeur à Nantes entre 1518 et 1578, et qu'Antoine Papolin paraissait avoir été un simple libraire; mais l'historien de la Bretagne veillait, et tint à venger bien vite l'honneur de Papolin et celui de la ville de Nantes que je n'avais certes pas eu l'intention d'attaquer.

«En 1887, La Borderie obtint des Conseils généraux des cinq départements bretons des subventions qui permirent de doter la Faculté des lettres de Rennes d'une chaire d'histoire de la province. Lui-même se fit professeur, et il eut la joie d'enseigner aux Bretons l'histoire de leurs ancêtres. Ses leçons, dont le succès n'est pas oublié, furent reprises, complétées et développées dans une grande *Histoire de Bretagne*, dont trois volumes ont paru de 1895 à 1899. Mais l'effort avait été trop grand; vers la fin de l'année 1900, La Borderie se sentit malade; le 17 février 1901 il avait cessé de vivre. Il ne lui a pas été donné d'achever son œuvre; mais elle est heureusement continuée par M. Barthélemy Pocquet, auteur de solides études sur *Les Origines de la Révolution en Bretagne* (1885), sur *Le Duc d'Aiguillon* et *La Chalotais* (1900-1901). M. Pocquet a publié déjà le tome IV de l'*Histoire de Bretagne*, et nous pouvons espérer que le tome V ne se fera pas longtemps attendre.

«René Pocard de Kerviler, dont je tiens à rapprocher le nom de celui de La Borderie, était lui aussi un brillant représentant de la race bretonne. Fils de marin, il était né à Vannes en 1842. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur au corps des Ponts et Chaussées, il ne sortit jamais de la Bretagne. De bonne heure, il aborda les études historiques, et sut les faire profiter de ses connaissances spéciales quand, par exemple, il étudia les mesures de longueur en usage chez les constructeurs de monuments mégalithiques. Bien que son activité se soit portée sur les sujets les plus divers, il convient de louer surtout les publications qu'il a consacrées à l'Académie française et aux Bretons qui eurent l'honneur d'en faire partie. Son principal titre à la reconnaissance des érudits est le *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* dont il entreprit la publication avec le concours des collaborateurs les plus compétents. Je regrette de ne pouvoir citer tous ces collaborateurs; la liste en est longue et nous fait voir combien est grand aujourd'hui le nombre de ceux qui étudient sérieusement l'histoire de la Bretagne.

Kerviler ne devait, pas plus que La Borderie, terminer sa grande œuvre. Il a été enlevé aux lettres le 11 mai 1907; mais ses collaborateurs sont devenus ses continuateurs, et le *Répertoire* pourra se terminer heureusement.

«Stéphane de La Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes, où il était né en 1824 et où il est mort en 1900, s'est uniquement occupé de l'histoire de sa ville natale. Il en a étudié les églises, a publié l'*Armorial des évêques* (1860), puis il a publié, avec M. Alexandre Perthuis, le *Livre doré de l'hôtel de ville de Nantes* (1873). La Société des bibliophiles bretons lui doit le recueil intitulé : *Privilèges accordés par les ducs de Bretagne et les rois de France aux bourgeois, habitants, maires et échevins de la ville de Nantes* (1883).

«Le successeur de La Nicollière-Teijeiro, M. René Blanchard, n'a pas été moins actif. Comme je ne puis tout citer, je mentionnerai seulement ses *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, qui forment quatre volumes in-4°, publiés de 1889 à 1894.

«M. Julien Trévedy, ancien président du Tribunal de Quimper, né en 1830, mort en 1908, connaissait à merveille l'histoire de Bretagne. Sans publier aucun ouvrage de grande étendue, il a donné de remarquables séries d'*Études bretonnes* et d'*Etudes sur Quimper et la Cornouaille*. Auteur d'une *Histoire militaire de Redon*, la mort est venue le surprendre alors qu'il préparait une *Histoire militaire de Concarneau*.

«L'abbé Paris-Jallobert, né à Cancale le 28 avril 1838, mort le 17 février 1905, s'était fait d'abord une spécialité de l'histoire ecclésiastique. Il a eu l'honneur d'attacher son nom à une publication de la plus haute importance, celle des *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, dans lesquels on trouve l'état civil de toutes les familles. Il est mort sans avoir pu achever la tâche qu'il s'était donnée. On jugera de l'immensité de l'entreprise si je dis qu'il avait déjà porté ses investigations sur 140 paroisses. M. Du Guerny continue l'ouvrage dont il a paru quatorze volumes de 1891 à 1904.

«L'abbé Amédée Guillotin de Corson, né à Nozay en 1837, mort à Bain en 1905, nous a laissé deux œuvres considérables : le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* et une étude sur *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*.

«Le vicomte Gaston de Carné, mort à 43 ans, le 24 janvier 1900, s'était fait une place distinguée parmi les historiens de la Bretagne. Il suffit de rappeler l'ouvrage qu'il a consacré aux *Chevaliers bretons*

de Saint-Michel (1884) et la *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons* (1899). Il préparait en dernier lieu une généalogie de sa famille qu'il n'a pas eu le temps de publier.

« Les recherches généalogiques ont toujours été en honneur dans les différentes régions de la Bretagne. Le *Nobiliaire* de Pol Potier de Courcy, dont la première édition est de 1846, a été suivi d'une foule de monographies, d'inégale valeur sans doute, mais qui ne sont presque jamais dénuées d'intérêt. Sans chercher à les énumérer, je dois au moins une mention à l'ouvrage du comte René de Laigue : *La noblesse bretonne au XVe et au XVIe siècle.*

« Dans le même ordre d'idées, le comte Le Gentil de Rosmorduc a fait paraître deux ouvrages très importants : les *Preuves des demoiselles de Saint-Cyr* (1891) et les *Arrêts de maintenue de la grande réformation* de 1668-1671, vaste répertoire qui forme quatre volumes in-4° (1898-1905).

« Les généalogies familiales ont seules rendu possible le travail que M. le conseiller Frédéric Saulnier achève en ce moment sur *Le Parlement de Bretagne.* Le savant magistrat a eu la patience de rechercher les origines et de retracer la carrière de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont appartenu à l'illustre assemblée. Je tiens d'autant plus à signaler cet ouvrage que seul le Parlement de Bretagne a été l'objet d'études aussi consciencieuses. Nous disposons à la vérité, pour le Parlement de Bourgogne, du beau livre de Pierre Paillot; mais il s'arrête au milieu du XVIIe siècle. Le volume de M. de Merval sur les membres du Parlement de Normandie n'est guère qu'un armorial. Nous ne possédons aucune liste des membres du Parlement de Toulouse, et, qui le croirait? aucune liste un peu complète des membres du Parlement de Paris. Que les érudits des autres provinces de France s'efforcent d'imiter la persévérance de l'auteur breton!

« Combien d'autres travaux excellents voyons-nous éclore chaque jour, Messieurs, dans la France occidentale! Tous les domaines des sciences historiques et philologiques y sont cultivés avec succès. Le docteur G. Thomas de Closmadeuc s'est voué spécialement à l'étude de la période révolutionnaire en Bretagne. Vous connaissez son livre sur *Quiberon* (1895) et son ouvrage qui a pour titre : *Émigrés et chouans* (1899). La publication du *Journal inédit d'un député de la Noblesse aux États de Bretagne pendant la Régence* (1905) montre qu'il connaît également bien les époques antérieures.

« M. Joüon des Longrais, ancien élève de l'École des Chartes, est à la fois un philologue et un historien. Sa publication du *Roman d'Aquin* (1880) lui a depuis longtemps mérité l'estime des érudits. Parmi ses études historiques, je citerai seulement son *Jacques Cartier*, composé presque uniquement sur des pièces inédites (1888).

« Le vicomte Charles de Lalande de Calan, dont le cours libre professé par lui à l'Université de Rennes a été suivi par de nombreux auditeurs, s'est appliqué avec prédilection à l'étude du XVIe siècle. Ses *Documents relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589*, dont il a donné en 1908 le tome Ier, sont un travail fort important. L'édition des *Chroniques de Pierre Le Baud* l'a forcé de s'occuper des temps antérieurs. Dans ses annotations du tome Ier (1907), il a montré une critique des plus avisées.

« M. Letaconnoux a dirigé ses études sur le XVIIe siècle. Il a fait connaître les *Relations du pouvoir central et de la province de Bretagne dans la seconde moitié du règne de Louis XIV* (1907).

« Les femmes bretonnes ne sont pas moins actives que les hommes, et je manquerais à la déférence que je leur dois si je ne citais quelques-unes de celles qui nous ont instruits par leurs études historiques ou charmés par leurs œuvres littéraires. La comtesse Jégou du Laz, née de Saisy, morte en 1906, a publié des travaux sur le château de Kerlouet en Plévin (1891), sur les baronnies du Faouet et de Rostrenen (1892), sur l'abbaye de Langonnet (1894). On lui doit encore la généalogie de sa famille et celle de la famille de son mari.

« La comtesse de La Motte-Rouge, née Pocquet de Livonière, a fait paraître les *Mémoires du général de la Motte-Rouge*. Elle est aussi l'auteur d'une étude sur *Les Dinan et leurs juveigneurs* (1892).

« Mme Émile Baudry, née Jeanne Bouché, cultive aussi l'histoire avec succès. Elle achève actuellement la publication d'un important mémoire sur *Saint-Mars-la-Jaille et ses anciens seigneurs*.

« C'est par des ouvrages d'imagination que s'est distinguée Mme Eugène Riom, née Adine Broband. Tantôt sous le pseudonyme de Louise d'Isole, tantôt sous celui de comte de Saint-Jean, elle a publié depuis 1850 d'élégantes poésies et d'agréables romans. C'est à Mme Riom qu'est due l'anthologie intitulée : *Les femmes poètes bretonnes* (1892).

« Mme Dondel du Fouëdic, née Le Coq-Kerneven, cultive éga-

lement la poésie. Elle est l'auteur du *Livre de grand'mère*, du *Dernier des Rieux*, de *Grains de sables et Gouttes d'eau* (1904).

« Je n'ai parlé jusqu'ici que de la Bretagne de langue française; je dois jeter aussi un rapide coup d'œil sur les auteurs qui pendant la même période ont illustré la Bretagne celtique.

« Hersart de La Villemarqué, né le 7 juillet 1815, mort le 8 décembre 1895, appartient par ses ouvrages à la première moitié du XIXe siècle. Ce n'était pas un critique, c'était un poète. Son *Barzaz Breiz*, dont la première édition est datée de 1839, est une production de l'école romantique, et doit être jugé comme tel. Depuis que MM. Luzel et Le Braz nous ont révélé les vrais chants populaires de la Basse Bretagne, on sait comment a procédé le Macpherson français; mais que les ballades publiées par lui comme authentiques aient été composées de toutes pièces, ou simplement remaniées, leur influence n'en a pas moins été considérable. Plusieurs de ceux qui ont dévoilé les procédés littéraires de La Villemarqué ont avoué eux-mêmes qu'ils lui devaient leur goût pour la poésie celtique.

« Le *Barzaz Breiz* a donné naissance à une brillante pléiade d'écrivains bretons. François-Marie Luzel, né à Keramborgne, commune de Plouaret, au mois de juin 1821, n'avait que vingt ans quand il se mit à faire des vers dans son idiome natal aussi bien qu'en français. C'était, lui aussi, un romantique, et pendant toute sa vie il resta fidèle au culte de la poésie. Vous savez tous, Messieurs, avec quelle persévérance Luzel a recueilli les contes et les légendes, ainsi que les productions du théâtre populaire breton.

« Presque tous les manuscrits celtiques modernes que possède la Bibliothèque nationale ont été découverts par lui. Il a publié, en 1863, le *Mystère de sainte Tryphine*, et, en 1889, le *Mystère de saint Gwenolé*. J'ai déjà parlé de la belle collection de chants populaires formée par lui en collaboration avec M. Le Braz (1868-1874).

« Luzel est mort à Quimper, le 26 février 1895. Il était, en dernier lieu, archiviste du département. Il avait eu pour prédécesseur dans ces fonctions un autre celtisant des plus distingués, René-François-Laurent Le Men, qui avait de bonne heure abordé l'étude de la philologie et de l'archéologie. L'un des premiers, le premier peut-être, Le Men avait osé contester l'authenticité du *Barzaz Breiz*, et l'édition qu'il avait donnée du *Catholicon de Jean Lagadeuc* avait initié les érudits aux vraies formes du breton parlé il y a plu-

sieurs siècles. Le Men était mort, âgé seulement de cinquante-six ans, le 2 septembre 1880.

«Luzel et Le Men étaient déjà connus du monde savant, quand M. Henri Gaidoz eut l'heureuse idée de fonder la *Revue celtique*, dont ils devinrent aussitôt les collaborateurs (1870). Les études celtiques avaient désormais en France une base solide et prenaient un caractère réellement scientifique. On vit bien vite s'améliorer les méthodes d'investigation. Tandis que M. Sauvé recueillait les proverbes et les dictons, M. Paul Sébillot entreprenait sur la littérature orale de la Bretagne cette belle série de travaux qui l'ont placé au premier rang des folkloristes français. L'abbé Eugène Bernard, vicaire général de Quimper, après avoir consacré de savantes études à saint Jérôme et saint Denis, aborde les productions populaires; il édite et traduit le mystère breton de *la Création du monde* (1888). M. Émile Ernault, helléniste de profession, trouve le temps de cultiver toutes les branches de la philologie bretonne. M. Joseph Loth, dont vous allez tout à l'heure applaudir la voix éloquente, est en même temps linguiste et historien. M. Georges Dottin étudie avec une égale compétence tous les idiomes celtiques anciens et modernes. M. Anatole Le Braz, enfin, se révèle à nous comme un celtisant du plus grand mérite et comme l'un des meilleurs écrivains français de ce temps.

«L'Université de Rennes a pris à ces études une part prépondérante. C'est elle qui a publié, depuis 1886, les *Annales de Bretagne*. Grâce à l'initiative de MM. de Kerjégu et Bénac, elle a pu élargir le cadre de son enseignement et s'adjoindre un professeur tel que M. Le Braz.

«L'énumération que je viens de faire est déjà longue, et pourtant je me suis borné à citer les érudits et les écrivains dont les noms sont plus particulièrement connus du grand public. Que serait-ce si je voulais citer tous ceux qui ont su se faire apprécier dans des revues d'importance secondaire ou qui ont publié des livres pour le peuple? Les femmes elles-mêmes ont joué un rôle dans la littérature bretonne. Il y a quelques semaines à peine, la Bretagne a vu disparaître deux figures originales : Mme Le Bastard de Mesmeur, en religion sœur Anne de Jésus, était l'auteur d'une *Histoire populaire de la Bretagne* (*Istor Breiz*), écrite en breton et en français; Marguerite Philippe était une pauvre femme, douée d'une mémoire extraordinaire, qui avait retenu des centaines d'anciennes chan-

sons. C'est auprès d'elle que Luzel avait fait sa plus abondante récolte.

« Mais si les hommes qui appartiennent à d'autres provinces suivent avec le plus vif intérêt et la plus réelle sympathie les efforts faits par les Bretons pour conserver leurs anciennes traditions, ils ne voient pas sans inquiétude les exagérations de ce qu'on appelle aujourd'hui le *bardisme*. Il faut se défier des doctrines pancelliques, qui ne répondent à aucune réalité historique et qui pourraient être un danger pour notre unité nationale. Tous les esprits pondérés sont d'accord sur ce point et je juge inutile de m'y arrêter. J'aime mieux vous entretenir, Messieurs, du développement des études sérieuses.

« Les ouvrages des érudits n'ont pas seuls contribué au progrès des sciences historiques. A côté des érudits, il convient de citer les amateurs éclairés qui ont voulu que les collections formées par eux leur survécussent pour le plus grand profit des travailleurs. Je tiens à citer, d'abord, le nom de M. Thomas Dobrée, de Nantes, qui s'est éteint le 8 décembre 1895, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, laissant au Département de la Loire-Inférieure de très précieux manuscrits, un très riche fonds de livres imprimés, des estampes et des médailles. Cette collection est aujourd'hui cataloguée et les savants peuvent profiter des trésors acquis par M. Dobrée pendant le cours de sa longue carrière.

« Cette libéralité continuait, d'ailleurs, une tradition généreuse dont les Nantais peuvent être fiers. En 1852, leur ville a reçu les tableaux et les œuvres d'art réunis par le duc et le comte de Feltre. En 1854, trente tableaux leur ont été donnés par M. Urvoy de Saint-Bedan. Un peu plus tard, les antiquités léguées par MM. Frédéric Caillaut et Ténaud ont enrichi le Musée archéologique municipal. La Bibliothèque de la Ville, qui s'est autrefois accrue du fonds considérable laissé par M. Lajarriette, a reçu, il y a quelques années, les pièces historiques manuscrites et les livres légués par M. Charles Dugast-Matifeux. Le Catalogue, en deux volumes, publié de 1901 à 1903 par MM. René Blanchard, Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mengin, permet d'apprécier l'importance de ces documents.

« C'est à un Écossais, sir Robert Miln, que le Département du Morbihan est redevable du Musée archéologique de Carnac. Sir Robert avait réuni, dans une longue série de fouilles, une collection qu'il avait lui-même classée et dont il avait publié la description

dans un somptueux ouvrage imprimé à Paris, en 1877. Après sa mort, survenue à Edimbourg le 26 janvier 1881, et en exécution de ses dernières volontés, les collections et l'édifice qui les contient ont été donnés au Département, auquel l'amiral Tremlett en a fait la remise solennelle.

« L'exemple de sir Robert Miln a été suivi dans le Finistère; Mme Zénaïde Narichkine, veuve en premières noces du prince Yousoupof, et en secondes noces du comte de Chauveau, a légué au Département le château de Keriolet, situé à Beuzec-Conq, près de Concarneau. Le château est moderne; mais les propriétaires s'étaient efforcés d'y reconstituer l'habitation d'un seigneur breton de la fin du quinzième siècle. Ils y avaient rassemblé des objets d'art auxquels on a joint, dans ces derniers temps, une curieuse collection de coiffes bretonnes. La collection offre ainsi un sujet d'études, tandis que le parc de Keriolet est un but de promenade bien connu des amis de la Bretagne.

« C'est encore au Département du Finistère que Mme Bernier a légué les tableaux et les gravures laissés par son mari, le peintre Camille Bernier. Celui-ci, né à Colmar, en 1823, avait fait de la Bretagne son pays d'adoption. Il est mort, en 1902, à Kergaladic en Bannalec.

« Si je mentionne enfin le legs Silguy fait, en 1864, à la Ville de Quimper, et qui a formé le fonds du Musée municipal inauguré en 1875, vous pourrez constater qu'un département, autrefois déshérité, réunit maintenant, grâce à la libéralité de particuliers intelligents, des séries d'objets d'art ou de curiosités dignes d'un sérieux intérêt.

« La Ville de Rennes, qui possède de beaux musées publics, possède aussi une collection particulière largement ouverte aux savants du monde entier, la collection entomologique formée avec une si rare persévérance et au prix de lourds sacrifices par M. Charles Oberthür. Je pourrais nommer des naturalistes qui sont venus des pays les plus éloignés pour la visiter et l'étudier : tous s'en sont retournés émerveillés.

« Parmi les dons qu'a reçus le Département d'Ille-et-Vilaine, je dois citer surtout ceux qui ont été faits aux Archives par Mme Arthur de La Borderie et par le regretté comte de Palys. La Bibliothèque de Rennes a hérité des livres imprimés qui appartenaient à M. de La Borderie, et ce n'est pas tout, car l'hôtel que le savant habitait

à Vitré a été lui-même transformé en musée. M. Lucien Decombe, conservateur du Musée archéologique de Rennes, mort le 14 décembre 1905, a légué sa collection à l'établissement qu'il dirigeait. Sa bibliothèque a enrichi celle de la Ville, qu'administrait alors avec tant de zèle M. Alphonse Vétault. La Bibliothèque de Saint-Malo a recueilli les livres de l'abbé Pâris-Jallobert.

«Je tiens, Messieurs, à mentionner ces libéralités, non seulement parce que les testateurs ou donateurs méritent notre respect et notre reconnaissance, mais aussi parce qu'elles témoignent des ressources que la Bretagne offre désormais aux érudits, aux amateurs d'art et d'archéologie. Ces ressources ne sont pas encore suffisantes. Je rêve, quant à moi, de voir chaque province posséder un grand musée ethnographique, où les travailleurs, qui sont aujourd'hui le pays tout entier, s'initieraient, par la vue de tous les types physiques, de tous les objets dont s'entouraient nos ancêtres, de tous les costumes qu'ils portaient, à ce qu'a été la vie du passé. Il est grand temps de constituer ces collections avant que le flot de notre civilisation moderne ait emporté les derniers vestiges des siècles qui nous ont précédés. Nulle part elles ne peuvent être plus curieuses ni plus variées que sur cette terre de Bretagne où ont vécu et lutté tant de populations diverses. Je n'ignore pas qu'il existe déjà de plusieurs côtés des embryons de collections. Il serait digne d'une grande société scientifique de les réunir, de les développer, d'en faire saisir à tous le but et l'utilité.

«Trop de choses sont exposées à périr aujourd'hui. L'exiguïté de nos habitations et la division des héritages ne permettent plus guère aux particuliers de laisser à leurs descendants de grandes bibliothèques. Que les érudits songent, avant que leurs livres soient dispersés, souvent pour un profit dérisoire, aux avantages qu'il y aurait pour les études qu'ils ont aimées s'ils les laissaient à un établissement public destiné à leur survivre. Il existe encore dans beaucoup de familles, particulièrement en Bretagne, des archives qui présentent un intérêt historique. Il est naturel que les heureux propriétaires de ces trésors cherchent à les transmettre à leurs descendants; mais, s'ils n'ont pas d'enfants, ou si leurs enfants se montrent indifférents à ces souvenirs, qu'ils n'hésitent pas à les déposer dans les archives des départements où, grâce au dévouement des élèves de notre École des Chartes, leur conservation est assurée. Enrichir les bibliothèques, les archives et les musées, doter les universités

et les écoles, c'est toujours servir la science, c'est toujours travailler au développement intellectuel du pays. »

La parole est ensuite donnée à M. Loth, doyen de la Faculté des lettres, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Ministre,
« Mesdames, Messieurs,

« Si l'on m'a offert le périlleux honneur de prendre la parole devant vous, et si je n'ai pas cru pouvoir m'y dérober, c'est moins en raison de la situation que m'a value la confiance de mes collègues, qu'à cause de l'enseignement que je représente. L'existence d'une chaire de celtique à la Faculté des lettres est, en effet, comme un symbole de l'esprit qui a présidé à la fondation de la jeune Université de Rennes; c'est le trait le plus caractéristique de sa physionomie, et, en même temps, une innovation d'un heureux augure pour son développement dans l'avenir.

« En fondant les Universités provinciales, le Gouvernement de la République a voulu non seulement créer des foyers de recherches scientifiques et de haute culture rayonnant sur chacune des zones principales de notre pays, mais encore contribuer à mettre en œuvre les ressources particulières de chaque terroir, à en développer et mettre en relief les qualités propres. C'est donc à la fois une œuvre d'un intérêt général et en quelque sorte humain qu'on a voulu inaugurer en même temps qu'une œuvre nationale! Ce sera assurément un des principaux titres de la troisième République à la reconnaissance du pays; mais, si son importance ne saurait être exagérée, il est clair que c'est une œuvre de longue haleine et que l'État seul ne peut mener à bonne fin. Aussi a-t-il très justement convié à y collaborer les régions mêmes qui devaient être les premières à en recueillir les bénéfices.

« L'Université de Rennes n'a pas failli à la mission qui lui a été confiée. Tout en restant fidèle à son devoir essentiel, — celui de toutes les Universités sous toutes les latitudes, — c'est-à-dire l'exposition méthodique et l'extension des acquisitions de la science dans ses différentes branches, l'initiation de ses étudiants à la discipline scientifique, elle s'est appliquée à intéresser à ses efforts les populations au milieu desquelles elle est fixée et à leur prouver par d'in-

discutables services qu'en aidant à sa prospérité elles travaillaient à la leur propre.

«La Faculté des lettres, pour ne parler que d'elle, a déployé dans cette voie une inlassable et féconde activité. Comprenant que la péninsule bretonne, par les deux langues qui y sont parlées, par la richesse de sa littérature populaire, par l'originalité de ses coutumes et de ses traditions, par tout son passé écrit et non écrit, en particulier même son passé préhistorique, lui offrait un champ illimité de recherches, elle a fait de sa revue, les *Annales de Bretagne*, conformément d'ailleurs à la volonté expresse du Ministère de l'Instruction publique, un organe exclusivement régional et breton, justement apprécié non seulement en France, mais encore à l'étranger. Outre les résultats déjà considérables de ses recherches, la Faculté y gagne de prolonger ainsi hors de Rennes, dans tous les coins de la péninsule, son enseignement, d'y propager les saines méthodes linguistiques et historiques, et de contribuer, pour une part appréciable, au bon renom de l'Université.

«De plus, les *Annales*, par les nombreux échanges qu'elles ont provoqués avec les revues françaises et étrangères, apportent à la Bibliothèque universitaire un sérieux concours et lui économisent de coûteuses acquisitions. La Faculté a trouvé de précieux collaborateurs dans les archivistes des cinq départements de Bretagne et aussi parmi ses propres étudiants. Pour former, par exemple, les étudiants de la section d'histoire aux méthodes et à la critique historiques, ce sont les archives locales qui ont fourni les matériaux d'études, et déjà bon nombre d'importants travaux d'histoire régionale, qui font honneur à la fois aux maîtres et aux élèves, ont ainsi vu le jour.

«Là ne s'est pas borné notre labeur régional. Nous avons commencé une collection de moulages et de photographies destinée, pour une large part, à aider à l'enseignement de l'archéologie à toutes les époques, même de l'archéologie préhistorique.

«Le laboratoire de géographie a pris aussi, dans la mesure du possible, un caractère régional. Nous songeons à y annexer une section d'anthropologie. Notre laboratoire de psychologie expérimentale, le mieux organisé de France peut-être, malgré ses faibles ressources, grâce au dévouement et à l'esprit inventif du professeur qui l'a créé et le dirige, possède une section de linguistique expérimentale qui a déjà rendu quelques services aux études dialectales et

est appelé à en rendre bien d'autres le jour où nos étudiants pourront, sans nuire à leur avenir, se livrer à des études qui n'auront pas uniquement pour objectif, comme maintenant, l'enseignement professionnel. Il n'est pas jusqu'à la musique locale qui n'ait attiré notre attention. Le laboratoire de linguistique possède déjà une riche collection d'airs bretons recueillis à l'aide du phonographe, qui ne le cède guère en charme et en originalité à ceux que le recueil de M. Bourgault-Ducoudray a popularisés dans l'Europe entière. Nous comptons utiliser aussi le phonographe pour l'organisation d'une sorte de bibliothèque des variétés dialectales, celtiques et romanes de Bretagne, le jour où notre phonographe, sérieusement enroué et fatigué par de multiples exercices, aura eu un successeur à la voix plus souple et plus sonore.

« En raison de sa situation géographique, l'Université de Rennes pouvait espérer attirer à elle un certain nombre d'étudiants des Iles-Britanniques. Aussi la Faculté des lettres a-t-elle organisé des cours spéciaux et créé des diplômes pour les étudiants étrangers. Le succès commence à répondre à nos efforts. Nous avons à nous féliciter, en particulier, de la création d'un doctorat de l'Université de Rennes (section des lettres ou mieux des sciences philosophiques, historiques et philologiques). Il est à peine créé depuis trois ans que deux Anglais l'ont obtenu en soutenant avec succès, en français, devant notre Faculté, des thèses écrites en anglais. Plusieurs autres nous ont soumis des sujets de thèse. Tout récemment, un étudiant américain, des États-Unis, s'est inscrit en vue du doctorat. Jusqu'ici, les Français, auxquels il était destiné aussi bien qu'aux étrangers, n'en avaient pas profité. Cette année, un de nos meilleurs étudiants libres donne le bon exemple en nous présentant une remarquable thèse de philosophie actuellement à l'impression.

« Chose étrange, le principal objectif de la Faculté, la création d'une chaire de celtique, n'a été atteint qu'après de longues années d'attente et d'efforts.

« Cette création se justifiait déjà, s'imposait même par l'importance croissante qu'ont prise les études celtiques depuis quelques années; il est aujourd'hui reconnu qu'aucune branche des sciences historiques et philologiques, en Europe, ne doit s'en désintéresser, et que toutes peuvent y trouver leur profit. C'est une sorte de revanche du celtisme qui commence ou plutôt qui se continue après une interruption de plusieurs siècles, car, commen-

cée du VIe au Xe siècle de notre ère par les Irlandais, les plus ardents pionniers, à cette époque, de la civilisation chrétienne dans ce qu'elle a de plus élevé, elle a été reprise au XIIe par les Bretons de France et d'Angleterre, dont les traditions ont renouvelé la littérature de la France et de l'Europe : revanche telle qu'aucun celtomane n'aurait pu la rêver.

« Maîtres, au IVe siècle avant Jésus-Christ, de l'Europe centrale et occidentale, de la plus grande partie de l'Autriche et de la Hongrie, de toute l'Allemagne du Sud, du Nord de l'Italie, de la Péninsule ibérique pour une large part, de la Gaule, des Iles-Britanniques, les anciens Celtes ont étonné le monde par leurs succès et par leurs revers. Leur domination, qui s'était étendue des rives de l'Océan à l'Asie Mineure, se trouve, au temps de César, réduite à la Gaule et aux Îles-Britanniques. Ils ne tardent pas à perdre la Gaule entièrement, puis leur domaine insulaire en grande partie. Réduits aujourd'hui à une portion de l'Irlande, de l'Écosse, à l'île de Man, au pays de Galles et à l'ouest de l'Armorique, il semblait qu'on n'eût plus qu'à les laisser s'éteindre doucement et disparaître dans la masse des nations dont ils partagent les destinées.

« C'est justement à ce moment qu'on assiste à une sorte de résurrection du celtisme. Ce n'est pas du côté où les Bretons de France et d'Angleterre l'avaient si longtemps attendue que la revanche leur est venue : Arthur n'est pas sorti de sa retraite enchantée pour chasser les Saxons; il est resté sourd à l'appel de son peuple et a fait mentir les prédictions de ses bardes. Ce n'est point par la force des armes que le celtisme a refleuri : c'est par la vertu du génie celtique. Trop longtemps on n'a vu dans les anciens Celtes qu'une race batailleuse, ne respirant que guerres et conquêtes. Or, l'archéologie nous apprend qu'au moment de leur plus grande extension, du Ve-IVe au Ier siècle avant notre ère, il y a eu une civilisation celtique remarquable et puissante, une industrie et un art original dont l'influence s'est étendue sur des régions mêmes où leurs armes n'avaient pas pénétré. La connaissance des langues celtiques a encore plus contribué à restituer aux Celtes leur véritable physionomie. Le groupe celtique, au point de vue linguistique, dépasse aujourd'hui en intérêt la plupart des groupes de la famille indo-européenne.

« La matière épique de l'Irlande n'a pas d'égale en Europe pour la richesse et l'originalité. Et voici que des poèmes débarrassés récemment

de la poussière des bibliothèques nous révèlent en Irlande une poésie lyrique comparable au lyrisme gallois, si supérieur, au XIIe siècle, au XIVe même, à celui des autres nations de l'Europe. La littérature populaire des peuples néoceltiques, celle des Bretons en particulier, forme peut-être la branche la plus riche du folklore européen. Enfin il est impossible d'étudier l'histoire du droit primitif de la famille indo-européenne sans mettre à contribution les lois de l'ancienne Irlande et du pays de Galles.

« Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'une sorte d'émulation en faveur de ces études se soit emparée des divers pays civilisés. En Angleterre, en Écosse, en Irlande, dans le pays de Galles, il y a des chaires de celtique. Il s'en est créé une à Berlin; Vienne va suivre cet exemple. Aux États-Unis on en compte déjà deux. Plusieurs grandes revues françaises et étrangères sont exclusivement consacrées aux choses celtiques, et il en est bien peu qui s'en désintéressent. La France, qui, avec l'Angleterre, y est le plus directement intéressée, s'est laissé d'abord devancer par l'Allemagne; le premier cours de celtique professé en Europe l'a été en 1875, à Strasbourg. La création du cours de celtique de notre École des Hautes Études a suivi de près; puis est venue celle de la chaire du Collège de France. Une chaire de celtique en province devenait une nécessité.

« On commença par un modeste cours qui me fut confié à la fin de 1883; il devait être transformé en chaire le jour où les conseils généraux de Bretagne seraient disposés à aider l'Université de leurs deniers. Ce n'est pas la faute de la Faculté si elle a attendu si longtemps la création à laquelle elle tenait essentiellement parce qu'elle devait lui conférer en quelque sorte, à elle et à l'Université, ses lettres de naturalisation bretonne. Assurément, l'idée en fut bien accueillie en Bretagne; le celtisme y est en faveur, mais c'est trop souvent un celtisme d'opéra-comique. On ne fait plus guère parler breton à Adam et Ève dans le paradis terrestre, mais la celtomanie a la vie dure et est habile à se transformer. N'avons-nous pas vu récemment, à Brest, un archidruide debout sur un dolmen en carton-pâte, vêtu de blanc, entouré de gens en vert qui s'appellent bardes, d'autres en bleu qui se sont sacrés ovates ou savants? Rassurez-vous : l'archidruide n'était pas là pour simuler des sacrifices humains; il annonçait la paix au monde; c'est une façon de candidat au prix Nobel de la paix. On s'est époumonné, moi

comme d'autres, à répéter que les ovates n'existent pas; qu'*ovates* est une faute de lecture due à la transcription grecque *ouateis*, du latin *vatis;* que le gallois *ovydd*, sur lequel on s'appuie, est une transcription savante du nom d'Ovide; que s'ils y tiennent ils pourraient, à la rigueur, se dénommer *wates*, une classe de devins ayant existé chez les Celtes, ainsi que le mot *vatis* lui-même; rien n'y fait; ils tiennent absolument à ce barbarisme sans lequel, il est vrai, ils n'existeraient pas.

« Pour d'autres, le celtisme consiste dans le port de certains costumes dits nationaux, qui ne sont, en réalité, que des formes attardées et plus ou moins modifiées des costumes des deux derniers siècles; pour eux, hors des braies, point de salut! Il n'y a point longtemps, un barde ou un ovate, je ne sais trop, me montrait avec orgueil ses culottes plissées qui, selon lui, étaient identiques à celles des montagnards écossais et représentaient par conséquent le type ancien; je lui fis remarquer, sans le convaincre, je le crains, que vers le ve-vi^e^ siècle, d'après Gildas, ce qui caractérisait le costume des Pictes et des Scots, c'était précisément l'absence de cette partie si pittoresque : c'étaient littéralement des sans-culottes; s'il tenait à les imiter, il courait le risque d'être appréhendé rapidement pour outrage public à la pudeur.

« Quoi qu'il en soit, malgré tout cet alliage, le celtisme finit par avoir raison de l'esprit d'économie de nos conseils généraux; la chaire de celtisme fut créée grâce à leur concours et à celui de l'Université.

« Ce qui donne à cette création une signification et une importance particulières. c'est le lieu même où elle s'est faite. Assurément Rennes pouvait invoquer bien des raisons pour devenir le siège de l'Université de Bretagne : la possession déjà de trois facultés et d'une école de médecine, sa situation géographique, son passé de capitale de la Bretagne parlementaire, le rôle important qu'elle a joué à maintes reprises dans l'histoire de notre péninsule. Mais son principal titre, et celui dont on a le moins parlé si même il en a été question, c'est que Rennes et le pays rennais ont été, à une époque décisive de notre histoire et toujours depuis, un véritable centre d'attraction pour les Bretons et le principal terrain de fusion entre les deux éléments ethniques de l'Armorique : l'élément celtique et l'élément romain. Ce rôle a commencé le lendemain presque de la grande et décisive victoire remportée par les

Bretons sur l'empereur Charles le Chauve et l'armée franque, à Ballon, en 845, car la prise de Rennes par Noménoé est de 850. Auparavant Gallo-Romains et descendants des Bretons insulaires étaient animés les uns pour les autres des sentiments les moins fraternels. Le pays de Rennes et celui de Nantes également payaient le plus souvent les frais des guerres incessantes engagées dès le VIe siècle entre Bretons et Francs : pillages, incendies, massacres, réduction des habitants en esclavage, tel est le bilan ordinaire des incursions des Bretons, par exemple de celle qui mena le chef des Bretons de Vannes en 579 aux portes de Rennes, à Cornu (Corps-nuds). Aussi, la haine des Gallo-Romains de la péninsule pour eux était des plus vives et, semble-t-il, justifiée. En 590, lorsque Weroc a fait sa paix avec le duc des Francs Ebrachaire et s'est retiré, l'évêque gallo-romain de Vannes, Regalis, entouré de son clergé et des habitants du pays, assure le chef franc de leur dévouement envers le roi des Francs, mais ajoute textuellement qu'« opprimés par « les Bretons, ils sont soumis à un joug pesant ». Ermold le Noir, qui accompagna Louis le Débonnaire dans sa grande expédition en Bretagne, se fait l'écho des plaintes des Armoricains : d'après eux, arrivés en fugitifs de l'île de Bretagne, les Bretons, accueillis par pitié, parce qu'ils étaient chrétiens, ne se sont pas contentés des terres qui leur ont été concédées; ils ont saisi celles de leurs bienfaiteurs, les ont chassés et se sont emparés peu à peu du pays. Les évêques réunis en concile à Soissons en 866 peignent également les Bretons sous les traits les plus noirs et concluent qu'ils n'ont de chrétien que le nom.

« Or un siècle à peine s'était écoulé depuis la prise de Rennes que cette ville devenait pour un temps le siège des ducs de Bretagne. Depuis, en toute circonstance, jusqu'à l'annexion définitive à la France en 1532, le pays rennais s'est distingué par un patriotisme à toute épreuve.

« Que s'était-il passé?

« Il y a des liens plus forts que la communauté de langue, qui d'ailleurs n'est pas toujours la preuve d'une identité de race et d'origine; c'est la communauté de sentiments et d'aspirations, l'union des âmes dans le même dévouement pour une patrie commune dont on partage les succès et les revers, et qui souvent devient pour les cœurs bien nés plus chère encore dans l'adversité que dans les jours de gloire et de triomphe. L'histoire nous en

offre des exemples : n'en avons-nous pas un particulièrement touchant à l'extrémité opposée à cette péninsule, à l'Est de la France?

« Aux IXe et Xe siècles, l'Armorique a vu s'opérer la réconciliation des deux éléments qui la divisaient et, grâce surtout au pays rennais, au profit de l'élément qui la rapprochait le plus de la nation avec laquelle elle avait les plus grandes affinités et avec laquelle aussi elle était appelée à s'unir.

« Comme ailleurs, ce sont les gloires et les malheurs communs qui ont amené l'union, les gloires d'abord. L'époque de l'annexion du Rennais est aussi celle de la plus grande extension des Bretons vers l'Est. Sous Noménoé et Erispoé, l'ancienne Neustrie est en grande partie à leur merci. Au moment où Noménoé mourut, il se préparait à entrer à Chartres. Sous Salomon, le pays de Coutances, le Cotentin sont terres bretonnes. Mais c'est surtout peut-être par les luttes en commun contre un ennemi aussi redoutable aux Armoricains de langue romane qu'aux Bretons que fut cimentée leur union : par les luttes contre les Scandinaves. Rien de plus dramatique que cette période de notre histoire, qui s'ouvre par le sac de Nantes en 835 et se termine par l'expulsion définitive de l'ennemi en 939. Alliés parfois avec les Scandinaves pour des incursions n'ayant d'autre but que le pillage, par exemple dans cette expédition de 860 pendant laquelle ils ravagèrent en commun le Poitou, l'Anjou, la Touraine, le Maine, saccagèrent le Mans et se heurtèrent à Brisarthe aux troupes du vaillant Robert le Fort, qui périt dans le combat, les Bretons ne tardèrent pas à avoir à lutter contre ces dangereux amis pour l'existence même. Parmi les chefs qui se signalent le plus apparaît au premier rang un véritable héros d'épopée, le chef des Bretons de Rennes, gendre du roi Erispoé, Gourwant, qui a donné son nom à une rue de Rennes sous la forme barbare Gurvand. Un seul fait suffira à le peindre, comme le disent très bien les *Annales Mettenses*, auxquelles j'en emprunte le récit.

« Au moment où le roi Salomon va faire sa paix à prix d'argent avec le chef scandinave Hasting, établi sur la Vilaine, non loin d'Avessac, Gourwant déclare qu'il attendra seul avec ses braves l'ennemi pendant trois jours. Hasting, qui a eu connaissance de ces propos, lui fait dire de rester; il désire le voir et faire sa connaissance. Salomon offre des troupes à Gourwant; celui-ci refuse : il fera ce qu'il a dit et restera seul avec ses deux cents braves. Salomon parti, Gourwant attend cinq jours. La sixième nuit, Hasting lui propose

un rendez-vous pour le lendemain entre la deuxième et la troisième heure du jour près d'un gué de la Vilaine qu'il lui désigne. Gourwant y est à l'heure dite. Il passe même le gué qui le sépare des ennemis et attend impassible non seulement jusqu'à la troisième, mais jusqu'à la sixième heure. Les Scandinaves ne vinrent pas. Frappés de stupeur par un pareil trait d'audace, ils s'étaient éloignés sans oser l'attaquer.

« Lors d'une des plus terribles invasions des Vikings, tandis que le roi Alain le Grand écrasait les Normands de la Loire à Questembert, son lieutenant, sans doute le chef des Bretons de Rennes, Bérenger, petit-fils de Gourwant, remportait sur une armée scandinave, à Saint-Lô, alors en territoire breton, en 890, une victoire qui eut un grand retentissement.

« Mais les jours de la grande épreuve approchaient. Après la mort d'Alain le Grand, à la faveur des dissensions et des guerres civiles des chefs, les Scandinaves, après avoir ravagé la Bretagne de fond en comble, y établirent leur domination qui dura de 914 environ à 939. La pays de Rennes eut naturellement sa part d'épreuves et aussi sa part de gloire dans l'expulsion des oppresseurs. C'est vraiment alors qu'apparaît de la façon la plus nette l'importance du Rennais dans l'œuvre de formation du peuple breton.

« Au moment de l'annexion, vers 850, il y avait non loin de Rennes une zone mixte romano-bretonne comprenant les pays qui formaient les anciens évêchés de Dol, Saint-Malo et Saint-Brieuc : elle englobait aussi le Vannetais oriental et une portion du Nantais, en laissant de côté la péninsule guérandaise entièrement bretonne. L'élément breton guerrier et aristocratique fut incontestablement affaibli par les guerres et surtout par l'émigration considérable qui eut lieu à la suite de la prise de possession du pays par les Scandinaves, mais ce n'est pas là la cause principale du recul de la langue bretonne dans cette zone mixte du xe au xiiie siècle. La prépondérance de l'élément roman y a été amenée par l'annexion des territoires de langue romane pure, en particulier du Rennais, à en juger par l'étendue du territoire que le breton a perdu à cette époque dans la zone avoisinante, au Nord et à l'intérieur. Non seulement l'élément roman se trouva considérablement accru en territoire et en influence, mais il s'ensuivit assez vite une francisation des nombreux guerriers bretons attirés dans le Rennais par la ri-

chesse du pays et les nécessités de la défense nationale. Les alliances entre familles bretonnes et françaises commencèrent de bonne heure; on peut poser en principe qu'une femme de langue française introduite dans une famille bretonne la francisait à coup sûr. On en a dès la première heure un curieux indice. Le vaillant chef breton de Rennes, en 890, fils de Judicaël et petit-fils de Gourwant, porte le nom de Berenger; nul doute que sa mère n'ait été de langue française. Quand un personnage, en Bretagne, à cette époque, porte un nom germanique plus ou moins romanisé, on est sûr qu'on a affaire à un Gallo-Romain. Les alliances avec les grandes familles de France sont très recherchées. Erispoé consentait à sacrifier une partie de la Neustrie pour marier sa fille au fils aîné de Charles le Chauve. En 940, le duc Alain Barbetorte épouse une fille du comte d'Anjou. Sa seconde femme est la sœur du comte de Chartres et de Blois et, chose significative, son fils porte le nom gallo-franc de Drogon, tandis que ses deux fils naturels, issus d'une noble Bretonne, s'appellent Hoel et Guéroc. La cour se francisa, ainsi que les chefs qui gravitaient autour d'elle. Les guerriers mêmes que la défense des frontières ou des expéditions avaient momentanément appelés dans la zone française rapportaient chez eux des idées et des habitudes qui n'avaient parfois rien de national.

« Un grand événement accentua encore et précipita cette transformation, la conquête de l'Angleterre par les Normands. Un tiers environ de l'armée de Guillaume était composé de Bretons. C'est un Breton de race princière, Brient, qui termina la conquête par la défaite des fils de Harold. Le Domesday Book nous montre bon nombre de Bretons mis en possession par le conquérant de propriétés saxonnes en Devon, Cornwall, Gloucestershire, Somerset, dans le Nord même; jusqu'à la fin de l'indépendance bretonne, le comté de Richemont resta un apanage de la couronne ducale de Bretagne. Longtemps encore après la conquête, les Bretons passaient volontiers la Manche pour aller chercher aventures et terres en Angleterre. Le célèbre lai de Marie de France, Eliduc, nous montre un guerrier breton allant se mettre au service du roi d'Excestre (Exeter); il débarque à Totenes en Devon. Or, dans le Domesday Book, le seigneur de Totenes est un Breton d'Armorique, Iuthael.

« Ce que les Bretons trouvent encore dans les rangs de l'armée

de Guillaume, puis dans ces pays d'outre-mer occupés par les Franco-Normands, c'est en somme la langue et la culture françaises. Leurs bardes et chanteurs, s'ils popularisent les lais et romans bretons dans les cours et les châteaux de France et d'Angleterre, en apprennent en revanche la langue et s'imprègnent de leurs mœurs.

« Si les Bretons se francisent par la langue, en revanche les Gallo-Romains du Rennais se bretonisent par le cœur; et ainsi se forme un peuple dont les deux langues expriment les mêmes sentiments de dévouement à la patrie bretonne.

« Vous le voyez, en lui confiant l'Université de Bretagne, la République n'a fait que payer à Rennes une vieille dette et lui permettre de continuer son rôle séculaire de conciliatrice des cœurs et des intelligences, pour le plus grand bien du pays breton et de la patrie française. »

M. le Ministre donne ensuite la parole à M. Moreau, doyen de la Faculté des sciences, qui lit un discours sur la physique de l'atome.

M. le Ministre prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« J'ai, pour la seconde fois, l'honneur et le très grand plaisir de présider le Congrès des Sociétés savantes et de vous saluer au nom du Gouvernement de la République. C'est un honneur dont vos travaux, vos mérites et l'illustration de quelques-uns d'entre vous me font sentir tout le prix, et un plaisir que je goûte d'autant mieux qu'il est, vient-on de me dire, partagé par vous tous.

« Ma bonne fortune est, au reste, complète; puisque au plaisir que j'éprouve à me retrouver encore une fois au milieu de vous s'ajoute celui de vous voir réunis dans une de ces capitales de nos anciennes provinces où les souvenirs intéressants et glorieux se peuvent évoquer en foule. Dans son éloquent discours, M. Loth vient d'en faire revivre quelques-uns.

« Cette bonne fortune, je la dois, nous la devons, à l'un de mes éminents prédécesseurs, M. Alfred Rambaud. C'est lui qui, continuant à s'inspirer de l'idée et des vues de Guizot, prit l'initiative, en 1898, de rompre avec la règle, suivie jusqu'alors, de réunir

exclusivement à Paris le Congrès des Sociétés savantes. C'est lui qui voulut qu'alternativement l'honneur de vous recevoir revînt à Paris et à quelqu'une des villes de nos départements. Historien en même temps que ministre, il pensait avec raison que dans «l'originalité «du milieu provincial, vos sessions trouveraient un renouveau de «vitalité et de fécondité». Il comptait que vos réunions tantôt sur un point de la France, tantôt sur un autre susciteraient, pour l'œuvre générale et l'intérêt national que vous poursuivez, des collaborations inattendues, des initiatives nouvelles et des gains scientifiques plus riches et plus abondants. Il projetait enfin de faire connaître «la province aux savants de Paris et, aux provin-«ciaux mêmes, les provinces que, sans une telle occasion, ils n'au-«raient jamais visitées». Je crois bien, Messieurs, que les progrès réalisés depuis 1898 dans l'automobilisme ont permis aux savants de Paris, au moins autant que vos sessions provinciales, de découvrir et d'explorer la province, et aux provinciaux de se visiter un peu plus fréquemment que par le passé! Mais l'idée était fort heureuse et vos réunions successives à Toulouse, à Nancy, à Bordeaux, à Alger (car vous avez passé les mers), à Montpellier, ont fait la preuve, chaque fois, que l'initiative prise par M. Rambaud avait été éminemment favorable à vos travaux et à la science générale qu'ils ont pour but de servir et de faire progresser.

«Voici qu'à son tour la ville de Rennes a tenu à honneur de vous recevoir. Je sais répondre à votre unanime désir en remerciant publiquement ceux qui la représentent, qui l'administrent et qui vous ont invités. L'hospitalité qui vous est offerte et l'accueil cordial dont vous avez été l'objet demeureront inséparables dans votre souvenir, comme dans le mien, des très fortes et très nobles émotions éprouvées en écoutant les éloquents et substantiels discours que nous venons d'applaudir. C'est à la Bretagne aussi qu'allaient nos applaudissements, car deux des discours étaient tout pleins de son histoire. Il est, en effet, peu de régions de notre chère France où la moisson des souvenirs soit aussi nombreuse, diverse et riche que sur cette vieille terre d'Armorique dont le passé, imprégné de tant de poésie, demeure encore, en partie, voilé de tant de mystère Mystère qui cependant s'éclaire et s'explique tous les jours. Sur le sol breton, ils sont déjà légion, les érudits et les chercheurs qui se sont voués avec enthousiasme à la tâche passionnante de le pénétrer et d'en dégager les symboles. Le savant M. Emile Pi-

cot, en exposant tout à l'heure, dans son discours si précis et si plein d'intérêt, l'état des études historiques et philologiques en Bretagne à la fin du XIXe siècle et au commencement du XXe siècle, a rappelé les noms et les travaux des plus connus d'entre eux. Mais il en vient de nouveaux, qui seront mieux armés, mieux préparés, mieux outillés que leurs prédécesseurs pour faire progresser ces études. Nous les devrons à l'Université de Rennes. Aussi M. Émile Picot, et je l'en remercie, n'a-t-il eu garde d'oublier cette Université et de signaler la part prépondérante prise par elle dans les études dont il nous a fait le remarquable exposé. Vous me permettrez bien, Messieurs, de joindre mon hommage à celui de M. Émile Picot et de saluer et de féliciter en même temps l'homme éminent qui a donné à la chaire de celtique, si longtemps désirée, si tardivement créée, mais si rapidement illustrée, un éclat et un prestige tels qu'ils font déjà accourir les étrangers autour d'elle. Je veux nommer M. Loth, le doyen de la Faculté des lettres. Il y aurait beaucoup de présomption de ma part à vouloir, après lui, parler de l'histoire passée de la Bretagne, et je ne me hasarderai point davantage, après que vous avez entendu et applaudi le distingué doyen de la Faculté des sciences, M. Moreau, à vous dire toutes les possibilités de progrès économique, industriel et matériel dont les éléments se préparent pour elle dans le haut enseignement scientifique donné dans son Université.

«Je dois, Messieurs, me borner à applaudir les efforts et les travaux dont vous me rendez le témoin et dont vous allez pendant quelques jours entendre l'exposé et connaître les résultats. Je le fais de grand cœur et ce serait d'un cœur très joyeux, si le souvenir de quelques-uns des vôtres, que la mort vous a enlevés depuis votre dernier Congrès, n'épandait sur nous une ombre de tristesse.

«M. Mascart, qu'une longue maladie a emporté après de cruelles souffrances stoïquement supportées, était une de ces belles figures de savants dont la droite conscience, la haute probité intellectuelle et la méthode scrupuleusement rigoureuse, honorent autant le pays auquel ils appartiennent que la science dont ils sont les passionnés et désintéressés serviteurs. Professeur à Paris, au collège Chaptal, suppléant un peu plus tard au Collège de France de la chaire de Regnault, il en devenait titulaire à la mort de ce dernier. Il avait été mis, en 1878, à la tête du Bureau central météorologique, ce qui lui permettait de poursuivre des expériences intéressantes

sur le magnétisme terrestre et l'électricité atmosphérique. L'Académie des Sciences n'avait pas tardé à l'appeler dans son sein. Président de la Section des sciences du Comité des travaux historiques et scientifiques, il s'intéressait vivement à vos travaux, et vous le comptiez avec orgueil parmi les vôtres. Le bel exemple de sa vie restera dans votre souvenir.

« Vous l'associerez à celui de M. Ernest Hamy, qui avait remplacé comme membre libre à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres M. le général Faidherbe, et dont l'Académie de Médecine avait fait l'un des siens. Peu d'existences de savants ont été aussi actives que la sienne. Sa curiosité sans cesse éveillée, après lui avoir fait faire sa médecine, le conduisait à s'occuper de l'anthropologie, dont il devenait l'un des maîtres; puis il créait, on peut le dire, l'ethnologie. Le Musée ethnographique du Trocadéro, si riche et si merveilleusement classé, est tout entier son œuvre. Par une pente toute naturelle pour un esprit comme le sien, les études ethnographiques le conduisaient aux études géographiques et il ne tardait pas à se passionner pour l'histoire des grandes découvertes dans l'Ancien et le Nouveau Monde. Mais, détail touchant et qu'il est bon de rappeler dans un milieu comme le vôtre, l'histoire de la ville où il était né et de la région avoisinante, je veux dire Boulogne-sur-Mer et la basse Picardie, ne l'intéressait pas moins que les études générales auxquelles il avait consacré sa vie. Aussi se faisait-il l'historien des souvenirs glorieux de la marine boulonnaise et de la vie rurale des campagnes auxquelles se rattachaient ses plus chers souvenirs d'enfance. Comme M. Mascart, il appartenait au Comité des travaux historiques et scientifiques. Du même Comité faisait également partie M. Gabriel Marcel. Il avait été nommé tout récemment vice-président de l'une de ses sections et il se promettait une joie de venir exercer effectivement sa présidence au Congrès de Rennes, quand brusquement la mort est venue le surprendre. C'est une perte pour vous, messieurs, et pour la géographie historique. Depuis vingt ans, en effet, Gabriel Marcel était chargé de la direction de la Section de géographie à la Bibliothèque nationale. Tous ceux, et ils étaient nombreux, que leurs travaux appelaient à fréquenter cette section, se plaisaient à rendre hommage à son savoir considérable, à la richesse de son information bibliographique, à son désir d'être utile à la science et à ceux qui la servent. À maintes reprises, le Gouvernement de la République

avait eu recours à sa compétence pour des questions délicates de délimitation de frontières; il avait été encore ainsi un bon et dévoué serviteur de la chose publique.

«La mort, Messieurs, n'a pas davantage épargné les membres non résidants du Comité. Nous avons à déplorer celle de M. de Beaurepaire qui fut le modèle des archivistes. C'était un travailleur infatigable. Nombreux sont les services qu'il a rendus à la ville de Rouen et à la Normandie. Dans l'appréciation de sa science et de son caractère tous les partis étaient unanimes. La Société de l'histoire de Normandie et la Société des bibliographes normands, qui sont des sociétés savantes de premier ordre, le regardent comme leur principal fondateur. Il les a dirigées de son vivant, ainsi que la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, avec une remarquable compétence et un zèle qui s'est jamais lassé.

«A l'autre extrémité de la France, à Barcelonnette, le Comité a perdu un autre de ses membres non résidant, M. Gauthier, ancien notaire. Celui-là s'était adonné passionnément à l'histoire de sa petite patrie, de la région montagneuse où il était né, dont il connaissait admirablement les vallées et les cimes, car il était un grand et fervent alpiniste. La statistique qu'il a faite, de ses compatriotes partis en grand nombre pour tenter, très souvent avec succès, la fortune au Mexique, est tout à fait intéressante et s'inspire d'un très beau sentiment de piété locale. Il était occupé à rédiger un dictionnaire en patois de Barcelonnette, dont une partie a été imprimée, quand il a été surpris par la mort.

«M. Félix Regnault, de Toulouse, correspondant pour la Section d'archéologie, qu'une affection pulmonaire enlevait en quelques jours à la fin de l'année 1908, est une victime, on peut le dire, des travaux et des recherches auxquels il s'était entièrement adonné, puisqu'il avait contracté les germes de la maladie qui l'a emporté dans les fouilles des cavernes où il avait fait tant de curieuses découvertes. Je citerai celles que nous lui devons dans l'ossuaire d'animaux quaternaires de la grotte de Gorgos et la part qu'il a prise à la recherche et à l'étude des gravures et des peintures quaternaires sur les parois des cavernes.

«L'un de vos deuils les plus récents m'amène à vous parler de l'un de mes compatriotes, M. Ulysse Dumas. Il habitait la petite commune de Baron, dans le Gard, mais sa notoriété en avait dépassé les limites. Comme correspondant du Comité des travaux his-

toriques, il envoyait des communications nombreuses et fort intéressantes à la Section d'archéologie. Il avait trouvé dans sa famille la tradition et le goût de la science. Mais on peut dire cependant qu'il a été le fils de ses œuvres. Observateur pénétrant, chercheur enthousiaste et souvent heureux, il était devenu à force de travail un préhistorien aussi instruit qu'avisé. C'était également un poète et un philosophe. L'observation patiente, intelligente et curieuse de la nature lui avait inspiré des conceptions métaphysiques qu'il a d'ailleurs publiées. Mais c'est à découvrir et à recueillir dans la région qu'il habitait les traces de l'existence de l'homme aux époques préhistoriques et à l'époque gallo-romaine qu'il s'était surtout attaché. Il était arrivé à des constatations et à des résultats remarquables. En lui le Comité des travaux historiques a perdu l'un de ses correspondants les plus actifs et les plus dévoués.

« Messieurs, j'arrive au terme de cette énumération douloureuse. À tous ces disparus vont nos regrets les plus vifs. L'hommage et l'honneur que nous rendons à leur mémoire n'est point le banal accomplissement d'un rite traditionnel. Avec éclat ou dans une pénombre discrète, ils ont tous été au même titre les dévoués serviteurs de la science. À l'édifice chaque jour grandissant, d'une ordonnance et d'une beauté de plus en plus parfaites, élevé à celle-ci par les générations successives de chercheurs et de savants, ils ont les uns et les autres apporté leur pierre. Nous ne mesurons point nos éloges à l'importance ni aux résultats de leur effort, mais à la bonne volonté, à l'enthousiasme, au don complet de l'intelligence et du savoir qui furent les mêmes chez chacun d'eux. Et c'est ce sentiment commun de justice et d'admiration qui nous réunit autour de la mémoire de ces savants de grand mérite dont s'enorgueillit la nation, de ces érudits plus modestes dont la renommée plus timide préfère se cacher aux creux des vallées où ils cantonnèrent leurs travaux, c'est ce sentiment unanime qui, par-dessus les querelles et les divisions des partis, nous fait sentir l'étroite solidarité qui unit, même malgré eux, tous les citoyens de notre pays et nous prouve victorieusement la puissante et indestructible cohésion de la patrie commune. »

M. le Ministre est heureux d'annoncer à l'assemblée que, sur la proposition du Comité des travaux historiques, M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, est nommé chevalier de la

Légion d'honneur. Il regrette que l'état de santé de ce savant ne lui ait pas permis de se rendre à Rennes pour recevoir de ses mains une distinction aussi méritée, et il forme des vœux pour son prompt rétablissement.

M. le Ministre donne ensuite la parole à M. de Saint-Arroman, qui lit des arrêtés nommant des officiers de l'Instruction publique et des officiers d'Académie.

Sont nommés[1] :

Officiers de l'Instruction publique.

MM. Cabanès (Jean-Gustave), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Nîmes;

Déchelette (Joseph), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée archéologique de Roanne;

Flobert (Paul-Gustave), secrétaire général de la Société archéologique, historique et artistique «Le Vieux Paris», à Paris;

Foucher (Le lieutenant-colonel), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, chef de service à la Résidence générale, à Tunis;

Guénin (Le commandant), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Lalla-Marnia (Algérie);

Maurice (Jean-Auguste), historien, à Dijon.

Officiers d'Académie.

MM. Banéat (Paul-Jacques-Tremeur), directeur du Musée archéologique de Rennes;

Barbier (Auguste-Alexis), instituteur public, à Lalla-Marnia (Algérie);

Bazeille (Tranquil-Auguste-Adolphe), membre du Comité départemental de recherches et d'études des documents économiques de la Révolution française, instituteur public, à Bures (Orne);

Bélouin (Le capitaine Jules), du 2e régiment étranger, à Quasba-ben-Ahmed (Chaouiâ), Maroc;

[1] Nous n'indiquons que les nominations qui intéressent les Sections d'archéologie et d'histoire.

Bourdin (Le docteur Alexandre-Ernest), président de la Société d'émulation du Doubs, à Besançon;

Cassaigne (Le capitaine), du 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à Fondouk-Djedid (Tunisie);

Clerc (Le capitaine Edmond-Charles), du Service géographique de l'armée, à Paris;

Coulon (Charles-Augustin-Jean-Baptiste-Joseph), officier d'administration du génie, à Oran;

Desmazes (Le capitaine), du 4e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie);

Dubiez, contrôleur des domaines, à Kairouan (Tunisie);

Duine (L'abbé François-Marie), aumônier du lycée, membre de la Société archéologique, à Rennes;

Enselme (Le capitaine Hippolyte-Marie-Joseph-Antoine), du Service géographique de l'armée, à Paris;

Gauthier (L'abbé Joseph-Émile), curé de Tocqueville (Algérie);

Gelly (Louis-Maurice-Félix), rédacteur au Gouvernement général de l'Algérie, à Alger;

Godot (Eugène-Casimir), dessinateur au Service géographique de l'armée, à Bry-sur-Marne (Seine);

Harlé (Le capitaine Abel-Pascal-Alexandre-Marie-Joseph), chef du Bureau des affaires indigènes, à Foum-Tatahouine (Tunisie);

Joüon des Longrais (Frédéric-Louis-Marie), membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes;

Lavialle (Jean-Baptiste), instituteur public, à Arnac-Pompadour (Corrèze);

Levesque (Le lieutenant Paul-Ernest-Albert), du Service géographique de l'armée, à Paris;

Massabiau (Charles), avocat, secrétaire général de l'Association artistique et littéraire de Bretagne, à Rennes;

Petitjean (Le lieutenant Émile-Léon-Lucien), du 4e régiment de tirailleurs, à Bizerte (Tunisie);

Rogeon (François), graveur au Service géographique de l'armée, à Paris.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1909.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE MM. HÉRON DE VILLEFOSSE ET HARSCOUËT DE KÉRAVEL.

M. Lefas, député de Fougères, donne lecture d'un mémoire intitulé : *La découverte des trésors et l'article 716 du Code civil.* Il insiste d'abord sur l'intérêt considérable de la conservation des trésors pour les études archéologiques. Et il rappelle les circonstances d'une trouvaille de monnaies gauloises faite en 1908 à La Teuille (Ille-et-Vilaine, canton de Pipriac). «Des ouvriers mirent à découvert un vieux pot; il était rempli de monnaies, dont plusieurs étaient d'or. Nos hommes se jetèrent sur la trouvaille, chacun en prit sa part au petit bonheur, et s'en fut de son côté, semant dans la campagne, pour cinq sous, pour dix sous, ce qu'il avait récolté. Un négociant, avisé de l'affaire, se mit à la recherche des pièces ainsi dispersées. Il put en recueillir dans les fermes, dans les chemins, aux mains des enfants, près de trois cents. Il n'est malheureusement pas certain qu'il ait récupéré la totalité du trésor. Toutes ces monnaies étaient gauloises. Nos connaissances de numismatique gauloise sont rudimentaires. La découverte même de ce trésor vient en apporter une nouvelle preuve.

«Une grande partie des monnaies recueillies appartiennent, paraît-il, au type dit des *Osismii.* Mais ces *Osismii*, nous les croyions jusque-là riverains du littoral brestois. Comment se fait-il qu'une aussi grande quantité de leurs monnaies soit trouvée à l'embouchure de la Vilaine? Cette découverte peut devenir le point de départ d'une modification importante, soit à la détermination des territoires des anciens peuples de l'Armorique, soit à l'attribution de ce type monétaire aux *Osismii.*

«Il eût donc été capital, pour les numismates, d'avoir entre les mains l'ensemble du trésor, et de voir si aucune autre monnaie n'accompagnait ces pièces. Le pot de terre même, il eût été intéressant d'en reconnaître la forme et la technique.»

M. Lefas recherche ensuite les moyens de prévenir la dispersion des trésors de toute sorte et la destruction des sépultures anciennes.

Il conviendrait d'abord que les instituteurs apprissent aux enfants la valeur des antiquités, et que, pour cet objet, on rédigeât des manuels élémentaires à l'usage des écoles.

Mais il importerait plus encore de modifier la législation. L'article 716 du Code civil porte : «La propriété du trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds; si le trésor est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds.—Le trésor est toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété, et qui est découverte par le pur effet du hasard.»

Ce que M. Lefas entend critiquer, c'est non pas l'attribution que la loi fait du trésor à celui qui le trouve dans son propre fonds, mais le partage entre l'inventeur et le propriétaire dans tous les cas où le trésor est découvert sur le fonds d'autrui.

M. Lefas proteste de son respect pour le droit de propriété; encore faut-il que ce droit se justifie par quelque raison. «En ce qui concerne le trésor, il est évident qu'on ne peut l'assimiler à un fruit normal de l'héritage. Par quoi justifier alors le droit du propriétaire du fonds à la moitié de ce trésor? Par la propriété du tréfonds sans doute, c'est un argument; mais il faut remarquer que dans tous les cas où un intérêt public est en jeu, — c'est le cas notamment des mines, — le législateur n'a pas hésité à séparer la propriété du tréfonds de la propriété du fonds; et cette distinction, dont l'importance va croissant tous les jours, n'a jamais paru porter la moindre atteinte au droit de propriété.»

N'y aurait-il pas un intérêt public à consacrer plus complètement le droit de l'inventeur sur le trésor qu'il découvre?

L'inventeur, désireux de garder pour lui seul tout le bénéfice de la trouvaille, est porté à soustraire le trésor aux regards et cherche à le vendre avant d'avoir permis aux savants de l'étudier.

Il est évident qu'il faut faire une exception pour les trésors d'objets peu anciens et dont on peut présumer qu'ils ont été enfouis par les auteurs du propriétaire actuel. Mais quand il s'agit d'objets anciens, le droit de l'inventeur semble devoir être entier, reconnu tel et consacré par la loi, du moins sous certaines réserves, par exemple sous réserve d'une déclaration au maire de la localité,

établissement d'un procès-verbal des circonstances de la découverte et d'un inventaire des objets trouvés. En outre, la loi pourrait stipuler un court délai avant qu'il fût permis à l'inventeur d'aliéner les objets découverts, afin de permettre l'étude scientifique de la trouvaille.

M. Henri Ferrand, de l'Académie delphinale, présente quelques observations.

M. le Président remercie M. Lefas de vouloir bien prendre au Parlement la défense des intérêts de l'archéologie, et il espère que, grâce à ses efforts, une loi interviendra pour protéger les objets découverts dans les fouilles. La Section d'archéologie s'associe au vœu du Président.

M. l'abbé Campion, de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, entretient le Congrès des fouilles qu'il a pratiquées sur l'emplacement de la cité romaine d'*Aletum*, au lieu-dit La Cité en Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). M. l'abbé Campion est le premier archéologue qui ait fait des fouilles méthodiques sur ce terrain. Il présente une série de plans et de photographies. Il a reconnu les restes de la muraille romaine, formée d'un blocage revêtu d'un parement extérieur en petit appareil. M. l'abbé Campion présente encore des briques, tuiles, poteries, monnaies découvertes au cours des fouilles.

M. Gabriel Fleury, membre de la Société archéologique du Maine, correspondant du Ministère, fait des rapprochements entre les contreforts des murs de Fréjus et certaines dispositions des murs d'Alet signalées par M. l'abbé Campion.

M. Joüon des Longrais, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, demande que les fouilles d'Alet soient dirigées du côté du port et des lieux avoisinant la tour Solidor dont il est question dans la chanson d'Aquin.

M. l'abbé Joseph Mathurin, de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, lit quelques-unes des notices qu'il a écrites sur les anciens calvaires d'Ille-et-Vilaine et qu'il se propose de publier dans

un ouvrage qui formera le recueil général des calvaires. Il a dressé la liste chronologique de ces monuments. Il a étudié spécialement à l'occasion du Congrès un certain nombre de calvaires et de croix, notamment : les trois croix de pierre du xve siècle, au Manoir des Croix, aujourd'hui siège de l'École départementale d'agriculture, près de Rennes; le piédestal d'une croix du xvie siècle, près de la ferme de Galisson (commune de Saint-Grégoire), dont la face antérieure est ornée d'une image de saint Nicolas en ronde bosse; la croix monumentale de La Nouaye (canton de Montfort), du commencement du xvie siècle; le calvaire du vieux cimetière de Saint-Gilles (canton de Mordelles); la croix de Lancé, dans le cimetière de Noyal-sur-Seiche; les six croix de chemins de la paroisse de La Fresnais, etc. M. l'abbé Mathurin présente à l'Assemblée un grand nombre de dessins et de photographies.

M. l'abbé Anthiaume lit un mémoire de M. Léon de Vesly, conservateur du Musée de Rouen, correspondant du Comité, consacré aux fouilles qu'il a pratiquées dans le théâtre de Lillebonne en 1908. Les fouilles ont permis de reconnaître l'emplacement de l'arc triomphal et de dégager le pylône de droite. «Ce massif de maçonnerie formait le soubassement de deux colonnes dont une base a été retrouvée.» On a découvert un claveau d'archivolte orné de moulures décorées de feuilles d'eau, de perles, de pirouettes, etc., des fragments de modillons, de corniches et de frises, dont l'auteur a envoyé les photographies au Congrès. On a également reconnu l'existence d'un aqueduc. Outre les fragments d'architecture mentionnés, on a recueilli un certain nombre de monnaies de Gordien, de Maximin et d'Alexandre Sévère, quelques objets de bronze, et spécialement une aigle, les ornements d'un coffret, un bracelet, des manches de cuillères et des fibules. C'est par kilogrammes que les clous de fer ont été ramassés. On a encore recueilli à l'entrée du théâtre plus de soixante épingles d'os et d'ivoire. Les débris de vases de toute nature étaient innombrables, quelques-uns avec des noms de potiers. Des enduits revêtus de peinture ont été retirés des décombres.

En outre, M. de Vesly a constaté l'existence d'un mur enveloppant le théâtre, en bordure sur la rue Albert-Glatigny. Il a «reconnu que le théâtre est en cet endroit bâti sur le calcaire de la colline. Celle-ci a été entaillée pour dresser les gradins».

M. le Président rend compte d'un mémoire de M. Angély Pézières, instituteur public à Ferrières (Hérault), correspondant du Ministère, relatif aux fouilles qu'il a pratiquées dans le camp antique du Gardiol, au pic de Saint-Loup, commune de Cazevieille (Hérault).

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Jules Renault, correspondant du Ministère, sur les divinités adorées à l'époque romaine dans le Haut-Mornag et le Khanguet-el-Hadjaj (Tunisie) : Baal-Hammon ou Saturne, Tanit ou Caelestis, Adonis. Ce mémoire est accompagné de plans, d'intéressants fac-similés d'inscriptions et de photographies d'objets antiques.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Louis Charrier, correspondant honoraire du Ministère, à Alger, sur la numismatique de la Numidie et de la Mauritanie, dans lequel l'auteur décrit des monnaies inédites de rois incertains de la Numidie, de Massinissa, de Syphax et de son fils, de Micipsa, de Juba Ier et de Juba II. Il rectifie certaines attributions ou interprétations de Müller.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. le Dr Rouquette, correspondant du Ministère, sur des sépultures gallo-romaines à Saint-Pons, près de Nice, dont M. le Dr Rouquette avait signalé la découverte à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques par une lettre insérée au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1908.

M. le Secrétaire donne lecture d'une notice de M. Merlin, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis, membre non résidant du Comité, sur des carreaux de terre cuite, ornés de sujets en relief, découverts aux environs d'Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie) par M. Rouberol, chef de section des travaux du chemin de fer d'Aïn-Moularès.

M. le Président fait ressortir l'intérêt de la trouvaille. Ces carreaux qui portent des scènes en relief servaient à la décoration murale des basiliques chrétiennes d'Afrique au ve et au vie siècle. Parmi ceux que signale M. Merlin, il s'en trouve deux particulièrement

intéressants : l'un représente l'enlèvement au ciel du prophète Élie; l'autre, sur lequel on voit un cavalier transperçant un serpent, est, semble-t-il, une représentation de saint Théodore.

M. le Président dépose sur le bureau, au nom de M. Hugues Krafft, président de la Société des Amis du vieux Reims, les statuts de cette société, récemment fondée pour sauvegarder les monuments de Reims. La Société se propose aussi d'acquérir et de conserver par tous les moyens dont elle dispose les souvenirs et antiquités intéressant Reims ou trouvés sur le territoire. On ne saurait trop encourager de telles fondations.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1909.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. BANÉAT.

M. J. Béranger, de la Société française de numismatique, donne lecture d'un travail sur la Monnaie du Moulin ou des Étuves, à Paris, de 1551 à 1645. Le billonnage pratiqué au XVIe siècle sur les monnaies d'or et d'argent en altérait continuellement les cours; le mode de fabrication en était la cause; les flans faits au marteau, par les ouvriers ajusteurs des monnaies, manquaient de régularité au contour. Henri II, voulant remédier à cet état de choses, résolut de changer le mode de fabrication de ses monnaies et de profiter de la découverte faite par un orfèvre d'Augsbourg, qui opérait ce travail mécaniquement. Par lettres patentes du 27 mars 1551, un atelier était créé à Paris, au bout du jardin du Palais; il prit d'abord le nom de «Monnaie des Étuves», puis celui de «Monnaie du Moulin».

L'histoire de cet atelier, que M. Béranger retrace pendant cette période, est particulièrement intéressante, puisqu'elle concerne le premier monnayage mécanique qui ait été appliqué en France. Le travail de M. Béranger s'étend : 1° aux maîtres particuliers de l'atelier (1551-1562); 2° à ses maîtres et conducteurs des engins (1551-1645), dont l'atelier par faveur royale devint la propriété; 3° à ses graveurs, parmi lesquels Alexandre Olivier, Pierre Regnier et Jean Warin sont les plus illustres.

Son travail contient en outre un tableau chronologique détaillé de la fabrication des espèces qui sortirent des presses de la Monnaie du Moulin, éléments précieux pour l'attribution certaine de ces monnaies particulières, recherchées par les numismates à cause de leur perfection et de leur rareté, et se termine par une table chronologique des lettres patentes, édits, arrêts, etc., relatifs à cet atelier pendant la période étudiée, à sa fabrication et à ses différends

avec la Cour des monnaies et les officiers et ouvriers de l'ancienne fabrication au marteau.

M. Béranger présente un autre mémoire sur le privilège et la confrérie de Saint-Romain de Rouen, les méreaux du Chapitre et les méreaux et jetons de la confrérie.

Le privilège de Saint-Romain est très ancien. Son origine apparaît légendaire; c'est, dit-on, en mémoire de la délivrance d'un dragon qui désolait la ville et les environs de Rouen que ce privilège aurait été créé; un roi de France que l'on ne nomme pas, voulant perpétuer la mémoire de ce miracle, donna à perpétuité à l'église cathédrale de Rouen le droit de délivrer tous les ans, le jour de l'Ascension, un prisonnier se trouvant dans les prisons de la ville, de quelque crime qu'il fût coupable.

Les premiers documents qui concernent ce privilège remontent à 1195, sous la domination de Richard Cœur de Lion, duc de Normandie, puis viennent les enquêtes faites en 1425 et 1485; le privilège fut confirmé par une charte de Henri V d'Angleterre, datée de Mantes, et par une déclaration de Louis XII, de novembre 1512, confirmée par édit du 25 février 1513.

L'auteur fait connaître toutes les formalités préalables à la levée de la fierte ou châsse; l'enquête solennelle faite par le chapitre de Notre-Dame dans les prisons de la ville, sa délibération sur le choix du prisonnier, la remise de celui-ci entre les mains du clergé, ordonnée par le Parlement de Normandie, puis la célèbre cérémonie de la levée de la châsse de saint Romain, qui se faisait chaque année le jour de l'Ascension, à laquelle tout le clergé de la métropole normande participait processionnellement, et enfin toutes les cérémonies jusqu'au moment où le prisonnier était rendu à la liberté.

La confrérie de Saint-Romain, dont la charte de création est datée de mars 1292, fut fondée pour un tout autre objet que celui qu'elle se proposa par la suite : créée sous le vocable de Saint-Romain pour donner aux pauvres prêtres des secours temporels et spirituels et à leur mort se charger de leurs funérailles, on la voit transformée par de nouveaux statuts datés de 1346, n'ayant plus d'autre objet que de veiller sur la châsse de son saint patron et d'assister à la procession faite en l'honneur de la châsse. Cette confrérie joua, par la suite, un rôle très important dans la cérémonie

de la «fierte»; c'est elle qui recevait le prisonnier livré par le Parlement et le conservait jusqu'au moment de sa libération; mais, vers la fin du XVIIIe siècle, le sarcasme qui s'était attaqué à l'Église, au dogme et aux confréries d'hommes, jeta le ridicule sur celle de Saint-Romain, qui disparut totalement en 1770. Une transaction du 3 août 1776, homologuée par arrêt du Parlement du 14 août 1777, attribua au chapitre de Notre-Dame les objets du culte, et à l'hôpital général de Rouen les autres objets et les deux immeubles qu'elle possédait.

L'auteur termine ce mémoire en donnant la description de vingt-sept méreaux et jetons frappés pour le service du chapitre et de la confrérie.

M. Étienne Deville, membre de la Société libre de l'Eure et de la Société historique du VIe arrondissement de Paris, a extrait d'un ancien registre de comptes de l'église Saint-Germain d'Argentan, du XVe siècle, des notes intéressantes pour l'histoire de cette église. Après une description sommaire du volume conservé à la Bibliothèque nationale (nouv. acq. fr. 10560), de ses divisions en recettes et dépenses, M. Deville étudie principalement ces dernières; et le groupement des textes examinés lui a permis de constater que de notables travaux de maçonnerie furent faits à cette église durant le XVe siècle, par Blaisot Jouan, Laurent le Richomme et Jean Huart; ce dernier refit le pignon et les murs du chancel, qui fut recouvert d'une charpente nouvelle par les soins de Jean Delavigne.

Les vitraux de l'église sont plusieurs fois mentionnés dans ces comptes. M. Deville y relève le nom de Raoulin Delespine, qui fit de nombreux travaux de vitrerie, notamment à la verrière du pignon, pour laquelle il reçut 28 livres 10 sols. Ce même Raoulin, que l'on retrouve simplement surnommé le Vitrier, fit de nombreuses réparations aux fenêtres des autres chapelles. Le nom d'un certain Pierre, autre vitrier, y figure aussi pour divers travaux, mais de moindre importance. M. Deville se demande si ces textes peuvent s'entendre de verrières peintes, l'église d'Argentan en possédant encore quelques-unes du XVe siècle.

Parmi les divers articles relatifs au mobilier, il convient de noter l'indication d'un retable sculpté que le compte décrit ainsi : «Une able de bois paincte en laquelle est la Passion de Nostre Seigneur

et les xij apostres en ymages eslevez, laquelle table est en parement au grant autel, 18 livres.»

La présence de grandes orgues est aussi nettement indiquée, ainsi que d'importantes améliorations qui furent apportées à la sonnerie de l'église par le fondeur Jean de Bray. Jean le Vitrier peignit une image de saint Germain sur la bannière de l'église; Robin Conart répara la custode d'argent et la croix de procession que Jean Abbot refondit plus tard.

Deux passages des comptes révèlent de curieuses particularités; on pendait du jonc dans l'église le jour de la Saint-Jean-Baptiste et on bénissait des oublies le jour de la Pentecôte.

Pour terminer, M. Deville rapproche les divers textes relatifs aux livres liturgiques, ce qui permet de constater qu'au xve siècle l'église Saint-Germain fit faire un missel qui fut copié par un prêtre nommé Jean Le Comte et enluminé par un artiste de Falaise, que le texte appelle Anthoine Démont Roz, qui reçut 18 livres pour partie de son payement. Jean Bode et Jean Vuillay furent chargés de relier trois volumes : deux missels et un manuel, et dans le montant des 60 sols qui leur furent alloués figurent la transcription et la notation du service de la Fête-Dieu et des octaves, le tout «bien complet, en bon et souffisant parchemin».

A la suite de son mémoire, M. Deville a transcrit certains fragments de ces comptes, très curieux par l'archaïsme de la rédaction et de l'orthographe, et qui donnent d'intéressants détails sur l'administration d'une paroisse au xve siècle.

M. l'abbé Joseph Mathurin et M. Ludovic Mocudé, membres de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, signalent et décrivent une trouvaille de monnaies gauloises faite au village de Langast, commune de Roz-Landrieux, par M. Louis Roger, cultivateur, le 30 janvier 1907. Ces monnaies, au nombre de 450, étaient contenues dans un pot de terre noire; elles étaient au type généralement désigné comme celui des *Curiosolites*, avec les symboles du sanglier ou de la lyre.

M. le Secrétaire rend compte d'un mémoire de M. l'abbé Chaillan, de l'Académie d'Aix, correspondant du Ministère, sur trois autels chrétiens conservés en Provence, à Cassis, à Buoux et à Cavaillon. La face du premier est ornée du monogramme du Christ

de la forme dite constantinienne, et de deux croix chrismées avec les lettres A et ω pendues à la traverse. Sur les tranches de la table d'autel de Buoux sont sculptés des colombes et des agneaux, ceux-ci tournés vers une croix placée au milieu d'eux. Enfin, sur l'autel de Cavaillon l'on voit aussi des colombes, mais plus grossièrement dessinées; sur l'une des faces, une arcature accostée de deux calices.

M. le Secrétaire donne communication d'un mémoire de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, correspondant du Ministère, intitulé *Notes sur le trésor de la cathédrale de Lyon*. L'auteur fait remarquer que l'appellation de trésor est improprement donnée à la collection, d'ailleurs très riche, de la métropole lyonnaise. Les objets qui la constituent se trouvent là fortuitement réunis, et depuis peu de temps. C'est une collection faite, au XIXe siècle, par les archevêques de Lyon, principalement par le cardinal de Bonald. Accidentellement groupées, ces pièces, si intéressantes qu'elles puissent être, n'ont pas la valeur archéologique d'un trésor d'église proprement dit.

L'abbé Arnaud d'Agnel, après avoir fait ces réserves, étudie de remarquables pièces d'orfèvrerie religieuse : châsses d'émail champlevé de Limoges (XIIIe siècle), riches croix processionnelles, plaquées d'argent, du moyen âge et de la Renaissance, belles crosses d'évêques et d'abbés, enrichies d'émaux et de pierres précieuses, entre autres une crosse ayant appartenu à saint François de Sales. Citons, tout particulièrement, une pierre d'autel : plaque d'améthyste encadrée dans un cadre d'argent doré artistement ciselé, travail byzantin du Xe siècle. La broderie religieuse, les sculptures sur bois et ivoire sont beaucoup moins bien représentées que l'orfèvrerie. M. Arnaud d'Agnel dit qu'il passe à dessein sous silence de nombreuses pièces d'un intérêt secondaire ou d'une authenticité douteuse. À propos de contrefaçons certaines, il cite un bénitier portatif plaqué d'ivoire et un riche coffret d'ivoire; mais pour cette dernière pièce, il est moins affirmatif.

M. Arnaud d'Agnel avait joint à son mémoire de nombreuses et belles photographies.

Au nom de M. Espérandieu, membre non résidant du Comité des travaux historiques, M. le Secrétaire lit une note sur un objet de pêche gallo-romain conservé au Musée de Semur-en-Auxois (Côte-

d'Or). Il s'agit d'un engin, comparable à la carafe à goujon, dont la forme est nouvelle. Il est constitué par une sorte de bouteille, de terre cuite, pourvue d'une anse, dont le fond, refoulé vers l'intérieur, porte l'ouverture par laquelle entraient les poissons. Le courant d'eau s'obtenait au moyen d'une multitude de petits trous pratiqués sur toute la surface de l'objet, sauf sur la face inférieure légèrement concave destinée à reposer sur le sable de la rivière.

M. le Secrétaire lit une note de M. Stéphane Gsell, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, membre non résidant du Comité, sur deux inscriptions latines trouvées, l'une près de Sétif, l'autre à Galbois.

La première mentionne une *respublica Med...*, qui pourrait être l'antique *Medianas Zabuniorum*, et aussi deux personnages qualifiés *majores juvenum*. M. Gsell donne d'intéressants détails sur les associations de jeunes gens qui se livraient à des exercices physiques et donnaient des jeux, fréquemment mentionnées en Italie, rarement en Afrique. Quant à l'autre inscription, elle mentionne un municipe appelé *Tamascani*, et dont les ruines importantes de Kherb Zembia, à 9 kilomètres au Sud-Est de Galbois, marquent probablement l'emplacement.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1909.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE MM. HÉRON DE VILLEFOSSE ET DE VILLERS.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Maurice Besnier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, consacré à l'étude d'un plan des ruines de Corseul (Côtes-du-Nord), dressé en 1709 par l'ingénieur Garengeau, à la demande de Le Peletier de Souzy, directeur général des fortifications et membre honoraire de l'Académie des Inscriptions. Ce plan était joint à un mémoire rédigé par Garengeau, lequel a été imprimé dans l'*Histoire de l'Académie* en 1717; M. Besnier l'a retrouvé dans les registres des procès-verbaux manuscrits des séances de l'Académie des Inscriptions. L'auteur en fait ressortir l'intérêt : il nous montre l'état des vestiges de l'antique cité des *Curiosolites*, au commencement du XVIIIe siècle.

Il est intéressant de le comparer, point par point, aux derniers travaux publiés sur les antiquités romaines de Corseul et particulièrement au travail de F. Liger intitulé *Les Coriosolites* et publié dans le *Bulletin archéologique de la Mayenne* en 1894-1895.

M. le Président signale l'importance, pour la géographie historique, de la recherche des voies romaines qui aboutissaient à la capitale des *Curiosolites*.

M. Harscouët de Kéravel rappelle que feu M. Fourmier, conseiller à la cour de Rennes, a publié un mémoire approfondi sur les ruines de Corseul.

M. de la Rogerie, de la Société archéologique du Finistère, signale la bibliographie de la question dressée par M. Seymour de Ricci dans les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

M. l'abbé L. Bossebœuf fait une série d'observations sur le Mont-Saint-Michel. Elles portent sur un *ex-voto* de bronze, qui se rapporterait à l'époque de l'abbé Mainard, à la fin du xe siècle, et plus particulièrement sur les soubassements de l'abbatiale, antérieurs au xie siècle. À propos de ces curieux vestiges, dont plusieurs ont été découverts par l'architecte M. Goût, en 1908, il émet le vœu que ces restes précieux soient conservés avec soin, étudiés contradictoirement sur place par les archéologues compétents, et, finalement, indiqués sur le futur dallage.

Au sujet de la Merveille, M. l'abbé L. Bossebœuf, à l'aide de l'étude des chroniques et des monuments, s'efforce de préciser les dates données jusqu'ici, et retient, en particulier, le nom de dom Garin, dont il recherche la présence dans les diverses abbayes de la région. Enfin il mentionne, d'une part, l'influence artistique du Mont sur la contrée, et, d'autre part, les œuvres de sculpture et de peinture qui sont conservées dans l'abbaye, dans l'église paroissiale et dans les paroisses du littoral. Il termine en déposant sur le bureau du congrès, outre des reproductions photographiques, l'étude de vulgarisation ou guide dont il est l'auteur, et qui vient de sortir des presses de M. Simon, au nom duquel il l'offre, en même temps qu'en son nom particulier.

M. le Secrétaire rend compte d'une note de M. Léon Coutil, correspondant du Ministère, aux Andelys, sur les restaurations effectuées au Château Gaillard, aux Andelys, en 1908. Au cours de ces travaux, M. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments historiques, a retrouvé trois énormes poutres traversant le mur et logées dans une cavité ménagée dans la maçonnerie sur la face intérieure de la courtine; on a aussi retrouvé des marches du chemin de ronde groupées par trois ou quatre, généralement entre les deux embrasures des créneaux. M. Léon Coutil exprime le vœu que de nouveaux crédits soient affectés à l'achèvement des travaux de consolidation et de conservation du Château Gaillard.

M. le Secrétaire lit un mémoire de M. Robert Roger, correspondant du Ministère, sur la peinture au moyen âge dans le pays de Foix et le Couserans.

La décoration peinte fut peu pratiquée dans cette contrée; il ne reste aucun exemple de peinture de l'époque romane. Les pein-

tures de la période gothique sont elles-mêmes peu nombreuses. Les plus anciennes, de la fin du XIIIe siècle, consistent en simples ornements, gracieux rinceaux, étoiles, bandes, décorant la chapelle haute du château de Terride à Mirepoix.

La Vierge allaitant l'Enfant Jésus entre deux anges portant des flambeaux, de la cathédrale de Saint-Lizier, est peut-être, après la Vierge de la Fuite en Égypte de l'église du Petit-Quévilly, près de Rouen, le spécimen le plus ancien en France de Vierge donnant le sein. C'est le seul reste des peintures dues à la munificence de l'évêque Auger de Montfaucon (mort en 1303).

Du XIVe siècle il n'est rien resté, la plupart des édifices religieux ayant été détruits. Nous savons que l'église des Augustins de Pamiers était ornée de fresques, mais c'est par erreur qu'Émeric David signale, en 1341, des peintures de la Vie de saint Antoine, dans la chapelle des Dominicains de la même ville. Il s'agit, sans nul doute, de la Vie de saint Antonin de Pamiers dont quelques sujets, avec un Christ de majesté, sont encore visibles, dans la salle capitulaire des Jacobins de Toulouse, construite en 1342 par Dominique Grima.

Pour le XVe siècle, nous sommes mieux partagés. Les fresques du porche de l'église Notre-Dame de Tramesaygues, à Audressein, près de Castillon-en-Couserans, ont été dessinées et décrites par B. Bernard, dans le volume du Congrès archéologique de 1884.

En 1897, M. Roger a dégagé, sur la paroi Sud du chœur de l'église d'Unac, une fresque composée de deux tableaux superposés et séparés par une bande d'ornements. Dans le tableau inférieur : saint Michel, en chevalier, devant saint Maur, terrasse le démon. Dans le registre supérieur, sous une arcature, un personnage nimbé représente probablement un apôtre; cette partie est fort dégradée.

La chapelle Saint-Jérôme ou des Pénitents bleus d'Ax-les-Thermes conservait, il y a quelques années, un panneau peint de la fin du XVe siècle où sont figurés, en buste, le Christ et les douze apôtres.

M. Roger recherche les origines des peintures d'Unac et d'Ax : cette dernière est sûrement l'œuvre d'un artiste catalan qui a subi l'influence de l'école flamande; son Christ rappelle singulièrement celui de Metsys, au Musée d'Anvers.

Le mémoire était accompagné de relevés, dessins, aquarelle, photographies.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Prentout, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, sur le sceau, le contre-sceau et les armoiries de l'Université et des Facultés de Caen. Le grand sceau représentait la Vierge tenant l'Enfant Jésus, cinq personnages agenouillés, l'écu de France et les armes d'Angleterre. Le contre-sceau avait pour type un livre tenu par une main mouvant du chef. Les cinq personnages représentent cinq écoliers, c'est-à-dire les cinq Facultés. La Vierge est la patronne de l'Université de Caen comme elle l'était de celle de Paris. Or Caen, pour les gouvernants anglais, dut remplacer Paris; en 1432, quand on crée une Faculté de droit à Caen, c'est que Paris n'avait pas de Faculté de droit civil; Orléans n'avait pu être conquis; il n'y avait donc pas de Faculté de droit civil dans la partie de la France soumise aux Anglais.

M. Prentout décrit ensuite les sceaux de chacune des Facultés.

M. l'abbé Corbierre présente à l'assemblée un exemplaire du grand sceau et du contre-sceau de l'Université de Caen, qu'il a acquis la veille même à Rennes.

À la suite de la lecture du mémoire de M. Prentout, M. Le Bourdellès, conseiller à la Cour d'appel de Rennes, communique un diplôme d'inscription comme officier en l'Université de Caen, de Jacques-Pierre-François Thierry, daté de Caen, le 21 février 1788. Cette pièce, rédigée dans un latin pompeux, qui appelle l'intéressé à jouir de tous les privilèges de sa qualité dans l'Université, est signée du recteur Tyrard de Longchamps et elle porte au pied le sceau plaqué de l'Université; les armes sont celles du premier contre-sceau décrit dans le mémoire de M. Prentout.

Pierre Thierry fut un chimiste distingué. Il fut pharmacien de la ville et du château de Caen, membre des Académies locales, etc. Né à Repentigny (Calvados), le 30 novembre 1747, il est décédé à Caen le 12 mars 1823. Il a fait l'objet d'une notice publiée dans les Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, en 1824.

M. l'abbé Corbierre communique des photographies d'une statuette de Jeanne d'Arc qu'il a modelée dans le dessein de proposer une restitution du costume de la Pucelle, faite d'après les sceaux de l'époque et différente des restitutions jusqu'ici proposées.

M. le Secrétaire rend compte d'une note de M. Bruguier-Roure, membre de l'Académie de Vaucluse, sur l'architecture, les fresques et les plafonds du palais des papes à Avignon.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité

SEANCE DU 6 AVRIL 1909.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE MM. LE Dr CAPITAN ET P. DU CHÂTELLIER.

M. le docteur Capitan, membre du Comité, fait une première communication sur les divers modes de construction des dolmens.

Il insiste sur l'idée première de constitution artificielle d'une grotte funéraire au moyen soit d'une galerie creusée dans le sol et recouverte de dalles de pierre, soit de blocs aménagés en support et dalles de recouvrement.

Les blocs constitutifs des dolmens ont été en général recueillis sur place; parfois ce sont de grandes dalles, soulevées quelquefois d'un seul côté qui s'appuie sur un support; d'autres fois, les dalles sont arc-boutées sans support; enfin les dalles épaisses sont soutenues par de volumineux supports. D'autres fois, les parois sont formées de murs de pierres sèches qui, vers l'époque du bronze, perdent leurs supports et, se continuant par leur partie supérieure en encorbellement, forment de véritables cryptes funéraires.

À noter aussi les petites chambres funéraires signalées par M. du Châtellier.

M. le docteur Capitan fait une seconde communication sur les constructions autour des dolmens. Il insiste sur ces curieuses particularités de murs épais formant des enceintes de formes variées, qui ont été signalés par divers auteurs et en particulier en Bretagne par M. du Châtellier autour des mégalithes.

Dans le Gard, M. Ulysse Dumas a signalé toute une série de ces enceintes que M. le docteur Capitan a étudiées avec lui.

Dans l'Yonne, à Montapot, l'abbé Parat a signalé des constructions analogues.

Il y a là un ensemble de faits curieux dont il serait intéressant de retrouver des similaires en d'autres points de la France.

M. le docteur Capitan appelle l'attention sur la très grande rareté

des traces d'habitats attribuables aux hommes de l'époque néolithique, en Bretagne. La Torche, près de Cornuz, découverte par M. du Châtellier, est un kjœkkenmœdding néolithique. Il y en a un autre sur un vaste plateau situé entre les villages de Castellic, Kerlagat et Kerguarec. Mais en somme ce sont là trouvailles très rares en Bretagne. Il y a un réel intérêt à attirer vivement l'attention des archéologues sur ce point.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. Peyrony, instituteur public aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne), correspondant du Ministère, ayant pour objet la détermination de l'âge des gravures de la grotte des Combarelles. Cette grotte s'ouvre dans un vallon aboutissant à la vallée de la Beune; à 40 mètres en aval, s'ouvre dans la même falaise la grotte Rey. Les fouilles ont permis de constater que le vallon de Combarelles a été habité à l'époque aurignacienne, à l'époque magdalénienne et pendant quelque temps, semble-t-il, à l'époque solutréenne. Il est donc probable que les hommes qui ont gravé des poissons dans la grotte Rey ont dû faire les premières gravures de la branche de gauche de la grotte des Combarelles, et que l'ornementation a été continuée par les habitants de la branche de droite. Les gravures les plus profondes doivent remonter à l'époque aurignacienne, quelques-unes sont de l'époque solutréenne, mais le plus grand nombre peuvent dater de l'époque magdalénienne (magdalénien inférieur et moyen), car on ne trouve pas de ces petits graffites avec nombreux détails qu'on rencontre à Font-de-Gaume et qui rappellent les fines gravures du magdalénien supérieur de la grotte des Eyzies.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Angély Pézières, instituteur public à Ferrières (Hérault), correspondant du Ministère, relatif au camp et gisement paléolithique du Mas-Rigaud, sous le rocher d'Hortus, commune de Valflaunès (Hérault).

M. Pézières a observé en ce point une petite enceinte de 80 mètres sur 40 mètres, limitée par un gros mur formé de gros blocs bruts et contenant en certains points des restes très nets de cases en pierres sèches, le tout en ruines. Cette enceinte semble être une dépendance du camp refuge des Jardiol, assez voisin. Au même point, des fouilles ont permis à l'auteur de recueillir un

racloir et une hache acheuléenne : ce qui indique en ce point l'existence de l'habitat humain à des époques extrêmement éloignées l'une de l'autre.

M. le docteur Capitan donne lecture d'observations de M. Aveneau de La Grancière, sur quelques modes de construction des dolmens dans le Morbihan. L'auteur pense que les monuments à gros blocs circulaires ou irréguliers, à moitié enfouis ou complètement enterrés, doivent être plus anciens que les dolmens mégalithiques rectangulaires ou carrés construits à la surface du sol et recouverts d'un tumulus, encore existant ou disparu. Cependant il faut tenir compte de la nature du sol, rocheux, sablonneux ou argileux. Les allées couvertes avec chambres dolméniques seraient aussi un mode de construction moins ancien et qui aurait précédé celui des chambres dont les parois, construites en pierres sèches, supportent les dalles de recouvrement et sont recouvertes d'un tumulus. Ces dernières sépultures appartiendraient à une époque voisine de celle du bronze.

Lecture est donnée d'une notice de M. le docteur Marcel Baudouin, secrétaire général de la Société préhistorique de France, sur des gravures sur roches de granit schisteux que l'auteur de la notice a découvertes à l'île d'Yeu (Vendée). Ces gravures consistent en cupules, cavités en demi-fuseau, cavités en forme de pied (d'homme ou d'animal), rigoles. Toutes ces cavités ont été creusées sur les surfaces horizontales de rochers fixes. Les cupules sont isolées ou réunies par des rigoles; les cupules isolées sont coniques, ovoïdes ou hémisphériques. Parmi les cavités pédiformes, M. Baudouin signale particulièrement une cavité en forme de pied d'équidé. Les études de l'auteur l'ont amené à la conclusion que toutes ces gravures peuvent remonter à l'époque de la pierre polie.

M. le docteur Capitan présente une belle série de silex trouvés aux environs de Ouargla, à 200 kilomètres au Sud de Biskra, et envoyés au Congrès par M. Huguenot, correspondant du Ministère. L'étude synthétique de ces objets amène à des résultats extrêmement importants.

Parmi ces pièces, il y en a trois qui sont indiscutablement acheuléennes. C'est la première fois qu'on signale des silex de cette

époque dans le désert. Cette série ne contient aucune pièce de l'époque moustérienne. Nous sautons brusquement à de grossières pointes de flèches avec pédoncules, du genre de celles qu'on rencontre en Tunisie et qui sont du début de l'époque néolithique, puis nous trouvons des pièces de l'époque tardenoisienne.

Nous passons aux pointes et herminettes caractéristiques de l'époque néolithique plus avancée, et enfin aux haches polies, rares en Algérie et en Tunisie. Au même temps remontent des silex, finement retouchés, surtout en formes de pointes, du type solutréen, racloirs, couteaux, lames.

M. le docteur Capitan signale particulièrement un nucléus dont le bord a été façonné avec le plus grand soin. La fin de l'industrie néolithique est représentée par d'élégantes pointes de flèches à pédoncules, par des grains de colliers taillés dans des œufs d'autruche, et une hache de diorite polie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

26 AVRIL 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

À propos de la proposition de M. Boutillier du Retail relative à la publication d'un supplément au Répertoire archéologique de l'Aube, M. le Président exprime le désir que la Commission des répertoires archéologiques soit convoquée prochainement.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Barrière-Flavy, correspondant du Comité, envoie un relevé des renseignements archéologiques fournis par les procès-verbaux de visites de l'ancien diocèse de Rieux au commencement du XVIIe siècle. — Renvoi à M. Jules Guiffrey.

M. Pierre Bardey, correspondant du Comité, envoie la photographie d'une lampe antique de bronze provenant de la région orientale du Yaffaï, communiquée par lui à la séance du mois de janvier dernier. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. le Dr Leblond, de Beauvais, adresse au Comité une note sur la découverte d'un cercueil de plomb de l'époque romaine à Beauvais. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. de Laigue, correspondant du Comité, écrit une lettre relative à un projet d'étude sur les collections d'antiquités de M. le comte de Mouy. — Renvoi à M. Michon.

M. de Gérin-Ricard adresse au Comité une notice sur une épitaphe carolingienne de l'église d'Estoublon (Basses-Alpes). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. le Président de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur écrit une lettre où il expose les causes du retard apporté aux fouilles du Mont Auxois. — Renvoi à M. Jullian.

MM. Babelon, Durrieu et Reinach sont chargés de rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Le costume de guerre en Basse Champagne au XIIIe et au XIVe siècle, par M. Louis Le Clert, conservateur du Musée archéologique de Troyes;

De Châtillon-sur-Sèvre à Cholet. Inventaire archéologique, par M. Gabillaud, instituteur à Moulins (Deux-Sèvres);

L'emplacement d'Anteis, par M. Edmond Poupé, membre non résidant du Comité;

Note sur les débris d'anneaux-disques en fer recueillis dans des sépultures préromaines, par M. Henri Corot.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Longnon lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Pierre Taligot, cultivateur à La Salle, en Beaucé, près de Fougéres (Ille-et-Vilaine), en vue de pratiquer des fouilles dans un terrain où il a constaté l'existence d'ateliers céramiques et de substructions de l'époque romaine.

Le Comité, tout en reconnaissant que la demande de M. Taligot est digne de l'intérêt de la Section, ne croit pas pouvoir l'accueillir favorablement tant qu'elle n'aura pas été appuyée par l'une des Sociétés savantes de la région.

M. Héron de Villefosse rend compte d'un projet de loi relatif à la réglementation des fouilles préhistoriques et archéologiques,

préparé par l'Administration des Beaux-Arts, et présente quelques observations sur ce projet.

M. Charpentier, sous-chef du 5e bureau, exprime le regret de M. le Directeur de l'enseignement supérieur de ne pouvoir assister à la séance. Il fait part au Comité de quelques observations de M. le Directeur sur le projet de loi en discussion.

M. le Dr Capitan et M. Cagnat appellent l'attention du Comité sur divers points de ce projet.

M. le Président, considérant l'importance de la question, propose d'en remettre la discussion à une autre séance. Il souhaite que chacun des membres de la Section reçoive un exemplaire du projet, afin qu'il puisse l'étudier et présenter, s'il y a lieu, des observations écrites.

La séance est levée à 5 heures moins un quart.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

10 MAI 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. SAGLIO.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de M. Héron de Villefosse, absent pour raison de santé.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le chanoine Urseau, correspondant du Comité, envoie une note sur un bréviaire à l'usage des Célestins du Colombier-en-Vivarais. — Renvoi à M. Durrieu.

M. l'abbé Parat, membre de la Société d'études d'Avallon, adresse au Comité un rapport sur les fouilles du cimetière mérovingien du Vaudonjon (Yonne). — Renvoi à M. Prou.

M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, a transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique une lettre de M. le Dr Linarès, maire de Limeuil, en date du 26 avril dernier, informant M. le Préfet de la Dordogne de la découverte d'une station préhistorique à Limeuil.

En creusant le sol d'une cour pour établir les fondations d'un mur, M. Léo Bélanger a mis au jour de nombreux fragments de silex et des ossements. M. le Dr J. Rivière a reconnu dans les silex des instruments de l'époque magdalénienne. M. Bélanger fit part de sa découverte à M. l'abbé Bouyssonie, professeur au collège de

Cublac (Corrèze), qui a commencé des fouilles méthodiques dans cette nouvelle station magdalénienne.

M. de Saint-Arroman communique à la Section une lettre par laquelle M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts informe M. le Directeur de l'enseignement supérieur que, pour répondre au vœu émis par la Section d'archéologie dans sa séance de décembre dernier, il a pris les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de fouilles sous le chœur de la cathédrale de Clermont-Ferrand.

M. l'abbé Parat offre au Comité une brochure dont il est l'auteur, *Le camp antique de Cora.*

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à M. l'abbé Parat.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur un cercueil de plomb trouvé à Beauvais et signalé par M. le Dr Leblond :

«M. le Dr Leblond nous apprend que, le 25 février 1909, on a trouvé, dans la maison portant le n° 6 de la rue de l'Abattoir, à Beauvais, un cercueil de plomb (long., 1 m. 60; larg., 0 m. 30; haut., 0 m. 28), recouvert de trois dalles de pierre et protégé, sur les côtés, par d'autres dalles. Ce cercueil était constitué par des plaques soudées aux angles; elles sont décorées de sautoirs de bâtonnets formés de perles et d'oves juxtaposés; des rosaces à quatre pétales complètent l'ornementation. Le cercueil contenait le squelette d'un homme âgé d'une vingtaine d'années; à côté, se trouvaient une petite monnaie de Constantin, un vase de verre et un vase de terre jaune rougeâtre, analogue à ceux qui sont fabriqués encore aujourd'hui à la Chapelle-aux-Pots, près de Beauvais.

«Des cercueils de plomb analogues au précédent[1] ont déjà

[1] L'abbé Cochet avait signalé des cercueils de plomb, du même genre, trouvés sur divers points de la France et de l'Angleterre (*Précis anal. des trav. de l'Académie de Rouen*, 1868-1869, t. LXXI, p. 285 et suiv., et LXXII, p. 187, fig.). Plusieurs des sarcophages découverts à Rouen étaient ornés de têtes de Méduse (Cochet, *Répert. arch. de la Seine-Infér.*, 1870, col. 362). Cf. *Rev. archéol.*, 1879, II, p. 47, et *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, XVIII (1891), p. 55. D'autres régions du monde antique ont donné des cercueils analogues, par exemple : un à Pérouse (*Bull. dell' Inst. di Corr. arch.*, 1854, p. 17); un frag-

été trouvés à Beauvais à diverses époques. L'un, accompagné d'une monnaie d'Hadrien, avait été découvert, comme celui de 1909, près de la voie dite encore *Chaussée Brunehaut* (voie de Lutèce).

« La communication de M. Leblond était digne d'être signalée en quelques mots au Comité, qui remercie son zélé correspondant. » — Adopté.

M. Jules Guiffrey lit un rapport sur une communication de M. Barrière-Flavy, correspondant du Comité, présentant un certain nombre de renseignements sur le mobilier des églises de l'ancien diocèse de Rieux au XVIIe siècle :

« M. Barrière-Flavy, correspondant du Ministère, envoie une courte communication résumant les procès-verbaux de visite des églises de l'ancien diocèse de Rieux au commencement du XVIIe siècle, de 1621 à 1635. L'auteur ne s'occupe pas de l'état moral du clergé ni de la situation matérielle des églises, alors déplorable. Il signale seulement les objets mobiliers, calices, reliquaires, croix, etc., conservés dans les trésors. Sur 141 églises paroissiales, 74 seulement possèdent des articles de quelque valeur. M. Barrière-Flavy a résumé ces indications en quelques pages qui paraissent contenir tous les renseignements curieux fournis par ces documents. Il semble qu'il n'y aurait pas autre chose à en tirer, toutes ces églises étant de minime importance. Il suffirait donc de publier cette communication sans aucune addition. » — Adopté.

M. Jullian entretient la Section d'une lettre adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. le Président de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

M. Prou lit un rapport sur une note de M. l'abbé Poulaine, relative à des bijoux mérovingiens provenant du cimetière du Vaudonjon (Yonne)[1] :

ment, orné d'un sphinx, trouvé à Saïda (A. de Longpérier, *Notice des bronzes du Louvre*, n° 411); des fragments avec Psyché, un masque de Bacchant, un masque de Méduse, provenant de Syrie (E. Babelon et A. Blanchet, *Cat. des bronzes ant. de la Bibl. nat.*, n°s 304, 498 et 2416).

[1] Le hameau du Vaudonjon est un hameau de la commune de Montillot,

« L'attention de la Section d'archéologie a été appelée sur ce cimetière dès l'année 1906. M. Terrade, qui avait ouvert 323 fosses desquelles il avait tiré un nombre considérable d'armes et de bijoux, ayant sollicité une subvention de M. le Ministre de l'Instruction publique afin de continuer ses fouilles, M. le Ministre, sur le rapport du Comité, accorda une subvention à la Société d'études d'Avallon [1], laquelle, après que M. Terrade eut quitté le pays, confia à M. l'abbé Parat le soin de poursuivre l'exploration du cimetière. Les fouilles furent interrompues pour les raisons exposées dans un rapport de M. le Président de la Société d'études d'Avallon [2]. Mais aujourd'hui même la Section a reçu de cette Société un compte rendu des fouilles par M. l'abbé Parat qui, sans doute, tout en rappelant les résultats obtenus par M. Terrade, nous fera connaître les nouvelles découvertes faites par la Société d'études d'Avallon. D'ailleurs M. l'abbé Parat a donné au Congrès de la Société française d'archéologie tenu à Avallon en 1907 quelques renseignements sur l'exploration du cimetière du Vaudonjon [3].

« Malheureusement les objets trouvés par M. Terrade ont été dispersés. Ils ont été vendus ou donnés par l'inventeur. Il y en a trois gros lots aux Musées d'Avallon, d'Auxerre, de l'École Saint-Jacques à Joigny. D'autres ont été cédés par M. Terrade à des particuliers. C'est le cas des bijoux dont M. l'abbé Poulaine nous envoie la description et la photographie, et qui sont en sa possession. Ils proviennent des tombes du milieu de la nécropole. Ce sont des fibules, des agrafes, les articles d'un collier composé de cinq petites plaques d'or de forme ronde, appliquées sur une platine de bronze et ornées de filigranes. Mais les deux objets les plus remarquables sont une épingle et une pendeloque de cristal de roche. L'épingle est composée d'une tige de bronze pointue à l'extrémité

mais, d'après les indications données par M. l'abbé Parat, dans le *Congrès archéologique de France, LXXIVe session tenue à Avallon*, p. 335, le cimetière mérovingien est sur le territoire de la commune d'Asquins, limitrophe de celle de Montillot.

(1) *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. LXXII.

(2) *Ibid.*, 1908, p. LVIII.

(3) A. Parat, *La vallée de la Cure aux époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne*, dans *Congrès archéologique de France, LXXIVe session tenue à Avallon en 1907* (Paris et Caen, 1908), p. 335 à 337.

inférieure et dont l'extrémité supérieure est munie de six petits tubes d'or en forme de cornet, soudés entre eux, celui du milieu portant un cabochon. Quant à la pendeloque de cristal de roche, elle a été trouvée dans une tombe de jeune enfant; elle est en forme de poire. M. l'abbé Poulaine mentionne une autre pendeloque de cristal de roche dans une tombe de femme, mais il n'en indique pas la forme et n'en donne pas l'image.

«Au cas où ces bijoux ne seraient ni décrits ni figurés dans le rapport d'ensemble sur les fouilles du cimetière du Vaudonjon qui a été remis aujourd'hui à la Section de la part de la Société d'études d'Avallon, il serait utile de faire imprimer dans le *Bulletin archéologique* la notice de M. l'abbé Poulaine, à condition qu'il voulût bien nous donner les éléments d'une illustration en nous faisant parvenir de bonnes photographies de quelques bijoux, choisis parmi ceux qu'il nous a fait connaître, et que nous lui désignerions.» — Adopté.

M. Michon lit un rapport sur une proposition de M. de Laigue, correspondant du Comité, relative à la publication d'un mémoire sur la collection d'antiquités formée par M. le comte de Mouy.

M. de Laigue désire que ce mémoire soit publié dans le *Bulletin archéologique*, mais il n'en entreprendra la rédaction qu'après qu'un membre du Comité aura visité la collection de M. le comte de Mouy et désigné les pièces qui devraient être photographiées en vue de l'illustration dudit mémoire.

Le Comité est prêt à examiner, avec le plus grand soin et avec le plus vif désir de lui faire bon accueil, tout travail qui lui sera envoyé par M. de Laigue, mais il estime qu'adopter la procédure indiquée par M. de Laigue serait contraire aux usages constamment suivis pour le choix des mémoires à insérer dans le *Bulletin archéologique*.

En outre, la collection de M. le comte de Mouy paraissant, d'après la lettre de M. de Laigue, contenir des antiquités grecques, telles que vases à figures et statuettes de terre cuite provenant de l'Eubée, de Myrina et de Tanagra, il convient de faire remarquer que la publication de pareilles pièces, si remarquables soient-elles, excède le cadre du *Bulletin archéologique*.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi préparé par

l'Administration des Beaux-Arts et relatif aux fouilles archéologiques et paléontologiques.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de Lasteyrie relative à cet objet. Une discussion s'engage entre les membres du Comité, à laquelle prend part M. le Directeur de l'enseignement supérieur.

Le Comité, en raison de l'importance de cette loi, décide de nommer une Commission pour examiner le projet que l'Administration des Beaux-Arts a bien voulu transmettre au Comité.

Cette Commission comprendra le bureau de la Section d'archéologie et MM. Babelon, Blanchet, Capitan, Homolle et Lefèvre-Pontalis. Elle présentera à la Section un rapport écrit.

MM. Babelon, Durrieu et Reinach lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

14 JUIN 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Adrien Blanchet et Camille Jullian.

M. de Saint-Arroman informe la Section que M. de Lasteyrie a envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique le rapport que la Sous-Commission chargée d'examiner le projet de loi sur les fouilles archéologiques lui avait confié le soin de rédiger.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Fernand Blanchard, correspondant du Comité, à Soissons, envoie une notice sur un nouveau groupe de tombes récemment découvertes à Soissons, au lieu dit « Les Longues-Raies ». — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Féaux, correspondant du Comité, à Périgueux, envoie une note relative à des traces de sciage sur des os humains de l'époque néolithique provenant de la grotte de Campniac, près de Périgueux. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Louis Caillet, archiviste-paléographe, à Lyon, adresse au Comité le texte de deux inventaires du Trésor de la chapelle du Saint-Esprit (du Pont du Rhône) à Lyon dressés en 1452 et 1463. — Renvoi à M. Saglio.

M. Ulysse Rouchon, secrétaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, envoie le texte et le commentaire de l'inventaire des vases, reliquaires et ornements de la sacristie de l'église abbatiale de la Chaise-Dieu, dressé en 1657. — Renvoi à M. Jules Guiffrey.

M. Max Prinet, archiviste-paléographe, à Versailles, adresse au Comité un mémoire sur l'origine du type des sceaux à l'écu timbré. — Renvoi à M. Babelon.

M. Albert Guigue, élève de l'École des Chartes, envoie l'inventaire des biens de Simonin de Taney, de l'an 1313. — Renvoi à M. Longnon.

M. le Dr Adrien Simon, président de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, envoie un rapport sur les fouilles d'Alise en 1908 et demande une subvention. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

La Commission de l'Afrique du Nord transmet à la Section d'archéologie des spécimens de pierres taillées envoyées par le R. P. Huguenot, correspondant du Comité, à Ouargla. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

La Commission de l'Afrique du Nord transmet encore à la Section d'archéologie une note de M. Jules Renault, correspondant du Comité, sur quelques objets du moyen âge trouvés à La Soukra près de Tunis. — Renvoi à M. Prou.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. le commandant Espérandieu a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique sa démission de membre de la Commission chargée de suivre les fouilles d'Alise.

M. Héron de Villefosse offre au Comité :

1° Au nom de M. Habasque, délégué central de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest à Bordeaux, une brochure intitulée : *Union historique et archéologique du Sud-Ouest. Statuts;*

2° Au nom de M. Eusèbe Vassel : *Un précurseur, l'abbé François Bourgade* (extr. de la *Revue Tunisienne*);

Mateur, oppidum Materense; inscription.

M. L. Plessier, ancien président de la Société historique de Compiègne, adresse au Comité un mémoire imprimé dont il est l'auteur : *Perforation du silex et autres matières dures à l'époque néolithique.*

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Durrieu propose le renvoi à la Section d'histoire d'une note de M. le chanoine Urseau sur un bréviaire à l'usage des Célestins du Colombier-en-Vivarais. — Adopté.

M. Prou rend compte d'une lettre de M. l'abbé Parat relative aux fouilles du cimetière du Vaudonjon (Yonne), pour lesquelles M. le Ministre de l'Instruction publique avait accordé une subvention à la Société d'études d'Avallon.

Le Comité regrette que cette Société n'ait pas cru devoir lui adresser une étude d'ensemble sur les fouilles de ce cimetière, ou, au moins, un compte rendu détaillé des quelques travaux de recherches que M. l'abbé Parat a exécutés, et une description des objets dont la Société a assuré la conservation, grâce à une subvention ministérielle.

M. Philippe Berger lit un rapport sur les fouilles du cimetière de l'époque mérovingienne découvert à Bourogne (Haut-Rhin) :

« J'ai l'honneur de présenter au Comité le rapport général rédigé par M. Ferdinand Scheurer sur l'état des fouilles qu'il poursuit depuis plusieurs années avec M. Lablotier sur l'emplacement de l'ancien cimetière d'époque mérovingienne découvert récemment à Bourogne (Haut-Rhin).

« Ces fouilles, faites sous les auspices de la Société belfortaine d'émulation, leur ont permis de déblayer jusqu'à ce jour 168 tombes encore intactes. Les sépultures sont très rudimentaires et les corps étaient couchés en général sur la terre libre, la tête protégée par des pierres placées de champ; mais ils sont encore accompagnés des armes et des divers objets avec lesquels ils avaient été ensevelis.

«L'année dernière j'avais présenté au Comité un premier rapport sur ces fouilles[1].

«MM. Lablotier et Scheurer ont suivi les indications du Comité des travaux historiques, et ils ont fait un plan détaillé des fouilles, sur lequel la place de chaque tombe se trouve indiquée. Ils y ont annexé une description détaillée des objets trouvés dans chaque sépulture, avec l'indication de la profondeur de la tombe, de son orientation, du sexe du défunt, et un numéro d'ordre qui correspond à la place de la sépulture sur le plan général.

«M. Scheurer y a joint une série de photographies, ainsi que quatre albums dans lesquels il a reproduit à l'aquarelle, avec une fidélité minutieuse, les pièces les plus intéressantes.

«Il suffit de parcourir cette description pour se rendre compte de la richesse du mobilier funéraire ainsi découvert; toutefois l'intérêt principal de ces découvertes vient du soin rigoureux avec lequel ces fouilles ont été conduites et de la réunion en aussi grand nombre sur un même point parfaitement déterminé d'objets dont plusieurs n'existaient jusqu'à présent qu'en un ou deux exemplaires et avaient été trouvés épars dans le sol ou dans des sépultures isolées.

«La Société d'émulation a pu faire face jusqu'à présent, grâce à de généreux concours, aux dépenses occasionnées par ces fouilles; mais les ressources dont elle pouvait disposer sont épuisées, et j'ai l'honneur de demander au Comité de vouloir bien appuyer une demande de subvention que je lui présente au nom de la Société belfortaine d'émulation, dont je suis le président, afin de l'aider à achever des fouilles qui ont un véritable intérêt scientifique.

«Je prie aussi le Comité de vouloir bien décider l'impression du rapport de M. Scheurer, ainsi que du plan général et de la description des sépultures, dans le *Bulletin archéologique.*» — Adopté.

M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu de M. Louis Masson, conservateur du Musée de Rodez, le moulage d'un fragment de bronze trouvé récemment à Rodez, plateau Sainte-Catherine, aujourd'hui Denys-Puech, en creusant les fondations du nouveau Musée. C'est une bande de bronze, assez mince, bordée sur ses bords d'une double baguette en relief et ornée au centre d'un enroule-

(1) Voir *Bulletin archéologique*, 1908, p. XXXIV et XLVI.

ment végétal également en relief. Le fragment mesure 0 m. 17 de longueur et 0 m. 06 de largeur; cette portion de bande paraît provenir d'un encadrement.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

12 JUILLET 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. SAGLIO.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Héron de Villefosse, Blanchet et Jullian.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Collard, correspondant du Comité, à Auch, envoie une note sur la découverte de quelques substructions romaines à Cézan (Gers). — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Ch. Dangibeaud, correspondant du Comité, à Saintes, envoie une étude sur la sculpture romane en Saintonge. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), envoie une note sur la poterie de la grotte de Saint-Joseph, à Saint-Moré (Yonne). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. F.-P. Thiers, correspondant du Comité, à Narbonne, envoie une note sur une borne milliaire récemment découverte aux environs de Fitou (Aude). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Peyrony, correspondant du Comité, aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne), demande une subvention afin de poursuivre des fouilles sur l'emplacement du camp néolithique du Roc Plat,

commune de Boulounoix (Dordogne). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Couturier, instituteur à Pionnat (Creuse), envoie des notes sur une sépulture découverte près des fours des Coutelles, à Pionnat, et sur diverses antiquités romaines trouvées sur le territoire de la même commune. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. le Dr V. Leblond, président de la Société académique de l'Oise, adresse au Comité quatre inventaires et testaments du xve siècle. — Renvoi à M. Saglio.

La Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan demande une subvention pour lui permettre de continuer ses publications. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. de Saint-Arroman donne communication d'une lettre de M. l'abbé Parat exposant les raisons qui ont retardé la rédaction d'un travail d'ensemble sur les fouilles du cimetière mérovingien du Vaudonjon. M. l'abbé Parat promet d'envoyer très prochainement au Comité le mémoire dont il a donné lecture à la Société d'études d'Avallon.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Petites notes d'archéologie charentaise, n° III, par M. Gustave Chauvet, membre non résidant du Comité;
La grotte de Nermont, par M. l'abbé Parat.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le Dr Capitan lit le rapport suivant sur une note de M. Féaux, correspondant du Comité, à Périgueux, relative aux traces de sciage sur des ossements humains de l'époque néolithique :

« Il existe, sur les flancs du plateau de La Boissière, dans le vallon de Campniac, à 300 mètres de l'Isle, au Sud de la ville de Périgueux, une assez vaste grotte qui a servi de caveau funéraire aux habitants du voisinage à l'époque néolithique. On y a trouvé des squelettes et des sépultures par incinération.

« Parmi les ossements recueillis au cours de diverses explorations, M. Féaux a pu reconnaître quatre fragments de côtes humaines, dont trois appartiennent au Musée de Périgueux et le quatrième à lui-même. Ces fragments, longs de 0 m. 05 environ, présentent : 1° des traces de sciage tantôt au milieu de l'os, tantôt à l'extrémité, indiquant là un mode de division artificiel de la côte; 2° de petites dépressions produites par l'action répétée d'un instrument tranchant ayant déterminé aussi des hachures régulières et nettes.

« Toutes ces entailles et coupures ont été faites avec un instrument assez mince qui a également laissé des stries très fines sur la surface de la côte.

« M. Féaux pose les points d'interrogation suivants : Ces quatre fragments ont-ils appartenu au même individu? Les entailles ont-elles été faites sur le sujet vivant ou mort? À cette dernière question il répond que, les incisures étant en général sur la face interne de la côte, elles n'ont pu être faites qu'après la mort. Quant au but de cette opération, M. Féaux pose la question sans oser y répondre.

« Or il serait peut-être permis d'émettre, à ce sujet, tout au moins une hypothèse. On connaît la curieuse pratique de la trépanation *post mortem* en usage chez les hommes de l'époque néolithique, pour l'enlèvement d'une rondelle cranienne parfois percée d'un trou, semblant donc jouer le rôle d'une amulette. Ne pourrait-on pas admettre dans le cas de M. Féaux la même idée et imaginer qu'il s'agit là de véritables amulettes prélevées sur le thorax d'un sujet jouant un rôle quelconque dans les conceptions fétichiques des hommes de l'époque néolithique? L'ethnographie nous montre assez fréquemment des faits similaires de conservation, comme amulettes, de débris humains osseux. »

M. le Dr Capitan lit un autre rapport sur l'envoi que le R. P. Huguenot a fait d'une série de silex recueillis à Ouargla :

« Le révérend père Huguenot, Père blanc, correspondant du Comité, à Ouargla, avait envoyé une série de silex, qu'il avait découverts à Ouargla, afin qu'ils fussent présentés au Congrès de Rennes. Après les avoir étudiés, j'en ai communiqué quelques-uns audit Congrès. J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter au Comité une fort belle série. Des renseignements que m'a fournis le P. Hu-

guenot il résulte que ces silex se trouvent toujours dans des cuvettes entre les dunes non loin des points d'eau. Il n'en a jamais recueilli qu'en surface autour d'Ouargla d'abord, puis jusqu'à 200 ou 300 kilomètres dans le désert au Sud de cette ville.

« L'étude soigneuse que j'ai faite de cette industrie démontre l'existence, dans cette vaste région, de très jolis spécimens de pointes en feuille de laurier, de fines pointes de flèches parfois minuscules et enfin de quelques haches polies (toujours très rares dans le Sahara), le tout certainement néolithique.

« À côté de cette industrie existent de très grossières pointes à pédoncules assez grandes que mes observations sur l'industrie tunisienne avec Morgan et Boudy permettent de classer très vraisemblablement au début de l'époque néolithique.

« Quelques pièces fort curieuses semblent se rapporter à une industrie identique à celle que nous avons trouvée en Tunisie et qui semble pouvoir se rapprocher de l'aurignacien d'Europe.

« Enfin, fait très important, l'existence du moustérien (pointes, racloirs et disques) et surtout celle de l'acheuléen (3 à 4 haches très caractéristiques) est démontrée (et cela pour la première fois dans ces régions) d'une façon évidente.

« Le P. Huguenot m'a chargé de préparer et d'offrir en son nom au Musée de Saint-Germain une série systématique bien complète de ces pièces. La chose va être faite.

« Je propose donc d'adresser de très vives félicitations au P. Huguenot et de l'encourager à continuer ses fort intéressantes et importantes recherches. » — Adopté.

M. Prou lit un rapport sur des objets du moyen âge et des temps modernes trouvés à La Soukra, et communiqués par M. Jules Renault, correspondant du Comité :

« Les objets dont M. Jules Renault nous a envoyé la description et les photographies ont été trouvés en plusieurs fois et à des endroits différents de la propriété de M. Gérente, à La Soukra, près de Tunis.

« C'est, en premier lieu, une ampoule de plomb en forme de bourse ou sachet, ou encore de hotte, et munie de deux petites anses, en haut, près de l'ouverture; on connaît un certain nombre de ces ampoules qui ont pu servir à divers usages, mais dont la

plupart paraissent avoir été destinées à recevoir des reliques et spécialement, au moins dans les premiers siècles de l'Église, « à « garder précieusement l'huile recueillie dans les sanctuaires et auprès « des tombes vénérées[1] ».

« L'ampoule de La Soukra a 76 millimètres de hauteur; sa plus grande largeur est, en haut, de 56 millimètres, anses comprises, et, en bas, de 49 millimètres.

« Cette ampoule est du même modèle, sinon sortie du même moule, qu'une ampoule de plomb trouvée dans la Seine, au pont de La Tournelle, en 1862, et publiée par Forgeais[2]. Cependant il existe entre les deux objets une différence notable. Le sachet parisien est encadré dans une plaque carrée d'où il émerge; mais il est possible que cette plaque, qui prolonge de chaque côté l'arête séparant les deux faces, ait été détachée du sachet de La Soukra ou ait été brisée.

« Le rapprochement est justifié par la ressemblance des types qui ornent la face de l'un et l'autre sachet : un évêque, vu à mi-corps, coiffé de la mitre, tenant devant lui la crosse posée de face, abrité sous un dais d'architecture, le buste proprement dit entouré d'une double circonférence entre les traits de laquelle alternent des cercles et des triangles, et s'ouvrant en haut pour laisser passer la tête.

« Sur l'ampoule publiée par Forgeais, mieux conservée dans l'ensemble, certains détails du dessin devaient être moins nets que sur l'ampoule de M. Renault. Ainsi Forgeais a pris pour des ornements de la chasuble les cercles qui font partie de l'encadrement.

« Forgeais a cru reconnaître dans cet évêque l'image de saint Thomas Becket, et sans doute il a eu raison, car sur l'autre face de l'ampoule, trouvée à Paris, on voit une scène qui rappelle les représentations connues du meurtre de saint Thomas : quatre hommes armés d'épées s'avancent vers un évêque; l'un d'eux frappe le prélat. La partie postérieure de l'ampoule tunisienne « est orne- « mentée, nous dit M. Renault, mais l'oxyde a tellement rongé cette « face qu'il est à peu près impossible de dire ce qui y est représenté. » Nous ne doutons pas qu'instruit du sujet du relief du revers, M. Renault n'en puisse retrouver quelques traits.

(1) Étienne Michon, *Nouvelles ampoules à eulogies*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 6e série, t. VIII (*Mémoires*, 1897), p. 285.

(2) Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 2e *série*, *Enseignes de pèlerinages*, p. 100.

«Pour ce qui regarde la date de cette ampoule, le modèle peut en avoir été établi dès la fin du XIIe siècle si l'on en juge par la forme de la mitre, celle de la chasuble, et même par le dais architectural.

«Il est singulier que deux autres des quatre objets signalés par M. Renault aient aussi leurs semblables parmi les plombs trouvés dans la Seine.

«Un médaillon de plomb, de forme légèrement quadrilobée, et représentant le Christ assis, bénissant, tenant de la main gauche un globe, accosté des lettres A et ω, ne diffère pas d'un médaillon trouvé en 1860, dans la Seine, au Petit Pont[1]. C'est là une enseigne que quatre belières placées dans les angles rentrants des lobes permettaient de fixer aux vêtements.

«Et il est certain que la médaille de plomb dont M. Renault nous a envoyé la description avec une photographie du droit est un second exemplaire d'une médaille de saint Claude trouvée dans la Seine, au pont Saint-Michel, en 1850[2]. Au droit, un évêque assis, mitré et nimbé, bénissant, tenant de la main gauche une croix à longue hampe; à gauche du saint, la lettre S, et à droite, les deux lettres ꝛ l liées, de minuscule gothique. Au revers, sur une ligne, l'inscription S·ꝛlaude; au-dessus, une coquille de Saint Jacques; au-dessous, deux objets, que Forgeais n'a pas su déterminer, et que M. Renault tient pour deux chandeliers, inclinés l'un vers l'autre, de façon que les extrémités des cierges se touchent.

«La présence d'une S romaine à côté de minuscules gothiques ne permet pas de faire remonter cette médaille plus haut que le XVIe siècle. C'était sans doute un méreau de confrérie. Il y avait des confréries de Saint-Claude hors de la Franche-Comté, et spécialement à Paris.

«Le quatrième objet signalé par M. Renault est une plaque de cuivre, hexagonale, mesurant 39 sur 47 millimètres. Sur la face est gravé un écu armorié. Le revers est lisse. Nous ne saurions dire à quelle famille appartiennent ces armoiries, non plus que la destination de cette plaque.

«La découverte à La Soukra de petits objets pareils à ceux qu'on a trouvés à Paris est intéressante pour l'histoire des relations de

(1) Forgeais, *Collection de plombs*, etc., *4e série, Imagerie religieuse*, p. 58.
(2) Forgeais, *ibid.*, *Variétés numismatiques*, p. 107.

commerce et de voyage entre la France et la Tunisie, au moyen âge. En outre, l'ampoule de plomb de La Soukra permet de corriger certains défauts du dessin que Forgeais a donné du bas-relief d'une ampoule analogue. Aussi n'eussions-nous pas hésité à demander au Comité de faire reproduire sur une planche les photographies de M. Renault, si celles-ci ne laissaient voir, d'une façon trop apparente, les fils à l'aide desquels on a attaché les objets sur un carton ou une planchette[1].

« Nous proposons au Comité de remercier M. Jules Renault de la communication intéressante qu'il nous a faite. »

M. Salomon Reinach lit un rapport sur le compte rendu que M. le Dr Simon, président de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, a envoyé des fouilles d'Alise pendant l'année 1908, et sur la demande de subvention qu'il a faite au nom de ladite Société :

« La quatrième campagne de fouilles sur le plateau d'*Alesia* s'est poursuivie du 17 avril au 30 octobre 1908, sous la direction de M. Pernet, avec l'aide d'une subvention accordée par le Ministère de l'Instruction publique. M. le Dr Simon, président de la Société de Semur, a rédigé un rapport d'ensemble sur cette campagne, le 1er juin 1909 ; ce rapport est accompagné de plans et de photographies.

« Les travaux ont été poussés à l'Est et surtout au Nord du monument à trois absides précédemment découvert. Ils ont dégagé l'édifice à double colonnade déjà reconnu en 1907, puis un autre édifice plus petit avec huit bases de colonnes, une cave bien conservée, un monument dit « à crypte », partie d'un hypocauste, et une maison avec cheminée en place. Cinq hypocaustes dans un état satisfaisant de conservation ont été étudiés avec soin.

« Les restes d'industrie mis au jour consistent surtout en fragments de moules et de creusets ayant servi à la fabrication d'objets de bronze ; il faut y ajouter des déchets considérables témoignant de la fabrication sur place d'objets en os, dont on a recueilli un certain nombre dans les fouilles.

« Deux objets d'une réelle importance ont été découverts : une

[1] De nouvelles photographies envoyées par M. Jules Renault ont permis de faire la planche XLVII.

jolie statuette de pierre représentant une déesse mère, et un vase de bronze avec dédicace à deux divinités locales. On peut ajouter une anse de vase de bronze ornée de têtes de bouc, des objets de métal fragmentés, des vases, des poteries et des monnaies. La statuette et le vase ont déjà été publiés; la statuette a été moulée à Saint-Germain.

«Des précautions ont été prises pour sauvegarder les restes des monuments exhumés, en protégeant les substructions au moyen de tuiles.

«Il résulte du rapport et des documents qui l'accompagnent que les recherches ont été conduites avec soin et dans un esprit scientifique, comme on pouvait l'attendre de M. Pernet, le vétéran infatigable des fouilles d'*Alesia*.»

Pour ce qui concerne l'octroi d'une nouvelle subvention, la Section d'archéologie estime qu'il n'y a pas lieu pour elle d'émettre un avis à ce sujet.

M. Saglio rend compte d'une communication de M. Louis Caillet, archiviste-paléographe, à Lyon, comprenant : 1° un inventaire du trésor de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône, à Lyon, du 6 mai 1452; 2° un inventaire des vêtements et ornements de ladite chapelle, de la même date; 3° un inventaire des vêtements, reliquaires et ornements de la même chapelle, dressé le 4 janvier 1463.

Le rapporteur conclut à l'impression de ces documents dans le *Bulletin archéologique*. — Adopté.

M. Héron de Villefosse envoie la note suivante :

«M. l'abbé Pinier, chanoine honoraire d'Angers, veut bien m'apprendre que, l'hiver dernier, en faisant des travaux dans la vieille église Saint-Martin d'Angers, devenue sa propriété, il a trouvé au milieu du transept, avec des poteries gallo-romaines, plusieurs centaines de débris d'enduits gallo-romains, stuqués et peints. Ils avaient été jetés là pêle-mêle, probablement à l'époque des Antonins, comme matériaux de démolition, dans une couche de terre jaunâtre, entre deux voies romaines superposées. Une médaille de Faustine mère a été recueillie avec ces morceaux, dont les plus intéressants sont conservés par M. l'abbé Pinier.

«Sur un fragment de stuc rouge, on lit, tracé à la pointe, le mot FELICITER, occupant toute la largeur du débris; ce mot était certainement précédé d'un nom d'homme au datif, qui a été enlevé par une cassure qui suit la haste du F. On a relevé sur les murs de Pompéi plus de cinquante exemples de la même acclamation, toujours précédée du nom de la personne à laquelle s'applique le souhait de bonheur. Des caractères plus ou moins nets, des restes de graffites moins lisibles se remarquent sur six autres fragments analogues.

«Les fragments de poteries portent aussi quelques lettres tracées à la pointe sèche. Sur le bord d'un vase brisé, on lit nettement les caractères suivants : ATVSMER; la partie inférieure des deux dernières lettres a été enlevée par une cassure. *Atu* étant certainement le commencement d'un mot, on ne peut songer à voir là qu'un nom gaulois comme *Atu-smer*[*ius*], dont l'épigraphie fournit les formes très voisines, *Atismerius*, *Atesmerius*, *Adsmerius*. Cette conjecture semble d'autant plus probable que les graffites tracés à la pointe sur le bord des vases sont la plupart du temps des noms propres.»

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

15 NOVEMBRE 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Ernest Rupin, président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, membre non résidant du Comité. M. Rupin laisse des travaux estimés sur les émaux de Limoges et sur les antiquités du Limousin. Sa perte sera vivement ressentie par la Section d'archéologie.

M. Isidore Valérian, archéologue, à Salon (Bouches-du-Rhône), envoie au Comité trois photographies des fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'antique *Pisavis*. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. le Dr Collignon, membre non résidant du Comité, à Cherbourg, envoie une note sur une plaque de cuivre provenant de l'urne qui contenait le cœur de la duchesse du Maine. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. l'abbé Parat adresse au Comité un rapport sur les fouilles du cimetière barbare du Vau-Donjon (Yonne). — Renvoi à M. Prou.

M. le commandant Hannezo, correspondant du Comité, à Mâcon, envoie l'estampage de l'inscription d'une dalle funéraire trouvée près de Riom et relative à la famille de Salvert. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Collard, correspondant du Comité, à Auch, envoie une note sur un fragment d'antéfixe recueilli dans les fouilles de Cézan (Gers). — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Camille Martin, à Blangy-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), adresse au Comité une note sur le déchiffrement des écritures mexicaines. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Albert Terrade, conducteur de travaux, à Ercheu (Somme), envoie une note sur la découverte de stations préhistoriques et de vestiges gallo-romains sur les territoires des communes de Breuil, Buverchy et Ercheu (Somme), et de Libermont, Frétoy-le-Château et Campagne (Oise). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Gabillaud, instituteur, envoie un rapport sur les fouilles qu'il a faites à La Barbinière, commune de Moulins (Deux-Sèvres). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. le lieutenant-colonel de Ville-d'Avray, correspondant du Comité, conservateur des Musées de Cannes, envoie une note sur le réfectoire du xve siècle au château de Saint-Honorat de Lérins. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Radet, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, demande une subvention afin de poursuivre les fouilles de l'église Saint-Seurin de Bordeaux. — Renvoi à M. Jullian.

MM. Babelon et Guiffrey sont chargés de rapports sur des ouvrages pour lesquels une subvention a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs, sont déposés sur le bureau :

Le chanoine Cau-Durban, 1844-1908, avec la bibliographie de ses œuvres, par M. Pasquier, membre non résidant du Comité, à Toulouse;

La cité de Carcassonne à la fin du XIXe siècle, par M. Poux, correspondant du Comité, à Carcassonne;

La châsse de Saint-Gimier, par le même;

Les objets mobiliers classés de Seine-et-Oise et les moyens d'en assurer la conservation, par M. Coquelle, correspondant du Comité, à Meulan;

Liste des objets mobiliers classés de Seine-et-Oise, par le même;

Notes sur le monnayage avignonnais du pape Urbain VIII (1623-1644), par M. Vallentin du Cheylard;

Tarif imprimé à Grenoble par Pierre Verdier (1640), par le même;

Le culte du soleil aux temps préhistoriques, par M. Déchelette, membre non résidant du Comité, à Roanne.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon lit un rapport sur un mémoire de M. Max Prinet, archiviste-paléographe, auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie des Sciences morales, consacré à la recherche de l'origine du type des sceaux à l'écu timbré :

« Le travail de M. Max Prinet est une excellente étude critique de sigillographie et d'héraldique qui mérite d'être imprimée en entier et sans modification. Il s'est donné pour but de déterminer à quelle époque et sous l'influence de quelles idées le champ des sceaux des chevaliers au moyen âge s'est trouvé successivement orné de l'écu, du heaume et de la bannière, soit de l'un de ces éléments, soit de deux d'entre eux ou de tous les trois diversement groupés et combinés. Il démontre que c'est le type sigillaire équestre qui a donné naissance à ces diverses combinaisons, qui ont passé de la sigillographie dans la numismatique. Le sceau équestre est donc l'origine directe du sceau armorial. La démonstration de M. Prinet est faite surtout d'images rapprochées et dérivées les unes des autres; ces images la rendent claire et précise et en doublent l'intérêt. On ne pourrait pas publier cette courte dissertation sans l'illustrer des dessins, au nombre de dix, dont M. Prinet a accompagné son manuscrit. »

Le Comité décide d'insérer le mémoire de M. Max Prinet dans le *Bulletin archéologique*.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur un groupe de tombes

récemment découvertes dans la nécropole romaine des Longues-Raies, à Soissons, et signalées par M. Fernand Blanchard :

« M. Fernand Blanchard, conservateur du Musée de Soissons, communique au Comité les résultats des fouilles faites, de janvier à mai 1909, dans le cimetière gallo-romain des Longues-Raies, à Soissons[1]. La nécropole s'étend beaucoup plus que les premières fouilles ne le faisaient présumer. Les nouvelles recherches ont été plus méthodiques que les premières; cependant le mobilier est en général fort pauvre, et les objets recueillis présentent peu d'intérêt, à l'exception d'un beau biberon de verre blanc orné d'une résille bleue. En général, les tombes, dépourvues de stèles, sont à une profondeur de 1 m. 50 à 1 m. 80; les cercueils devaient être d'une grande épaisseur, car les clous retrouvés ont une longueur de 0 m. 10 à 0 m. 15. Les tombes d'enfants paraissent plus riches en verrerie que celles des adultes. Sur 63 tombes récemment explorées, 18 ne renfermaient aucun objet; les autres contenaient quelques fibules, une clef, un couteau; un vase de fer, orné de feuilles[2]; enfin 80 vases de terre blanche, ou noire, ou rouge, ou jaune. Quelques-uns portent des marques sans intérêt; un seul était orné de sujets de chasse. Les monnaies recueillies permettent de dater cette nécropole des Ier et IIe siècles de notre ère. Il est à présumer que les recherches amèneront d'autres découvertes qui fourniront la matière d'un travail complet. En attendant, nous devons des remerciements à M. Blanchard pour son intéressante communication. » — Adopté.

M. Adrien Blanchet lit un second rapport sur les recherches archéologiques de M. Couturier, à Pionnat (Creuse) :

« M. Couturier, instituteur à Pionnat, continue l'exploration de cette commune, où il place l'*Acitodunum* de la Table de Peutinger, bien qu'on s'accorde, depuis d'Anville, à placer ce point plus au Sud (à Ahun). Il signale des armes et divers objets de fer recueillis dans les ruines d'une construction dont l'âge me paraît difficile à

(1) Voir le mémoire publié par M. Blanchard dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 199-204, fig.

(2) Cet objet mériterait peut-être une étude particulière.

déterminer. Une fouille pratiquée au lieu dit «Fours de Chirat» lui fit découvrir une urne funéraire contenant un collier de «cuivre», un gobelet de même métal et un galet de rivière. Des fragments de briques provenant des fours engagent M. Couturier à déclarer que les vitrifications des enceintes de la Creuse sont des scories de fours[1]. Dans une autre communication, il revient sur la question des vitrifications de Châteauvieux (Creuse) et considère que cette enceinte a été formée simplement par les matériaux amenés des fours et des forges du voisinage. Il termine son travail par une demande de subvention.

«M. Couturier paraît animé d'un zèle qu'il faut évidemment encourager. Peut-être pourrait-on lui conseiller de formuler des conclusions moins nettes pour des faits dont l'étude est à compléter. Quant à la subvention, le Comité prendra certainement une résolution conforme aux traditions.» — Adopté.

M. Adrien Blanchet lit un troisième rapport sur la découverte de substructions romaines à Cézan (Gers) :

«M. G. Collard, correspondant du Comité, signale la découverte, à Cézan (Gers), de substructions antiques, qui s'étendent sur une longueur de 7 m. 50. Ces murs ont une épaisseur de 0 m. 50. Dans les déblais, on a trouvé des tuiles à rebords de différentes dimensions, des fragments de marbre et d'enduits, des clous de charpentes, des débris de poteries, des monnaies d'Auguste et de Constantin, une sorte de trépied de fer et une cruche de terre brute qui, d'après un dessin de M. Collard, me paraît postérieure à l'époque romaine.

«On avait déjà trouvé des sarcophages anciens à Cézan.»

M. le Dr Capitan rend compte d'une note de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), relative à la poterie et au caveau funéraire de la grotte de Saint-Joseph, à Saint-Moré (Yonne).

[1] L'auteur ne connaît certainement pas tous les travaux dont les murs vitrifiés ont été l'objet. L'un des derniers, qui donne un bon résumé de la question, est le chapitre consacré aux murs de Sainte-Suzanne par M. Robert Triger : *Sainte-Suzanne (Mayenne), son histoire et ses fortifications* (1907), p. 68 à 85 et 268.

Répondant à la note de M. l'abbé Parat, publiée dans la troisième livraison du *Bulletin archéologique* de l'année 1908, M. l'abbé Poulaine affirme à nouveau qu'il a trouvé au fond de la grotte de Saint-Joseph un caveau muré par une épaisse couche de stalagmites et contenant des ossements humains et des fragments de poterie, le tout dans un milieu exclusivement paléolithique. Mais notre correspondant n'indique pas la méthode suivie par lui dans ses investigations.

La question de la présence de poteries dans les couches paléolithiques des grottes de la vallée de la Cure reste en suspens.

Elle mériterait d'être résolue par des fouilles conduites selon une méthode rigoureusement exacte.

La note de M. l'abbé Poulaine sera déposée aux archives du Comité.

M. le Dr Capitan lit un autre rapport sur un nouvel envoi de silex taillés fait par le R. P. Huguenot, correspondant du Comité, à Ouargla :

« Le Comité se souvient des fort jolies séries de silex taillés que le R. P. Huguenot avait recueillis dans le désert autour d'Ouargla et qu'il avait adressés au Ministère pour être présentés au Congrès des Sociétés savantes à Rennes. J'ai fait, au nom du P. Huguenot, une présentation d'un choix systématique de ces pièces à la séance de ce Congrès consacrée à l'archéologie préhistorique, que je présidais. Puis, à la séance du 12 juillet dernier, j'ai montré ces pièces au Comité en insistant sur leur très grande importance. Je rappellerai que, pour la première fois en effet dans cette région (un rayon de 200 à 300 kilomètres à l'Est, à l'Ouest et au Sud de Ouargla), des pièces indiscutables du paléolithique ancien (acheuléen) ont été découvertes par notre correspondant. Les quelques spécimens de ces types qu'il nous a adressés sont très caractéristiques. En classant soigneusement les nombreuses pièces qu'il avait envoyées, j'ai pu grouper également toute une série de silex moustériens. J'ai également reconnu très nettement une suite fort typique correspondant indiscutablement à l'industrie européenne dite aurignacienne, qu'avec de Morgan et Boudy nous avons aussi reconnue en Tunisie, et qui se place entre le moustérien et le solutréen.

« Des pointes grossières pédonculées, identiques à celles d'Al-

gérie et de Tunisie, semblent caractériser le début du néolithique. Le plein de cet âge est représenté par une nombreuse et fort belle série de pointes en feuilles de laurier d'aspect solutréen, des grattoirs, des couteaux, quelques haches ou herminettes taillées ou polies, une suite considérable de petites pointes de flèches à pédoncule et ailerons de types variés; quelques-unes (fait également nouveau) sont absolument identiques aux pointes de flèches égyptiennes et doivent provenir de ce pays. Enfin, dans le dernier envoi, qui comprend encore un grand nombre de pièces des types précédents, le P. Huguenot comble une lacune que nous lui avions signalée. Il s'agit d'une fort jolie série de petits silex de formes géométriques caractéristiques de l'industrie tardenoisienne. L'envoi du P. Huguenot contient aussi une petite série de grains de collier fabriqués au moyen de rondelles découpées dans des œufs d'autruche et perforées, puis de petits silex taillés formés d'un segment de lame rectangulaire avec longue pointe retaillée au milieu de deux bords symétriques, dits instruments en drapeau, très caractéristiques des industries sahariennes. L'ensemble industriel des silex recueillis et envoyés par le P. Huguenot est donc complet et des plus intéressants. Suivant son désir, après en avoir fait avec lui une étude complète, je remettrai en son nom au Musée de Saint-Germain une nombreuse et systématique série formée des pièces de choix.

« Je propose donc de remercier vivement le P. Huguenot de son nouveau et très intéressant envoi, de le féliciter de ses recherches et de l'encourager à les continuer. » — Adopté.

M. Guiffrey lit un rapport sur l'inventaire des vases, reliquaires et ornements de la sacristie de l'église abbatiale de La Chaise-Dieu, dressé en 1657, et dont M. Ulysse Rouchon a envoyé la copie précédée d'une introduction.

Le Comité, après discussion, décide qu'avant d'examiner la question de la publication de cet inventaire, il y a lieu de demander à M. Rouchon de vérifier s'il n'existe pas dans le fonds de La Chaise-Dieu, aux archives départementales de la Haute-Loire, d'autres inventaires plus anciens et qu'il conviendrait de publier de préférence à un inventaire du XVIIe siècle.

M. Prou rend compte d'une note de M. Henry de Gérin-Ricard,

correspondant du Comité, à Marseille, relative à une épitaphe carolingienne de l'église d'Estoublon (Basses-Alpes).

Cette inscription sera publiée dans le *Bulletin archéologique* [1].

M. Saglio présente un rapport sur l'envoi que M. le Dr Leblond, président de la Société académique de l'Oise, a fait de quatre inventaires et testaments du xve siècle.

Le Comité, après discussion, s'en remet au Secrétaire du soin de s'entendre avec l'auteur pour la publication partielle de ces documents dans le *Bulletin archéologique*.

M. Longnon lit le rapport suivant sur une communication de M. Albert Guigue :

« M. Albert Guigue, élève de l'École des Chartes, communique au Comité l'inventaire des biens meubles de Symonin de Taney, dressé en 1313 et copié par lui aux archives départementales du Rhône. Ce document, rédigé en latin, farci de locutions vulgaires, intéressera le lexicographe aussi bien que l'historien de la vie privée, et j'estime qu'il peut figurer dans le *Bulletin* de la Section. La copie qu'on nous en adresse présente çà et là quelques lectures douteuses, mais il sera aisé de les faire disparaître au moment de l'impression au moyen d'une collation avec le texte original.

« M. Guigue a joint à l'inventaire de Symonin de Taney la plupart des notes nécessaires à son explication ; je me permettrai cependant de faire remarquer que la locution *sytulam ferrenchi* est insuffisamment commentée par le mot français « seau » interprétant le latin *situla :* il s'agit probablement ici d'un seau de métal, d'un seau de fer, car l'adjectif « ferrenc » existe encore dans le parler languedocien au sens du latin *ferreus*. En ce cas, et conformément à la graphie lyonnaise du xive siècle, « ferrenchi » équivaudrait à la forme féminine « ferrenche » de l'adjectif vulgaire « ferrenc ». » — Adopté.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des Antiquaires du Centre, afin de faire des fouilles à Saint-Ambroix :

« Depuis 1861, des découvertes de monuments romains ont été

[1] Voir plus loin, p. 272, le texte *in extenso* de cette communication.

faites à diverses reprises sur le territoire de Saint-Ambroix-sur-Arnon, canton de Charost (Cher). Cette localité, située sur le bord de la voie romaine de Bourges à Poitiers, occupe l'emplacement de l'ancienne station d'*Ernodurum*. Récemment, les travaux de culture y ont mis au jour des stèles funéraires romaines, ornées de sculptures intéressantes ou d'inscriptions. Plusieurs de ces stèles atteignent des dimensions assez considérables; elles portent les représentations bien conservées des défunts, de grandeur naturelle, avec les instruments de leur profession, et paraissent appartenir à des époques assez différentes, car les unes sont d'une facture grossière presque barbare, d'autres sont d'un assez bon style.

« C'est en cherchant des pierres pour la construction d'un mur de clôture que le propriétaire du terrain fut amené à faire ces dernières découvertes. Il connaissait l'existence dans son champ de murailles en ruines et c'est dans les fondations profondes de ces murailles que gisaient les stèles, face en dessous, formant comme les premiers lits d'un mur. À certains endroits, il s'en trouve deux ou trois superposées, employées sans mortier.

« Une commission de la Société des Antiquaires du Centre s'est transportée à Saint-Ambroix : elle a reconnu l'intérêt de ces trouvailles, l'urgence qu'il y avait à acquérir pour le Musée de Bourges les stèles déjà découvertes et la nécessité de fouiller d'une façon méthodique le terrain en question. Mais les difficultés d'extraction sont très réelles et nécessitent des frais considérables, la dimension des monuments en rendra le transport assez coûteux et les exigences du propriétaire sont de telle nature que les négociations deviennent avec lui très difficiles. Cependant la Société des Antiquaires du Centre ne désespère pas d'arriver à la conclusion d'un arrangement raisonnable et de pouvoir procéder bientôt à des fouilles vraiment scientifiques. Il est bien entendu que les stèles et autres monuments seraient déposés dans les collections déjà si importantes du Musée de Bourges.

« C'est dans ces conditions que la Société des Antiquaires du Centre sollicite du Comité un appui aussi large que possible. Depuis sa fondation, cette Société s'est appliquée à ne négliger aucune occasion d'étudier les découvertes archéologiques qui ont lieu fréquemment dans le Centre, de les recueillir et d'en publier les résultats avec toutes les planches utiles pour les faire connaître. Le XXXIIe volume de ses travaux est actuellement en cours d'impres-

sion; elle a voté pour les fouilles de Saint-Ambroix l'emploi de toutes ses ressources disponibles; elle demande donc au Comité d'archéologie, qui depuis longtemps connaît son zèle et apprécie ses efforts, d'examiner sa demande avec bienveillance, de lui fournir l'aide dont elle a besoin pour mener à bien l'exploration projetée sur l'emplacement certain d'*Ernodurum*. »

Le rapporteur propose au Comité d'émettre un avis favorable. — Adopté.

M. Héron de Villefosse rend compte, ensuite, d'une note de M. Fr.-P. Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, relatant la découverte d'une borne milliaire anépigraphe près de Fitou (Aude). M. Thiers a constaté sur le terrain que cette borne appartenait à une voie antique qui ne peut être que la voie Domitia. Près du point où cette borne était placée, la voie longe un ancien étang, desséché jadis par un émissaire encore reconnaissable et qui semble être un ouvrage très considérable. Le rapporteur propose l'insertion de cette note dans le *Bulletin archéologique*. — Adopté[1].

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« À la séance du 12 juillet dernier, j'ai signalé les découvertes faites dans l'ancienne église de Saint-Martin d'Angers. Récemment, j'ai reçu de M. l'abbé Pinier de nouveaux détails sur les enduits stuqués et peints, de l'époque romaine, qu'il a retrouvés au milieu du transept de cette église. Il a bien voulu me communiquer d'exactes reproductions, à l'aquarelle et à l'huile, des morceaux les plus caractéristiques. Malheureusement, plusieurs de ces stucs ont été recueillis en débris si menus que tout rapprochement paraît impossible. En les examinant avec attention, on arrive cependant à établir entre eux une sorte de classement, on parvient à se faire une idée de l'ensemble décoratif auquel ils appartenaient. Les courbes que devait suivre le pinceau avaient été tracées à l'avance à l'aide d'une pointe.

« Une première série offre une ornementation végétale, animée par des oiseaux et des insectes. On y constate à diverses reprises l'emploi du feuillage de l'olivier : sur un de ces débris, une tête

(1) Voir plus loin, p. 338, le texte *in extenso* de cette communication.

humaine apparaît de face au-dessus des feuilles. Sur d'autres débris, on reconnaît une pivoine, un narcisse blanc, des noisettes dans leurs gousses, une libellule aux ailes sombres se posant sur une fleur d'une blancheur éclatante, un papillon, un oiseau au vol, une tourterelle sur son nid, un perroquet, puis des fragments d'ailes de différentes formes. Quelques morceaux présentent des lignes jaunes garnies de bandelettes d'un ton argenté.

« Une seconde série semble appartenir à une décoration d'un caractère différent. Sur un stuc à fond noir, on remarque la queue et l'arrière-train d'un grand animal, à côté duquel on distingue un profil humain assez barbare; sur d'autres, on voit tantôt les pattes et la queue d'une autruche dont le dos surmonté de grandes plumes hérissées se retrouve sur un second fragment, tantôt une patte et une queue de lion, l'arrière-train, le dos et la tête d'une biche, un autre arrière-train de biche ou de chevreuil, les jambes d'un homme en marche. Les fragments de cette seconde série, qui comprend encore d'autres restes de grands animaux, se détachent sur un fond de même couleur avec un encadrement analogue; on est ainsi amené à croire qu'ils appartiennent à un même ensemble décoratif, vraisemblablement la représentation d'une chasse. On sait combien les sujets de chasse étaient à la mode à l'époque romaine; les mosaïques de pavage en fournissent des exemples. Nous savons que les gens riches aimaient à les contempler aussi sur les murs de leurs demeures : les intéressantes peintures murales de la villa de Nizy-le-Comte (Aisne), publiées en 1877 par M. Édouard Fleury[1], nous ont conservé un souvenir remarquable de ce genre de décoration intérieure.

« En classant et en étudiant avec soin tous ces débris, M. l'abbé Pinier a rendu à nos études un véritable service. Il faut espérer qu'il les publiera bientôt, comme il en a le projet; il faut espérer surtout que son exemple sera suivi, car trop souvent on se contente de ramasser dans les ruines des fragments de peintures sans prendre la peine de les reproduire, ce qu'il faudrait faire sans tarder; on se contente de leur accorder un coup d'œil le jour de la découverte, puis on les place sur les planches d'un musée, où la poussière ne tarde pas à détruire toutes les traces de couleur et à les transformer en plâtras sans intérêt.

[1] *Gazette archéologique*, p. 197-210, pl. 34 à 36.

« M. l'abbé Pinier m'écrit que ces enduits sont faits de chaux et de sable de Loire passé au crible. Il y a deux ou trois couches de mortier très compactes, dont l'épaisseur totale est le plus souvent de 0 m. 03, quelquefois de 0 m. 035, rarement de 0 m. 04. Le dessus seul est stuqué et peint. Les tons blancs, verts et jaunes de la peinture, les blancs surtout, doivent être à base de chaux; ils ont très mal résisté à des lavages pourtant légers et minutieux; les tons rouges très vifs et les tons noirs sont plus consistants. Il a constaté que le meilleur moyen de fixer cette peinture et de la faire revivre était d'appliquer à sec, sur la surface des stucs, deux ou trois couches de vernis blanc à l'alcool. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

13 DÉCEMBRE 1909.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président annonce que M. de Saint-Arroman, chef du 5e bureau de l'Enseignement supérieur, assiste pour la dernière fois à la séance du Comité :

« Nos regrets les plus sincères l'accompagnent dans sa retraite. Nous avions pris la douce habitude de le voir au milieu de nous; il nous semblait que cette collaboration ne devait jamais cesser. Toujours plein de bonne grâce, toujours prêt à seconder nos efforts, il mettait à notre service son expérience et ses conseils. Il a été pour nous comme un ami dévoué : nous comptions sur son obligeance, qui ne nous faisait jamais défaut; c'est avec une véritable sollicitude, avec une discrétion éprouvée qu'il nous aidait constamment dans l'accomplissement de notre tâche. Nous n'oublierons pas ces longues et bonnes relations; le souvenir de sa courtoisie et de sa cordialité restera vivant au milieu de nous. Je le prie de recevoir aujourd'hui l'expression de la reconnaissance du Comité d'archéologie. »

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Jules Beaupré, correspondant du Comité, à Nancy, envoie une

note sur les tumulus des bois de Bouxurulles et de Savigny (Vosges). — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. le colonel de Ville-d'Avray, correspondant du Comité, à Cannes, envoie un compte rendu des dernières fouilles à Leauvert et à Fréjus, avec des notes sur *Epulia*. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), envoie une note sur un casse-tête de bronze trouvé à Fontenoy (Yonne). — Renvoi à M. Prou.

M. Déchelette, membre non résidant du Comité, à Roanne, envoie une note relative à l'épée de bronze trouvée à Beynost (Ain) et publiée dans le *Bulletin archéologique*. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

La Société archéologique de Sens (Yonne) adresse au Comité un rapport sur la démolition de deux portions de l'enceinte romaine de Sens. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne demande une subvention en vue de poursuivre ses fouilles sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Montauban. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Henry Corot, de Savoisy (Côte-d'Or), adresse une lettre au Comité. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Gabillaud, instituteur à Moulins (Deux-Sèvres), demande une subvention en vue de poursuivre ses fouilles à La Barbinière. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. de Loisne, membre non résidant du Comité, envoie la copie des inventaires du trésor de Saint-Vaast d'Arras, dressés en 1493 et 1544. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. le Ministre des Affaires étrangères transmet une note de M. Colombet, agent consulaire à Beyrouth, sur une statue antique trouvée dans le Hauran. — Renvoi à M. Philippe Berger.

La Société archéologique de Châtillon-sur-Seine demande une subvention afin de poursuivre ses fouilles à Vertault (Côte-d'Or). — Renvoi à M. Babelon.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

L'église de La Graulière (Corrèze), par M. René Fage;

Voyage aux antiquités de Die, par M. Henri Ferrand;

Les trésors de Lapte et de La Chapelle-Laurent, par MM. Jacotin de Rosières et Ulysse Rouchon;

Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot (Somme); étude sur l'origine de l'art barbare, par M. C. Boulanger, correspondant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur un fragment d'antéfixe trouvé à Cézan (Gers), et dont M. Collard a envoyé le dessin au Comité :

« M. G. Collard, correspondant du Comité, signale la découverte d'un fragment d'antéfixe dans les substructions de Cézan (Gers). D'après le dessin de M. Collard, la tête de ce débris céramique est imberbe et paraît reposer sur une feuille à nervures multiples. Il est probable qu'il s'agit plutôt d'une palmette [1].

« M. Collard signale aussi la présence de monnaies qu'il ne détermine pas. Il n'est sans doute pas superflu de recommander aux correspondants du Comité de dresser la liste succincte, mais précise, des monnaies découvertes dans les fouilles. Il importe peu qu'elles soient des exemplaires de pièces fort communes; nous demandons seulement à ces monnaies de nous fournir la date probable de la destruction des établissements. »

[1] Le type du visage me paraît très voisin de celui qui orne l'antéfixe trouvée aux Gravenoises, près de Clermont-Ferrand; voir J.-B-M. Biélawski, dans *Bull. histor. et scient. de l'Auvergne*, 1904, p. 29, pl. Ce spécimen est complet et d'un type différent de ceux publiés dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 34 et s., pl. XXXIV-XXXVI.

M. le Dr Capitan lit un rapport sur une note de M. Albert Terrade, conducteur de travaux publics au canal du Nord, à Ercheu (Somme), relative à la découverte de stations paléolithiques et néolithiques et de vestiges gallo-romains dans le département de la Somme :

« L'auteur, tout en surveillant les travaux qu'il est chargé de diriger, a fait de nombreuses recherches archéologiques dans le voisinage de ces travaux.

« Il indique simplement, dans cette note, les diverses découvertes qu'il a faites :

« 1° Il a constaté l'existence de stations paléolithiques et néolithiques à Breuil et à Buverchy (Somme). Sur ce dernier point il a également recueilli des débris gallo-romains.

« 2° Près de Launoy, commune d'Ercheu (Somme), M. Terrade a trouvé une station néolithique et des pièces paléolithiques. Dans la tourbe du fond de la vallée, sur le passage du canal, il a trouvé deux haches polies et des pieux anciens assez nombreux.

« À Libermont (Oise), il existe aussi une station néolithique, et, sur un petit plateau, des débris très abondants de tuiles, qui paraissent indiquer l'existence d'une ancienne fabrique de tuiles à l'époque romaine.

« Au Nord d'Ercheu, il existe un cimetière gallo-romain et mérovingien.

« M. Terrade se propose d'envoyer des notes successives détaillées se rapportant à chacun de ces points.

« Étant donné les conditions toutes spéciales où sont faites ces explorations par un conducteur de travaux publics occupant ses loisirs à des recherches archéologiques dans le voisinage de ces travaux, il y a lieu de le féliciter vivement et de l'encourager à continuer des études qui seront certainement bien accueillies par le Comité. » — Adopté.

M. le Dr Capitan rend compte ensuite au Comité d'une lettre de M. Camille Martin, à Bucamps, par Blangy-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), par laquelle celui-ci annonce « avoir enfin découvert la véritable clef pour le déchiffrement des écritures mexicaines ».

Le Comité ne peut étudier cette question, qui est étrangère à la nature de ses travaux.

M. Jules Guiffrey lit un rapport sur une note de M. le Dr Collignon, relative à l'inscription d'un vase contenant le cœur de la duchesse du Maine :

« M. le médecin-major Collignon, membre non résidant du Comité, envoie le frottis d'une inscription gravée sur une lame de cuivre en forme de cœur, trouvée à Sceaux il y a longtemps, et indiquant que cette plaque avait été posée sur le coffret ou l'urne contenant le cœur de la duchesse du Maine morte en 1753. L'objet par lui-même, dont le propriétaire actuel veut se défaire, ce qui n'intéresse en aucune façon le Comité, offrirait très peu d'intérêt si notre correspondant ne signalait une particularité curieuse. La plaque de cuivre porte au revers les noms de plusieurs localités de l'île de Malte. L'inscription relative au cœur de la duchesse du Maine aurait donc été inscrite au revers d'une ancienne carte géographique, découpée en cœur pour la circonstance.

« Tout récemment, M. Courboin, conservateur du Cabinet des estampes, signalait, dans la *Revue de l'art ancien et moderne* (n° de novembre 1909), une planche gravée par un artiste de talent, employée à un usage moins noble que la carte de l'île de Malte. Le cuivre sur lequel L'Épicié, âgé alors de 20 ans, avait retracé les traits de Pierre Grassin, directeur général des Monnaies, avait été arrondi et transformé en couvercle de casserole. On avait même trouvé moyen de tailler dans le portrait la queue indispensable à cet ustensile de cuisine. Et cette gravure subsiste avec le contour nouveau qu'elle a reçu. Il suffira, croyons-nous, d'imprimer le texte de l'inscription gravée au revers de la carte géographique de l'île de Malte et de remercier M. le médecin-major Collignon de sa communication. » — Adopté.

Voici la transcription de l'inscription signalée par M. le Dr Collignon :

CY GIT LE CŒUR DE

TRES HAUTE TRES PUISSANTE ET TRES EXCELLENTE PRINCESSE
MADAME LOUISE BENEDICTE DE BOURBON PRINCESSE DU SANG
VEUVE DE TRES HAUT TRES PUISSANT ET TRES EXCELLENT PRINCE
MONSEIGR LOUIS AUGUSTE DE BOURBON DUC DU MAINE
PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES DUC
DAUMAL COMTE DEU GOUVERNEUR ET LIEUTENANT POUR

SA MAIESTE EN SES PROVINCES DU HAUT ET BAS
LANGUEDOC COLONEL GENERAL DES SUISSES
ET GRISONS ET GRAND MAITRE DE LARTILLERIE
DE FRANCE MORTE LE 23 JANVIER
1753 AGE DE 76 ANS
2 MOIS 15 JOURS
REQUIESCAT IN PACE

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur un mémoire de M. Ch. Dangibeaud, correspondant du Comité, intitulé: *L'école de sculpture romane saintongeaise:*

«M. Dangibeaud adresse au Comité un mémoire sur l'école de sculpture romane saintongeaise. C'est un travail très consciencieux et très intéressant qui mérite d'être imprimé dans le *Bulletin archéologique*. L'auteur est d'avis qu'il y a lieu de distinguer l'école de la Saintonge de l'école du Poitou au point de vue de l'architecture et de la sculpture. Il fait observer que les églises de la Saintonge n'ont généralement qu'une seule nef et que les chœurs sont dépourvus de déambulatoire, sauf à Saint-Eutrope de Saintes, mais les influences périgourdines dont M. Dangibeaud ne tient pas assez compte suffisent à expliquer cette variété de plan.

«L'école poitevine, dont l'influence se fit sentir en Anjou, en Bretagne, en Berry et en Limousin comme dans les Charentes, a marqué de son empreinte certains monuments de la Saintonge, comme l'église d'Aulnay, le chevet de Saint-Eutrope de Saintes, l'abside des églises de Rioux et de Rétaud, les façades de Surgères et de Notre-Dame de Saintes. Si l'on rencontre en Saintonge des façades surmontées de hautes arcatures qui ne ressemblent pas à celles de Notre-Dame-la-Grande à Poitiers ou de Saint-Jouin-de-Marnes, on y voit par contre beaucoup de façades moins riches avec des arcades latérales, mais ce modèle existe aussi bien à Moncontour et à Parthenay-le-Vieux en Poitou qu'à Aubeterre (Charente) et à Cadouin (Dordogne). En réalité la Saintonge est un pays de pénétration, comme le Nivernais, le Bourbonnais, le Berry. Elle se rattache au Périgord par ses coupoles et au Poitou par ses façades, ses absides et ses clochers à flèche conique.

«La partie la plus originale du mémoire de M. Dangibeaud est consacrée à l'ornementation. Il est certain que beaucoup de motifs de décoration qui n'ont encore reçu aucun nom sont particuliers à

cette région de la France et n'ont pas leur réplique en Poitou; mais il est impossible de donner uniquement comme base à la classification des écoles romanes le caractère de la sculpture. D'ailleurs, voici quelques points de ressemblance entre les ornements des églises poitevines et saintongeaises. Les cylindres juxtaposés de la fenêtre de Marestay (Charente-Inférieure) se retrouvent sur le clocher de Saint-Hilaire et sur le porche de Notre-Dame-la-Grande à Poitiers; la façon de découper des palmettes sur les archivoltes est à peu près identique en Poitou et en Saintonge, comme l'usage de sculpter un personnage ou un animal sur chaque claveau d'un portail. Les vertus et les vices de Notre-Dame-de-la-Coudre, à Parthenay, se trouvent représentés de la même manière à Fénioux, à Aulnay-de-Saintonge et sur le portail du réfectoire de Saint-Aubin d'Angers, qui a subi l'influence poitevine comme les arcades de la salle capitulaire. Enfin les chapiteaux et les modillons poitevins et saintongeais ont un lien de parenté indiscutable.

« M. Dangibeaud a rédigé un appendice à son mémoire : c'est un répertoire iconographique qui rendra le plus grand service aux archéologues. Il suffira de le consulter pour savoir dans quelles églises de la Saintonge se trouve représentée telle ou telle scène, comme le Combat de Samson et du lion, Daniel dans la fosse aux lions, le Pèsement des âmes, l'Homme à la jambe de bois, etc. Il faut encourager la publication de semblables inventaires, qui sont le fruit de longues recherches et qui permettent de faire des comparaisons du plus haut intérêt. » — Adopté.

M. Prou lit un rapport sur l'étude que M. l'abbé Parat a consacrée à un cimetière de l'époque mérovingienne, sis au Vau-Donjon (Yonne), pour l'exploration duquel M. le Ministre de l'Instruction publique avait accordé une subvention à la Société d'études d'Avallon :

« Ce cimetière est situé au lieu dit « Les Cercueils », sur le penchant d'une colline bordant le vallon du Vau-Donjon, vallon qui du village de Montillot s'incline vers la vallée de la Cure, dans laquelle il débouche en face du moulin du Gué-Pavé. M. l'abbé Parat rappelle que Courtépée, dans sa *Description du duché de Bourgogne*, publiée en 1774, mentionne[1] des découvertes de sépultures

[1] Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2e édit. (1848), t. IV, p. 381.

faites aux environs du Vau-Donjon, d'abord en «un terrain appelé «Les Cercueils, où l'on a déterré plusieurs tombeaux couverts», puis «dans un emplacement nommé Les Églises», où l'on découvrit «des «débris de tuiles et de briques avec quelques tombeaux». Et il est notable que ces dernières découvertes furent le résultat non du hasard, mais de fouilles intentionnelles dues à l'initiative d'un abbé de Vézelay. Vers 1780, nouvelles trouvailles au lieu dit «Les Cer«cueils», puis, au milieu du XIXe siècle, quelques fouilles de M. de L'Enferna, maire de Montillot, et enfin, en 1904, ou peu avant, découverte par M. Lemoux, cultivateur, d'un collier de grosses perles de verroterie et de deux vases. C'est cette trouvaille qui fut le point de départ des recherches dont M. l'abbé Parat rend compte dans le mémoire qu'il nous a adressé.

«Ces recherches furent commencées par M. Albert Terrade, agent voyer à Saint-Florentin, en décembre 1904, et poursuivies jusqu'au 23 mars 1905; cette première campagne amena la découverte de 323 sépultures; dans une seconde campagne, de novembre 1905 à mars 1906, on en ouvrit 155. M. l'abbé Parat suivit de près les travaux de M. Terrade, et lui-même explora un champ voisin où il releva 57 sépultures.

«En 1906, M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Section d'archéologie du Comité[1], accorda à la Société d'études d'Avallon une subvention destinée à permettre l'achèvement de l'exploration de la nécropole. Mais, M. Terrade ayant quitté le pays, la Société d'Avallon confia à M. l'abbé Parat le soin d'achever les fouilles, de déterminer les limites du cimetière et de rechercher dans le voisinage si l'on ne trouverait pas les traces d'un autre champ de sépultures ayant succédé à celui de l'époque barbare.

«Quant au mobilier sépulcral recueilli par M. Terrade, un premier lot fut abandonné par l'inventeur à la Société des sciences de l'Yonne, qui lui avait accordé une subvention[2]; un second lot fut acquis plus tard par la Société d'études d'Avallon[3], et en par-

(1) *Bulletin archéologique*, 1906, p. LXXII à LXXIV (séance du 12 mars 1906).

(2) L'inventaire sommaire en a été donné dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 59e vol. (1905), p. LXXIII.

(3) Voir l'inventaire dans le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1906 p. 35.

tie grâce à la subvention ministérielle. Quelques objets vinrent aux mains de particuliers[1].

« Le mémoire que M. l'abbé Parat nous a envoyé porte sur l'ensemble des fouilles. On y remarque le souci d'exactitude dont tous les travaux de M. l'abbé Parat portent témoignage. Certes, dans la description du mobilier funéraire, à un groupement des objets par catégories on eût préféré un groupement par tombes, mais les conditions dans lesquelles les fouilles ont été faites ne permettaient pas de suivre ce plan. Toutefois il nous paraît que le Comité, aussi souvent qu'il en trouve l'occasion, doit insister auprès de ses correspondants pour qu'ils poursuivent leurs fouilles méthodiquement, et qu'au lieu d'en exposer les résultats dans une synthèse, ils nous en communiquent le journal.

« Telles qu'elles sont présentées, les observations de M. l'abbé Parat seront grandement utiles aux études sur l'art industriel de l'époque mérovingienne.

« La superficie du champ de sépultures représente un rectangle assez régulier de 112 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur. Sur 551 sépultures relevées, on n'en compte que neuf avec sarcophages, dont six monolithes, mais sans couvercle, et trois autres faits de plusieurs pierres. Pour ces derniers, ils sont formés de pierres avec moulures et de fragments de colonnes provenant de monuments romains. Quant aux fosses, la plupart ont les parois garnies de plaquettes de calcaire ou laves de toute dimension.

« M. l'abbé Parat décrit successivement les armes, les outils, les bijoux, la verrerie et la poterie. Comme ce catalogue n'a d'intérêt que par les détails, il est inutile d'en donner ici le résumé.

« Nous appellerons cependant l'attention du Comité sur l'inscription que l'auteur signale à la fin de son inventaire du mobilier funéraire et qui aurait été trouvée dans une des sépultures. Cette inscription est gravée sur une pierre calcaire; le texte, qui n'offre aucun sens, contient deux noms propres, *Virginuis* pour *Virginius*, et *Continuis*, probablement pour *Constantinus*, puisque ce dernier nom est suivi du qualificatif *imp(erator) Rom(anorum)*. M. Héron de Villefosse a démontré que c'était là un faux grossier[2]. Mais un

[1] Voir *Bulletin archéologique*, 1909, p. CXIV à CXVI.

[2] Héron de Villefosse, *Remarques épigraphiques*, XXXI, dans *Revue épigraphique*, n° 121 (avril 1907 à mars 1908), p. 218.

passage du mémoire de M. l'abbé Parat nous explique l'origine de cette supercherie. M. l'abbé Parat nous dit que le nom de Champ des Églises donné à une terre sise sur la Cure, dans l'anse que cette rivière forme en amont du moulin du Gué-Pavé, «aurait remplacé celui de Vergigny (*Virginiacum*) inscrit dans les chartes du «IXe au XIIe siècle et conservé par la tradition». Nous eussions su gré à M. l'abbé Parat de nous dire quelles sont ces chartes auxquelles il fait allusion, car Quantin ne les a pas signalées, et dans son *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne* on ne trouve qu'un Vergigny, qui est une commune du canton de Saint-Florentin. Quoi qu'il en soit, n'est-il pas évident que l'inscription n'a été composée qu'en s'appuyant sur la tradition, sinon même, ou plutôt, pour appuyer cette tradition ou prétendue tradition, en d'autres termes pour établir l'existence d'un certain *Virginius*, d'où la villa disparue aurait tiré son nom ?

«Le mémoire de M. l'abbé Parat se termine par des considérations sur la race et le peuple dont les individus ont été inhumés dans le champ des Cercueils et dont il tire des conclusions qu'on nous permettra de trouver prématurées. Nous ne saurions souscrire davantage à l'hypothèse de l'existence d'un donjon de bois au VIe ou VIIe siècle, puisqu'elle n'a d'autre fondement que le second terme du nom du hameau de Vau-Donjon.

«Nous n'eussions pas hésité à conclure à l'impression du mémoire de M. l'abbé Parat dans le *Bulletin archéologique*, si, à plusieurs reprises, et encore en tête du manuscrit qu'il nous a envoyé, il n'avait exprimé le désir de le réserver au *Bulletin de la Société d'études d'Avallon.*»

M. Salomon Reinach envoie un rapport sur les fouilles que M. Gabillaud, instituteur, a faites à La Barbinière, commune de Moulins (Deux-Sèvres), au cours de l'année 1909, et dont il a adressé le compte rendu au Comité :

«Aidé d'une subvention ministérielle, M. Gabillaud a pratiqué des fouilles à La Barbinière de Moulins (Deux-Sèvres). Il a exploré les restes d'une construction romaine et y a recueilli des fragments intéressants.»

Le rapporteur conclut à l'impression du rapport de M. Gabillaud, avec la reproduction d'une partie des photographies qui sont

jointes à ce travail. Il insiste sur l'utilité qu'il y aura à donner l'image des vases de terre cuite, bien qu'ils soient dépourvus d'ornements, parce qu'ils sont approximativement datés par les monnaies avec lesquelles ils ont été découverts. — Adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'un autre rapport de M. Salomon Reinach, sur une demande de subvention formée par M. Peyrony, instituteur aux Eyzies, commune de Tayac (Dordogne), en vue d'explorer un camp de l'époque néolithique que MM. Peyrony, Bourrinet et Favraud ont découvert au lieu-dit du Roc-Plat, commune de Boulouneix (Dordogne).

M. Peyrony ayant fait ses preuves comme archéologue et fouilleur, le rapporteur est d'avis d'accueillir favorablement la demande de subvention. — Adopté.

MM. Babelon et Guiffrey lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels une subvention a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions de distinctions honorifiques à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

12 JANVIER 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le capitaine Ordioni envoie deux nouveaux fascicules d'une Histoire militaire de la Tunisie, faisant suite aux précédents. — Renvoi à M. Diehl.

M. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, adresse la liste d'un certain nombre d'objets récemment entrés au Musée :

« 1° Objets trouvés aux environs de Tébessa :

« *a*. Statuette, terre cuite noire. Il semble qu'on doive y voir une femme portant une couronne, et de grands anneaux aux oreilles. Le derrière de la statue est plat. Hauteur, 0 m. 11;

« *b*. Autre statuette, terre cuite noire. Semblable à la précédente. Hauteur, 0 m. 12;

« *c*. Tête de statuette de femme, terre cuite rouge;

« *d*. Sifflet en terre cuite rouge, jouet d'enfant, fonctionnant bien. Il représente un crocodile; la queue et les pattes semblent usées par le frottement. Longueur, 0 m. 12;

« *e*. Médaillon, terre cuite rouge, représentant un masque de théâtre. Diamètre, 0 m. 0925.

« 2° Objets trouvés à Philippeville, à l'angle des rues Nationale

et d'Orléans, près de l'emplacement du temple de la Victoire, maison Pujol :

« *a.* Trois chapiteaux;

« *b.* Deux mortiers;

« *c.* Fragment d'une statue de marbre blanc qui devait avoir 2 mètres de hauteur; main droite d'homme tenant une hampe;

« *d.* Deux meules à aiguiser;

« *e.* Fragment de brique à rebord; épaisseur, 0 m. 04. Près du rebord, empreinte en creux d'un cachet carré; hauteur des lettres, 0 m. 02. Les lettres ressortent en relief :

VSTI	M N

M. N(ovii) J(usti);

« *f.* Petit autel votif à Jupiter, marbre blanc. Hauteur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 28; épaisseur, 0 m. 20. Les lettres de la première ligne ont 0 m. 045; les autres, 0 m. 025. »

La photographie et l'estampage envoyés par M. Bertrand permettent de lire le texte de la façon suivante :

IOVI OPTIMo
MAXIMO

VOTVM RETVLI
GENIO IMP CAES
M AVRELI CLAVD
INVICTI PII FELIC M O
AELIVS DVBITATVS
MIL COH VIIII PRAet
3 ETRII·ANNIS VIIII
gESSI·STATIONEM·VEN
rVSIC SALVIS ET IelICIb
commANIPVLIS FAC

Jovi Optim[o] Maximo; votum retuli Genio Imp. Caes. M. Aureli Claud[i] Invicti Pii Felic(is) M. Aelius Dubitatus, mil(es) coh(ortis) VIIII Pra[et(oriae)] c(enturia) Etrii; annis VIIII [g]essi stationem Ven(eria) Rusic(ade); salvis et f[el]ici[b(us) comm]anipulis fac(iendum) [cur(avi)].

M. Diehl lit le rapport suivant :

« M. J. Renault, correspondant du Ministère, à Tunis, communique trois petits objets de bronze découverts à Korbous. Du style et du poids byzantin, il n'y a rien de particulier à dire. Le troisième objet est plus intéressant. C'est un fermoir en forme de croix avec sa boucle. Dans la branche supérieure de la croix est gravé un buste de la Vierge en orante; dans la branche inferieure, un buste de saint. Au centre, une inscription disposée en forme de croix :

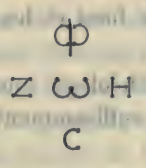

donne les mots φῶς et ζωή[1]. Ce petit monument mesure en hauteur totale 0 m. 09 et, pour la croix seule, 0 m. 06. Il date vraisemblablement, — autant que permet d'en juger un simple dessin, — du VIe siècle. L'objet en tout cas est intéressant : peut-être servait-il à fermer un coffret contenant des reliques. Il ne serait point inutile d'en publier au *Bulletin* une reproduction d'après une photographie[2]. »

M. Saladin communique à la Commission le résultat de l'examen qu'il a fait d'une note du lieutenant Escoubès sur les fouilles exécutées à Chemmakh (Tunisie), en mars-juin 1908 :

« Sidi-Chemmakh est situé à 13 kilomètres au Nord-Ouest de Zarzis, sur la route qui relie Zarzis à El-Kantara. Les travaux exécutés par suite de la construction de la route qui doit relier Zarzis à El-Kantara ont amené la découverte d'un certain nombre de fragments épigraphiques, dont les principaux font partie d'une dédicace à la Triade Capitoline; de plus, quelques morceaux sculptés dont il n'est pas possible d'apprécier l'intérêt, en l'absence de photogra-

[1] On trouve la même légende disposée de même sur un certain nombre de monuments d'origine byzantine, par exemple, une boîte de cèdre en forme de croix du trésor du Sancta Sanctorum, une miniature de l'évangéliaire de Sainte-Croix de Poitiers (VIIe siècle), etc.

[2] Voir plus loin, p. 335, une notice de M. Diehl sur cet objet.

phies ou de dessins, ont été trouvés ainsi que des fragments de poterie dont les plus curieux présentent des inscriptions puniques écrites à l'encre en caractères cursifs. Ces fragments ont été remis à la Direction des antiquités. Enfin quelques monnaies de bronze sont mentionnées par M. le lieutenant Escoubès; elles sont toutes connues.

« Quant aux vestiges d'édifices déblayés, il semble que le plus considérable soit l'abside d'un édifice indéterminé qui paraît être le sanctuaire capitolin auquel auraient appartenu et les fragments d'inscriptions indiqués plus haut et les statues dont les restes ont été trouvés tout à côté.

« Au point de vue de l'archéologie monumentale, ces restes ne me paraissent pas présenter suffisamment d'intérêt pour être publiés. »

M. Toutain dépose le rapport suivant :

« M. le lieutenant Bouvet, du Bureau des affaires indigènes de Tataouine, a continué le déblaiement du castellum de Ras-el-Aïn-Tlalet, qu'avaient déjà fait connaître les investigations du lieutenant Lecoy de la Marche, en 1894, et les fouilles du lieutenant Goulon, en 1902. Grâce à un petit crédit qui lui fut accordé par la Direction des antiquités de la Tunisie, il a pu effectuer divers sondages et travaux de recherches dans ce castellum.

« 1° Le mur d'enceinte du fort a été déblayé près de l'angle Sud-Ouest sur une longueur d'environ 20 mètres. Ce premier travail a permis à M. le lieutenant Bouvet de faire les constatations suivantes : *α.* la largeur du mur est de 1 m. 50; *β.* les angles du castellum sont arrondis, comme ceux du fortin d'El-Hagueuf; *γ.* les portes qui s'ouvraient dans les faces Nord et Sud du castellum se trouvaient, non pas au milieu de ces faces, mais à 54 mètres de l'extrémité Ouest et à 34 mètres de l'extrémité Est; cette dernière constatation est intéressante, parce qu'elle montre dans la construction de ce castellum du Sud tunisien le souvenir du camp primitif de la légion; *δ.* le castellum tout entier avait la forme d'un carré mesurant 93 mètres de côté.

« 2° M. le lieutenant Bouvet a poursuivi le déblaiement de la porte Ouest, déjà entrepris en 1902. Il a découvert sous la porte même, entre les quatre piliers qui en formaient l'armature, une

cavité sphérique (ou plutôt ovale, d'après le plan), de 2 m. 20 de profondeur, dans laquelle furent trouvées une pierre, une cruche carrée et une lampe chrétienne portant le monogramme du Christ. Au delà de la porte, dans une cour, d'autres excavations semblables à celle de la porte furent reconnues. Ce sont peut-être des tombes d'époque chrétienne, qui ont été violées depuis l'antiquité. En ce qui concerne les murs et les pièces qui avoisinaient cette porte et cette cour, le rapport de M. le lieutenant Bouvet ne mentionne aucune particularité intéressante.

« 3° M. le lieutenant Bouvet a enfin déblayé quelques chambres voisines de l'angle Sud-Ouest. Des pièces étudiées par lui, la plus intéressante paraît être une sorte de cellier, à laquelle on pouvait accéder soit par un couloir longeant le mur d'enceinte, soit par un escalier de 5 ou 6 marches venant de la cour intérieure. Dans ce cellier ont été recueillis les débris d'une trentaine d'amphores et vases de terre cuite, qui portaient, soit peints en rouge, soit gravés, des numéros d'ordre : deux de ces numéros ont été lus XX (en rouge sur la panse), XXVI (gravé en caractères de 0 m. 020 sur l'anse). Divers autres menus débris (vases de verre, lampe chrétienne) et plusieurs monnaies frustes ont été ramassés dans la terre qui encombrait cette pièce.

« En terminant son rapport, rédigé avec beaucoup de soin et de précision, M. le lieutenant Bouvet demande qu'un modeste crédit soit mis chaque année à la disposition du Bureau des affaires indigènes de Tataouine pour que le déblaiement du castellum de Ras-el-Aïn-Tlalet puisse se poursuivre méthodiquement. Si cette demande est accueillie, il nous paraît raisonnable d'attendre, pour publier les résultats d'ensemble de ce travail, qu'il soit terminé ou près de l'être. Le résumé ci-dessus du rapport de M. le lieutenant Bouvet, indiquant les constatations essentielles faites en 1908, suffira pour le moment. »

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

9 FÉVRIER 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Les ouvrages suivants ont été offerts à la Commission :

M. Merlin, *Notes sur les recherches sous-marines de Mahdia;*

M. le Dr Carton, *Guide express de Carthage;*

M. Jules Renault, *Quelques découvertes archéologiques et épigraphiques.* (3 brochures.)

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. J. Bosco, de Constantine, a fait parvenir :

1° Deux inscriptions arabes, l'une accompagnée d'un estampage, l'autre d'une photographie. — Renvoi à M. Houdas.

2° Une note sur une inscription néopunique. — Renvoi à M. Berger.

3° Plusieurs communications sur des inscriptions libyques, hébraïques ou latines de Constantine. La Commission est d'avis que ces documents peuvent être fort bien imprimés dans le *Recueil* de la Société locale et qu'il serait tout naturel de les lui renvoyer.

M. Merlin envoie :

1° Une note de M. Monchicourt, contrôleur civil à Kairouan, sur la position de la ville romaine d'*Aggar*. — Renvoi à M. Cagnat.

2° Un rapport de M. le capitaine Cassaigne sur les tombeaux et sépultures antiques des environs du camp de Bir-bou-Rekba. — Renvoi à M. Toutain.

3° L'estampage et le croquis d'un fragment de stèle punique trouvé à Mateur par M. J. Renault, correspondant du Ministère. — Renvoi à M. Berger.

4° Du même, des photographies d'objets byzantins découverts à la Soukra. — Renvoi à M. Diehl.

5° Un rapport sur des carreaux de terre cuite découverts aux environs d'Hadjeb-el-Aïoun. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

6° L'estampage d'une inscription punique trouvée à Carthage en 1908. — Renvoi à M. Berger.

7° L'original d'une *tabella* de plomb, qui a été recueillie au cours de l'été dernier à Hammam-Lif, dans une nécropole romaine voisine du lieu dit «le Coup de Sabre», près du point où a été exhumé le sarcophage avec les représentations figurées de Daniel et de Jonas signalé dans le *Bulletin archéologique du Comité*[1].

Cette *tabella*, découverte et offerte au Musée du Bardo par M. l'adjudant Icard, du 4e Tirailleurs, a été trouvée dans la terre en dehors d'un tombeau d'enfant. Elle était pliée en deux; en voulant l'ouvrir, elle s'est détachée en deux parties.

Enfin M. Merlin fait connaître que le Musée Alaoui s'est enrichi récemment de quelques objets provenant des *Aquae Carpitanae* :

1° Une fibule de bronze, à arc. Au-dessus de la charnière de l'ardillon, qui a disparu, le mot suivant se détache en relief :

AVCLITA

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. 288-289.

Le début et la fin sont très nets, les deux lettres médianes LI sont effacées et peu distinctes (longueur de l'objet, 0 m. 055);

2° Deux clefs-bagues de bronze;

3° Une coupe de terre vernissée noire, originaire de l'Italie méridionale, à deux anses verticales et panse côtelée (haut., 0 m. 11). Le bord supérieur qui est lisse et les anses sont rehaussés de dessins en blanc.

M. Pallary, correspondant du Ministère, à Oran, a fait parvenir une note sur des fouilles exécutées par lui dans un dépôt préhistorique au pont de la Mouillah. — Renvoi à M. Reinach.

Une note de M. J. Renault, correspondant du Ministère, à Tunis, sur des découvertes d'antiquités faites dans la région, est renvoyée à M. Diehl.

M. Babelon fait un rapport sur une empreinte de pierre gravée, trouvée à Bou-Ghara (*Gigthis*), communiquée par M. le commandant Donau :

«La pierre gravée représente le buste d'une déesse, peut-être Pomone, de profil, la tête ceinte d'une couronne de feuilles d'olivier (?), les cheveux calamistrés recouvrant le cou et les oreilles; d'une main portée en avant à la hauteur du menton, la déesse tient une pomme sur sa tige; derrière le buste s'élève une petite corne d'abondance.

«La tête de la déesse, avec ses cheveux calamistrés, ressemble d'une manière frappante à une tête d'Apollon, de style archaïsant, qui forme le type d'un certain nombre de deniers de la République romaine, par exemple, ceux de C. Calpurnius Piso Frugi, de C. Marcius Censorinus, de Q. Pomponius Musa, de L. Valerius Acisculus. Mais les attributs et l'indication, bien caractérisée, des seins ne permettent pas de douter qu'il s'agisse, sur la pierre

gravée, d'un buste féminin. Sur un denier de M. Plaetorius Cestianus [1], on voit un buste de déesse qui a aussi les cheveux calamistrés et a pour attribut une corne d'abondance; mais elle a, en outre, l'arc et le carquois, des ailes et un casque. J'ai proposé de reconnaître dans cette figure archaïsante une représentation de la déesse sabine Vacuna qui réunissait les attributs de Diane, de Cérès, de Vénus, de la Victoire et de Minerve; son temple à Réate fut restauré par Vespasien. Il est probable que sur la pierre gravée nous avons l'image d'une vieille divinité analogue qui, par ses attributs de la corne d'abondance et de la pomme ou grenade, peut être identifiée avec une déesse des jardins et des fruits, comme Pomone. »

M. Cagnat entretient la Commission des différents rapports rédigés en 1908 par les brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie. En Algérie, dans la feuille de Brezina, les officiers ont relevé de nombreuses gravures rupestres dont les dessins accompagnent les différents rapports. En Tunisie, les feuilles de Zarzis et de Ben-Ghardane contiennent des restes de petites villes comme Zian ou Medeïna, et des fortins assez bien conservés, dont les rapports donnent des descriptions intéressantes accompagnées de plans.

M. Diehl, après avoir examiné le volumineux travail sur l'histoire militaire de la Tunisie rédigé par M. le commandant Ordioni, émet l'avis que, malgré son grand intérêt, il ne saurait être imprimé en entier par le Ministère. On pourrait en extraire certains passages particulièrement intéressants pour les insérer au *Bulletin* ou dans quelque autre publication officielle. Cette conclusion est adoptée; il en sera donné avis à M. le commandant Ordioni.

M. Merlin a envoyé, de plus, le rapport suivant sur les travaux que la Direction des Antiquités a exécutés, au cours de l'année qui vient de finir, à Sbeitla. C'est la continuation des réparations et des fouilles commencées en 1906 et 1907 [2].

I. Grâce aux crédits du Gouvernement Tunisien, la consolida-

[1] Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. II, p. 312.

[2] Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CLXXX-CLXXXI; p. CCXXXIII à CCXXXVII; 1908, p. CLXXXIV à CLXXX; p. CCIX-CCX.

tion des grands temples a été poursuivie activement. La façade postérieure du sanctuaire principal, qui tendait à se séparer des parois latérales et menaçait de s'effondrer, a été retenue par des armatures de fer disposées aussi discrètement que possible et qui, sans nuire à l'effet imposant de l'édifice, empêcheront le fond de la *cella* de se déverser davantage en dehors. Dans le temple de droite, après reprise des substructions, la majeure partie du mur latéral gauche a été remontée : toutes les assises s'en étaient abattues d'un seul bloc et gisaient à pied d'œuvre les unes à côté des autres dans l'ordre qu'elles occupaient jadis; il était par suite facile de les reconnaître et de préciser en toute certitude la place occupée par chacune d'elles. Quelques restaurations importantes devront encore être effectuées à ce grand ensemble, qui emploieront une nouvelle campagne : il est nécessaire, entre autres, de remédier au faux aplomb du fronton Nord-Ouest du temple central et de déposer entièrement pour le remonter d'équilibre un des angles de la façade postérieure du temple de droite.

En attendant que nous puissions remettre en état le grand arc de Dioclétien, si malencontreusement endommagé par la foudre vers 1900, des réfections ont été accomplies au petit arc de triomphe qui donne accès dans le péribole des temples; les assises inférieures d'un des piliers ont été réparées.

II. En même temps, une équipe d'ouvriers était affectée au déblaiement de l'enceinte des temples. Une grande partie de la place dallée qui précède les sanctuaires a été dégagée. De plus, le long du mur qui enclôt les temples à gauche, on a retrouvé et suivi sur une grande longueur les restes d'un portique, large de 17 m. 50, remanié à une basse époque et surélevé d'un degré au-dessus de l'*area* médiane; une autre travée devait faire pendant à celle-ci en face, à droite, tandis qu'une troisième galerie, autrefois couverte comme les précédentes, longeait à l'intérieur le mur où s'ouvre l'arc d'Antonin et reliait les deux colonnades symétriques. La largeur de la place dallée était celle de la façade des trois temples qui la limitaient au fond.

Deux inscriptions ont été découvertes au cours de ces fouilles. L'une a été mise au jour dans l'angle Ouest de l'enceinte, le long

du mur de la basilique chrétienne qui a été installée dans cette partie du péribole des temples :

1° Base à moulure plate encadrant le texte; haut., o m. 83; larg., o m. 63; épaiss., o m. 47; lettres, o m. o8-o m. o5 :

NEPTVNO
AVG · SACR ·
L CAECILIVS MAXI
MINVS EX SVMMA
HONORARIA FLA
MONI SVI POSVT
IDEMQ DEDICAVIT
D D

On sait que les dédidaces à Neptune ou les images de ce dieu sont fréquentes dans la Tunisie centrale, dans les régions de Maktar et de Thala notamment[1]. Neptune y est invoqué comme divinité des sources et les fontaines sont mises sous son patronage; c'est sans doute comme tel qu'il était honoré à Sbeitla.

2° L'autre inscription avait servi à boucher une ouverture dans un mur qui sépare l'église dont nous venons de parler de la salle voûtée qui est immédiatement contiguë au temple de gauche.

Base à moulure plate encadrant le texte. Haut., 1 m. o3; larg., o m. 67; épaiss., o m. 60; lettres, o m. o55. La face latérale gauche présente en haut une grande cavité pratiquée intentionnellement :

[1] Cf. Toutain, *Cultes païens dans l'empire romain*, I, 1, p. 372 à 375, avec toutes les références. J'ajouterai simplement qu'à Maktar, outre une dédicace à Neptune (*Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 255, n° 51; 1897, p. 425, n° 178), on a trouvé, en déblayant la fontaine, un bas-relief représentant Neptune debout, brandissant le trident et tenant un poisson (Luret et Monchicourt, dans l'*Enquête sur les installations hydrauliques*, I, p. 248).

IMP CAES DIVI · ANTONINI FIL · DIVI
HADRIANI · NEP · DIVI TRAIANI · PRONEP
DIVI NERVAE · ABNEP · M · AVRELLIO ANTO
NINO AVG · ARMENIACO MEDICO PART
5 M*ax . p . m . tr . pot . xxi im*P · III · COS · III
P*rocos . fratri l . au*RELLI VERI AVG
ARMEN*iaci · me*DICI PARTHICI MAX
TR · POT · VII · IMP · III · COS · III · PROCos DIVI · AN
TONINI · FIL · DIVI HADRIANI NEP · DIVI TRA
PRO
10 IANI NEP DIVI NERVAE ABNEP · D · P · P ·

Le graveur a eu recours à deux surcharges pour réparer deux omissions dont il s'était rendu coupable : il a rétabli après PROC les deux lettres OS qu'il avait oubliées et il a ajouté au-dessus de la dernière ligne les lettres PRO qu'il avait passées avant NEP. Ces deux additions sont en caractères plus petits que les autres (0 m. 01).

La base a été dédiée en 167. Une grande frise, remployée partiellement dans l'amphithéâtre, est consacrée de même à Lucius Verus, frère de Marc Aurèle[1].

III. Quelques recherches ont été exécutées autour du fortin le plus rapproché des temples. Elles ont amené également des découvertes épigraphiques :

3° À l'Ouest de ce fort, sur la partie supérieure du jambage droit d'une porte, complet en haut, mais brisé en bas (haut., 0 m. 50; larg., 0 m. 29; épaiss., 0 m. 52; lettres, 0 m. 035) :

C AVRELLIVS
VOTVM · RED
DIDIT

Avant AVRELLIVS, il semble y avoir eu deux lettres, dont la

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11322.

première était arrondie : C ou Q. L'inscription est complète en haut, en bas et sur les côtés.

4° Non loin de ce texte, de l'autre côté de la piste qui va de Sbeitla à Kasrin, un bloc de pierre, mouluré à la partie inférieure par devant et sur les côtés, porte sur la face antérieure, au-dessus de la moulure :

PERISTERI·

5° À l'angle Nord du même fort, parmi les pierres éboulées aux pieds de la construction, une base entourée d'une moulure plate, brisée à droite, endommagée en haut. Haut., 0 m. 88; larg., 0 m. 29; épaiss., 0 m. 50; lettres, 0 m. 07 :

Il faut sans doute compléter le texte ainsi :

I V L I A	I V L I A*e* · *filiae*
L V C I N I	L V C I N A*e* *conjugi*
L T V R R A I	L T V R R A N*i*.....
N I F E L I C	N I F E L I C *is* *ian i*
O R I	O R D *o*
S P L E N D	S P L E N D*idissimus*
M V	M V *nicipi*
	p · *p* ·

Plusieurs membres de la famille *Turrania* figurent déjà sur des inscriptions de Sbeitla : *C. Turranius Silvanus* [1], *L. Turranius Gratianus Crispinus Lucilianus* [2], *Q. Turranius Natalis Censorinus* [3]. Un de ces cognomina terminés en *nus* conviendrait bien ici, en particulier, à cause de l'espace à remplir au bout de la ligne 3, *Lucilianus* ou *Censorinus*.

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CCXXXIII.

[2] *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 383, n° 78 = *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11395.

[3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11342.

À la dernière ligne, les deux lettres *mu* paraissent bien être le commencement du mot *mu*[*nicipi*]. Cette indication, si elle est exacte, est précieuse; jusqu'ici l'ancienne *Sufetula* ne nous est connue que comme colonie [1]. C'est donc une notion nouvelle et intéressante pour l'histoire de la cité; de plus, cette mention vient à l'appui de l'explication qu'on est tenté de fournir de certains des sigles relevés sur des bornes aux environs de Sbeitla [2]; sur une des faces de ces cippes, qui servaient à marquer la limite de deux propriétés distinctes, on lit P M S M. qu'on peut interpréter :

P(ublica) m(unicipii) S(ufetulensis) M.....

IV. Au Nord-Ouest de la basilique déblayée l'an dernier et où a été trouvée l'épitaphe de l'évêque *Bellator* [3], les fouilles ont amené la découverte d'une chapelle chrétienne, orientée perpendiculairement au grand axe de l'église. Nous n'avons pu la déblayer entièrement, car le travail a été interrompu par la présence d'une seguia qu'il faudra détourner, ce que nous n'avons pas eu la possibilité de faire jusqu'ici. Dans cette chapelle, il a été fait une trouvaille importante.

6° Un sarcophage, encastré dans le sol, était recouvert d'une dalle longue de 2 mètres, haute de 0 m. 62, épaisse de 0 m. 18. Cette dalle présente une inscription en lettres mesurant 0 m. 09; le texte est aujourd'hui fort endommagé; la surface de la pierre est tout effritée et les caractères n'ont laissé sur le calcaire qu'une trace souvent assez peu distincte. Néanmoins, après une minutieuse étude de l'original, j'ai obtenu ceci :

HIC INVENTA EST DP ✝ SCI ✝ IVCVNDI ✝
EPSC PER INQVISITIONE AMACI EPSCPI ✝

Hic inventa est d(e)p(ositio) s(an)cti Jucundi ep(i)sc(opi) per inquisitione(m) Amaci ep(i)sc(o)pi.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11340. L'inscription est sans doute du IIIe siècle (Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungs-Beamten*, p. 332, n. 6).

[2] *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1895, p. 229; *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 383; 1901, p. 116.

[3] *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CLXXVIII.

Entre E et ST, à la ligne 1, une petite cavité à peu près carrée a été ménagée à dessein dans la pierre; S est ainsi séparé de E par un intervalle plus grand que celui qui sépare d'ordinaire les autres lettres.

L'inscription contient les noms de deux évêques de l'ancienne *Sufetula*, *Jucundus* et *Amacius*. Le premier nom me paraît sûr; je serais moins affirmatif pour le second. Nous connaissons un *Jucundus*, évêque de *Sufetula*, qui a pris part à la conférence de Carthage en 411 et qui a assisté encore à un concile en 419 dans cette ville [1]. Il est probable qu'il faut l'identifier avec le nôtre. L'inscription lui donne le titre de *sanctus;* il eut sans doute à souffrir pour le Christ dans des conditions que nous ne pouvons préciser.

7° Dans un mur de la même chapelle, on avait utilisé un fragment de base, qui portait une inscription encadrée d'une moulure plate. Du piédestal et du texte il subsiste à peu près la moitié droite. Haut., 0 m. 95; larg., 0 m. 25; épaiss., 0 m. 54; lettres, 0 m. 05-0 m. 04 :

Il faut compléter :

E · A V G	*faustina*E · AVG
AVRELLI	*imp.caes.m.*AVRELLI
VG ARME	*antonini a*VG ARME
CI PA▒\▒	*niaci medi*CI PA*r* M*ax*
/A CVRI·	..... /A CVRI·
P P	*d d* P P

La première ligne seule est très nette; la seconde et la troisième se déchiffrent sans difficultés, mais les quatrième et cinquième sont très effacées. Le sens de celle-ci reste incertain; faut-il voir dans CVRI le début de la formule CVRI*ae universae* qui se rencontre souvent à Sbeitla? Je n'oserais l'affirmer, car il y a, à droite, un blanc qui aurait sans doute été rempli par la fin du mot *curi*[*ae*]; de plus, les deux lettres P P ne conviendraient pas dans ce cas.

Marc Aurèle et sa famille semblent avoir été tout spécialement en faveur à Sbeitla.

[1] Toulotte, *Géogr. de l'Afrique chrétienne, Byzacène*, p. 179.

8° De l'autre côté, au Sud-Est par conséquent, de la basilique de *Bellator*, dans un mur postérieur situé au pied d'un grand palmier, on voit le haut d'une base, dont toute la partie gauche est écaillée. Le texte était entouré d'une moulure plate. Haut., 0 m. 50; larg., 0 m. 50; lettres, 0 m. 04 :

I. . . . . MERVIT
. . . . . HONORIS
. . . . . IS MARIVS
. . . . . I SVSCIPITOLIM
5 . . . . . NERIS NAM SVM
. . . . . ISPENSIQ LABORIS
. . . . IBVS OBSEQVIO STVDIO

Au début des lignes 1-2, il manque 12 à 14 lettres : à la ligne 6, 7 à 8; à la ligne 7, 4 à 5.

Il semble que l'inscription était rédigée en vers : on reconnaît des fins d'hexamètres : *suscipit olim*, *[d]ispensiq(ue) laboris*, et de pentamètre : *obsequio, studio.*

V. J'ai pu étudier à loisir sur l'original une des bases honorifiques publiées au mois de février dernier[1], et je suis arrivé à déchiffrer la teneur des premières lignes assez endommagées et restées inintelligibles après un premier examen fait sur estampage. Il faut lire l'inscription ainsi :

C POMPE*i*O·L FIL QVIRI
NA *f*ELI*c*I OCTAVIANO
EQVO PVBLICO ORNATO
AB DIVIS SEVERO ET MAG
NO ANTONINO POPV
LVS VNIVERSVS CVRI
arum . . . . . *posuit*

Une autre base découverte au même endroit et fort abîmée, elle aussi, à la partie supérieure est dédiée à un *L(ucius) Pompeius L(ucii) fil(ius)* . . .

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CLXXVI.

VI. M. Alquier, surveillant de la Direction des Antiquités à Sbeitla, a recueilli au Nord de la nécropole, sur la crête où l'on construit le bordj du gardien des sources, une épitaphe gravée sur une dalle mesurant o m. 53 de haut sur o m. 60 de large; lettres, o m. 07–o m. 045 :

DIS MANIBVS
CAELIA·SABINA
DVLCIS·PIA·SVRBACIS
FILIA·VIXIT ANNIS XX
HIC·S·EST

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

9 MARS 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Excusé : M. Diehl.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bosco a fait parvenir une note sur deux citernes romaines découvertes à Constantine dans les travaux d'agrandissement du lycée. Ces citernes ont été comblées.

M. Hannezo communique une notice, des dessins et des photographies relatifs à Oujda (Maroc). — Renvoi à M. Saladin.

M. Parrès écrit pour communiquer quelques inscriptions d'Aumale. — Renvoi à M. Toutain.

M. Merlin écrit à la Commission la lettre suivante :

« On vient de faire en Tunisie une découverte très intéressante, que je crois devoir signaler sans retard, en raison de son importance, bien que je ne sois pas à même de le faire aujourd'hui avec toute la précision nécessaire et tous les détails désirables.

« En extrayant de la pierre destinée à la construction du chemin de fer de Sousse à Sfax, les ouvriers de M. Artese, entrepreneur, ont mis à jour, à Ksour-Essaf, sur une colline dénommée Hemda, dans la propriété d'un indigène, Mohamed Limam, un tombeau

punique qui présente les mêmes caractères que les sépultures des nécropoles phéniciennes, d'époque assez récente, explorées dans la région à Lemta, Thapsus, Madhia, Salakta, El-Alia.

« Un coup de pioche a enfoncé le plafond d'une chambre funéraire creusée en plein roc, et par le trou béant que cet éboulement a ouvert ainsi à l'improviste, on a pu pénétrer dans un caveau qui contenait les objets suivants :

« Un cercueil de bois, peint en rouge, qui était en bon état, mais qui a été brisé par la chute des blocs tombés du plafond. Les diverses parties de cette bière, qui étaient fort minutieusement assemblées, étaient réunies entre elles à l'aide de chevilles de bois. Les fragments en ont été recueillis avec soin, et il sera possible de la reconstituer. Tandis que l'entrée de la chambre qui donnait sur un puits et était fermée par une simple dalle, regardait le Nord, le corps, dont on a recueilli quelques ossements colorés en rouge, était placé Ouest–Est, la tête tournée à l'Est;

« Quatre amphores de forme et de grandeur différentes, en terre cuite; deux intactes posées près de la tête, les deux autres cassées;

« Dans une niche pratiquée sur la paroi faisant face à l'entrée, d'abord une lampe vernissée bleu noir, à long bec, qu'on m'a qualifiée de rhodienne, et un plat de terre rouge; ensuite la pièce capitale de la trouvaille : une cuirasse de bronze d'un fort beau travail et d'une conservation remarquable, ainsi que vous en jugerez par la photographie ci-jointe. Je dois cette photographie, ainsi que la plupart des renseignements que j'ai l'honneur de vous communiquer, à MM. de Smet, curé de Mahdia, et L. Novak.

« Cette cuirasse, qui rappelle les armures qu'on rencontre fréquemment sur des vases peints de l'Italie méridionale, est, à très peu de chose près, complète. Elle comprend un plastron et une dossière, de forme à peu près triangulaire et de décoration presque semblable. De chaque côté, elle offre trois protubérances : deux disques circulaires, séparés par une palmette, se faisant vis-à-vis en haut; sur le pectoral, échancré au cou, ils sont rehaussés de circonférences concentriques; sur la partie qui protégeait le dos, ils offrent des rosaces à huit branches. En bas, au lieu d'une bossette ronde pareille aux autres comme souvent, on trouve ici une tête de Minerve casquée, vue de face, le visage encadré par de longues mèches de cheveux, le cou orné d'un collier qui se compose d'une série de glands de chêne. Une guirlande de glands borde

aussi l'échancrure du plastron. Les épaulières sont faites chacune de deux plaquettes rectangulaires portant des palmettes et des disques; à leur point d'attache sur le corps de l'armure, on voit un petit bucrane. La cuirasse était maintenue sur les flancs par deux pattes analogues à celles des épaulières, qui étaient fixées à la dossière et venaient s'accrocher à une chaînette suspendue au plastron, dispositif qui permettait de serrer plus ou moins l'armure. »

M. Merlin a envoyé une note accompagnée de photographies sur plusieurs statuettes de terre cuite trouvées près de Bir-bou-Rekba, dans les fouilles d'un sanctuaire de Baal et de Tanit, par M. le capitaine Cassaigne. — Cette note sera insérée au *Bulletin* [1].

Il annonce en outre ce qui suit :

« 1° M. Jules Lefaivre, consul général de France à Hambourg, a bien voulu me remettre pour le Musée du Bardo le plâtre d'une tête de marbre qui fait partie de sa collection et qui a été exhumée, il y a six ans environ, à El-Djem, dans un champ voisin de l'amphithéâtre. D'après les renseignements qu'a pu recueillir M. Lefaivre, la statue était entière lorsque les hasards des opérations agricoles la mirent au jour; ce furent les Arabes auteurs de la découverte qui la brisèrent; ils se hâtèrent d'enfouir de nouveau le corps, se contentant d'emporter la tête. Elle représente, suivant le type habituel, un Jupiter ou un Esculape à la barbe frisée, à la chevelure retenue par derrière à l'aide d'une bandelette qui ceint le crâne, s'échappant sur le front et retombant de chaque côté du visage en longues boucles (hauteur, 0 m. 23); le bout du nez est cassé. Le travail est assez bon, quoique un peu sec.

« 2° M. Jules Renault, architecte à la Direction générale des Travaux publics, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, a fait don à nos collections d'un grand vase d'albâtre en forme de calice, haut de 0 m. 53, trouvé en plusieurs fragments à Carthage, au voisinage du palais Bacouch, pendant les premiers mois de 1906 et reconstitué par ses soins. La coupe (diamètre, 0 m. 275) de ce vase très élégant est décorée extérieurement d'une fort belle tête de Bacchus jeune, intacte, encadrée de feuilles de vigne et de grappes de raisin qui cachent les cheveux et ne laissent

[1] Voir plus loin, p. 68, le texte *in extenso* de cette communication.

guère voir que les boucles soigneusement enroulées tombant de part et d'autre du cou[1].

« 3° M. V. Chavanne, antiquaire à Tunis, a offert au Musée Alaoui quinze globules byzantins en or, au type de la croix, faisant partie d'un trésor d'une cinquantaine de ces monnaies, récemment découvertes mais dont il n'a pas été possible de préciser la provenance exacte. Ces pièces, comme celles trouvées en 1900 auprès du Lazaret de Carthage[2], portent les effigies d'Héraclius, de Constant II et de Constantin IV Pogonat, et furent enfouies, pour être soustraites aux envahisseurs arabes, vers le temps où Carthage tomba aux mains des Musulmans.

« 4° Enfin M. l'adjudant Icard, du 4e Tirailleurs, a enrichi notre série de lampes chrétiennes d'un type curieux qui lui manquait; c'est une lampe ornée d'un chameau marchant à droite et ayant sur le dos une sorte de palanquin. Elle a été recueillie aux environs de Gabès. »

M. Ballu dépose, pour être imprimé au *Bulletin*, son rapport sur les fouilles exécutées en 1908 par le Service des Monuments historiques d'Algérie.

M. Ph. Berger entretient la Commission de diverses inscriptions phéniciennes communiquées par M. Bosco, M. J. Renault et la Direction des Antiquités. Une note, à ce sujet, sera insérée au *Bulletin*.

M. Cagnat lit un rapport sur une note relative à la ville d'*Aggar* ou *Agger*, rédigée par M. Monchicourt, contrôleur civil à Kairouan, et conclut à l'impression. — Adopté.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une découverte de nombreux carreaux de terre cuite, ornés de figures en relief et ayant servi à la décoration murale d'une basilique chrétienne au ve

[1] Renault, *Revue Tunisienne*, 1906, p. 552, avec une gravure.
[2] Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. CXLVII-CXLVIII.

ou au VIe siècle, faite par M. Rouberol, chef de section à la construction du chemin de fer d'Aïn-Moularès, près du marabout de Sidi-Hassen, à 6 kilomètres à l'Est d'Hadjeb-el-Aïoun. Il demande l'insertion de la note de M. Merlin relative à cette découverte et la reproduction de quatre photographies : l'enlèvement d'Élie (fragment), saint Théodore (carreau complet et fragment portant une légende explicative), combat d'un homme contre une bête sauvage (carreau complet). — Adopté.

M. Héron de Villefosse communique, en outre, au nom du P. Delattre, les inscriptions suivantes :

1° **Bordj-Douimès**, près d'El-Munchar. Copie de M. Dunod, colon audit lieu.

Stèle ornée d'un fronton que supportent deux colonnes. Le centre du fronton est occupé par l'image du soleil; au-dessus du fronton sont pratiquées trois petites niches, arrondies au sommet; celle du milieu est plus large que les autres. Au-dessous des niches, on lit dans un cartouche à queue d'aronde :

SAT ꝏ AVG ꝏ SAC ꝏ
C· CAELIVS SE ꝏ
CVNDVS· SACE
R ꝏ DOS ꝏ VOTVM
SOL ꝏ VIT ꝏ

Sat(urno) Aug(usto) sac(rum). C. Caelius Secundus sacerdos votum solvit.

Hauteur, 0 m. 70; largeur, 0 m. 32.

2° **Carthage.** Inscription trouvée dans le terrain appelé Saniet-Khodja. Dalle de pierre (*kadel*), haute de 0 m. 24 et large de 0 m. 39, en partie brisée à gauche.

ADEVDATA
IANVARIA
IN PACE

Hauteur des lettres, 0 m. 035.

3° Même provenance. Plaque de marbre blanc, brisée à droite, haute de 0 m. 29 et large de 0 m. 28, portant une épitaphe gravée dans un cartouche à queue d'aronde.

Paon tourné à droite.

Hauteur de l'encadrement palmé, 0 m. 17; hauteur des lettres, 0 m. 025.

4° **Carthage**. Petite intaille ovale, pierre verte. La face porte le dieu à tête de coq et aux jambes en forme de serpents. Au-dessous : ΙΑΩ. Autour : CЄΜЄCΙΛΑΜΨ.

Au revers, on lit :

XIOO
XXXXO
VICPΩ
BOAXO?
CHΞΣA
KOB
ΙΛ

M. Toutain lit le rapport suivant :

« L'étude de M. le capitaine Cassaigne sur « des tombeaux et sépultures antiques des environs du camp de Bir-bou-Rekba (*Siagu*) et de Souk-el-Abiod (*Putput*) » est tout à fait remarquable par la précision des renseignements qui y sont contenus et par les des-

criptions des multiples tombeaux ou groupes de tombeaux fouillés par l'auteur. Tout un fascicule de plans, de coupes, de dessins, augmente encore la valeur documentaire de ce travail. Mais il ne paraît guère possible de publier dans le *Bulletin* l'étude de M. le capitaine Cassaigne, telle qu'elle nous a été adressée. Cette étude n'est, dans l'ensemble, que le procès-verbal très soigné d'une série de fouilles partielles, avec inventaire des objets qui y ont été découverts. Il conviendrait d'y ajouter quelques pages, où seraient résumés les principaux résultats de ces recherches. » — Adopté.

La Commission charge M. Toutain de rédiger ces pages additionnelles.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

27 AVRIL 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL BERTHAUT.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le P. Mesnage communique un manuscrit sur l'Afrique chrétienne d'après les notes laissées par Mgr Toulotte. — Renvoi à M. Monceaux.

M. Gsell a envoyé la note suivante :

« Les travaux de fondations d'une maison située à Alger, avenue Bab-el-Oued, près du Kursaal et en face de l'entrée du jardin Marengo [1], ont mis au jour quelques sépultures romaines. Un cimetière important existait de ce côté : des tombes antiques ont été trouvées autrefois sous le lycée, sous le jardin Marengo, à l'esplanade Bab-el-Oued [2], et, plus récemment, lors de la construction du Kursaal [3]. Celles qu'on vient de découvrir sont des

[1] Voir *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 5, Alger, p. 3, plan. L'emplacement de cette maison est au Sud-Sud-Est du point où est marqué le n° 37.

[2] *Atlas*, l. c., p. 5, nos *35*, *36* et *37* (du plan).

[3] En 1903. Cf. Charrier, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. ccxx. On a trouvé au Kursaal un caveau construit en pierres de taille, une fosse maçonnée et deux caisses quadrangulaires monolithes à incinération : indications de M. Lauro, architecte. Des poteries recueillies dans ces fouilles ont été données par M. Lauro

fosses à un seul corps, avec une toiture de tuiles disposées en dos d'âne, et deux caveaux maçonnés. Chacun de ces caveaux est précédé d'un puits rectangulaire[1], que fermaient des dalles, placées horizontalement sur les bords; sur un des côtés étroits du puits s'ouvre une petite porte cintrée, dont le seuil n'atteint pas le sol de l'hypogée. Les chambres, qui mesurent 2 m. 52 sur 2 m. 40 et 2 m. 05 sur 1 m. 98, sont voûtées en berceau et assez hautes[2]. Une banquette, large d'une trentaine de centimètres, court le long des parois. Le plus grand caveau présente en outre six niches pour des urnes cinéraires : deux à droite, deux à gauche et deux au fond.

« Ces deux sépultures avaient été visitées. L'une était vide. L'autre contenait des ossements calcinés jetés pêle-mêle (les voleurs les avaient peut-être extraits d'urnes en verre, qui leur avaient paru de bonne prise), des débris de fioles en verre, des poteries vulgaires, plusieurs outils en fer : serpes, ciseaux, petites pioches.

« Voici le texte d'une inscription recueillie au cours des travaux : elle gisait dans le sol à une certaine distance des caveaux. Pierre; hauteur, 0 m. 46; largeur, 0 m. 42; épaisseur, 0 m. 17; hauteur des lettres, 0 m. 04.

D M
T · FL · SEXTVS
MIL. LEG. IIII FE
FL. STIP. XXVI
VXIT ANNIS. L
FL RESTVTVS
H B M F C

au Musée d'Alger. — D'autres tombes romaines, découvertes en 1907, en jetant les fondations d'une ou de plusieurs maisons voisines (ancienne esplanade Bab-el-Oued) n'ont pas été signalées. Le Musée d'Alger a acquis des poteries et lampes qui en proviennent.

(1) L'un mesure 1 m. 75 de long sur 1 m. 10 de large; l'autre 0 m. 95 sur 0 m. 70.

(2) Plus de 2 mètres pour l'une, plus de 1 m. 60 pour l'autre.

D(is M(anibus). T(itus) Fl(avius) Sextus, mil(es) leg(ionis) IIII Fe(licis) Fl(aviae), stip(endiorum) XXVI; vixit annis L. Fl(avius) Restutus, h(eres), b(ene) m(erenti) f(aciendum) c(uravit).

«À la ligne 3, les lettres FE, plus petites que les autres, ont été gravées après coup [1].

«La *IV Flavia* était une légion danubienne. T. Flavius Severus, qui avait servi 26 ans, ne semble pas cependant avoir été un vétéran lors de sa mort. On peut se demander s'il n'était pas venu en Maurétanie pour quelque expédition [2]. Une épitaphe d'un autre soldat de la même légion a été trouvée à Saint-Leu [3].

«Cette inscription et les autres objets découverts ont été remis au Musée des Antiquités algériennes par l'entrepreneur, M. Antonietti.»

M. Saladin lit le rapport suivant :

«M. le commandant Hannezo, correspondant du Ministère, a envoyé plusieurs documents : 1° Des estampages d'inscriptions arabes en caractères karmatiques exécutés sur des monuments déposés à la Municipalité de Mahdia (Tunisie) par M. l'abbé de Smet, curé de Mahdia; 2° Un travail de M. le lieutenant de Beaulaincourt sur la ville d'Oudjda (Maroc), sa mosquée et ses fortifications, notamment sa kasbah et un hammam que contient cette dernière. La mosquée, la kasbah et le hammam ont été élevés par Abou-Yacoub à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe siècle de notre ère. La mosquée présente certains détails d'architecture analogues à ceux des monuments de Tlemcen. Il me semble qu'il y a lieu de résumer ce travail et de le publier; il n'est que juste d'envoyer à M. de Beaulaincourt les remerciements de la

[1] Soit pour réparer un oubli du graveur, soit (ce qui est moins probable) parce que la légion n'avait pas encore reçu ce surnom quand l'inscription fut faite. Dans cette seconde hypothèse, l'épitaphe daterait au plus tard de Trajan, car la *IV Flavia* s'appelait *Felix* dès le règne de ce prince. En tout cas, la gravure paraît indiquer une époque antérieure au IIIe siècle.

[2] Cf. Goldfinger, *Wiener Studien*, XXVII, 1905, p. 256 et suiv.

[3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9762.

Commission pour le zèle qu'il a montré en expliquant avec tant de soin tous les documents qu'il a pu réunir sur Oudjda. » — Adopté.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

11 MAI 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Louis Bertrand, correspondant du Ministère, à Philippeville, annonce qu'il a fait entrer au Musée de cette ville : 1° une grande jarre à inhumation contenant un squelette d'homme, trouvée dans le théâtre; 2° un petit mortier de marbre blanc, un grand mortier de marbre blanc, un grand mortier de calcaire blanc et d'un travail très soigné; 3° l'épitaphe suivante trouvée à Stora :

D M S
SERVILIVS
ARGENTIL
IVS V A XXI
FRAT·PIISSM

Haut., 0 m. 51; larg., 0 m. 30; épaiss., 0 m. 08; hauteur moyenne des lettres, 0 m. 05.

4° Une statuette de terre cuite représentant une Déesse-Mère (haut., 0 m. 15), statuette trouvée à Reims près de la porte de Mars et donnée au Musée de Philippeville par Mme Vve de Marqué.

M. Debruge adresse à la Commission son travail intitulé : *La Grotte des Ours.*

M. Merlin adresse à la Commission : 1° un tirage à part de sa communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Inscriptions latines récemment découvertes en Tunisie;* 2° un travail de M. J. Renault, intitulé : 2e *Cahier d'archéologie tunisienne.*

Ces travaux seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Merlin envoie une communication sur de récentes découvertes archéologiques et épigraphiques faites en Tunisie. — Renvoi à M. Cagnat.

M. P. Monceaux lit un rapport sur un ouvrage manuscrit, pour lequel une souscription est demandée au Ministère de l'Instruction publique.

M. Héron de Villefosse envoie la note suivante :

« Le P. Delattre a publié en 1907, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, p. 438, un débris d'une liste de soldats, trouvée à Carthage, dans le terrain de Douimès. On y reconnaît les extrémités de six lignes différentes; chacune de ces lignes, lorsqu'elle était complète, donnait le nom d'un soldat et l'indication de sa patrie. Déjà on avait retrouvé à Carthage plusieurs fragments analogues, notamment sur l'emplacement et autour de la caserne de la cohorte urbaine qui tenait garnison dans cette ville.

« Ce nouveau fragment, gravé sur une plaque de marbre blanc, est très court; je le reproduis ici en caractères ordinaires :

[*rust*]*icus* · *nea*
[*pr*]*obus* · *sab*
[*d*]*onatus* · *had*
ici
nus · *her*
· *tar*

« Les indications relatives à la patrie de chaque soldat sont placées en abrégé à la fin des lignes. Je suis d'accord avec le P. Delattre

pour reconnaître d'abord trois villes italiennes, *Nea(polis)*, *Sab(ate)* et *Had(ria)*; toutefois Sabate n'est pas une ville maritime, comme il le dit; elle était située sur le bord d'un lac et non sur le bord de la mer. Je ne crois pas nécessaire d'aller chercher en Tarraconaise le nom de la ville d'*Her(mandica)* pour expliquer l'abréviation de la 5e ligne. Probablement il s'agit ici d'une ville italienne *Her(aclea)*, située dans le golfe de Tarente. Dès lors, il paraît assez vraisemblable de transcrire *Tar(entum)* à la 6e ligne. Ainsi les cinq villes inscrites sur ce nouveau fragment appartiendraient à l'Italie. »

M. Héron de Villefosse communique, au nom du P. Delattre, sept inscriptions trouvées à Carthage pendant les premiers mois de 1909 :

« 1. Tablette de marbre blanc, haute de 0 m. 23, large de 0 m. 28, à revers lisse, épaisse de 0 m. 015 :

DIS · MAN · SAC
C · PLINIVS · DONATVS
PIVS · VIX · ANN
XXV
H · S · E

« La hauteur des lettres varie de la première ligne à la dernière entre 0 m. 03 et 0 m. 02.

« C'est peut-être la première fois que l'on rencontre en Afrique le nom d'un membre de la *gens Plinia*, à laquelle nous devons Pline l'Ancien (C · PLINIVS SECVNDVS, 23-79 de notre ère) et Pline le Jeune (C · PLINIVS SECVNDVS), son neveu et fils adoptif (62-115).

« Le titulaire de l'épitaphe trouvée à Carthage porte non seulement le même gentilice, mais aussi le même prénom que ces deux illustres personnages, comme s'il était l'un de leurs affranchis.

« 2. Tablette de marbre blanc, brisée en haut, à revers lisse, large de 0 m. 275, haute de 0 m. 225, épaisse de 0 m. 015 :

DVLI*us*
AVG·SER·
TABELLARIVS
P·V·A·XXX

«Hauteur des lettres, o m. o35. Celles de la première ligne sont brisées. Avant D, amorce d'un A ou d'un R.

«3. Plaque de marbre blanc, large de o m. 22, haute de o m. 18, épaisse de o m. o15 à gauche et de o m. o45 à droite :

FELIX·AVG·SER·
PIVS·VIXIT
ANN·XXXX·H S E

«Hauteur des lettres, o m. o2.

«4. Plaque de marbre gris, brisée à droite, haute de o m. 15, large de o m. 16, épaisse de o m. o3, revers lisse :

D I S ↓ M A N · *sac*
L ↓ C O M M V N *ius*
L Y S I M A C V S ↓ P I *us*
V I X I T ↓ A N N I S ↓ X
↓ H ↓ S ↓ E

«Hauteur des lettres, o m. o15.

«5. Tablette de marbre bleuâtre, à revers lisse, haute de o m. 18, large de o m. 185 au sommet et de o m. 215 à la base; épaisseur, o m. o12 :

D · M A N · S ·
PAPIRIVS
PRISCIANVS
P·I·VIX·MEN· (*sic*)
VII·D·I·XIIII· (*sic*)

«Hauteur des lettres, o m. o2 aux premières lignes et o m. o15 aux dernières.

«6. Belle dalle de marbre blanc, brisée à la partie inférieure, à revers lisse, large de 0 m. 31, haute de 0 m. 24, épaisse de 0 m. 02 à gauche et 0 m. 03 à droite :

> D > M > S >
MAÏA > FORTVNATA >
VIXIT > ANNIS >
XI > DIEB > XXXVI

«Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 045 à la première ligne et de 0 m. 03 aux autres.

«7. Tablette de marbre gris bleuâtre, large de 0 m. 018, haute de 0 m. 15, à revers brut, épaisse de 0 m. 025 :

NARCISSVS
PIVS VIXIT·AN
NO·VNO·H·S·E

«Hauteur des lettres, 0 m. 018.»

M. Toutain lit le rapport suivant :

«M. Parrès, d'Aumale, signale à la Commission deux inscriptions qui paraissent inédites. L'une, gravée sur une borne milliaire, découverte près de la ferme Poulou, se lit ainsi :

IMP·CAES
M·AVRELIO
CLAVDIO
INVICTO
PIO FELICI
AVG·MLP
IIII

«L'empereur ici nommé est Claude II, et l'inscription date des années 268-270.

«L'autre inscription, découverte à 35 kilomètres au Nord d'Aumale, près de Bouira, paraît très endommagée, et M. Parrès n'en a envoyé qu'une copie très incomplète, sans estampage. Il n'y a de

certain que les sigles D M S à la 1re ligne, le nom CAERIALIS à la 2e et peut-être le mot ANNIS à la 3e. D'après la copie de M. Parrès, le texte doit avoir 8 lignes. Il serait utile que M. Parrès prît ou fît prendre le plus tôt possible un estampage de ce texte.

« M. Parrès annonce de plus qu'il a fait entrer au Musée d'Aumale une *meta* de moulin, en grès brun, trouvée dans le lit de l'oued Souaghi, et mesurant 0 m. 55 de hauteur sur 0 m. 43 de largeur.

« Enfin M. Parrès propose de publier un assez grand nombre de monnaies, trouvées à Aumale, qu'il possède dans sa collection. M. Parrès devra d'abord vérifier si les types de ses monnaies ne sont pas déjà cités dans l'ouvrage de Cohen. »

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

15 JUIN 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Les ouvrages suivants ont été envoyés en hommage à la Commission :

a. L. Bertrand, correspondant du Ministère, *Monographie du théâtre romain de Philippeville;*

b. L.-C. Dominique, *Un gouverneur général de l'Algérie. — L'amiral de Gueydon.*

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. J. Bosco, de Constantine, envoie la copie d'une inscription mutilée trouvée à Ksar-er-Ghoula, ruine de mausolée située à 3 kilomètres au Sud de Constantine, en contre-bas de la route de Sétif. On y lit :

NDREI· F
ESPHILO
APA

M. Coggia, conservateur du Musée de Tébessa, communique la photographie d'un relief trouvé près de la frontière tunisienne,

dans la direction de Haïdra, et récemment entré au Musée. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Huguenot, correspondant du Ministère, a envoyé des spécimens de pierres taillées provenant d'Ouargla. — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Parrès, conservateur du Musée d'Aumale, a fait parvenir, comme spécimen, le début de l'inventaire des monnaies qui composent sa collection. — Renvoi à M. Babelon.

M. Diehl lit le rapport suivant :

«M. le commandant Ordioni envoie à la Commission sous ce titre : *Les batailles de l'antiquité dans l'Afrique du Nord*, une nouvelle rédaction, abrégée et remaniée, de son travail. M. Ordioni a tenu partiellement compte des indications qui lui ont été données. Il a supprimé résolument tout ce qui est postérieur à la conquête arabe, il a effacé nombre de développements. Néanmoins son travail contient encore beaucoup de renseignements peu utiles : développements sur des choses connues où l'auteur se borne à résumer des travaux antérieurs, cartes faciles à trouver partout, etc. Il faut supprimer ou condenser tout cela. Ainsi allégé, avec ses études critiques des opérations militaires, ses plans précis des batailles, le travail sera intéressant. Je souhaiterais toutefois qu'un examen un peu plus approfondi, tel que je l'ai pu faire pour l'époque byzantine, fût fait après moi par l'un des membres de la Commission pour la période romaine. Il indiquerait, mieux que je n'ai pu faire, les modifications à apporter avant de publier le travail.» — Renvoi à M. Cagnat.

M. Merlin envoie plusieurs communications :

1° Une note sur une découverte faite par M. le lieutenant Petitjean, du 4e Tirailleurs, dans la région d'Oudna. «À 1 kilomètre au Nord-Nord-Est de Sidi-Soltane, près de la cote 103 de la carte au 50,000e (feuille d'Oudna), cet officier a trouvé, au milieu d'un groupe de ruines, quatre bases honorifiques disposées symétriquement les unes par rapport aux autres et jalonnant les angles d'un rectangle de 5 m. 50 sur 2 mètres.

« N° 1. Haut., 1 m. 55; larg., 0 m. 60; épaiss., 0 m. 50; lettres: ligne 1, 0 m. 10; ligne 2, 0 m. 09; ligne 3, 0 m. 075; ligne 4, 0 m. 055; lignes suivantes, 0 m. 05.

IMP CAES DIVI M ANTONINI
PII GERM SARM F DIVI COMMODI
FRATR DIVI PII NEP DIVI HADRIANI
PRON DIVI TRAIANI PART ABN DIVI NERVAE ADN
5 L· SEPTIMIO SEVERO PIO PERTINACI AVG ARAB ADIAB·
(sic) PART MAX· PONTMAX TRIB POT IIII IMP· XI·
Ø COS·III·PROCOS·P·P· Ø
CIVES ROMANI PAGANI·VETER·PAGI FORTVNALIS
QVORVM PARENTES BENEFICIO DIVI AVGVSTI
10 ////////////SVTVNVRCA AGROS ACCEPERVNT· P· P· FC

« À la dernière ligne, avant *Sutunurca*, la ligne a été martelée et six lettres environ ont été ainsi effacées; sur l'estampage, on ne peut les distinguer. J'ai demandé à M. Petitjean de voir s'il serait possible de les déchiffrer sur l'original; il m'a répondu qu'après examen attentif, il ne voyait aucune trace des caractères et que le mot lui semblait avoir été gratté par celui qui avait gravé le texte. — À la fin de cette même ligne, *p(ecunia) p(ublica) f(aciendum) c(uraverunt)*.

« La date exacte de l'inscription est incertaine, car, tandis que la *tribunicia potestas IIII* de Septime Sévère nous reporterait à 196, le titre de *Parthicus maximus* et la onzième salutation impériale nous font descendre au moins à 199, et le troisième consulat au moins à 203. Dans ces conditions, il n'est pas douteux que le chiffre de la *tribunicia potestas* est erroné; la base est postérieure à 202 [1], sans doute antérieure à 210 où Septime Sévère fut appelé *Britannicus;* je croirais pour ma part qu'elle remonte à 206 ou à 205, années où l'empereur était *trib. pot. xiiii* ou *xiii*, et que le lapicide a soit omis par distraction le X qui aurait dû être placé avant les quatre barres verticales de ce nombre *XIIII*, soit, moins probablement, transformé ce X en I au voisinage des trois autres barres qu'il avait à graver.

[1] Sur le chiffre XI qu'elle contient pour les salutations impériales, cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 195, n. 3.

« La formule par laquelle notre inscription se termine mérite une attention particulière : *cives romani pagani veter(ani) pagi Fortunalis, quorum parentes beneficio divi Augusti*[1] *Sutunurca*[2] *agros acceperunt*... Elle rappelle la mention analogue : *ex decreto paganorum pagi Mercurialis veteranorum Medelitanorum*, gravée sur un piédestal en l'honneur de Julia Domna[3], qui est contemporain de celui que nous publions et qui a été trouvé à 12 kilomètres seulement à l'Est[4]. L'origine de ce *pagus Mercurialis* comme de notre *pagus Fortunalis* remonte sans doute à Auguste, à des assignations de terres faites par lui en faveur de vétérans. Il est intéressant de noter que c'est aussi à ce prince qu'on doit dans la même région la fondation, également par des vétérans, de la colonie d'*Uthina* (Oudna)[5], à 8 kilomètres à l'Est-Nord-Est du *pagus Mercurialis*, à 20 kilomètres à l'Est du *pagus Fortunalis*. Si, de plus, nous remarquons qu'Auguste a été vraisemblablement le créateur des colonies de *Maxula* (Radès)[6] et de *Thuburbo majus* (Hr. Kasbat, près de Pont-du-Fahs)[7], situées respectivement au Nord et au Sud d'Oudna, nous sommes amenés à penser que cet empereur, qui reconstitua la colonie romaine de Carthage[8], mit également tous ses soins à répandre l'influence romaine dans la vallée inférieure de l'Oued-Miliane; il le fit aussi bien en procédant à la fondation de colonies comme *Uthina*, et peut-être *Maxula* et *Thuburbo Majus*, qu'en effectuant, à l'exemple de Marius quatre-vingts ans plus tôt[9], des

(1) Cf. *De Bello africano*, 56 : *Gaetuli... quorum patres cum Mario ante meruerant ejusque beneficio agris finibusque donati.* — *Ibid.*, 32 : *Numidae Gaetulique... quod ipsi majoresque eorum beneficio C. Marii usi fuissent.*

(2) Pour la forme *Sutunurca*, cf. [*cives romani qui*] *Aubuzza consistunt* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16367).

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 885, cf. n° 2387.

(4) C'est par erreur que l'Atlas archéologique de la Tunisie place *Medeli* au n° 22 de la feuille d'Oudna, à 12 kilomètres à l'Ouest d'Oudna. L'inscription du *Corpus* n° 884 (cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 367, n° 17; Merlin, *ibid.*, 1907, p. CCLXX) a été retrouvée par M. le capitaine Bézu, du 4e Tirailleurs, au n° 91, à 5 kilomètres au Sud-Est du n° 22 par conséquent.

(5) Dessau, *Inscr. latin. select.*, n° 6784 : *colonia Ju*[*lia*]... *Tertia decim*[*anorum*] *Uthina*; cf. Toutain, *Recueil de Constantine*, 1907, p. 53 et suiv.

(6) Pline, *Nat. Histor.*, V, 4, 24.

(7) *Ibid.*, V, 4, 29; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 848 et 12366.

(8) Audollent, *Carthage romaine*, p. 45; Barthel, *Zur Geschichte der römischen Städte in Africa*, p. 18.

(9) Cf. Merlin et Poinssot, *Les inscriptions d'Uchi Majus...*, p. 17-18.

distributions individuelles de terres à des immigrés qui furent établis sur le territoire de cités indigènes, comme *Sutunurca* ou *Medeli*, et groupés en *pagi*. Dans un cas comme dans l'autre, Auguste eut recours, au moins pour une large mesure [1], à des vétérans; la colonisation de l'Afrique bénéficia, ici comme ailleurs, du licenciement de certaines troupes, après Actium, et ceux des soldats libérés qui reçurent des terres africaines devinrent tout naturellement les agents très efficaces de la romanisation du pays [2].

«N° 2. Haut., 1 m. 60; larg., 0 m. 50; épaiss., 0 m. 50; lettres, ligne 1, 0 m. 10; ligne 2, 0 m. 085; lignes 3-4, 0 m. 07; lignes 5 à 8, 0 m. 06; ligne 9, 0 m. 055.

IVLIAE · AVG · MATR · CASR
IMP · CAES · L · SEPTIMI · SEVERI ·
PII · PERTINACIS · AVG · ARABICI ·
ADIAB · PART MAX · P · M · TR · POTEST ·
5 IMP · XI · COS · II · PROCOS · P · P · CONIVGI ·
IMP · CAES · M · AVRELI · ANTONINI · AVG ·
PRINCIP · IVVENT . ET L
CAESARIS · MATRI ·
CIVITAS · SVTVNVRCENSIS · D · D · P · P ·

«Lignes 7-8, noms de Géta martelés.

«L'inscription est d'une des années 199 à 202.

«La *civitas Sutunurcensis* est déjà connue par un autre texte, à peu près contemporain du nôtre, consacré par elle à Septime Sévère en 195 [3]. Cette dédicace a été trouvée, il y a une quinzaine d'années,

[1] Nous n'avons aucun renseignement concernant la manière dont furent fondées les *coloniae Juliae* de *Maxula* et de *Thuburbo Majus*.

[2] L'influence romaine semble avoir déjà pénétré assez profondément dans la région d'Oudna dès la première moitié du 1er siècle av. J.-C. (cf. l'inscription trilingue découverte à Henchir-Alaouin, près d'Oudna; Berger et Cagnat, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1899, p. 48 et suiv.).

[3] *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 203, n° 1. — Cf. *ibid.*, 1895, p. 325 = 1897, p. 368, n° 19 (*Atlas archéologique de la Tunisie*, feuille d'Oudna, n° 81).

par les brigades topographiques, à 6 kilomètres environ au Sud-Est de la nôtre, près d'Aïn el-Asker [1].

«N° 3. Haut., 1 m. 30; larg., 0 m. 52; épaiss., 0 m. 45; lettres, 0 m. 045.

IMP · CAES · DIVI · ANTONIN ·
AVG · PII · FIL ✣ DIVI HADRIA
NI · NEP · DIVI · TRAIANI · PAR
THICI · PRONEP · DIVI · NER ✣
5 VAE · AB · NEP · L AVRELIO · VE
RO · AVG · PONTIFICI ✣ MAXI ✣
MO · TRIB ✣ PO*t*EST · II · COS · II ✣
COCLIVS · SATVRNINVS · GO
LICVS OB *hon* OREM ✣
10 FLAMONI ✣ P *p* ✣ NERI . MOCI ✣
SEPTIMI ✣ EX HS ✣ III ✣ MIL ✣ Ñ · PO
SVIT · ITEM ✣ REIPVBL ✣ HS · I · Ñ · IN
TVLIT ✣ OB · DEDICATIONEM ✣
E · PVLVM ✣ ET GIMNASIA · ET ·
15 LVDOS · SCAENICOS ✣ DEDIT ✣
✣ D · D ✣

«Les lignes 9 et 10 sont assez endommagées, et à la ligne 10, le mot NERI et l'M initial de MOCI ne sont pas sûrs.

«Le texte date de 162.

«N° 4. Hauteur de la surface écrite, environ 1 mètre; largeur, 0 m. 52; lettres, 0 m. 04. L'inscription est brisée à sa partie supérieure, qui, de plus, est assez usée. M. le lieutenant Petitjean a essayé de rapprocher les divers fragments; son estampage, fait de plusieurs morceaux juxtaposés, ne permet pas, malgré tout le soin avec lequel il a été pris, de déchiffrer le texte dans son entier. Il serait nécessaire d'étudier la pierre elle-même, et il est certain que cet examen donnerait de bons résultats, surtout pour la première

[1] *Atlas archéologique de la Tunisie*, feuille d'Oudna, n° 75.

fraction du document. La lecture proposée ne saurait donc être que provisoire.

F O R T V N A *e* *r e* D V C I A V *g* ·
P R O S A L V T E [illegible]
[illegible] I S A V G [illegible]
[illegible]
5 [illegible] V O E N V N C [illegible]
[illegible] N A N I V S · A B O N I V S · F L A M
perpet · O B · H O N O R E M · F L A M I N A T *us*
S V I P*erp* · E T · D E C V R I O N A T V S · C O N S I · F*e*
L *i c i s*(?) *a* B O N I A N I · F I L I · S V I · T E M P L V M
10 [illegible] C E C V M O M N I · C V L T V · E X H S · V ·
M*il. n.* *p*R O M I S S A · A M P L I A T A P E C V N A
S O*lo* *p*R I V A T O · S V O · F E C I T E T A M P L Ì
*us in z*O T H E C I S · D V A B V S · P A T R I ·
E T M A T R I · S T A T V A S · M A R M O R E
15 A S · P O S V*it* I T E M Q · D E D I C A V I T
E T · O B D E D I C A T I O N E M · V N I
V E R S I S · E P V L V M · E T G Y M N A
S I A D E D I T · D · D

2° Une photographie d'un objet en bronze signalé par M. J. Renault dans la séance de la Commission du 12 janvier. — Renvoi à M. Diehl.

3° Un rapport de M. Hautecœur, membre de l'École française de Rome, sur les ruines d'Henchir-es-Srira, près Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie). Ce rapport, très intéressant, sera renvoyé à l'auteur pour être inséré dans les *Mélanges de l'École de Rome.*

4° Une note de M. le commandant Donau, du Service des Affaires indigènes, relative à de nouvelles inscriptions trouvées sur la voie romaine de *Capsa* à *Turris Tamalleni.* Cette note sera insérée dans le *Bulletin* [1].

5° Un rapport sur quelques découvertes intéressantes récemment survenues en Tunisie.

[1] Voir plus loin, p. 277, le texte *in extenso* de cette communication.

« I. M. Gouvet, conservateur du Musée de Sousse, a bien voulu m'adresser l'estampage d'une inscription qu'il a fait entrer dans ce Musée. Le texte, dont nous n'avons que la partie gauche, est gravé sur une plaque de marbre blanc brisée en cinq morceaux et mesurant 1 m. 20 sur 0 m. 90. Il a été trouvé dans une propriété située à 12 kilomètres environ au Nord de Kalaa-Kebira, dans les parages de Sidi-Bou-Ali (lettres, 0 m. 12).

IMP · CAES · L · AELIO · AVREL *io commodo pio felici aug.*
SARM · GERM · MAX · BRITA *nn. pont. max. trib. pot. xvii*
IMP · VIII · COS · VII · P · P · P *rocos. divi m. antonini pii*
FIL · DIVI · PII · NEP · DIVI H *adriani pronep. divi traja*
NI · PART · ABNEP · DIVI N *ervae adnep.....*

« La dédicace date de 192.

« II. M. le capitaine Gondouin m'a fait parvenir une nouvelle série d'inscriptions trouvées par lui à *Uchi Majus* ou aux environs. La plupart sont des épitaphes; quelques-unes sont des fragments nouveaux de textes publics déjà partiellement connus. Il serait trop long de les transcrire toutes ici. Je ne retiendrai que l'ex-voto suivant qui provient de la source dite Aïn-Zroug, au-dessus d'Henchir-ech-Chett :

« Base mesurant 1 mètre de hauteur, 0 m. 40 de largeur, 0 m. 30 d'épaisseur; lettres, 0 m. 0675-0 m. 04.

NEP[VNO
AVG
SACR

« On sait que, dans toute la région de Teboursouk en particulier[1], Neptune était très vénéré comme dieu protecteur des sources.

« III. Au début de janvier, on a exhumé à Carthage, non loin de la Malga, une tête de femme en marbre dont le cou est brisé juste

[1] Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CLXX; Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, t. I, 1, p. 373-374.

au-dessous du menton (haut., 0 m. 24-0 m. 25). Le nez est cassé et le menton légèrement endommagé. Les joues un peu creuses donnent à la physionomie un caractère de personnalité très marqué; les yeux, dont les pupilles sont indiquées, sont protégés par une arcade sourcilière proéminente; les cheveux, séparés en deux bandeaux ondulés qui cachent une partie des tempes et laissent les oreilles à découvert, descendent jusque sur la nuque, où ils se relèvent en une natte largement étalée qui est appliquée à la partie postérieure du crâne et revient sur le dessus de la tête où elle est retenue par un peigne. C'est la coiffure des femmes du second quart du IIIe siècle, celle que portent des impératrices comme Herennia Etruscilla et Otacilia Severa. — La tête a été déposée au Musée du Bardo.

«IV. J'ai également fait entrer au Musée Alaoui un sarcophage de marbre, signalé il y a plusieurs années déjà, à 8 ou 10 kilomètres au Nord-Ouest de Kourba (*Curubis*), entre cette localité et Hanous. Le devant de la cuve (long., 2 m. 10; haut., 0 m. 67) seul est orné : au milieu, la façade d'un édicule dont le fronton à acrotères, aux très lourdes moulures, est soutenu par deux colonnes à chapiteaux corinthiens; tout l'intervalle entre les deux colonnes est occupé par une porte à deux battants dont le vantail de gauche est légèrement tiré en avant et entr'ouvert. A chacune des extrémités de ce même côté du sarcophage, un personnage debout, séparé de l'édicule central par un panneau de strigiles : à gauche, une femme vêtue de la *stola* et de la *palla*, qui lui enveloppe le bras droit replié sur la poitrine et lui recouvre la tête, en même temps qu'elle est relevée par la main gauche un peu au-dessus du genou et que la main droite en tient l'extrémité sur le devant du corps; à droite, un homme de type municipal, avec un rouleau de *volumina* à ses pieds; il est drapé de la toge, aux plis de laquelle ses mains sont accrochées, à hauteur de la poitrine.

«V. Un indigène des Zlass-Guebala a dernièrement découvert sur l'Henchir-Sidi-Amor-Bou-Hadjela, à 30 kilomètres au Sud de Kairouan et à 20 kilomètres au Nord-Est de Sidi-Nasseur-Allah, un trésor de monnaies byzantines en or, une cinquantaine, dit-on. Par l'entremise de M. Monchicourt, contrôleur civil de Kairouan, le Musée Alaoui a reçu vingt de ces pièces : deux sous de Phocas avec

la Victoire au revers, deux sous d'Héraclius et Héraclius Constantin avec la croix sur trois degrés au revers, huit globules aux noms d'Héraclius et Héraclius Constantin et huit globules au nom d'Héraclius Constantin. L'enfouissement de ce trésor, qui a eu lieu vers le milieu du VIIe siècle, semble avoir été contemporain de l'invasion arabe conduite en 647 par Abdallah-Ibn-Saad qui prit Sbeitla.

« VI. Plusieurs bases honorifiques importantes viennent d'être trouvées à Henchir-Msaadin, à 500 mètres au Sud de Bordj-el-Ioudi, non loin de l'endroit où a été déblayée une basilique chrétienne en 1898 [1]. J'en dois la connaissance à M. Maire, commissaire aux Délégations judiciaires à Tunis, qui les a fait transporter dans sa propriété située dans le voisinage, à 300 mètres au Sud du marabout de Sidi-El-Mennsi, et qui m'a remis des estampages de trois d'entre elles. M. Drappier, de la Direction des Antiquités, a pris l'empreinte de l'autre et a relevé toutes les copies sur les originaux.

« Il n'est pas inutile de rappeler que quelques textes païens avaient déjà été aussi recueillis dans cette localité [2]. De l'un [3], dédié par l'*ordo Furnitanus* à Valentinien, on avait conclu [4] que la ville portait le nom de *Furni;* du rapprochement de deux autres [5] on pouvait établir qu'elle était devenue municipe ou colonie sous Caracalla. Les inscriptions nouvelles précisent et complètent ces données d'une façon tout à fait intéressante.

« 1. Base haute de 1 mètre, large de 0 m. 53, épaisse de 0 m. 50; lettres, 0 m. 06.

(1) Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions*, XV, p. 385 et suiv.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 14751 à 14753; marquis d'Anselme de Puisaye, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 212-213.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 14752; cf. *Bull. des Antiquaires de France*, 1898, p. 206.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 937; Tissot, *Géogr. comp. de la prov. rom. d'Afrique*, p. 322 et suiv.; de Vit, *Onomasticon*, III, p. 176.

(5) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 14751 (l'inscription, datant du règne de Caracalla, après 213, mentionnait un *duumvir*); *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 212 (l'inscription, gravée entre 214 et 217, est dédiée en l'honneur du *flamonium perpetuum sive xi primatus* et du *magisterium non administratum* d'un personnage, ce qui implique que la ville n'était encore que *civitas*).

IMP· CAES·
M·AVRELIO·ANTONINO·AVG·
IMP·CAES·L·SEPTIMI·SEVERI·PII
PERTINACIS·AVG·ARABICI
5 ADIABENICI·PARTHICI·MA
XIMI·FIL·DIVI·M·ANTONINI
PII·GERMANICI·SARM·NEP
DIVI·ANTONINI·PII·PRO·NEP
DIVI·HADRIANI·AB·NEP·
10 DIVI·TRAIANI·PARTHICI·ET
DIVI·NERVAE·AD·NEPOT
CIVITAS·FVRNOS·D·D·P·P·
FEC·

« Cette dédicace est postérieure à 199, année où Septime Sévère reçut le cognomen de *Parthicus Maximus;* elle est antérieure à la mort de cet empereur survenue en 211 et probablement à 210, année où il prit le titre de *Britannicus*, qui ne figure pas ici.

« De la formule finale ressort une double constatation : en premier lieu, sous Septime Sévère, l'agglomération n'était encore qu'une *civitas*, ce qui concorde avec ce que nous savions déjà; en second lieu, elle s'appelait *Furnos* et non *Furni*. Bien que cette désinence en *os* soit rare dans l'Afrique romaine, on en connaît quelques exemples[1] : *Althiburos*, *Sululos*, *Thusuros*, *Veresuos*, *Bezereos*, *Thenteos*, *Madauros*[2]. Ces mots ont l'ablatif en *-is*[3] et forment en général[4] des ethniques en *-itanus*.

« Deux autres bases, de rédaction à peu près semblable, con-

[1] Cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 438-439.

[2] Gsell, *Atlas arch. de l'Algérie*, feuille 18 (Souk-Ahras), n° 432, p. 32 de la notice.

[3] Voir les exemples donnés pour *Furnis* par M. Cagnat (*Nouv. explor. épigr. et arch. en Tunisie*, p. 18, 20), pour *Madauris* par M. Gsell (*loc. cit.*).

[4] *Althiburitanus* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 213; *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 420, n° 169), *Sululitanus* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12341; *Bull.*, 1902, p. 435; 1907, p. CCXII), *Thusuritanus* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 22), *Furnitanus* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 937 et 1435; n°s 12039, 14752). Cependant on a *Madaurensis* (Gsell, *loc. cit.*).

tiennent en particulier des indications concernant le nom de la ville qui viennent s'ajouter à celles-ci.

«2. Haut., 1 m. 23; larg., 0 m. 60; épaiss., 0 m. 50; lettres, 0 m. 035.

«L'inscription est entourée d'une moulure plate; un cadre identique existe sur la face droite.

L · OCTAVIO · FELICI · OCTA
VIANO · DECVRIONI ·
COL · IVL · AVR · ANT · KART ·
FLAMINI · DIVI · PII · MAGIS
5 TRO · SACRORVM · CEREALIVM
ANNI · CC · LXXVI PROFESSORI
AEDILITATIS · PATRONO · ET ·
CVRATORI · ITERVM MVNICI
PII · AVRELI · ANTONINIANI · FVR
10 NIT · MINOR · OB · INSIGNEM
IVSTITIAM · ET · BENEVOLENTIAM
EIVS · VNIVERSVS · POPVLVS ·
EX · AERE · CONLATO · STATVAM
POSVIT · OB · CVIVS · DEDICATIO
15 NEM · IPSE · LVDOS · SCAENICOS
ET · EPVLVM · POPVLO · DEDIT ·
ET · GYMNASIVM
L · D · D · D.

«3. Haut., 1 m. 24; larg., 0 m. 62; épaiss., 0 m. 51; lettres, 0 m. 085 à 0 m. 05. L'inscription est entourée d'une moulure plate.

Q ❧ PACCIO VICTORI
CANDIDIANO ❧
EQVO ❧ PVBL ❧ EX
ORNATO ❧ MAG ❧ SAC ❧
5 CERER ❧ ANNI ❧ CCLXIIII
FLAM ❧ DIVI ❧ SEVERI ❧
CVR ❧ R ❧ P ❧ MVN ❧ SVI ❧ FVR ❧
MIN ❧ VNIVERSVS ❧ PO
PVLVS ❧ EX AERE ❧ CON
10 LATO ❧ PATRONO ❧
OB ❧ INCOMPARABILEM
IN VNIVERSOS ❧ CIVES
SVOS ❧ ATFECTIONEM ❧
L ❧ D ❧ D ❧ D ❧

« De ces deux textes il résulte tout d'abord que notre ville de *Furnos* portait le surnom de *Minor* ou de *Minus*. Il existait en Proconsulaire un autre *municipium Furnitanum*, qui devait être situé à Aïn-Fourna, dans la haute vallée de l'Oued-El-Kebir [1]. Pour les distinguer, on avait appliqué à l'un l'épithète de *Minor* ou *Minus* et sans doute à l'autre celle de *Major* ou *Majus*, comme on disait *Uchi Majus* et *Uchi Minus*, *Thuburbo Majus* et *Thuburbo Minus*, *Leptis Magna* et *Leptis Minor*, et comme nous trouvons *Zama Major*, *Saia Major*, *Apisa Majus*, *Thagari Majus*.

« *Furnos Minus* devint municipe sous Caracalla et, en l'honneur du prince qui l'avait élevée à cette dignité, la cité prit le nom de *municipium Aurelium Antoninianum Furnitanum Minus*, comme Carthage qui vers le même moment ajouta à son surnom de *Julia* ceux d'*Aurelia Antoniniana*, ainsi que nous le voyons en particulier sur notre base n° 2 [2].

« Les deux inscriptions peuvent se dater assez exactement, grâce à la mention qu'elles renferment, l'une de *mag(ister) sac(rorum Cere-*

[1] Merlin, *Revue tunisienne*, 1908, p. 22 et suiv.
[2] Cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 64.

r(um) anni cclxiiii (n° 3), l'autre de *magister sacrorum Cerealium anni cclxxvi* (n° 2). L'ère des Cérès commençant en 44 avant J.-C.[1], ce fut donc respectivement en 220 et en 232 après J.-C. que Q. Paccius Victor Candidianus et L. Octavius Felix Octavianus remplirent cette fonction dont le titre ne s'est pas encore rencontré, tandis que nous avons trouvé plusieurs fois déjà celui de *sacerdos Cererum* suivi comme ici de la formule *anni*. . .[2].

«Sur la base n° 2, on remarquera l'expression *professori aedilitatis*.

«Les deux *curatores reipublicae* de *Furnos minus* qui figurent dans nos textes étaient des gens de Carthage, ainsi qu'il arrivait souvent; l'un d'eux, cependant, était originaire de la ville même (n° 3).

«4. Au même endroit, on a trouvé un quatrième piédestal; haut., 1 m. 37; larg., 0 m. 45; épaiss., 0 m. 50; lettres, 0 m. 07-0 m. 075.

CASSIAE
VICTORI
AE·C·FILIAE
SENTIA·ROGA
TIANA·FILIA
L·D·D·D·

«VII. À 300 mètres du marabout de Sidi-El-Mennsi, sur la propriété de M. Maire, à l'Est du Bordj Marguerite, on a découvert une inscription gravée sur une pierre qui mesure 1 m. 20 de long., 0 m. 60 de haut., 0 m. 55 d'épaiss., et qui présente à chaque extrémité, sur ses petits côtés, une échancrure en forme de très grande queue d'aronde, où vient aboutir une rainure assez profonde qui règne sur la face antérieure entre les deux lignes du texte. La destination de la pierre avec ces cavités destinées à recevoir d'autres

[1] Cf. Merlin et Poinssot, *Les inscriptions d'Uchi Majus d'après les recherches du capitaine Goudouin*, dans les *Notes et Documents publiés par la direction des Antiquités et Arts*, II, p. 39.

[2] *Ibid.*

pierres qui n'ont pas été retrouvées demeure obscure. Lettres, 0 m. 06.

DVLCIS TABVB
SENPER AM

«À droite à la ligne 1, il ne doit manquer qu'une lettre.»

M. Monceaux communique, de la part du R. P. Delattre, des inscriptions récemment trouvées en Afrique :

«1. *Carthage.* — Épitaphe gravée sur une dalle de marbre, haute de 0 m. 28, brisée à droite.

DIS · M
M · CLODIVS ·
CAECILIAN*us pius vix*
ANN · CXX *vix*
ANN · LXX
CAECILIA
V · A · LXXX

«La hauteur des lettres varie de 0 m. 03 à 0 m. 02 selon les lignes.

«2. *Henchir-Medine.* — À 8 kilomètres de Moghrane, région de Zaghouan. Inscription gravée sur un cippe. Copie et estampage de M. A. Gluck.

FIDENTI
LVAPERTIO
FIDO CAPA
NIANOVIR*o*
BONOC

«La première ligne est gravée au-dessus de la corniche, en caractères hauts de 0 m. 09. Aux autres lignes, les lettres varient de 0 m. 062 à 0 m. 050. Elles sont bien gravées.

«3. *Henchir-Medine.* — Fragment qui, d'après M. Gluck, appar-

tient peut-être au même document que l'inscription précédente Les deux pierres ont été trouvées ensemble.

RATRI
SSECVN
CVLŌ
DRATVS

« L'inscription est limitée à droite par une moulure qui encadrait la pierre. Les lettres, bien gravées, varient, selon les lignes, de 0 m. 05 à 0 m. 039.

« 4. *Zaghouan.* — Inscription trouvée près de l'église, au milieu des pierres d'une vieille maison arabe. Elle est gravée sur un piédestal dont la partie supérieure est brisée. Au-dessus d'une base haute de 0 m. 31, le dé du piédestal, large de 0 m. 55, subsiste sur une hauteur de 0 m. 64. L'inscription a beaucoup souffert; des 4 dernières lignes qui restent, le commencement a complètement disparu. Voici ce que j'ai pu en tirer, d'après un estampage et un essai de lecture de M. l'abbé Jean Muniglia, vicaire à Zaghouan :

XTRICATI · SING · ET · MIL · M · V
SIANVS · FISCI · ADVOC · PATRIAM
THAG ~
D

« Hauteur des lettres, 0 m. 06.

« À la seconde ligne, les deux dernières lettres sont liées. À la troisième, il devait y avoir le nom de Carthage. Il me semble reconnaître AR avant les quatre dernières lettres. »

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

21 JUILLET 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. PERROT.

La séance est ouverte à 4 heures.

Excusé : M. Héron de Villefosse.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Eusèbe Vassel a adressé en hommage à la Commission une brochure intitulée : *Six stèles à Tanit.*

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Merlin a envoyé deux rapports :

1° Un rapport de M. Louis Chatelain sur une mission archéologique à Maktar. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

2° Un rapport de M. Louis Poinssot sur les inscriptions de Dougga récemment trouvées. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Babelon fait un rapport sur un catalogue d'une collection de monnaies romaines établi par M. J. Parrès :

«Le travail de M. J. Parrès témoigne d'un zèle louable; mais il dénote une certaine inexpérience numismatique. Les pièces qu'il a colligées sont, d'ailleurs, banales et connues. Le commentaire dont il a accompagné la description de ces monnaies n'est que la

copie de notices biographiques extraites des dictionnaires élémentaires. La science n'a rien à tirer de ce catalogue, qui ne saurait trouver place dans nos publications; il est juste, pourtant, de remercier l'auteur de nous l'avoir communiqué. »

M. Héron de Villefosse envoie le rapport suivant :

« M. Coggia, conservateur du Musée de Tébessa, adresse à la Commission la photographie d'une sculpture récemment découverte près de la frontière tunisienne dans la direction de Haïdra. D'après lui cette sculpture représenterait un rétiaire ou un dompteur.

« C'est un bas-relief très grossier, haut de 0 m. 35, large de 0 m. 20 à la partie supérieure et de 0 m. 15 à la partie inférieure; on y voit un homme complètement nu, de face, avec des cheveux abondants et une barbe épaisse, dont la main gauche soutient, par le milieu du manche, un trident posé à terre, les pointes en l'air; de la main droite il porte à la hauteur de la ceinture un objet de forme arrondie, difficile à déterminer; un serpent, la tête posée sur son épaule, se déroule à droite le long de son corps. — M. Coggia pense que le serpent pourrait être pris pour un filet, ce qui lui a suggéré l'idée d'y voir un rétiaire. Une représentation de cette nature s'expliquerait plus naturellement si elle était accompagnée d'une inscription donnant le nom du rétiaire. Il est sans doute nécessaire, avant de se prononcer, d'étudier cette figure avec attention et de déterminer notamment l'objet qu'elle tient de la main droite ainsi qu'un autre objet de forme allongée, qu'on remarque sur la photographie entre la jambe gauche et le manche du trident. »

M. Héron de Villefosse envoie, en outre, la note suivante qui lui a été adressée par le père Delattre : elle renferme le texte de onze inscriptions trouvées à Carthage et d'une provenant de Lemta :

« 1. L'épitaphe tronquée de *Caecilianus*, communiquée dans la dernière séance de la Commission de l'Afrique du Nord, a pu, grâce à un nouveau morceau, être en partie complétée. Malheureusement le second morceau est moins bien conservé que le premier. Le marbre a une tendance à se désagréger. Voici l'inscription telle que j'ai pu la lire :

DIS · *Manibus sacrum*
M · CLODIVS M FARNRV▨S▨▨
CAECILIANVS · SACERCERER▨
ANN · CXXXVIIII · PIVS · VIX▨
ANN · LXXII · M · VIIII ET▨▨
CAECILIA▨F · QVARTINA · *pia*
V · A · LXXXIIII H · S · *s*

«Le chiffre CXXXVIIII qui se lit à la quatrième ligne ne donne donc pas le nombre des années qu'a vécu le défunt. Son âge apparaît à la cinquième ligne : 72 ans et 9 mois.

«Le premier chiffre doit indiquer l'année de l'ère carthaginoise, ère commençant l'an 44 avant J.-C.[1]. On connaît déjà deux inscriptions de Tunisie mentionnant des prêtres de Cérès ou des Cérès, avec l'année de l'ère carthaginoise (*C. I. L.*, VIII, 805 et 12318). À *Bisica*, c'est *C. Sulpicius Ampellius*, dont le sacerdoce date de l'an 130 de l'ère carthaginoise, correspondant à l'année 86 de l'ère chrétienne; à *Avitta Bibba*, c'est *Q. Agrinius Speratus Speratianus*, prêtre des Cérès l'an 197, *a colonia condita*, selon l'expression des auteurs du *Corpus*, c'est-à-dire l'an 153 de notre ère.

«*M. Clodius Caecilianus*, qui mourut à Carthage, fut prêtre des Cérès en 139, soit en 95 de l'ère chrétienne.

«Dans notre inscription la fin de la troisième ligne doit être complétée par les sigles CIK *Coloniae Juliae Karthaginis* (cf. n° 805 du *Corpus*) ou par KARTH, comme dans le n° 12318.

«Ces divers personnages qui furent prêtres des Cérès de l'an 86 de notre ère à l'an 153 étaient de la tribu de l'Arno.

«Jusqu'à présent les inscriptions mentionnant l'ère carthaginoise ont été rarement rencontrées dans la Province Proconsulaire. Il est donc intéressant d'en faire connaître une nouvelle.

«2. Sur une partie de belle *fenestella* de marbre blanc, à gauche, entre deux rangées de baies larges de 0 m. 075, hautes de 0 m. 28, arrondies au sommet :

+ X Θ V C

«Hauteur des lettres, 0 m. 03. C'est le mot IXΘYC dont la

[1] Cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 43-44.

première lettre est combinée avec une croix. Ce qui reste de cette *fenestella* mesure 0 m. 47 de hauteur. Trouvé dans le terrain *Hadjerat-Mengouba*, à droite du chemin qui conduit à *Damous-el-Karita*, à la hauteur du théâtre et de l'odéon.

« 3. Sur un morceau de marbre atteignant 0 m. 07 d'épaisseur :

AGNEL

« Hauteur des lettres, 0 m. 065. Au-dessus, amorces de deux lettres appartenant à une ligne supérieure. Ce fragment appartient à une épitaphe chrétienne.

« 4. Partie supérieure d'une tablette de marbre blanc, large de 0 m. 28 :

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ·ΙΕΡΕΑ·
ΠΕΟCΗΙΔΙΑ
OC·M

« Hauteur des lettres, 0 m. 025. Les caractères sont bien soignés. À remarquer à la première ligne, le *xi* figuré par un S entre deux barres horizontales au lieu de la forme ordinaire.

« 5. Fragment d'une dalle de marbre, à revers lisse, épaisse de 0 m. 04 :

*v*OT·SOL*vit*

« Hauteur des lettres, 0 m. 04. Au-dessus, amorces d'autres lettres.

« 6. Dalle de marbre gris, à revers lisse, épaisse de 0 m. 03, haute de 0 m. 21, large de 0 m. 17, brisée à gauche :

diis MAN SAC
CHVS · K · ⟩
S COTHONIS
VIX AN LIII
h·S·E·

« Hauteur des lettres, variant de 0 m. 03 à 0 m. 02 selon les lignes. A la 3e ligne, N et I sont liés; la lettre T a bien un peu la forme d'L, mais dans les inscriptions de Carthage les T, les L et les I se confondent souvent. Je préfère donc la lecture COTHONIS. Serait-ce la mention d'un des ports de Carthage, de celui de la nouvelle colonie fondée par César et Auguste? Je n'ose l'affirmer.

« 7. Tablette de marbre très blanc, de forme carrée, de 0 m. 195 de côté, à revers lisse, épaisse de 0 m. 017; brisée à droite :

DIS·MAN·*sacr.*
EGNATIA·OPTA*ta*
PIA·VIX AN·XL
H· S· EST

« Hauteur des lettres, 0 m. 015.

« 8. Dalle de marbre, à revers lisse, épaisse de 0 m. 03 :

DIS·MANIB·SAC
MASC

« Hauteur des lettres, 0 m. 025. À la seconde ligne, après le C, amorces de deux ou trois lettres.

« 9. Sur un fragment, épais de 0 m. 035, à revers brut :

L·SEM*proui*
REDE

« Hauteur des lettres, à la première ligne, 0 m. 04; à la seconde, 0 m. 035.

« 10. Fragment de tablette, à revers lisse, épaisse de 0 m. 02 :

DIS·M*an sac.*
P·CI

« Hauteur des lettres, 0 m. 015.

« 11. Inscription trouvée en creusant la tombe du commandant Bisch, dans le cimetière de Damous-el-Karita, le 2 juin 1909; plaque de marbre, haute de 0 m. 13, large de 0 m. 11, brisée à droite :

D · *m s*
CARISIA
A · PIA *vix ann*
XXVIII · M
H · *s e*

« Hauteur des lettres, 0 m. 02. Au revers ce marbre conserve quelques traces d'une autre épitaphe qui a été intentionnellement grattée et effacée.

« 12. Tablette de marbre, à revers lisse, épaisse de 0 m. 012, haute de 0 m. 22, large de 0 m. 25 :

*di*S MANIBVS
SANCIA · MAXIMA
H·S·E·V·A·XXV
HERENNIVS · MERCV
RIALIS · PIAE · VXORI

« Hauteur des lettres, 0 m. 025. À la première ligne, N, I et B sont liés.

« Cette inscription a été apportée à Carthage par un Arabe qui disait l'avoir trouvée à Lemta (l'antique *Leptiminus*). Elle se distingue des épitaphes de Carthage par certaines particularités, telles que les trois lettres liées à la première ligne, les sigles H · S · E placés avant les années qu'a vécu la défunte et enfin l'absence de PIA avant le mot VIXIT. »

M. Houdas entretient la Commission de divers estampages envoyés par M. Bosco, de Constantine :

« M. Bosco a adressé au Comité les estampages de deux inscriptions arabes qu'il a recueillies à Constantine. L'une de ces inscriptions, qui est complète, doit se traduire ainsi : « Abou-Ḥarakât, Nasr-ben-Ṣawla

« est mort à la fin de rebîʿ 1er de l'année 986 » (juin 1578). Le texte arabe porte : ابو حركات نصر بن صولة توفى فى اخر ربيع الاول عام ستة وثمانين وتسعماية.

« Le personnage dont il est question appartenait à une famille qui a joué un rôle important dans l'histoire de Constantine. Les Ṣawla ont lutté vigoureusement pour empêcher les Turcs de s'établir à Constantine et les indigènes ont gardé de nos jours le souvenir de ces efforts tentés pour assurer l'indépendance de leur pays.

« La seconde inscription est incomplète. Toute la partie initiale, contenant le nom et les qualités du personnage dont on relate la mort, a été si fortement endommagée qu'il est impossible d'en déchiffrer quoi que ce soit. Seule la date de la mort, le 26 mai 1404 de notre ère, est d'une lecture absolument certaine. Dans ces conditions l'inscription ne saurait avoir d'intérêt qu'au point de vue paléographique. »

M. Merlin expose devant la Commission le résultat des fouilles sous-marines qu'il a dirigées au large de Mahédia, fait connaître les différents objets de bronze, de marbre ou de plomb qu'il a découverts et présente un grand nombre de photographies.

Il lit ensuite un rapport de M. L. Poinssot sur les fouilles exécutées cette année à Dougga par la Direction des Antiquités :

« La campagne a duré du 26 février au 4 juillet. Comme l'année précédente [1], les principales fouilles ont été exécutées à la fois près du Capitole et dans le quartier Sud de la ville. Grâce à une subvention du Gouvernement Tunisien d'importantes restaurations ont pu être faites aux édifices qu'on dégageait et au mausolée libyco-punique.

« 1. À l'Ouest du Capitole, l'accumulation des déblais est telle que le dégagement du forum n'a pu être encore terminé. La place était, dans le voisinage du temple, encadrée à l'Est par un ensemble imposant de tribunes et soubassements, au Nord et au Sud par des terre-pleins surélevés.

« Les soubassements ont été déjà signalés précédemment, mais

[1] Cf. L. Poinssot, dans *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCXXV à CCXXIX.

les travaux de cette année ont dégagé la plinthe moulurée dont ils étaient bordés, dissimulée jusqu'ici par un dallage de basse époque; de même que celle située au Sud-Ouest du Capitole, elle paraît très antérieure à la décoration de la partie médiane des soubassements. L'une et l'autre se rattachent sans doute au même ensemble que les *rostra*, décorés de *cancelli aerei* dans la première moitié du IIIe siècle. Le milieu du soubassement, au contraire, nous paraît contemporain des dalles qui les surmontaient, gravées aux noms des empereurs de la tétrarchie.

« Les terre-pleins situés au Nord et au Sud du forum sont recouverts d'une mosaïque à gros cubes blancs, semblable à celle qu'on voit à l'Ouest de l'exèdre située en face du Capitole et qui est sensiblement au même niveau.

« La plate-forme Sud commence aux tribunes que nous supposons être les *rostra;* elle est bordée du côté de la place par une longue marche supportée par un massif de béton qui ne la dépasse que de quelques centimètres : de l'autre côté s'élevait un édifice dont la porte existe encore, encastrée dans le mur byzantin. La plate-forme, qui est dégagée sur une longueur de 20 mètres, a environ 7 mètres de large.

« La plate-forme Nord ne paraît avoir eu que 2 mètres de large environ; elle se termine à quelques centimètres en avant du mur Nord du réduit byzantin. Elle est fort endommagée.

« À peu de distance de la plate-forme Nord, en avant et dans le voisinage de plusieurs massifs de maçonnerie, on a retrouvé une longue marche, qui vraisemblablement borde un terre-plein. Sur cette marche, qui est placée à 1 m. 50 plus bas que les plates-formes situées au Sud et au Nord de la place, une belle base dédiée au chevalier romain A. Vitellius Honoratus est encore en place[1]. Les futures fouilles permettront peut-être d'établir le plan des différents étages dont, comme les dernières découvertes le prouvent, la place se composait.

« On rapprochera des travaux faits à l'Ouest du Capitole la découverte dans une maison arabe, à quelques mètres de la partie du forum que l'on déblaie, d'une sorte de grande base (haut., 1 m. 10)

[1] De nombreux textes ont été trouvés au cours des fouilles. Comme la base d'Honoratus, ils figurent dans le rapport épigraphique sur les fouilles de Dougga de 1906 à 1909, joint à ce rapport, qui paraîtra dans les *Archives des Missions scientifiques*.

décorée sur deux faces de bas-reliefs représentant Isis et Anubis, document précieux pour la diffusion des cultes égyptiens[1].

«2. Dans la région Sud de la ville, on a surtout travaillé au déblaiement de la grande villa du trifolium qui constitue un des plus beaux spécimens de maisons romaines qui nous soient restés en Afrique. La villa est bordée au Nord par une rue dallée. Une sorte de porche, fortement en saillie sur la rue, précède le vestibule. À droite du vestibule aboutit un grand escalier de vingt et une marches, coupé par plusieurs paliers revêtus de mosaïque, qui descend jusqu'à la cour de la villa. La majeure partie des pièces de la villa sont disposées autour de cette cour, et, comme celle-ci, à plus de 5 mètres en contre-bas de la rue. A cet égard, la villa de Dougga rappelle la maison de *Bulla Regia* et certaines maisons de Carthage. La cour était entourée d'un portique dont les colonnes enduites de stuc portaient une charpente en bois. Un jardin occupait le milieu de la cour; le portique est encore pavé de mosaïques, où, à côté de simples décors géométriques, on remarque, en avant d'une grande base donnant accès dans une des principales pièces de la maison, la composition suivante : cheval au centre, et, sur le pourtour, pigeon blanc, grappes de raisin, vase, deux masques tragiques et un comique. Le sol des pièces qui s'ouvrent sur ce portique est également revêtu de mosaïques géométriques en général d'une exécution soignée. Les murs, bien conservés, étaient décorés de stucs peints de couleurs vives.

«À l'Est de la cour, au niveau de la rue, un certain nombre de pièces paraissent dépendre de la villa du trifolium, sans qu'on puisse encore, faute d'un déblaiement complet, en être absolument certain. La plupart se rattachent aux thermes où M. Merlin a découvert il y a quelques années la mosaïque des Cyclopes. Dans deux pièces des bains, nous avons retrouvé de très nombreux fragments de stucs sculptés, têtes expressives, corps nus ou revêtus d'une sorte de justaucorps peint en noir de l'effet le plus singulier, enfin ornements des plus variés.

«Dans une pièce voisine des thermes, mais qui en était peut-être indépendante, on a découvert une mosaïque de bonne époque.

[1] Nous consacrerons une étude spéciale à ce monument, qui paraît être du IIe siècle.

Dans le médaillon central est représenté un jeune nageur, tiré peut-être d'un tableau plus complet représentant Héro et Léandre. Sur le pourtour, en cercle, nagent des monstres marins à têtes de taureau, de lion, de tigre, de cheval ou de dragon, qui portent des Néréides nues ou à demi nues. Aux angles sont les têtes des quatre Vents et la bordure est composée d'oiseaux marchant et picorant. Si le dessin des académies n'est pas sans quelque lourdeur, l'ensemble est néanmoins fort agréable aux yeux; les nuances des cubes et des pâtes de verre sont exceptionnellement variées.

« 3. Les fouilles entreprises sur d'autres points de la ville ont été relativement peu importantes.

« Près du mausolée, on a pu retrouver de nouveaux morceaux d'architecture appartenant à l'étage supérieur du monument; en outre, on a mis au jour une des statues de Victoires décorant les angles de la pyramide par laquelle le mausolée se terminait; une main gauche tenant une boule, provenant d'une des statues de Victoires, a été également recueillie.

« Dans l'église qui est au Nord-Est de la ville on a achevé le dégagement des constructions dont à l'Ouest elle est flanquée et qui sont peut-être une salle d'agapes.

« 4. En restituant le mausolée libyco-punique, conformément au croquis qu'en avait fait Bruce au XVIIIe siècle, presque tous les éléments en ont été retrouvés au pied de l'édifice. Actuellement tout le second étage a pu être remis en place. Du troisième étage le soubassement formé de trois degrés et flanqué aux angles de piédestaux portant des cavaliers est terminé; la première assise, décorée sur ses quatre faces de quadriges, est également remontée. D'ores et déjà on devine l'aspect élancé qu'aura le monument quand, en 1910, il sera achevé. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

16 NOVEMBRE 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Alexandre Papier, membre non résidant du Comité et conservateur du Musée de Bône. Depuis de longues années M. Papier était président de l'Académie d'Hippone; il s'est toujours occupé de cette société et de ses publications avec un dévouement véritablement touchant. La Commission de l'Afrique du Nord adresse aux membres de l'Académie d'Hippone l'expression de ses regrets.

Les ouvrages suivants ont été adressés en hommage à la Commission :

1° Alf. Merlin et L. Drapier, *La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb, à Carthage;*

2° Eusèbe Vassel, *L'épitaphe de la déesse Hanni-Baal;*

3° A. Debruge, correspondant du Ministère, *Recherches préhistoriques à Bougie;*

4° Delattre, *Découvertes mariales à Carthage;*

5° Pallary, *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique.*

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bertrand, correspondant du Comité, annonce qu'il a été trouvé dernièrement à Philippeville, sur le chemin en corniche de Philippeville à Stora, dans la propriété de M. Sider, une citerne bien conservée dont la capacité était de 60 mètres cubes environ.

M. Parrès, conservateur du Musée d'Aumale, fait savoir qu'il a trouvé, aux environs de la ferme Poulou, située au Nord-Ouest d'Aumale, sur l'ancienne voie romaine d'*Auzia* à *Rapidî*, une borne millaire haute de 1 m. 53, où il a lu l'inscription suivante :

IMP · CAES [illegible]
[illegible] IN
VICTO PIO FELI
LICI AVG PON
TIFICI MAXI
MO TRIBVNI
CIAE POTESTA
TIS P P [illegible]
[illegible] NOBILISSIMO
CÆS · PRINCIPIV
VENTVTIS [illegible]O
D N
IIII

Cette borne était enfouie à quelques mètres d'un autre milliaire, portant les noms de Claude le Gothique, précédemment communiqué par M. Parrès[1]. On y lisait les dénominations d'un empereur et de son fils, césar et prince de la jeunesse, qui ont ensuite été martelées : Maximin et Maxime, ou plutôt Philippe le père et Philippe le fils, dont les noms plus courts semblent convenir mieux à la place dont on dispose.

M. Robert, ancien administrateur de la commune mixte de Bordj-bou-Arréridj, communique une inscription funéraire décou-

[1] *Bull. arch. du Comité*, Comptes rendus de la Commission d'Afrique, mai 1909, p. XI.

verte entre le village de Navarin et le futur centre de Bellâa (arrondissement de Sétif) :

D M S
VS SATVR
NINVS · VIX · A · LXII

Dans les travaux effectués à Bellâa même on a déterré une pierre portant une croix pleine dans un cercle ajouré de 0 m. 25 de diamètre.

M. Winckler a envoyé une note sur la voie romaine qui unissait *Bulla Regia* et *Thabarca*. — Renvoi à M. Toutain.

M. Merlin a fait parvenir un rapport de MM. Fortier et Malahar sur les fouilles opérées par eux à Thina en 1908-1909. — Renvoi à M. Gauckler.

M. Merlin fait aussi connaître un certain nombre de découvertes intéressantes, survenues récemment en Tunisie :

«I. Je dois à M. Jules Renault, architecte à Tunis, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, communication d'une inscription gravée sur un linteau d'architrave qui a été remployé au pont-barrage du Bathan, près de Tebourba, dans le radier de la 15e arche à compter de la rive droite de la Medjerda. Haut., 0 m. 60; long., 2 m. 45; lettres, 0 m. 105-0 m. 11. La pierre est prise à chaque extrémité sous les piles du pont; le texte est complet à gauche :

A · POMPEIVS · A FIL ARN · ROGA *tus?*
A FVNDAMENTIS · FECIT IDEM *que dedicavit*

«Le surnom du personnage était *Roga*[*tus*] ou *Roga*[*tianus*] ou un mot analogue.

«II. Chez M. Tabart, colon au Goubellat, on a trouvé deux milliaires, à 12 kilomètres de Medjez-el-Bab (*Membressa*) et à 600 m. de la route de cette localité au Goubellat. L'un de ces milliaires,

dédié aux deux Philippe, a été publié par M. Carton dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1906, p. 16. Voici l'autre :

IMP CAES P *li*
CINIO VA*le*
RIANO PIO
FELICI AVG PM
TRIB POT COS
II P P PATRI D N
IMP CAES P LICINI
GALLIENI PII FE
licis [illegible], etc.

«Des bornes au même texte ont déjà été relevées sur la même voie[1].

«III. Deux fragments de stèles à Saturne ont été découverts au Khanguet-el-Hadjaj, dans la propriété de Mme Gillet. Le premier (haut., 0 m. 24; larg., 0 m. 32; lettres, 0 m. 03-0 m. 06) est très malaisé à déchiffrer, la gravure est fort grossière et les caractères irréguliers; on n'y distingue de sûr que le mot BoTVM; l'autre (haut., 0 m. 22; larg., 0 m. 185; lettres, 0 m. 06-0 m. 045) est complet en haut et à droite; on y lit :

sat VRN°
aug SACRV

«IV. Au Khanguet-el-Hadjaj, dans la propriété Errera, on a dégagé dernièrement un tombeau punique bâti, dont le toit était formé de dalles contre-butées; dans sa plus grande hauteur, il comptait 2 mètres; sa largeur était de 1 m. 60. Trois défunts y avaient été inhumés. Le mobilier funéraire se composait des objets suivants : une cruche à deux anses; une cruche à une anse; une petite cruche à deux anses; une petite cruche à une anse; une petite jarre-obus; deux coupes, une grande et une petite; un unguenta-

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 22051, 22082.

rium en forme de fuseau ; trois patères vernissées noires ; trois lampes rhodiennes.

« V. M. Jules Renault m'a donné la description d'un exagium, provenant sans doute de Carthage, mesurant 0 m. 014 de côtés et pesant 4 grammes. Il est en bronze, avec les lettres suivantes, incrustées en argent et hautes de 0 m. 0035-0 m. 004 :

D'un côté : PVR
PVRI

De l'autre : VL

« VI. Les documents les plus importants que j'aie à signaler aujourd'hui sont des carreaux de terre cuite mis au jour par M. Dubiez, contrôleur des Domaines à Kairouan, à Henchir-Naja, 30 kilomètres au Sud de Kairouan, 2 kilomètres au Nord-Est d'Henchir-Trade.

« La région d'Hadjeb-el-Aïoun a déjà fourni deux groupes remarquables de carreaux chrétiens, l'un recueilli en 1893 par MM. Hannezo, Molins et Laurent[1], le second réuni en 1907 par M. Rouberol[2]. La découverte de M. Dubiez nous apporte une nouvelle série très intéressante de ces plaques de céramique, ornées de motifs estampés en relief, ayant servi à la décoration murale des basiliques aux ve et vi^e^ siècles. Le groupe d'Henchir-Naja comprend des types qui méritent d'attirer l'attention.

« Voici d'abord les représentations qui en reproduisent d'autres déjà décrites, avec quelques variantes minimes :

« 1° Dans un cadre, un aigle le corps de face, la tête de profil à gauche, les ailes éployées[3] ;

(1) Le Blant, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1893, p. 219 à 221 ; *Revue archéologique*, 1893, II, p. 273 à 280 ; Hannezo, Molins et Laurent, *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 291-292 ; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 208 et suiv., *passim* ; Gauckler, *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1894, p. 68 et suiv.

(2) Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 149 et suiv., pl. XIV à XVI ; *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément*, p. 282-283, n°s 103 et suiv.

(3) Cf. *Musée Alaoui, Suppl.*, p. 283, n° 114 (fouilles Rouberol).

« 2° Entre deux pilastres, dans un cadre, une antilope bondissant à gauche, la tête tournée à droite. Au-dessous de l'animal, dans le champ, une croix grecque pattée. Le carreau est incomplet à droite[1];

« 3° Entre deux pilastres, dans un cadre, un cerf à gauche[2];

« 4° Entre deux pilastres, dans un cadre, un lion bondissant à gauche[3];

« 5° Entre deux colonnes, deux registres superposés : en haut, un lion rugissant; en bas un lévrier poursuivant une gazelle ou un lièvre. Il manque les deux angles du carreau en haut[4];

« 6° Entre deux pilastres, au milieu d'un cadre et d'une circonférence, un lion ou une panthère à droite, retournant la tête. L'angle supérieur gauche est brisé;

« 7° Entre deux colonnes, deux paons affrontés se désaltérant dans un calice. La partie droite du carreau est cassée[5];

« 8° Entre deux pilastres, rosace à six branches séparées par des points; la rosace est entourée d'une circonférence et d'un cadre;

« 9° Entre deux pilastres, dans un cadre, rosace à sept branches, entourée d'une circonférence;

« 10° Entre deux pilastres, dans un cadre, rosace à huit branches, quatre grandes et quatre petites.

« Les sujets suivants, déjà connus, offrent des particularités notables, inédites jusqu'ici :

« 11° Entre deux colonnes, Adam et Ève debout, séparés par l'arbre autour duquel s'enroule le serpent. La valeur de ce carreau[6] vient des légendes explicatives qu'il porte : en haut, BEИE-ИΨ⊥ΛS, en bas ƧVT⊥ΛƧ: *Benenatus* ‖ *saltus;* à gauche et à droite, il devait y avoir + EBA et AΔAM (cf. le n° 12), mais les

(1) Cf. *Musée Alaoui*, p. 211, n° 20 (fouilles Hannezo); *Suppl.*, p. 283, n° 115 (fouilles Rouberol).

(2) Cf. *Musée Alaoui*, p. 211, n°s 23-24; p. 214, n° 50 (fouilles Hannezo); n°s 25 et suiv. (Carthage); *Suppl.*, p. 279, n°s 76-77 (Hammam-Lif); n° 80 (Segermes).

(3) Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 150, n. 2.

(4) Cf. Doublet et Gauckler, *Catalogue du Musée de Constantine*, p. 65 (Aïn-Beïda); *Musée Alaoui*, p. 212, n° 29 (fouilles Hannezo).

(5) Cf. *Musée Alaoui*, p. 212, n° 37 (Kasrin); n° 38 (fouilles Hannezo); p. 213 (Carthage); *Suppl.*, p. 283, n° 117 (fouilles Rouberol).

(6) Cf. *Musée Alaoui*, p. 209, n° 6 (fouilles Hannezo); *Suppl.*, p. 282, n° 104 (fouilles Rouberol).

bords du panneau ayant été abattus avant la cuisson, il ne reste rien du premier nom et très peu de chose du second. Nous pouvons cependant reconstituer l'un et l'autre à l'aide d'un tableau :

« 12° Où est figurée la même scène, qui n'a pas de légende en haut et en bas, mais montre à gauche sur une ligne verticale + EBA et à droite[1], disposé de même, AΔAM, près d'Ève et d'Adam;

« 13° Entre deux colonnes, Daniel debout, les bras étendus et tenant des couronnes, au milieu de deux lions qui se prosternent. À remarquer les détails ci-après[2] : sur la couronne tenue dans la main gauche, un X; sur l'autre, dans la main droite, une croix; aux bras de Daniel sont suspendus l'A et l'Ω, celui-ci ayant la forme d'une ancre[3]; sous ses pieds, un R. À droite, dans le champ, trace d'une représentation indistincte, peut-être une petite figure humaine (?). Les angles inférieurs et l'angle supérieur gauche sont disparus. Vestiges de peinture. — Sur certains exemplaires, on voit, au-dessus de Daniel, la partie inférieure des lettres S C S : *s(an)c(tu)s*, le haut des caractères ayant été effacé à dessein, mais on ne distingue rien du mot ΔANIEL qui, dans d'autres trouvailles, est inscrit au-dessous du personnage;

« 14° Entre deux pilastres, saint Théodore à cheval, trottant vers la droite, transperce de sa lance la tête d'un serpent qui rampe à ses pieds. Au-dessus du cheval, dont la queue est nouée, de part et d'autre du cavalier, son nom : à gauche sur trois lignes horizontales superposées ƨ ‖ VЯO ‖ ΔO, à droite sur une seule ligne ƎTƨƆƨ : *s(an)c(tu)s Teodorus*. Dans le champ à droite, devant la tête de l'animal, une étoile à six branches. — Nous possédons deux exemplaires de ce type; d'autres, montrant le même personnage avec la même attitude générale, sont sans légende et sans étoile dans le champ; un cadre entoure le sujet. Ceux-ci sont rehaussés de colorations brun rougeâtre, très rudimentaires, qui varient d'un tableau à l'autre, ici couvrant uniformément tout le saint et sa monture, là tout le fond à l'exclusion du cavalier et du cheval, ailleurs cernant simplement la figuration et servant à en souligner quelques détails : les rênes, la lance, l'œil du coursier, dont le corps et les pattes sont tachetés de points de même teinte

(1) Cf. Le Blant, *Revue archéologique*, 1893, II, p. 274.

(2) Cf. *Musée Alaoui*, p. 209, n° 9 (fouilles Hannezo); *Suppl.*, p. 282, n° 109 (fouilles Rouberol); *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 22634, 2 (Sbeitla).

(3) Cf. Carton, *Bull. de la Soc. arch. de Sousse*, 1908, p. 107-108.

simulant le pelage. Sur un autre carreau, analogue à ce dernier comme décoration, le saint galope vers la gauche. Le cadre et les pilastres sont parfois ornés également de touches brun rouge.

« Cette représentation de saint Théodore est digne qu'on s'y arrête. Nous avions déjà un saint cavalier sur les carreaux exhumés par M. Rouberol à 6 kilomètres à l'Est d'Hadjeb-el-Aïoun[1] et, grâce à un morceau malheureusement incomplet, qui portait les débris d'une légende disposée verticalement sur les côtés[2], nous avions proposé d'y voir l'image de saint Théodore. La découverte de M. Dubiez, en levant les derniers doutes qui pouvaient subsister, démontre la justesse de cette conjecture.

« Saint Théodore, à qui une église fut construite à Constantinople vers le milieu du ve siècle par le patrice Sphoracius, était honoré à Rome au commencement du vi^e siècle, où le pape Félix IV (526-530) le faisait placer sur la mosaïque de la basilique des Saints Cosme et Damien, au Forum[3]. Notre effigie de Théodore — à peu près exactement contemporaine de celle-ci et par là même une des plus anciennes de ce saint, si fréquent sur les ivoires, les médaillons et les bas-reliefs byzantins — est un témoignage de l'antiquité et de la popularité de son culte en Afrique. Il semble avoir joui en particulier d'une grande vogue dans le centre de la Tunisie actuelle; outre les carreaux de MM. Rouberol et Dubiez et un fragment découvert par M. Hannezo[4], il convient de mentionner une autre découverte, encore inédite, opérée, toujours dans la région de Kairouan, par M. Monchicourt, contrôleur civil de cette ville, du côté de Sidi-Nasseur-Allah, où se rencontre le même saint cavalier que nous devons maintenant appeler sans hésitation saint Théodore;

« 15° Entre deux pilastres, dans un cadre, un animal courant, rehaussé de couleur brun rougeâtre; on aurait grand'peine à l'identifier et on le prendrait probablement pour un cerf si l'artiste n'avait pris soin de nous indiquer que c'est un lièvre[5], en pei-

(1) *Musée Alaoui*, *Suppl.*, p. 283, n° 112.

(2) *Ibid.*, n° 111. — Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 151-152.

(3) Sur saint Théodore, voir Delehaye, *Les légendes grecques des saints militaires* (Paris, 1909), p. 3 et suiv., p. 11 à 43.

(4) *Musée Alaoui*, p. 210, n° 13. — Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 151.

(5) Cf. *Musée Alaoui*, p. 214, n° 51 (fouilles Hannezo).

gnant dans le champ en petites capitales le mot *l*EPVS, dont la première lettre est aujourd'hui effacée[1] ;

« 16° Enfin un seizième sujet, le dernier que nous ayons à énumérer, apparaît ici pour la première fois : il se trouve sur deux carreaux. Sur l'un, qui a les deux coins inférieurs brisés, on distingue, au milieu d'un cadre, un personnage vêtu d'une tunique, debout dans une niche dont la voûte est supportée par deux colonnes et s'appuyant de chaque main sur une longue croix qui pose à terre. Dans chaque angle, une fleur, des ornements de teinte brun rouge rehaussent le fond du panneau ; le personnage est peint lui-même de ce ton.

« L'autre carreau, dont seul subsiste l'angle supérieur gauche, avait la même figure, mais sans traces de couleur. De plus, au-dessus de la tête du personnage, on lit ⅃ƎƆИA[2], sans doute *angel(us)*, début d'une devise explicative qui devait se continuer dans la partie aujourd'hui perdue du tableau[3]. »

M. Diehl lit une note sur deux photographies d'une croix de bronze découverte à Korbous, communiquées par M. J. Renault, correspondant du Ministère. La note sera insérée au *Bulletin*.

M. Héron de Villefosse rend compte d'un rapport manuscrit de M. Louis Chatelain sur la mission archéologique qu'il a remplie à Mactar en 1909.

Après s'être pénétré des travaux relatifs à Mactar et des découvertes importantes qui y ont été faites, M. L. Chatelain s'est rendu dans cette localité, d'un accès assez difficile. Grâce à la bienveillance du Directeur des Antiquités de la Régence de Tunis, il a pu y séjourner pendant quatre semaines.

Ses premières journées ont été consacrées à l'étude de la topographie de la ville antique, à l'examen et à l'identification des documents épigraphiques réunis dans le jardin du Contrôle civil. Il a entrepris ensuite une description sérieuse et méthodique des

[1] Sur un autre exemplaire, sans nom de l'animal, il y a une fleur peinte à chaque angle dans le champ.

[2] Cette partie de la légende, qui occupe le haut de la niche où se dresse le personnage, est incomplète.

[3] Sur tous ces carreaux, cf. *Musée Alaoui*, *Suppl.*, p. 280 à 282, n°s 84 à 102.

documents encore apparents, les deux arcs de triomphe, les quatre mausolées, l'amphithéâtre, l'aqueduc, les temples, sans négliger les nécropoles dont les emplacements avaient déjà été déterminés. Il a pu enfin faire quelques sondages dans un grand édifice, placé au Sud des ruines, à 60 mètres environ de l'arc de Trajan, édifice qu'il désigne provisoirement sous le nom de thermes. Les murs en sont très épais; la disposition en est assez irrégulière; il y a dégagé une salle voûtée de 5 m. 42 de hauteur et reconnu des souterrains d'une architecture assez grossière; il en a dressé le plan. Ce rapport est accompagné de nombreuses photographies.

Cette reconnaissance, forcément un peu hâtive, a besoin maintenant d'être complétée. M. Chatelain le comprend ainsi; il est loin de considérer son premier travail comme définitif. Il se propose donc de retourner cette année à Mactar pour y continuer ses recherches et aborder la solution d'un certain nombre de problèmes qu'il n'a pas eu le temps d'étudier. La colonie romaine de Mactar fut établie, cela n'est pas douteux, au milieu d'un centre punique important. Quatre-vingt-cinq stèles néo-puniques, dont soixante-quinze portant des inscriptions, ont été recueillies sur ce point; un tel ensemble de textes puniques, déjà découvert dans des ruines dont l'exploration n'est pas terminée, indique assez l'importance de la population indigène; les noms inscrits sur les documents épigraphiques de l'époque romaine démontrent que cette population resta fixée au sol avec ses usages et ses dieux après l'arrivée des Romains. Une inscription bilingue, libyque et punique, ainsi que plusieurs inscriptions libyques nous prouvent que Mactar a été également un centre berbère. Il y a donc là deux questions à éclaircir sur lesquelles l'attention de M. Chatelain doit être attirée, deux chapitres nouveaux à écrire, pour lesquels il devra sans doute réclamer l'aide ou au moins les conseils d'un orientaliste.

Ce premier rapport est un travail d'attente qui a besoin d'être revu et modifié. M. Chatelain retournera en 1910 à Mactar, ayant devant lui plus de temps que cette année, plus documenté et naturellement mieux préparé à écrire la monographie de la ville antique. Il aura, je l'espère, le moyen d'y faire des fouilles utiles, d'y vérifier ses notes, d'y préciser ses observations; il sera en mesure de présenter alors un travail d'ensemble dans lequel il nous

dira tout ce que l'on peut savoir de Mactar, à l'époque berbère, à l'époque punique et à l'époque romaine.

Le rapporteur propose de retourner le manuscrit de M. Louis Chatelain à Mgr Duchesne, directeur de l'École française de Rome.

M. Héron de Villefosse communique, au nom du R. P. Delattre, plusieurs inscriptions provenant de Carthage :

«1. Partie supérieure d'une grosse dalle de pierre rectangulaire (*Kadel*), large de o m. 55, épaisse de o m. 10 et haute de o m. 25.

«La face portait une inscription encadrée dans une large moulure. La première ligne seule est entière :

PACONIOFLAMINALI
V

«Hauteur des lettres, o m. o45.

«Je ne puis rien tirer des amorces de la seconde ligne. Cette inscription a été trouvée sur la colline de Saint-Louis.

«2. Fragment de belle dalle de marbre, épais de o m. o35 :

I M I
*ha*DRIAN

«Lettres en rouge, hautes de o m. o45. À la première ligne, la troisième lettre n'est pas complète. Il faut peut-être lire IMP. Amorces d'une troisième ligne. Sous N, boucle de B, P ou R.

«3. Morceau de plaque de marbre gris, à revers lisse, épaisse de o m. o35, haute de o m. 26, large de o m. 21 :

A N I
*g*ↃRDIAN

«Hauteur des lettres, à la première ligne, o m. o8; à la seconde o m. o7. L'inscription devait être une dédicace à l'un des *Gordiens*.

«4. Fragments d'une plaque de marbre, épaisse de 0 m. 025 :

ER

CoSvV

cOSTAN

MAIESTA

NIINV

SACERD

«Hauteur des lettres, variant selon les lignes, de 0 m. 04 à 0 m. 05.

«1re ligne, après R, amorce d'une lettre : E ou P ; 4e ligne, martelage ; 6e ligne, après V, amorce d'un S. Avant le premier N, il y a peut-être un A ; 7e ligne, les lettres ne subsistent que dans leur moitié supérieure.

«Autre fragment de la même inscription :

I

TRIMA

«Hauteur des lettres, 0 m. 045. La seconde ligne semble correspondre à la première de la partie plus importante qui précède.

«Le revers de la plaque portait aussi une inscription qui a été entièrement effacée.

«5. Fragment de marbre, à revers lisse, épais de 0 m. 017, haut de 0 m. 11 et large de 0 m. 13 :

·P·P·O

«Belles lettres, bien gravées, hautes de 0 m. 06. La dernière est brisée à droite. Avant le premier P, amorce d'une lettre qui pourrait être un F.

«6. Marbre gris, épais de 0 m. 05, haut de 0 m. 17 et large de 0 m. 20 :

ER · OM
SSA · SV

«Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 05.

«7. Fragment d'une grosse dalle de pierre (*saoudne*), épaisse de 0 m. 095 :

S ▾ C
RENTI ▾ VIXI *t*
an XV ▾ MILIT ▾ AN
h ☙ S ☙ E

«Lettres très bien gravées, hautes de 0 m. 03. Avant la première lettre, amorce d'un E.

«8. Fragment d'épitaphe, gravée sur marbre blanc épais de 0 m. 035 :

RIVS
S PIVS · VI
xit an X · LANARI · LO
CAR

«Hauteur des lettres, 0 m. 025. Celles de la dernière ligne ne se reconnaissent que par leur moitié supérieure. Elles paraissent suivies d'un M, et appartenir au mot CAR[*minatores*] «cardeurs de laine», ce qui va bien avec les LANARI de la troisième ligne; les deux mots étaient sans doute au pluriel. À la ligne 3, peut-être faut-il lire LO[*rari*]?

«9. Fragment d'épitaphe, trouvé à *Saniet-Khodja* :

D M *s*
VALERIV *s*
pius VIXIT A *nnis*
S

«Hauteur des lettres, 0 m. 03.

« 10. Fragment d'épitaphe :

*diis ma*NIBVS
*sacr*VM
ALLITI
N

« Hauteur des lettres, 0 m. 015.

« 11. Épitaphe apportée de la côte Sud par des Arabes. Plaque de marbre haute de 0 m. 24 et large de 0 m. 29, épaisse de 0 m. 04 :

D M S
Q·LICINIVS·HONORATVS·FABRI
CIANVS·VIXIT·ANNIS·XVIII
MENS·I· D·II·

« Hauteur des lettres, 0 m. 025. Quelques-unes, telles que F, B, C et S dans *Fabricianus*, sont beaucoup plus grandes; B et S atteignent 0 m. 045.

« 12. Sur un morceau de marbre très blanc, provenant, d'après les Arabes, des ruines de *Lemta*, près de *Mahdia;* haut., 0 m. 15; long., 0 m. 20; épaiss., 0 m. 065 :

S N
IIIS·AE
VS·BAI

« Hauteur des lettres : à la première ligne, environ 0 m. 10; aux deux autres, 0 m. 04. La dernière lettre est peut-être un L.

« 13. Abraxas trouvé à Carthage. Sorte d'améthyste de forme ovale biconvexe, haute de 17 millimètres.

« Sur une face la gravure représente un serpent à tête de lion radiée.

« L'autre face porte cette inscription :

XNOV
BIC
SSS

« On peut comparer cet abraxas avec ceux qu'a donnés Montfaucon dans son *Antiquité expliquée* (t. II, p. 361-364). On y trouve dans les trois planches CL-CLII la même représentation du serpent à tête de lion, le même nom XNOVBIC et le même signe formé de trois S S S que traverse une barre horizontale. Cet abraxas était très répandu chez les Gnostiques. »

M. Héron de Villefosse communique encore au nom du P. Delattre trois inscriptions trouvées dans les ruines de Thibaris (cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 15435 à 15445) :

« 1. Sur un cube de pierre blanche, haut de 1 m. 05, large et épais de 0 m. 56 :

D N GALERIO *valeri*
O MAXIMINO N*ob*
CAES
RESP · MVNIC*i*
PI · THIBARITA*ni*
DEVOTA · NVM*i*
NI MAIESTA*ti*
QVE EIVS

« Hauteur des lettres, 0 m. 07. Celles de la dernière ligne ont 0 m. 08. À la cinquième ligne TH et I sont liés.

« 2. Sur une pierre blanche, brisée à gauche, longue de 0 m. 67, haute de 0 m. 46 et épaisse de 0 m. 20 :

I · AVG · GERM · PO
PN · CELSVS · MA
*a*RCVM · D · S · P · F

« Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 06.

« 3. Sur la face d'un petit autel, brisé à la partie inférieure, orné en haut d'une corniche haute de 0 m. 16 :

VENERI · AVG
CORNELIVS · MAXIMINVS

« Hauteur des lettres, à la première ligne, 0 m. 045 et 0 m. 04 à la seconde.

« Le dé de l'autel mesure 0 m. 39 de largeur et le monument, dans son état actuel, a 0 m. 42 de hauteur. La surface supérieure est évidée en forme de cuvette. »

M. Saladin, après examen d'une note de M. le commandant Hannezo, relative à la ville de Mahdia, en propose le renvoi à M. Merlin, la question n'étant pas du ressort de la Commission. À cette note était jointe la reproduction d'une inscription coufique; elle est renvoyée à M. Houdas.

M. Reinach fait le rapport suivant :

« M. Pallary envoie une note sur un gisement paléolithique exploré par lui au pont de la Mouillah, à 4 kilomètres au Nord de Marnia. Cette note est intéressante et peut être publiée intégralement [1]. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] Voir plus loin, p. 341, le texte *in extenso* de cette communication.

14 DÉCEMBRE 1909.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, faisant allusion au départ imminent de M. de Saint-Arroman, frappé par la retraite, lui exprime les regrets de la Commission et le remercie du dévouement et de la courtoisie dont il a fait preuve depuis qu'il est chef du bureau auquel la Commission est rattachée.

Les ouvrages suivants ont été adressés en hommage à la Commission :

Dr Carton : a. *Chasse à courre représentée sur une lampe païenne de Bulla Regia;* b. *Contribution à l'épigraphie de la Colonia Thuburnica;* c. *Fouilles exécutées en Tunisie en 1907.*

Alf. Merlin : *Inscriptions latines trouvées entre Kasrin et Fériana.*

G. Benault : *Les divinités adorées à l'époque romaine dans le Haut-Mornag.*

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Merlin a envoyé la communication suivante :

« Un certain nombre de découvertes intéressantes ont été faites récemment en Tunisie :

« 1° À Sbiba, l'ancienne *Sufes*, on a trouvé un récipient, peut-

être un brûle-parfum, ayant l'aspect d'un buste de femme, dont la tête est surmontée d'un godet qui a extérieurement la forme d'un calathos évasé (haut., o m. 33). Les cheveux sont divisés en deux bandeaux bouffants et ondulés; une natte retombe de chaque côté du cou. Un voile descend, sous le polos, derrière le visage qu'il encadre. Les yeux clos donnent à la physionomie un caractère hiératique. Trou d'évent rond par derrière. Cette pièce très curieuse[1] a été offerte au Musée du Bardo par Si Habib-Ladjimi, inspecteur des Finances. (Pl. XLVIII.)

« 2° On m'a signalé à Salakta, dans la propriété de M. Lodts, la présence d'une mosaïque[2] composée d'une série de rosaces, mais dont la bordure, sur une des faces, large de o m. 50 environ, porte le fragment d'inscription suivant :

ICA LEONTI

« Les lettres ont o m. 19 de haut; elles sont en cubes de marbre bleuâtre sur fond de cubes en marbre blanc. L'I, le C et l'A sont endommagés. Le texte paraît complet à droite. Il faut rapprocher de cette formule la suscription d'une mosaïque exhumée à Thina cette année et dont une photographie est insérée dans le rapport de MM. Fortin et Malahar, que je vous ai adressé le mois dernier :

S ❧ LEONTI ❧ T

« 3° Près de Lemta (*Lepti minus*), entre Saïada et Sidi-Abd-es-Salem, des indigènes ont recueilli, épars à fleur de terre, un certain nombre de sous d'or, — une dizaine, dit-on, — provenant sans doute d'un petit dépôt fait en ces parages. J'ai pu me procurer pour le Musée Alaoui cinq de ces monnaies. Elles ont au droit la légende DN IVSTINIANVS P P AVG, avec le buste diadémé de face, tenant le globe dans la main droite; au revers,

[1] Il faut en rapprocher des objets analogues découverts à Carthage dans les tombes puniques. Cf. *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément, Céramique figurée*, par L. Poinssot, p. 149, n° 164, pl. LXXV, n° 2; Delattre, *La nécropole des rabs..., Troisième année*, p. 9, fig. 7 et 8, p. 10, fig. 9 = *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1900, p. 494, 496-497.

[2] La chambre où est située cette mosaïque mesure à peu près 4 mètres de côté.

VICTORIA AVGGG, autour de la Victoire de face, ayant dans la main droite une haste terminée par un P et dans la gauche un globe; à l'exergue, CONOB; dans le champ, à droite, une étoile. Après AVGGG, les numéros d'officines sont ceux-ci : A, Γ, Δ et Z (deux exemplaires).

« 4° M. Dubiez, contrôleur des Domaines à Kairouan, a fait don au Musée du Bardo d'une lampe trouvée à *Thysdrus* (El-Djem), sur le disque de laquelle est représentée une déesse panthée [1].

« 5° M. Jules Renault, architecte à la Direction générale des Travaux publics à Tunis, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, m'a communiqué la photographie d'un Hermès *bifrons*, en pierre, qui est donné comme exhumé à *Bulla Regia* (haut., 0 m. 265; larg., 0 m. 25). La sculpture, fort grossière, représente un masque comique et un masque tragique.

« 6° M. Monchicourt, contrôleur civil de Kairouan, a relevé à Henchir-Zarroug, dans le territoire de Sidi-Amor-Bou-Hadjela [2], chez les Zlass-Guebala, deux stèles en calcaire; l'une (haut., 0 m. 40; larg., 0 m. 18-0 m. 20), avec un fronton au sommet, est ornée d'attributs divers : un gâteau, un croissant, un coq, une rosace à six branches, au-dessous desquels se voient deux animaux affrontés [3]; l'autre (haut., 0 m. 55; larg., 0 m. 30 en bas, 0 m. 35 à la partie supérieure), de forme concave, dentelée en haut, offre, gravée sur une seule ligne, l'inscription Q C P V S, *Q(uintus) C(.....) P(....) v(otum) s(olvit)*, avec, plus bas, des animaux, peut-être des moutons et un bœuf, et des gâteaux (?) ronds. Ce sont sans doute des ex-voto à Saturne.

« 7° Au cours de l'été qui vient de finir, le Musée Alaoui s'est enrichi, grâce à la libéralité de plusieurs personnes [4], d'une série

[1] Publiée par M. Toutain, dans le *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. 359 et suiv.

[2] Cf. *Bull. arch. du Comité*, Commission de l'Afrique du Nord, 14 juin 1909, p. XIV, n° V.

[3] D'après le dessin que m'a envoyé M. Monchicourt, les têtes des animaux manquent; il faut probablement les considérer comme des moutons.

[4] M. Collet, conducteur des Ponts et Chaussées, à Mahdia; M. Chevallier, entreposeur des Monopoles, à Mahdia; Si Habib-Ladjimi, inspecteur des Finances; M. V. Chavanne, antiquaire à Tunis.

d'antiquités de terre cuite très intéressantes, en particulier de statuettes, dont l'origine est un peu vague, mais qui doivent toutes avoir été trouvées au lieu-dit El-Maden, à El-Djem (*Thysdrus*). Des fouilles exécutées vers la fin d'août par M. Louis Drappier, de la Direction des Antiquités, en cet endroit, sur la bordure Sud de la route des Souassi, où, prétendait-on, certaines avaient été déterrées, ont en effet amené la découverte d'une multitude de fragments ayant appartenu à des images analogues.

«La très grande majorité des statuettes, qui mesurent une trentaine de centimètres de hauteur et dont le Bardo possède aujourd'hui, outre de très nombreux débris, six spécimens à peu près intacts[1], répond, sauf quelques différences individuelles, à la description que voici : une femme est assise sur un trône à haut dossier dont le siège est le plus souvent soutenu par des sphinx aux ailes recoquillées; seule la partie antérieure de ces animaux est figurée. La tête de la déesse, qui est coiffée d'une tiare cylindrique, se détache sur une sorte de grande cape rigide qui forme disque et repose sur les épaules; cette cape est constituée par un manteau ou voile, partant, par derrière, du sommet du crâne sous le polos et s'arrondissant autour de la face, qui en sort comme d'une conque; elle recouvre entièrement l'épaule gauche jusqu'au cou, tandis qu'elle laisse dégagée l'épaule droite; le bras gauche est lui aussi caché plus ou moins par le manteau, qui, après s'être arrêté aux épaules, vient se draper sur les genoux transversalement. Le corps est vêtu d'une tunique qui descend jusqu'aux pieds; ceux-ci, tantôt nus, tantôt chaussés, sont surélevés par un tabouret.

«Le visage, sur quelques exemplaires, est encadré d'une couronne de baies très larges, ayant l'aspect de disques, et de larges feuilles cordiformes alternées, posées sur les cheveux, qui se partagent en deux bandeaux ondulés.

«Les avant-bras n'existent plus; ils étaient rapportés et tendus. Nous en avons plusieurs, détachés, qui sont nus; les mains tiennent une colombe ou une patère[2]; de préférence, la colombe est dans

[1] Cf. *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément, Céramique figurée*, par L. Poinssot, p. 167 et 168, n°s 299 à 303, pl. XCIII, n°s 1 et 2; voir aussi n°s 305, 306, 307. — Une des statuettes est entrée au Musée trop tard pour pouvoir prendre place dans cet inventaire.

[2] Cf. *Catalogue du Musée Alaoui, ibid.*, p. 168, n° 304.

la main gauche, la patère dans la droite, mais sans que ce soit là une règle constante.

« Certaines de ces statuettes montrent dans le dos, tracée à la pointe avant la cuisson, une inscription avec le nom du dédicant; on rencontre aussi des lettres qui se rattachaient à des textes analogues sur des tessons ayant fait partie du derrière d'effigies qui n'ont pu être reconstituées. Voici parmi ces graffites ceux qui sont les mieux conservés ou les plus faciles à restituer[1] :

« 1. METELLI (petites capitales)

« 2. deux palmes
palmes croisées palmes
LVCIV · CVDIVS[2] (cursive)
f LILIX

« 3. M SEM *pronius*
FORTV *natus*

« 4. emblème triangulaire
dit de Tanit
palme M · LARTIDiVs palme
MARCELVs

« 5. Q · CAECI *lius*

« Indépendamment de ces images féminines, on a recueilli au même point la partie supérieure d'une statuette d'homme, ayant des proportions identiques[3]. Elle représente un dieu assis sur un trône; il a une barbe frisée, et sa tête, surmontée d'un haut modius, est chargée de longs cheveux bouclés qui lui retombent jusque sur le cou. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau qui passe en écharpe sur l'épaule gauche et lui abrite par devant le bras gauche. Malheureusement, tout le bas de la statuette est brisé et nous n'avons que le buste du personnage.

(1) Sauf pour le premier, dont les caractères ont 0 m. 02, les lettres mesurent en général 0 m. 01 de haut.

(2) L'S finale manque presque totalement.

(3) Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 169, n° 308.

«De plus, les déblais ont fourni un certain nombre de colombes en terre cuite[1], plus ou moins sauvegardées, fabriquées à l'aide de deux pièces moulées séparément et appliquées ensuite l'une contre l'autre. Elles aussi portent parfois des inscriptions votives pareilles à celles des statuettes, gravées à la pointe, sur leur queue :

«1. Lettres de 0 m. 005 :

Q VINI
CIVS M
AXIMVS

«2. Lettres de 0 m. 003 :

C MARI*us*
ROGATV*s*

«3. Lettres de 0 m. 005 :

Q · POMPONI ·[2]

«D'autres statuettes, de dimensions inférieures à celles dont nous avons parlé précédemment, sont sorties des mêmes fouilles. Aucune n'est entière, et les vestiges que nous en avons sont assez insignifiants. Ce sont d'abord des hommes vêtus de la tunique et de la toge, probablement des dédicants; l'un est décoré dans le dos de l'emblème triangulaire de Tanit; un autre présente, en lettres cursives de 0 m. 004, son propre nom :

L · CAECILI
DIIXTRI

«Ce sont aussi des figures divines, toutes du même type : un personnage masculin à la tête rehaussée d'un polos cylindrique, avec une lyre dans le bras gauche; sans doute, malgré l'anomalie de la coiffure pour ce dieu, Apollon[3].

(1) Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 169, n° 309.

(2) D'une seconde ligne il ne subsiste que le haut de caractères indistincts.

(3) Sur le rapprochement d'Apollon et de Baal, cf. Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 23-24.

« Enfin, c'est au même endroit qu'a été ramassée une plaquette en terre cuite[1], mesurant 0 m. 05 de côté sur 0 m. 013 d'épaisseur, percée de deux trous pour le passage des clous destinés à la fixer à un ex-voto, sur laquelle on lit, en petites capitales de 0 m. 006 :

L · CATELLI

« Bien que les recherches n'aient pas permis de relever le plan de l'édifice, qui paraît très ruiné et fort bouleversé, il ne saurait être douteux que tous ces objets proviennent d'un sanctuaire et ont été donnés en cadeau à la divinité qui y était révérée par des fidèles soucieux de la remercier de ses bienfaits ou de se concilier ses faveurs.

« Quelle était cette divinité? Les images de la déesse se rapprochent d'autres effigies un peu différentes qui ont été à plusieurs reprises extraites des tombeaux puniques de Carthage[2], qui ont elles aussi cette particularité du manteau s'arrondissant, non plus seulement autour de la tête, mais autour du buste « comme s'il « était gonflé par le vent[3] ». Nous les regarderions volontiers comme des figures de Caelestis-Tanit[4] et la présence des colombes ne peut que venir à l'appui de cette assertion.

« À côté de cette déesse, on vénérait également, quoique, semble-t-il, à un rang un peu secondaire, un dieu, un Baal romanisé dont la physionomie évoque le souvenir du *Saeculum Frugiferum* récemment découvert à Bir-bou-Rekba par M. le capitaine Cassaigne[5].

(1) Cf. *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément, Poterie*, par L. Hautecœur, p. 337, n° 957.

(2) Ph. Berger, *Catalogue du Musée Lavigerie*, p. 105 à 109; *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément, Céramique figurée*, par L. Poinssot, p. 151, n° 179; *Ibid.*, p. 148, n°s 155, 156; cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. 172-173, fig.

(3) Ph. Berger, *Catalogue Lavigerie*, p. 105.

(4) Cf. Doublet, *Catalogue du Musée d'Alger*, p. 65; pl. III, n° 4. Pour ce savant, le voile qui s'arrondit en forme de dais autour de la tête simulerait la voûte du firmament. Rapprocher aussi une autre tête exhumée à *Bisica* (Bijga), surmontée cette fois du croissant, emblème de Caelestis, avec le voile disposé de la même façon que nos statuettes, mais plus simple (De la Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 56, n° 65).

(5) Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 69; *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément, Céramique figurée*, par L. Poinssot, p. 158, n° 234 et

«Comme dans cette localité, nous devons être, à *Thysdrus*, en face d'un temple de Tanit et de Baal, qui s'est perpétué sous l'occupation romaine et où l'on a continué, longtemps après la chute de Carthage, d'honorer, comme en tant d'autres sanctuaires, les anciens dieux protecteurs du pays.

«8° Dans le courant du mois qui vient de s'écouler, on a remis au jour, à 350 mètres à l'Ouest du lazaret de Carthage, dans un terrain de la région des ports dont MM. Brandenbourg et Beaudouin sont propriétaires[1], une statue de femme en marbre blanc, haute de 1 m. 65, dont la tête et les avant-bras, qui étaient rapportés, sont perdus. Aucun attribut ne permet de l'identifier. Le pied gauche légèrement avancé, la hanche droite saillante, elle est vêtue d'une tunique un peu lâche, aux manches à crevés, qui par endroits se plaque contre le corps, à d'autres dessine des plis fortement accusés, et d'un manteau, posé sur l'épaule droite et tombant de l'autre côté le long du buste, qui lui descend dans le dos jusqu'au-dessous des genoux.» (Pl. XLIX.)

M. Ballu rend compte en quelques mots d'un rapport sur une mission en Algérie, de M. Pallary, instituteur public à Eckmuhl (Oranie).

M. Gauckler lit un rapport sur une communication de MM. Fortier et Malahar, relative aux fouilles de Thina :

«MM. Fortier, contrôleur suppléant de Sfax, et Malahar, capitaine au 4e régiment de Tirailleurs algériens, ont adressé à la Commission un rapport, accompagné de deux plans et de nombreuses photographies, rendant compte des fouilles qu'ils ont dirigées, du 16 novembre 1908 au 31 août 1909, dans les ruines de Thina (*Thenae*), à la suite d'un accord intervenu entre l'autorité militaire et la municipalité de Sfax, sous les auspices de la Direction des Antiquités de Tunisie.

«Ces recherches, conduites avec beaucoup de soin et de mé-

pl. LXXIX. — Une tête, trouvée à El-Djem, au même endroit, rappelle tout à fait d'autres têtes de Carthage (Ph. Berger, *Catalogue Lavigerie*, p. 119-120, n°s 2 et 3) que nous croyons figurer ce dieu (cf. Merlin, *loc. cit.*, p. 70).

[1] *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1909, p. 233.

thode, ont porté principalement sur la région de la nécropole romaine qui est située au Nord-Nord-Ouest de la ville antique, et qu'avaient déjà partiellement explorée MM. le capitaine Blondont et les lieutenants Barrier et Benson, du 4e Tirailleurs. L'on a déblayé en entier trois groupes de monuments funéraires, comprenant plus d'une centaine de cippes ou de colombaires, qui offrent le même aspect et les mêmes dispositions que les tombes des cimetières païens des *officiales*, à Carthage, et du camp Sabatier, à Sousse, et remontent apparemment, comme ceux-ci, aux deux premiers siècles de notre ère. Ils contenaient un mobilier funéraire abondant et varié, mais, somme toute, assez banal. Par contre, l'ornementation des tombeaux eux-mêmes mérite d'attirer l'attention. Certains cippes, en forme d'autel quadrangulaire engagé dans un caisson demi-cylindrique, sont décorés de fresques aux vives couleurs, qui figurent des pampres et des rinceaux décoratifs, des oiseaux, des Amours, des scènes idylliques ou réalistes, traitées à la mode alexandrine. Ici, près d'une *araba* à deux roues, attelée de deux mules et portant un haquet muni d'un long tuyau de vidange, un personnage vêtu d'une courte tunique remplit un vase au robinet d'un réservoir juché sur un escabeau, tandis qu'un négrillon s'approche, portant une cruche sur son épaule. Là, un jeune homme, assis sur un rocher, un bâton à la main, se repose en face d'un autel rustique. Sur un cippe quadrangulaire, deux tableaux, se faisant pendant, représentent un chasseur, vêtu d'une peau de bête, qui transperce un sanglier de sa lance, ou qui terrasse une panthère.

« D'autres sépultures, creusées dans le sol, avaient été recouvertes de mosaïques tumulaires, qu'on a retrouvées en parfait état de conservation, et qui offrent toutes un réel intérêt. La plus simple présente, au sommet, une courte épitaphe, surmontant un semis de fleurs et de guirlandes. Un second tableau figure un cavalier tenant une couronne (?) et montant un cheval à tête empanachée comme les chevaux vainqueurs de la maison de *Sorothus*, à Sousse : un personnage presque nu, vêtu seulement d'un manteau qui flotte sur ses épaules, et tenant une lance, précède le cavalier et semble lui indiquer la route à suivre. Les quatre autres mosaïques tumulaires découvertes dans la même région sont plus importantes encore, car elles ouvrent une nouvelle série en reproduisant toutes, avec des variantes, un sujet funéraire que répétaient à satiété sur

les parois des mausolées et sur les reliefs des sarcophages les peintres et les sculpteurs de l'antiquité gréco-romaine, mais qu'on n'avait jamais rencontré jusqu'ici sur un pavement historié. Elles représentent le défunt dans l'attitude d'un convive prenant part à un festin, mollement allongé sur les coussins d'un élégant lit à dossier, auprès de la *delphica* à trois pieds sur laquelle on déposait les mets.

«Les deux mosaïques les plus importantes de la série se font pendant sur le pavement d'un caveau intact.

«Elles représentent deux époux reposant en face l'un de l'autre sur deux lits funéraires et entourés d'Amours qui leur portent des fleurs ou qui jouent de la cithare. Autant qu'on en peut juger par les photographies que MM. Fortier et Malahar ont jointes à leur rapport, et que les difficultés de l'opération, au fond d'un caveau étroit et obscur, rendaient forcément très insuffisantes, ces deux portraits constituent de véritables œuvres d'art : il est à souhaiter que l'on puisse le plus tôt possible les transporter dans un musée, et en exécuter de bons clichés qui permettent de les reproduire en phototypie dans le *Bulletin archéologique du Comité*.

«Les autres mosaïques tombales découvertes par MM. Malahar et Fortier sont d'un caractère très différent. Elles ont été trouvées dans un sondage exécuté à l'intérieur de la ville, à cinquante mètres au Sud du phare. Elles recouvraient des sépultures chrétiennes et présentent toutes deux, au-dessus de l'épitaphe et dans une couronne, une croix bouclée à droite et accostée de l'α et de l'ω, du type que l'on rencontre si fréquemment dans la nécropole des buttes Mezghani, à Sfax, à partir du IVe siècle de notre ère. L'une de ces mosaïques était simplement encastrée dans le sol, à fleur de terre; l'autre recouvrait un caisson quadrangulaire du même modèle que le tombeau de l'enfant *Dardanius*, dans le cimetière de la grande basilique urbaine, à Tabarka (*Thabraca*). MM. Malahar et Fortier ne décrivent dans leur rapport que ces deux mosaïques chrétiennes, mais ils en ont certainement trouvé d'autres analogues au même endroit. Sur l'une de leurs photographies prises au moment des travaux, l'on distingue très nettement, à droite de la mosaïque de *Quintilla Donatianilla*, une épitaphe de deux lignes assez mutilée.

«Plus loin, toujours à droite, apparaît une autre mosaïque à demi recouverte de terre, qui semble tapisser les parois d'un caisson

en blocage. Enfin ce gisement de pavements historiés est encadré de murs, rasés, il est vrai, presque au niveau du sol antique, mais qu'il importerait de suivre sur toute leur étendue, afin d'en relever le plan. Il me paraît, en effet, certain que ces tombeaux chrétiens, découverts en pleine ville antique en deçà de l'enceinte, devaient appartenir à quelque basilique, dont le dégagement s'impose. J'ai donc l'honneur de proposer à la Commission d'attirer sur ce point l'attention de MM. Fortier et Malahar, et de leur demander de poursuivre l'œuvre si féconde qu'ils ont entreprise depuis un an à Thina, en achevant méthodiquement de déblayer les ruines de l'édifice dont un simple sondage a si heureusement révélé l'existence aux abords du phare actuel. Quant au rapport qu'ils ont adressé à la Commission sur les résultats de leur première campagne de fouilles, il me paraît présenter assez d'intérêt pour être publié *in extenso* dans le *Bulletin archéologique du Comité* et valoir aux deux auteurs de ce travail les remerciements et les félicitations de la Commission. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse, au nom du P. Delattre, communique les inscriptions suivantes :

« 1. *Carthage.* — Trouvé à *Saniet-Khodja :*

BARBAR
VS IN PACE
VIXIT AN
NOS XII

« Hauteur des lettres : 0 m. 05.

« 2. *Carthage :*

GODILIVS
VIXIT IN PA
CE ANNOS X
XX

« GODILIVS ne s'est pas encore rencontré dans l'épigraphie chrétienne de l'Afrique. Ce nom paraît être une déformation de *Gaudillus*. L'épitaphe est de même provenance que la précédente. Je puis en dire autant de la suivante.

«3. *Carthage* :

IARIFVS FIDE
LIS IN PACE VIX
IT ANNOS III D P
X ϟ II K AL S*ept.*

«Il ne reste de la première lettre que le jambage de droite. Il faut sans doute lire MARIFVS, nom nouveau comme celui de MARALAFVS, que j'ai déjà trouvé à Carthage[1]. Cette ville nous a également fourni deux fois le nom de MARIS, qui rappelle celui d'un des fondateurs de l'Église d'Édesse et de Séleucie. En 1885, on a publié les Actes de saint *Maris*, d'après un texte assez récent donné par Mgr Abbeloos[2].

«4. *Carthage.* — Cornaline rouge de forme ovale et à face convexe. On y voit gravé une sorte de chandelier à deux branches surmontant l'inscription suivante :

R E S T
V T V S

«Ce nom était très répandu à Carthage.

«Je dois la communication de cette pierre à l'amabilité de M. Chavanne, vétérinaire municipal de La Goulette.

«5. *Carthage.* — Agate de forme ovale, à bord taillé en biseau. La petite face est bleue, tandis que la tranche est noire et le revers également noir, mais avec des veines blanches bordées d'une teinte bleuâtre. Sur la petite face est gravée une déesse debout, écartant d'une main sa chevelure et soutenant de l'autre son vêtement. Autour du personnage sont trois lettres, que l'empreinte donne dans l'ordre suivant :

L T
M

«La lettre T n'est pas d'une lecture absolument certaine.»

(1) *Inscriptions chrétiennes de Carthage*, 1906-1907, p. 17, n° 60.
(2) *Congrès scientifique de 1891, Sciences religieuses*, p. 191.

M. Houbas fait le rapport suivant :

« M. Merlin a bien voulu adresser un estampage de l'inscription dont M. Saladin avait communiqué une photographie absolument indéchiffrable. Il s'agit d'une épitaphe tracée dans un encadrement en forme de porte ogivale. Voici le texte de cette épitaphe :

بسم الله | الرحمن الرحيم وصلى | الله على نبينا محمد واله | وصحبه وسلم
تسليما كل | نفس ذائقة الموت وانما | توفون اجوركم يوم | القيمة فمن زحزح
عن النار | وادخل الجنة فقد فاز وما | الحياة الدنيا الا متاع الغرور | هذا
قبر امة الله..... بنت القائد احمد | بن عبد الكريم الكومى تو | فيت
رحمة الله عليها يوم الخا | مس عشر من ذى الحجة عام اثنين | واربعين
وثمانيماية

« Elle peut se traduire ainsi : « Au nom de Dieu, le Clément, le « Miséricordieux. Dieu répande ses bénédictions sur notre prophète « Mahomet, sur sa famille, sur ses Compagnons et qu'il leur accorde « le salut! Toute âme devra goûter la mort, et vous ne recevrez vos « récompenses qu'au jour de la Résurrection. Celui qui aura évité « l'enfer et sera introduit dans le paradis sera au comble de ses « vœux, car la vie de ce monde n'est qu'une jouissance illusoire « (sourate III, vers. 182). Ceci est le tombeau de la servante de « Dieu.. .. fille du caïd Ahmed ben Abdelkarîm El-Koumi. Elle « est morte — la miséricorde de Dieu soit sur elle! — le 15 du « mois de dzou'l-hiddja de l'année 842 (30 mai 1439). »

« Le prénom de cette femme est illisible sur l'estampage, mais la place qu'il occupait indique qu'il était fort court.

« La partie supérieure de la plaque funéraire contient une autre inscription en caractères de moindre dimension, dont l'enchevêtrement et parfois le manque de netteté ne permettent la lecture exacte. Les quelques mots que l'on réussit à déchiffrer semblent indiquer qu'il s'agit de sentences pieuses.

« M. le commandant Hannezo envoie la photographie de deux inscriptions, l'une provenant de Sousse, l'autre de Mahdia. La

première, qui est incomplète, se lit sans peine. Elle contient la formule funéraire suivante :

بسم الله الرحمن الرحيم قل هو الله احد الله الصمد لم يلد

« Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Dis : Dieu est « un. Il est Dieu le Maître. Il n'a point enfanté. . . » (sourate CXII, vers. 1, 2 et 3).

« Le très court chapitre du Coran, cité presque complètement ici, est d'un emploi fréquent dans les inscriptions funéraires.

« L'inscription de Mahdia est à peine visible sur la photographie et l'estampage n'en permet pas non plus la lecture. Un seul mot, qui termine la seconde ligne, est très vraisemblablement le mot تسعين « quatre-vingt-dix ». Il est regrettable qu'on ne puisse avoir le texte entier de ces deux inscriptions, qui toutes deux sont certainement anciennes. »

M. Toutain, après avoir pris connaissance d'une note de M. le commandant Winckler sur une exploration archéologique entre *Bulla Regia* et Tabarka, exprime l'avis que cette étude soit insérée dans quelque revue d'Algérie ou de Tunisie. — Adopté.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission :

R. Cagnat,

Membre du Comité.

RAPPORTS

ET

COMMUNICATIONS

PEINTURES MURALES

DE

LA VILLA GALLO-ROMAINE DE PÉRIGNAT,

HAMEAU D'IZERNORE

(AIN).

FOUILLES DE 1907,

PAR M. ÉMILE CHANEL,

Correspondant du Comité.

La villa de Pérignat[1], que nous avons découverte et fouillée en partie (août et septembre 1907), nous a donné une très grande quantité de fragments de peintures murales. Un pareil résultat est assez rare chez nous; on se l'expliquera en observant que l'habitation complète était bâtie sur des terrasses successives contre le flanc de la montagne, disposition d'après laquelle le premier étage de l'avant-corps correspondait au rez-de-chaussée de la partie arrière. De cette dernière, il ne reste rien, sauf les substructions; toute la partie au-dessus du sol a disparu depuis longtemps par suite de la mise du terrain en culture. Mais, pour l'avant-corps, il n'en est pas de même; il y a eu remblai en ce point, remblai venant s'ajouter aux débris de l'incendie qui détruisit la villa, ce qui fait que nos fouilles ont porté, entre les murs de cet avant-corps, jusqu'à 3 mètres de profondeur. C'est donc grâce à ce rez-de-chaussée en contre-bas que beaucoup de choses, provenant des parties supérieures de l'habitation, nous ont été conservées et, en particulier, les peintures murales.

Les diverses pièces de ce rez-de-chaussée de l'avant-corps servaient de caves et d'entrepôts. Dans le fond de la pièce F (voir le plan fig. 1), les murs ont encore, en plusieurs points, leur revête-

[1] Dans une enquête de 1666, on a la forme *Parrigniaz*.

ment de mortier; la surface externe de ce revêtement porte bien une peinture jaune clair, criblée de points noirs, verts et blancs, obtenus sans doute au balai (pl. III, n° 1), mais cela est de la décoration commune et simple qui n'a que peu de rapports avec la véritable décoration.

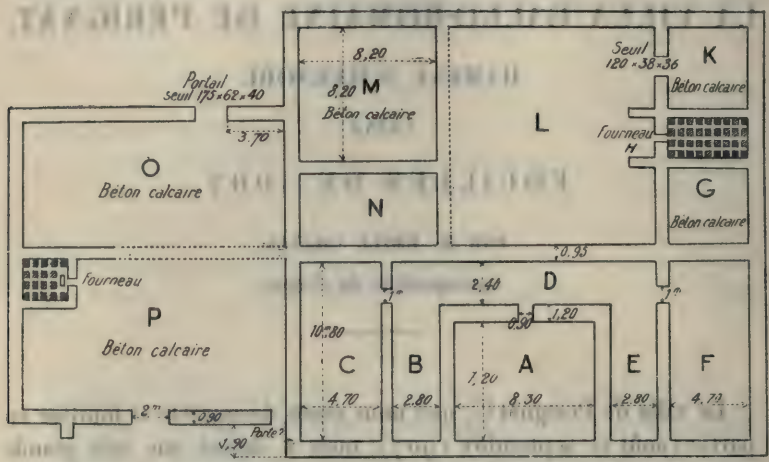

Fig. 1. — Plan des fouilles de la villa romaine de Pérignat (Ain).

Les peintures murales proprement dites existaient donc dans les pièces supérieures. Et, ce qui le prouve encore, c'est que, dans la pièce C, nous avons rencontré, entre les murs latéraux existant, tout un grand pan de mur en moellons, tombé évidemment de plus haut, et qui était resté dans une position verticale avec toutes ses peintures. Ce grand morceau avait près de deux mètres de long. Le revêtement de mortier, quoique en place, était segmenté de mille façons, ce qui rendait le tout assez friable et d'un enlèvement difficile. Néanmoins nous avons pu sauver une partie de ce grand morceau, qui est précieux parce qu'il nous a montré la disposition, pour la pièce dont il provenait, des panneaux de décoration et des bandes les séparant. Voici cette disposition (pl. III, n° 2) :

a. Panneau ou bande rose;

b. Panneau grisaille claire, de 0 m. 50 de largeur;

c. Bande verte de 0 m. 07 de largeur;

d. Bande rouge, également de 0 m. 07, entre deux filets blancs;

e. Bande grisaille foncée de 0 m. 06 de largeur entre deux filets blancs;

f. Panneau rouge, de 0 m. 50 de largeur(?).

Toute la décoration de cette pièce était-elle à panneaux de couleurs uniformes? C'est possible, mais peut-être bien comportait-elle aussi des panneaux à dessins, comme cela existait dans d'autres pièces de la villa.

De ce grand morceau et des autres morceaux recueillis dans les diverses pièces fouillées, et que nous allons décrire, nous pouvons conclure que la décoration générale de l'habitation comprenait :

1° Des panneaux de couleur uniforme, rouge, rose, grisaille, etc.;

2° Des panneaux à dessins (pl. I, II, III);

3° Des bandes intercalées entre les panneaux;

4° Des encadrements;

5° Des motifs divers (pl. III, nos 4 à 7).

Les couleurs sont les suivantes : rouge marbré de noir, rouge, rose, jaune foncé, jaune clair, bleu, vert, grisaille foncée, grisaille claire, blanc, noir.

Presque toutes ces couleurs ont conservé leur solidité, leur vivacité et leur fraîcheur. Le rouge est la couleur dont nous possédons le plus de restes. Et à ce propos, rappelons que Pline relate que le jaune et le rouge étaient les couleurs dominantes de ces peintures anciennes.

Panneaux, bandes et encadrements. — Nous venons de parler des panneaux à teinte uniforme dont la largeur, autant, du moins, que nous avons pu le constater par les fragments subsistants, est de 0 m. 50.

Les bandes et encadrements recueillis présentent au moins treize combinaisons de teintes dont nous donnons les principales (pl. III, nos 8 à 17).

On remarquera que la largeur des bandes est variable. Il en est de même pour les filets de séparation qui sont généralement blancs. Parfois, ces filets de séparation n'existent pas; les deux teintes sont accolées suivant une droite qui est décorée de perles ou pirouettes blanches, ou de perles ovales et rondes, également blanches.

Le n° 1 est une décoration de soubassement ou de pièce commune.

Panneaux à dessins. — Le panneau reproduit sur la planche I est sur fond blanc, légèrement crème, à surface parfaitement lisse et brillante. Sa largeur, entre deux filets noirs de 3 millimètres, est de 0 m. 285; puis vient l'encadrement ou bande rouge.

Le motif se compose : 1° d'une corbeille suspendue à une très petite pomme, et dont les extrémités s'épanouissent en deux volutes tournées en sens contraire; 2° d'un *éventail* portant une couronne de feuilles surmontées de points et deux volutes latérales; 3° de deux tiges partant du pied de l'éventail qui s'élèvent verticalement et se terminent l'une et l'autre par une fleur de jacinthe épanouie sous la corbeille, et enfin, 4° de deux volutes présentant une disposition analogue à celles de la corbeille et séparées, sur l'axe, par une feuille verte qui termine le motif.

Tout cet ensemble a une hauteur totale de 0 m. 49 environ; il se répétait pour former toute la hauteur du panneau, comme le prouvent les divers fragments semblables que nous avons recueillis.

Ce motif est d'un très bel effet; il est gracieux et harmonieux et offre des ressemblances frappantes avec la bordure verticale, plus compliquée, il est vrai, qui entre dans le décor des murs de la maison dite de la *Paroi noire* à Pompéi.

Un autre panneau (pl. II) est sur fond grisaille foncée avec encadrement rouge. Il comporte encore, comme le précédent, une corbeille soutenue par des attaches qui partent d'un clou. Les volutes supérieures n'existent plus, mais de deux points fixes latéraux part une draperie blanche et bleue qui descend sous la corbeille. De la partie médiane de cette dernière se détache une baguette verticale enrubannée portant des feuilles, puis des volutes à grosse fleur centrale.

L'effet de cet ensemble est moins beau que celui du panneau précédent, mais il faut dire que nous ne l'avons pas dans tout son éclat : le fond grisaille a souffert en certains points, ainsi que les couleurs blanche et bleue qui entrent dans le décor superposé.

Nous devons signaler une négligence de l'artiste qu'on ne s'explique guère : le point supérieur d'attache n'est pas placé sur l'axe

occupé en partie par la baguette; il y a un écart de o m. 02 environ. Suivant cet axe, la largeur du panneau est de o m. 34.

Grand médaillon. (Pl. III, n° 3.) — La pièce F, au Nord, nous a donné la plus grande partie d'un grand médaillon enfermé dans un cadre carré de 1 m. 80 environ de côté et dont voici la description :

1° Sur un fond blanc, une circonférence de o m. 60 de rayon, formée d'un trait noir de 4 millimètres de largeur, est ornée extérieurement de feuilles trilobées noires alternant avec des points noirs. La feuille trilobée a o m. 03 de hauteur en moyenne et elle est surmontée, à o m. 01, d'un point noir de 5 millimètres de diamètre. Le point noir sur la circonférence a o m. 01 de diamètre et il est également surmonté d'un autre point noir.

Hors de la circonférence, le fond blanc est estompé de gris, d'abord très clair, mais qui devient de plus en plus foncé à mesure qu'il approche de la bordure du carré. Cela fait admirablement ressortir le médaillon central et ses couleurs vives.

2° Dans un cercle de o m. 57 de rayon sont inscrits six segments, de couleur bleu clair, sous-tendus chacun par une corde blanche ou filet de 4 à 5 millimètres de largeur. Ces six filets blancs ayant o m. 57 de longueur sont, par suite, les côtés d'un hexagone régulier inscrit. Viennent ensuite six bandes, de couleur rouge brique, de o. m. 10 de largeur, puis six filets noirs de 3 millimètres de largeur formant aussi un hexagone régulier. Sur le fond blanc de ce dernier se trouvait un décor dont nous n'avons que des parties. Il comprenait des feuilles, des fleurs, des fruits (groupes de prunes) et des oiseaux, car un fragment nous montre la partie inférieure du corps d'un oiseau avec les pattes.

D'après cela, nous pensons que ce grand médaillon décorait une des parois d'une salle à manger ou *triclinium*, et il est probable que les autres parois portaient des tableaux analogues de nature morte.

Technique. — Le revêtement de mortier appliqué contre les murs en moellons calcaires a une épaisseur totale de o m. 06 à o m. 07 et comprend trois couches superposées. Les deux premières, qui ont chacune o m. 03, en moyenne, sont faites de chaux et de gros sable contenant une grande quantité de petits cailloux, plus

ou moins ronds ou anguleux. Nous avons observé, sur les surfaces de séparation des couches, des ondulations, de 0 m. 01 à 0 m. 02 de largeur, par lesquelles on augmentait l'étendue de la surface d'adhérence.

La troisième couche n'a que 6 à 8 millimètres d'épaisseur. C'est un enduit ou stuc spécial fabriqué d'une façon particulière et soignée. Il est plus compact, plus fin et plus homogène. Il contient bien encore une multitude de petits graviers, mais ces graviers sont de très petit volume [1].

La surface externe qui porte les peintures est plane, lisse et brillante. En la regardant, tenue inclinée, de manière que les rayons lumineux la frappent obliquement, on observe qu'elle est parsemée d'un très grand nombre de petites paillettes blanches et brillantes dont beaucoup ont plusieurs millimètres de longueur. Comme les Romains fabriquaient ce stuc spécial avec une variété particulière de gypse, additionnée de poussière de marbre, on peut supposer que nos paillettes sont de l'albâtre gypseux ou faux albâtre. Et à ce propos nous croyons devoir mentionner que, dans l'Ain, on rencontre le gypse en quelques points que les Romains connaissaient peut-être, à Vaux et à Saint-Rambert-en-Bugey, régions qu'ils ont certainement habitées [2].

Quant à la poussière de marbre, on l'avait sur place par la sciure provenant des blocs débités à la scie pour obtenir les plaques de dallage et de revêtement. Nous avons récolté un assez grand nombre de ces plaques; elles sont d'épaisseur variable, quelques-unes sont de beau marbre blanc cristallin. Des talons de blocs sciés, avec des parties de plaques non détachées, prouvent bien que ce débit se faisait sur le chantier même.

On le voit, la préparation du revêtement que nous avons observée à Pérignat est absolument celle qui fut usitée à Pompéi pour le procédé de peinture dit *a tempera*. Les deux autres procédés, *l'en-*

[1] En profitant de l'état d'humidité des fragments, au moment de leur extraction ou peu de temps après, nous avons utilisé la superposition des couches d'enduit pour nous débarrasser de tout le gros mortier qui s'effritait assez facilement. Nous avons pu ainsi détacher et ne conserver que la troisième couche de stuc spécial. De cette façon, le volume total des peintures murales recueillies occupe une place bien moindre.

[2] Ces carrières sont abandonnées à l'heure actuelle, mais le gypse est encore exploité à Champfromier, dans la vallée de la Valserine.

caustique et la *fresque*, ne paraissent pas devoir nous intéresser. Cependant nous avons fait la remarque suivante : dans le panneau figuré sur la planche I, la couleur verte a souffert en quelques points où elle s'est, pour ainsi dire, écaillée. Or, l'enduit sous-jacent est, en ces points, rugueux et non uni. Est-ce là une indication du procédé à la fresque? Nous n'avons fait cette remarque que pour ce panneau.

Suivant la méthode *a tempera*, il est probable qu'à Pérignat, comme à Pompéi, les deux premières couches de mortier étaient battues fortement pour en retirer l'humidité, leur donner de la consistance et par suite de la dureté; que la troisième couche de stuc fin recevait aussi le battage des *baculi* ou molettes de bois; que, lorsque ce revêtement était sec, on l'enduisait au pinceau avec de la cire punique fondue, mêlée d'huile et contenant en outre la couleur des panneaux à teinte uniforme; et, enfin, que le polissage final du mur s'obtenait avec un fer chaud.

« Le mur ainsi préparé [1] était prêt à être enluminé; la fresque put être employée sur la couleur du fond, car il conservait assez longtemps sa moiteur. Quelquefois aussi les ornements de certaines cimaises noires ont été faits sur le stuc blanc et réservés ensuite, comme on le faisait pour les vases à figures rouges.

« Sur plusieurs murs, enduits préalablement d'une couche uniforme, on suit sous le doigt une différence de niveau masquée par des filets noirs ou rouges encadrant les peintures; mais cela n'est pas un indice absolu en faveur de la fresque, comme le soutiennent certains auteurs. Si l'on peut soutenir que les murs aient été vidés partiellement de leur couche de mortier pour recevoir un enduit frais préparé pour la fresque, cela n'est pas d'un usage général [2].

« Il existait donc un procédé, genre *a tempera*, très en faveur et utilisé pour de nombreux petits sujets dont la facture empâtée rappelle absolument celle que produirait l'emploi d'une couleur délayée avec un liant visqueux comme serait l'œuf. »

Relativement à l'exécution des dessins, nous faisons encore sur nos peintures la remarque qui a été faite à Pompéi, savoir,

[1] P. Gusman, *Pompéi* (1906), p. 364.

[2] Ce détail semble s'appliquer à la remarque que nous avons faite plus haut.

l'existence sur le stuc d'un certain nombre de traits gravés et propres à guider l'artiste. Ces traits sont d'abord l'axe du panneau, puis quelques points symétriques par rapport à cet axe.

Et en considérant, d'une part, le petit nombre de points de repère et, d'autre part, la facture large de nos dessins et les légères variations que présentent les motifs, on peut conclure, nous semble-t-il, que ces dessins sont l'œuvre d'une main habile et experte et non une copie ou un simple décalque.

Du reste, comme nous l'avons dit plus haut, le décor de la planche I offre des analogies frappantes avec les bandes d'arabesques qui bordent les rectangles décorant les murs de la maison de la *Paroi noire*. Qu'il soit plus sommaire et plus simple, moins finement exécuté, c'est certain; mais l'idée générale est bien la même, et l'on peut dire que la simplification qu'il présente est précisément la preuve qu'il n'est pas la copie servile d'un cahier de modèles.

« Toutes les factures, dit M. P. Gusman [1], se rencontrent à Pompéi; cette constatation a son importance : cela prouve l'existence de peintres individuels, maîtres de la conduite de leurs œuvres, ce qui n'aurait pu exister s'ils avaient été copistes serviles. »

De tout ce qui précède il semble bien résulter que nos peintures murales de Pérignat sont du genre pompéien.

A quelle date remontent ces peintures? — Rappelons brièvement, d'après M. P. Gusman, que « le professeur allemand, Aug. Mau, avec une conscience et une précision que lui permettait sa connaissance approfondie de Pompéi, a classifié définitivement [2] la décoration pompéienne en quatre périodes représentées par autant de styles ».

Le premier et le deuxième styles, sous la République, sont caractérisés par l'imitation du marbre et des reliefs.

Le troisième style se rapporte au temps des premiers empereurs; il est caractérisé par des ornements délicats, d'un travail patient.

Enfin le quatrième style « qui participe du deuxième en ce que le côté architectural imité reprend faveur; mais la décoration devient souvent surchargée d'ornements; les rectangles sont bordés

[1] *Pompéi*, p. 366.

[2] Aug. Mau, *Geschichte der decorativen Wandmalerei in Pompeji*, 1882.

d'arabesques; si les couleurs sont vives, elles sont parfois moins harmonieuses, et les ornements sont moins délicats, quoique plus riches; l'ensemble est décoratif mais pompeux; il devient même théâtral et d'un goût douteux par l'adjonction de baldaquins et de rideaux;. . .l'imagination ne connaît plus de bornes. . . Mais quand ce style n'est pas exubérant, il a aussi quelques qualités. . . Il y a parfois une ordonnance décorative digne du troisième style et des détails soignés ».

Cela étant établi, nous abordons notre problème. Et d'abord, nous devons laisser de côté les deux premiers styles, puisque la villa de Pérignat est nécessairement postérieure à la conquête des Gaules. Restent donc les deux derniers styles. Nous aurons pour nous guider trois points de repère : 1° les monnaies ou médailles fournies par nos fouilles; 2° le temple d'Izernore; 3° les poteries récoltées.

1° *Monnaies.* — Nous n'avons recueilli qu'une monnaie antérieure à Hadrien : c'est un Vespasien moyen bronze; deux Hadrien, moyen et grand bronzes; deux beaux grands bronzes d'Antonin le Pieux, un grand bronze de Marc-Aurèle, un de Lucille, deux Commode et un certain nombre de monnaies bien postérieures (les Constantin).

2° *Temple d'Izernore.* — A 3 kilomètres environ de notre villa, se trouve Izernore. Cette petite cité occupe à peu près la partie centrale d'un grand plateau enserré entre deux chaînons parallèles et de direction Sud-Nord, sur les pentes desquels se trouve une succession de villages ou de hameaux [1].

Le temple d'Izernore, dédié à Mars, très probablement, et dont

[1] Izernore fut d'abord un centre gaulois, un sanctuaire; et c'est peut-être pour cette raison, et aussi à cause de sa remarquable position stratégique, que les Romains construisirent en ce point une ville importante, comme le prouvent le temple et les thermes. A cette ville gallo-romaine détruite succéda une ville mérovingienne où l'on a battu monnaie. C'est par milliers qu'il faudrait compter les monnaies gauloises et impériales restituées par ce sol d'Izernore. Et que de débris, de restes et d'objets de toutes sortes! Faut-il rappeler la thèse de Maissiat, reprise avec ardeur par M. Alexandre Bérard, sénateur de l'Ain et ancien sous-secrétaire d'État, d'après laquelle Izernore serait l'*Alesia* de César? A notre avis, cette cité a un passé qui ne doit pas laisser indifférents les archéologues; il faut fouiller ce sol et lui arracher ses secrets, et nous y travaillons dans toute la mesure de nos modestes moyens.

trois colonnes sont encore debout, était un monument remarquable, d'ordre corinthien [1]. A diverses époques on y fit des fouilles presque toutes exécutées sans méthode et sans soins. Ainsi, dans celles de 1784 «on coupa, on morcela, on jeta dans des décombres la mosaïque qui était le parquet du temple et qui n'a pu être retrouvée». Ce sont les propres paroles de Th. Riboud, l'un des promoteurs. Or ces diverses fouilles ramenèrent au jour des peintures murales dont, heureusement, quelques fragments furent conservés et sont déposés au petit musée d'Izernore.

Qu'on veuille bien jeter les yeux sur les copies de ces peintures murales (pl. IV) et les comparer à celles de Pérignat : on constatera que ce sont les mêmes teintes, sauf le rouge, les mêmes filets, la même facture ou à peu près. Et par suite nous pensons pouvoir conclure que toutes ces peintures sont contemporaines.

Cela étant, voyons à quel moment fut élevé le temple. Un détail d'architecture est le suivant : les trois colonnes d'angles, encore debout, sont *engagées*, et elles le sont en partie seulement, d'un tiers environ. «Or, dit M. Cuaz [2], à l'époque d'Auguste, au beau temps de l'art à Rome, elles l'étaient par le milieu ou de moitié de leur circonférence.» Le temple se rapporte donc au commencement de la décadence et il fut sans doute construit sous Hadrien, alors que la paix, l'ordre et le bien-être régnant partout, les Romains purent élever dans les provinces cette quantité prodigieuse de monuments, soit publics, soit privés. Au IIIe siècle, il n'en sera plus de même : les invasions des Barbares vont commencer.

Notre conviction est donc la suivante : la construction de la villa romaine d'Izernore, de son temple, de ses thermes et de ses divers monuments amena dans la région de nombreux ouvriers et des artistes décorateurs. Des villas s'élevèrent en même temps dans le voisinage, sur les collines, et c'est ainsi que notre villa de Pérignat, qui était certainement une habitation riche et luxueuse, dut être décorée par ces mêmes peintres.

3° *Poterie dite samienne.* — Enfin la poterie dite samienne va nous fournir un argument qui corroborera les conclusions précédentes.

[1] Cf. H. de Saint-Didier, *Essai sur le temple antique d'Izernore*, Bourg, 837, avec planche : *Essai de restauration.*

[2] E. Cuaz, *Recherches historiques sur Izernore*, Lyon, 1894.

On sait en effet, depuis longtemps, que, dès le Ier siècle, la Gaule possédait des ateliers de céramique importants, tels ceux de La Graufesenque, chez les Ruthènes, et ceux de Lezoux, chez les Arvernes.

Il nous a été donné de retrouver un autre centre, c'est celui de Peyrieu, dans l'Ain, au Sud de Belley et non loin de celui d'Aoste, de l'autre côté du Rhône. De ces deux ateliers d'Aoste et de Peyrieu sont sortis des produits remarquables de belle poterie rouge ornée.

Or, la villa de Pérignat nous a restitué une grande quantité de fragments de ces vases moulés et ornés, ainsi que des marques nouvelles de potiers. Que quelques-uns de ces vases aient été fabriqués à Aoste et à Peyrieu, nous avons des raisons de le penser. Mais laissons de côté ce point pour ne nous attacher qu'à l'époque de leur fabrication. Comme la forme la plus commune de ces vases est la forme n° 37 de l'ouvrage de M. Déchelette, ils se rapportent à la première moitié du IIe siècle, et par conséquent nous arrivons encore à cette conclusion, que notre villa et ses peintures murales remontent au temps d' Hadrien ou d'Antonin le Pieux.

Graffites de la villa de Pérignat. — Un assez grand nombre de fragments de peintures murales nous ont fourni des graffites dignes d'intérêt, analogues à ceux des murs de Pompéi : ce sont des figures semblables à celles que tracent les enfants; puis une ébauche de figure; le nom BOSO; enfin des lettres dont les dernières peuvent être lues *Misit VIIII.*

Le nom BOSO n'est certainement pas romain, mais germanique. Bien que les Burgondes aient occupé la région au Ve siècle, l'inscription est probablement plus ancienne. On sait d'ailleurs que les éléments germaniques étaient nombreux en Gaule avant la grande invasion. C'est peut-être un nom d'esclave.

Comme coïncidence curieuse, disons que l'une des crêtes ou promontoires à mi-côte de la montagne s'appelle le mont Boson ou Bozon. Ce point est situé un peu plus au Nord de l'emplacement de la villa.

Émile Chanel,

Correspondant du Comité.

LES «PLEURANTS» DISPARUS DES TOMBEAUX DES DUCS DE BOURGOGNE AU MUSÉE DE DIJON.

COMMUNICATION DE M. CHARLES OURSEL,
Conservateur de la Bibliothèque de Dijon.

Tous les historiens de l'art connaissent la destruction des tombeaux des ducs de Bourgogne pendant la Révolution et leur reconstitution de 1818 à 1828 par les soins de l'architecte Saintpère et des sculpteurs Joseph Moreau et Marion, sous la direction de Fevret de Saint-Mémin, conservateur du Musée de Dijon. Le dernier historien de la Chartreuse de Champmol, M. Cyprien Monget, en a récemment écrit l'histoire dans tous ses détails. Mais si consciencieuse qu'ait été son enquête, un document important lui a échappé, qui fait connaître le sort des «pleurants» qui ont disparu au cours de la tourmente, et qu'il a fallu remplacer lors de la restauration.

Le procès-verbal dressé par Auvert, le 16 fructidor an II (2 septembre 1794), des débris des tombeaux échappés à la destruction, constate l'existence à cette date, parmi les objets d'art déposés à l'évêché, de «soixante-dix» petits Chartreux seulement [1]; ce même chiffre est donné par Fevret de Saint-Mémin dans sa description des tombeaux [2]. Or chacun des mausolées était, dans son état primitif, orné de 40 statuettes de pleurants. Il en fallait donc retrouver 80 et non 70.

[1] Monget, *La Chartreuse de Dijon*, t. III, p. 175.

[2] *Description des tombeaux des ducs de Bourgogne*, dans les *Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, p. 27.

M. Monget expose comment deux statuettes authentiques furent rachetées et comment deux autres, fort détériorées, furent mises au rebut et remplacées par des imitations modernes. Il ajoute que Saintpère s'est fait représenter lui-même dans le cortège, et que Moreau ou Marion auraient bien pu suivre cet exemple et avoir placé leur propre portrait sous le masque d'un personnage d'allure moderne qui tient un fragment de dais sculpté. Quant aux six statuettes dont le sort est resté inconnu, elles ont eu le privilège d'avoir une progéniture qui orne, en trop grand nombre, les collections publiques ou privées, en Angleterre, au Louvre, à Cluny, chez M. de Schickler, etc... Il y a pléthore [1].

La note que nous transcrivons ci-après apporte une utile précision sur les destinées des « pleurants » en déficit et circonscrit le champ de la recherche pour la détermination des figurines authentiques. Les historiens de l'art auront désormais un critérium pour apprécier la valeur de tous les prétendus originaux.

Cette note provient des papiers de Fevret de Saint-Mémin légués à la Bibliothèque de Dijon par M. le baron de Juigné; elle est conservée dans le manuscrit 68 du fonds de Juigné, t. I, fol. 129. Elle émane de M. de Saint-Mémin lui-même.

NOTE SUR LES SCULPTURES DES TOMBEAUX DES DUCS DE BOURGOGNE.

Des quatre-vingts statuettes des religieux pleureurs et autres personnages placés primitivement autour du dé des monuments, soixante-dix avaient été déposés au Musée en 1793. Les dix autres, dérobées ou tombées entre les mains des brocanteurs, furent acquises par des amateurs et conservées dans leurs cabinets.

Faits particuliers relatifs à ces dix figurines :

1° M. Baudot, juge titulaire au tribunal de première instance de Dijon, devenu possesseur de deux des statuettes, les avait, quelque temps avant la restauration des tombeaux, remises en échange de divers objets d'antiquités à M. de Saint-Thomas, amateur lyonnais. Celui-ci les a vendues à M. Saintpère, architecte restaurateur des monuments, qui les a réunies à celles échappées à la dispersion..... Ci 2 figurines recouvrées.

2° M. Hocquart, amateur dijonnais, a laissé à ses héritiers trois statuettes de pleureurs provenant des tombeaux, qu'il avait retirées des mains

[1] Monget, *op. cit.*, t. III, p. 184-185.

d'un frippier. Cette circonstance n'ayant pas été connue en temps utile, c'est-à-dire avant le moment où des statuettes de remplacement avaient été faites par M. Moreau, M. Hocquart n'a pas eu l'occasion de mettre à effet l'intention généreuse qu'il avait de les offrir. Néanmoins on aurait fait des démarches pour les obtenir, si elles n'avaient pas été dégradées par l'effet d'un blanchiment trop prolongé, en les exposant, sur le pré, à l'action de la rosée et de la pluie. On ne peut dire avec précision ce que sont devenues ces statuettes depuis la mort de M. Hocquart, des mains duquel elles ont passé dans celles de M. de Broissia (Édouard), son gendre. Celui-ci, mort lui-même, les aura sans doute laissées à ses enfants ou à sa veuve, qui n'habitent plus Dijon..... Ci 3 figurines reconnues.

3° M. Bertholomey, amateur brocanteur, était possesseur de deux autres statuettes qu'il eut soin de faire disparaître de son cabinet lors de la restauration des tombeaux; mais bientôt après, ces mêmes statuettes reparurent dans sa collection. Il les a vendues à un acheteur inconnu, quelque temps avant sa mort, arrivée en 1842..... Ci 2 figurines reconnues.

4° Une huitième statuette, acquise par M. Richard de Vesvrotte, est restée dans son cabinet, malgré les démarches pressantes qui ont été faites pour en obtenir la rétrocession, à la condition de lui en remettre la valeur. Du reste, cette petite figure, représentant un porte-bénitier, n'est pas d'une importance majeure sous le rapport de l'art. Elle est aujourd'hui placée dans la collection de M. de Vesvrotte (Alfonse), fils du précédent.

5° La neuvième statuette connue et non recouvrée appartenait à M. Jacquinot-Pampelune. On ignore ce qu'elle sera devenue après la mort de ce magistrat, procureur général à la cour royale de Paris.

6° Les recherches faites au sujet de la dixième figure complétant les quatre-vingts n'ont produit aucun résultat. Elle peut également avoir été brisée ou être passée en des mains étrangères inconnues.

On voit ainsi que les deux statuettes achetées de M. de Saint-Thomas sont les seules que l'on ait recouvrées sur les dix manquantes. M. Moreau aurait, comme il a été dit, refait les huit statuettes à remplacer. On doit toutefois observer que l'une d'elles, placée en arrière d'un pilier, près du diacre qui accompagne l'évêque dans le tombeau de Philippe le Hardi, est l'ouvrage de M. Couchery fils. Derrière le pilier du compartiment le plus voisin de la figure refaite dont il vient d'être question, en est une de celles sorties du ciseau de M. Moreau, qui s'est représenté lui-même sous l'habit d'un moine, le bras gauche élevé et le doigt près de l'oreille. Une troisième statuette du même tombeau, placée du côté opposé, est aussi de ce statuaire. Elle n'a rien de remarquable par son mouvement. Les cinq autres appartenant au tombeau de Jean sans Peur, dont il faut dire encore quelques mots, sont, ainsi que les premières, particulièrement reconnais-

sables, comparées aux anciennes, parce que leurs bases ne portent pas les traces de scellement qu'on observe sous les autres.

Ce qui reste à faire observer sur les cinq statuettes refaites par M. Moreau pour le tombeau de Jean sans Peur, c'est que deux d'entre elles se distinguent des autres, étant les portraits des deux artistes qui ont participé à la restauration des tombeaux. L'une représente M. Saintpère, architecte du Département chargé de la restauration, que l'on reconnaît au compas qu'il tient d'une main et au rouleau qu'il porte de l'autre. Il est vêtu d'un habit bourgeois recouvert d'un manteau. L'autre artiste est M. Marion de Semur, architecte sculpteur, à qui est due l'exécution des ornements refaits ou réparés. Il est reconnaissable au dais ou tabernacle qu'il soutient du bras gauche et à son costume monacal. Ces deux portraits en pied sont placés à l'angle de la base du tombeau en contre-bas du lion placé aux pieds de la statue gisante de la duchesse Marguerite de Bavière, épouse de Jean sans Peur.

Il est assurément fort regrettable, d'une part, que l'on n'ait pas suivi avec soin la destinée des statuettes dont l'existence était ainsi connue, pour les acquérir peu à peu au cours du XIXe siècle, au lieu de les laisser passer en des mains étrangères, et que, d'autre part, aucune tentative n'ait été faite pour les copier purement et simplement, dans la mesure du possible; cela eût été certainement très aisé, au moins pour les trois pleurants de M. Hocquart, et l'on s'explique mal que Moreau n'ait pas sacrifié les trois restitutions qu'il avait déjà imaginées et exécutées, pour les remplacer par la reproduction des authentiques dégradés.

C. Oursel,
Conservateur de la Bibliothèque de Dijon.

STATUE FUNÉRAIRE

DU XIVe SIÈCLE

TROUVÉE À FONTENAY-EN-VEXIN

(EURE),

ET PRÉSUMÉE CELLE DE MATHIEU III DE TRIE,

PAR M. LOUIS RÉGNIER,

Correspondant du Comité, à Évreux.

La statue funéraire dont je transmets l'image au Comité (pl. V) a été trouvée enfouie dans l'ancien cimetière de la commune de Fontenay, canton d'Ecos, arrondissement des Andelys (Eure). Cette découverte eut lieu au printemps de l'année 1906, alors que l'administration municipale faisait démolir le mur de clôture de l'ancien cimetière voisin de l'église, remplacé depuis plusieurs années déjà par un nouveau champ de sépulture, et récemment désaffecté.

La statue, dont quelques vieillards seuls connaissaient l'existence, était très mutilée et même brisée. Il y avait deux fragments principaux : l'un comprenant tout le corps, de la tête aux genoux; l'autre, les pieds, appuyés sur un lion couché. Les jambes étaient ce qui avait le plus souffert; on n'en retrouva que des morceaux.

Telle quelle cependant, malgré son état de mutilation, malgré la disparition des traits du visage, la statue était intéressante et caractérisée. Elle demeura quelque temps en place. Achetée par un brocanteur de Vernon, elle passa successivement aux mains de M. Darcy, marchand d'antiquités aux Andelys, aujourd'hui décédé, puis en celles de M. Langlois, marchand d'antiquités à Rouen, qui eut la bonne pensée d'en proposer l'acquisition au Musée départemental des antiquités de la Seine-Inférieure. Mais le monument parut trop mutilé pour trouver place dans un musée qui possède déjà de si remarquables statues.

L'espoir de voir la statue de Fontenay entrer dans un dépôt public pouvant être considéré comme perdu, il est d'autant plus utile de consacrer une courte étude à cette effigie sépulcrale, dont la date remonte au moyen âge. Je dois à l'habile crayon de M. Léon de Vesly, directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure, le croquis joint à cette notice.

On reconnaît facilement une œuvre du XIVe siècle, et il semble permis d'affirmer qu'elle surmontait la tombe de l'un des membres de la famille de Trie, dont une branche posséda la seigneurie de Fontenay depuis le commencement du règne de saint Louis jusque vers la fin du règne de Charles VI, c'est-à-dire pendant près de deux siècles. Peut-être même ne serait-il pas impossible de déterminer auquel de ces chevaliers il convient d'attribuer l'effigie retrouvée. Une description minutieuse est d'abord nécessaire.

Le gisant, de grandeur naturelle (il mesure 1 m. 80), est en pierre; il repose, les mains jointes, sur une table rectangulaire de même matière, dont la longueur est de 2 m. 15 et la largeur de 0 m. 75. L'emplacement dissymétrique qu'occupe l'effigie à la surface de cette dalle, la manière dont l'épitaphe se déroulait sur trois côtés seulement du rectangle, prouvent que le monument n'était pas isolé, mais appliqué le long d'une muraille. Rien ne permet d'en retrouver la place dans l'église de Fontenay. L'édifice a été très remanié. Rebâti sur plan cruciforme au milieu ou dans la seconde moitié du XIIIe siècle, il conserve de la construction antérieure un carré de transept qui date de la seconde moitié du XIIe siècle. C'était alors un avant-chœur et vraisemblablement la base d'une tour. On trouve dans le croisillon Sud des arcades en tiers-point dont la largeur, assez exceptionnelle, n'est pas toutefois assez grande pour qu'elles aient pu recevoir un sarcophage comme celui sur lequel reposait la statue funéraire.

La tête est appuyée sur un coussin carré, d'une grande épaisseur, que soutenaient deux anges drapés, à demi couchés, suivant l'usage consacré. Malheureusement, ces figures, plus qu'à demi détruites, sont méconnaissables.

Le personnage est rasé. Les cheveux tombent de chaque côté du visage, au niveau de la bouche; ils sont légèrement relevés à leur extrémité.

Est-il besoin de dire que le défunt nous est montré dans son

équipement militaire? Il porte toujours le grand haubert dépassant les genoux, et dont les mailles de fer, suivant l'habitude adoptée par les sculpteurs, sont représentées sous la forme de petits cercles appliqués les uns contre les autres, par rangs horizontaux. Le capuchon et les manches, parties intégrantes du haubert, sont naturellement de même étoffe. Le capuchon, rejeté en arrière, dégage complètement le cou. C'était sur ce capuchon, rabattu et enserrant étroitement la tête, que l'on fixait le casque ou bassinet, coiffure de guerre qui n'a pas été représentée ici à côté du gisant, comme on l'a fait souvent aux époques postérieures. Les manches se renforcent à l'épaule et au coude de pièces de fer de forme appropriée, supplément de protection dont la nécessité s'était imposée dans les dernières années du XIIIe siècle. Sur les chausses, de mailles comme le haubert, on voit appliquée, dans le même but, une large pièce de fer; c'est la *jambière* ou *grève*, maintenue autour de la jambe par une ou plusieurs courroies [1].

Le haubert est très ajusté, comme tous les vêtements militaires à partir de 1330 environ. Il en est de même de la cotte d'armes qui le recouvre. Largement échancrée en carré au col, elle descend jusqu'aux genoux, presque aussi bas que le haubert, mais elle n'a point de manches, car on ne saurait appeler de ce nom des épaulières qui recouvrent à peine la naissance des bras. Ces embryons de manches sont découpés et forment des lobes arrondis, qui se retrouvent au bord inférieur de la cotte d'armes. C'est là, comme on sait, une autre particularité fréquente dans les habits masculins du milieu et de la seconde moitié de XIVe siècle.

Un baudrier ou ceinturon flottant servait peut-être à porter l'épée, accrochée au flanc gauche; mais il semble ne plus soutenir que l'écu, car l'épée a été brisée. Ce baudrier avait reçu comme ornements une série de petites plaques circulaires de métal ou d'émail, dont il ne reste plus que la place. L'écu est un triangle à deux côtés convexes; il a été mutilé [2]. Au-dessus et dans l'axe, il existe

[1] La *grève* descend jusqu'au cou-de-pied, contrairement à ce qu'indique, par erreur, le croquis.

[2] La famille de Trie portait *d'or à la bande d'azur*, armoiries que les branches cadettes distinguaient pour leur propre compte par des brisures. Le P. Anselme ne dit pas en quoi les armoiries des seigneurs de Fontenay se différenciaient de celles des autres branches, mais un sceau annexé à un document de 1410 (Bibl. nat., *Pièces originales : Trie*, n° 90) nous montre que Guillaume de Trie, sei-

une tige qui ne semble, au premier abord, pouvoir être autre chose que la poignée de l'épée, bien qu'on n'y aperçoive pas de quillons; mais j'avoue que, dans l'état actuel, on pourrait y voir aussi bien la courroie spéciale ou *guiche* destinée à soutenir l'écu et à soulager le ceinturon [1]. L'absence de l'épée ne serait pas, d'ailleurs, un fait unique. La statue funéraire de Roger de Bières, si déplorablement arrachée de l'église de Moisville (Eure) en 1905, montre, à la date de 1270, un chevalier dont le vêtement militaire, haubert et cotte d'armes, n'est accompagné d'aucune arme offensive ou défensive [2]; et, d'autre part, dans son effigie sépulcrale, à Saint-Denis, Bertrand du Guesclin était représenté portant l'écu, mais sans épée ni poignard [3].

Les caractères essentiels du costume de la statue de Fontenay sont la longueur du haubert et de la cotte d'armes, l'étroitesse de ces deux vêtements et la présence de *plates*, encore fragmentaires, il est vrai, mais dont la forme indique déjà une expérience assez prolongée.

Par contre, la longueur des deux vêtements est un archaïsme certain. Elle indiquerait une date un peu plus ancienne que leur étroitesse. En réalité, on sent là un compromis entre les deux modes qui sollicitaient les gentilshommes français au milieu du XIVe siècle.

Il faut maintenant examiner l'inscription. On n'en voit plus que de rares fragments. Au petit côté, derrière la tête, il ne m'a été possible de reconnaître qu'un ꝛ, suivi des deux points superposés qui, dans toute l'épitaphe, séparaient les mots. C'est peut-être la fin de *noble homme;* ce n'est assurément pas la dernière lettre du mot *Trie*. Le long du grand côté, il n'y a plus rien de lisible qu'à

gneur de Plainville (ou Pléville), chambellan de Charles d'Orléans, fils de Regnault de Trie, seigneur de Fontenay, chargeait la bande de son écu d'une moucheture d'hermine posée à dextre. Il est vraisemblable que tel était aussi l'écu de ses aïeux seigneurs de Fontenay.

(1) Ces détails du costume sont fort altérés, et j'ai peur que le croquis n'ait introduit ici des précisions excessives.

(2) Cf. *Album artistique et archéologique* publié par la Société des Amis des arts du département de l'Eure, 3e série (Evreux, 1907, in-4°), pl. IX.

(3) Il s'agit ici de la statue de Du Guesclin telle qu'elle était primitivement, avant la restauration moderne, et telle que l'a figurée le dessinateur de Gaignières. Cf. Maurice de Bengy-Puyvallée, *Les tombeaux de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Denis*, dans *Bulletin monumental*, 1907, pl. p. 128.

l'extrémité inférieure, vers les pieds. J'ai lu, en minuscule gothique, comme précédemment, ces deux mots : de : grace. C'est la date de la mort du défunt, décédé *l'an de grâce*... L'*m* de *mil* a disparu, mais, sur le retour, on voit très distinctement trois c en gothique majuscule; puis, après les deux points, une ligne verticale qu'il faut prendre pour une l. Une altération malencontreuse a effacé tout le groupe qui suit, sauf la dernière lettre, dans laquelle j'ai reconnu un v. L'intervalle assez étroit qui sépare cette lettre de la première permet heureusement de restreindre les hypothèses. En fait, trois restitutions seulement sont possibles : l et v, lx et v, lxxv. liv et lxiv sont impossibles, par la raison que les tombiers de la fin du moyen âge ne gravaient jamais le chiffre *4* autrement que sous la forme de quatre *i*. Je crois qu'il faut rejeter de même la forme lxv, pour laquelle l'espace paraît trop grand, si l'on pense à la manière serrée dont sont placées les lettres qui composent le mot *grâce*.

Des trois restitutions possibles : 1355, 1365, 1375, la première s'élimine d'elle-même, car elle ne s'accorde avec aucune des données de l'histoire des seigneurs de Fontenay à cette époque. Mais, par contre, les deux autres sont d'une égale vraisemblance et, entre les deux, un choix paraît impossible. A dix ans d'intervalle, le costume décrit ne conseille pas ce choix d'une façon impérative. Et, d'ailleurs, il ne faut pas oublier que la statue put fort bien avoir été sculptée plusieurs années auparavant, du vivant même du personnage dont elle reproduit l'image.

Le lecteur proposera peut-être une autre explication, à laquelle j'ai bien pensé, mais que je ne saurais admettre. Pourquoi, dira-t-on, ne pas considérer la première lettre, à haste verticale, comme un t, et la dernière comme un e? Pourquoi ne pas lire : trete?

D'abord, il n'existe aucune trace de barre au prétendu *t*. Ensuite, l'étroitesse des vêtements, leurs découpures, la forme et la disposition des *spalières* et des *cubitières* sont plus invraisemblables, sans conteste, à la date de 1330 qu'à la date de 1365 et même de 1375. La minuscule gothique de l'inscription, où apparaissent seulement quelques lettres tracées dans la grande gothique ronde du passé, ne serait pas impossible en 1330; mais elle n'en demeure pas moins beaucoup plus vraisemblable en 1365 ou 1375. Enfin, on ne connaît aucun seigneur de Fontenay mort en 1330.

J'examinerai tout à l'heure si les documents historiques corroborent la date de 1365 ou celle de 1375, auxquelles je me tiens.

Venait ensuite dans l'épitaphe le quantième du mois, dont il reste un seul chiffre, séparé de ce qui précède par un large point-milieu. Ce chiffre est un X en gothique majuscule.

Bien qu'ayant tenu le rang le plus honorable et rempli diverses fonctions à la cour, la branche de la maison de Trie connue sous le nom de branche des seigneurs de Fontenay n'est pas celle qui a laissé le plus de traces dans les documents. Et d'ailleurs, en ce qui la concerne, le chercheur rencontre plus d'un obstacle. En premier lieu, par un concours de circonstances qui prête aux plus ennuyeuses confusions, non seulement trois des seigneurs de cette branche se sont succédé de père en fils avec le même prénom de Mathieu, mais encore ce prénom se retrouve, à une date exactement contemporaine, dans la branche aînée, porté notamment par le maréchal de France, qui mourut en 1344, et par Mathieu de Trie, son fils, sire de Moucy, conseiller du roi en 1348, mort en 1360. Puis, pour compliquer encore les choses, il y eut à cette époque deux seigneuries de Fontenay dans la famille de Trie : l'une, Fontenay-en-Vexin, appartenant à la branche cadette; l'autre, Fontenay-lès-Louvres, dans le Parisis, à la branche aînée. Malgré ces difficultés, le P. Anselme paraît avoir eu en mains assez de renseignements pour distinguer d'une façon plausible les trois Mathieu de Trie, seigneurs de Fontenay-en-Vexin, mais sans pouvoir malheureusement fournir de date de décès pour aucun d'eux.

Mathieu Ier, fils de Renaud de Trie, seigneur de Fontenay, vivait au XIIIe siècle et mourut, croyons-nous, vers 1310. Il prenait les titres de seigneur de Fontenay, de Plainville, du Vaumain et de Benne. Il fut grand panetier et grand chambellan de Philippe le Bel et grand queux de France. Il avait épousé Marie Mouret [1].

Mathieu II, seigneur de Fontenay et de Plainville, né sans doute vers 1260, mort avant 1326, obtint en 1315, suivant le P. Anselme, confirmation royale de la fondation faite par son père

[1] Cf. le P. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers de la couronne*, t. VI, p. 676; t. VIII, p. 311, 442, 607. Voir aussi : La Roque, *Hist. de la maison d'Harcourt*, t. II, p. 1740, 1789, 1790; Arch. de la Seine-Inf., G 2037.

de plusiéurs chapelles à Fontenay, au Vaumain, à Plainville et à Benne[1]. Le nom de sa femme est ignoré.

Mathieu III naquit, semble-t-il, vers 1290 et mourut après 1358. Il faut reproduire ici l'article que lui consacre le P. Anselme[2] : «Mathieu de Trie, troisième du nom, seigneur de Fontenay et de Radeval, étoit encore bien jeune lorsque le roi lui donna et à la dame de Fontenay, sa mère, le 9 janvier 1326, une somme à prendre sur la garde sous âge des enfants de Robert de Fréauville et sur une amende encourue par ce seigneur. Il eut charge avec l'évêque de Laon et Charles de Montmorency, en 1354, d'assembler les prélats, les barons et les bonnes villes du bailliage de Senlis, au sujet du subside imposé pour le fait de la guerre, et, le 19 septembre de la même année, il fut envoyé avec le seigneur de Garencières au pays de Liège pour les affaires du roi. Il est qualifié Mathieu de Trie, sire de Fontenay, chevalier banneret, dans une montre qu'il fit à Rouen le 17 juillet 1355, avec trois chevaliers bacheliers, dont l'un étoit Henry de Trie[3], et seize écuyers de sa compagnie. Il se trouva en 1358 à Compiègne avec le régent, qui lui fit payer, le 11 mai de la même année, une somme pour les dépenses qu'il y avait faites. — Femme : Jeanne de Vieupont.»

A ces faits, nous pouvons en ajouter quelques autres. Nous produirons d'abord un document qui confirme ce que dit le P. Anselme de la montre de 1355; c'est la quittance des gages payés à Mathieu III de Trie le 24 juillet, sur le vu de cette montre[4].

(1) T. VI, p. 676; t. VIII, p. 442.

(2) T. VI, p. 676.

(3) Il n'y a pas trace de cet Henry de Trie dans la généalogie du P. Anselme, ni ailleurs, si je ne me trompe. On ne saurait donc l'identifier.

(4) Voici le texte de cette quittance : «Sachent tous moy Mahieu de Trie, sire de Fontenoy, chevalier baneret, avoir eu et receu de Gilles Daniel et Nicole Le Couete, thresoriers generaulz de cest present subside de gens d'armes, sus les gages desservis et à desservir de moy, iij chevaliers bacheliers et xvj escuiers de ma compaignie, receuz à monstre par les mareschaulx à ce deputés sous le gouvernement de Monseigneur le dalphin de Viennois, le xvij^e jour de jullet derrain passé, c'est assavoir trois cens quatre vins dis livres parisis, compté ensemble pour les drois du connestable de Normandie treize livres parisis, que les dis thresoriers ont retenu par devers eulz; de laquele somme de trois cens quatre vins dis livres parisis, je me tien pour bien poié et en quite mon dit seigneur le dalphin, les dis thresoriers et tous autres à qui il peut appartenir. Donné à

En 1339, suivant La Roque[1], Mathieu de Trie, chevalier, promit au roi, par acte authentique, de même que Jean, comte d'Harcourt, Godefroy et Robert d'Harcourt, et nombre d'autres gentilshommes normands, de lui entretenir pour son service un certain nombre d'hommes, en vue de la descente projetée en Angleterre.

Mathieu III fut chambellan de Philippe VI de Valois et membre de son conseil, ce que paraît avoir ignoré le P. Anselme. Le 8 décembre 1349, il est fait payement à Mathieu de Trie, seigneur de Fontenay, chevalier et chambellan du roi, de 100 livres parisis pour l'entretien de son écurie[2]. La présence du «sire de Fontenay» au conseil du roi est constatée à la date du 17 janvier 1349[3].

Il reste maintenant à fixer l'époque à laquelle mourut Mathieu III. Ce problème se lie étroitement à l'étude du gisant de Fontenay, car il ne se peut agir certainement, dans la circonstance, de l'effigie de Mathieu II, encore moins de celle de Mathieu Ier.

D'après le P. Anselme[4], Mathieu III de Trie eut deux fils. L'aîné, Jean, était mort avant 1341, laissant veuve sa femme, Jeanne de la Chapelle. J'examinerai dans un instant s'il ne serait pas possible de reconnaître en lui le gisant de Fontenay. Le second fils, Regnault, fut seigneur de Fontenay. de Radeval et de Senancourt, et eut comme son père les titres de conseiller et chambellan du roi. Il mourut en janvier 1413[5]. Le P. Anselme dit qu'il était déjà seigneur de Fontenay quand il plaidait contre Jeau du Fay en 1378; mais cela n'est pas exclusif de la survivance de Mathieu de

Rouen, sous mon seel, le xxiiij^e jour de jullet, l'an de grâce mil trois cens cinquante cinq.» (Orig. parch. Sceau enlevé. — Bibl. nat., *Pièces originales : Trie*, n° 19 [ms. fr. 29367].)

(1) *Hist. de la maison d'Harcourt*, t. Ier, p. 359; t. II, p. 1789; t. IV, p. 1251.

(2) *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, publiés par Jules Viard, p. 576. (*Docum. inéd. de l'hist. de Fr.*) — Le 18 janvier 1348, le sire de Fontenay, chambellan du roi, remit en don à Baudouin de Bouvelinghem, chevalier, de la part de Philippe VI, une somme de 200 livres. (Note de MM. Molinier dans leur édition de la *Chronique normande du XIVe siècle*, p. 294.)

(3) Jules Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, t. II, p. 331.

(4) T. VI, p. 676.

(5) Bibl. nat., *Pièces originales : Trie*, n° 96 (ms. fr. 29367).

Trie, son père, comme le prouve l'exemple de Jean, qualifié sire de Fontenay avant 1341 [1].

Tout moyen fait donc défaut de connaître la date du décès de Mathieu III.

Si, comme il semble permis de le penser, l'effigie de Fontenay est la sienne, ma proposition de lire le millésime 1365 ou 1375 dans la date aujourd'hui incomplète demeure raisonnable. Encore une fois, on n'en voit aucune qui puisse mieux concilier, d'une part, les données épigraphiques et archéologiques fournies par le gisant et par l'épitaphe, et, d'autre part, ce que nous savons de Mathieu III, de sa vie et de son âge probable.

Il faut toutefois, par acquit de conscience, envisager ici deux autres hypothèses. La première est la conséquence d'une opinion de Siméon Luce, qui proposait de reconnaître un membre de la famille de Trie dans ce sire de Prie, grand banneret de Normandie, que Froissart, dans tous ses manuscrits, nous montre tué le 29 septembre 1364, à la bataille d'Auray, gagnée par Jean de Montfort sur Charles de Blois, lequel y perdit aussi la vie [2]. On ne voit pas, d'abord, qu'il se puisse agir d'un véritable «sire de Trie», d'un des seigneurs de Trie, dont aucun ne mourut à cette date. Mais ne s'agirait-il pas, par hasard, du sire de Fontenay, dont on ne trouve plus trace dans les documents au delà de 1358? C'est possible; malheureusement, l'absence de toute apparence de preuve ne permet aucune affirmation. Mathieu de Trie, il ne faut pas l'oublier, devait, en 1364, avoir atteint un âge avancé; il était au moins septuagénaire, s'il faut réellement voir en lui, comme l'auteur de l'*Histoire généalogique de la maison de France*, le père de Jean de Trie, seigneur de Fontenay, marié avant 1341.

La seconde hypothèse est suggérée par l'aspect général du gisant, au corps élancé, un peu grêle, qui fait se demander si l'on ne se trouverait pas en présence précisément de la sépulture de ce Jean de Trie, fils aîné de Mathieu III, mort dans la fleur de sa jeunesse, vers 1341; mais cette supposition, elle aussi, doit être rejetée : il est impossible de lire une date antérieure à 1350 dans l'épitaphe que je viens d'étudier, aussi bien que de reconnaître le

[1] Voir l'acte de fondation publié plus loin.

[2] Cf. l'édition de Froissart de la Société de l'histoire de France, t. VI, p. LXXIII.

nom de «Jehan de Trie», comme on me le suggérait, dans un lambeau de cette épitaphe à peine perceptible vers le milieu du grand côté [1].

[1] La veuve de Jean de Trie, Jeanne de la Chapelle, fit une fondation dans l'église de Fontenay pour le repos de l'âme de son mari. Il ne sera pas sans intérêt de donner ici le texte de cet acte, passé devant un tabellion de la châtellenie d'Andely, le 17 juillet 1341. «A tous ceus qui ces presentes lettres verront et orront, Estienne Mansel, prestre, garde du seel de la chastelerie d'Andeli, salut. Saches que, par devant Estienne Biaufrere, clerc, commis de par nous à ce fere a donc, fu presente en sa propre persone, si comme le dit clerc le nous a raporté par son serment, noble dame Madame Jehanne de la Chapelle, dame de Fontenay, jadiz fame Monseignieur Jehan de Trie, sire de Fontenay, que Dieu absoille, et recognut, pour elle et pour ses hoirs, que elle avoit donné et aumosné, ou nom de Dieu et de sainte Marie, de touz sains et de toutes saintes, au recteur de l'eglise de Fontenay, dis livres et dis soulz parisis d'anuel assis sus les heritages qui en suient, les quiex heritages furent bailliez au dit recteur el pris dessus dit toutes amorties. Les quiex heritages sont devisés si comme il s'en sieut, premierement une masure qui fu Bivart, aboutant au chemin le roy et d'un costé à la granche dismerece de l'abbé de Saint Oen; item trois vergiees de courtil en la dicte masure, jouste Pierres Galois, d'un costé et d'un bout à la dite masure; item deus acres de terre ou courtil du Monstier, jouste Pierres Galois, d'un costé et d'un bout as hoirs Cordelin; item deus acres et vint perches de terre, en trois pieches, la premiere entre les hoirs Michiel Lesueur d'un costé et le Peletier d'autre; la seconde, entre Jehan du Four d'un costé et Lepaigneur d'autre; la tierche entre Jehanne la Cuite d'un costé et le chemin le roy d'autre; item acre et demy et vint perches en deus pieches, la premiere pieche au Bus d'Aniet, entre Mahieu la Guiete, d'un bout et d'un costé; la seconde ou Val, entre Jehan Marquet d'un costé et Jehan du Four d'autre; item deus acres de terre qui furent Jehan du Four l'ainsné, en deus pieches, la premiere au Bus d'Aniet, entre Mahieu la Guiete d'un costé et Jehan du Four d'autre; la seconde entre les hoirs Jehan Galois d'un costé et Monseignieur Mahieu Marquet, prestre, d'autre; item trois vergiees de terre qui furent Mahieu la Guiete, d'un bout au chemin de Saint Cler et d'un costé as hoirs Regnaut la Guiete; item deus acres de terre qui furent Jehan le Galois, d'un bout au Peletier et à la terre qui fu Pierres Burnel d'autre; item une acre de terre assis en la dite paroisse entre Jehan de Moret d'un costé et d'un bout à l'orgeraie Jehan du Four. De laquelle terre l'en devoit demie acre au pris dessus dit acomplir, et l'autre demie acre la dite noble dame veult que le dit curé l'ait pour achater deus livres de chire à fere le service de Monseignieur Jehan de Trie, seignieur de Fontenay, le lundi apres la Chandeleur, à tourious, continuelment par chacun an, c'est assavoir pour l'ame de feu Monseignieur Jehan de Trie, son seignieur dessus dit, et pour l'ame de la dite dame et pour touz leur biens facteeurs. En telle maniere que la dite dame voult et acorda que le dit recteur tiengne les diz heritages dessus diz touz amortis, si comme dit est, pour faire le service si comme il en suit, s'il est assavoir, trois messes de Requiem la

En résumé, la seule conclusion admissible, la seule qu'autorise l'état de nos connaissances sur l'histoire de la maison de Trie, est de voir dans l'effigie objet de ces recherches l'image de Mathieu III de Trie, mort en 1365 ou 1375. Cette conclusion n'est elle-même qu'une hypothèse, mais une hypothèse qui se présente, j'allais dire qui s'impose, avec tous les caractères de la vraisemblance.

Quant aux circonstances qui entourèrent la destruction du tombeau et l'expulsion de la statue, elles demeurent mystérieuses. Je n'oserais affirmer ces événements contemporains de la suppression des armoiries et de la litre seigneuriale dans l'église de Fontenay, suppression qui eut lieu le 11 août 1792, en vertu des lois votées par l'Assemblée législative. Les délibérations municipales ne contiennent, en effet, aucune allusion à une effigie sépulcrale quelconque. On m'a dit, d'autre part, que le monument, retourné, servait jadis de marche à l'entrée du cimetière. C'est fort possible,

semaine, à tousiours, à perpetuité. Et acorda le dit recteur qui pour le temps est et qui sera pour le temps à venir, à avoir chapelain, et y sera contraint de son ordinaire, pour faire les messes dessus dites et pour estre l'eglise mieus servie à la requeste du patron. Et ou cas que deffaute y seroit veu et trouvé es messes dessus dites et ou chapellain, la dite dame et ses hoirs pouroient faire arester les diz biens et heritages par lui et par ses hoirs as choses dessus dites acomplir et enterignier à l'entercce de la dite dame par le bras de l'Eglise, c'est assavoir par l'archevesque ou par l'official qui pour le temps sera. Et promist la dite dame, pour elle et pour ses hoirs, le don et aumosne, en la maniere que dessus est devisé, garantir et deffendre au dit curé et recteur qui pour le temps est et sera, envers toutes personnes, de touz empeeschemens, à ses propres cous, et rendre touz cous et despens qui fais seroient par deffaute de garantie et de enterignier les convenanches dessus dites et chascunes d'icelles, dont le porteeur de ces lettres seroit creu par son serment, sans autre preueve fere. Et quant à ce tenir et acomplir, si comme dessus est dit, la dite dame en obliga soy et ses hoirs et touz ses biens mouebles et imouebles, presens et à venir, à prendre et à vendre par justice se mestier estoit, juques à la value de touz les cous dessus diz. En tesmognance de ce, nous avon mis à ces lettres le seel de la chastelerie dessus dite, sauf autry droit. Donné l'an de grace mil trois cens quarante et un, le mardi dis sept jours de jullet.» (Parchemin. Arch. de la Seine-Inférieure, G 1731. Sceau circulaire portant l'écu de France, à trois fleurs de lis, accosté de deux châteaux à trois tours et surmonté d'un lion couché; légende en capitales gothiques : SEE[L : DE : LA] CHATELERIE : DANDELI. — Contre-sceau circulaire, portant un château à trois tours, la tour centrale plus élevée que les deux autres et accostée de deux fleurs de lis. — Ces empreintes ont été décrites déjà par G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, 1881, n° 1953.)

mais sur les faits qui suivirent, en un mot sur le sort de la statue depuis 1830 ou 1840 jusqu'en 1906, les informations que j'ai recueillies ne sont nullement concordantes, et je crois prudent de n'en pas faire état.

La statue se trouve aujourd'hui dans le jardin de la maison de campagne que M. Langlois possède au Petit-Andely.

L. Régnier,

Correspondant du Comité, à Évreux.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

EFFECTUÉES PAR MM. LES OFFICIERS DES TERRITOIRES DU SUD TUNISIEN EN 1907

ET

PENDANT LE 1ER SEMESTRE DE 1908,

PAR M. LE COMMANDANT DONAU,

Correspondant du Comité.

L'étude de documents épigraphiques inédits, retrouvés dans la région des chotts tunisiens, avait permis de fixer le tracé des voies ou pistes partant de Tacape à l'époque romaine[1], et de constater une colonisation insoupçonnée[2] dans la partie Sud de cette région, lorsque la fusion en un seul commandement des cercles de Médenine et de Kebili m'éloigna des chotts pour faire de Médenine ma résidence habituelle. Mais les officiers du Service des affaires indigènes de Kebili ont continué les travaux commencés, tandis que ceux de Médenine, de Zarzis, de Ben-Gardane, de Tatahouine et de Déhibat rivalisent d'ardeur pour retrouver les voies de communication antiques dont les directions doivent servir de canevas à l'histoire politique et économique d'une province sur laquelle les auteurs anciens ne fournissent que fort peu de renseignements.

(1) J. Toutain, *Les nouveaux milliaires de la route de Capsa à Tacape, découverts par M. le capitaine Donau,* dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LXIV (1905), p. 153; — Ct Donau, *La voie romaine de Theveste à Thelepte*, dans le même recueil, t. LXVII (1907), p. 137; — Gauckler, *Rapports sur l'exploration du Sud Tunisien*, dans *Bullet. archéol. du Comité*, 1904, p. 146; — Rapports de M. Toutain sur des études de M. le capitaine Donau relatives à la voie romaine de Tacape à Theveste, dans le même *Bulletin*, 1905, p. CCXI, et 1906, p. CCLXXVI: — voir encore *Soc. arch. de Sousse*, 1er semestre de 1907.

(2) *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XII, 1907, p. 341.

Dans l'exposé qui suit, on rattachera les textes et les documents découverts en 1907-1908 à la voie romaine la plus voisine.

I

On citera d'abord une inscription funéraire trouvée en dehors des territoires du Sud, à Henchir-el-Boua. Ces ruines d'une bourgade assez étendue, mais où apparaissent peu de pierres de taille, sont situées à 4 kilomètres au Nord de la route actuelle de Sfax à Gafsa et à 13 kilomètres au Sud-Ouest de la station de Mezzouna (chemin de fer Sfax-Gafsa). Le texte qui était en partie sous terre doit être inédit; il paraît de basse époque mais renferme peut-être des ethniques intéressants; les circonstances dans lesquelles il a été découvert n'ont permis d'en prendre qu'une mauvaise copie :

I L I I I V I
ZATKINII
VIXIT N
N I S
LXXIII MA
M O I V N I
MARTHA
'ALLVIMV
SAVLIIN
MASSIRNI
F I L I
FECE
RVNT

II

VOIE DE *TURRIS TAMALLENI* À *CAPSA* [1].

Le lieutenant Sajous a profité de l'aménagement d'une piste traversant le Djebel-Asker et se confondant en partie avec la voie

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. 354, et 1906, p. 242.

romaine de *Turris Tamalleni* à *Capsa* pour rechercher de nouveaux documents sur cette voie déjà étudiée; il y a réussi.

Il a trouvé d'abord, au fond d'un ravin, un bloc mesurant 1 mètre sur 0 m. 38 sur 0 m. 23, qui porte vraisemblablement la dédicace du tombeau décrit. Elle ne paraît pas déchiffrable, sa copie est la suivante :

OVHSIS
SAV
IZIS

puis, près de la ruine romaine dite «Ksar-Bechri», des milliaires qui nous avaient échappé et qui permettront de préciser le tracé de cette voie, entre le chott et le Djebel-Asker. M. le lieutenant Sajous continuera ses recherches et en fera connaître les résultats.

III

VOIE DE *TACAPE* À *NEPTE* PAR LE SUD DES CHOTTS.

Dans l'étude du *castellum* de Benia-Guedah-Ceder et de ses environs[1], on avait constaté, dans les murs du poste byzantin placé à cheval sur la *clausura*, la présence des éléments réemployés d'un tombeau romain. Les bergers arabes en renversant une partie de mur que nous avions voulu respecter ont fait apparaître une dédicace.

Lettres de 0 m. 035 à 0 m. 045; dimensions du cadre, 0 m. 79 sur 0 m. 30. La pierre est brisée en haut et à gauche; la partie droite a été retaillée pour donner appui à une porte. Lettres bien gravées; rédaction défectueuse :

d M S
IASTID
VXOREM
AM · PISS

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. CLXXIX et 472.

M HOC M
F M E N T
F E C I T S I
E T M A R
T O F E C I T
A S S I O D A
A F I S B I X I T
X C V M X
F E I I C I T E

[Diis] M(anibus) [sacrum] . . . iastid. . uxorem [su]am piiss[ima]m. Hoc m[onu]ment[um] fecit si[bi] et mar[i]to. Fecit Assioda afis (?) bixit [annis] XCV m(ensibus) X. Felicite[r].

Au Chabet-Rouajat, où un mausolée incomplet avait été signalé, le lieutenant Sajous a copié sur un tronçon de colonne :

I'LS MANILVS
IANTE MSSAIVT
V C I
V F C

IV

VOIE DU *LIMES TRIPOLITANUS*.

Aux fragments de textes, nombreux mais très détériorés, qu'ont fournis déjà les ruines de Torrah (l'ancienne *Turris Tamalleni*), le lieutenant Sajous en a ajouté deux nouveaux qui ont été classés comme les précédents à la maison de commandement de Kebili; ils appartiennent à une dédicace impériale.

Lettres de o m. o6 :

O FELIC
RITTAN
MAXIM

[Pi]o Felic[i Augusto B]rittan[ico]. . . . . maxim[o]. . . .

X
T I
P O

Comme on l'a déjà remarqué, il ne reste rien des monuments de l'ancienne *Turris*. Leurs débris ont servi à édifier les maisons de la ville arabe de Torrah, qui, détruite à son tour plusieurs fois, a fini par disparaître longtemps avant l'occupation française; ses ruines ont été exploitées comme carrière par les indigènes des villages voisins. Aussi est-ce seulement par hasard qu'on peut y recueillir quelques fragments épigraphiques. Les officiers des affaires indigènes du Nefzaoua ne manqueront pas de continuer à profiter des occasions qui se présentent de remuer le sol de Torrah (réfection de digues, curage des canaux, tracés de piste, extension des jardins, reconstruction de maisons dans les villages de Djedida et de Mansoura), et examineront les débris ramenés à la surface du sol, mais des fouilles proprement dites donneraient vraisemblablement à Torrah des résultats trop maigres pour justifier les frais qu'elles occasionneraient. Il vaut mieux récompenser par des primes les indigènes qui signalent les pierres travaillées quand ils en rencontrent. Les habitants des oasis du Nefzaoua ont, en général, compris que l'intérêt que nous attachons à ces souvenirs du passé est entièrement étranger au désir de trouver des titres à la possession du sol.

L'application de ce procédé a permis au lieutenant Goulon de trouver un nouveau fragment de texte dans le village de Negga, situé à une dizaine de kilomètres à l'Ouest-Nord-Ouest de *Turris Tamalleni*.

Hauteur, 0 m. 19; largeur et épaisseur, 0 m. 40. Lettres de 0 m. 05 à 0 m. 06 :

H N A
IPOLIANO

Au delà de Telmine, malgré les efforts persévérants qui ont été renouvelés depuis plusieurs années, aucun texte n'a permis de confirmer l'hypothèse de Tissot qui identifie l'*Agma* de l'*Iter* avec l'*Agma sive Fulgurita* situé au bord de la mer, aux environs du village actuel de Zareth. Rien n'a justifié davantage l'autre hypothèse d'une piste romaine allant, de Telmine, rejoindre directement le *castellum* de Ras-el-Aïn-Tlalett (12 kilomètres Nord-Ouest de Tata-

houine) que son nom moderne a fait identifier avec le *Talalati* de l'énumération d'Antonin.

Sans répéter ici les renseignements généraux sur les traces d'occupation romaine qui jalonnent cette direction[1], il convient de compléter ce qui a été dit des ruines de Sidi-Mohamed-ben-Aïssa et de Merkeb-ed-Diab (60 kilomètres au Sud-Est de Telmine à vol d'oiseau).

Les ruines arabes du gros mamelon sablonneux de Sidi-Mohamed-ben-Aïssa recouvrent certainement des substructions romaines; elles occupent l'extrémité Est d'un massif de dunes. Sous l'action des vents dominants, le côté Est de la ruine arabe est, cette année, partiellement dégagé du sable qui le recouvrait. Une brèche a été pratiquée récemment dans la dune qui masque le côté Ouest, et, peut-être, le vent se chargera-t-il d'aider les recherches ultérieures. Sur le sol récemment balayé de la face orientale, on a recueilli quelques petits bronzes romains reconnaissables malgré leur oxydation presque totale.

A environ 150 mètres au Sud-Ouest du mamelon et en pleine dune, un indigène des Merazigue a retrouvé le puits romain[2] que la tradition plaçait aux environs de Sidi-Mohamed-ben-Aïssa, mais qui depuis bien des années était recherché en vain. Sa margelle, restaurée suivant la méthode arabe, a pu être dégagée ainsi qu'une partie du bassin qui lui était accolé au Sud. Le fond de celui-ci subsiste seul, formé de grosses dalles, dans les interstices desquelles de nombreux débris de monnaies ont été trouvés. Mais ce déblaiement au fond d'un entonnoir dont les parois de sable fluide s'écoulaient sans interruption ne pouvait être continué; il a fourni, en deux blocs qui se juxtaposent, la partie droite d'une dédicace :

imp. caes. VS PIVS
*a*N TONI
n u s I I I I M
ESVOAE
*dificav*ERVN PER VEXIL·
V I·LEGAV

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 325, 348, etc.
[2] Il figure même sur les anciennes cartes de la Tunisie.

ICVRACN
MA · RI
D COS

Épaisseur, 0 m. 21. Dimensions des morceaux, 0 m. 36 sur 0 m. 30 et 0 m. 34 sur 0 m. 42. Lettres de 0 m. 044 à la première ligne, 0 m. 04 ensuite.

L'écriture est large et soignée; à la troisième ligne, l'V liée à l'M. La partie inférieure paraît avoir été employée comme pierre à laver par les femmes arabes, et il est à craindre que, même si on retrouve plus tard les fragments de gauche, on ne puisse restituer les noms des personnages mentionnés, mais ils permettraient peut-être de préciser de quelle *vexillatio* il est question et quel est celui des Antonins qui régnait lors de la construction du poste.

Les deux pierres ont été portées à Kebili.

A 1 kilomètre au Sud-Est de Sidi-Mohamed-ben-Aïsssa se dresse le piton rocheux de Mergueb-ed-Diab, véritable poste d'observation, comme son nom arabe l'indique, et où les Romains avaient élevé une petite construction (5 mètres de côté environ). A mi-distance entre le Mergueb et les ruines de Si-Mohamed-ben-Aïssa, se voient encore les restes ensablés d'un petit *castellum* construit en grand appareil. C'est à 200 mètres au Sud-Est de ce dernier qu'a été trouvé, en juin 1907, récemment émergé du sable, un petit autel bien conservé, qui a été depuis transporté à Kebili.

Hauteur totale de l'autel, 0 m. 92; cadre, largeur, 0 m. 33, hauteur, 0 m. 55. Lettres très soignées, de 0 m. 022 à la première ligne et 0 m. 02 aux autres. Les lettres doublées mesurent 0 m. 033 :

MINERVE AVG SAC
PRO SALVTE DOMN
NOSTRORVM IN
RVM L SEPT IVL
ET MAVREL·ANTONN
BRIT ARN GER
MAX AGG ET IVL
AVGVSTEM AVGGIT

TRORVM IVLVSZINC
OPTO LEG III AVG AR
POSVTDEAE PATRAI
EX VISOLBENT
MO VOTVO EXS
VIT

L'inscription est entièrement lisible; la sixième ligne et la moitié de la septième ont été martelées, pour effacer les noms de Geta qui ont été remplacés par les titres habituels de Septime Sévère et de Caracalla; cette addition est beaucoup moins bien gravée que le texte primitif, qui se lit :

Minerv(a)e Aug(ustae) sac[rum]. Pro salute d[o]min[orum] nostrorum In-[victo]rum L(ucii) Septimi(i) [Se]ve[ri] et M(arci) Aureli(i) Antonin[i] [et P(ublii) Septimi(i) Getae] Aug(ustorum) et Jul[iae] August(a)e m(atris) Aug(ustorum) et [cas]trorum Julius Zeno (?) optio leg(ionis) tertiae Augustae aram posuit deae patriae ex viso libente [ani]mo votu[m] exs[ol]vit.

Un détachement de la IIIe légion occupait donc Mergueb-ed-Diab vers l'an 210, et il était commandé au moins par un «optio», peut-être par un «centurio», car sur un bas d'autel analogue mais très usé, vu en juin 1907, entre le *castellum* et Sidi-Mohamed-ben-Aïssa, on a constaté le signe 〉. Cette pierre n'a pas été retrouvée en 1908, recouverte sans doute par les sables. On n'avait pu y distinguer que quelques lettres de médiocre écriture :

ΓΙΙV
ΙS 〉
ΓEC RV

A 400 mètres à l'Est du *castellum*, puis à 3 kilomètres vers le Nord-Ouest, il existe d'autres constructions romaines, ainsi que, sans aucun doute, sous les dunes qui les séparent.

Ces nouveaux documents confirment que Mergueb-ed-Diab (avec Sidi-Mohamed-ben-Aïssa) était un des points fortifiés de la lisière du Sahara. Tissot l'identifie à *Mazatauzur*.

Pour gagner le Sud et le Sud-Est, la voie naturelle, en même temps que la seule pourvue d'eau, est la vallée de l'Oued-el-Hal-

louf. Cependant on n'y rencontre, avant d'atteindre Ksar-Tarcine (*Tibubuci*)[1], situé à 30 milles de Sidi-Mohamed-ben-Aïssa, qu'une ruine de quelque importance : c'est Ksar-Chetaoua, voisin du Bir-Zoumit, que Tissot identifie à *Tinzumedo*[2]. Ksar-Chetaoua[3] se trouve au premier tiers du chemin quand on vient du Nord. C'est une construction en blocage qui présente quelque analogie avec Ksar-Tarcine, autant que son état extérieur actuel permet d'en juger.

Au second tiers du chemin se trouve le puits de Bir-Soltane probablement d'origine romaine, et c'est à 6 kilomètres au Sud-Ouest de ce point d'eau qu'avaient été trouvés, en 1906, plusieurs fragments d'une borne-limite dont deux portaient des restes de texte :

a. EX AVCTO *ritate*
TRAIANI
P · M · TRI *b. pot.*

b.
MAB*l*

Un troisième a été recueilli en 1907.
Lettres de 0 m. 03 à 0 m. 032 :

c. ΛRZQSE

La forme de ce fragment montre qu'il occupait le coin inférieur d'un bloc. Ce serait donc la fin du texte dont on a déjà le début, ou plutôt la fin d'un texte occupant une autre face de la borne.

Le *castellum* de Ras-el-Aïn-Tlalett, étudié par Lecoy de la Marche[4], a été de nouveau partiellement déblayé. Ce travail exécuté par le lieutenant Bouvet, et qui a fait l'objet d'un compte rendu particulier de cet officier, a fourni quelques nouveaux ren-

(1) *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 360.
(2) Tissot, *Géogr. compar. de la province d'Afrique*, p. 688.
(3) *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. 232.
(4) *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 399; *Acad. des Inscr.*, *Comptes rendus*, 1894, p. 470.

seignements sur le tracé de cet ouvrage militaire, quelques marques sur poterie, mais pas de textes nouveaux. Dans les décombres, des fragments de lampes chrétiennes qui jusqu'ici se sont rarement rencontrées dans l'extrême Sud Tunisien.

Les reconnaissances exécutées dans la grande plaine, à l'Est des montagnes qui forment la ceinture de la Petite Syrte, ont fait constater l'existence de ruines très nombreuses, preuves d'une colonisation beaucoup plus développée qu'on ne le croit généralement. Elle était protégée par la forteresse de Rgigila et le camp de Remada, qui n'ont pas été fouillés jusqu'ici en raison du travail considérable qu'entraînera leur déblaiement. Mais c'est par leur étude qu'on peut espérer éclaircir les questions encore très obscures de l'histoire de l'extrême Sud Tunisien, à l'époque romaine; des débris informes de textes, de bonne gravure et probablement funéraires, trouvés près de Remada, autour d'un ancien four à chaux, permettent de penser qu'on trouverait, en dégageant le fortin, des documents intéressants.

Lettres de 0 m. 04 soignées, un peu grêles mais très nettes; calcaire dur rougeâtre. Lettres de 0 m. 056 et 0 m. 065 :

V [illegible] V [illegible] > C [illegible] C H

/

I I Q I V

< III

Aucune borne milliaire n'a encore été découverte dans cette région.

A Beni-Guedal, au Nord-Est de Dehibat, le lieutenant Faveris a déblayé en 1907 un mausolée à hypogée en pierres de taille, qui a fait l'objet d'une note de M. Gauckler à la séance du 12 novembre 1907, de la Commission de l'Afrique du Nord. Nous reproduisons ci-dessous le texte funéraire tel que nous l'avons lu sur une copie du lieutenant Faveris :

DIIS MANIBVS
L·TARQVITIVS VDINS
IVSTHINIS PII MONVME
N T V M [illegible] C I T

On peut rapprocher ce texte de la dédicace : *Genio Tarquitiae*, trouvée précédemment à la Retba des Krachoua (70 kilomètres au Nord de Beni-Guedal).

De la plaine de la Djeffara, si on repasse dans le Dahar (versant Ouest et Sud-Ouest de la montagne), les traces de colonisation diminuent de nombre et changent de nature. Ce sont surtout des citernes et quelques fermes fortifiées, ou petits postes militaires, échelonnés dans les vallées opposées par le sommet à celles de la Djeffara, les Oueds Morteba, Ouni, Oum-Zouggar, Mekharouga. Cette région était donc autrefois, comme aujourd'hui, pauvre en puits et exposée aux coups de mains, mais elle était plus cultivée et plantée d'oliviers dans les hautes vallées. Près d'une de ces ruines[1], le lieutenant de Larminat avait découvert, dès 1894, un superbe mausolée[2]. Violé très anciennement et entièrement démoli maintenant, sauf son soubassement, la belle conservation de ses éléments restés groupés permettait d'espérer en découvrir la dédicace. En janvier 1908, les alentours en ont été fouillés et la totalité de ses éléments retrouvés, sauf quelques blocs appartenant au dé qui surmontait directement le soubassement. Étaient-ce ces pierres qui portaient la dédicace? On pourrait le croire, aucune trace de texte n'ayant été constatée ailleurs. Les trois étages que comprenait le monument ont pu être reconstitués séparément sur le sol. Ce mausolée est remarquable par son architecture, la finesse des détails, en particulier des frontons, et par sa hauteur qui atteignait peut-être 9 à 10 mètres[3]. Placé en bordure d'un plateau qui domine, à 200 mètres, les constructions décrites plus loin, il rappelle par sa forme générale en aiguille le mausolée des Flavius, à Kasserine[4].

Toutes ses sections horizontales sont hexagonales.

(1) Si-Aoun à l'Ouest de la vallée de Mekharig, à 40 kilomètres au Nord de Djencien, et 35 kilomètres au Sud de Remada.

(2) Esteban, *Croquis tunisiens*, Lavauzelle.

(3) Cette assertion suppose que tous les éléments appartiennent au même monument, comme semblaient l'indiquer leur position sur le sol et l'absence de trace d'autre monument hexagonal. Il existe, à 11 mètres à l'Est du mausolée, la substruction d'un petit édifice rectangulaire de 2 m. 49 sur 2 m. 08, qui représente peut-être un autre tombeau, mais les éléments hexagonaux ne pouvaient pas lui appartenir.

(4) Saladin, *Rapport sur la mission faite en 1882-1883*, p. 156, fig. 278 à 285.

On n'a pas trouvé trace d'hypogée, mais une chambre funéraire était peut-être aménagée dans le massif de maçonnerie qui remplissait ce soubassement et dont il ne subsiste qu'une faible partie, comme si l'effort des démolisseurs s'était porté sur ce point.

Sur une double assise hexagonale formant fondations, repose le soubassement, qui mesure 1 m. 55 de large à la partie inférieure et 1 m. 39 en haut. Le dé, placé au-dessus, n'a d'autre ornement qu'une large feuillure. La hauteur n'a pu en être déterminée. Il portait une corniche de 1 m. 38 de large.

Venait ensuite un étage comprenant aussi : base, fût et corniche, mais, en outre, les six angles étaient ornés de colonnes engagées et de leurs chapiteaux; puis un second étage semblable mais surmonté d'une architrave. Enfin venait un couronnement de six frontons que dominait encore un pyramidion, placé entre eux.

Le monument devait avoir très grand air; les matériaux en avaient été soigneusement choisis, ce qui explique la belle conservation des sculptures. Chaque bloc portait deux encoches en queue d'aronde permettant de le relier aux blocs voisins par du plomb fondu. Un seul de ces saumons a été retrouvé intact, et deux autres brisés à l'étranglement; tous les autres avaient été enlevés par les démolisseurs.

Tous ces détails et le luxe de la décoration indiquent que ce mausolée a dû être élevé à la mémoire d'un haut personnage.

Ont été retrouvés :

Les six frontons : hauteur, 0 m. 62; largeur à la base, 1 m. 13;

Quatre panneaux : hauteur, 0 m. 60 (?); largeur, 1 m. 13; et les débris des deux autres;

Les éléments d'une frise à guirlande et chevaux : hauteur, 0 m. 30;

Les douze chapiteaux : hauteur, 0 m. 30; diamètre à l'attache, 0 m. 30; largeur maximum du dessus, 0 m. 56;

Soixante-douze blocs d'angle avec élément de colonne engagée : diamètre des colonnes variant de 0 m. 38 (avec la moulure) à 0 m. 31. La hauteur de chacun de ces blocs étant 0 m. 40, les étages devaient mesurer chacun au moins 2 m. 50.

Aucune monnaie et très peu de fragments de poteries.

A l'Ouest du mausolée de Si-Aoun [1], on voit cinq citernes an-

[1] Si-Aoun est un indigène de la tribu des Traïfa, tué autrefois par les Touaregs, près de l'Oued-Mekharouga. Sa tombe est un lieu de pèlerinage, ce qui a fait donner son nom à la région environnante.

ciennes, éloignées les unes des autres de quelques centaines de mètres et que les indigènes des Dehibat ont entrepris de décombrer; elles paraissent de construction médiocre. L'une d'elles, en forme de cœur, est en partie creusée sous une grosse butte de ruines, qui présente l'aspect des maisons fortifiées du Dahar : murs en moellons s'appuyant à des angles et à des piliers en pierre de taille, terre-plein ou esplanade sur les quatre faces; enceinte en pierres sèches ou en terre. Une porte était visible sur la face Est; une tranchée pratiquée à quelques mètres en avant pour la déblayer fit bientôt découvrir le côté gauche inférieur d'un très médiocre autel portant quelques lettres mal gravées et inégales.

Lettres de o m. o47; lettres de o m. 25; lettres de o m. o3 :

I O
F M I M E
A P

Aucun sens n'avait pu leur être attribué, lorsque la mise au jour de la belle inscription qui suit, fit comprendre qu'elle devait se lire :

Jo[vi optimo] Em(ilius) Eme(ritus) a(ram) p(osuit).

On trouva en effet, à 2 mètres de profondeur, sur un petit bloc rectangulaire, une inscription donnant toute une série de renseignements sur la station inconnue de Si-Aoun. Dimensions : o m. 555 sur o m. 375 :

PRO SALVTEMPP NN
LSEPTMSEVERPERTNAC
EMAVRELANTONINAVGG
ELSEPMGETAECAESARS
QANICIVSFAVSTVSCSD
PRAESIDVMONIVSSISV
CVRAAEMLEMERTDC·AL·
PRAEPOSITCOH II FARENCI

Cette inscription est entièrement lisible. Le nom de Géta n'a

été martelé qu'incomplètement; il porte encore le prénom de Lucius et n'est que César, tandis que son frère paraît déjà associé à l'Empire. Le *præsidium* a été construit sur l'ordre de Quintus Anicius Faustus qui fut consul en 198[1]; mais si on remarque que ce consul n'était encore que désigné quand le présent texte fut gravé, on peut dater la création du poste de surveillance de Si-Aoun, du mois de novembre 197, à un mois près[2]. Il a été bâti par un officier de cavalerie qui n'est pas inconnu[3] et qui à ce moment n'était encore que décurion. On pourrait s'étonner de le voir placé à la tête d'une cohorte, si celle-ci n'était un corps de formation et de composition spéciales. On n'avait pas encore trouvé mention de cette *cohors secunda*, dont les qualificatifs sont un peu énigmatiques : les abréviations, les ligatures et les points séparatifs du texte semblent bien nous permettre de lui donner les titres de *Flavia* et d'*Africorum*; le *numerus colonorum* mentionné ensuite est également nouveau.

Cette région du Dahar de Djeneien où nous avons trouvé une preuve de l'occupation romaine dès la fin du IIe siècle est susceptible de fournir d'autres documents. On y remarque notamment le grand barrage de l'Oued-Ouni, les ruines de la vallée d'Oum-Zouggar et la voie naturelle de l'Oued-Morteba, vers le pays de Garamantes.

Citons ici une inscription qui se lit, paraît-il, sur un bloc de la maison d'un nommé El-Hadj-El-Haoussine, à Ghadamès. Les deux copies prises par des indigènes portent :

a. IVLIANE · SA · IWS · SIS.

b. IVZIANE · SA · IMS · SIS.

(1) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 410.

(2) M. Pallu de Lessert admet cependant qu'un texte donnant à Q. Anicius Faustus le titre de *consul designatus* peut dater de 198 (*Ibid.*, p. 412).

(3) Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 255.

V

VOIE DE *TACAPE* À *VERI*, PAR *AUGARMI*.

Cette voie est la seule du faisceau partant de *Tacape*, sur laquelle on ne possède encore aucun renseignement précis.

Quelques auteurs ont admis qu'*Augarmi*, son second gîte d'étape, est représenté par les ruines considérables de Ksar-Koutine (17 kilomètres Nord-Ouest de Médenine), aussi ont-elles été classées comme monuments historiques [1]. Cette mesure ne les a d'ailleurs pas protégées contre la mise à sac par les entrepreneurs des travaux publics. Le grand mausolée qui attirait autrefois l'attention présente depuis plusieurs années l'aspect d'une carrière où quelques pierres de taille émergent d'un amas d'éclats. Le radier de l'Oued-Mezessar (route de Gabès à Médenine) a absorbé le monument ainsi que l'Henchir-El-Hadj-Belqassem (3 kilomètres Sud de Koutine). On ne saurait trop recommander à tout représentant de l'autorité qu'il doit faire comprendre aux entrepreneurs à quelles poursuites ils s'exposent en détruisant ou en laissant détruire par leurs ouvriers les restes de monuments anciens.

Ksar-Koutine porte en outre les traces de fouilles partielles qui n'ont pas donné de résultat.

Un texte de cette région (peut-être déjà publié) a été transporté, il y a quelques années, à la maison du commandement de Médenine :

PRO PIETATE
MESSICRESCE*ntis*
FILITEREOFECER*unt*
M

On ignore d'où il provient exactement; Ksar-Koutine n'est pas en effet le seul groupe important de colonisation de la région comprise entre les Oued-Zeuss, Mezessar (ou Oued-Hallouf) et Rebbaï. Les principaux sont Henchir-Medjeni (8 kilomètres Nord-Ouest de Koutine), Henchir-Ragouba (3 kilomètres Sud-Est de Koutine) [2],

[1] Zeys, *Législation tunisienne*, décret du 22 mars 1899.
[2] Carton, *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 444.

Henchir-Senia (5 kilomètres Sud-Est), Henchir-Taberguit (9 kilomètres Nord-Est de Koutine). Les sépultures y abondent aussi; toutes celles qui étaient repérées par un monument extérieur ont été violées anciennement; aucune trace d'épitaphe à la surface.

A Ksar-Koutine, le monument classé qui est désigné « deux rangées de colonnes »[1], paraissant facile à déblayer, ce travail a été entrepris; les déblais, en effet, n'avaient que de 0 m. 60 à 1 m. 50 d'épaisseur. Ses abords et une grande partie de l'intérieur ont été dégagés. C'est un grand bâtiment mesurant extérieurement 17 m. 35 sur 13 mètres, médiocrement bâti en moellons, avec angles et appuis intermédiaires en pierres de taille. Son entrée principale sur une des petites faces, tournée au Sud, donne accès dans une vaste pièce qui occupe toute la largeur et est divisée en trois travées par deux rangées de trois colonnes chacune. Le fond est occupé par quatre petites chambres sensiblement carrées, de 3 mètres de côté, ouvrant sur la grande pièce (environ 12 mètres de côté), qui pouvait servir de salle publique de réunion ou de prière. Dans l'angle Nord-Ouest de celle-ci ont été trouvés, dans des amas de cendres, les morceaux de huit ou dix grandes jarres, probablement funéraires, qui étaient peut-être enterrées partiellement dans le sol et auraient été brisées par la chute du bâtiment. Aucune monnaie; les jarres assez grossières étaient anépigraphes, sauf une qui portait une marque faite à la pointe avant séchage.

Lettres de 0 m. 01, sauf l'X qui a 0 m. 015 :

I L I N I ₽ X
S I I

En résumé, construction de basse époque et remaniée, présentant seulement six belles colonnes : diamètre, 0 m. 54 à 0 m. 58; hauteur, plus de 3 mètres; calcaire dur rougeâtre. Dans les déblais superficiels, de nombreux morceaux de plaques de marbre paraissant avoir appartenu à un monument situé à l'Est et séparé du précédent par une rue. Ce marbre provient en général du Djebel-Saïkha (8 kilomètres Ouest de Koutine), dont les carrières fournissaient du marbre rosé à veines, quelquefois géométriques, très remarquable.

[1] Zeys, Décret précité.

A 6 kilomètres au Sud de Koutine, près de la piste de Métameur à Beni-Zelten, deux grands mausolées (Henchir-El-Oudaïat) ont été entièrement fouillés; ils n'ont donné que deux débris épigraphiques informes, l'un latin, l'autre libyque.

A 4 kilomètres au Sud-Est et à 7 kilomètres au Sud-Ouest d'Henchir-El-Oudeiat, deux autres textes probablement funéraires en langue libyque sont actuellement illisibles : l'un est situé à 60 mètres au Sud de la piste Métameur-Matmata, le second à 30 mètres au Nord de la piste Médenine-El-Hamba.

VI

GRANDE VOIE DU LITTORAL DE CARTHAGE À LEBDA.

On savait que de Gabès cette voie se dirigeait vers Zareth et que son quatorzième milliaire avait été trouvé à Henchir-Aïchou, à l'Est de Ketena, à peu de distance de la mer[1].

Une autre borne fut remarquée en 1906, dans les ruines de *Gigthi*, près du temple de Mercure, et le lieutenant Schmitt, chargé du levé topographique des environs, réussit à retrouver de nombreuses bornes, depuis l'Oued-Messessar jusqu'à *Gigthi*. Il lui appartient d'exposer ses intéressantes découvertes.

Au delà de *Gigthi*, le même officier découvrit le premier milliaire du tronçon *Gigthi-Zitha;* peu de temps après, le lieutenant-colonel Toussaint en déterrait un autre et, après eux, quelques-uns ont encore été mis au jour. Une description détaillée de cette voie sera donnée lorsque la section voisine de *Zitha*[2] aura été déterminée.

Quant à la ville même de *Gigthi*, on n'en a repris le déblaiement ni en 1907, ni en 1908. Il paraît préférable de ne continuer que lorsque la Direction des Antiquités aura publié la monographie de cette ville et pourra affecter à de nouvelles fouilles une somme importante. Il sera, en effet, nécessaire de :

1° Remplacer la plus grande partie du matériel Decauville prêté par la direction des Travaux publics;

[1] Duveyrier, *Journal de route*, p. 68.

[2] L'orthographe de *Zitha* est maintenant fixée par plusieurs documents épigraphiques.

2° Remplacer la main-d'œuvre demi-gratuite des disciplinaires du bataillon d'Afrique par celle de terrassiers indigènes. Les commerçants israélites de Médenine ne cachent pas en effet que, depuis la cessation des travaux à Bou-Ghara, leur commerce d'antiquités (monnaies et pierres gravées) a cessé d'être florissant;

3° Disposer d'un directeur d'atelier compétent et d'autant de surveillants de confiance qu'on formera de groupes de piocheurs, les surveillants devant rester constamment dans la tranchée pendant le travail;

4° Faire transporter à Bou-Ghara un matériel assez puissant pour relever les colonnes et les principales pièces d'architecture;

5° Installer à poste fixe un gardien dans les ruines mêmes, pour empêcher les dégâts commis par les bergers, les touristes ou les passants.

La piste qui conduit de Médenine au point d'atterrissement actuel des barques djerbiennes, traverse *Gigthi* en touchant le Forum, et ce sont les convoyeurs de marchandises de Djerba qui ont fait tomber à nouveau une partie des colonnes péniblement remises en place par M. Sadoux. Cette piste vient d'être supprimée et son ancien tracé coupé par des tranchées qui en interdisent absolument l'usage aux voitures et bêtes de charge.

Au cours de ce terrassement ont été trouvées :

1° Une bague d'or de femme, avec son chaton;

2° Une intaille sur pierre rouge opaque, ressemblant à de la cire à cacheter. La gravure est fine et représente le profil à nez droit d'une tête féminine ceinte d'un bandeau fixant les cheveux sur le dessus de la tête, tandis qu'ils retombent en de nombreuses petites tresses sur le front, sur l'oreille et sur le cou [1].

Ces deux objets seront envoyés au Musée Alaoui.

Un fragment de plaque en marbre blanc de 0 m. 02 d'épaisseur porte des restes de lettres très bien gravées :

IVI

ↄ

[1] Cf. les procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord (séance de février 1909).

qu'on peut lire aussi :

C

I N

De l'autre côté de la mer de Bou-Ghara et faisant face à *Gigthi* se trouvait un port lui faisant face, à 23 kilomètres de distance par mer. C'est la Marsa-Guedima (le vieux port) dont le nom antique n'est pas encore connu, mais ses deux jetées bien visibles, construites en grandes pierres, comme celle de *Gigthi*, indiquent son importance, quoique les ruines qui l'avoisinent immédiatement soient de peu d'étendue; mais toute la presqu'île des Accara, dont les ruines de Zian occupent le centre, est littéralement couverte de restes antiques attestant sa prospérité agricole et commerciale.

Vers le Nord de cette presqu'île, les ruines de Sidi-Chemmark, considérables et déjà connues par le grand nombre de sépultures qui les environnent, viennent d'être pour la première fois étudiées.

La construction de la route de Zarzis à El-Kantara a donné l'occasion, en coupant le bas du gros tertre qui porte le marabout de Sidi-Chemmark, d'explorer le sous-sol sur le tracé de la route et de chercher si cette bande, qui allait être définitivement recouverte, contenait quelque document intéressant.

Les fouilles dirigées par le lieutenant Escoubès, et surveillées par M. Truchet, surveillant de travaux, ont été couronnées de succès; un rapport détaillé du lieutenant Escoubès produira les fragments épigraphiques mis au jour et le plan d'un temple consacré à Junon ainsi, sans doute, qu'aux autres divinités capitolines.

Chemmark n'est distant que de 9 kilomètres des ruines de Zian, qui paraissent représenter le centre de la colonisation antique dans la presqu'île des Accara. C'est également dans leur voisinage que se sont installés les colons français, et l'extension que prennent les plantations d'oliviers montre l'utilité de fixer, dès à présent, le périmètre à réserver par l'Etat autour de ces ruines classées comme monuments historiques [1].

Il ne faudrait pas tarder à incorporer au domaine de l'État les ruines proprement dites et quelques parcelles circonvoisines, actuellement mises en culture, afin de réserver la possibilité de

[1] Le décret n'a pas été trouvé dans le recueil Zeys.

déblayer plus tard au moins le Forum de Zian et les principaux monuments qui l'avoisinent.

Au delà de *Zitha*, on n'a pas encore trouvé trace des deux routes qu'indiquent la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin. Les officiers topographes qui ont levé cette année la région de Ben-Gardane, et l'ont par suite visitée en détail, y ont constaté à nouveau un nombre considérable de ruines, mais les pierres de taille sont fort rares à cette distance de la montagne, et en outre le terrain s'est, depuis les temps anciens, notablement ensablé. Deux points devront par la suite attirer particulièrement l'attention comme susceptibles de fournir des documents à l'histoire du pays : le Bordj-el-Biban et Medeina, souvent décrits, mais jamais encore étudiés.

Les ruines de Bou-Gornine, au Nord-Est de Ben-Gardane, ont fait récemment l'objet d'un rapport de l'officier interprète Menouillard; elles sont étendues et ne manquent pas d'intérêt. Entre Ben-Gardane, la mer et la frontière tripolitaine actuelle, les restes d'installations agricoles et de citernes sont très nombreux, mais on n'y a encore trouvé aucune trace d'inscriptions, si ce n'est le chiffre IIII sur une plaque de calcaire tendre, à Houcha-Serira.

CONCLUSION.

Les territoires du Sud de la Tunisie ont maintenant été parcourus en tous sens. Ils renferment un nombre très considérable de ruines, dont quelques-unes présentent une importance particulière. Ce sont donc celles-ci qui devront être fouillées les premières, mais en outre, l'attention des officiers du service des Affaires indigènes, bien placés par leurs fonctions et leur autorité sur les indigènes pour se faire renseigner, devra se porter sur toutes les pierres isolées qu'ils peuvent rencontrer au cours de leurs déplacements. En intéressant les indigènes à ces recherches, ils peuvent, à peu de frais, faire des moissons épigraphiques aussi fructueuses que par les travaux considérables et coûteux qu'entraînent les fouilles proprement dites.

En résumé, le programme qu'ils ont à suivre est double :

a. Recherches d'ensemble, gratifications aux indicateurs et, à

l'occasion, salaires des quelques ouvriers nécessaires pour retourner les blocs épars.

b. Fouille détaillée d'une ruine. Comme il a été dit plus haut, c'est par Rgigila et par Remada que doit, semble-t-il, commencer l'étude des monuments encore inexplorés du Sud Tunisien.

Commandant Donau,
Correspondant du Comité.

NOTE

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1908

DANS

LA RÉGION DES PORTS DE CARTHAGE,

PAR M. MERLIN,

Membre non résidant du Comité.

Pour répondre au désir que la Commission de l'Afrique du Nord avait exprimé à la fin de l'an dernier, j'ai fait exécuter des fouilles à Carthage, dans la région des ports. Ces recherches ont été grandement facilitées par les obligeants concours que j'ai pu obtenir : le service des Domaines a généreusement consenti à nous abandonner l'«île de l'Amirauté», qui occupe le centre de la lagune septentrionale et qui est la propriété du Gouvernement tunisien; M. le général Herson, commandant la division d'occupation, puis son successeur, M. le général Pistor, ont bien voulu mettre à notre disposition les tirailleurs casernés au Lazaret de Carthage, qui ont été employés aux fouilles depuis le 8 mai jusqu'au jour où ils ont été envoyés dans une autre résidence; la garnison du Lazaret n'ayant pas été remplacée, les travaux ont dû être interrompus le 12 septembre, après avoir duré pendant quatre mois.

Comme il n'était pas possible de songer à déblayer l'île entière, il a fallu se limiter. Le programme de ces explorations a donc été le suivant : traverser l'île de part en part par une tranchée assez large pour permettre de reconnaître les édifices ou les substructions qui s'y trouveraient; suivre les murs de quai circulaires qui avaient déjà été signalés à son pourtour[1]. M. le capitaine Desmazes, com-

[1] Tissot, *Géogr. comp.*, I, p. 604-605; Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. CXLVIII et CLXXI; Saladin, *Ibid.*, 1901, p. CLIV-CLV. — Sur la question

mandant la compagnie casernée au Lazaret de Carthage, a accompli cette tâche aussi complètement que le temps et les circonstances le lui ont permis, avec un zèle et une méthode auxquels je suis heureux de rendre hommage ici. Le plan ci-joint (pl. VI), qui est l'œuvre de MM. Drappier et Emonts, donnera une idée du travail accompli et des résultats acquis.

L'île était entourée de trois murs en blocage de moellons, de forme presque circulaire, ayant respectivement environ 48 m. 56 et 63 mètres de rayon, mais inégalement distants les uns des autres sur toute leur périphérie. L'épaisseur de ces murs varie de 0 m. 60 à 0 m. 80; leur élévation atteint encore parfois 2 mètres. L'enceinte extérieure est très ruinée et il n'en subsiste que des restes insignifiants; l'enceinte médiane est munie de contreforts carrés, placés tantôt du côté externe, tantôt du côté interne. Entre cette seconde enceinte et la troisième, qui sont parfois reliées par des murs transversaux, existent des piliers en blocage de dimensions inégales; deux bassins rectangulaires et une citerne divisée en quatre compartiments par deux cloisons en croix sont juxtaposés à la face externe de la troisième muraille, contre laquelle, à l'intérieur, vient également s'accoler un autre bassin rectangulaire (3 m. 20 sur 2 m. 20).

Dans la tranchée qui coupe l'île, on n'a découvert que fort peu de vestiges en place : une abside demi-circulaire en blocage, de 9 m. 20 de diamètre, tournée vers le Sud; divers murs en blocage; une citerne de forme elliptique, mesurant 9 m. 50 sur 2 mètres; une autre citerne carrée de 2 m. 50 de côté et plusieurs alignements de blocs en tuf rectangulaires, de 1 m. 20 sur 1 mètre en moyenne, séparés par des intervalles d'environ 1 m. 50 et orientés sensiblement de l'Est à l'Ouest. Il se pourrait que ces piliers, dont l'alignement ne cadre pas avec celui des constructions romaines voisines des ports, rattachées à la centuriation générale de la Carthage romaine, soient d'époque punique.

La couche supérieure des déblais nous a fourni diverses sépultures de basse époque et un tombeau en forme de cuve oblongue maçonné au-dessus d'une des citernes.

des ports, cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 198 et suiv., p. 842 et 843; Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CCLXVII-CCLXVIII; Gauckler, *Compte rendu de la marche du Service en 1903*, p. 10 et 11.

Les objets exhumés sont peu nombreux : quarante-quatre stèles puniques, ex-voto à Baal-Hammon et à Tanit, dont vingt-quatre portent des dédicaces : M. Berger en a parlé à la Commission de l'Afrique du Nord dans la séance du mois de novembre 1908[1]; quelques paquets de monnaies de bronze agglomérées et indéchiffrables; des lampes, la presque totalité de celles-ci est chrétienne avec les symboles ordinaires : le chrisme, la croix, le palmier, le cerf, la colombe, le lion, le poisson, le Christ entre deux anges tenant des couronnes, etc.

Enfin je dois signaler un tesson de poterie couvert de graffittes, qui porte sans doute des comptes.

A. Merlin,

Membre non résidant du Comité.

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. ccxlv.

CHAPELLE CHRÉTIENNE DE TOCQUEVILLE,

PAR M. JULES GAUTHIER,
Membre non résidant du Comité.

A l'aide d'un crédit que le Gouvernement général de l'Algérie a bien voulu mettre à ma disposition, j'ai déblayé récemment un petit sanctuaire chrétien aux environs de Tocqueville, dans les ruines de *Thamalulla* ou *Thamalla*, à 14 kilomètres au Sud de la gare de Tixter, entre Sétif et Bordj-bou-Arréridj [1].

Située vers le milieu de la ville antique, à 250 mètres Nord-Est du fort byzantin, cette chapelle, d'une construction misérable, est fort mal conservée. Sauf deux harpes qui émergent, les murs, bâtis en moellons avec de rares chaînes en pierre de taille, n'atteignent même pas le niveau du sol actuel. Seule, l'orientation Est-Ouest de la butte de terre qui recouvrait les décombres, me décida à pratiquer quelques sondages.

Le monument (fig. 1) a une longueur totale de 18 m. 20. Sa largeur est de 11 m. 85. Aucune trace de porche n'existe à l'entrée. La porte est au milieu de la façade à l'Ouest. Deux rangées de colonnes séparaient les trois vaisseaux. Presque toutes les bases, du type attique, sont encore en place. Elles proviennent d'édifices antérieurs. Les dés ont en moyenne 0 m. 45 de côté; cependant les deux premiers, à gauche, mesurent 0 m. 66 et 0 m. 55.

La nef et le bas côté de droite sont dallés en briques carrées, dont les dimensions varient de 0 m. 18 à 0 m. 60; le sol de l'autre collatéral est en terre battue.

[1] Sur ces ruines, voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 270 et suiv. avec la bibliographie. — Le même, *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XV, 1895, p. 67 et suiv. — Grenier, *Bull. du Comité*, 1904, p. 217-220. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1942. — Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, février 1907, dans *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CXCI; mars 1908, *Bull. arch.*, 1908, p. CXC; juin 1908, *ibid.*, p. CCXV.

Le chœur est pavé en pierres plates brutes. Sa clôture consistai en un petit mur, à hauteur d'appui probablement, dont il subsiste quelques vestiges. La partie inférieure des deux dernières colonnes se trouvait engagée dans cette maçonnerie. Par devant, au fond de la nef, un passage a été ménagé entre deux autres colonnes sans bases, plantées en terre et encore debout, mais brisées à moitié de leur hauteur.

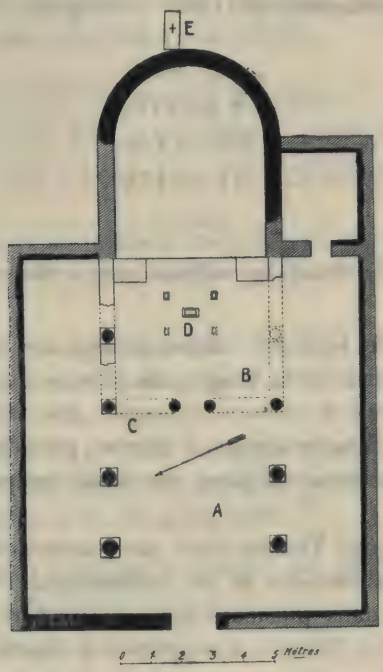

Fig. 1. — Plan de la chapelle chrétienne découverte à Tocqueville (Algérie).

Deux petits escaliers d'une marche donnent accès à l'abside. Le sol de cet espace est cimenté. Il n'y avait pas de sacristie à gauche du presbyterium; à droite, une petite salle communiquait sans doute avec le collatéral.

L'autel s'élevait à 1 mètre en avant de l'abside. Il devait être de bois, et ses montants s'emboîtaient dans des encastrements formés par quatre briques placées de champ perpendiculairement l'une à l'autre. A l'intérieur, sous un lit de cailloux noyés dans du béton, recouvrant lui-même plusieurs assises de briques, j'ai recueilli, à

o m. 40 de profondeur, le reliquaire et l'inscription du martyr. (Lettre D du plan.)

Le reliquaire est un coffret de pierre grossièrement taillé, mesurant o m. 45 de long, o m. 31 de large et o m. 23 de haut. Il contenait une mince couche de terre noirâtre, un fragment d'os et les débris d'une petite fiole de verre. Une grande tuile carrée de o m. 60 de côté sur o m. 08 d'épaisseur, lutée avec de la chaux, le fermait hermétiquement. Cette tuile porte l'inscription suivante[1] :

+HICABETU
R RELIQVI
AS MAR
TIRISBIN
CENTI

+ Hic (h)abe(n)tur reliquias martiris Bincenti +

Le creux et le bord des lettres gardent des traces de couleur rouge. Sur le fond de la brique, en travers de l'inscription, on distingue une sorte de chrisme incomplet, tracé avec le doigt avant la cuisson ☙. Simple marque d'ouvrier, peut-être. La forme des croix et des caractères indiquent une basse époque, probablement le VIe siècle.

Le nom de saint Vincent n'est pas inconnu dans l'épigraphie chrétienne de la Numidie et de la Maurétanie Sitifienne[2]. Il se rencontre aussi dans plusieurs listes de martyrs africains, entre autres, parmi les Abitiniens suppliciés à Carthage au mois de février 304[3]. Mais, dans tous ces textes, ce nom est associé à ceux d'autres saints. A Tocqueville, au contraire, saint Vincent est seul mentionné et semble l'objet d'un culte spécial. Cette particularité me fait supposer qu'il s'agit ici de l'archidiacre de Saragosse, martyrisé à Valence, en Espagne, le 22 janvier 304. Son culte fut très répandu en Afrique, comme, du reste, dans toute la chrétienté, au

[1] Publiée dans le procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, mars 1908, dans *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CXC.

[2] *Corp. inscr. lat.*, n° 5352. — Gsell, *Bull. du Com.*, 1889, p. 454. — *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1896, p. 192. — *Ibid.*, 1906, p. 14.

[3] Ruinart, *Acta sincera*, éd. 1689, p. 410.

témoignage de saint Augustin[1]. On lisait à Hippone les actes de sa passion, et l'illustre évêque de cette ville célèbre sa mémoire dans quatre sermons qu'il prononça à différents anniversaires du confesseur de la foi.

J'ai trouvé aussi, parmi les décombres, deux chapiteaux A et B, d'un ordre dorique très dégénéré, portant des inscriptions sur le tailloir. Comme le plan l'indique, le chapiteau A gisait vers le milieu de la nef, un peu à droite. On y lit, sur une seule face (hauteur des lettres, 0 m. 025 à 0 m. 03)[2] :

LETAMINI DOMINO ET EXVLI
TE IVSTI ET GLORIEMVR OMNES RE
CTI CORDE BONO QVI ISCRIBSIT

L(a)etamini (in) Domino et exult[a]te iusti, et gloriemur omnes recti corde! Bono qui iscribsit!

C'est le verset 11 du psaume XXXI. Voici le texte de la Vulgate : «Laetamini in Domino et exultate justi, et gloriamini omnes recti corde!»

Le chapiteau B a été recueilli dans le chœur, à droite de l'entrée. Sur une des faces du tailloir est gravé le verset 11 du psaume LV (hauteur des lettres, 0 m. 02 à 0 m. 025)[3] :

LO LAVDABO VERBV IN DEO LAV
ABO SERMONE IN DEO SPERAVI
NOM TIMEVO QVIT MIHI FACIAT OMO

[In D]eo laudabo verbu(m), in Deo lau[d]abo sermone(m); in Deo speravi, non timevo (=timebo) quit mihi faciat (h)omo.

La Vulgate offre quelques légères variantes : «In Deo laudabo verbum, in Domino laudabo sermonem, in Deo speravi; non timebo quid faciat mihi homo».

(1) *Sermons*, 274-277, surtout 276, chap. IV.

(2) Procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, juin 1908, dans *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCXVI.

(3) *Ibid.*, p. CCXVI.

Au-dessous de l'inscription, une rosace a été sculptée au centre du chapiteau.

Sur une autre face :

BONO PRESBITERO FAVSTO SVO
IVS STANTIA ECLESIA FABRICATAL

Bono presbitero Fausto suo, [cu]ius (in)stantia ec(c)lesia fabricata e[st].

La seconde partie du dernier texte biblique se retrouve à peu près identique sur une *fenestella confessionis*, découverte près d'Aïn-Fakroun : « In Deo sperabo, non timebo quid michi faciat homo » [1].

Les lettres de ces trois inscriptions ne sont pas du type byzantin comme l'épitaphe du martyr. Elles paraissent du ve siècle au plus tard. La déposition des reliques serait donc postérieure, de cent ans ou même davantage, à la construction de l'église, à moins d'admettre que les chapiteaux aient été empruntés aux ruines d'une basilique détruite.

Je signalerai, en terminant, un gros bloc de béton trouvé devant le chœur, en C. Les dimensions sont : longueur, 0 m. 94 ; largeur, 0 m. 70 ; épaisseur, 0 m. 25. La surface offre la forme d'un rectangle légèrement arrondi aux coins et entouré d'un petit rebord de 0 m. 03 de hauteur. Peut-être faut-il voir dans ce petit monument une table d'agapes, reposant autrefois sur un massif de maçonnerie qui aurait disparu.

J. Gauthier,
Membre non résidant du Comité.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 18742. Aujourd'hui au Louvre.

NOTE
SUR UNE PETITE ANCRE
TROUVÉE À LILLEBONNE
(SEINE-INFÉRIEURE),

PAR M. LÉON DE VESLY,
Correspondant du Comité.

Au printemps dernier, des travaux étaient entrepris, sous la direction de M. Sahut, architecte à Rouen, pour la construction de l'entrepôt Néel, rue Pasteur, à Lillebonne (Seine-Inférieure).

Les ouvriers employés aux terrassements découvrirent, à 0 m. 40 en contre-bas du niveau de la prairie (lequel est situé à 2 mètres environ au-dessous de la rue Pasteur), des substructions gallo-romaines avec des piliers d'hypocauste.

Des débris de poteries noires ou grises, des fragments de poterie rouge et l'anse d'une grande amphore sortirent des fouilles.

La découverte la plus intéressante fut celle d'une petite ancre recueillie par M. Brognard, pharmacien, dans le sol marécageux et au milieu de grosses pierres de libages; rien ne nous autorise à soupçonner que ce monument soit moderne. Plusieurs monnaies de bronze accompagnaient cette découverte, mais elles étaient trop oxydées pour pouvoir être lues, et d'ailleurs les ouvriers les distribuèrent ou les vendirent.

Fig. 1. — Ancre de fer trouvée à Lillebonne en 1908 (réduction au quart).

L'ancre ainsi trouvée est de fer plat de 0 m. 012 d'épaisseur. Elle présente la forme d'un croissant mesurant 0 m. 120 de corde et 0 m. 040 dans sa plus grande largeur. Une tige ou verge a été

ajoutée dans le prolongement de la flèche, mais sans barre transversale ou «jas». Aucun trou ni «organeau» pour recevoir le câble et jeter l'ancre ou la ramener et la fixer à l'aplustre du navire. Un seul anneau passé dans un morceau de fer prismatique et ajouté au centre d'une des faces du croissant ou bras recevait le filin de l'«orin». L'instrument est donc incomplet par l'absence de l'organeau et du jas, quoique cette dernière addition soit de beaucoup postérieure à l'emploi de l'ancre.

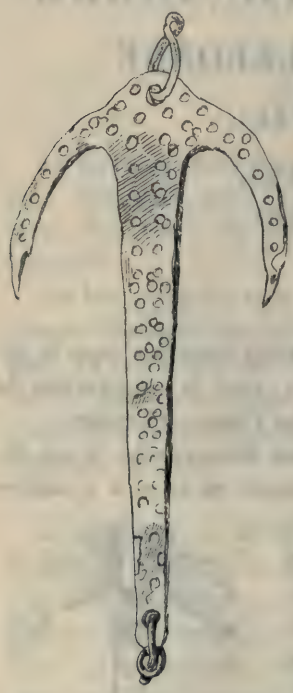

Fig. 2. — Ancre de plomb trouvée à Rouen en 1863 (réduction à moitié).

D'ailleurs, le croquis ci-joint (fig. 1) fera mieux comprendre l'appareil qu'une longue description. Il suffira d'ajouter que le poids total de l'instrument ne dépasse pas 760 grammes.

Les petites dimensions de l'ancre de Lillebonne et son faible poids sont autant de témoignages que cet instrument n'était pas destiné à servir. C'est à peine si une ancre de cet échantillon aurait pu maintenir en place le plus léger esquif.

Je suis donc amené à proposer l'hypothèse que l'ancre, trouvée rue Pasteur, était un objet votif, placé peut-être dans un mur de quai [1].

Je crois devoir rappeler à ce sujet une découverte analogue faite à Rouen, dans les premiers jours du mois de mai 1863. On exécutait, à cette époque, des travaux à l'angle des rues Grand-Pont et aux Ours. Les terrassiers trouvèrent, en bordure de l'ancienne voie romaine, qu'ils avaient rencontrée, et non loin du Carrefour sacré (aujourd'hui place Notre-Dame), une petite ancre de plomb [2] (fig. 2). Elle avait été déposée, avec un grand

[1] Les sondages opérés par les ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest pour l'établissement de la ligne de Port-Jérôme justifient l'existence d'un vaste marais formé par la Radicatel en amont de Lillebonne et d'un bassin ou port dans l'antique *Juliobona*.

[2] Musée de Rouen, collection Thaurin (dons, n° 1681).

bronze de Postume (258-257), à la tête d'un des nombreux squelettes découverts en cet endroit. Cette ancre avait donc été placée là avec intention; cela ne fit doute pour personne. Car ses petites dimensions[1], son faible poids, 135 grammes, sa décoration par de petits cercles, enfin des anneaux obtenus par la torsion d'un simple fil de plomb, incapable de résister à la plus légère traction, etc., tout concourait à prouver que l'ancre de Rouen était un objet symbolique, un ex-voto.

Je me crois donc autorisé à faire un rapprochement entre la petite ancre trouvée à Rouen, en 1863, et celle qu'on a récemment découverte à Lillebonne.

Léon de Vesly,
Correspondant du Comité.

[1] Longueur, 0 m. 152, et largeur, 0 m. 072.

CACHETS-AMULETTES DU CERCLE DE TÉBESSA,

PAR M. PAUL MONCEAUX,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Au cours de son intéressante et très fructueuse exploration archéologique du Cercle de Tebessa, M. le commandant Guénin, commandant supérieur de ce Cercle, a entrepris quelques fouilles à Henchir El-Abiod, localité située à 57 kilomètres à l'Ouest-Sud-Ouest de Tebessa. Là, en déblayant les ruines d'un fort byzantin, il a découvert en 1908, indépendamment de diverses sculptures et inscriptions, quelques objets fort curieux, d'apparence énigmatique, qu'il a soumis à la Commission de l'Afrique du Nord, et qui ont attiré l'attention des archéologues. Voici la description de ces objets et le relevé des inscriptions qu'ils portent :

1. *Henchir El-Abiod.* — Cachet-amulette, de calcaire blanc et tendre du pays (pl. VII, fig. 1).

Le cachet est muni d'une poignée, épaisse de 0 m. 02, longue de 0 m. 08, large de 0 m. 02, percée d'un trou de suspension. La face de la poignée est ornée d'un dessin géométrique, où des lignes entre-croisées forment des losanges; au centre de chaque losange est creusée une petite cuvette.

Le cachet proprement dit est épais d'environ 0 m. 02. La face est longue de 0 m. 10, large de 0 m. 06. Elle présente l'inscription suivante, où chacune des deux lignes est suivie d'une barre. Lettres hautes d'environ 0 m. 015 :

MIYEΛ̄E
VEMEIΔΓ

Sur l'une des tranches du cachet, en lettres de 0 m. 015, se lit la formule liturgique :

AMEN

2. *Henchir El-Abiod.* — Cachet-amulette analogue au précédent, de pierre du pays, calcaire blanc et tendre (pl. VII, fig. 2).

La poignée, qui est brisée en partie, mais dont il subsiste plusieurs amorces, était percée de deux trous de suspension.

Dimensions du cachet proprement dit : longueur, 0 m. 095; largeur, 0 m. 05; épaisseur, 0 m. 015 à 0 m. 02. A chacune des extrémités du cachet, sur les petites tranches, on voit deux petites cuvettes, dont chacune est entourée d'un cercle. Sur la face, dans un cadre, une inscription en quatre lignes séparées par des barres. Hauteur des lettres : 0 m. 01, aux lignes 1 et 4; 0 m. 015, aux lignes 2 et 3 :

D D
A B
O Y
G VA

Faut-il lire *D(e) D(e)i (donis) Abougua*? La formule *De donis Dei*, indiquant une offrande, est d'usage courant chez les chrétiens d'Afrique. *Abougua* serait un nom indigène.

3. *Henchir El-Abiod.* — Cachet-amulette, beaucoup plus petit que les précédents, de calcaire blanc et tendre du pays.

La poignée, bien conservée, est épaisse d'environ 0 m. 02, et percée d'un trou de suspension. La face de cette poignée a la forme d'un pied, long de 0 m. 06, large de 0 m. 015 en moyenne (pl. VII, fig. 3). On y lit l'inscription suivante :

D M S

D(o)m(u)s ? ou *D(o)m(inu)s ?* ou *D(is) M(anibus) s(acrum)?*

Le cachet proprement dit est épais de 0 m. 01, long de 0 m. 06, large de 0 m. 04. La face présente, dans un cadre, une inscription en deux lignes séparées par une barre (pl. VII, fig. 4). La première ligne contient peut-être des caractères grecs, la seconde est en caractères latins. Hauteur des lettres : 0 m. 01 :

X I P T Δ V
A · B T N I V

Ligne 1. — Ce groupe de lettres énigmatique rappelle deux inscriptions analogues qui ont été trouvées dans des localités voisines, et qui, toutes deux, étaient gravées sur des linteaux chrétiens : une inscription d'Henchir-Reguiba, depuis longtemps connue[1], dont M. le commandant Guénin nous a envoyé naguère une meilleure copie; une inscription de Rouïs, récemment découverte par M. Guénin, et encore inédite.

Ligne 2. — Peut-être *Abt(e)niu(s)*, nom propre.

4. *Henchir El-Abiod.* — Objet de terre cuite rouge, en forme de champignon. Hauteur totale, 0 m. 03; hauteur du pied, 0 m. 015. Diamètre du pied, 0 m. 025; diamètre de la face supérieure, 0 m. 045.

Le pied est percé d'un trou de suspension. La base est ornée d'un dessin grossier : une croix grecque, et, entre les bras de la croix, quatre o ou quatre petits cercles. Sur la face cylindrique du pied, se déroulent une série de signes qui paraissent être des lettres, très grossièrement tracées et très inégales. Il faut lire peut-être :

D A D O M I M O

d(atum) a Domino ?

La face supérieure de l'objet présente des dessins vermiculés (pl. VII, fig. 5).

En examinant ces objets, plusieurs archéologues ont émis des doutes sur l'authenticité. Informé de l'impression produite sur quelques-uns de nos confrères, M. le commandant Guénin a répondu en se portant garant de l'authenticité absolue. Les objets ont été trouvés dans les décombres des chambres du fort byzantin, à une profondeur de 2 m. 50, par des ouvriers indigènes entièrement incapables d'une fraude de ce genre : des Bédouins nomades, ouvriers d'occasion, changés fréquemment, qui ne savent pas un mot de français, encore moins de latin, et qui ne sauraient avoir ni l'idée ni les moyens de fabriquer de fausses antiquités. Quant à une importation de ces objets sur le champ de fouilles, il n'y faut pas

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16745.

songer davantage. Henchir El-Abiod est situé dans une région complètement déserte, où l'on n'a jamais vu un touriste, où les archéologues les plus militants ne s'aventurent guère. La nature seule des objets décrits plus haut est un argument très sérieux en faveur de l'authenticité. On comprend des faussaires de Tunis fabriquant de prétendus vases ou terres cuites antiques pour la naïveté des touristes de Carthage; mais comment trouver preneur pour ces misérables cachets au grimoire cabalistique? En outre, ces objets, comme le remarque M. Guénin, sont en pierre du pays, en calcaire blanc et tendre, comme toutes les inscriptions ou sculptures découvertes à Henchir El-Abiod. La paléographie des documents vient à l'appui des affirmations de M. Guénin; on y retrouve les formes si particulières de lettres qui caractérisent en Afrique l'épigraphie chrétienne de basse époque, notamment pour le B, le D, le G, l'S, l'V. On n'imagine pas un Bédouin si expert dans un domaine si spécial de la paléographie. Les sceptiques ont observé, il est vrai, que, sur des cachets, les lettres devraient être gravées à l'envers. Mais l'argument n'est pas sans réplique : on connaît de nombreux exemples de cachets sûrement authentiques, où les caractères sont tracés à l'endroit, comme dans les inscriptions ordinaires. Ajoutons que les objets trouvés récemment à Henchir El-Abiod ne sont certainement pas de véritables cachets, au sens exact du mot. En résumé, jusqu'à preuve du contraire, et provisoirement, si l'on veut, il est logique de s'en tenir à l'hypothèse de l'authenticité.

Ce qui d'abord excita des doutes, c'était l'apparence anormale des objets découverts à Henchir El-Abiod : on ne se rappelait pas avoir rien vu de semblable dans les musées. Mais cette première impression n'était pas justifiée. Les numéros 1 à 3 se rattachent à une série déjà ouverte. On a déjà rencontré des objets analogues, et dans la région même de Tebessa. Prenons l'album de la *Collection Farges*, publié en 1900 par MM. Besnier et Blanchet. Page 17 (nos 7 et 8. Cf. planche VI, 6-7), nous y lisons :

« 7. Cachet ou marque de potier, en calcaire blanc (0 m. 06 sur 0 m. 048). — Sur la face inférieure, une petite croix et six lettres très nettes, disposées sur deux lignes que sépare une barre horizontale. Sur les faces latérales, des caractères peu distincts et un quadrillé. — M. le commandant Farges, s'étonnant que les caractères ne soient pas tracés à l'envers, verrait plutôt en cet objet un élément d'une archivolte ornée de lettres : la saillie postérieure eût

servi à la fixer dans la maçonnerie. Mais nous n'avons pas d'exemples de pareils membres d'architecture, tandis qu'il n'est pas rare de trouver aux basses époques des cachets inversés...

« 8. Cachet ou marque de fabricant, en calcaire blanc (0 m. 064 sur 0 m. 03). Les caractères, très confus, de l'empreinte sont reproduits à la planche VI, n° 7. »

Ces cachets de la collection Farges proviennent de Youks (ancienne *Aquae Caesaris*), localité située à 16 kilomètres à l'Ouest de Tebessa. Ils présentent la plus grande analogie avec les trois premiers objets décrits plus haut, découverts non loin de là, à Henchir El-Abiod. L'inscription principale du mieux conservé des cachets de Youks figure maintenant au *Corpus* [1]. La voici :

✠ E C I
M F T

Ici encore, dans la disposition de l'inscription, l'analogie est frappante. Mais l'énigme subsiste : on doit se demander s'il s'agit de véritables cachets.

M. Héron de Villefosse, qui eut naguère l'occasion d'étudier le petit document de Youks dont nous venons de parler, écrivait, le 8 décembre 1898, au *Bulletin d'Hippone* :

« L'objet dont vous m'avez adressé le dessin a bien la forme d'un cachet d'oculiste; mais les tranches ne portent pas les indications qu'on trouve ordinairement sur ces petits monuments. Au contraire, sur les plats, il y a une inscription en lettres assez grandes, précédée d'une croix et tracée à l'endroit. J'avoue, d'ailleurs, que je ne comprends pas le sens de cette inscription. A moins que ce ne soit une sorte de silex, la matière de l'objet n'est pas non plus celle qu'on employait pour les cachets : c'était d'ordinaire une sorte de stéatite plus ou moins verdâtre... [2]. »

Ces intéressantes observations de l'éminent archéologue nous mettent sur la voie de l'explication la plus vraisemblable. Les objets trouvés à Youks et à Henchir El-Abiod [3] n'ont des cachets

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 22649.

[2] *Bulletin d'Hippone*, n° 30, 1903, p. 23.

[3] Depuis que cette note est rédigée, M. le commandant Guénin a publié et reproduit un cachet analogue, trouvé par lui dans les ruines d'une maison byzantine à Henchir-Touta, au Sud-Ouest de Tébessa (*Bull. arch. du Comité*, 1908, p. 257-258, fig. 2).

ordinaires que la forme; ils en diffèrent et par la matière et par la disposition comme par la nature des inscriptions. Selon toute apparence, ce ne sont pas de véritables cachets, mais des amulettes ayant cette forme, avec trous de suspension et formules votives ou cabalistiques : des amulettes-cachets, ou des cachets-amulettes.

Paul Monceaux,
Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

NOTE
SUR DES TERRES CUITES
DÉCOUVERTES À BIR-BOU-REKBA,

PAR M. MERLIN,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Au mois de juin dernier, j'ai fait parvenir à la Commission de l'Afrique du Nord deux inscriptions, une punique et l'autre latine, qui venaient d'être découvertes par M. le capitaine Cassaigne, du 4e bataillon d'Afrique, près de Bir-bou-Rekba, non loin de l'ancienne *Siagu*, dans les ruines d'un édifice qui couronnait un petit mamelon sur la rive gauche de l'Oued-Faoura [1]. L'inscription punique, qui a été publiée ultérieurement par M. Philippe Berger, remonte approximativement à l'an 150 avant J.-C. et se rapporte à la dédicace et à la consécration d'un double sanctuaire en l'honneur de Baal et de Tanit [2]; l'inscription latine est un ex-voto à Saturne, le substitut de Baal à l'époque romaine, et mentionne la construction d'une citerne par un fidèle reconnaissant [3].

En même temps j'indiquais qu'on découvrait chaque jour de nombreux fragments de terre cuite, que M. Cassaigne recueillait avec une minutieuse attention et qui appartenaient à des effigies de culte, petites ou grandes, jadis réparties, et pour la plupart adossées, dans des édicules, au milieu des *areae* qui occupaient la majeure partie des temples, maintenant presque toutes réduites en miettes, mais qui paraissaient devoir être du plus vif intérêt pour

(1) *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCXVIII.

(2) *Ibid.*, p. CCXXXVII; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1908, p. 362; *Revue de l'histoire des religions*, 1908, LVIII, p. 155 et 156; *Catalogue du Musée Alaoui*, suppl., p. 107, n° 1131.

(3) *Bull. arch. du Comité*, *ibid.*, p. CCXVIII; *Catalogue du Musée Alaoui*, suppl., p. 85, n° 941.

l'histoire des religions de l'ancienne Afrique. Ces morceaux, apportés au Musée du Bardo, y ont été soigneusement examinés; en les classant, en rejoignant ceux qui étaient susceptibles de se juxtaposer, on a pu reconstituer quinze statues de terre cuite, plus ou moins bien conservées, mais toutes fort curieuses. Je me propose de leur consacrer ailleurs une description et une étude détaillées, qu'accompagneront le plan du sanctuaire levé par M. le capitaine Cassaigne et le compte rendu des fouilles; mais je crois utile de signaler dès à présent quelques-unes des plus importantes parmi ces images divines :

1° (pl. VIII). Un personnage (haut., 0 m. 40), assis sur un trône à dossier entre deux sphinx ailés debout, coiffés d'un bonnet conique[1]. Le dieu porte une barbe coupée court; sur ses cheveux est posée une haute tiare droite, décorée de cannelures; il est vêtu d'une longue et ample tunique à la mode orientale, d'une étoffe fine, qui laisse le cou libre et tombe jusque sur les pieds nus; sa main droite, qui fait le geste rituel de l'adoration, est levée et ouverte, la paume tournée en dehors; l'avant-bras gauche est tendu en avant; les doigts fermés semblent avoir tenu un attribut aujourd'hui disparu.

Des monnaies de Clodius Albinus offrent, sauf quelques variantes insignifiantes, la même divinité dans la même attitude, des épis dans la main droite avec, à l'entour, la légende *Saeculo frugifero*[2]. Nous avons donc ici la figure de *Saeculum frugiferum*. Ce Baal punique, qui ne s'est qu'imparfaitement romanisé, était honoré entre autres à Hadrumète, patrie d'Albinus[3]; son buste apparaît sur des espèces en bronze de cette ville, qui datent d'Auguste[4];

[1] La tête de l'un des sphinx n'a pas été retrouvée.

[2] Cohen, *Monn. impér.*, III, 2° édit., p. 422, n°s 68, 69; Frœhner, *Médaillons de l'empire romain*, p. 151-152; Lenormant, *Revue numismatique*, 1842, p. 90 et suiv. — Voir aussi un essai monétaire en plomb au nom de Commode (Cohen, *Ibid.*, p. 318, n° 674; Rostovtsew et Prou, *Catalogue des plombs de l'antiquité...*, p. 274, n° 791). Cf. Cumont, *Mystères de Mithra*, I, p. 77-78; Hirschfeld, *Histor. Zeitschr.*, *Neue Folge*, XLIII, 1897, p. 454.

[3] *Vita*, I, 3.

[4] Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, II, p. 52, n° 29. Hadrumète portait le surnom de *Frugifera* (*Corp. inscr. lat.*, VI, 1687) et il est naturel que le *deus frugum, deus sanctus frugifer*, Saturne, y ait été vénéré tout particulièrement (cf. Hirschfeld, *loc. cit.*).

deux statuettes, trouvées dans des sépultures de cette localité, reproduisent ses traits [1].

Il convient aussi de rapprocher de notre effigie et des monnaies de Clodius Albinus les statuettes, toujours plus ou moins incomplètes, qui ont été découvertes à Carthage dans les nécropoles puniques et qui montrent un dieu, tantôt imberbe [2], tantôt barbu [3], le plus souvent assis entre deux sphinx [4], coiffé d'une mître pointue et portant sur l'épaule gauche une hache à double tranchant. Enfin il faut rappeler qu'on a exhumé en 1891, à Henchir-Kasbat (*Thuburbo majus*), la partie inférieure d'une statue de marbre, vraisemblablement d'époque romaine, où l'on voit le bas du corps d'un personnage drapé assis entre deux sphinx ailés [5].

Le culte de ce Baal, dont la représentation s'est maintenue sensiblement pareille jusque sous l'empire, a été, comme on peut en juger, assez répandu. Il n'est pas étonnant, en particulier, qu'on la rencontre aux environs de Bir-bou-Rekba, à peu près à mi-chemin entre Carthage et Hadrumète.

2° (pl. IX). Une femme assise (haut., 1 m. 18); une sorte de bonnet plat cache presque entièrement les cheveux et une partie des oreilles; la bouche largement fendue, le nez retroussé impriment au visage un aspect réaliste très accusé. Le vêtement comprend d'abord une longue tunique descendant jusqu'aux pieds, très ouverte autour du cou et dont les manches courtes, s'arrêtant au coude, sont retenues sur le bras par une série de boutons; par-dessus la tunique, une *palla* enveloppe les genoux et venait par derrière recouvrir l'épaule et tout le côté gauches pour finir retenue sur le poignet. Un enfant nu est étendu, dans une pose abandonnée d'un très gracieux effet, sur les genoux de la femme qui lui donne le sein en lui soutenant la tête de la main gauche, au quatrième doigt de laquelle est passée une bague. Il manque quelques morceaux de la tête, du dos et de la poitrine de la femme et son bras gauche, mais ces lacunes ne nuisent pas trop

(1) Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. CXCVII.
(2) Par ex. : *Musée Lavigerie*, I, p. 103-104, etc.
(3) Par ex. : *Musée Lavigerie*, p. 102-103, 119-120, etc.
(4) On le trouve aussi à cheval (*Musée Lavigerie*, I, p. 118).
(5) Archives de la Direction des Antiquités, photographie de M.

à l'impression à la fois étrange et pittoresque produite par cette statue qui est presque grandeur nature.

Malgré l'absence d'attributs caractéristiques et le réalisme de la physionomie, il est difficile, étant donnée la place qu'occupaient les débris de cette effigie dans le sanctuaire, de ne pas la considérer comme une image de culte. Peut-on préciser le nom de cette divinité courotrophe? Si l'on remarque que nous sommes dans un un temple de Baal-Saturne et si l'on se souvient que Saturne est parfois associé à *Nutrix*[1], je pense qu'on n'hésitera pas à identifier notre personnage avec la *Dea Nutrix* que mentionnent certaines inscriptions africaines[2] et dont on a déjà retrouvé quelques statues[3], une entre autres à Lambèse où la déesse, debout cette fois, de la main gauche «soutient un petit enfant qui essaie de lui prendre le sein à travers son vêtement»[4]. Nous avons ici une figure analogue dans son ensemble, quoique différente dans le détail, de la parèdre du Saturne africain.

3° (pl. X). Une femme léontocéphale debout, dont il y avait au moins cinq répliques semblables, mais de taille diverse, dans le sanctuaire. Nous avons des fragments assez minimes de deux d'entre elles; deux autres sont partiellement conservées; de la cinquième, la plus grande, mesurant 1 m. 50 de haut, M. le capitaine Cassaigne a réuni presque tous les morceaux, et elle est aujourd'hui à très peu de chose près complète; c'est celle que je décrirai ici. Malgré la grossièreté de la technique et les insuffisances de l'exécution, ce type divin est d'un intérêt tout spécial.

Au-dessus d'un corps de femme se montre une tête de lion que les poils de sa crinière entourent comme d'une sorte de nimbe; de chaque côté du cou pendent les deux bouts d'un klaft dont on ne voit rien autre; le crâne était jadis surmonté d'un objet arrondi, sans doute un disque, actuellement cassé et perdu, mais dont on distingue encore nettement l'amorce. La déesse est vêtue d'une

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 8245, 8246, 8247; *Bull. arch. du Comité*, 1896, p. 209, n° 161. Cf. Toutain, *Cultes païens dans l'empire romain*, I, 1, p. 342-343; *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 405, n° 135.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2664; *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. 238. Cf. Toutain, *op. cit.*, p. 341 et suiv.

(3) Toutain, *Bull. des Antiquaires de France*, 1892, p. 203 et suiv.

(4) Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 45-46; pl. III, 2.

longue tunique grecque qui est relevée sous les seins par une ceinture et descend jusque sur les pieds nus; la tunique n'est visible que sur la poitrine, les bras et un peu au-dessous des genoux; le haut du buste et les épaules sont dissimulés sous une pèlerine composée de trois bandes parallèles superposées, qui laissent le cou dégagé; à partir des reins jusqu'au mollet, deux grandes ailes de vautour qui se croisent, celle de gauche recouvrant celle de droite, enveloppent et enserrent les flancs et les jambes. Ce triple camail et ces grandes ailes constituent un costume qui rappelle d'une façon frappante celui de certaines statues égyptiennes ou traitées à la mode égyptienne, en particulier de la prêtresse découverte en 1902 à Carthage par le P. Delattre [1].

Le bras droit de la femme pend le long du corps, la main est fermée, mais sans rien tenir; l'avant-bras gauche, nu comme le droit, est ramené sur la poitrine et dans la main se trouve un vase en forme de cornet assez haut, ici en partie brisé, mais ailleurs intact et décoré de cannelures.

La triple pèlerine, le klaft, surtout les ailes qui pour les riverains du Nil caractérisent les divinités protectrices, nous prouvent que nous sommes devant une figure de divinité égyptienne, dont la silhouette a été reproduite par le potier auteur de notre statue. La tête de lion, le disque qui la surmontait, font songer à Sokhit qui sur des tubes porte-amulettes sortis des tombes puniques de Carthage apparaît avec sa face de lionne que domine l'uraeus dressé devant le disque solaire [2].

Comment peut-on expliquer la présence de cette déesse, amenée en Afrique par l'influence égyptienne, dans les sanctuaires de Baal et Tanit dont M. Cassaigne a déblayé les vestiges? On sait que parfois Baal-Saturne a été dans l'Afrique romaine soit représenté accompagné d'un lion qui est à ses côtés [3] ou lui sert de monture [4], soit même honoré sous les traits de cet animal, symbole du dieu [5].

(1) Héron de Villefosse, *Monuments Piot*, XII, p. 96 et suiv.; cf. Chassinat, *Ibid.*, IV, p. 20-21; Héron de Villefosse, *Ibid.*, V, p. 246-247.

(2) *Catalogue du Musée Alaoui*, supplément, p. 112, n°s 7 et 10.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 16696, 16697; Gsell, *Musée de Tébessa*, pl. I, n°s 4 et 2, p. 40.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 20357, 20433, 20437, 20448.

(5) Arnobe, *Adv. nat.*, VI, 10. Cf. Gsell, *op. cit.*, p. 15 à 17 Toutain, *De Saturni cultu*, p. 45 et suiv.; Gavault, *Ruines de Tigzirt*, p. 126-127.

C'est sans doute ce qui justifie l'introduction de notre divinité léontocéphale dans le temple où sa *leonis torvissima facies*, — pour employer les expressions qu'Arnobe applique à certaines images de Saturne et qui conviennent à merveille à la nôtre, — l'a fait considérer sans doute, à l'égal de *Nutrix*, comme la parèdre féminine du Baal romanisé[1].

4° Une quatrième statue, malheureusement bien plus endommagée, mérite, malgré ses mutilations, une mention. C'est une femme debout sur un lion. L'animal ne subsiste que partiellement, mais sa tête est suffisamment conservée pour que l'identification soit sûre. Du personnage qui est debout sur son dos et qui était vêtu d'une longue tunique, le haut du corps et les bras n'ont pu être reconstitués (haut. actuelle, 0 m. 67-0 m. 68); nous ne saurions par suite préciser quelle était son attitude. Il n'est pas douteux cependant que cette déesse est Atargatis, la grande divinité syrienne associée à Hadad, assimilée par les Romains à *Venus Caelestis* et représentée debout ou assise sur un lion ou entre deux lions[2]. Dès lors, il n'y a pas à s'étonner de la rencontrer ici dans le double sanctuaire dédié à Baal et à Tanit et où ces dieux continuèrent à être adorés sous la domination romaine. Avec des aspects différents, les trois déesses dont nous avons découvert les effigies ne sont que des transpositions iconographiques diverses d'un même thème, sous des influences différentes, romano-helléniques, égyptiennes ou orientales, mais qui répondent toutes trois à un même besoin de représenter les traits de cette personnalité aux contours vagues et mobiles qu'était l'élément féminin du couple Saturne-Baal et Caelestis-Tanit. Nos statues sont des œuvres locales, exécutées à l'époque romaine[3] et qui ne font que répéter en

[1] M. Babelon a bien voulu me signaler la même représentation au droit de certaines monnaies de Q. Metellus Scipio; cette image léontocéphale y est désignée par les trois lettres G. T. A. qu'on explique par *Genius terrae Africae* (Babelon, *Monnaies de la rép. romaine*, I, p. 280, n° 51).

[2] Debout sur un lion : Kan, *De Jovis Dolicheni cultu*, p. 107-108, n° 154. — C'est peut-être une représentation analogue qui a été trouvée à El-Djem (*Enquête sur les installations hydrauliques*, I, p. 10).

[3] La statue de la femme debout sur le lion porte dans le dos, tracée à la pointe avant la cuisson, une inscription latine qui nous fait connaître l'auteur de l'offrande. Cette inscription, malheureusement incomplète, mentionne un personnage nommé *Saturninus*, *P(ublii) fil(ius)*.

argile, matière qu'on avait et qu'on a encore facilement sous la main dans la région, des types divins répandus et popularisés depuis plus ou moins longtemps dans le pays. Avec leur physionomie souvent déconcertante et leur art rudimentaire, elles nous fournissent sur le syncrétisme religieux de l'Afrique romaine des renseignements précieux et féconds.

A. Merlin,

Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

RAPPORT
SUR LES FOUILLES
EXÉCUTÉES EN 1908
PAR LE SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES
DE L'ALGÉRIE,

PAR M. ALBERT BALLU,

Architecte en chef du Service des Monuments historiques,
Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Les travaux exécutés par notre service pendant l'exercice 1908 doivent être classés de la façon suivante :

I. Announa.

M. C.-A. Joly, délégué financier, a continué le déblaiement méthodique de l'antique *Thibilis* et mis au jour plus de 7,000 mètres carrés.

Les découvertes se divisent en trois parties : la première, aux environs de la porte de l'Est; la seconde, près de l'arc de triomphe; la troisième dans le quartier Nord-Est de la ville.

La première partie comprend des bâtiments limités par un gros mur situé en prolongement de la ligne des piles de la porte orientale de la cité; par la large voie passant derrière le Capitole, au Nord; à l'Ouest, par les constructions attenantes à cet édifice; au Sud, enfin, par une longue galerie de 3 mètres de largeur qui dessert six pièces de dimensions différentes éclairées sur la voie. L'une de ces salles, dont les murs sont épais de 1 mètre, est disposée à l'extrémité Nord-Ouest des bâtiments et séparée de la rue par un couloir parallèle au portique à colonnes qui garnit la voie sur ses côtés. Le couloir se coude du Nord au Sud en s'élargissant et isole le Capitole du groupe de constructions déblayées cette année.

Ainsi se trouve reliée la porte de l'Est avec la voie Triomphale, sur le flanc occidental de laquelle nous avons trouvé, en 1906, le curieux édifice qui était probablement la basilique judiciaire de *Thibilis*. La distance de la porte Est à l'axe de la grande voie est de 105 mètres.

La seconde partie a trait au déblaiement d'un pâté de bâtiments placés à l'Ouest de l'arc de triomphe, et occupant une largeur de 24 mètres sur 40 de long.

On aperçoit tout d'abord un joli monument se composant d'une grande salle (26 mètres sur 13) possédant des bas côtés, une estrade précédée de cinq marches, des dépendances sur son flanc Sud. La plate-forme (7 mètres sur 4) ne pouvait, selon nous, servir qu'à un tribunal. Nous pensons donc que nous pourrions bien être en présence d'une annexe [1] de la basilique civile dont, à une certaine époque, les dimensions ont sans doute été insuffisantes.

Les bas côtés de la salle se composent chacun de cinq travées séparées par quatre colonnes; en face de l'estrade, se trouve la porte d'entrée donnant sur la grande voie. Les dépendances sont divisées en trois chambres.

A l'Ouest de ce monument se trouve une cour, au fond de laquelle s'ouvre un vestibule donnant accès à six salles : une de 10 mètres sur 7, escortée de deux autres plus petites, est placée dans l'axe de l'entrée. Les autres pièces donnent latéralement sur le vestibule.

La troisième partie des découvertes de M. Joly est beaucoup plus importante que les deux autres. Tout d'abord il a déblayé quatre rues allant du Nord au Sud; ce sont : 1° la grande voie Triomphale prolongée, depuis le forum jusqu'à son extrémité Nord; 2° la rue dite du Forum qui passe derrière la place publique; 3° la voie partant de l'angle Nord-Ouest de la maison d'Antistius vers le rempart Nord; 4° le boulevard oriental de la ville.

Trois rues transversales, perpendiculaires aux quatre précédentes, ont aussi été déblayées :

La première est située à l'ouest de la voie Triomphale et a reçu la désignation de rue de Faustine à cause de son voisinage avec la

[1] C'est ainsi qu'à Timgad on a bâti ultérieurement une annexe à la curie municipale.

petite basilique, déjà décrite, près de laquelle on a trouvé des inscriptions dédiées à Faustine.

La deuxième, presque en prolongement de la précédente, réunit la grande voie à la rue du Forum. Elle a été appelée rue des Deux-Têtes, parce qu'à son extrémité occidentale, à l'angle qu'elle fait avec la grande voie, la porte d'une maison disposée à cet endroit a comme enseigne deux têtes d'homme et de femme sculptées sur la pierre.

La troisième, parallèle à la rue des Deux-Têtes, fait, comme elle, communiquer la grande voie à la rue du Forum. On lui a donné le nom de rue de Livius, parce qu'elle borne au Nord une maison appartenant jadis à un personnage dont une inscription nous a révélé le nom.

Les intersections de ces diverses rues délimitent cinq groupes de constructions qui, contrairement à ce qui a eu lieu à Timgad, sont sur plan rectangulaire et non carré. Leur largeur varie de 20 à 25 mètres; leur longueur est d'environ 35 mètres.

Le premier pâté de bâtiments comprend, comme nous l'avons dit plus haut, une petite basilique. Son abside est hémisphérique; elle est entourée de vingt salles de différentes dimensions donnant soit sur la voie de Faustine, soit sur la voie Triomphale, et n'offrant rien de bien particulier.

Dans le second îlot, celui qui est situé au Nord de la rue des Deux-Têtes, on reconnaît aussi une vingtaine de divisions, parmi lesquelles se trouvent des boutiques et entre autres une de boulanger avec moulin, soubassement du four, table pour la vente et écurie.

La troisième *insula*, au Sud de la précédente, est partagée en deux parties égales par un mur plein, parallèle à la grande voie. Du côté Ouest, dans l'angle Nord, est l'entrée avec les deux têtes signalées ci-dessus. Un second vestibule s'ouvre aussi sur la rue du Nord et un troisième, avec escalier, sur la grande voie. Les chambres sont au nombre de onze. Du côté Est, long couloir donnant sur la rue du Forum et desservant quatre pièces éclairées sur la rue des Deux-Têtes, et autant sur la rue de Livius avec citerne dallée en pierre. Ces pièces paraissent avoir servi de magasins; on descendait dans le fond de la citerne par un escalier encore intact, placé dans l'angle Sud-Est de l'immeuble.

Le quatrième groupe, toujours au Sud du précédent, se compose

d'une galerie faisant façade sur la voie Triomphale, d'un vestibule perpendiculaire à cette galerie et desservant quatre chambres, lesquelles en commandent cinq autres. Une de ces chambres servait de boutique et contenait des jarres de terre cuite.

La partie orientale de la construction est occupée entièrement par un bel atrium rectangulaire, dont les portiques étaient soutenus par six colonnes aux chapiteaux très simplement moulurés.

Au centre de la cour dallée en pierre, on a exhumé un autel servant aux sacrifices et une base honorifique avec inscription dédiée à Mercure. Ce texte nous donne aussi le nom du propriétaire de la maison, Marcus Livius Felix. Voici cette inscription :

MERCVRI
AVG
SACRVM
M LIVIVS
FELIX MAG
PAG FLAM
AVG OB HO
NORIBVS
D S P D

Ce Livius était déjà connu par deux inscriptions tombales dont l'une donnait l'âge du défunt, 45 ans.

Les lettres de l'inscription à Mercure sont bien gravées; la structure de la maison est excellente; c'était la demeure d'un personnage important.

Dans l'une des onze cases ouvertes sur l'atrium, M. Joly a trouvé un autre texte donnant le nom de M. Marius Æmilianus, édile, avec trois étalons de mesures linéaires gravées dans la pierre et mesurant respectivement o m. 30, o m. 50 et o m. 505.

M· MARIVS ..... MENSVRAS
AEMILIANVS ..... STRVCTOR ET
AEDILIS ..... FABRILCVRAVIT

Le cinquième pâté de constructions entre la rue du Forum à l'Ouest et la voie commençant à la maison d'Antistius renferme une fabrique d'huile avec deux moulins.

Comme on le voit, la campagne de 1908 a été bonne pour Announa.

II. M'daourouch.

On a achevé le dégagement et la remise en état des belles ruines de thermes découvertes au cours des exercices précédents. Une inscription chrétienne curieuse a été mise au jour. Elle date du IVe siècle et offre un intérêt tout particulier par le mélange des formules païennes et chrétiennes qui s'y rencontrent et par les nombreux symboles qui l'accompagnent : une couronne, deux monogrammes constantiniens, deux plats, une rosace, des fleurs, une ampoule.

Voici ce texte :

Diis Manibus sacrum.
Juli Meggenti in pace fidelis vixit annis LXVI
Hic situs est.

Meggentius paraît se rattacher à la même racine punique que Meggenius et Miggin.

III. Sétif.

Un fort important château d'eau romain a été découvert en 1908 à Sétif, sur la place Barral. Il se compose de portiques à arcades surmontées d'un attique plein et donnant accès à des bassins disposés, comme les portiques, sur les trois côtés d'une cour ouverte dallée.

On compte onze travées sur la façade principale, dont la largeur est de 19 mètres. L'arcade centrale, plus large que les autres, est aussi plus élevée. Elle mesure 3 m. 62 de haut sur 2 m. 09 de large. Les autres arcs ont 2 m. 24 sur 1 m. 14. Dans le fond de la travée médiane, une niche hémisphérique (2 m. 62 sur 1 m. 45) contient une fontaine dont l'eau se répandait dans les bassins couverts par les portiques, lesquels bassins recevaient également le précieux liquide de vasques situées dans les parties antérieures et latérales des galeries dont le développement atteignait 11 mètres. C'est donc sur une longueur de deux fois 11, c'est-à-dire 22 mètres, plus 19 mètres, égale 41 mètres, que le public pouvait venir puiser de l'eau.

Le rebord des bassins n'est que de 0 m. 70 de hauteur sur une profondeur de 2 mètres; toutefois ces dimensions suffisaient pour qu'on pût puiser commodément l'eau avec des vases faciles à emplir rapidement.

Les portiques, ou pour mieux dire les galeries d'eau, étaient voûtées en plein cintre. Ces voûtes, d'une hauteur de 4 mètres, existent encore dans la plus grande partie du monument; elles étaient revêtues d'une couverture de pierre que nous rétablirons l'an prochain. L'arcade centrale était surmontée d'un fronton qui pénétrait dans la voûte des galeries.

Le mode de construction est fort simple : les pieds-droits des travées sont en deux assises jusqu'à la naissances des arcs; ces derniers sont d'un seul morceau de pierre évidé en demi-cercle, avec joint dans l'axe des piliers. Bien entendu, l'arcade centrale n'offrait pas le même appareil, qui n'aurait pu être employé pour des dimensions plus grandes; elle se composait de trois claveaux.

L'attique formé d'une assise de pierre pleine, de 0 m. 70 de hauteur, était compris entre deux corniches moulurées fort simplement; le cordon du bas servait d'imposte à l'arc du milieu, alors qu'il couronnait ceux des petites travées.

L'ensemble de ce château d'eau est d'un effet bien intéressant. Il sera le plus bel ornement de la ville lorsqu'il sera restauré et que les escaliers seront aménagés pour qu'on y accède de la place. Il sera surtout de la plus grande utilité pour l'alimentation des habitants de Sétif. C'est donc là une découverte de premier ordre.

Les Byzantins qui, on le sait, ont fait de l'antique *Sitifis* un quartier général important, ont laissé leur trace caractéristique sur les piles du château d'eau en pratiquant des trous biais dans l'angle des pierres pour y passer les cordes destinées à attacher leurs chevaux.

Au cours des fouilles pratiquées à Sétif, on a trouvé l'inscription suivante :

D · M · S
IVL PRIMA · V · A ·
XXXVI · RELIQ
FILIOS VII TI
TVLVM COL Æ
MIIVS FELIX

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Prima v(ixit) a(nnis) XXXVI reliq(uit) filios VII. Titulum col(locavit) Æmi(l)ius Felix.

A 10 mètres du dallage de la cour du château d'eau, on a pu reconnaître une voie romaine et, un peu plus loin, une mosaïque d'ornements longue de près de 40 mètres. Sur cette mosaïque, à 30 mètres de la fontaine, on a trouvé des fragments d'une stèle à Saturne qui, reconstituée et superposée dans le jardin de la ville, a 2 mètres de haut.

Cette stèle a trois compartiments, ou pour mieux dire, trois étages; dans celui du haut, Saturne est représenté debout appuyant la main droite sur une tête de lion et tenant dans la gauche le couteau du sacrifice. Un fronton mouluré, dont les extrémités sont portées par deux colonnes corinthiennes, surmonte le bas-relief. Au-dessous, on voit l'inscription suivante :

D· D· S· SATVRNO AVG
SACRVM

Dans le compartiment intermédiaire, deux personnages, un homme et une femme :

L· OTACILIVS L· FIL ARN CAN
DIDVS SAC D· S· VNA· CVM·
TITIANA· SABINA· CON· SVA V· L· A· S·

L. Otacilius L. fil(ius) Arn(ensi tribu) Candidus sac(erdos) D(ei) S(aturni) una cum Titiana Sabina con(juge) sua v(otum) l(ibens) a(nimo) s(olvit).

Dans l'étage du bas, on distingue le taureau du sacrifice, l'autel et le sacrificateur.

Enfin, sur le côté, de petites lettres nous donnent le nom de l'auteur du monument, avec le libellé suivant :

EXO
FICi
NA
LAE
MIL
QVI

Dans les fouilles pratiquées aux environs de Sétif, à Bellâa, à 8 kilomètres de Saint-Arnaud (commune mixte des Eulmas), on a découvert, en exécutant des travaux de canalisation, une très belle lampe chrétienne de bronze, dont voici la description sommaire :

Un réservoir à huile, de forme presque sphérique, émerge d'une sorte de corne d'abondance qui l'enveloppe de feuillages. Au-dessus de la panse (0 m. 07 de diamètre), un couvercle circulaire, malheureusement disparu, fermait l'ouverture par laquelle on introduisait le liquide. L'extrémité du réservoir se divise en deux becs (longueur, 0 m. 07; diamètre de l'ouverture, 0 m. 02) ornés de pointes, reliés par des courbes rentrantes; sur ses flancs sont sculptés, en relief, deux chrismes, le χ et le ρ accompagnés de l'α et de l'ω.

Le haut du cornet s'épanouit suivant une section horizontale, agrémentée de pointes garnies de boules et reliées entre elles par des lignes biaises de façon à constituer une série de triangles. Cette section est vide au milieu et forme l'extrémité du réservoir à parfums, laquelle est couronnée d'un couvercle hémisphérique orné de feuilles et de rinceaux et surmonté d'une croix grecque au-dessus de laquelle est perchée une colombe.

La lampe pèse 1,350 grammes, est longue de 0 m. 21 et haute de 0 m. 165 sur une largeur de 0 m. 14 entre les branches des becs. C'est une pièce archéologique remarquable et qui doit être placée dans un musée d'Algérie [1].

IV. Chemora.

M. Cortades, administrateur de la commune mixte d'Aïn-el-Ksar, dont dépend Timgad, avait reçu de notre service une subvention à l'effet d'opérer des fouilles dans une ruine sise à 3 kilomètres du village de Chemora. Il y trouva deux basiliques chrétiennes de différentes dimensions. La plus importante, qui seule a été fouillée, mesure 22 mètres de long sur 14 mètres de largeur. Elle possédait une abside hémisphérique dont les montants de pierre et les traverses de même matière se dressent encore jusqu'à la hauteur de 4 m. 50 au-dessus du sol; le remplissage en moellons a disparu.

[1] La reproduction en a été donnée au *Bull. arch.* de 1908, pl. XLVI.

L'entrée de la basilique avait lieu en deux endroits, sur les faces latérales, tout près des angles de la façade principale. Les jambages de ces portes se composent de colonnes engagées, ménagées dans l'épaisseur du mur et faisant par conséquent face l'une à l'autre.

Sur le flanc Nord de l'édifice, non loin du chœur, une chapelle était disposée, comme il y en a tant d'exemples à Timgad; cette chapelle avait aussi une petite abside demi-circulaire.

Nous avons trouvé des corbeaux de pierre sur le dessus desquels se trouve l'amorce de bases de demi-colonnes.

L'autre église, très voisine de la précédente, possédait également un chevet hémisphérique. Son angle Sud-Ouest a conservé trois assises sortant de terre. Dans l'une d'elles, on voit encore des trous d'attaches de chevaux pratiqués par les cavaliers byzantins.

M. Cortades découvrit aussi sur la route de Chemora à El-Maader, sa résidence, et à 12 kilomètres de celle-ci, une conduite d'eau très bien conservée qu'il s'empressa de faire entièrement déblayer par les indigènes, trop heureux de l'espoir de fournir les moyens de faire revivre l'eau dans la grande plaine qui s'étend aux pieds du Djebel-Guimal et que des irrigations rendraient extrêmement fertile.

C'est dans cette montagne que la source trouvée jaillit. On a mis au jour sans peine le captage antique dont l'état de conservation est parfait. La conduite, construite en moellons, enduite à l'intérieur avec un excellent mortier ou plutôt un béton de petits cailloux et de débris de briques pilées, a 0 m. 28 de largeur sur 0 m. 30 de hauteur. Un chapeau en pierres la recouvrait; ses fondations sont de 25 centimètres et se composent d'un lit de moellons.

Sa longueur est de 2,900 mètres; elle franchissait un petit viaduc ménagé au-dessus d'un ravin et possédait deux regards pratiqués au-dessus de bassins de décantation; l'une de ces cuves mesure 1 mètre sur 0 m. 90, l'autre placée en aval par rapport à la première est circulaire avec un diamètre de 1 m. 10.

La conduite aboutit à un grand réservoir, long de 37 m. 50 sur 31 m. 50 de largeur. Sa profondeur est de 3 mètres, ce qui donne un cube de 3,500 mètres environ, avec une superficie de 120 mètres. Ses enduits sont presque entièrement conservés; son radier n'offre aucune fissure apparente. Il sera donc très possible, avec quelques réparations, de le remettre en état et de l'utiliser.

Dans l'angle Sud-Ouest, un escalier de sept marches (dont quatre existent encore en place) permettait de parvenir au fond. Une décharge se trouve à proximité de ces marches. Sur les enduits verticaux nous avons observé des représentations d'animaux divers (cheval, chacal, etc.), tracés à la pointe avec assez d'art.

Mais ce grand bassin ne servait pas seulement à l'alimentation d'eau, il était aussi utilisé pour la pisciculture.

Nous avons découvert, en effet, dans le bas des parois verticales, de petites alvéoles, en terre cuite, réservées dans l'épaisseur du mur, afin de permettre aux poissons qu'on mettait dans la pièce d'eau de trouver un refuge et d'y déposer leurs œufs. C'est la reproduction de ce qui existait dans la piscine de la maison de Sertius à Timgad.

Dans la vaste plaine, il existe aussi deux autres réservoirs de moindre importance et moins bien conservés.

V. Lambèse.

M. Cavalier, contrôleur de la maison centrale, commença les opérations de fouilles du camp antique de Lambèse le 7 avril.

On attaqua la partie située entre la porte de l'Est et le chemin dit de Jouvence, sur une largeur de 40 mètres environ, en reprenant les déblais à l'endroit où nous les avions arrêtés l'année dernière.

L'ensemble des constructions comprises entre la voie Decumane au Nord, les Scholæ à l'Ouest, le rempart à l'Est et le chemin précité se divise en quatre parties distinctes, sortes de bandes se dirigeant du Nord au Sud et séparées entre elles par de longs vestibules ou allées de 5 à 6 mètres de largeur.

Le premier massif renferme d'abord un rectangle de bâtiments de 37 mètres de long sur 10 environ de large. On y remarque une entrée donnant sur la grande voie et des pièces en double ou triple épaisseur disposées de chaque côté de cette entrée. Puis, derrière, une cour avec bassin; des salles grandes et petites éclairées sur ladite cour, au nombre de 12. A l'extrémité de l'allée qui limite à l'Est ce premier massif, on voit les traces d'une très vaste cour 43 mètres de long sur 18 de large), sur laquelle donnaient les casernements. Le côté oriental de cet espace, qui est le mieux conservé, présente un arrangement différent des précédents. Au lieu de donner sur la cour, les cases militaires, triples en épaisseur,

sont desservies par de petits couloirs dirigés perpendiculairement à la cour. Au bout des trois cases, un mur longitudinal allant du Nord au Sud reste ininterrompu.

Le second massif se divise lui-même en trois portions : la première borde la grande voie sur une largeur de 50 mètres et une profondeur de 35; on y distingue : deux cours intérieures dont l'une a conservé un bassin demi-circulaire; des pièces en double épaisseur au nombre de onze, en tout vingt-deux éclairées directement par la voie Décumane; des chambres encadrant les cours à l'Est et à l'Ouest; enfin une vingtaine de pièces situées au Sud. La seconde longe le mur sur lequel s'appuient les séries des trois cases mentionnées ci-dessus au premier massif. Ce sont des chambres simples en épaisseur donnant sur une ruelle disposée perpendiculairement au second massif, se retournant ensuite de l'Ouest à l'Est derrière ce massif, et arrivant à l'allée qui débouche sur le Decumanus, à l'Est dudit massif. La troisième portion contient des cases en double épaisseur donnant les unes sur la ruelle et les autres sur une grande cour (35 mètres de long sur 14 de large).

Le troisième massif se caractérise par un long mur le divisant en deux parties à peu près égales du Nord au Sud. Du côté Ouest, et dans la partie contiguë à la grande voie, habitation se composant de vingt pièces; dans la partie postérieure, casernements en double épaisseur éclairés par la cour mentionnée en dernier lieu. (On en compte seize, dont huit sont commandés par les autres.) Du côté Est, habitation analogue à la précédente avec un nombre un peu plus grand de pièces pour la partie attenante au Decumanus, et casernements de triple épaisseur pour celle située en arrière. Ces cases prennent jour sur une troisième grande cour intérieure, bordée de portiques soutenus par des colonnes dont les bases subsistent encore. La troisième allée, aboutissant à la grande voie, communique avec cette cour en même temps qu'elle limite à l'Est le troisième massif.

Le quatrième et dernier massif de constructions comporte une habitation (longueur 42 mètres, largeur 27) présentant au Decumanus une double rangée de quatre pièces, possédant une jolie cour d'allée avec bassin et une série de chambres rayonnant autour de cet atrium. Dans la partie postérieure, cases en triple épaisseur; comme celles du premier massif, donnant sur le côté Est de la cour à portiques.

Malheureusement, le fameux chemin dit de Jouvence, par lequel passent les tonneaux de vidange de la maison centrale, vient couper de l'Est à l'Ouest toute cette partie du camp.

La route qui va de Batna à Khenchela vient également empiéter sur les ruines en les prenant en écharpe à l'Ouest et au Sud des thermes de la légion. Ce que nous avons pu déblayer de ce côté comprend deux sections : l'une disposée à l'Ouest des thermes; l'autre au Sud de ce bâtiment.

La section occidentale est séparée des thermes par une voie large de 10 mètres; un portique la borde sur son côté Ouest. De l'autre côté, des vestiges de colonnes ont été retrouvés; peut-être a-t-on, après coup, établi là une seconde galerie adossée aux bains. Onze cases (5 m. 50 sur 4 mètres) étaient abritées par le portique; derrière elles, une maçonnerie épaisse de 4 m. 50 et longue de 32 mètres contenait une série de vides (au nombre de 12) destinés à contenir vraisemblablement des vases ou récipients, à l'usage des troupes, et accessibles par une salle oblongue de 32 mètres de longueur comme la muraille et 7 mètres de large.

Toujours à l'Ouest, derrière cette salle, on en voit une autre fort longue, bordée d'un portique.

Enfin, au Sud des cases et du mur contenant les récipients, deux salles étaient séparées par un couloir et précédaient deux rangées de petites chambres, toutes de dimensions égales et au nombre de quinze.

La section méridionale était séparée de la précédente et des thermes par une voie de 10 mètres, parallèle au Decumanus. La disposition des bâtiments est intéressante. Ce sont d'abord de très petites pièces s'alignant sur la voie et isolées du côté du Sud par une longue cour. Puis, une nouvelle façade de constructions double en épaisseur et percée à deux endroits d'un passage donnant chacun accès à une cour disposée perpendiculairement à la première. Les casernements englobés dans ces deux cours intérieures sont triples en épaisseur, sauf celui placé à l'Est, qui est double.

Vient ensuite un long couloir parallèle aux deux cours et permettant de pénétrer dans une quatrième cour établie presque en prolongement de la première, et entourée de chambres militaires doubles en profondeur tant au Nord, sur la voie, que du côté Sud où un mur, courant de l'Ouest à l'Est, sépare la construction qui

se répète symétriquement avec les mêmes chambres installées sur une cinquième cour parallèle à la quatrième.

L'étude approfondie de ce camp de Lambèse fait amèrement regretter l'éventrement opéré sur une forte partie de surface par la maison centrale et par les routes qui le sillonnent. Que de précieux renseignements ce vandalisme européen n'a-t-il pas fait perdre à la science!

Les terrains fouillés cette année se ressentent du voisinage de l'établissement pénitentiaire, car c'est là surtout qu'on a extrait toutes les pierres pouvant être utilisées et sans qu'on fît attention aux inscriptions. Aussi ces dernières sont-elles restées introuvables cette fois.

L'an prochain, nous continuerons nos recherches jusqu'au rempart Sud du camp.

Comme objets, il a été découvert au cours des fouilles de 1908 :

Une bague d'or, poids 2 gr. 03, ornée d'une pierre en trois couleurs imitant un œil; quinze lampes de terre cuite, dont deux intactes, de forme ordinaire; une lampe de terre cuite, représentant un oiseau; une lampe de terre cuite à deux becs; deux clefs de bronze, 35 sur 4 millimètres; une clef de fer, longueur 205 millimètres; deux fers de lance; une bague-clef de cuivre; une amphore de terre cuite, 0 m. 11 sur 0 m. 06; huit épingles ou fibules d'os; sept épingles de bronze; un bracelet de cuivre; une bague de cuivre; fragment de cuiller à médicaments ou parfums; une cuiller entière; trois boucles de cuivre; cinq perles en plastique; deux médaillons de 0 m. 25 sur 0 m. 17; un lot de 54 pièces d'argent du module approximatif d'une pièce de 50 centimes, parmi lesquelles on distingue un Néron, quatre Domitien, quatre Vespasien, un Trajan, un Nerva, un Antonin le Pieux, une Plautilla; cinquante-deux médailles de bronze frustes; quatre-vingt-neuf médailles, moyen bronze; cent quatre-vingt-trois médailles, petit bronze.

VI. Timgad.

Nous pouvons grouper de la manière suivante les travaux et découvertes opérés à Timgad pendant l'exercice 1908 :

I. Découverte de voies.

II. Découverte d'une porte à l'Est de la ville.

III. Découverte de maisons.
IV. Découverte de la seconde partie du monastère.
V. Découverte d'un baptistère et de ses dépendances.
VI. Découverte de mosaïques.
VII. Découverte d'inscriptions.

1° *Découverte de voies.* — Conformément au programme que nous nous étions imposé, nous avons recherché ce qu'il pouvait encore rester à déblayer de voies de la cité. Celles des quartiers Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest étant totalement dégagées, il nous fallait attaquer la partie Sud-Est.

Nous n'avons réussi à mettre au jour que deux *cardo* et un *decumanus;* ce sont : la première et la deuxième voie venant après le boulevard Est et se dirigeant dans le sens du Nord au Sud; puis la quatrième rue (allant de l'Est à l'Ouest) après la voie Triomphale.

Dans cette dernière, on n'a retrouvé que des traces de dalles en grès en deux ou trois endroits, et il ne faut pas s'étonner de ce fait si l'on remarque combien les édifices privés de l'antique Thamugadi ont été bouleversés, démolis, puis reconstruits la plupart du temps sans que les alignements aient été observés, et même souvent sur l'emplacement des voies publiques. Parfois on rencontre l'ancien dallage à 0 m. 40 ou 0 m. 50 au-dessous du sol actuel des immeubles qui se sont installés sur la rue; parfois on en découvre des morceaux utilisés comme pavement des maisons.

Mais, si nos trouvailles des voies de la cité ont été limitées, nous avons eu un dédommagement dans la découverte du prolongement de la voie Triomphale à sa sortie du rempart oriental, c'est-à-dire après avoir franchi la porte de Mascula.

De là elle incline nettement vers le Sud-Est et, au bout d'une distance de 128 m. 75, elle passe sur un ponceau qui avait été construit pour faciliter l'écoulement des eaux recueillies par un ravin coupant la route à angle droit. Ce ponceau se composait de deux petites travées formées par trois petits murs en pierre de 8 mètres de longueur, recouverts par des plates-bandes; la distance ainsi franchie au-dessus du vide était de 4 mètres.

La voie continue ensuite toujours dans la direction Sud-Est, mais en s'infléchissant en contre-courbe sur une longueur de 80 m. 25 pour arriver à un monument dont nous donnerons ci-après

la description. La longueur totale de ladite voie est donc exactement de 213 mètres.

Dans la première partie de son parcours, le dallage en grès s'incline avec un biais assez accentué; à partir du ponceau jusqu'à la fin, cette inclinaison est plus faible, mais partout les dimensions des dalles sont irrégulières. A 58 m. 70 de la porte de *Mascula*, le côté Nord de la voie a gardé les traces d'un édicule qui faisait saillie de 1 m. 45 sur 8 m. 75 de largeur. Ce sont les substructions soit d'un porche, soit d'une fontaine.

La largeur de la rue est très variable. Nous avons, entre trottoirs, les cotes de 7 m. 20, 7 m. 45, 8 m. 25, 9 mètres, 9 m. 90, 11 m. 45.

2° *Découverte d'une porte à l'Est de la ville.* — L'extrémité, à laquelle aboutit la voie prolongée du Decumanus Maximus Est, en dehors de la cité, est occupée par un édifice de 4 m. 90 d'épaisseur sur 11 m. 34 de largeur. C'est un arc triomphal, une porte monumentale dont le plan est semblable à celui de la porte de Lambèse, c'est-à-dire que chacune de ses faces est décorée de 4 colonnes détachées, disposées en avant d'autant de pilastres.

L'arcade est de 0 m. 30 plus large que celle de la porte précitée, et de 0 m. 05 seulement que celle de la porte de *Mascula*. Ce sont les mêmes colonnes corinthiennes, ornées des mêmes cannelures et chapiteaux que les colonnes de ces arcs et aussi de l'arc de Trajan. Nous avons retrouvé d'ailleurs presque tous les éléments de la porte qui nous occupe; les tronçons en gisaient à terre lorsque nous en opérâmes les déblais. Corniche, frise, architrave, moulures du soubassement, tout s'y trouve, sinon en totalité, au moins représenté.

Sous la porte, les chars ont laissé les traces profondes de leur passage; là encore nous avons pu constater à nouveau que l'écart des roues antiques était bien de 1 m. 45 correspondant à la largeur de nos voies normales de chemins de fer.

L'axe transversal de l'édifice est incliné par rapport à la ligne du rempart Est de la cité, de telle sorte que son extrémité Nord est plus rapprochée de celui-ci que sa partie Sud. C'est ce qui explique le mouvement de contre-courbe qu'il a fallu donner au Decumanus Maximus prolongé pour qu'il pût arriver normalement à passer sous la porte nouvellement déblayée.

Une découverte intéressante opérée au cours de ces fouilles a été celle d'un fragment d'inscription du libellé suivant :

ONINO ARM
TEST XXV IM
IMIFRATR
ERVAE A
LEGAT

Calcaire. Hauteur des lettres : 0 m. 11. Hauteur du fragment de l'inscription : 1 m. 10.

Ce texte a été trouvé le 2 avril à quelques mètres de la porte, à l'endroit même où il a dû tomber lorsque le monument s'est effondré. Il nous donne une indication précieuse qui est la puissance tribunice de l'Auguste auquel a été élevé l'arc.

Cette puissance tribunice est indiquée par : TEST XXV, c'est-à-dire *tribunicia potestate XXV* ou 25e puissance tribunice, qui ne peut être attribuée qu'à Marc-Aurèle; cela nous reporte à l'an 171 après J.-C.

3° *Découverte de maisons.* — Nous avons tout d'abord achevé les fouilles de l'*insula* placée sur le boulevard de l'Est, à 30 mètres de la grande voie. Nous avons dit dans notre dernier rapport que l'on avait rencontré là les restes d'un four, aux murs calcinés. Ce four, en terre réfractaire, paraît avoir servi à faire de la brique si l'on en juge par les scories qui en ont été retirées; il a été établi à une très basse époque sur les ruines de la maison qui occupait l'espace carré ou à peu près (20 mètres sur 21 m. 80) de l'insula. Les dimensions du four sont, à la partie supérieure, de 4 m. 50; en bas, de 2 m. 60. L'ouverture était du côté Est; la contenance, de 45 mètres cubes environ. L'entrée de la maison devait être placée sur le flanc oriental, à l'endroit occupé par le four. On arrivait à un portique, dallé en mosaïque, encadrant sur deux côtés un atrium dont le sol est couvert en pierre. Du portique à l'atrium il y a une différence de niveau de 0 m. 65 qui était franchie par 3 marches. Un bassin en calcaire (de 1 m. 60 sur 1 m. 04) occupait l'angle Nord-Est de la cour. Malheureusement, le four occupe la presque totalité de la longueur de la galerie

orientale de l'atrium dont la mosaïque, bien entendu, a été détruite à cet endroit. Une chambre de 3 mètres sur 4 m. 70 qui avoisinait le vestibule a aussi été enfouie par la massive construction du fourneau à briques.

A l'angle Nord-Est de la maison existait une salle au sol de béton, avec 4 m. 70 de largeur sur 6 mètres de long et communiquant avec la galerie Est de l'atrium. Au Nord de cette galerie, deux chambres, l'une de 2 m. 80 sur 3 m. 65, donnant sur la voie parallèle au Decumanus Maximus dont elle était séparée par une distance d'insula, c'est-à-dire de 20 mètres au Nord de la cour, toujours sur la même voie; l'autre [1] de 4 mètres sur 3 m. 65, ne paraissant pas avoir de portes communiquant avec l'atrium. A l'Ouest de ce dernier, le tablinum (5 mètres sur 2 m. 05) s'ouvrait sur la cour par une ouverture de 1 m. 55 de large; on accédait de là à une pièce (3 m. 65 sur 2 m. 85), éclairée par la voie désignée ci-dessus et possédant un sol bétonné.

Tout le côté occidental de l'immeuble était occupé par une immense galerie, longue de 19 m. 60 sur 3 m. 65 de largeur. On y remarque deux rangées de piliers carrés dont les espacements assez rapprochés indiquent presque certainement qu'ils servaient de supports à des auges pour la cavalerie.

Reste la partie méridionale de l'îlot. Vis-à-vis de l'atrium, à peu près dans son axe, s'ouvrait par une large baie de 2 m. 40 une salle (6 m. 25 sur 6 m. 83) où nous avons trouvé l'une des plus intéressantes mosaïques de dallage de Timgad. Nous la décrirons plus loin. Ladite salle était accompagnée sur le flanc Ouest par une pièce de même profondeur qu'elle et de 3 m. 05 de large; et, sur le côté Est, par de petites latrines dont les sièges ont disparu mais dont on distingue encore nettement la fosse recevant les matières et le caniveau creusé dans la pierre qui recevait l'eau courante destinée au lavage.

Cette latrine est plus élevée de 1 mètre que le reste du sol de la maison. Enfin, dans l'angle Sud-Est de l'immeuble, on voit les restes d'une pièce de 4 mètres sur 3 m. 70 commandée par une autre de 2 m. 70 sur même profondeur. (Cette dernière est traversée par l'égout des latrines.)

Le niveau de cette habitation est à peu près le même que celui

[1] Sol recouvert de béton.

du boulevard Est de la cité; mais il y a une grande différence de hauteur (4 m. 80) avec le sol de la rue bordant le côté Sud et avec celui de la voie côté Ouest (5 m. 50).

Les murs qui s'élèvent sur ces faces sont donc de véritables murailles de soutènement; elles sont bien construites en moellons encadrés par des montants et des traverses en belles pierres de 0 m. 80 d'épaisseur.

Cette fouille terminée, nous entreprîmes le déblai total des maisons du quartier Nord-Ouest de la cité, dont il restait encore à découvrir huit îlots, ainsi que la bande longue de 130 mètres environ et large de 6 mètres, de la porte Nord à l'angle Nord-Ouest de la cité comprise entre le boulevard Nord et le rempart.

Cette longue bande a été dégagée; nous y avons trouvé de petits magasins, presque tous accompagnés d'arrière-boutiques, et, parmi eux, quelques établissements de foulons; puis un bassin (14 m. 50 sur 6 mètres) placé à peu près à mi-distance entre la porte Nord principale et la porte Nord secondaire; près de cette dernière, une salle à peu près carrée, dallée en pierre et munie d'un puits.

Il est fort logique que nous ayons trouvé là des boutiques, l'espace étant trop étroit pour contenir des habitations. Les établissements de petit commerce étaient tout naturellement placés avec avantage le long de la voie.

Le premier îlot du quartier Nord-Ouest s'appuyait, d'une part, sur le boulevard Nord; d'autre part, sur la voie prolongée du Cardo Maximus Sud qui le limitait à l'Est, et qui, on le sait, aboutissait à la porte secondaire Nord. On y remarque, sur le côté septentrional, quatre salles dont deux avec portes extérieures; sur le flanc Ouest, une grande pièce de 7 mètres sur 12 environ et une petite chambre d'angle, avec porte sur la rue, bornant l'immeuble au Sud où l'on voit trois autres salles dans les mêmes conditions. Sur le côté Est, chambre d'angle avec porte sur les deux rues, vestibule dallé en pierre avec puits et une grande pièce avec seuil largement ouvert. Au centre, cinq autres chambres de différentes dimensions, dont une dallée en briques. On y parvenait après avoir passé par trois pièces se commandant, la première donnant sur la voie Nord.

Le second îlot, sur la même ligne que le précédent, était disposé à l'Ouest de celui-ci. Il comprenait, au Nord et au Sud, une rangée

de boutiques occupant toute la largeur de la maison; au centre, un mur double sans ouverture divisait la constructions en deux parties égales : à l'Ouest, les murs intérieurs ont presque entièrement disparu, deux portes sur la rue sont encore visibles; à l'Est, on distingue deux portes également munies de quatre marches, celle la plus éloigné du rempart Nord donnant accès à une vaste chambre communiquant avec un couloir adossé au mur séparatif central et ouvert sur l'une des boutiques septentrionales, l'autre porte accédant à un petit vestibule, puis un atrium dallé duquel on pouvait aller au magasin de l'angle Nord-Est et à la chambre précédant le couloir.

Toutes les boutiques sises au Nord communiquaient entre elles; celle de l'angle Nord-Ouest a encore conservé des cuves de foulon au nombre de trois; celle de l'angle Nord-Est avait quatre portes : une sur la rue au Nord; une sur la rue à l'Est avec quatre marches; une avec l'atrium; une enfin avec sa boutique voisine.

Les magasins établis au Sud étaient indépendants les uns des autres, sauf les deux de l'Ouest qui communiquaient. Tous avaient une entrée sur la rue, à l'exception de celui occupant l'angle Sud-Est de la maison, lequel n'avait qu'une porte accédant à l'intérieur. Il est donc probable que cette pièce n'avait pas la même destination que les autres.

Le troisième îlot était limité : au Nord, par la rue qui le séparait du premier îlot; à l'Est, par la voie prolongée du Cardo Maximus Sud; au Sud, par la seconde voie parallèle au boulevard septentrional; à l'Ouest, par la dernière rue placée à l'Ouest avant le boulevard de cette partie de la cité.

Les murs qui nous sont restés ne sont pas excellents. On distingue dans l'immeuble trois divisions dans le sens de l'Est à l'Ouest.

Celle qui est le plus au Nord n'a conservé que deux petites salles, dont une encore dallée. La section centrale se divise en quatre chambres : les deux du milieu; celle située à l'Est est dallée; c'était l'atrium de la maison. Enfin la portion de l'immeuble disposée dans la partie Sud comprend également quatre pièces, dont trois sont ouvertes soit sur la rue au Sud, soit sur celle de l'Est.

Les trois divisions de la maison communiquent entre elles et constituent un ensemble. Malheureusement, l'intérêt qu'offre cette ruine au point de vue de la conservation est bien médiocre.

Nous passons au quatrième îlot. C'est de beaucoup le plus beau et le mieux conservé. Il est disposé sur le même rang que celui qui le précède, et son côté occidental, la rue parallèle au boulevard de l'Ouest les séparent.

L'entrée est au Nord; dans l'axe de l'immeuble, et, laissant sur le côté Ouest deux petites pièces de même profondeur que le vestibule, on pénètre dans un vaste atrium dallé, bordé de portiques, et garni d'un grand bassin en calcaire, carré, bien conservé, de 2 m. 10 de côté. Au milieu de la paroi septentrionale de ce bassin, on aperçoit une sorte de tuyau en pierre, percé à sa mi-hauteur et jadis surmonté d'une sorte de chapeau de marbre orné d'une pomme de pin; c'était une vasque avec jet d'eau.

Les portiques entourant l'atrium sont fort inégaux de largeur : celui de l'Ouest, se trouvant immédiatement en bordure, est fort étroit; ceux du Nord et du Sud mesurent 2 mètres; mais celui de l'Est est très vaste. Placé en face de l'entrée, il occupe la même largeur qu'une salle disposée dans le même axe et s'appuyant sur le mur méridional de la maison. Là on a trouvé une petite vasque demi-circulaire qui n'est pas en place et provient certainement de l'atrium (1 mètre de largeur sur 0 m. 80 de profondeur).

Immédiatement au Sud de l'atrium, on distingue le tablinum ouvert par trois entre-colonnements. Des traces de mosaïques y ont été relevées.

La partie de l'immeuble dont nous venons de donner la description sommaire occupe environ les trois cinquièmes de sa superficie; c'est la fraction occidentale qu'un mur percé de nombreuses ouvertures limite à l'Est. De ce côté, nous voyons, donnant sur la rue au Nord, une pièce dallée en calcaire et une seconde plus grande, renfermant de traces de mosaïques, et formant l'angle Nord-Est de l'insula. Il y a communication avec l'atrium par un couloir pour ces deux petites salles et, pour la dernière, une porte sur la rue à l'Est.

Au Sud des précédentes, deux autres chambres de même largeur, l'une ouverte sur l'atrium, l'autre sur la rue. Encore au Sud, deux nouvelles pièces, dans les mêmes conditions. Enfin, à la hauteur du tablinum, et de même profondeur que celui-ci, chambre au sol de béton avec deux portes sur la pièce contiguë au tablinum, et sise entre celle qui nous occupe et ledit tablinum; puis, deux salles exiguës, dont l'une pavée jadis en mosaïque, possédant des ouver-

tures sur la rue de l'Est. Celle de l'angle Sud-Est communiquait avec la chambre en béton; la profondeur de celle-ci était égale à la somme des deux autres.

La disposition de cette insula est intéressante, en dehors de son état de conservation qui est assez satisfaisant. L'atrium, situé en face de l'entrée, communique avec toutes les divisions de la maison très facilement, bien qu'il ne soit pas placé au centre. Il est vrai que son portique oriental, fort large, occupe à peu près cette position, le tablinum et l'impluvium étant reportés du côté Ouest.

On parvient ensuite au cinquième îlot qui se trouve sur la troisième rangée en partant du boulevard Nord, et sur la seconde à partir du boulevard occidental.

Rarement nous avons déblayé à Timgad une maison aussi ruinée et conservant aussi peu de murailles; c'est tout au plus si, à l'angle Sud-Est, on aperçoit les vestiges de deux chambres communiquant entre elles. Mais, au milieu de cette ruine misérable, qu'une prudence exagérée aurait pu nous déconseiller de dégager, nous avons découvert une jolie mosaïque de dallage, avec sujet, dans une salle située au Nord des deux petites chambres dont nous venons de parler. Nous la décrirons ci-après.

Le fait de cette découverte intéressante dans un coin de ruines aussi peu rempli de promesses prouve qu'à Timgad il ne faut négliger aucun endroit, même de piètre apparence. Il démontre également une fois de plus, car ce fait est loin d'être isolé, que nous avons le devoir de déblayer consciencieusement les restes des maisons tout aussi bien que ceux des monuments de l'antique cité.

L'îlot suivant, le sixième, sur le même rang que le cinquième par rapport au boulevard Nord, était en bordure du boulevard Ouest. La pièce centrale, de forme carrée, paraît avoir été l'emplacement de l'atrium, mais on n'y retrouve pas le dallage qui a dû être enlevé, ainsi que le bassin qui a été transporté dans une autre salle, au Nord de la chambre du milieu; cette salle, oblongue, n'a pas conservé de divisions entre la rue sise à l'Est où une porte était ouverte et une pièce formant l'angle Nord-Ouest de la maison.

Le reste du côté occidental de l'immeuble est occupé par trois salles : l'une est dallée en pierres et disposée à l'Ouest de l'atrium,

puis viennent deux autres dont la dernière dans l'angle Sud-Ouest; au Sud, longue pièce mitoyenne avec l'atrium et ouverte sur la rue. Dans l'angle Sud-Est, chambre également ouverte sur la rue méridionale.

Reste le côté Est où l'on distingue d'abord une assez vaste salle, en partie encore dallée, voisine à la fois de l'atrium et de la salle de l'angle Nord-Est; des portes communiquent avec elles, avec la rue et avec une chambre située immédiatement au Sud et aussi sur la rue. Une dernière pièce relie ladite chambre à la salle disposée au Sud de l'atrium.

Le septième îlot se place sur le quatrième rang de carrés de maisons à partir du boulevard Nord et aussi sur la deuxième rangée en quittant le boulevard Ouest. Les divisions de cette insula sont assez marquées et nombreuses, car on compte :

Quatre chambres au Nord, dont une au sol de béton;

Cinq au Sud de cette première série, avec les deux extrêmes donnant sur les rues Est et Ouest;

Quatre au-dessus de la série précédente, dont une, sur la rue occidentale, pavée en mosaïque; une, au centre, en béton; celle, sur la rue à l'Est, dallée en pierre avec bassin.

La dernière série comprend, sauf dans l'angle Sud-Est où se trouve une pièce pavée avec piscine, des salles doubles en profondeur, c'est-à-dire trois petites chambres disposées sur la rue, au Sud, et qui sont accompagnées par autant de pièces situées en arrière et commandées par elles. On remarquera cette particularité des deux cours dallées, avec leurs bassins, placées sur la rue orientale.

Le huitième îlot, au même rang que le septième, s'appuyait sur le boulevard Ouest et continuait la ligne des immeubles de la ligne occidentale de la cité. La portion Nord de cette maison n'a conservé que des traces de dallage soit en béton, soit en mosaïque; quelques vestiges de murs apparaissent seulement.

La partie méridionale a été plus respectée. L'entrée apparaît au Sud, dans l'axe de l'immeuble. Un vestibule, flanqué de deux pièces assez grandes, chacune occupant les angles Sud-Est et Sud-Ouest, conduit à une chambre centrale sur le côté occidental de laquelle était l'atrium dallé en pierre avec bassin; sur le côté oriental, grande salle donnant sur la rue à l'Est. Rien de bien spécial dans cette fouille. Tombes en brique de l'époque chrétienne, sans aucun mobilier funéraire.

Ici se termine l'énumération des carrés déblayés au Nord-Ouest de la cité. Nous allons passer à ceux du quartier Nord-Est, dont le nombre est de quatre.

Le premier se trouve sur la seconde rangée à partir du boulevard Nord et sur la seconde également en quittant le Cardo Maximus Nord. Il n'y a pas grande remarque à faire sur cet îlot où l'on aperçoit quatre boutiques de petite dimensions sur la rue au Nord; des restes d'amphores sont visibles; on y conservait peut-être de l'huile.

Dans l'angle Sud-Ouest du carré, un bassin bétonné. Quelques traces de murs intérieurs assez mal définis.

Le second carré, au Sud du précédent, faisait par conséquent partie de la troisième rangée à partir du boulevard Nord et de la seconde par rapport au Cardo. Ici, les murs ont encore en place leurs pierres de chaînes, bien qu'ils soient en mauvais état pour la plupart.

L'atrium était au centre; on y parvenait par un large vestibule dallé en pierre, ouvert par deux portes sur la rue de l'Est. Du vestibule, on accédait aussi au tablinum, dont la largeur ajoutée à celle de l'atrium égalait la largeur du vestibule. Dans ce dernier, on a trouvé en place une table de pierre; dans l'atrium, neuf mangeoires pour les chevaux, de l'époque byzantine.

Sur le côté Sud de l'îlot, cinq petites pièces s'alignaient; elles communiquaient toutes entre elles, sauf celle de l'angle Sud-Ouest, ouverte sur la rue occidentale.

Le côté Ouest comprend : une longue salle s'étalant dans le sens de la rue et donnant accès à deux chambres disposées derrière elle et adossées à l'atrium ainsi qu'au tablinum; et une pièce profonde dont l'extrémité Est s'appuie sur le côté Nord de l'atrium.

Au côté Nord, on voit quatre chambres : celle de l'angle Ouest est dallée en pierre et possédait trois portes dont une sur la rue septentrionale; celle de l'angle Est est assez grande et était divisée en deux parties avec mur de refend à l'Est à l'Ouest.

Cette maison sera intéressante lorsque ses murs seront remis en état. Le troisième îlot, toujours au Sud de la précédente construction, compte dans le quatrième rang en venant du boulevard septentrional.

On aperçoit tout d'abord deux divisions formées par un mur se dirigeant du Nord au Sud. Dans la section Ouest on voit, au Nord,

une conduite d'eau, bien conservée, en briques de 0 m. 70 de profondeur et de 0 m. 35 de largeur, coupant en deux parties une grande salle de 10 mètres sur 8; puis, le long du mur séparatif de l'immeuble, un atrium dallé en grès, ouvert dans toutes les directions; sur son flanc Ouest, salle au sol de mosaïque, comme du reste, la salle précitée, avec des cubes assez fins en trois couleurs : blanc, rouge, noir, représentant des carrés s'enchevêtrant dans des losanges. Au Sud de l'atrium et de la chambre précédente, longue pièce formant l'angle Sud-Ouest du carré et s'étendant le long de la rue méridionale.

Dans la section Est de la maison, grande pièce au Nord n'ayant pas conservé ses murs intérieurs; au Sud, vestibule allant à l'atrium par trois entrecolonnements et donnant accès à un bassin et à deux chambres. Dans l'angle Sud-Est, deux pièces dallées en pierre se communiquant, l'une d'elles étant ouverte sur la rue orientale.

Cette maison était certainement luxueuse à la belle époque de Rome; plus tard, au temps de la décadence, elle fut démolie comme tant d'autres et longuement occupée aux temps barbares.

Le quatrième carré, sur la même ligne que celui décrit ci-dessus par rapport au boulevard Nord, était disposé à l'Est de ce troisième îlot.

L'atrium est au centre avec un bassin encore dallé, au Nord. Dans cette orientation, deux pièces à l'Est se communiquant; une à l'angle Nord-Ouest, puis deux salles sur le côté occidental et une grande avec bassin à l'angle Sud-Ouest. Deux autres au Sud, dont une à l'angle Sud-Est; enfin trois chambres du côté oriental sans compter celles d'angles Nord et Sud. Au centre, devant l'atrium, pièce assez mal délimitée.

Cet immeuble ne paraît pas offrir grand intérêt jusqu'ici; son déblaiement toutefois n'est pas encore entièrement achevé.

4° Découverte de la seconde partie du monastère. — Nous avons achevé cette année la mise au jour de notre monastère dont la plus grande partie a été décrite l'an dernier. Il nous restait encore à fouiller au Sud, à l'Est et au Nord de ce qui avait été déblayé en 1907.

Au Sud, c'était l'espace compris entre les cellules et les bâtiments annexes de l'église. Nous y avons trouvé d'assez mauvais murs, un grand désordre dans le parti du plan, quelques salles se

suivant et constituant une sorte d'ensemble dans la portion Est du terrain déblayé; mais notre travail a eu surtout pour résultat de nous convaincre que ces constructions étaient postérieures à la période de prospérité du couvent et qu'elles avaient été établies dans une vaste cour sur laquelle s'éclairaient les logements des religieux.

Quelques-unes mêmes de ces cellules sont obstruées par des pièces disposées en avant, peut-être dans le dessein d'augmenter la surface de ces cases devenues insuffisantes pour certains religieux.

Nous pensons donc qu'il ne faut considérer que la fraction orientale de l'emplacement qui nous occupe comme contenant des bâtiments faisant partie du monastère. Là une cour rectangulaire de 19 mètres de large sur 23 mètres de long est entourée de salles de profondeur variable. Au Nord de la cour, on en compte quatre avançant de 4 mètres; à l'Est, trois empiétant de 8 mètres avec une division intermédiaire pour deux d'entre elles; au Sud, trois autres de 7 mètres, avec une séparation pour celle de l'angle Sud-Est; à l'Ouest, trois pièces profondes de 5 mètres, dont une divisée et l'autre dallée en pierre. Enfin, dans le coin Nord-Ouest des constructions entourant la cour rectangulaire, une salle de 5 mètres de large et de 9 mètres de long, divisée en deux, faisait encoche dans ce qui restait d'espace libre à l'Ouest du petit ensemble de bâtiments dont nous venons de parler, c'est-à-dire dans la fraction non construite de la grande cour des cellules Sud.

Les fouilles pratiquées du côté Est du monastère ont amené la reconnaissance d'un alignement à 25 mètres environ du mur qui semble limiter vers l'Orient les ruines des bâtiments religieux.

Sur une longueur de plus de 80 mètres, nous avons mis au jour des séries de chambres de dimensions différentes, disposées perpendiculairement à l'alignement qui, sans aucun doute, constitue la limite occidentale d'une rue. Dans la partie mise au jour, nous comptons quatorze pièces donnant directement sur la voie; puis, un vestibule profond de 2 m. 80 et large de 20 mètres, avec accès à quatre chambres; celle qui est au Nord communique avec la rue par un couloir ouvert également sur le grand vestibule. Puis une longue galerie (22 mètres), de 4 m. 10 de largeur, relie directement la voie au mur oriental du monastère, tout près de l'entrée qui conduit à l'atrium précédant la basilique. Les deux

galeries ne sont donc pas en prolongement l'une de l'autre; en d'autres termes, on parvenait de la rue à l'atrium par une suite d'allée coudée, peut-être ainsi disposée pour que de l'extérieur on ne pût apercevoir la cour sacrée.

Enfin, en suivant au Nord, nous avons encore dégagé une longueur de mur de 40 mètres, sur lequel viennent s'appuyer les séparations de salles aux largeurs variables, s'ouvrant sur la rue. Cinq de ces pièces ont été reconnues.

La partie septentrionale du monastère est celle qui offre de beaucoup le plus d'intérêt. Elle s'étend à 35 mètres en moyenne au delà de l'atrium sur une largeur réduite de 85 mètres, ce qui porte les deux dimensions moyennes du grand couvent de *Thamugadi* à 175 mètres de long sur 75 mètres de large.

Dès qu'on avait franchi la porte d'entrée, on trouvait, sur la droite, un portique soutenu par une dizaine de piliers et allant jusqu'à l'angle Nord-Est du monument. Là, il se retournait et, se dirigeant de l'Est à l'Ouest, constituait la limite Nord du monastère.

Il est assez difficile de donner l'affectation exacte des différentes salles contenues dans l'espace limité entre ces galeries Est et Nord, d'une part, le vestibule d'entrée Est et l'atrium, d'autre part.

D'abord, au Nord dudit vestibule, jusqu'au mur septentrional prolongé de l'atrium, nous comptons trois pièces ouvertes sur le portique Est, trois autres salles à l'Ouest des précédentes et quatre chambres desservies par un couloir parallèle et contigu au vestibule, ces dernières chambres et le couloir étant voisins de l'atrium.

Puis, entre ledit mur et la galerie limite au Nord, une très vaste salle donnant sur le portique Est et, à l'Ouest de celle-ci, trois pièces reliées entre elles par un corridor mitoyen avec la galerie septentrionale.

Toutes les salles que nous venons d'énumérer se trouvaient à l'Est du mur oriental prolongé de l'atrium. Entre ce mur et la file des cellules disposées à l'Ouest, on voit trois longues chambres s'appuyant à l'une de leurs extrémités sur le mur Nord de l'atrium, et à l'autre sur une salle juxtaposée à la galerie septentrionale; ensuite une pièce, divisée en deux parties par trois piliers, dans les mêmes conditions que les précédentes par rapport à l'atrium; la paroi Nord communiquait avec une salle qui faisait suite à la

pièce mitoyenne de la galerie. Cette dernière est dallée en pierre et donne aussi sur une grande pièce, également dallée et venant s'accoler dans l'angle Nord Est de la cour. Deux hémicycles ornent ses côtés Est et Ouest. Enfin, entre ces salles et la rangée des cases réservées aux moines, au bout d'un retour peu prononcé, vers le Sud de la galerie limite, trois petites chambres étaient disposées et leur affectation ne peut laisser de doute : c'étaient des salles de bains, ainsi d'ailleurs que les pièces dallées en pierre.

On reconnaît dans la première pièce dallée le *frigidarium* avec un petit bassin rectangulaire; dans la seconde, la même destination avec deux baignoires dans les hémicycles; une chambre tiède avec une cuve oblongue aux deux extrémités demi-circulaires et une pièce de chauffe, puis une autre pièce affectée au même usage pour élever la température de deux *caldarium*, ménagés au Sud des chambres qui nous occupent et voisines de salles fort intéressantes (dont nous donnerons plus loin la description), contenant les services du baptistère de la grande basilique.

Les bains, peu importants d'ailleurs, qui faisaient partie de l'ensemble du couvent se composaient donc de deux salles froides, d'un *tepidarium*, de deux salles de chauffe et de deux *caldarium*, sans compter les trois petits bassins froids et la cuve chaude aux extrémités hémisphériques.

Ce petit ensemble arrivait tout près des cellules des moines, mais à une distanc variant de 3 à 4 mètres, de telle façon que les cases des religieux eussent un espace libre leur donnant du jour et de l'air.

Pour terminer l'analyse de cette partie des bâtiments, nous mentionnerons, à l'extrémité Nord-Est de la galerie-limite septentrionale, des amorces de chambres dont une est dallée et une autre garnie d'un petit hémicycle; peut-être était-ce une annexe des bains dont nous venons de parler; puis, à 3 mètres de distance de la galerie, un grand quadrilatère long de 23 mètres et large de 8 m. 50 entourant un bassin (longueur, 18 mètres; largeur, 3 mètres).

C'est vraisemblablement là que les religieux de l'époque se livraient aux besognes de lessive et de nettoyage de leurs effets.

Dans cette fouille, nous avons mis au jour une grande nécropole dont les tombes sont de trois formes différentes :

1° Deux auges ou mangeoires pour les chevaux reliées entre

elles après ablation de la partie verticale de l'une des extrémités, de façon à former un sarcophage, avec couvercle en pierre; l'intérieur est rempli de chaux qui a plus ou moins pris la forme du corps. Ces sortes de sarcophages improvisés, peu nombreux, sont en grès, c'est-à-dire en pierre extraite des carrières immédiatement voisines des ruines;

2° De grandes tombes en tuiles et briques, ayant de 1 mètre à 1 m. 30 de large. Dans l'intérieur de la tombe, chaux entourant le squelette. Ces sortes de tombes sont assez nombreuses;

3° Des tombes faites avec deux tuiles se rejoignant par le haut et écartées l'une de l'autre par le bas, ou bien avec deux grandes dalles en terre cuite de thermes. Dans l'intérieur, de la chaux.

L'enlèvement de ces tombes a donné plusieurs centaines de tuiles plates ou de grandes briques de thermes parfaitement conservées. Dans aucune de ces tombes, il n'a été trouvé de mobilier funéraire d'aucune sorte.

Une fois les tombes enlevées, nous avons aperçu, à une profondeur de 1 m. 50 au-dessous du niveau du sol des constructions du monastère, les murs de la grande salle au milieu de laquelle était le vaste bassin. Ces murs sont couverts, sur la paroi intérieure, d'un enduit qui a gardé des traces nombreuses de peintures. La construction en est très soignée et remonte certainement à une époque antérieure à celle du monastère.

Les religieux l'utilisèrent donc d'abord pour les lavages, puis, à une certaine époque, manquant probablement de place, ils s'en servirent comme de nécropole.

Nous ne pouvons savoir à quel monument appartenaient cette salle et son bassin avant l'existence du monastère.

5° *Découverte d'un baptistère et de ses dépendances.* — Nous avons dit plus haut que les chambres des petits bains faisant partie du couvent étaient attenantes à des salles qui contenaient les services du baptistère. Voici la disposition respective de ces pièces.

Le premier *caldarium*, celui qui possède un fourneau desservi par la chambre de chauffe dont nous avons parlé, est le plus grand des deux. Il mesure 2 m. 70 sur 4 m. 70, cette dernière dimension se trouvant dans le sens du Nord au Sud. Son côté Sud était percé d'une porte communiquant avec le deuxième *caldarium*, lequel

possédait également une porte sur son côté méridional et une sur son flanc Est.

Ces deux entrées menaient chacune à une grande pièce : l'une, s'allongeant sur la longueur des deux *caldarium*, mesurait 8 m. 30 sur 6 m. 35; l'autre, située au Sud de la précédente et du petit *caldarium*, avait 8 m. 90 sur 9 m. 60; sur son côté Ouest, petite piscine hémisphérique, de 2 m. 10 de large sur 1 m. 60 de profondeur, dans laquelle on descendait par deux degrés; sur son flanc méridional, trois petites pièces dont les deux extrêmes seules communiquaient avec elle.

Ce groupe de salles, à savoir les deux *caldarium*, les deux grandes pièces, les trois petites chambres, flanquaient le côté occidental de l'atrium; de la plus petite des divisions disposées au Sud de la deuxième grande pièce on parvenait à une galerie large de 4 m. 50, et de la même longueur que la nef de la basilique, du bas-côté occidental de laquelle elle longeait le mur, c'est-à-dire de 53 mètres. Entre cette galerie et les cellules Ouest, il restait un espace vide de 6 mètres, sur lequel s'ouvraient les portes des cases des moines. Cet espace se prolongeait avec cette même largeur jusqu'aux cellules Sud.

Revenons aux deux pièces communiquant avec le plus petit des deux *caldarium* :

La première, celle qui était située sur le côté oriental des chambres chaudes, est dallée de mosaïque. En son milieu, se dresse un petit monument hexagonal : il a 4 mètres de largeur. C'est un baptistère. La cuve, profonde de 1 mètre, est, dans le fond, large de 1 m. 90. Trois degrés permettaient d'y descendre; la marche supérieure émergeant du sol de 0 m. 30, le fond de la cuve n'était qu'à 0 m. 70 en contre-bas dudit sol.

Ce degré du haut, ou plutôt le rebord de la cuve, avait 0 m. 47 de largeur; il était entièrement recouvert de mosaïques de marbre; malheureusement, celles de sa partie horizontale ont disparu, mais le reste est intact, ainsi que les mosaïques des deux autres marches et du fond de la cuve.

L'effet de cette décoration est merveilleux, et comme il faut, à tout prix, qu'elle reste visible au public; que, d'autre part, il est impossible de laisser ces mosaïques exposées aux intempéries, nous avons résolu de remonter les quatre murs de la

salle contenant cette cuve baptismale, afin de la couvrir d'un toit qui la protège.

Sur le dessus du gradin inférieur, on voit d'élégants chrismes sur fond rose disposés à chacun des angles de l'hexagone. Ce chrisme se compose d'un P dont la tige verticale est coupée transversalement par une ligne horizontale formant croix. De l'intersection de ces deux lignes s'échappent deux autres tiges diagonales représentant le X. Le tout est entouré d'un cercle.

Le reste du gradin est décoré d'ornements en zigzag ou plutôt de lignes biaises de diverses couleurs se rencontrant du haut en bas suivant des angles aigus. Cette décoration couvre aussi bien la partie verticale que le dessus du gradin et sans interruption, ces deux parties se rejoignant par un arrondi, car la mosaïque ne permet pas d'angle droit à l'intersection des surfaces qu'elle recouvre.

Le radier de la cuve se compose d'ornements représentant des carrés de ton noir interposés dans d'autres carrés à fond jaune pâle et vert. Deux de ces carrés noirs ont un intérieur blanc avec croix noire.

Le gradin intermédiaire est décoré comme le degré supérieur, mais il ne présente pas de chrismes.

Le gradin supérieur dont, ainsi que nous l'avons dit, le dessus a été détérioré, offre sur la paroi verticale intérieure les mêmes zigzags que les autres marches, mais, au lieu d'être d'une forme purement hexagonale, son plan donne deux angles au lieu d'un à la rencontre des côtés, c'est-à-dire que l'angle obtus de ces côtés est abattu par l'interposition d'un troisième petit pan, long et haut de 0 m. 32.

La paroi verticale extérieure du rebord du bassin baptismal est décoré d'ornements en feuilles de laurier de tons divers avec sertis noirs. Au milieu de chaque panneau se trouve un chrisme blanc sur fond rose, du même dessin que celui du gradin inférieur, mais avec cette particularité que la branche droite du X manque, le demi-cercle du P ayant gêné pour le tracer, ce qui n'a pas eu lieu pour le dessin de l'autre monogramme. La bordure circulaire du chrisme est blanche.

La seconde pièce située au Sud de la salle baptismale et du petit *caldarium* avait également un dallage en mosaïque de marbre. Outre son petit bassin hémisphérique, elle contenait jadis deux cuves hexagonales dont nous avons relevé les traces sur le dallage. On

peut donc considérer cette salle comme une annexe de la salle des baptêmes.

Nous rappellerons que, l'an dernier, nous avons signalé une chambre baptismale attenant à la chapelle disposée sur le côté oriental de la basilique. L'établissement monastique possédait trois salles consacrées à ce service, mais peut-être bien est-il plus exact de dire que la cuve baptismale improvisée, placée près de la chapelle n'a existé qu'après la disparition des autres, comme ladite chapelle, elle aussi, n'a été établie que postérieurement à la construction de celle dont elle a pris en partie la place.

6° *Découverte de mosaïques.* — Sans parler des mosaïques de dallage que nous avons exhumées soit dans les fouilles des maisons, soit dans celles du monastère, nous avons à signaler deux découvertes particulièrement remarquables opérées dans deux carrés de la cité.

L'une de ces *insulæ* est celle que nous avons déjà mentionnée plus haut dans le quartier N. O.; c'est la cinquième que nous ayons décrite dans cette partie de la ville. La mosaïque de dallage trouvée représente une déesse marine soutenant ses cheveux de chaque main et en exprimant l'eau dont ils sont remplis. Elle est portée sur une conque par deux génies ailés, entièrement nus, comme elle-même.

Au-dessous de la conque sont figurés deux dauphins et les vagues de la mer. Derrière la déesse s'étend une draperie rouge.

Les deux dimensions de ce tableau sont : 1 m. 82 de large et 1 mètre de hauteur. Ce sujet est disposé au milieu d'une mosaïque ornementale aux vives couleurs.

La conque est bleue avec arêtes noires; sa bordure supérieure est jaune avec liséré gris. Les figures se détachent sur un fond blanc.

La seconde des *insulæ* est celle que nous avons décrite en premier dans le présent rapport, et qui était installée sur le boulevard de l'Est. La pièce contenant la mosaïque était certainement la salle des fêtes de l'immeuble. Comme dans la mosaïque précédente, nous avons trouvé un tableau ménagé dans le centre d'une mosaïque d'ornements, mais ici la richesse du dallage est merveilleuse; cette mosaïque est la plus belle de Timgad après celle de l'*œcus* de la maison à la piscine.

La disposition générale du dallage est la suivante :

Une bordure à dessin géométrique, de 1 m. 35 de largeur, court sur les côtés Ouest, Sud et Est de la salle, encadrant un rectangle (4 m. 80 sur 2 m. 85) dont les plus faibles dimensions sont au Nord et au Sud. Le rectangle commence au seuil même de la porte. En son milieu se voit le tableau dont la largeur est de 1 m. 35 et la hauteur de 1 m. 17.

La bordure se compose de cercles s'entrecoupant de façon à former des trèfles à quatre feuilles; les intervalles entre les segments de cercles sont occupés par des carrés.

Le rectangle est orné aux quatre angles de touffes de feuilles d'acanthe, se divisant en trois parties principales; le bleu, le vert et le rouge y dominent. De ce noyau de feuilles s'échappent d'autres feuillages donnant naissance à des rinceaux d'une élégance rare et qui s'enroulent jusqu'au centre du rectangle, dans l'axe transversal du tableau.

La partie médiane du rectangle est décorée par un faisceau de fruits et de fleurs portant une corbeille avec des fruits et des feuilles; le long de ce faisceau viennent s'enrouler des rinceaux échappés des acanthes de l'angle et aussi des sortes de culots de feuilles grimpant à côté dudit faisceau et laissant partir de nouvelles volutes décorées de fleurs, de fruits, de plantes aussi variées que gracieusement dessinées. Des oiseaux au plumage magnifique, au nombre de six, reposent sur les tiges courbées et sur les fleurs.

Le fond est de couleur noire; les cubes sont d'une grande finesse; les tons, au nombre de sept : bleu, vert, jaune, rouge, blanc, gris, sépia. La composition a beaucoup d'allure, de verve. Ses différents éléments, tout en se pondérant, comme il convient, ne sont pas symétriques. Aussi résulte-t-il de l'examen de cette mosaïque un imprévu et un charme inouïs.

La partie de la mosaïque consacrée aux figures représente une déesse nue émergeant de la mer dont les eaux occupent les deux tiers de la hauteur du cadre. Les bras coudés, mais écartés de la tête, tiennent les extrémités de la chevelure de la déesse assise sur la queue enroulée d'un triton placé à sa droite (par conséquent, sur la gauche du tableau). Un autre triton l'accompagne de l'autre côté; tous deux tiennent un long voile suspendu au-dessus de la tête de la divinité, tandis que, sur leurs bras restés libres, repose une draperie étendue derrière la déesse.

Les monstres marins ont un buste d'homme, les pattes antérieures de cheval et la queue serpentine d'un poisson.

Dans le coin gauche et inférieur du tableau on aperçoit la tête d'un dauphin tournée vers l'extérieur. La déesse marine n'a d'autre ornement qu'un collier enroulé autour du cou et portant plusieurs pendeloques ou bijoux.

Le dessin de cette mosaïque est bon, mais moins remarquable que celui des ornements du rectangle dont on ne saurait trop vanter le splendide coloris.

Nous mentionnerons aussi la mosaïque du portique qui, dans cette maison, précédait l'atrium du côté Sud; sur ce dallage, sont figurés des ornements très soignés qui se répètent sur toute la longueur du portique, y compris son retour vers l'Est.

En face de l'atrium et également dans l'axe de la salle où a été trouvée la déesse marine, un médaillon encadre le buste d'une femme qui porte un coffret.

Cette mosaïque a 2 m. 30 sur 2 m. 30. Le médaillon a 0 m. 42 de diamètre. Les cheveux de la femme sont blonds, partagés par une raie au milieu de la tête et encadrent le visage qui est d'un bon style. La femme est vêtue d'une étoffe à plis de couleur verte avec petite bordure rouge. Elle tient, à gauche, un coffret ressemblant à une boîte à bijoux, plus large que haut. On ne voit ni les bras, ni les mains de la femme.

Le médaillon est un peu incliné à gauche, ce qui fait que le buste n'est pas très droit et qu'il a peut-être été ajouté après coup. Cependant la bordure, composée de feuilles de laurier au milieu desquelles on voit des fruits (pommes, oranges, raisins) entoure bien ce médaillon.

Les cubes sont fins (0 m. 004 à 0 m. 006), les couleurs sont variées et au nombre de sept. Les enlacements de feuilles se terminent par des fleurs de lotus.

Dans les quatre coins de la mosaïque, on voit une carapace de crabe ayant 0 m. 41 de largeur sur 0 m. 38 de hauteur.

7° *Découverte d'inscriptions.* — Au cours de nos fouilles, nous avons trouvé plusieurs textes épigraphiques dont nous donnons ci-après les copies :

1° Sur une pierre tumulaire en forme de caisson; hauteur des lettres, 0 m. 05 :

D M S
NONI
VS SECVN
DVS V A
LVIII DON
POS

2° Sur un caisson comme ci-dessus; même hauteur des lettres :

D M S
L SEX SE
CVNDVS
QVIET BOIS
VA XXXVI

3° Idem :

D M S
LIBERALI
VIX AN LII
SIMPICIVS
ET FELICI
TAS FILAE
KARISSIMAE

4° Idem. Hauteur des lettres de o m. o4 à o m. o5 en mauvaise écriture :

D M S
DIVIE
XV ET VALVX
HERVIVS
FECERVNT
T V

5° Sur une stèle, hauteur des lettres : o m. o5 :

DIS MANIBVS
PETRONIA
SPICA VIXIT
ANNIS LXXXVII
HES

6° Idem :

D M S
G E L L I V S
S I L V A N V S
VIX AN LXXV
H E S

7° Fragment, hauteur des lettres, 0 m. 06 :

IENSIS H M V CIVS IIV
POSTERIS CEPOTA
MFVTVRAE INSER

8° Hauteur des lettres, 0 m. 05 :

Q. ANICIO
FAVSTO COS
TEGONIVS
SATVRNI
NVS FL P P
QQ COL THA
MVG PATRO
NO

Q. Anicius Faustus est connu comme patron de Timgad par d'autres textes. C'était un légat de la légion de Lambèse.

9° Commencement d'un texte :

IN HIS PRAED
Q· ANTONI MA
XIMI ACVTIANI

10° VR SACR
C· DOMI
TIVS GE
RVLAN
VS· F· P·
S· P· F· I· D·

11° Dans une maison du Sud de la cité, au Nord de celle de l'Hermaphrodite, dédicace à la déesse Cælestis :

CAEL
AVG
P· PACVVIVS
DONVM QV
ARGENTI · P
FFECTV

12° Texte trouvé au fort byzantin, provenant sans doute du forum :

VALVBI
VIRRIAE
FLAVIAE
SEVERINETI
PETRONIANAE
M· VIRRI· FL· IV
GVRTHAE EQ· R·
FL PP FILIAE
POMPEII FVS
CVS ET FELIX
FIDEM PATER
NAE AMICITIAE
ISTA NEMO
RIAE PERPE
TVITATE TES
TANTES L· D· D· D·

La base honorifique du père de Petroniana existe sur le forum de Timgad, à gauche en entrant, côté de la basilique judiciaire.

13° Inscription trouvée dans les fouilles du monastère :

E EIVS CORNELIA VALENTIN*a*
E DVLCISSIMAE FECIT CVI V
OS ADIECIT SPERAVI DOI
INE EST NIL VOLO NIL CVPIO

C'est une tombe faite par une nommée Cornelia Valentina à quelqu'un de sa famille.

Albert Ballu,
Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

NOTE

SUR

LA POSITION DE LA VILLE D'*AGGAR* OU *AGGER*

(TUNISIE),

PAR M. MONCHICOURT,

Correspondant du Comité.

A l'angle oriental du territoire du Contrôle civil de Kairouan, sur la rive gauche du lit majeur de l'Oued-Marguellil, s'érige un témoin d'érosion gréseux qui porte le nom de Chendouba. C'est la cote 553 de la carte au 1/100.000e, bien que le signal géodésique placé là jadis ait disparu. Ce piton composé de sables agglomérés est percé tout en haut d'une salle haute de 2 mètres au maximum et qui occupe tout l'intérieur de cette coupole naturelle. Les parois en sont percées de regards dans les quatre directions. Au-dessous et sans communication avec la précédente est excavée une autre salle analogue. On parvient à ces deux chambres en se glissant le long d'une sorte de corniche.

Tandis que la Chendouba est à pic sur trois flancs, au Nord elle se rattache en pente douce au pays qui s'étend sur la rive gauche de l'Oued-Marguellil. Sur ce côté existe une *haouta* arabe anonyme qu'on désigne simplement sous le nom de Haouta-Chendouba, ou encore sous celui de Thiour-Chendouba (les oiseaux de Chendouba). Cette *mzara* rudimentaire, à laquelle les Bédouins du lieu apportent des offrandes, s'élève sur une petite plate forme allongée qui dans le sens de la déclivité est soutenue par un mur où sont engagés deux montants de pressoir à huile.

Au bas de ce mur, une pierre que j'ai fait dégager, a échappé jusqu'ici à l'attention : c'est une sorte de dé rectangulaire ayant

0 m. 24 de hauteur sur 0 m. 70 de long et 0 m. 40 de large. La partie inférieure est en retrait sur la partie supérieure et les deux parties reliées l'une à l'autre par une courbe; sur le pourtour, courait une inscription dont un fragment manque malheureusement, la face postérieure ayant été dégradée :

1° Côté gauche de la pierre : longueur du côté, 0 m. 70; hauteur des lettres, 0 m. 10. La fin de l'A est recourbée. Palmette dans la courbe.

eX OFICINA

2° De face : longueur du côté, 0 m. 40; hauteur des lettres, 0 m. 45.

BASI QVADRA
TARI AGGERITA
NI

3° Côté droit de la pierre : longueur du côté, 0 m. 70; hauteur des lettres, 0 m. 07 à 0 m. 075.

CVM SVIS DISCIPVLIS

L'inscription est de basse époque. Les lettres ne sont pas très finies. L'F et l'A d'*oficina* (pour *officina*) dérivent de l'écriture cursive. Il s'agit en l'espèce d'une dédicace à une divinité dont le nom gravé sur le quatrième côté a disparu, peut-être enlevé à coups de pic à l'époque chrétienne.

L'inscription peut se traduire ainsi : «(Travail) de l'atelier de Bas(s)us le quadratarius aggéritain (qui l'a offert ou qui l'a exécuté) avec ses élèves.» Comme texte, elle rappelle une inscription un peu analogue de la plaine de la Rohia [1].

L'ethnique *Aggeritanus* est nouveau, je crois, pour l'archéologie et il nous amène à grouper quelques renseignements peu connus ou inédits à propos de l'une des stations de la voie romaine d'*Althiburus* (Médeina) à *Thysdrus* (El-Djem).

Si nous cherchons aux environs de la Chendouba une ville romaine dont *Aggeritanus* serait l'ethnique, nous constatons que sur

(1) Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 257.

la voie précitée la Table de Peutinger indique comme existant à peu près à mi-chemin entre *Uzappa* (Ksour-Abd-el-Melek) et *Aquae Regiae* (?) un centre appelé *Aggar*. Celui-ci a déjà été identifié par M. Cagnat [1] avec la grande ruine de Sidi-Amara située dans le Bahir-ech-Chiha, au débouché des deux branches du Foum Zelga (tel est le nom du défilé qui coupe la forêt de la Kessera et le Bellota du Djebel-Serdj et permet de passer de la région de Kairouan à celle de Mactar).

Cette identification, avancée par M. Cagnat, peut être renforcée par certaines preuves qu'il ne sera pas inutile de mentionner ici. La présence même de l'ethnique *Aggeritanus* à la Chendouba, c'est-à-dire à 10 kilomètres Sud-Sud-Est de Sidi-Amara, n'est pas en effet une confirmation suffisante.

Mais, tout d'abord, le mot berbère *aggar* signifie «endroit habité ou village». On le rencontre suivi d'un nom de peuplade. Dans le Sud Tunisien *Aggar Sel Nepte* a été traduit par «bourg des Nepata» et *Agar Labas* par «bourg des Levathes ou Lovata», expressions qui font penser à la dénomination moderne «Smala des Souassi» qui est du même ordre. *Aggar* veut dire aussi plus modestement : «station, repos, séjour, gîte d'étape». C'est l'équivalent de l'arabe *menzel*. Ce nom est donc tout à fait de situation sur une grande route, au débouché du défilé dont nous avons parlé. Il entre en composition dans le nom d'autres cités : Narraggara, Aggarsel, etc.

Si maintenant nous consultons les auteurs arabes du moyen âge, qui nous ont conservé des faisceaux d'itinéraires aussi intéressants quoique moins souvent commentés que les routiers romains, nous voyons qu'Edrisi [2] parlant de la route de Kairouan à Lorbeus place à une journée de Djelloula vers le Nord-Ouest, «Addjar, joli village, eau de puits, beaucoup de champs ensemencés d'orge et de blé». Le traducteur identifie par hypothèse Aggar à Aggersel, ce qui est purement fantaisiste.

De son côté, El-Bekri s'exprime ainsi [3] : «Addjer, endroit où se trouvent un *château* et un *pont*. Il est situé dans un terrain inégal, pierreux, coupé par des sentiers presque impraticables et hanté

[1] *Nouv. explor. épigr. et arch. en Tunisie*, p. 33; cf. Tissot, *Géogr.*, II, p. 576 et 577; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1250.

[2] Traduction Dozy et de Gœje, p. 140.

[3] Traduction de Slane, p. 132. Ce texte a déjà été cité par M. Cagnat, *loc. cit.*, p. 33.

par des lions. Comme le vent y souffle toujours avec violence et que les voyageurs ne manquent presque jamais d'y rencontrer un lion, on dit par manière de proverbe : «Arrivé à Addjer, passe «vite; il y a des lions qui déchirent, des pierres qui coupent et «des vents qui emportent». Les mêmes renseignements sont reproduits par le Mrasid[1].

Or, justement, l'Henchir Sidi-Amara possède les restes d'un beau bordj et à 500 mètres de là se voient sur l'Oued-Djilf, quasi intactes, plusieurs arches et une portion de la superstructure d'un pont. De plus, le défilé et les abords de la ruine sont effectivement très pierreux et très ardus, et des lions s'y hasardaient souvent, il y a cinquante ou soixante ans.

Ajoutons que la Bahir-ech-Chiha (plaine de l'armoise), qui s'étend devant Sidi-Amara, porte aussi une seconde appellation moins usitée : elle est dite encore de nos jours, tant par les Ouled-Ayar que par les Zlass : «*Bahir-Ajjer*», la plaine d'Ajjer, اجّر (prononcer ájjer avec l'accent tonique sur l'a initial). Et cette orthographe est précisément celle que donnent les textes arabes d'Edrisi ou d'El-Bekri.

Il convient donc de croire que le *Aggar* ou plutôt le *Agger* de la période romaine a gardé jusqu'en pleine période arabe son nom qui ne s'est effacé qu'à partir du jour où la koubba de Sidi-Amara a été construite sur les ruines de la bourgade. Expulsée de celles-ci, la vieille appellation a cependant survécu dans le nom de la plaine voisine.

Ch. Monchicourt,

Contrôleur civil de Kairouan, Correspondant du Comité.

[1] Voir p. 50, note 1, du tirage à part de la traduction d'Ibn-Haucal par de Slane.

MOSAÏQUES GALLO-ROMAINES
À TARON
(BASSES-PYRÉNÉES),

PAR M. P. COURTEAULT,

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Bordeaux,
Correspondant du Comité.

Le village de Taron (arrondissement de Pau, canton de Garlin) est bâti sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine. Cette villa s'élevait sur un terrassement rectangulaire, fait de main d'homme, dont deux côtés, à l'Est et au Nord, sont encore parfaitement visibles. Ce terrassement a près de 80 mètres de long sur 70 environ de large. Il est aujourd'hui occupé par l'église, le presbytère, adossé à l'église, et le cimetière qui les entoure, au Sud-Est; par une vaste place plantée de platanes, au Sud-Ouest; par le jardin presbytéral et la maison et jardin Lafourcade, au Nord-Est; par le champ Grabette, au Nord-Ouest. Il est partagé en deux parties inégales par un chemin orienté du Sud au Nord.

L'existence de mosaïques à Taron a été signalée à plusieurs reprises : par Badé dès 1843 [1], par Paul Raymond en 1860 [2], par l'abbé Laplace en 1865 [3], par Laffolye en 1873 [4]. Malheureusement, on ne possède qu'un dessin vraiment digne de foi, le

[1] *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur,* par M. Badé, inspecteur des monuments historiques, dans *Bulletin de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau,* 1843, p. 203-205.

[2] Paul Raymond, *Les Antiquités de Taron*, dans *Mémorial des Pyrénées*, 18 octobre 1860.

[3] *Notice historique et archéologique sur Sainte-Foi de Morlaàs et les monuments gallo-romain, roman et gothique de Taron* (Pau, 1865, in-8°), p. 65-73. L'étude sur Taron avait d'abord paru dans la *Revue de Gascogne*, t. II, p. 438 et suiv.

[4] Archives de la Commission des monuments historiques, relevé au 1/10 de la mosaïque de Taron (n° 6490). — Cf. Laffolye, *Sur les mosaïques conservées en Béarn,* dans *Bulletin de la Soc. histor. de Compiègne*, 1875, t. II, p. 301 et suiv.

relevé au 1/10 par Laffolye d'un fragment représentant un arbre chargé de fruits, flanqué de deux vases. L'origine n'en est pas connue [1]. Raymond avait fait un dessin très grossier d'un motif analogue, peut-être le même [2]. Quand à Badé, il n'a laissé qu'une description d'un autre fragment, représentant une feuille de vigne et un vase à deux anses, flanqué de deux branches palmées. Ce fragment avait été découvert dans le jardin du presbytère. Badé signalait, de plus, dans la partie du cimetière qui s'étend au Nord de l'église une autre mosaïque, dont il semble bien qu'il ne parlait que par ouï-dire [3]. C'est cette mosaïque que M. l'abbé Pédeprat, curé de Taron, a découverte de nouveau en avril 1908.

Une excavation a été pratiquée à l'entrée du cimetière, en un point où les obstacles opposés au pic du fossoyeur ont, de tout temps, empêché de creuser des tombes. A 1 mètre de profondeur, la fouille a fait apparaître un panneau de mosaïque, orienté de l'Est à l'Ouest, de 3 m. 52 de long sur 1 m. 93 de large. Ce panneau est bordé à l'Est d'un rectangle de marbre blanc veiné de rose, long de 1 m. 40, large de 0 m. 385. Au-dessus de ce rectangle subsiste un fragment triangulaire de mosaïque (0 m. 04 sur 0 m. 05) et, du côté Sud, un autre fragment de 0 m. 35 de long. Ces deux fragments prouvent que la dalle de marbre était enchâssée dans le pavement et qu'elle n'en marque pas la fin.

Le panneau découvert présente une décoration très riche et très nuancée. Elle est divisée en deux parties, séparées par des bandes (pl. XI) [4].

La partie la plus voisine de la dalle de marbre se compose

[1] Le dessin de Laffolye a été reproduit par Gerspach, *La Mosaïque*, p. 16, et, d'après Gerspach, par l'abbé Daugé, *Monographie de Taron* (1907, in-8°).

[2] Ce dessin est la propriété de M. Paul Lafond, conservateur du Musée de Pau. Il a été reproduit, ainsi que deux fragments recueillis par Raymond et déposés au Musée de Pau, par Le Cœur, *Le Béarn* (1877, in-8°), pl. 60, et, d'après Le Cœur, par l'abbé Daugé, *op. cit.*

[3] « Dans la partie du cimetière qui s'étend au Nord de l'église, on a rencontré, à peu de profondeur, une autre mosaïque qu'on a recouverte... »

[4] La photographie reproduite sur notre planche, due à M. Th. Amtmann, membre de la Société archéologique de Bordeaux, est assez nette pour donner une idée exacte et complète de la mosaïque. L'impossibilité de se procurer dans un pays perdu un dispositif permettant de placer l'objectif perpendiculairement à la fouille a contraint l'opérateur à prendre sa vue en perspective.

d'arcades en plein cintre, soutenues par des colonnettes qui encadrent des métopes à motifs alternants. Quatre de ces métopes sont visibles. De gauche à droite, en regardant vers l'Est, les panneaux 2 et 4 sont formés d'imbrications à fond rouge ou jaune encadré de blanc et de noir; les panneaux 1 et 3 renferment des damiers bleus, rouges, jaunes et verts. Les entre-colonnements ont 0 m. 43. Les colonnettes ont 0 m. 61 de hauteur sur 0 m. 13 de largeur. Les fûts ont 0 m. 54; le tore inférieur, 0 m. 04; le tore supérieur, 0 m. 03. Ces colonnettes sont faites de petits losanges blancs, bleus et rouges; les tores sont bleus et rouges. Elles portent des chapiteaux jaune et rouge, larges de 0 m. 14 à la base, de 0 m. 40 à l'entablement, sur lesquels s'épanouissent des feuillages bleu clair et bleu foncé. Sur les chapiteaux repose un abaque long et mince, bleu pâle, supportant des arcades en plein cintre, bleu foncé et jaune, qu'encadrent alternativement une torsade bleu, vert, jaune et rouge sur fond bleu foncé et un feuillage de laurier blanc et bleu pâle sur même fond. Au-dessus apparaît la ligne supérieure de l'arcade, bleu foncé et jaune, avec, à l'intérieur, un filet rouge. Au centre de chaque arcade s'épanouit une plante à tige jaune et rouge et à feuilles bleu foncé et vert, symétriquement disposées. Cet ornement est limité à sa partie inférieure par le panneau correspondant.

Les bandes intermédiaires entre les deux parties sont au nombre de deux. Elles sont limitées par trois filets d'une largeur uniforme de 0 m. 06, bleu foncé, jaune, blanc et rouge. La première bande, large de 0 m. 15, est formée de losanges allongés bleu, blanc, vert et rouge, séparés par des cloisons rouge, blanc et bleu. La seconde, de la même largeur, est constituée par une torsade à fond bleu pâle et blanc, bordée de bleu foncé et de rouge.

La partie inférieure, d'une longueur de 1 m. 32, laisse entrevoir seulement un fragment d'une décoration qui devait former un motif central au milieu de la salle. Deux volutes de feuillage, de grande dimension, y dessinent deux courbes élégantes. L'une, de 0 m. 79 de large, est formée de cubes bleu foncé sur les bords, jaune et rouge en dedans; au centre, de petites feuilles bleu pâle. L'autre, incomplète (0 m. 43 de large), est bleu foncé sur les bords, vert, bleu pâle et bleu foncé à l'intérieur; la dernière feuille intérieure est à fond rouge. Entre les deux volutes est figuré un poisson d'un travail délicat. Il a 0 m. 55 de long sur 0 m. 16 de

large à hauteur des ouïes. Le dos est vert foncé, le ventre bleu pâle dégradé en bleu foncé: les nageoires sont rouges, bordées de bleu foncé; un cube blanc figure l'œil, derrière lequel est dessinée une ouïe rouge. La gueule est largement ouverte; les dents sont figurées par des dés blancs bordés de noir. L'animal vient de happer un hameçon qui est engagé à fond dans son gosier et dont les deux fers, bleu pâle bordé de bleu foncé, sortent de la gueule. A gauche de la première volute, symétriquement au poisson, est un feuillage; plus bas, un rinceau apparaît. Entre les deux volutes, on aperçoit le commencement d'un autre motif, qui paraît être une rosace, rouge, vert, jaune, bleu pâle, qu'entoure un double filet bleu pâle et bleu foncé.

Les cubes qui ont été employés sont assez réguliers. Les couleurs sont d'une fraîcheur remarquable. On note surtout des bleus pâles très délicats, des jaunes, des verts et des rouges très chauds. Les proportions du fragment montrent que l'on est en présence d'une salle assez grande. La représentation d'animaux aquatiques annonce un *impluvium* ou un *atrium*. La place du panneau découvert, correspondant à la façade de la villa, tournée vers le midi, vers les Pyrénées, confirmerait cette hypothèse.

A 2 m. 40 au Nord-Est de ce fragment, un second a été découvert. Il est beaucoup moins important. C'est une bordure de 1 m. 54 de long sur 0 m. 75 de large. Elle est formée de feuilles de vignes disposées le long d'un rinceau orné de vrilles. Les feuilles sont alternativement rouge et bleu foncé, vert et bleu foncé; le rinceau est jaune bordé de bleu foncé; les vrilles, rouge bordé de bleu foncé. La bande a 0 m. 33 de large. Elle est limitée en haut et en bas par deux lignes, formées l'une d'un filet jaune, l'autre d'un filet rouge et d'un filet bleu foncé, l'intervalle de ces deux lignes étant fait de trois lignes de cubes blancs. Au-dessous apparaît le débris d'un motif de feuillage. Le reste de la mosaïque a disparu; il n'en subsiste que le *statumen*.

Il est permis de croire que des fouilles nouvelles amèneraient d'autres découvertes. Sans doute, on ne peut rien tenter du côté des platanes de l'angle Sud-Ouest. L'angle Nord-Ouest a été saccagé : le propriétaire du champ Grabette l'a défoncé entre 1860 et 1865. On n'y aperçoit aujourd'hui que des fragments de *statumen* et une excavation, où l'on m'a dit avoir trouvé du charbon. Le chemin qui coupe en deux l'emplacement de la villa est construit sur des

substructions romaines parfaitement reconnaissables. Les restes du *nucleus* des mosaïques sont visibles; en grattant la terre, on retrouve encore quelques dés en place. Mais le jardin presbytéral est presque intact; il procurerait certainement des surprises. Il n'a jusqu'ici donné que le fragment décrit par Badé. M. l'abbé Pédeprat m'a dit y avoir trouvé un sarcophage à parois de marbre qui, aussitôt découvert, disparut. Le jardin est traversé de l'Est à l'Ouest dans toute sa longueur par un mur qui n'a jamais été fouillé. A l'angle Nord-Est, on a reconnu l'existence d'une enceinte. Si l'on ne peut espérer faire de nouvelles découvertes dans le cimetière, des fouilles dans le vaste jardin du presbytère permettraient peut-être de reconstituer le quart de la villa de Taron.

Paul Courteault.

RECHERCHES
À CASTEL-ROUSSILLON
(PYRÉNÉES-ORIENTALES),

PAR M. F.-P. THIERS,

Correspondant du Comité, à Narbonne.

Dans ces derniers temps, j'ai eu l'occasion d'explorer à diverses reprises le plateau de Castel-Roussillon, en compagnie de M. le Dr Donnezan, de Perpignan, qui avait bien voulu me servir de guide. Dès notre première visite, nous avons eu la bonne fortune de recueillir dans les dépendances de la villa Bigorre deux fragments d'une tablette de marbre portant le reste d'une inscription dont voici la copie :

*sev*ERVS
*testa*MENTO ˅ FIERI *iussit*
EI ~~HS~~ ˅ $\overline{C}$ ˅ $\overline{N}$

Hauteur, 0 m. 18; hauteur des lettres, 0 m. 04.

La villa Bigorre, seule construction existant aujourd'hui sur le plateau qui portait l'ancienne ville gallo-romaine, me paraît avoir été construite sur les ruines d'un établissement balnéaire adossé au mur d'enceinte, et c'est sans doute cette circonstance qui a permis d'extraire des fondations du rempart la tablette de marbre précitée, ainsi qu'un gros bloc anépigraphe, mais ouvré à la romaine, qu'on voit encore aujourd'hui aux abords de la villa.

Nous retrouvons donc à Castel-Roussillon le dispositif constaté dans la plupart des cités antiques, dont les monuments inscrits ou figurés ont été méthodiquement rangés dans les fondations des remparts de la décadence romaine, et, de plus, il est certain que ces remparts sont restés jusqu'à présent inexplorés, puisque l'inscription que j'ai l'honneur de signaler au Comité est la seule qu'on ait

jamais trouvée dans l'enceinte de la ville. On peut donc espérer d'en retirer un jour toute l'histoire civile et religieuse de la petite cité de droit latin qui portait le nom de *Ruscino*. C'est une besogne à laquelle, grâce au bon vouloir des propriétaires actuels, je compte me consacrer, dès que j'en aurai les moyens.

Mais avant d'être une cité gallo-romaine, Castel-Roussillon avait vu de longs jours de prospérité, et le plateau me paraît avoir porté pendant plusieurs siècles une agglomération ibère. Déjà M. le Dr Donnezan m'avait montré au Muséum de Perpignan deux ou trois fragments ayant appartenu à un cratère à figures rouges des IV-Ve siècles, ainsi que des vases étrusques trouvés dans des silos de Castel-Roussillon. J'ai fait photographier ces fragments, ainsi qu'une *capis* très décadente de terre d'un gris brunâtre, qui est absolument intacte et qui n'a pas moins de 0 m. 19 de hauteur.

Je me suis donc rendu à plusieurs reprises dans la localité, j'en ai interrogé les habitants et j'ai acquis *de visu* la certitude que le plateau est criblé de silos dans lesquels on trouve parfois des vases étrusques de *bucchero nero* d'une parfaite conservation. J'ai exploré partiellement un de ces silos ovoïdes, non maçonnés, et j'y ai trouvé des os, des cendres, du charbon, des tessons de poteries noires, voire même un fragment de minerai de fer venu du Canigou.

Poursuivant mon enquête, j'ai tenu à déterminer à quel peuple on devait ces vestiges. Evidemment, on ne peut songer à une colonie étrusque. Le meilleur moyen d'arriver à la certitude était d'interroger les nombreuses médailles que fournit le plateau. Chez M. Bigorre, j'ai examiné une centaine de médailles, encore souillées par la terre et, sans pouvoir pour le moment en établir un inventaire détaillé, que je me propose de dresser un jour prochain, j'ai reconnu qu'on pouvait en faire deux parts à peu près égales : d'une part, des médailles romaines, et, d'autre part, des médailles ibériques et grecques d'*Emporiae* et d'*Indica*, dont la série s'étend depuis le VIe siècle jusqu'aux premiers empereurs romains. Il y a aussi, je crois, quelques pièces frappées par diverses cités de l'Espagne citérieure et presque point de médailles frappées en Gaule.

En résumé, on trouve à Castel-Roussillon ou aux alentours, outre les vases peints que j'ai signalés plus haut, toute la série des vases étrusques de *bucchero nero*, depuis la fin de la période villanovienne jusqu'à l'ultime décadence et, d'une manière plus générale, tous

les objets fournis jusqu'ici par les nécropoles de l'Étrurie. Mais les habitants de ce plateau n'étaient certainement pas étrusques, puisqu'ils se servaient exclusivement de monnaies ibériques.

Pour confirmer ces premiers résultats de mes recherches, cédant aux sollicitations des propriétaires, je me propose, dès le printemps prochain, de fouiller les silos ibères et, conjointement, d'explorer les fondations de l'enceinte romaine.

F.-P. Thiers,

Correspondant du Comité.

TÊTE DE MARBRE
DU DIEU SILVAIN
TROUVÉE À ROQUEFEUIL
(VAR),

PAR M. HENRY DE GÉRIN-RICARD,
Correspondant du Comité.

En 1905, le propriétaire du domaine de Roquefeuil (commune de Pourrières, Var), informé que la présence de substructions au milieu d'un champ de blé situé entre le château et la voie ferrée rendait les labours très difficiles, fit découvrir ces fondations et procéder à leur démolition jusqu'à une profondeur de 0 m. 60 environ, laissant subsister le surplus.

Les matériaux provenant de cette démolition furent entassés au bord méridional du champ le long d'un chemin. A quelque temps de là, le régisseur de Roquefeuil, M. Leydet, remarqua dans ce clapier une pierre qui lui parut façonnée; il put l'extraire du tas sans beaucoup de peine, c'était la tête d'homme sculptée en marbre qui fait l'objet de la présente note (pl. XII).

Avisé de cette découverte, je fus à Roquefeuil le 12 juillet 1908, et M. Leydet me conduisit au clapier, puis dans le chaume d'où avaient été tirés la tête et les matériaux qui l'accompagnaient. Sur ces deux points, fort rapprochés, je notai la présence de lits de béton romain, d'un fragment de mosaïque blanche formée de très petits cubes, de morceaux de marbre de diverses couleurs, parties de moulin en basalte, tessons de poteries diverses et une grande quantité de tuiles rondes et à rebords.

Dans les décombres, M. Leydet avait recueilli au cours des travaux de démolition trois petites monnaies de bronze de Marseille,

à la tête d'Apollon à droite et au taureau, du troisième type, dont il a bien voulu me remettre un exemplaire [1].

Tous ces vestiges appartiennent incontestablement à une villa gallo-romaine du genre *rustica*, c'est-à-dire habitée par des colons ou fermiers à vie, habitation bien moins luxueuse que sa voisine des Eyssalettes, située à 700 ou 800 mètres à vol d'oiseau, qui était une résidence de maître avec temple à colonnes, thermes, revêtement en stuc peint, mosaïque et marqueterie de marbre, sculptures, et où a été trouvée la Vénus de marbre aujourd'hui au Musée d'Avignon [2].

Du reste, Roquefeuil est encore un beau domaine agricole et forestier de plusieurs centaines d'hectares, siège d'un ancien fief, faisant partie de la fertile vallée de l'Arc et composé de grandes cultures assises dans la plaine alluvionnaire auxquelles font suite les pentes boisées du versant Nord des monts Olympe et Aurélien, le tout à peu de distance de la *via Aurelia* et plus près encore de l'antique voie de raccourci appelée *chemin des Marseillais*.

Le marbre trouvé à Roquefeuil représente une tête d'homme plus réduite que nature (hauteur, 0 m. 15; largeur de la face, 0 m. 07, à la couronne, 0 m. 13), barbu, âgé mais robuste, respirant le calme et la sérénité; la moustache tombante recouvre les coins de la bouche; le nez droit, du type grec, est légèrement émoussé par suite d'une détérioration; les cheveux forment deux bandeaux roulés, séparés sur le front et masquant les oreilles; le sommet de la tête offre de petites boucles bien fouillées et est entouré par une couronne de petites branches de pin nouée par un ruban dont les deux bouts pendent sur la nuque [3]. Le cou est coupé presque au ras du menton.

Cette tête appartenait évidemment à une statue en pied et non à un buste, parce qu'il ne s'agit pas ici du portrait d'un mortel, mais de l'image d'une divinité, et cette statue a été décapitée intentionnellement, il y a de longs siècles, comme en témoigne la patine

[1] Papon (*Hist. de Provence*, t. I, p. 648) rapporte qu'en juin 1771 on découvrit à Roquefeuil 40 marcs de monnaies marseillaises d'argent avec tête de Diane et lion.

[2] H. de Gérin-Ricard et A. d'Agnel, *Les antiquités de la vallée de l'Arc* (Aix, 1907), p. 130.

[3] Cette tête a été déjà décrite sommairement dans le *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1908, p. 226-227.

rougeâtre du plan de cassure, en tout semblable à celle qui recouvre toute la pièce et qui résulte du long séjour qu'elle a fait dans une terre siliceuse et fortement colorée par des oxydes de fer.

Aux Eyssalettes, la statue de Vénus avait été trouvée sans tête; ici, c'est le corps qui manque, d'où une difficulté plus grande pour l'identification de la divinité ainsi privée de la plupart de ses attributs.

M. Leydet m'ayant confié cette tête pour que je puisse l'étudier à loisir dans mon cabinet[1], j'en fis exécuter quatre moulages de plâtre par M. François Carli, l'habile et réputé sculpteur marseillais, lequel jugea que ce morceau de sculpture appartenait à une très bonne école et après quelques recherches pensa, comme moi, à la représentation d'un Jupiter des campagnes, c'est-à-dire à un Jupiter adapté au milieu d'où il provenait et pour lequel la guirlande de laurier qui orne quelquefois le front du père des dieux[2] aurait été remplacée par une couronne de branches de pin. J'avoue que cette détermination me laissait un doute dans l'esprit, et je poursuivis mes investigations qui m'amenèrent à une solution que je considère comme définitive; la voici.

La tête de Roquefeuil a dû appartenir à une statue de Silvain, le dieu latin des champs et des bois, que les poètes latins et les œuvres d'art nous montrent sous les traits d'un vieillard barbu et d'humeur joviale, quelquefois couronné de branchettes de pin et portant des fruits; elle est à rapprocher d'un nombre assez restreint de statues de Silvain parées de ces attributs, et cette rareté fait l'intérêt de la découverte de Roquefeuil. Pour la Gaule, je n'ai trouvé à lui comparer qu'une seule figure qui existait autrefois à Arles et qui a été malheureusement détruite[3].

Silvain, à la fois dieu champêtre et dieu forestier, est représenté avec des attributs différents suivant qu'on a voulu honorer en lui le protecteur des forêts, des troupeaux et des autres animaux qui les peuplent, ou la divinité tutélaire des champs; d'où deux types principaux de Silvain : l'un tantôt vêtu d'une peau de loup symbo-

[1] Je m'en suis, depuis, assuré la propriété.

[2] Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* (Paris, 1897-1904), t. I, pl. 182, fig. 689 et 690.

[3] Il ne nous en reste qu'un dessin. Voir S. Reinach, *Répert. de la statuaire*, 3, t. II, p. 43, fig. 4; cf. fig. 1, 5 et 8.

lisant le protecteur des troupeaux, tantôt portant un tronc de cyprès comme divinité sylvestre présidant spécialement aux plantations; l'autre avec des branches de pin et des fruits [1].

Les statuettes se rapportant au premier de ces types sont, je crois, assez répandues en Gaule; le second type est au contraire rare, surtout en Provence où, depuis la destruction du Silvain d'Arles, on n'en possédait aucune représentation jusqu'à ce que se soit produite la trouvaille de Roquefeuil. La rareté de ces statues est à noter pour la Provence, d'autant plus que dans ce pays le culte de Silvain était assez répandu, comme en témoignent les nombreux autels votifs à lui dédiés et retrouvés dans nos campagnes. Le Musée d'Avignon en possède six, tous de provenance locale [2]. Quant à la vallée de l'Arc, d'où dépend Roquefeuil, elle n'a fourni qu'un seul texte votif à cette divinité, trouvé à Mauran (commune de Berre) [3], c'est-à-dire à l'embouchure de l'Arc, tandis que Roquefeuil est dans le voisinage de la source de cette rivière dont le parcours comprend 80 kilomètres environ.

A Roquefeuil, Silvain était bien à sa place, entre champs et forêts, dans un domaine fertile, siège d'un important centre d'exploitation agricole au Ier et au IIe siècle de notre ère, époque à laquelle circulaient encore les monnaies de bronze marseillaises dont on a retrouvé quelques exemplaires dans les ruines de la *villa rustica*, où la statue de Silvain était vénérée [4].

A propos de Silvain, je crois devoir profiter de cette occasion pour faire connaître une inscription non encore étudiée, ni décrite, mais signalée, il y a peu, avec quelques fautes de lecture [5] :

Pierre de 0 m. 50 de large sur 0 m. 35 de hauteur, incomplète dans le bas, placée sur la porte principale (côté midi) de

(1) Les sacrifices qu'on lui offrait consistaient en raisins, épis de blé, lait, viande, vin et porcs.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, nos 1109, 1098, 5841, 1225, 1099, 1102, et Espérandieu, *Catalogue du musée d'Avignon*, nos 82 à 87.

(3) H. de Gérin-Ricard, *ouvrage cité*, p. 125.

(4) J'ai l'honneur de remettre en don au Comité des Travaux historiques un des moulages que j'ai fait effectuer de la tête de Roquefeuil, pour qu'il en dispose, suivant sa convenance, en faveur du Louvre ou du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, et je destine au Musée d'archéologie de Marseille une autre reproduction de ce morceau d'art.

(5) Chanoine A. Pascal, *Monographie de Vitrolles* (1904), p. 141.

l'habitation de M. Bonnaud-Rouard au hameau de l'Agneau, commune de Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

L'inscription comporte deux lignes en caractères de 0 m. 10 à la première ligne et un peu moins à la seconde :

SILVANO
ANTHILLVS

qui doit se lire : *Silvano, Anthillus*[1]. « A Silvain, Anthillus... [a élevé ce monument]. »

Pour donner une forme plus régulière à ce fragment, un maçon en a complété le bas avec du ciment et a fait une restauration malheureuse des cinq dernières lettres qui sont coupées par le milieu.

Les abords de la maison, située entre les salins du Lion (où se trouvait la *villa Leguinum* des diplômes carolingiens[2]) et la route départementale de Marseille à Arles qui suit sur ce point le tracé de la voie antique, ont fourni quelques vestiges gallo-romains, notamment des médailles et un joli chapiteau corinthien que le propriétaire m'a montré dans son jardin.

Le quartier de Mauran (Berre) qui a fourni un petit autel au dieu Silvain, sur lequel l'inscription a été gravée à la pointe[3], est, comme le hameau de l'Agneau, tout à fait au bord de l'étang dit « de Berre », ce qui prouve que le culte de Silvain était répandu non seulement dans les forêts et les champs de l'intérieur de la Provence, mais aussi sur le littoral.

H. de Gérin-Ricard,
Correspondant du Comité.

[1] La forme *Antillus* se retrouve dans une inscription d'Aramon (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 2817); cf. *Anthyllus, Antullus.*

[2] Cf. dans la *Revue de Marseille*, Félix Reynaud, *Note sur la villa Leguinum*, et Ferd. Famin, *Les anciennes possessions de l'église de Marseille*, t. VI, p. 219.

[3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5803.

RAPPORT

SUR

DES RECHERCHES D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

DANS LA VALLÉE DE LA SOMME,

PAR M. VICTOR COMMONT,

Directeur de l'École annexe
l'Ecole normale d'instituteurs d'Amiens.

Nos recherches antérieures[1] ont fait connaître le niveau stratigraphique et la nature des industries paléolithiques représentées dans les différentes couches du quaternaire de Saint-Acheul[2], ainsi que la faune qui accompagne ces débris humains.

Nous avons pu mettre en évidence les faits suivants :

1° Les principales industries préhistoriques de la pierre actuellement connues (préchelléenne et chelléenne, acheuléenne ancienne et plus récente, moustérienne, de l'âge du renne et néolithique) se trouvent dans le gisement de Saint-Acheul en superposition directe.

2° Le plateau de Saint-Acheul et ses versants ont été habités sans interruption depuis l'aurore des temps quaternaires, et on y peut suivre dans les différentes assises toutes les phases de l'évolution industrielle des hommes des époques paléolithique et néolithique.

3° Cette évolution lente et continue de l'outillage en un même point permet de supposer qu'il n'y a pas eu de changements brusques dans les conditions de vie de ces premiers hommes.

[1] *Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France*, 1905 à 1908; *Revue de l'École d'anthropologie*, juin 1906, janvier 1907, juillet 1907; *Congrès préhistorique d'Autun*, 1907, compte rendu; *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, Clermont-Ferrand*, 1908; *L'Anthropologie*, 1908.

[2] Saint-Acheul, faubourg d'Amiens, Somme.

Mais pour dater avec plus de précision ces différents dépôts de limons et graviers qui s'échelonnent sur une longueur de plus d'un kilomètre, il nous fallait établir leur situation respective et leur relation avec les terrasses fluviatiles de la vallée de la Somme, marquant les divers stades du creusement du fleuve.

Des sondages effectués depuis le point culminant du plateau (70 mètres) jusqu'au voisinage immédiat du fleuve nous ont permis de constater l'existence de trois terrasses de graviers, dont deux avaient été indiquées par Prestwich. Nous avons pu ensuite fixer la position de toutes les carrières exploitées depuis 1854 sur ces différentes terrasses et dresser une coupe du quaternaire à Saint-Acheul. Il résulte de ce travail que les premières découvertes faites à Saint-Acheul [1] eurent lieu dans des gisements appartenant à la moyenne terrasse. Les extractions qui suivirent au voisinage immédiat du cimetière [2] appartenaient à la haute terrasse.

Il nous reste donc à établir la relation chronologique entre les industries bien connues de la terrasse moyenne et celles des haute et basse terrasses.

Des recherches parallèles sont poursuivies en différents points de la vallée de la Somme et de ses affluents : Montières, Belloy-sur-Somme, Longpré-les-Corps-Saints, Abbeville, Thennes, etc. Lorsqu'elles seront achevées, nous pourrons vérifier si les industries humaines similaires et la faune qui les accompagne se retrouvent en même position stratigraphique dans les gisements de même situation par rapport au fleuve. Il nous restera ensuite à synchroniser les trouvailles faites dans le limon des plateaux avec celles des gisements des vallées.

Faune ancienne à Abbeville. — A Abbeville (carrière Carpentier, porte du Bois), un dépôt sablo-calcaire d'un blanc grisâtre (marne blanche ou grise), qui nous paraît appartenir aux assises de la moyenne terrasse, nous a fourni une faune quaternaire très ancienne, à affinités pliocènes que M. d'Ault du Mesnil [3] a récoltée plus abon-

[1] Dr Rigollot, 1854, A. Gaudry, 1859, et Prestwich, 1860.

[2] Première carrière Fréville, 1879; deuxième carrière Fréville, 1883-1905, et boulevard Bapaume, 1902-1907.

[3] *Note sur le terrain quaternaire des environs d'Abbeville*, dans *Revue de l'École d'anthropologie*, 1896, p. 284 et suiv.

dante dans des extractions voisines (ancienne carrière Léon et anciennes carrières du haut du Champ de Mars, près du champ de manœuvres actuel).

Voici la liste des principales espèces déterminées par M. Boule, professeur au Muséum : *equus caballus*, *affinis stenonis*, molaires et canines; crâne de bison; *cervus solilhacus*, deux bois; *cervus somonensis*, bois; *rhinoceros Merckii*, molaires; *rhinoceros Merckii*, *affinis rh. etruscus* et *rh. leptorhinus*, molaires; hippopotame; *elephas antiquus*, molaires; *elephas affinis meridionalis*, molaires.

Il résulte des comparaisons faites par M. Boule que les lamelles des molaires de l'éléphant ancien que nous avons trouvé à Abbeville sont moins écartées que celles de l'*elephas meridionalis* typique, mais plus épaisses et plus espacées que celles des dents du mammouth. C'est un *elephas antiquus* à dents larges désigné par les paléontologistes allemands sous le nom d'*elephas Trongotheri*.

Mais les graviers inférieurs à cette couche ancienne ne nous ont donné, jusqu'à ce jour, aucun silex taillé.

Observations d'ordre purement géologique. — Au cours de nos investigations dans les dépôts quaternaires, nous avons pu observer que les nappes de graviers des terrasses ne sont pas sans rapport entre elles. Des silex appartenant aux dépôts de haut niveau ont été charriés sur les pentes et se sont déversés sur les graviers de la moyenne terrasse [1]. D'autre part, des silex de la craie ont été souvent arrachés de leur gisement par des torrents temporaires et transportés sur les pentes dans des dépressions où ils se sont accumulés, donnant naissance à des dépôts ayant toutes les apparences de graviers fluviatiles.

L'étude des limons quaternaires et de leurs cailloutis intercalaires déposés sur les deux versants de la vallée de la Somme tend à prouver que la plupart de ces formations sont dues en grande partie au ruissellement et qu'elles résultent de l'érosion de couches tertiaires ou prétertiaires (sables, grès, argile plastique et bief à silex) plusieurs fois remaniées; les phénomènes chimiques ultérieurs (décalcification, suroxydation due à l'oxygène atmosphérique et à la végétation) leur ayant donné leur physionomie actuelle.

[1] De même, il existe à Saint-Acheul un ravinement faisant communiquer la moyenne et la basse terrasse.

Industrie moustérienne. — Cailloutis de l'ergeron [1]. Le dépôt d'ergeron *b*, recouvrant les dépôts du quaternaire moyen de la terrasse moyenne de Saint-Acheul, se subdivise en trois zones *b*, b^1, b^2, d'aspect et de constitution physique différents.

A la base de chacune de ces formations se trouve un cailloutis correspondant, *c*, c^1, c^2.

Dans le cailloutis le plus inférieur (graviers supérieurs de Ladrière) couronnant le limon rouge sableux (limon fendillé de Ladrière), on trouve encore associés des « coups de poing » lancéolés du type acheuléen, des racloirs et des pointes dites « moustériennes ».

Dans le cailloutis c^1, les « coups de poing » se font très rares (un seul « coup de poing » trouvé en 1908, depuis 5 ans) : l'industrie de silex est composée presque exclusivement de grands et larges éclats avec ou sans retouches sur les arêtes.

Dans le cailloutis c^2, les « coups de poing » ont complètement disparu, les instruments, taillés sur une seule face, sont dérivés d'éclats : les uns ont été utilisés sans retouches, les autres ont l'arête arrondie par une retouche fine et serrée. Ils sont accompagnés de *nuclei* en forme de disques.

C'est ce *facies* industriel, tout particulier, associé à la faune froide caractérisée par le mammouth et le *rhinoceros tichorhinus*, que nous désignons sous le nom de moustérien [2].

Position stratigraphique de l'industrie moustérienne en divers gisements

[1] L'ergeron est l'avant-dernier terme des formations pleistocènes du Nord de la France (voir Ladrière, *Étude stratigraphique du terrain quaternaire du Nord de la France*, dans *Annales de la Société géologique du Nord de la France*, t. XVIII (novembre 1890), p. 93. M. Gosselet a adopté les conclusions des travaux de M. Ladrière dans son *Esquisse géologique du Nord de la France* (1903). Dans les coupes du savant professeur de la Faculté des sciences de Lille, les lettres suivantes désignent les couches du quaternaire supérieur:

a. Limon supérieur exploité comme terre à briques; *b.* limon jaune pâle appelé ergeron; *c.* graviers supérieurs. — Les études détaillées des limons de Saint-Acheul nous ont permis de constater que l'ergeron *b* se subdivise en cette localité en trois couches *b*, b^1, b^2, de constitution physique différente, séparées par des cailloutis *c*, c^1, c^2, représentant le terme *c* de la classification de Ladrière. Ces faits ont été exposés dans une étude parue dans le *Bulletin de l'École d'anthropologie* (janvier 1907), sous le titre : *Industrie des graviers supérieurs.*

[2] Une étude détaillée de cet horizon industriel sera donnée au prochain Congrès préhistorique de Beauvais et au Congrès pour l'avancement des sciences à Lille (juillet-août 1909). Nous reprendrons ensuite l'étude dans le *Bulletin de l'École d'anthropologie*, avec dessins et coupes.

du département de la Somme. — A Montières (basse terrasse, altitude, 25 mètres), l'industrie moustérienne qui se trouve à Saint-Acheul, en plein ergeron, a son gisement dans les cailloutis de la base du même dépôt.

A Marlers et Meigneux (altitude, 180 mètres), une industrie similaire (moustérien typique avec pointes de racloirs) gît à la partie supérieure du limon des plateaux utilisé pour la fabrication des briques.

A Caix-en-Santerre (altitude, 90 mètres), industrie moustérienne à la partie supérieure d'un cailloutis reposant sur la craie; (l'ergeron apparaît à peu de distance).

A La Boissière (altitude, 90 mètres), industrie moustérienne dans le cailloutis de base de l'ergeron.

Il résulte de ces observations, qui seront continuées et complétées, que le niveau stratigraphique de l'industrie moustérienne (sans «coups de poing») peut varier dans l'ergeron. Les divers dépôts de ce limon jaune clair, correspondant au löss récent de la vallée du Rhin et de l'Autriche, quoique ayant les mêmes caractères physiques, ne sont donc pas absolument synchroniques, et il y a lieu de tenir compte, pour les dater, de l'industrie et de la faune qu'ils renferment et de leur position respective par rapport aux terrasses fluviatiles.

Industrie de l'âge du renne dans la vallée de la Somme : limon supérieur a *ou terre à briques et partie supérieure de l'ergeron* b [1]. — Depuis plusieurs années, nous avions pu récolter des lames de silex à patine bleuâtre de facture paléolithique et à *facies* magdalénien, dans le limon supérieur *a* exploité comme terre à briques. Jusqu'à cette année, nous n'avions pu nous expliquer le voisinage immédiat de ces lames paléolithiques avec l'industrie néolithique dans le limon rouge brun exploité pour la fabrication des briques.

Une étude minutieuse de cette formation dans différents gisements : Saint-Acheul, Montières-lès-Amiens, Renancourt-lès-Amiens, Ailly-sur-Somme, et des fouilles faites à Belloy-sur-Somme nous ont permis d'élucider en partie ce problème.

[1] Une partie de nos résultats a été publiée au *Bulletin de l'École d'anthropologie* (juillet 1907); puis dans le volume du Congrès pour l'avancement des sciences tenu à Clermont-Ferrand en 1908. Nos nouvelles observations seront exposées au prochain Congrès de Lille (août 1909), pour paraître en 1910.

Le limon à briques est une formation complexe que nous avons essayé d'analyser. Il se divise parfois en deux couches peu différentes d'aspect et de constitution physique. La zone inférieure *a* résultant de l'altération de l'ergeron sous-jacent *b* peut être en place, comme nous l'avons constaté en certains points de Saint-Acheul et de Montières; c'est dans ce dépôt non remanié, d'âge pleistocène, que gisent les lames paléolithiques. La couche superficielle, que nous appelons A^1, et constituant la terre végétale, est un dépôt résultant du lavage, par les eaux de ruissellement, du limon *a* d'altitude plus élevée. Ce dépôt plus récent A^1, formé par des apports successifs, renferme l'industrie néolithique et toutes celles qui l'ont suivie, jusqu'à des éclats d'obus et des balles de la guerre de 1870.

Mais il peut arriver que, sur les pentes, l'érosion ait complètement enlevé le limon supérieur *a*, dernier terme des formations quaternaires, et délavé la surface de l'ergeron *b*. Plus tard, par suite des mêmes phénomènes, l'ergeron a été souvent recouvert par un limon de lavage A^1 ayant même aspect physique et même composition que le limon plus ancien *a* qui a disparu. Dans ce cas, on trouvera l'industrie néolithique sur l'ergeron (exemple : Villejuif, près de Paris).

Le dépôt récent A^1 est parfois difficile à discerner du limon quaternaire *a*. Il s'en distingue cependant par les caractères suivants :

1° Il n'y a pas de zone de transition entre le limon de lavage A^1 et l'ergeron *b*;

2° La ligne de séparation entre *b* et A^1 est fort nette.

Au contraire, dans les endroits où le limon *a* (dépôt d'altération de la couche *b*) est resté en place, il y a passage insensible entre *a* et *b*.

L'appellation de « terre à briques » est donc un terme très vague, imprécis, et lorsque des trouvailles archéologiques sont faites dans un « limon à briques », il y a lieu de rechercher quel est l'âge de ce dépôt, qui peut être excessivement variable. On utilise en effet comme terre à briques :

1° Le limon de lavage plus ou moins récent A^1;

2° Le limon supérieur *a* (classification de Ladrière);

3° Le limon rouge sableux *e* (quaternaire moyen de même auteur) qui parfois affleure et renferme alors une industrie beaucoup plus ancienne (acheuléen);

4° Une glaise d'origine tertiaire plus ou moins remaniée.

Fouille de Belloy-sur-Somme (*septembre 1908*). — De petites fouilles faites les années précédentes nous avaient permis de noter qu'une industrie à *facies* magdalénien ancien gisait à la partie supérieure de l'ergeron *b*, mais le nombre toujours très restreint d'instruments caractéristiques ne nous avait pas permis d'identifier ce *facies* industriel avec aucune des industries classiques des cavernes. Nos dernières fouilles nous ont donné des résultats plus précis.

Coupe du gisement :

1° Terre noire de marais, 0 m. 40 à 0 m. 50;

2° Limon blanc jaunâtre, sableux, calcaire avec gros *helix*, 0 m. 20 à 0 m. 30;

3° Ergeron *b* grossier, 1 m. 50 à 2 mètres;

4° Limon blanc sableux dit terre à pipe, 0 m. 40;

5° Graviers inférieurs, 3 à 4 mètres.

Un peu au Nord, sur le versant droit de la vallée, la terre noire de marais est remplacée par un limon à briques de lavage A^1, recouvrant l'ergeron *b*, et qui s'avance en biseau sur la terre noire. Les deux dépôts, terre noire de marais et limon A^1, renferment des instruments néolithiques. Le dépôt limoneux blanc jaunâtre, couronnant l'ergeron, et qui nous paraît être un dépôt de crue, est le gisement de l'industrie paléolithique des lames à patine bleue.

Faune. — Les ossements sont en très mauvais état de conservation et pour la plupart indéterminables. Cependant les molaires de cheval sont assez communes. Les débris ayant pu être déterminés appartiennent à un grand bovidé, à des cervidés, au sanglier et à un petit ruminant à cornes creuses de la taille d'un bouquetin (déterminations de M. Boule).

Coquilles : *helix nemoralis* (Müll.), *helix hortensis* (Müll.).

Industrie. — Les éclats de débitage et les lames non utilisées abondent, disséminés sur de petites aires circulaires marquant les emplacements où les tailleurs de silex s'étaient établis. Il est probable que ces lames une fois débitées étaient emportées et retouchées ailleurs.

Outils caractéristiques recueillis : burins bien caractérisés, mais lourds et massifs; gros perçoirs à l'extrémité de lames avec fort belle retouche; petits perçoirs plus délicats; perçoirs ou petits

burins sur angle de lame; grandes lames avec écrasures latérales pour faciliter la préhension; grandes lames appointées avec retouches à la base (poignards ou armatures de sagaie); lames à bout abattu intentionnellement vers le bulbe, afin d'obtenir une arête transversale très nette; grattoirs sur bouts de lame assez courts; grattoir et perçoir, instrument double; lame avec coche terminale; lamelles à dos abattu; grands éclats utilisés comme tranchoirs; *nuclei* de différentes tailles.

Comparaison avec les gisements connus. — Bon nombre de ces types se retrouvent dans la couche à magma à chevaux de Solutré, c'est-à-dire dans la couche présolutréenne : l'industrie solutréenne caractérisée par les pointes en feuilles de laurier se trouvant dans les foyers des couches supérieures.

On retrouve aussi certains types de Belloy, perçoirs doubles, lames étranglées, dans des gisements dits « aurignaciens ». Il en résulte que l'industrie de Belloy-sur-Somme paraît être antérieure à l'industrie solutréenne proprement dite.

Conclusion. — La position stratigraphique du gisement de Belloy-sur-Somme est nettement déterminée au sommet de l'ergeron *b* de la basse terrasse.

D'autre part, nous avons trouvé une industrie similaire, peut-être un peu plus récente (burin plus caractérisé, grattoir-burin, lames à dos abattu) dans le limon supérieur *a* (dépôt d'altération de l'ergeron *b*). Il en résulte que les industries solutréennes et magdaléniennes des dépôts des cavernes de Belgique, du centre et du midi de la France, sont datées géologiquement par la formation du limon *a*, dernier terme des formations pleistocènes dans le Nord de la France, et que la fin de la période de remplissage des cavernes, correspondant à ces deux industries et leurs subdivisions, est synchronique de cette formation [1].

Victor Commont.

[1] C'est également l'opinion de M. Boule, à qui nous avons communiqué ces résultats. M. Barrois, membre de l'Institut, professeur de géologie à la Faculté des sciences, a bien voulu présenter les conclusions à l'Académie des sciences (séance du 16 novembre 1908). L'exposé de ces fouilles et leur compte rendu sera publié après les prochains congrès de Lille et de Beauvais.

PEINTURES MURALES

DE

L'ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE D'ARTINS

(LOIR-ET-CHER),

PAR MM. P. CLÉMENT ET L.-A. HALLOPEAU.

Le Vieux bourg d'Artins[1] est situé dans le Bas Vendômois, un peu à l'Est du point où se réunissent les vallées du Loir et de la Braye. Sur la rive droite du Loir, un toit d'ardoises, une flèche penchée et un grand pignon sans toiture s'élancent au-dessus d'un pauvre hameau : c'est l'ancienne église paroissiale, abandonnée depuis 1866.

A cette époque, une église neuve venait de s'élever au Plat d'Étain, devenu l'agglomération la plus importante de la commune. L'église d'Artins tomba en ruines, et elle n'existerait peut-être plus sans la générosité de M. J. Chappée, qui s'en rendit acquéreur en 1905. Avec l'aimable autorisation et les précieux encouragements de M. Chappée, nous avons essayé d'arracher quelques nouveaux secrets à ces antiques murailles.

I

L'ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE D'ARTINS DU XIe AU XIXe SIÈCLE. TRANSFORMATIONS SUCCESSIVES. — ÉTAT ACTUEL.

L'ancienne église paroissiale d'Artins se compose d'une grande construction rectangulaire, soutenue par des contreforts et comprenant deux parties bien distinctes (fig. 1)[2].

[1] Artins, commune du canton de Montoire, arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher. La commune d'Artins comprend plusieurs hameaux, sur les deux rives du Loir. *Le Plat d'Étain*, hameau situé sur la rive gauche du Loir, le plus important et le plus au centre de la commune, a pris en 1904 le nom d'*Artins;* le village, placé sur la rive droite près de l'ancienne église paroissiale, est devenu le *Vieux bourg d'Artins.*

[2] Le plan de l'église actuelle est donné à mi-hauteur des murs du chœur. Les

La nef, d'époque romane, est plus ancienne que le chœur, et se terminait vers l'Est par une abside demi-circulaire, dont nous venons de mettre les fondations à découvert[1]. Elle était éclairée par des fenêtres en plein cintre, aujourd'hui murées : deux encadrements de meurtrières sont encore apparents sur la façade méridionale; une ouverture semblable a été également supprimée à l'Ouest, au-dessus du portail.

Fig. 1. — Plan de l'ancienne église paroissiale d'Artins (Loir-et-Cher).

Cette chapelle primitive, construite en petites pierres non appareillées, devait être bâtie sur le modèle de l'église de Saint-Jacques-

hachures croisées indiquent les substructions de l'ancienne église au niveau du sol; les hachures simples, des ouvertures aujourd'hui fermées.

[1] Le plan de l'église (fig. 1) indique les substructions de cette abside, qu'A. de

des-Guérets [1]. Au XIIe siècle, l'abside demi-circulaire s'écroula ou fut détruite.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, on éleva un gracieux portail au-dessous du pignon de la façade occidentale, où se trouve l'entrée de l'église. Quatre colonnettes engagées soutiennent la voussure formée d'arcs en tiers-point, que recouvrent des motifs d'ornementation variés, dentelures, damiers, dents de scie, rosaces. Quelques traces de peinture apparaissent au-dessus du portail; ce sont les vestiges d'une litre extérieure du XVIIe siècle.

Fig. 2. — Ancienne église paroissiale d'Artins. — Portail.

Le portail (fig. 2) présente une particularité remarquable : on y trouve un bénitier extérieur, le bénitier des lépreux et des excommuniés. C'est une cavité, profonde de 0 m. 08 environ et creusée

Rochambeau avait déjà signalée, en lui attribuant une forme inexacte (A. de Rochambeau, *Les fouilles à Artins*, dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1892).

[1] Saint-Jacques-des-Guérets, commune du canton de Montoire, arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher.

dans la pierre, à 1 m. 45 au-dessus du sol, entre les deux colonnettes du côté droit; une ouverture, mesurant environ 0 m. 20 en hauteur et 0 m. 12 en largeur, permet de passer la main.

Vers la fin du XIIe siècle, on construisit le chœur actuel, bâtiment rectangulaire de même largeur et à peu près de même longueur que la nef. Les murs, en pierres calcaires appareillées, reposent sur des soubassements en silex et roches siliceuses reliés par un ciment, qui sont là pour barrer la route au Loir débordé. Tous les historiens ont adopté l'opinion de M. de Pétigny, qui attribue ces soubassements en silex à l'époque gallo-romaine [1].

Sur le chevet plat du chœur est bandé un grand arc en tiers-point. Cette arcade avait peut-être été établie pour faire communiquer le chœur avec une abside, qui a disparu ou n'a jamais été construite.

Trois fenêtres en arc brisé, hautes et étroites, éclairent le chœur au Sud. Deux ouvertures semblables avaient été ménagées dans le mur septentrional; mais l'une d'elles, la plus rapprochée du maître autel, était bouchée dès la fin du XIIIe siècle par un mur, qui reçut à cette époque une peinture représentant le Christ en croix. Des remaniements nombreux furent faits à différentes reprises, depuis le XIVe siècle : une niche en arc brisé a été creusée à l'entrée du chœur, du côté de l'épître; on établit deux grandes fenêtres à meneaux et compartiments rayonnants, l'une à deux baies (XIVe-XVe siècle) dans la façade méridionale de la nef, l'autre plus récente (XVIe siècle), en cintre surbaissé et à trois baies, dans le chevet; ces baies étaient garnies de vitraux, aujourd'hui brisés [2]. Une petite ouverture en arc brisé a encore été percée au bas de la nef et au Sud, pour remplacer les meurtrières.

À l'origine, le chœur était couvert par des voûtes de pierre. Les six arcs en tiers-point, que l'on remarque dans les murs des façades septentrionale et méridionale, sont peut-être les amorces de ces voûtes, détruites au XVIe siècle à la suite d'un incendie; on construisit alors au-dessus du chœur un lambris de bois, qui s'est disloqué peu à peu et a fini de s'écrouler en 1905. Ce lambris portait une inscription en caractères gothiques, qui a été recueillie par

[1] J. de Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois* (1849), p. 56.
[2] M. Clément en a recueilli quelques fragments.

M. Clément; les lettres peintes en noir sont séparées par des ornements rouges : *Mathurin Dolibon de ce mur ma chambrille en lan 1542* (fig. 3).

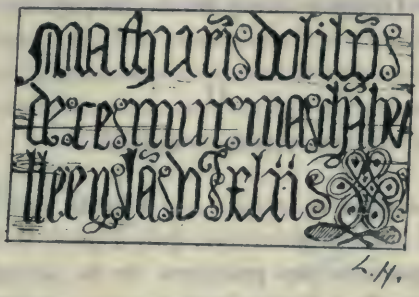

Fig. 3. — Ancienne église paroissiale d'Artins.
Inscription du lambris du chœur.

Le lambris de bois, qui recouvre encore la nef, a été refait au XVIIIe siècle : il porte la signature des charpentiers I. Seguineau et G. Rougeau, qui avaient terminé leur travail le 17 octobre 1777. Vers la même époque sans doute fut élevée la flèche en charpente et ardoises, qui existe à la jonction de la nef et du chœur.

Les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles furent néfastes pour la vieille église. Un porche en charpente, de même largeur que la nef, vint masquer le portail de la façade occidentale; une sacristie fut appuyée au Nord contre le chœur, sur l'emplacement de la chapelle seigneuriale; l'installation de l'orgue supprima partiellement la seconde baie gothique du mur septentrional. Le porche disparut en 1906, et on acheva en 1908 la démolition de la sacristie, dont le pignon portait la date de 1833. La petite porte latérale sans caractère, percée au bas de la nef dans la façade méridionale, a aussi été murée en 1833.

À l'intérieur, la construction, vers la fin du XVIIe siècle, d'un immense retable de pierre entraîna en partie l'obstruction de la grande fenêtre, percée antérieurement dans le chevet. Enfin des couches de badigeon, appliquées sur les murailles du chœur et de la nef, recouvrirent les décorations des siècles précédents.

Les deux parties latérales du retable ont conservé quelques débris de peinture; il est possible qu'on ait remanié la partie centrale, qui n'a jamais été peinte, et dont les sculptures ne sont pas usées.

Le tabernacle est de la fin du XVIIe siècle; mais le maître autel de bois a été installé en 1843.

Le plan joint à cette notice donnera un aperçu des transformations subies par l'église à travers les siècles (fig. 1)[1].

II

LES PEINTURES MURALES.

1° *Peintures murales du chœur.* — À la fin du XIIIe siècle, le chœur avait été orné de peintures, qui, d'après M. H. Laffillée [2], étaient contemporaines des peintures de la seconde époque de Saint-Jacques-des-Guérets [3]; la pluie, qui pénètre depuis près d'un demi-siècle dans cette partie de l'église, a détaché le badigeon,

[1] Légende du plan de l'église actuelle (fig. 1) :

a. Porte d'entrée, et portail de la seconde moitié du XIIe siècle. On aperçoit, au-dessus de la porte, l'encadrement d'une fenêtre en plein cintre, actuellement murée. — *b.* Trois fenêtres en arc brisé dans le chœur, dont deux du XIIe-XIIIe siècle. La troisième (près de la jonction du chœur avec la nef), rouverte en 1843, fut peut-être remaniée à cette époque, à moins qu'à l'origine elle n'ait été percée après coup; car elle ne possède pas l'encadrement en pierre qu'on observe autour des autres fenêtres du chœur. — *c.* Emplacement de la fenêtre supprimée à la fin du XIIIe siècle. — *d.* Trois baies superposées : communication du chœur avec la sacristie (bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle seigneuriale), tribune de l'orgue, extrémité supérieure (actuellement murée) d'une fenêtre du XIIe-XIIIe siècle. — *e.* Grande fenêtre cintrée (XVIe siècle), ouverte au-dessous de l'arc en tiers-point, dans le chevet. — *f.* Grande fenêtre en arc brisé (XIVe-XVe siècle), dans le mur méridional de la nef. — *g.* Fenêtre en arc brisé, percée au XIXe siècle au-dessus d'une porte latérale aujourd'hui murée. — *h.* Retable de pierre (fin du XVIIe siècle). — *i.* Maître autel de bois (XIXe siècle, sauf le tabernacle qui est de la fin du XVIIe siècle). — *j.* Emplacement d'une niche en plein cintre (actuellement murée), à droite du maître autel. — *k.* Niche en arc brisé, à l'entrée du chœur. Au XIXe siècle, la chaire était placée devant cette niche, qui avait été murée; une fenêtre, murée au XIXe siècle et autrefois en plein cintre, se trouvait au-dessus et un peu à l'Ouest de la niche. — *l.* Emplacement de l'autel de la Vierge, au XIXe siècle. — *m.* Emplacement de l'autel de Saint-Julien, au XIXe siècle. — *n.* Emplacement primitif présumé du maître autel. — *o.* Emplacement primitif présumé de l'autel de la Vierge. — *p.* Emplacement primitif présumé de l'autel de Saint-Julien.

[2] H. Laffillée, *Les peintures murales de Poncé*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXI (1892), p. 29.

[3] Saint-Jacques-des-Guérets, commune du canton de Montoire, arrondissement de Vendôme, Loir-et-Cher.

entraîné l'enduit presque partout et lavé le reste des peintures, dont il subsiste fort peu de chose. On remarquera seulement, du côté de l'épître, un Martyre de saint Laurent (fig. 4), puis deux personnages avec fragments de bordure masqués par la charpente soutenant le clocher. En face et du côté de l'évangile, se trouvent quelques débris de personnages isolés et les vestiges d'un Crucifiement; au-dessous de la croix, étaient deux scènes presque complètement effacées : la Mort du juste (?) et la Flagellation.

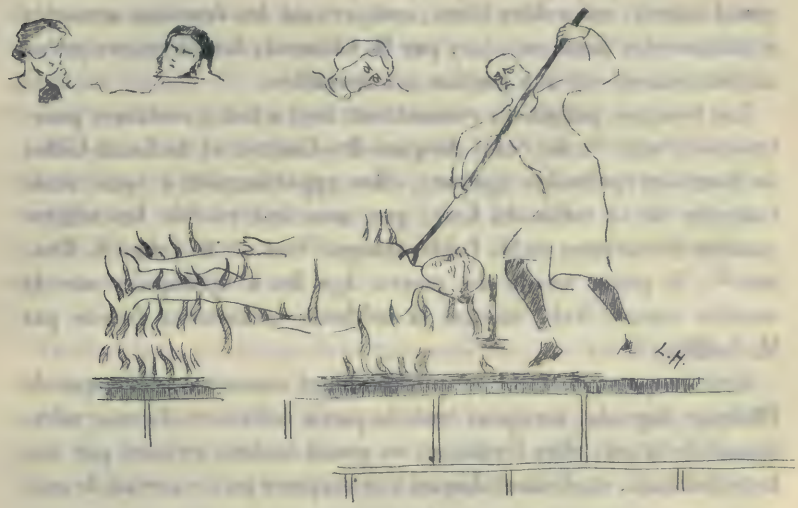

Fig. 4. — Ancienne église paroissiale d'Artins.
Martyre de saint Laurent. Peinture murale du chœur.

Sur la partie inférieure des murailles, une draperie peinte formait soubassement, suivant l'usage adopté à toutes les époques jusqu'à la Renaissance. L'ocre rouge et l'ocre jaune sont les tons dominants de ces peintures, qui ont été appliquées sur une décoration antérieure, formée de doubles traits rouges rectangulaires, imitant les joints de la maçonnerie. M. de Pétigny a décrit une disposition analogue, qui existait encore en 1849 dans la chapelle de l'ancienne commanderie des Hospitaliers à Artins : des peintures magnifiques du XIIIe siècle recouvraient un enduit plus ancien, « sur lequel on s'était contenté de tracer des lignes rouges figurant les joints de la maçonnerie [1] ».

[1] *Histoire archéologique du Vendômois* (1849), p. 265.

2° *Peintures murales de la nef.* — Dans la nef, le badigeon du mur méridional a fait disparaître des peintures, dont plusieurs débris importants furent retrouvés en 1907 par M. Clément et par M. l'abbé Baudet, ancien curé d'Artins. Ces peintures sont formées de couches, mises les unes sur les autres à des époques successives. Les plus anciennes sont des fresques à personnages du XIIe-XIIIe siècle, recouvertes beaucoup plus tard par une décoration à la détrempe (XIVe-XVe siècle), qui se compose d'ornements et de bordures sans grand intérêt; enfin deux litres, comprenant des écussons armoriés et découvertes aussi en 1907 par M. Clément, furent encore jetées successivement sur une portion des murailles.

Les fresques primitives ressemblent tout à fait à certaines peintures de Poncé [1], de Saint-Jacques-des-Guérets et de Saint-Gilles de Montoire (première époque); elles appartiennent à cette école française de la vallée du Loir, que nous ont révélée les remarquables découvertes de M. l'abbé Haugou [2] et de M. l'abbé E. Toublet [3]; le pieux artiste du moyen âge les a appliquées sur le mortier encore frais, suivant la méthode savamment décrite par M. Laffillée [4].

Ces fresques (pl. XIII) [5], qui semblent remonter à l'époque de Philippe Auguste, occupent toute la partie inférieure du mur méridional de la nef; elles formaient un grand tableau entouré par une large bordure, au-dessous duquel une draperie peinte servait de sou-

[1] Poncé, commune du canton de La Chartre-sur-le-Loir, arrondissement de Saint-Calais, Sarthe.

[2] L'abbé Haugou, *Les peintures murales de Saint-Jacques-des-Guérets*, dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1890, p. 303-313; et 1891, p. 280-290.

[3] Robert Triger, *Les peintures murales de Poncé*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXVIII (1890), p. 103-110. — L'abbé E. Toublet, *Les peintures murales de Poncé. Première partie : La paroisse et la seigneurie de Poncé*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXX (1891), p. 129-176. — H. Laffillée, *Les peintures murales de Poncé*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXI (1892), p. 21-53.

[4] H. Laffillée, *Les peintures murales de Poncé*, p. 24. — *Une école de peinture au XIIe siècle dans la vallée du Loir*, dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois* (1892), et *L'ami des monuments et des arts*, n° 36, 7e volume, 1893, p. 95-112. — *La peinture murale en France avant la Renaissance*, conférence faite à l'École nationale des Beaux-Arts, 2e édition, 1904.

[5] L'aquarelle reproduite sur notre planche est l'œuvre de Mme Hallopeau.

bassement. C'est une scène militaire, représentant une charge de cavalerie. Les guerriers sont coiffés du heaume, vêtus du haubert, chaussés de housseaux de mailles éperonnés d'or; les lances sont en arrêt. Des cavaliers, protégés par des rondaches et des heaumes pointus, semblent fuir devant des chevaliers portant de grands écus armoriés et des heaumes arrondis. Malgré son état de délabrement, cette peinture est remarquable encore, à la fois par l'allure des personnages et par la richesse des détails. Les chevaux n'ont point de caparaçons armoriés; mais les boucliers, les housses, les courroies des étriers présentaient une ornementation luxueuse. C'est probablement un épisode de la croisade, analogue à celui qu'on voit à Poncé, et peint également près de l'entrée de l'église.

Aux extrémités du champ de bataille, on aperçoit des cavaliers chrétiens qui s'éloignent. À gauche, voici un chevalier qui marche vers l'Orient, caché derrière un grand écu; la housse du cheval porte la croix. À droite, c'est un blessé perdant le sang par la bouche et regardant vers l'Occident.

On distinguera, à Artins, la particularité suivante. La muraille, qui est en petites pierres très rugueuses, a reçu deux couches d'enduit; sur la première couche, le peintre a tracé des lignes rouges, soit pour essayer sa teinte et s'exercer la main, soit pour faire l'essai d'une décoration qui aura immédiatement été jugée insuffisante. Sur ces lignes rouges, on a appliqué un second enduit qui a reçu les fresques à personnages, dans lesquelles se trouvent comme tons l'ocre rouge, l'ocre jaune, le noir, le gris et une petite proportion de bleu. La présence de ces deux enduits superposés rend la recherche des fresques extrêmement difficile. En beaucoup de points, le deuxième enduit a mal adhéré au premier; aussi a-t-il été impossible de retrouver un seul personnage complet.

Le mur septentrional de la nef avait été recouvert également par des fresques, dans la seconde moitié du XIIe siècle. En enlevant un enduit très adhérent, fait avec de la terre et du chanvre, nous avons retrouvé un fragment de la peinture primitive. Au-dessous d'une large bordure jaune et rouge apparaissent quelques personnages nus très petits, orientés dans toutes les directions. Sur ce fond, dont le ton général est de couleur rose pâle, se détachaient deux démons gigantesques à l'ocre rouge; il ne reste que le front, les yeux, un nez et un bras de ces personnages, qui portent sur leurs

têtes une sorte de crête. Un autre démon, presque entièrement effacé, était peint à droite des deux précédents[1].

3° *Litres intérieures, peintes autour de la nef et du chœur.* — Sur les murs de la nef et du chœur, deux litres furent appliquées l'une par-dessus l'autre, à des époques successives. Les enduits des murailles ont été repiqués à 3 m. 60 au-dessus du sol, pour recevoir la litre la plus ancienne. Dans le chœur, les peintures du XIIIe siècle furent ainsi fortement endommagées; et, sur le mur méridional de la nef, la litre détruisit la plus grande partie d'une belle fresque du XIIe-XIIIe siècle. Cette fresque était peinte au-dessus du grand tableau précédemment décrit; elle avait les mêmes dimensions, était encadrée par la même bordure jaune et rouge, et représentait aussi un épisode de la croisade.

Nous avons retrouvé, au-dessus de la litre, des têtes et crinières de chevaux; au-dessous de la litre, ce sont des jambes de chevaux, des pieds de cavaliers protégés par des housseaux de mailles, une rondache, et le cadavre d'un Sarrasin coiffé de son heaume pointu.

Les deux litres se composaient chacune d'une large bande noire de même hauteur, 0 m. 62, sur laquelle étaient peints des écussons armoriés.

La litre la plus récente ne comprenait que des écussons circulaires aux armes de Le Coigneux : «d'azur à trois porcs-épics d'or», chaque écu timbré d'une couronne de marquis et entouré de deux palmes vertes, qu'attachait un cordon rouge. Ces écussons, séparés les uns des autres par une distance de 2 m. 10 à 2 m. 50 environ, appartiennent au milieu du XVIIIe siècle; ils sont là, sans doute, pour honorer la mémoire de Gabriel II Le Coigneux, seigneur de la Roche-Turpin et d'Artins[2].

[1] Ces indications donnent à croire que la fresque en question, dont il ne reste que des fragments, devait avoir pour sujet la *Résurrection des morts* et le *Jugement dernier*. [P. D.]

[2] «Le 20e j de mars 1741 a été par nous Christophe Antoine Hersant prêtre curé de Sougé Docteur de Sorbonne et doyen rural de Trôo inhumé dans le chœur de cette église le corps de Ht et Pt Sgr Messire Gab. le Coigx Sgr de cette pse et autres lieux chevalier de l'ordre militaire de sa Majesté et Brigadier de ses armées decedé d'hyer âgé de 54 ans 1 mois 19 jours le tout en presence de Ht et Pt Sgr Mre Joseph Gab. le Coigx son fils capitaine de dragons de Ht et

Nous conservons comme spécimen un seul écusson aux armes de Le Coigneux, sur le mur méridional de la nef. Nous avons dû sacrifier les autres, afin de découvrir les écus de la litre antérieure, qui remonte probablement au XVIIe siècle. Ce ne sont d'ailleurs que des vestiges, dont l'interprétation est fort difficile. On remarquera dans la nef trois armoiries identiques, plus hautes que la litre et occupant les places d'honneur, c'est-à-dire le milieu des trois murailles; le même motif armorié formait le centre de la litre extérieure, au-dessus du portail [1] : deux lions supportent un écu très petit, tenu obliquement, timbré d'un heaume de profil, que surmontent de riches lambrequins et une tête d'oiseau pour cimier [2].

Des écussons beaucoup plus grands, nombreux et variés, étaient peints sur la litre, entre les trois armoiries précédentes; ils sont effacés presque partout, et n'existent qu'à l'état de silhouettes.

Un écu, «de... mi-parti de... au chevron d'or», est en partie recouvert par l'écusson aux armes de Le Coigneux que nous avons voulu conserver.

Au Sud, on soupçonne en outre un écu mi-parti, dont le parti senestre est la moitié d'un écusson portant trois pals alaisés de sable. Sur le pignon occidental, il reste quelques débris d'un autre écusson mi-parti, dont le parti senestre est la moitié d'un écu «Écartelé au 1 et 4 de gueules au chevron d'or, au 2 et 3 d'argent à la fasce losangée d'argent et de gueules accompagnée de deux devises de gueules; sur le tout d'or à la croix pattée partie de gueules et de sable.»

Mais l'écusson mi-parti le plus intéressant occupe le mur septentrional, où il se trouve à côté et à dextre des armoiries principales; son parti senestre est aux armes de Charlote Errault, fille de François Errault, chevalier, seigneur de Chemans, garde des sceaux de France, et de Marie de Loynes. François Errault portait «d'azur à deux chevrons d'or»; et Charlote Errault épousa successivement

P^t S^gr Mre Jos. August. du Bellay S^gr de la Massuere et autres lieux et de plusieurs de nos confrères soussignés.»

Ont signé : Hersant, Le Coigneux, J. du Bellay, Salomon, curé d'Artins, et Pinaudier, vicaire d'Artins. (*Registres paroissiaux* d'Artins.)

[1] Cette litre extérieure faisait le tour de l'église; en différents endroits, les murs ont été repiqués pour la recevoir.

[2] La disposition générale semble permettre de faire remonter la date de ces armoiries jusqu'au XVIe siècle. [P. D.]

Jean des Loges, seigneur d'Artins (25 février 1538), puis Gilbert I Filhet de la Curée, seigneur de la Curée, de la Roche-Turpin et de la Salle (en 1553 ou 1554). Son fils Gilbert II réunit à la seigneurie de la Roche-Turpin les fiefs d'Artins, la Mardelle, le Fresne, Richeborde, qu'il acheta à son frère utérin, Jacques des Loges, seigneur d'Artins (1605)[1].

La litre la plus ancienne de l'église d'Artins fut donc peinte entre la mort de Charlote Errault, qui dut avoir lieu vers 1597, et le 31 août 1673, date à laquelle les seigneuries de la Roche-Turpin et d'Artins passèrent par adjudication à une autre famille, celle des Le Coigneux. La litre est donc du XVIIe siècle, à moins qu'elle n'ait été faite dans les dernières années du XVIe siècle, à la suite du décès de Charlote Errault. Gilbert II de la Curée (mort à Paris le 3 septembre 1633) et Élisabeth du Faure de la Roderie, sa nièce, furent d'ailleurs les seuls personnages de la famille Filhet de la Curée qui possédèrent les seigneuries de la Roche-Turpin et d'Artins après Charlote Errault. Les armes des Filhet de la Curée, « de gueules à cinq fusées d'argent mises en bande », occupaient probablement les écus supportés par deux lions et timbrés d'un heaume posé de profil; ces armoiries devaient remplir également le parti dextre des écussons mi-partis, qui sont sans doute ceux de toutes les femmes alliées aux Filhet de la Curée, seigneurs de la Roche-Turpin.

P. Clément et L.-A. Hallopeau.

[1] P. Clément, *Notice sur la Roche-Turpin, commune d'Artins* (*Loir-et-Cher*), dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1899.

CARREAUX DE TERRE CUITE

DÉCOUVERTS

AUX ENVIRONS D'HADJEB-EL-AÏOUN

(TUNISIE),

PAR M. MERLIN,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

À six kilomètres à l'Est d'Hadjeb-el-Aïoun, près du marabout de Sidi-Hassen, M. Rouberol, chef de section à la construction du chemin de fer d'Aïn-Moularès, a recueilli en 1907, entre 0 m. 40 et 0 m. 50 de profondeur, des débris très nombreux de carreaux de terre cuite ayant servi, comme tant d'autres déjà connus[1], à la décoration murale des basiliques chrétiennes au ve et au vi^e^ siècle.

Les fragments avaient été remployés dans des substructions en même temps que des morceaux de colonnes et des chapiteaux, mais la disposition de l'édifice antique où on les avait ainsi réutilisés à très basse époque était si confuse que le plan n'a pu en être reconstitué.

Ces carreaux, qui mesurent 0 m. 27 de côté en moyenne, sont ornés de motifs estampés en relief[2]. Parmi les scènes qui y figurent, il en est qui ont déjà été signalées sur d'autres plaques analogues : Adam et Eve au Paradis terrestre, séparés par l'arbre autour duquel est enroulé le serpent[3] (pl. XIV, fig. 1); le sacrifice

[1] Sur ces carreaux, voir en particulier La Blanchère, *Revue archéologique*, 1888, I, p. 303 à 322; Leclercq, dans Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, I, col. 726 et suiv.; M. Audollent, dans son livre sur *Carthage romaine* (p. 668, n. 8), a donné une bibliographie assez complète de la question; cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 208 et suiv.

[2] Les fragments qui les composaient ont été triés et les panneaux remontés au Musée du Bardo.

[3] Il y a deux modèles différents de cette scène.

d'Abraham (pl. XIV, fig. 2); Daniel les bras étendus et tenant des couronnes, debout entre deux lions qui se prosternent, avec la légende SCS || ΔANIEL (pl. XIV, fig. 3); le Christ entre deux apôtres, multipliant les pains et les poissons (pl. XIV, fig. 4); le Christ et la Samaritaine debout près du puits d'où elle remonte une amphore pleine d'eau (pl. XV, fig. 1); le Christ remettant les clefs à saint Pierre[1] (pl. XV, fig. 2); deux paons affrontés se désaltérant dans un calice (pl. XVI, fig. 1); un lion passant à gauche (pl. XVI, fig. 2); une antilope broutant à droite (pl. XVI, fig. 3).

Ces neuf panneaux ont déjà été trouvés, en particulier à Hadjeb-el-Aïoun même[2]. Les exemplaires qui viennent d'être exhumés n'offrent aucune nouveauté notable; cependant ils se distinguent parfois des premiers par quelques détails et ne sont pas sortis des mêmes moules. C'est ainsi notamment que dans le groupe que nous possédions du Christ avec la Samaritaine, Jésus nimbé portait de la main gauche une grande croix qui lui pendait le long du corps à gauche; sur les carreaux de M. Rouberol, le nimbe est plus compliqué et le Christ tient la croix inclinée devant lui, en sorte qu'elle lui coupe obliquement le buste. L'attitude et le costume des deux personnages sont analogues, mais les vêtements sont traités avec plus de soin dans les modèles récemment remis au jour. En com-

[1] Sur ce carreau, ainsi que sur ceux du même type (cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, pl. XXXVII, n° 4), on voit très distinctement, non pas une seule clef, comme on le dit généralement, mais deux, ce qui est d'ailleurs plus conforme au texte de saint Mathieu (XVI, 19): *Et tibi dabo* CLAVES *regni caelorum.*

[2] *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 208 et suiv., n°s 3, 4, 5, 6, 8, 9, 20, 32, 38 (cf. Le Blant, *Revue archéologique*, 1893, II, p. 273 à 280); Hannezo, Molins et Laurent, *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 291-292; Gauckler, *Bull. des Antiquaires de France*, 1894, p. 68 et suiv. — Le sacrifice d'Abraham se retrouve à Kasrin (*Musée Alaoui*, p. 209, n° 7; *Musée Lavigerie*, IIIe partie par le R. P. Delattre, p. 9-10, n° 4; Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 65; Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 76; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 22634, 1); Daniel a été relevé également à Sbeitla (*ibid.*, 22634, 2); le Christ avec la Samaritaine, à Bordj el-Youdi (Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. CXXXVIII et 337); les paons affrontés, à Kasrin et à Carthage (*Musée Alaoui*, p. 212-213, n°s 37-38). Le lion est une des figures les plus fréquentes (à Carthage, Carton, *Bull. des Antiquaires de France*, 1906, p. 200; La Blanchère, *Revue archéologique*, 1888, I, p. 308, fig. 17; p. 309, fig. 19; *Musée Alaoui*, p. 212, n° 30 = La Blanchère, *loc. cit.*, p. 308, fig. 14; — à Kasrin, *Musée Alaoui*, p. 212, n° 31; — à Bou-Ficha, *Musée Alaoui*, p. 212, n°s 33 à 35; — à Bordj-el-Youdi, Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. CXXXVIII et 337; — à Porto-Farina, Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1906, p. CCXX; etc.).

parant les autres tableaux anciens et nouveaux, on remarquerait des divergences du même genre, dues à de légères modifications ou à des additions sans importance.

Un dixième motif n'est pas non plus inédit, mais la découverte de Sidi-Hassen nous fournit de si utiles renseignements à son égard qu'elle le présente sous une lumière tout à fait différente. Sur un certain nombre de carreaux en effet, on aperçoit, entre deux colonnes formant cadre, comme sur tous les autres panneaux de notre série, un homme à cheval s'avançant à droite et transperçant de sa lance la tête d'un serpent qui rampe à ses pieds (pl. XV, fig. 3). C'est la même représentation que MM. Hannezo, Molins et Laurent ont trouvée en 1894 à Hadjeb-el-Aïoun et qu'ils ont décrite ainsi[1] : «un homme à cheval». Non seulement les fouilles de M. Rouberol nous permettent de reconstituer le sujet dans son entier, mais elles nous donnent le moyen d'identifier le personnage, car un autre spécimen du même décor, à la saillie plus accusée et avec cette variante que l'homme galope, non plus à droite, mais à gauche, porte des légendes explicatives (pl. XV, fig. 4). Au-dessous du serpent, sur une ligne horizontale, on lit :

✠ SERPENTE ✠ [2];

le nom du cavalier était inscrit également en relief, réparti verticalement de chaque côté de l'image centrale; malheureusement, toute la partie supérieure du carreau a disparu et seules les lettres inférieures de chaque colonne sont conservées; à droite, on n'en lit que deux E O [3]; à gauche, où le tableau est moins endommagé, il en subsiste trois A V S [4]. Les caractères, étant plus grands et moins

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 292, n° 10; cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 210, n° 13. Le Musée du Louvre possède un morceau assez petit (fragment du cavalier avec la tête et le poitrail de sa monture), qui faisait partie d'une scène identique.

[2] Cette forme représente l'accusatif *serpente(m)*, devenu *serpente* par chute de l'*m* final, et non l'ablatif.

[3] L'E est incomplet en haut.

[4] Sur une mosaïque africaine figurant Jonas vomi par le monstre marin, on trouve de même, à côté de l'animal, CETVS et à côté du personnage, IONAS (Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions scient.*, XV, p. 387, n° 190; *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément*, p. 18, n° 256).

serrés à gauche qu'à droite, devaient être plus nombreux ici que là et il convient de restituer le texte de la façon suivante :

d *s*
o *c*
s
Я *l*
V E
S O

S(an)c(tu)s Teodorus.

Notre cavalier est donc saint Théodore perçant le serpent de sa lance, tel que l'iconographie le montre souvent[1]. Son culte, apporté en Afrique par les Byzantins, a dû y être assez répandu et populaire[2], puisqu'on l'a fait ainsi figurer sur les murs des églises chrétiennes[3].

Les quatre autres types, dont les fragments ont été recueillis par M. Rouberol, n'étaient pas encore apparus sur des carreaux de terre cuite. C'est d'abord, sur un panneau très incomplet, entre deux colonnes, un quadrige à droite dont il ne reste que les deux roues et les chevaux lancés au galop, la tête ornée d'un panache. Il ne saurait être douteux que ce sont les vestiges d'un sujet qu'on rencontre fréquemment sur les sarcophages chrétiens[4] : Elie enlevé au ciel (pl. XV, fig. 5).

Ailleurs une scène de chasse : un homme à droite transperce de son épieu la gorge d'un animal, qui ressemble à un sanglier, dressé devant lui debout sur ses pattes de derrière[5] (pl. XVI, fig. 4).

(1) Cf. *Bull. des Antiquaires de France*, 1908, p. 216.

(2) Quelques chrétiens d'Afrique portent le nom de *Theodorus* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 58 *a*; 10641).

(3) D'autres carreaux, parmi lesquels se retrouve également saint Théodore, ont été récemment découverts dans la région de Kairouan, près de Sidi-Nasseur-Allah. M. Monchicourt, contrôleur civil de Kairouan, doit leur consacrer une étude.

(4) Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, p. 31 et XXXI.

(5) Des scènes de chasse au sanglier sont assez fréquemment reproduites sur les sarcophages chrétiens (Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 66 et pl. XIX; pl. XXXVIII).

D'autres panneaux sont simplement décorés d'animaux : un aigle, le corps de face, la tête de profil à gauche, les ailes éployées (pl. XVI, fig. 6); un poulpe, flanqué de chaque côté d'un poisson (pl. XVI, fig. 5). L'aigle a parfois été considéré comme un symbole de la résurrection; même si on lui dénie ce sens mystique et si l'on ne veut voir dans son image qu'un motif purement décoratif[1], on doit reconnaître qu'il n'est pas rare sur les monuments chrétiens[2].

A. Merlin,

Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

[1] Kirsch, dans Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, I, col. 1036-1038.

[2] Le poulpe figure sur des lampes païennes (*Catalogue du Musée Alaoui*, p. 178, n° 303).

NOTE

SUR

UNE SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

DÉCOUVERTE À LOUVIGNIES-BAVAY

(NORD),

PAR M. MAURICE HÉNAULT,

archiviste de la ville de Valenciennes,
Correspondant du Comité.

Dans le *Bulletin archéologique* de 1907, M. Alexandre Nicolaï publiait une intéressante notice sur une sépulture gallo-romaine découverte à Vignols (Corrèze)[1].

Cette sépulture, écrivait-il « . . . appartient à un type déjà connu, mais peu commun . . . ». Puis en manière de conclusion, il demandait aux archéologues d'étudier attentivement ce mode d'inhumation si peu répandu, ce qui en permettrait, dans un avenir plus ou moins éloigné, l'inventaire complet pour la France et le classement par région.

Le Musée archéologique de Bavay a eu la bonne fortune de recueillir l'un de ces monuments découvert sur le terroir de la commune de Louvignies-Bavay, dans les circonstances suivantes.

Un cultivateur, M. Liénard-Halland, labourait, en novembre 1905, un champ situé au lieu dit « Fache de la Bayette »[2]. Ce champ se trouve à 60 mètres environ de la chaussée romaine dite chaussée Brunehaut, menant de Bavay à Reims, et de la chapelle située à l'angle de cette chaussée et du chemin d'Audignies, auprès de laquelle on fit, au commencement du siècle dernier, de précieuses

(1) *Bulletin archéologique du Comité*, 1907, p. 8, pl. II.

(2) Cette terre est la propriété de M. de Louvencourt et porte le n° 368 du cadastre de la commune de Louvignies-Bavay.

découvertes [1]. Au cours de son travail, le soc de la charrue défonça un vase de terre placé le fond en l'air à quelques centimètres seulement de la surface du sol [2]. Il était de couleur jaunâtre, à la panse arrondie, au col assez court et muni d'une anse.

Intéressé, M. Liénart se mit à creuser le sol, et à o m. 30 ou o m. 40 de profondeur, il découvrit ce qu'il crut au premier aspect un simple bloc de pierre calcaire peu commune dans ces contrées et taillée de façon très primitive (pl. XVII). En l'examinant avec plus d'attention il aperçut un couvercle à la partie supérieure. Après l'avoir soulevé, il trouva dans le «loculus» intérieurement pratiqué plusieurs objets [3]. C'était d'abord une petite coupe de poterie rouge lustrée, large de o m. 10, haute de o m. 05, dans laquelle étaient deux petites fioles de verre irisé (alabastres); l'une d'elles était intacte. À côté se trouvait une autre coupe de même fabrication, mais plus large et moins haute [4], où reposaient également deux alabastres, au col brisé et de dimensions plus grandes. Auprès d'elles une grande aiguille de bronze, cassée à l'endroit du chas, et deux autres fragments soit d'aiguille, soit de style également en bronze, mais de forme indéterminée (pl. XVIII).

M. Liénard ne se souvient pas avoir vu ni dans le tombeau où se trouvaient des cendres et des débris d'ossements partiellement incinérés, ni dans les vases, de pièce de monnaie permettant d'assigner une date précise à cette inhumation.

Cette sépulture d'un genre si particulier nous semble avoir été seule sur cette partie du terroir, car c'est en vain que nous avons, il y a trois mois, fait fouiller consciencieusement le champ où fut

[1] Parmi les antiquités trouvées près de cette chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Walcourt, nous citerons, en 1824 et 1829, des poteries de terre rouge lustrée, une fiole de verre, une amphore et nombre de débris de toutes espèces. La plupart de ces objets sont décrits et reproduits dans l'album de Niveleau (Bibliothèque de Lille, ms. 604-605, fig. 133, 142, 145, 146, 156), dont notre Musée possède une copie.

[2] Il est certain que cette position anormale ne fut point donnée primitivement à ce vase, mais que de successifs labours et des bouleversements partiels du sol (car on a extrait des grès dans cette terre) lui ont seuls donné cette position. Il est à remarquer que M. Nicolaï mentionne, lui aussi, dans le voisinage immédiat et hors du tombeau de Vignols, la découverte de plusieurs vases de terre.

[3] La hauteur de ce bloc de pierre est de o m. 30. Deux des côtés mesurent o m. 50, les autres o m. 45. La largeur du couvercle est de o m. 35, la profondeur de la cavité où étaient déposés les objets, de o m. 20 environ.

[4] La largeur de cette coupe était de o m. 18, sa hauteur de o m. 03.

faite cette trouvaille intéressante. De plus des recherches assez longues dans les mémoires archéologiques de nos Sociétés savantes nous permettent d'affirmer croyons-nous, qu'il n'a été fait jusqu'ici de découverte du même genre, ni dans les environs de Bavay, ni dans le département du Nord.

Maurice Hénault.

LES
RÉCIPIENTS DE PIERRE
EN USAGE
POUR LES SÉPULTURES À INCINÉRATION.

NOTE
SUR UNE COMMUNICATION DE M. MAURICE HÉNAULT,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

La communication de M. Maurice Hénault apporte un document, nouveau et précis, dans une question assez embrouillée par suite d'observations insuffisantes dont on a tiré des conclusions trop hâtives. L'emploi du cube en pierre, formant récipient, destiné à contenir les cendres du défunt avec le petit mobilier qui les accompagne, a été plus répandu en Gaule, à l'époque romaine, que ne le croient certains archéologues. Ce genre de sépulture très simple fut spécial aux morts de petite condition dont la famille ne pouvait pas faire les frais d'un tombeau plus élégant; leurs cendres, assurées d'un respect relatif, étaient ainsi, au moyen d'un arrangement peu coûteux, préservées de toute profanation.

Dans la sépulture de Vignols (Corrèze), l'urne contenant les cendres et les débris d'ossements avait été déposée dans un récipient en pierre, sommairement taillé et muni d'un couvercle également en pierre. La hauteur totale de ce récipient avec son couvercle atteignait 0 m. 55 [1]. M. Nicolaï a rappelé que des coffres de pierre analogues avaient été rencontrés dans la Creuse, dans le Puy-de-Dôme (au Cendre-Orcet), dans le Cher (à Saulzais-le-Potier),

[1] Cf. la planche II du *Bulletin archéologique*, 1907.

dans le Lot (à Douelle), dans l'Indre (au Château) et aux environs de Saverne [1].

La trouvaille de Louvignies-Bavay, très exactement relevée, nous apprend maintenant qu'une tombe analogue à celle de Vignols, avec le petit mobilier qu'elle renfermait, a été rencontrée dans le Nord de la Gaule. C'est un fait très important à constater. Ainsi ce genre de sépulture n'était pas spécial à une ou deux régions de la Gaule : ce n'est pas seulement sur le territoire des Pictons, des Lemovices, des Bituriges, des Arvernes, des Cadurques ou dans les nécropoles de l'Alsace, voisines d'Argentoratum, qu'on trouve des caisses funéraires de ce genre; on les trouve également sur le territoire des Nerviens, dans une contrée où elles n'avaient pas encore été signalées.

Un tel fait mérite d'être mis en lumière à cause de certaines théories formulées il y a plus de quarante ans, accueillies alors par les archéologues avec une certaine faveur et qui ne sont plus soutenables aujourd'hui. On prétendait que le département de la Creuse et les départements limitrophes, ceux de la Vienne et de la Haute-Vienne, de l'Indre, du Cher, de l'Allier et du Puy-de-Dôme étaient les seuls à fournir des tombeaux de ce genre. C'est ce que supposaient MM. Fillioux [2] et de Cessac. Ce dernier écrivait en 1873 :

Les sépultures des deux premiers siècles de notre ère sont spécialement constituées dans la Creuse par des boîtes en forme de colonnes rondes ou carrées, creusées à leur partie supérieure d'un trou que recouvrent des couvercles quelquefois plats, le plus souvent coniques, rarement en forme de cippes. Ces boîtes se retrouvent en grand nombre dans toutes les communes de ce département; elles y forment l'immense majorité des sépultures de cette époque et *l'aire de ce mode d'inhumation ne s'étend pas au delà des communes limitrophes des départements voisins :* Haute-Vienne, Indre, Cher, Allier, Puy-de-Dôme, Corrèze. Ces boîtes ne se rencontreraient ainsi agglomérées et de même forme que dans les nécropoles de l'Alsace, à Brumath, à Seltz, à Schiltigheim, etc., d'après ce qu'a bien voulu m'écrire dans le temps M. de Ring. Si la similitude est bien complète entre les sépultures de ces deux régions, ce que les douloureux événements de 1870-

[1] Sur cinq récipients signalés au Musée de Saint-Germain aucun n'a conservé son urne funéraire intérieure.

[2] Voir A. Fillioux, *Les urnes cinéraires du département de la Creuse*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne en 1868. Archéologie*, p. 93-104, pl. XIII.

1871 ne me permettent plus de vérifier, n'y aurait-il pas dans ce rapprochement l'indice d'un fait historique ? Ne pourrait-on pas supposer que le territoire du département de la Creuse aurait reçu au 1er siècle de notre ère (puisque les boîtes de pierres, comme je viens de le dire, sont de ce siècle et du suivant) une colonie de vétérans, venus d'Outre-Rhin, dont une colonie semblable serait restée en Alsace ? Les boîtes de pierre trouvées isolées dans d'autres contrées, notamment dans le Lot, appartiendraient à des individus de ce même peuple disséminés dans ces divers pays [1].

Sans parler des conséquences inadmissibles que M. de Cessac essaie de tirer de ses observations pour établir l'origine des habitants de la région, on voit par ces lignes quel était alors l'état d'esprit des archéologues les plus sérieux, au sujet de ces caisses funéraires en pierre.

Des monuments analogues avaient cependant été déjà rencontrés en Gaule en dehors de la Creuse et des départements voisins. J'en trouve la preuve dans une découverte faite, sous la Restauration, dans la vallée de la Meuse, près de Givet, c'est-à-dire dans une région qui n'est pas fort éloignée de Bavay. Cette découverte a eu lieu, comme celle de Bavay, sur le territoire de l'ancienne province de Belgique. Voilà donc deux peuples de la Belgique, les Nerviens et les Tongres, chez lesquels ce mode de sépulture était usité.

Pendant l'été de 1823, au village d'Hierges près de Givet, sur la rive gauche de la Meuse, M. le baron Desprez exhuma seize tombeaux antiques rangés sur la même ligne. La description de ces tombeaux donnée par Bonnin [2] permet de croire qu'il s'agit de récipients en pierre rentrant dans la catégorie qui nous occupe.

« Presque tous, dit-il, avaient la forme d'une *boîte* de la matière et des dimensions suivantes : onze en ardoise, quatre en pierre brute et un en pierre taillée : sept d'un mètre de longueur sur 50 à 60 centimètres de largeur ; sept de 60 centimètres sur 40, 45, 50, 55, 60, 80 centimètres ; la profondeur est toujours relative à ces deux proportions..... Presque toutes ces *caisses tumulaires* étaient d'une parfaite conservation..... Elles contenaient des

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1873, p. 106-107.

[2] S. Bonnin, *Quatrième rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France*, dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. VII (1826), p. XLI.

objets qui y avaient été déposés au moment de l'inhumation, et ces objets antiques étaient toujours à la même place. Vers le milieu étaient les cendres et les ossements brûlés; aux angles de droite et de gauche, les bijoux, les urnes, les lacrymatoires. M. Desprez a conjecturé que les bijoux avaient dû être déposés dans des vases de bois parce qu'il ne restait que de la poussière à la place, mêlée avec ces ornements. Ils consistent tous en boucles d'oreilles, en bagues, etc., d'un bon travail. Ces richesses sont déposées au Cabinet des antiques de la Préfecture des Ardennes.»

Le moindre petit dessin eût beaucoup mieux fait notre affaire. Cependant il ressort de la description de Bonnin que les tombeaux d'Hierges étaient en forme de *boîte;* il leur donne aussi le nom de *caisse.* Certaines dimensions s'accordent assez bien avec celles de nos récipients. Dans la note de Bonnin il n'est pas question des couvercles, mais il semble évident que ces boîtes devaient en être munies; autrement on ne pourrait pas s'expliquer la parfaite conservation des objets qui y furent trouvés. Ce petit mobilier est identique à celui qu'on rencontre dans les récipients de pierre signalés ailleurs: avec les cendres du mort, verreries, poteries; suivant le sexe ou la condition du défunt, bijoux ou objets en métal précieux. Je ne crois pas qu'on puisse refuser de reconnaître dans la trouvaille d'Hierges un exemple de ce mode de sépulture. Il serait d'ailleurs facile de le vérifier à la Préfecture des Ardennes où le produit des fouilles fut transporté, à moins que le mot «richesses» employé par Bonnin désigne seulement le mobilier et que les caisses, laissées sur place, n'aient été utilisées par les gens du pays à des usages vulgaires. La forme pratique de ces boîtes de pierre a dû causer de bonne heure la disparition d'un grand nombre d'entre elles et donner aux paysans l'idée de les porter près de leurs habitations afin de les employer pour des usages domestiques.

Ces récipients en pierre servaient naturellement à protéger les urnes en verre ou en terre cuite le plus souvent employées, à l'époque romaine, à l'exclusion des vases en bronze, pour déposer les cendres du défunt et les petits objets constituant le mobilier funéraire. Leur usage a dû être assez répandu en Gaule à cette époque. La découverte la plus ancienne des caisses funéraires de ce genre qui ait attiré l'attention en France semble être celle qui fut faite à Poitiers au XVIIIe siècle, vers 1752, au moment où l'on

établit la promenade de Blossac[1]. La Société des Antiquaires de l'Ouest conserve dans son musée un choix de caisses en pierre de cette série dont la provenance est évidemment régionale. La plupart de celles qui furent trouvées dans la Creuse sont au Musée de Guéret [2]. Le Musée de Clermont-Ferrand a probablement recueilli des spécimens de celles découvertes en Auvergne que, dès 1826, un ancien receveur de l'enregistrement, M. Bougon, signalait à la Société des Antiquaires de France[3]. Une de ces caisses provenant de La Souterraine avait été déposée jadis au Musée de Cluny [4]. M. A. Nicolaï a relevé récemment celles que possède le Musée de Saint-Germain-en-Laye[5]. De temps à autre on en signale de nouvelles dans la région qui autrefois leur avait été spécialement assignée [6].

Ce qui a dû nuire assez souvent à la constatation des découvertes, c'est que ces caisses, la plupart du temps taillées d'une façon sommaire, ne paraissent guère dignes d'attention; leur contenu seul semble avoir quelque valeur. D'autre part elles présentent une forme pratique dont l'utilité ne pouvait échapper à l'esprit sagace des gens de la campagne, qui les ont fréquemment appropriées à leurs besoins personnels. Plusieurs se retrouvent ainsi sans leurs couvercles dans des cours de fermes ou près des habitations, les objets qu'elles renfermaient ayant été vendus ou dispersés comme

[1] Caumont, *Abécédaire d'archéologie; ère gallo-romaine*, 2e éd., p. 446, note 1.

[2] A. Fillioux, *op. laud.*, p. 94. Le monument de La Budelière qui porte une inscription votive romaine (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 1421) ne peut pas avoir servi de récipient funéraire; d'ailleurs l'image donnée par Fillioux montre bien qu'il n'y a jamais eu de bourrelet autour du creux central pour y adapter un couvercle. C'est un bloc antique qui avait reçu une inscription et dans lequel on a creusé ensuite un bénitier.

[3] *Mémoires de la Soc. royale des Antiquaires de France*, t. VII (1826), p. 220; cf. Bouillet, *Statistique du Puy-de-Dôme*, 1846, p. 141-142.

[4] Caumont, *op. laud.*, p. 524.

[5] *Bulletin archéologique du Comité*, 1907, p. 9.

[6] En juin 1903, au quartier de Pierre-Sourde, près Javerdat (Haute-Vienne), on a recueilli un récipient de granit, grossièrement équarri, muni d'un bourrelet autour de la partie creuse; il était rempli de cendres au milieu desquelles se trouvaient des poteries, des débris de lampes et une petite monnaie de bronze, mais son couvercle n'a pas été retrouvé (*Bulletin des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, 1904, p. 55). À Blanzac, une découverte analogue a été faite; le couvercle était en forme de mitre (*Gazette du Centre*, 20 décembre 1903).

seuls dignes d'intérêt. La présence d'un bourrelet circulaire en saillie autour de la partie creuse, correspondant à la rainure du couvercle, permet de reconnaître assez facilement l'antiquité du récipient.

Le couvercle affecte d'ordinaire la forme de la caisse; il est rond ou carré comme elle et généralement de même dimension. La sépulture de Louvignies-les-Bavay présente à ce point de vue une variante: elle n'est pas munie d'un couvercle se superposant à la caisse, mais simplement d'un bouchon de pierre qui s'emboîte exactement dans l'orifice.

La coutume de placer les cendres des défunts dans un vase et de déposer ce vase dans un récipient de pierre est fort ancienne Les tombes de ce genre en Gaule n'ont pas une origine indigène. L'usage de brûler les morts et l'habitude de conserver leurs restes dans un vase remontent à l'époque grecque; dès les temps homériques c'était un usage répandu, surtout chez les Ioniens. On le constate dans tout le monde grec, à Rhénée, au Pirée, à Athènes, Daphni, Érétrie, Galaxidi, Corfou, Tanagra, Délos, Cumes, Suessula, Megara Hyblaea [1]. Les Italiens donnent à ces sépultures le nom de «tombe a cubo di tufo». Les explorations des nécropoles de Suessula, si fructueuses pour l'archéologie et l'histoire préromaine de la Campanie, ont apporté sur cette question des documents intéressants à cause de la façon scientifique dont les fouilles ont été dirigées. Le professeur von Duhn a décrit deux de ces tombes qui remontent sans aucun doute au milieu du ve siècle avant notre ère.

Le propriétaire des terrains de Suessula, D. Marcello Spinelli, a eu l'heureuse idée de faire placer dans son musée les tombes entières, dans l'état même où elles sont sorties du sol, avec chaque objet à sa place. Ces caisses de pierre, en Italie comme en Grèce, sont peintes en rouge à l'intérieur. Le mobilier se compose d'un grand vase en bronze renfermant les cendres avec des débris d'ossements, et de trois ou quatre vases plus petits en poterie peinte ou en poterie noire; chacun des vases a sa place marquée au fond du récipient par un creux qui correspond exactement à la forme de son

[1] A. de Ridder, *Catalogue des bronzes de la Soc. archéolog. d'Athènes*, p. 6-7; F. von Duhn, *Due oggetti di bronzo* dans les *Annali dell' Instituto*, 1883, p. 187.

pied. Les récipients sont de forme cubique; leurs dimensions varient pour la longueur entre 0 m. 64 et 0 m. 82, pour la largeur entre 0 m. 60 et 0 m. 72. La profondeur de la cavité est de 0 m. 205. Les dessins qui accompagnent le mémoire de M. von Duhn font bien comprendre la disposition intérieure de ces caisses et l'arrangement des objets qui les garnissent[1]. On s'y reportera avec profit.

Il serait à souhaiter que nous possédions des renseignements aussi complets et aussi précis sur les découvertes faites en Gaule. Malheureusement, comme l'a déjà constaté M. Nicolaï pour le Musée de Saint-Germain, nos collections publiques ne sont pas même en mesure d'exposer des spécimens complets de ces sépultures; la plupart du temps les objets qui en constituaient le mobilier leur arrivent à l'état isolé sans indication de provenance ou avec des indications fausses. Tantôt ils possèdent la caisse en pierre sans son mobilier, tantôt ils exhibent tout ou partie du mobilier sans le récipient qui le contenait. D'ordinaire les découvertes sont dues au hasard et les cultivateurs qui les font en remuant la terre ne prennent même pas les précautions nécessaires pour réunir et sauvegarder les objets. Les fouilleurs de profession de leur côté croient tirer un meilleur parti de la trouvaille en vendant séparément chacune des pièces qui la composent et naturellement ils en cachent avec soin l'origine.

Le Musée du Louvre a eu cependant la bonne fortune d'acquérir en 1904 l'ensemble (contenant et contenu) d'une tombe de ce genre trouvée à Phalère près d'Athènes et dont la description me paraît de nature à intéresser le Comité. Nos correspondants trouveront quelque profit à comparer une tombe grecque, remontant au IVe ou au Ve siècle avant notre ère, avec les tombes analogues de la Gaule, datant de l'époque romaine. Ils noteront des différences dans la forme, dans le travail ou dans la disposition de la caisse ou du couvercle, dans la matière du vase renfermant les cendres, mais ils constateront que le mode de sépulture est en réalité le même. Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard.

La sépulture trouvée à Phalère a été déjà signalée[2]; toutefois

[1] F. von Duhn, *La necropoli di Suessula*, dans les *Röm. Mittheilung.*, II, 1887, p. 235 et suiv., fig. 1 à 18.

[2] Héron de Villefosse et Michon, *Musée du Louvre : Acquisitions de l'année 1904*, n. 19 et 22, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1904, p. 348. Je

le dessin que je produis en fera mieux comprendre l'intérêt que toutes les descriptions (pl. XIX). Cette sépulture se compose de deux éléments distincts, le récipient et le vase contenant les cendres. Le récipient ayant été spécialement creusé pour loger le vase funéraire, il ne restait pas place pour d'autres vases.

Le récipient se compose d'une cuve et de son couvercle, tous deux en marbre blanc. La cuve est arrondie; extérieurement elle est simplement dégrossie ; à l'intérieur, au contraire, elle a été soigneusement travaillée de façon à obtenir des parois parfaitement unies sans aucune aspérité : il s'agissait en effet d'y introduire un vase d'une forme spéciale qui devait y entrer exactement et sans effort, vase dont elle épouse naturellement les contours. Le couvercle est également dégrossi à l'extérieur et soigneusement travaillé à l'intérieur; il s'emboîte dans une saillie de 0 m. 01 de hauteur, réservée autour de l'orifice de la cuve.

La hauteur de la cuve est de 0 m. 38; son diamètre à l'orifice est de 0 m. 60. La hauteur totale du récipient avec le couvercle remis en place est de 0 m. 46.

Le vase, placé à l'intérieur du récipient, est en bronze : il a, par le bas, une forme ovoïde et, par le haut, il s'élargit proportionnellement à sa hauteur; c'est un lébès à parois minces renfermant des cendres et des débris d'ossements.

Le couvercle appliqué sur l'ouverture se compose d'une feuille de bronze, découpée et légèrement renflée, qui a l'apparence d'un disque et qui se trouve retenue par un système très simple. Quatre demi-cylindres moulurés sont soudés sur la panse et disposés en forme de croix : deux servent de supports à des poignées mobiles; deux autres sont percés d'un trou dans lequel manœuvre une cheville destinée à maintenir le couvercle, la tête de la cheville tournée vers le couvercle et la pointe tournée vers la panse du vase[1].

dois à M. Geladakis l'indication exacte de la provenance de cette sépulture qui avait été vendue au Louvre simplement comme provenant de Grèce.

[1] On a trouvé à Érétrie des sépultures analogues, mais présentant une simplification intéressante. Le vase en bronze renfermant les ossements reposait directement sur la terre; au lieu d'avoir un couvercle de même métal il était fermé par une feuille de plomb. Quant au récipient en marbre ou en pierre, il n'avait pas de couvercle; renversé sur le vase en bronze, le fond en l'air, il le recouvrait comme une sorte de capuchon. Il y avait une économie de matière et le résultat, au point de vue de la fermeture du tombeau, était le même. Ces sépultures sont conservées au petit musée d'Érétrie.

Ce petit arrangement est curieux à noter. Il existe, en effet, dans les collections, parmi les pièces de bronze isolées et d'une attribution incertaine, des demi-cylindres moulurés, percés d'un trou, dont l'usage paraît difficile à déterminer. La sépulture de Phalère permet de résoudre le problème. Ce sont des pièces qui, originairement, faisaient partie du système de fermeture d'un vase de bronze analogue à celui de Phalère et qui, par suite de circonstances diverses, ont été dessoudées et se sont trouvées séparées du vase. D'autre part, sans tenir compte de la présence des trous sur ces petites pièces, on a considéré comme vases à quatre anses des lébès munis de quatre demi-cylindres dont les chevilles (pour les deux demi-cylindres percés) avaient disparu. Le vase de Phalère montre qu'il n'en est rien et que ces lébès sont des vases à deux anses.

Ces vases en bronze, après avoir reçu les cendres du défunt, étaient enveloppés de toile avant d'être placés dans le récipient.

En Grèce, comme en Gaule, l'ensemble de ces sépultures a été souvent disloqué : le cube de tuf ou de pierre a pris une direction, le vase de bronze en a pris une autre. Plusieurs de ces vases de bronze sont conservés isolément au Musée de la Société archéologique d'Athènes [1]. Quelques-uns, avant de servir à un usage funéraire, avaient été donnés en prix dans les jeux, ainsi qu'en témoigne une inscription [2]. Le Louvre possède un lébès, pareil à celui de Phalère, trouvé à Athènes dans le faubourg d'Ambelokipo, ayant contenu des cendres et portant sur la panse une inscription grecque archaïque, gravée au pointillé, qui nous renseigne sur sa destination antérieure [3].

Héron de Villefosse,

Membre du Comité.

[1] A. de Ridder, *Catal. des bronzes de la Soc. arch. d'Athènes*, p. 6 à 11, n. 13 à 30.

[2] *Ibid.*, n. 18.

[3] Inv. MNB. 800. Acq. Rayet, février 1875.

L'ÉGLISE
SAINT-GERMAIN D'ARGENTAN
AU XVe SIÈCLE,
D'APRÈS UN ANCIEN LIVRE DE COMPTES,

PAR M. ÉTIENNE DEVILLE,

Membre de la Société libre de l'Eure,
de la Société historique du VIe arrondissement de Paris.

Le registre qui fait l'objet de ce mémoire est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 10560 des Nouvelles acquisitions du fonds français. C'est un petit volume de 183 feuillets de papier (214 sur 145 millim.) d'écritures de diverses mains du xve siècle, dans une demi-reliure de vélin blanc. Il a servi de livre de comptes aux trésoriers de l'église Saint-Germain d'Argentan, qui y inscrivirent, de 1410 à 1477, leurs recettes et leurs dépenses. Chaque compte, embrassant une période déterminée, est rédigé suivant un certain ordre par recettes et dépenses. Les recettes comprennent d'ordinaire : « Recettes que led. tresor a coustume prendre sur les personnes qui sont ensepulturez en lad. église : au dessus du crucifix, 40 sols, et au dessoubz, 20 sols. — A cause du cierge benest de lad. église et des collectes faites à cause des legs, dons et espousailles. — Argent cueilli pour le luminaire. — De certains deniers qui ont esté donnez aud. trésor. » Les dépenses se retrouvent sous les désignations suivantes : « Pour le luminaire. — A cause des messes que le trésor est tenu faire dire. — Travaux et réparations. — Aux clercs qui ont escript le compte. — Façon des vêtements.— Pour mener à l'espreuve à Rouen aucunes gens soupconnez de lespre. — Arrérages de rentes non reçues. »

À défaut d'une publication intégrale, qui offrirait, croyons-nous, des répétitions et des mentions d'un médiocre intérêt à en juger par l'énumération que nous venons de transcrire, nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile d'extraire de ce registre tout ce qui pou-

vait fournir des renseignements pour l'histoire de cette église, laquelle subit, précisément pendant le xve siècle, de notables transformations qui ont fait dire que ce monument avait été entièrement reconstruit à cette époque.

On ne saurait trop faire connaître ces documents, qui rectifient bien des erreurs et permettent d'assigner des dates certaines à des œuvres dont le caractère permet quelquefois de fâcheuses méprises. En outre il n'est que juste de tirer de l'oubli les noms de modestes artisans dont quelques-uns ne sont pas indignes de figurer dans l'histoire de l'art français.

Nous avons dû, pour plus de clarté, grouper les travaux de même nature, nous réservant de reproduire en appendice les textes tels que nous les avons rencontrés. Pour le moment nous laissons de côté la chronologie et l'ordre d'inscription au registre.

D'importants travaux furent entrepris durant le xve siècle, comme le prouvent les multiples citations que nous avons relevées; malheureusement leur laconisme ne permet pas de déterminer d'une façon précise l'étendue et l'ensemble de ces travaux. De notables remaniements furent faits au chœur de l'église, puisque le maçon Jean Huart passa marché pour refaire le pignon et que, d'autre part, il reçut 110 livres pour avoir réparé et haussé les murs du chancel à la suite de cette réfection. Dans les premières années du xve siècle, 1414-1415, Blaisot Jouan avait déjà «rompu l'arche d'auprès St Denis», y avait fait des sièges, ainsi qu'en la chapelle Notre-Dame. Jean Huart avait refait la fenêtre au bout du grand autel; Laurent le Richomme repavé devant la chapelle Saint-Crespin et Richard Maheult refait une marche au portail de l'église. La grande fenêtre du pignon fut entièrement refaite, puisque le charpentier, Jean Lemenu, reçut 50 sols pour en avoir fait le cintre.

Toute la charpente du chancel fut refaite à neuf par les soins de Jean Delavigne, avec du bois que lui fournit Jean Lehommeront, de Saint-Christophe, qui reçut à cet effet la somme de 9 livres 10 sols.

Les travaux de menuiserie furent moins importants : on refit des bancs en un des bas côtés de l'église; un autre devant la chapelle Saint-Germain par Guillot Parisy, et Jehan Bayvel fit un huis en la tour.

Les articles relatifs aux vitraux seraient très importants s'ils contenaient plus de détails; mais la nature des travaux exécutés

n'est pas très nettement indiquée : quand on voit une somme de 60 sols pour la façon de trois verrières et la réfection d'une quatrième, que faut-il conclure? S'agit-il de verrières peintes? L'église en conserve encore du xve siècle en l'un de ses collatéraux. Raoulin Delespine, vitrier, fit et posa la vitre de la nouvelle fenêtre faite au bout du maître autel, il fournit une quantité de verre et de plomb et reçut pour ce 50 sols. Le texte qui suit, relativement à la verrière du pignon, pourrait laisser supposer qu'elle devait être plus ornée, puisqu'il reçut 28 livres 10 sols et qu'il y mit « verre et toutes matières ». Il garnit aussi de vitres le sacraire de pierre nouvellement édifié. Raoulin, le vitrier, rappareilla la vitre de devant Saint-Eustache et refit celle des chapelles Notre-Dame, Saint-Denis, Saint-Laurent et Saint-Pierre. Un certain Pierre, autre vitrier, figure aussi pour divers travaux, mais de moindre importance.

La partie relative au mobilier n'offre que de menus détails : façon de petites croix de bois, d'un degré pour le pupitre, achat d'un seau pour l'eau bénite, d'un panier pour la distribution du pain bénit, d'un bassin d'airain pour les fonts baptismaux, d'une escabelle, et diverses sommes payées à Étienne Parisy et Perrin Morel pour réparations au lutrin et au bénitier de l'église. À noter cependant la table de bois peint qui servait de parement au grand autel et sur laquelle se voyaient la Passion du Christ et les douze apôtres, et qui figure au registre pour la somme de 18 livres. Le maître autel possédait une table d'albâtre qui avait été donnée par maître Guy de Breouse et que Pasquier Dampierre alla chercher à Rouen sur deux chevaux en une litière; il reçut 105 sols pour sa peine.

L'église possédait alors des orgues, nous en avons la preuve par l'énoncé des travaux que nous reproduisons en appendice, travaux relatifs à la pose du pupitre, et qui les mentionnent formellement.

Nous ne notons que pour mémoire les dépenses du luminaire, celles occasionnées par la bénédiction de cinq autels, la visite de l'archidiacre ainsi que les travaux aux murs du cimetière faits par Perrin, Lambert et Jehan Philippe, maçons, qui reçurent 18 livres 10 sols, pour « œuvre de leur mestier ».

Parmi les travaux se rapportant aux ornements, il nous faut relever : Jean le Vittrier, qui peignit l'image de saint Germain sur une bannière; Robin Conart, qui répara la custode d'argent et la

croix de procession que Jean Abbot refondit plus tard. Nous ne pouvons citer les nombreux achats faits en vue de réparations des vêtements liturgiques; ces textes, assurément très curieux, sont reproduits dans les extraits qui terminent notre mémoire. Il en est de même pour les dépenses nécessitées pour l'entretien, le lavage et les réparations des linges, que nous nous contentons d'indiquer.

Deux textes révèlent des particularités assez curieuses : on pendait du jonc dans l'église le jour de saint Jean-Baptiste et on bénissait des oublies le jour de la Pentecôte; cette dernière dépense ne s'éleva qu'à 10 deniers en 1414.

On trouve encore dans ces comptes des articles relatifs aux cloches et à leur entretien; on y rencontre même le nom d'un fondeur, Jean de Bray, qui dut à cette époque faire un travail assez important.

C'était au trésor qu'incombaient les frais d'examen des personnes soupçonnées de lèpre; nous en avons rencontré des exemples, notamment un certain Colin le Paige qui reçut la somme de 8 livres pour avoir, par deux fois, mené à Rouen la femme de Thibault Aubert qui fut finalement reconnue entachée de ce terrible fléau.

En ce qui concerne les manuscrits liturgiques, nous avons relevé quelques mentions qui ne sont pas sans intérêt.

A cette époque, l'église Saint-Germain fit faire un missel pour lequel on acheta d'abord, moyennant 39 sols 6 deniers, 22 peaux de parchemin; on y en ajouta ensuite sept douzaines qui furent payées 7 livres 11 sols 3 deniers. Ce fut un prêtre, messire Jehan le Comte, qui fut chargé de la transcription; il n'habitait pas Argentan, puisque les textes nous le montrent venant par deux fois apporter des cahiers pour les faire voir. Il reçut pour la façon de ce missel 12 livres 10 sols, plus ses autres dépenses et les 2 sols 6 deniers qui lui furent donnés en gratification. Le nom de l'enlumineur nous a été conservé; il était de Falaise et se nommait Anthoine Demont Roz. Nous n'avons trouvé qu'une partie du montant de son salaire, 18 livres. Jean Bode et Jean Vuillay furent chargés de relier trois livres : deux missels et un manuel, et, dans le montant des 60 sols qu'ils reçurent figure aussi la transcription et notation du service de la Fête-Dieu et des octaves, le tout «bien complet en bon et suffisant parchemin».

Tels sont, en substance, les renseignements que l'on trouvera

plus amplement développés dans les textes qui suivent et qui offrent de curieux détails sur l'administration d'une paroisse au xve siècle.

Étienne Deville.

EXTRAITS DES COMPTES DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN D'ARGENTAN.

(1410-1477.)

(Bibliothèque nationale, ms. fr. nouv. acq. 10560.)

1410 (fol. 4 v°). Pour avoir mis une serrure en la porte de St Germain et avoir mis une clenche à l'uis d'auprès le grant hostel dud. lieu et pour avoir mis une croce en fer en l'une des fenestres du veuestuaire..... 5 s.

A Jehan Jolis, pour 36 livres de cire pour le luminaire de Pasques..... 6 l.

Pour la façon de deux torches pour le saint sacrement..... 2 s. 6 d.

(Fol. 5.) Pour deux saintureaux..... 20 d.

Pour deux croix de bois..... 20 d.

(Fol. 5 v°.) Pour avoir curé le cymitiere..... 5 s.

Pour la façon d'un anel de fer et pour clou à un des petitz sains. 10 d.

Pour avoir lavé le linge..... 30 s.

Pour 8 vergées de toille pour faire deux sourpeliz..... 20 s.

1412 (fol. 6). Pour la façon d'un petit degré montant en pulpistre..... 8 s. 4 d.

Pour la façon de la verrerie du bout de l'ostel St Germain et celle de la chappelle St Denis, celle de derrière Notre Dame et rapareillé celle du bout de l'ostel Notre Dame..... 60 s.

1413 (fol. 13 v°). A un evesque portatif par le commandement du curé et des bourgeois, pour avoir benesqui cinq grans hostieux en ladicte eglise St Germain, pour toutes choses..... 100 s.

(Fol. 14.) A Perrin Lambert et à Jehan Philippe, maçons, pour avoir fait de leur mestier de maçonnerie le mur du semetiere qui est devers les fosses du chastel et pour avoir assise une huisserie qui estoit ou costé de l'église, au pignon de la dicte église..... 18 liv. 10 s.

Pour despence faite avecques l'acediacre quant il vint visiter derrainement en laditte église..... 25 s.

Pour une seille à trere de l'eau à mestre es benestiers de la dicte église..... 10 d.

Pour un panier pour departir le pain benest parmy la dicte église. 15 d.

(Fol 14 v°.) Pour quatre aunes de bougren pour doubler les vestements..... 20 s.

(Fol. 15.) Pour frenges de soie pour mettre en la banière de lad. eglise St Germain..... 21 s. 8 d.

A Jehan le Vittrier, pour avoir paint l'image de St Germain en lad. banière d'un costé et d'autre..... 27 s. 6 d.

(Fol. 15 v°.) A Robin Conart, pour avoir rapareillé la custode d'argent où l'en porte *Corpus Domini* à la Feste Dieu..... 2 s. 6 d.

1414-1415 (fol. 22). A Blesot Jouan, pour avoir rompu l'arche d'auprès St Denis et pour avoir fait sieuges entour laditte arche et soubz le cruxifist et devant St Pierre, et pour avoir mis ung carrel en la fenestre du bout de l'autel St Germain..... 70 s.

A Jehan Rosse, pour avoir ostey, curey, nety et vuidié les ordures d'icelle besoigne..... 6 s. 8 d.

A Blesot Jouan, pour avoir fait autres sieuges autour de l'arche de la chapelle Notre Dame et plusieurs autres besoignes..... 30 s.

A Guillot Parisy, pour avoir fait un banc de son boys de 9 à 10 piez ou environ de lonc, lequel est assis devant St Germain..... 32 s. 6 d.

(Fol. 22 v°.) Pour le reliage des livres de St Germain : à Jehan Bode et à Jehan Vuillay, pour avoir relié trois des livres dud. lieu de St Germain, c'est assavoir deux messeaulx et un manuel, et pour avoir escript et noté le service de la Feste Dieu avecquez les ottaves tout complet en bon et souffisant parchemin, lequel est mis en petit missel dud. lieu de St Germain..... 60 s.

(Fol. 23.) Pour jonc pendre en l'eglise dud. lieu le jour de St Jean-Baptiste, derrain passé..... 2 s. 6 d.

Pour une chasuble et pour parement d'aube et pour une estolle... 55 s.

Pour le rappareil de l'encensoir dud. lieu..... 10 d.

Pour un drap de toille noire à mettre sur les trespassez..... 18 s.

(Fol. 23 v°). Pour oubles (*sic*) pour benesquier pour la solempnité de la dicte feste [de Pentecouste]..... 10 d.

A Robin Conart, pour avoir rappareillé la croix de lad. eglise. 3 s. 4 d.

A Robin Lefevre, pour avoir fait 6 crochez pour la tente de dessus l'ostel et pour avoir fait deux aneaulx de fer pour soustenir la perche du revetuere où l'on met les soupeliz..... 3 s.

A la femme Thibaust Estart, pour avoir appareillié partie du linge par plusieurs foiz..... 3 s. 4 d.

1453 (fol. 100). Pour une table en bois paincte en laquelle est la Passion de Nostre Seigneur et les xij apostres en ymages eslevez, laquelle table est en parement au grant autel..... 18 liv.

Pour la façon de deux callices d'argent tous neufz avec la doreure. 100 s.

A Colin le Paige, pour son voyage et despens d'avoir mené à Rouen la femme de Thibault Aubert par deux foiz, à la derraine desqueles elle fut trouvée entechée de la maladie de lespre..... 8 liv.

(Fol 100 v°.) A Jehan Huart et ses compaignons maçons par marchié fait avec eulx pour faire le pignon du cuer de lad. église..... 45 liv.

Ausd. maçons par autre marchié fait avecques eulx pour la fenestre du costé qui est au bout du maistre autel..... 100 s.

Ausd. maçons pour avoir maçonné hors des terres le fondement du mur du costé de devers l'ostel au curé..... 25 s.

A Michel Gouin, pour ung cent et demy de carrel employé en lad. œuvre..... 10 liv.

A Thomin Gaultier, pour cent et demy d'autre carrel..... 100 s.

(Fol. 101 v°.) A Raoulin Delespine, vitrier, pour avoir faite et assise la vitre de la fenestre de nouvel faite au bout du maistre autel et pour y avoir mis certaine quantité de son vairre et fourny de plomb..... 50 s.

A lui, pour avoir fait la graint vitre du pignon de lad. église et pour avoir mis vairre et toutes matières..... 28 liv. 10 s.

A lui, pour avoir vitré le sacraire de pierre fait faire de nouvel en lad. église..... 60 s.

Et pour ung chappel à lui donné et dépenses faites avec lui à plusieurs faiz..... 20 s.

A Jean Huart, maçon, et ses compaignons, pour leur peine et salaire d'avoir réparé et haulsé les costés du chancel de lad. église pour le pignon qui avoit esté fait plus hault que le vieil, par marchié fait avecques eulx..... 110 s.

(Fol. 102). A Jean Fortestu, manouvrier, pour 4 jours qu'il a servi en lad. église..... 8 s. 4 d.

A Jehan Lemenu, charpentier, pour avoir levé l'engin et fait le cintre de la grant fenestre du pignon et celui de la fenestre du costé.... 5 s. 4 d.

(Fol. 102 v°.) Pour despenses fetes avec les maçons qui allèrent à Hablonville pour avoir la pierre de l'autel ..... 6 s.

A Jehan Delavigne, charpentier, par marchié fait avec lui, pour avoir fait tout de neuf la charpente du chancel de lad. église..... 12 liv.

Et pour deux chappeaulx donnez à lui et à son gendre..... 9 s.

A Jean Lehommeront, de St Christophe, pour tout le bois de quoy a esté faite toute lad. charpente, rendu aud. lieu..... 9 liv. 10 s.

Pour la pene et sallaire de trois hommes qui furent louez pour ayder à descendre et monter led. bois..... 10 s.

1454-1456 (fol. 111). A Laurens le Richehomme, maçon, pour avoir pavé devant l'ostel St Crespin, une journée, pour peine et despens. 3 s.

A Jehan Roussel, ouvrier de braz, pour l'avoir servi icelle journée. 18 d.

A Estienne Parisy, charpentier, pour avoir rappareillé le lieustrin d'icelle église..... 9 d.

A Raoulin le victrier, pour avoir rapareillié la victre de devant St Eustache ..... 18 s. 9 d.

A Perrin Morel, pour avoir rapareillié le benesquier de lad. église. 15 d.

A Raoulin le victrier, pour avoir reffait les victres de la chapelle Notre Dame et de St Denis..... 17 s.

(Fol. 111 v°.) A Jehan Huart, maçon, pour avoir esté l'espace de vij journées de son mestier et avoir rassis les tabletes du pignon .... 18 s.

1456-1460 (fol. 125). Pour demie canete de fil d'or de Chippre, pour demi quarteron de fil de soye, moitié blanche et moitié noire pour rapareiller les aournemens..... 13 s. 6 d.

Pour iiij estolles..... 15 s.

Pour iij quarterons de fil d'espine pour lesd. aournemens..... 6 s.

Pour la lavendiere qui a blanchi les surplies, touailles et autre linge de lad. église, au pris de 40 s. par an..... 9 liv.

(Fol. 125 v°.) Pour cordes à sonner les cloches..... 25 s.

Pour la façon d'un reliquaire..... 4 s. 6 d.

Pour la façon et doreure d'une custode à porter *Corpus Domini*, pesant ij mars..... 60 s.

Pour la façon de deux paix..... 9 d.

Pour la façon des petites cloches et pour une livre de métal. 33 s. 3 d.

(Fol. 126.) Pour rapareillier le petit manuel et ung encencier.... 5 s.

Pour le reliage de deux livres..... 12 s.

Pour ung bassin d'arain pour servir aux fons de l'église.... 4 s. 6 d.

A Pasquier Dompierre, pour avoir apporté de Rouen, sur deux chevaux, en une litiere, une table d'albastre qui est mise au maistre autel, laquelle a esté donnée par maistre Guy Debreouse..... 105 s.

(Fol. 126 v°.) A Raoulin le victrier, pour avoir refect les vitres de la chappelle St Laurens et de la chappelle St Pierre..... 24 s.

(Fol. 127.) Pour le bois des bancs ou sieges faiz en ung des costez de l'église..... 50 s.

Pour la façon desd. bancz..... 30 s.

1462-1464 (fol. 141). Pour la façon d'un petit poulpitre pieça fait aupres du grant poulpitre pour mette unes petites orgues que y a mis dès l'année passée mess. Michel Berthelot, a esté payé :

A Guillemin Michel et à son varlet, pour cinq journées et bois par lui baillié..... 29 s. 2 d.

A Guillot Ferret, pour quatre journées à faire les sieges desd. orgues..... 11 s.

A Guillot Lemelley, pour quatre journées de lui et de son varlet à faire la charpenterie dud. poulpitre et pour deux aez à faire le degré. 20 s. 4 d.

Aud. Guillemin Michel, pour avoir fait la creance dud. degré et les sieges de celui qui joue et de celui qui les souffle..... 7 s. 6 d.

Pour la serrure de l'uis dud. poulpitre..... 9 d.

A Estienne Parisy, pour avoir fait l'uis et pour ij aes à faire les marches du degré..... 5 s.

A Jehan Lemenu, pour ij aez à faire les costez dud. degré..... 5 s.

A ung maçon qui fist les pertuis sur l'arche à asseoir led. poulpitre, où il vacqua 1 jour..... 3 s. 4 d.

(Fol. 141 v°.) A Jehan Vanel, pour deux aes emploiies par lui aud. poulpitre . . . . . 2 s. 3 d.

1472-1474 (fol. 158 v°). A Jehan Bayvel, pour faire ung huis en la tour . . . . . 3 s. 4 d.

(Fol. 159.) A Jehan Mancel, pour avoir fait benacquir quatre aulbes . . . . . 15 d.

Audit [Estienne] Parisy, pour une scabelle . . . . . 15 d.

A Jehan Abot, pour rabiller une paix . . . . . 7 d. ob.

A l'enlumineur qui fut fait venir de Falaise pour enluminer le messeau . . . . . 18 s.

Pour xxij peaulx de parchemin à faire ung messeau . . . . 39 s. 6 d.

Pour vij douzaines de peaux de parchemin à faire led. messeau . . . . . 7 liv. 11 s. 3 d.

A messire Jehan Leconte, prebtre, pour la façon du messeau . . . . . 12 liv. 10 s.

A lui, en vin . . . . . 2 s. 6 d.

A lui, quand il apporta par deux foiz des coiers dud. messeau pour les veoir, luy fut donné pour sa paine . . . . . 3 s. 9 d.

(Fol. 159 v°.) A Pierres le vitrier pour rabiller les vitres de l'église par plusieurs foiz . . . . . 75 s.

Pour la serrure mise en d'aucune vitres, et pour clou . . . . . 5 s.

(Fol. 160.) A Jehan de Bray, 22 l. d'estain à 3 s. la livre . . . 66 s.

Au maistre de la fonte, pour les soupireaux de la première fonte . . 30 s.

Aud. maistre, pour avoir fourny de métal à la derraine fonte, pour sa peine de faire lad. cloche . . . . . 15 liv.

1474-1475 (fol. 171 v°). A messire Raoul Caillet, pour une peau de parchemin à mettre en ung autre caier de parchemin . . . . . 2 s. 6 d.

A Pierres, vitrier, pour avoir fait la vitre de la piscine Notre Dame . . . . . 7 s. 6 d.

A Jehan Abbot pour avoir reffondé la grant croix d'argent . . 6 s. 8 d.

(Fol. 172). A la mere messire Laurens, pour avoir lavé le linge benoist . . . . . 50 s.

1476-1477 (fol. 181 v°). A Richart Maheult, pour avoir fait une marche au portail de l'eglise..... 4 s.

Pour 15 aulnes de toille de quoy on a fait quatre sourpeliz, à 3 s. 9 d. l'aune..... 56 s. 3 d.

Baillé à Anthoine Demont Roz, enlumineur, pour partie de son paiement d'enluminer le messeau..... 18 liv.

RENSEIGNEMENTS ARCHÉOLOGIQUES
TIRÉS
DES PROCÈS-VERBAUX DE VISITE
DE
L'ANCIEN DIOCÈSE DE RIEUX
(1621-1635),

PAR M. BARRIÈRE-FLAVY,
Correspondant du Comité.

Les renseignements fournis par les procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux [1], au commencement du XVIIe siècle, offrent un intérêt tout particulier, d'abord en ce qu'ils donnent d'intéressants détails sur la situation du clergé, des églises et des paroisses à la fin d'une période particulièrement troublée, ensuite parce qu'ils constituent le plus ancien document d'ensemble qui existe sur cette circonscription ecclésiastique. Ils peuvent être considérés à deux points de vue.

Au point de vue historique l'intérêt en est d'autant plus incontestable qu'ils sont contemporains des événements de cette sanglante époque où les luttes s'apaisaient à peine. L'archéologie, d'autre part, peut y puiser de précieuses indications sur l'état des édifices religieux antérieurement à la restauration dont ils furent presque tous l'objet au XVIIe siècle, et sur le mobilier des églises qui avait alors échappé au pillage des guerres civiles. À cet égard, les renseignements relevés dans ces documents, qui forment un fort registre,

[1] Le diocèse de Rieux, démembré de celui de Toulouse par le pape Jean XXII, en 1317, comprenait tout ou partie des cantons actuels d'Auterive, de Carbonne, Cazères, Cintegabelle, le Fousseret, Montesquieu-Volvestre et Rieux dans la Haute-Garonne; et du Fossat, du Mas-d'Azil et de Saverdun dans l'Ariège.

s'étendant de 1621 à 1635 [1], portent sur deux points : la situation proprement dite des églises et leur ornementation; en second lieu le trésor, et, d'une manière générale, tous les objets servant à l'exercice du culte.

Je ne parlerai pas ici de l'état moral du clergé et des paroisses, ni de la situation matérielle des églises, qui étaient alors déplorables; mais je crois devoir attirer l'attention sur les trésors de quelques églises, disparus depuis cette époque. Les indications à ce sujet relevées dans les procès-verbaux de visite sont précieuses à tous égards.

Sur 141 églises paroissiales ou annexes, 74 seulement possédaient alors quelques pièces de valeur. Les autres n'avaient que de mauvais calices d'étain, le plus souvent détériorés, des reliquaires de cuivre, des croix de bois plaqué quelquefois d'une mince feuille d'argent, mais le plus souvent de cuivre et d'étain. C'était véritablement un luxe pour ces pauvres sanctuaires de campagne, de posséder quelques pièces d'argenterie, don du seigneur du lieu, bien plutôt que des bénéficiers, qui s'inquiétaient fort peu de l'état de leurs bénéfices.

Les églises de la partie méridionale du diocèse, ayant eu le plus à souffrir des guerres religieuses, sont, par là, les plus dépouillées.

Cependant le trésor de l'église de Couladère [2], évalué de mille à douze cents livres, avait été dérobé, durant la dernière peste, par des habitants même du lieu, qui avaient disparu.

L'église du Fousseret [3] possédait onze calices d'argent, dont «un fort grand doré et cizaillé» et orné d'armes gravées; et celle de Montesquieu-Volvestre [4], un grand calice d'argent «doré façonné à l'antique». À Mauzac [5], c'était un calice aussi d'argent avec coupe dorée et «croix gravée sur un champ rouge»; et à Saint-Ybars [6], «un calice ancien vermeil, et façonné» ainsi qu'un grand ciboire d'argent «doré et parsemé de pierreries vieilhes». Sur quatre calices d'argent de l'église de Marignac [7], un était «grant et cizaillé»,

(1) Arch. départ. de la Haute-Garonne, fonds de Rieux, n° 108.
(2) Couladère, com. du cant. de Cazères, arr. de Muret (Haute-Garonne).
(3) Le Fousseret, chef-lieu de cant. de l'arr. de Muret.
(4) Montesquieu-Volvestre, chef-lieu de cant. de l'arr. de Muret.
(5) Mauzac, com. du cant. de Carbonne, arr. de Muret.
(6) Saint-Ybars, com. du cant. du Fossat, arr. de Pamiers (Ariège).
(7) Marignac, com. du cant. de Cazères, arr. de Muret.

et à Auribail [1], l'un des deux calices avait sa coupe «dorée et sa poignée bien ciselée».

Les marguilliers de La Caugne [2] conservaient précieusement un grand ciboire d'argent avec une croix et un crucifix au-dessus et «des armes anciennes sur le pied». Il existait encore en 1724 [3].

Les croix de quelque valeur étaient généralement destinées aux processions et rarement placées sur le tabernacle des autels.

Presque partout c'étaient de simples croix de bois plaquées d'argent.

Dans une douzaine de paroisses elles étaient d'argent et parfois dorées; à Lapeyrère [4], il y en avait une rehaussée d'un crucifix avec les armes du seigneur, le sr d'Aulix.

Il paraît y avoir eu, au commencement du XVIIe siècle, quelques reliquaires précieux dans une vingtaine d'églises du diocèse, et il nous a semblé opportun de les signaler.

A Martres [5], l'évêque remarqua un reliquaire d'argent doré à «trois piliers soustenu de deux anges, faict en forme de tourrelle», et un second, «en forme de livre, parsemé au dessus de pierres diverses, et tout autour desdites pierres, des escriteaus en grande lettre». Sur ce dernier se détachaient d'un côté un «crucifix» et de l'autre un «Sauveur» avec ces mots : «De vera cruce». On y voyait encore des armes gravées et les marguilliers assurèrent à l'évêque qu'ils avaient ouï dire que ce reliquaire fut donné par un «cardinal de Foix».

À Caujac [6] existait, en 1634, un reliquaire d'argent «en forme de pyramide avec vitres de chaque costé». Un siècle plus tard, environ, l'évêque de Rieux constatait l'existence dans cette église d'un reliquaire d'«argent haché», d'un calice, d'un ciboire et d'un grand soleil «fort beau», le tout en argent, plus une grande croix de cuivre argenté. À Capens [7], un reliquaire semblable. Celui de l'église du Plan [8], également pyramidal, pesait 7 marcs et était

(1) Auribail, com. du cant. d'Auterive, arr. de Muret.
(2) La Caugne, com. du cant. de Rieux, arr. de Muret.
(3) Arch. de la Haute-Garonne, fonds de Rieux, n° 109.
(4) Lapeyrère, com. du cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret.
(5) Martres, com. du cant. de Cazères, arr. de Muret.
(6) Caujac, com. du cant. de Cintegabelle, arr. de Muret.
(7) Capens, com. du cant. de Carbonne, arr. de Muret.
(8) Le Plan, com. du cant. de Cazères, arr. de Muret.

l'œuvre de Pierre de Clusel, argentier de Toulouse, à la date du 8 mars 1460 [1].

Des chefs ou bustes de saints, des bras, des mains renfermant des reliques sont aussi mentionnés par l'évêque Jean-Louis de Bertier.

Une grande tête d'argent de saint Christophe «portant le Sauveur sur le col» était exposée dans l'église de Saint-Christaud [2]; et à Castagnac [3], on montrait un buste d'argent de saint Sébastien, «avec un grand saphyr violet enchassé sur la poitrine».

Le reliquaire d'argent en forme de coffret conservé à La Grâce-Dieu [4] était l'œuvre de Me Pierre Lézat, «argentier de Tholoze». Il avait été confectionné en conséquence de l'accord passé le 4 mars 1535 (1536 n. s.) entre cet orfèvre et Mossen Arnaud de Tauro, recteur du lieu, et pesait «ung marc, une unze et six deniers d'argent» [5].

Ce reliquaire disparut dans le courant du XVIIe siècle.

À Daumazan [6] existait, en 1630, un reliquaire de cuivre fort vieux, renfermant lui-même un coffret d'argent. Lors de la visite de 1724, on présenta à l'évêque de Saumery un coffre de bois sur quatre piliers contenant un certain nombre de reliques avec cartel daté des nones de mai 1293 [7].

À Rieux, l'évêque signala «un coffre couvert de lames d'argent façonné soustenu sur quatre boules avec une petite croix d'argent dessus»; et, en outre, un reliquaire «de bois peint et doré, en forme de tête». Il fut plus tard remplacé par un buste d'argent exécuté aux frais de l'évêque Antoine-François de Bertier, du Chapitre et de la Ville.

Le trésor de l'église de Cazères [8] renfermait, indépendamment des vases sacrés, «une belle ymage d'argent de Notre Dame tenant Notre Seigneur, ayant trois pans de hault». Cette pièce d'orfèvrerie, du poids de 10 marcs, était de fabrication toulousaine et fut

(1) Archives des notaires de Toulouse. Ganadie, not., 1460. Regist. A, fol. 25.
(2) Saint-Christaud, com. du cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret.
(3) Castagnac, com. du cant. de Montesquieu-Volvestre, arr. de Muret.
(4) La Grâce-Dieu, com. du cant. d'Auterive, arr. de Muret.
(5) Arch. des notaires de Toulouse. Folquerii, not., 1535.
(6) Daumazan, com. du cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers (Ariège).
(7) Arch. départ. de la Haute-Garonne, fonds de Rieux, n° 109.
(8) Cazères, chef-lieu de cant. de l'arr. de Muret.

exécutée conformément au contrat du 21 septembre 1540, par Me Jacques Roubie, dit Bonevento [1].

Des custodes d'argent «doré et cizaillé», existaient dans certaines églises. Celle d'Auribail, donnée au XVIe siècle par Gabrielle de La Palu, dame du lieu, avait coûté 60 écus.

Les procès-verbaux de 1621-1635 signalent encore une fort belle paire de burettes d'argent à Gensac [2]; et à Saint-Ybars, un encensoir aussi d'argent, du poids de 41 onces. Cette dernière pièce fut adressée en 1760 à l'évêché de Rieux, conformément aux lettres patentes du 26 octobre 1759, relatives à la remise de l'argenterie des diocèses à l'Hôtel de la Monnaie [3].

On conservait à Saint-Elix [4], en 1634, «une lune et un petit porte Dieu d'argent» donnés en 1537 par noble Pierre Potier, seigneur du lieu.

Enfin, le petit trésor de l'église de Puydaniel [5], qui comprenait: «une grande croix couverte d'argent, d'ung cousté une ymaige des quatre évangélistes et de l'autre cousté ymaige de Notre Dame; plus une petite croix d'argent surdoré avec son pied en forme de calice; plus une ymaige M. St Blaise d'argent au bot surdoré, plus un calice d'argent surdoré»; le tout, d'une valeur de 200 livres environ, avait été aliéné, en 1568, par les marguilliers, avec autorisation du recteur et du chapitre Saint-Sernin de Toulouse, bénéficiers de la paroisse, pour payer la rançon de trois notables de Puydaniel, faits prisonniers à cette époque par un parti huguenot [6].

En résumé, il ressort des procès-verbaux de visites de 1621-1635 que la majeure partie des pièces d'orfèvrerie ayant alors échappé aux pillages des églises remontait au XVIe siècle. Plus tard, en 1724, les visites de l'évêque de Johanne de Saumery se bornent à la description des ornements sacerdotaux qui paraissent avoir été nombreux au commencement du XVIIIe siècle, et ne donnent

(1) Arch. des notaires de Toulouse. Folquerii, not. Regist. 1540, fol. 315.

(2) Gensac, com. du cant. de Rieux, arr. de Muret.

(3) Arch. départ. de la Haute-Garonne, fonds de Rieux, n° 38.

(4) Saint-Elix, com. du cant. du Fousseret, arr. de Muret.

(5) Puydaniel, com. du cant. d'Auterive, arr. de Muret.

(6) Arch. des notaires de Toulouse. Gérauld Bodon, not., 1568, fol. 613-615. Registre des notaires d'Auterive. Étude de Me Expert, not. Pierre Cantal, not. d'Auterive. 1599. Actes volants, fol. IIIIe, VI.

que fort peu de renseignements sur les objets en général destinés au culte.

Enfin les inventaires de l'argenterie du diocèse de Rieux, envoyée à l'Hôtel de la Monnaie, établissent que très peu de pièces signalées antérieurement par les évêques subsistaient encore dans les églises à la fin du XVIIIe siècle.

BARRIÈRE-FLAVY,
Correspondant du Comité.

NOTE

SUR

DEUX INSCRIPTIONS LATINES

D'ALGÉRIE,

PAR M. STÉPHANE GSELL,

Membre non résidant du Comité.

I

J'ai reçu de M. Charras un estampage de l'inscription suivante (hauteur des lettres, 0 m. 03-0 m. 02) :

R·P MED P AVF AVFIDINVS ET
L ARRVNT CELSVS MIORES A P
IVVENVM D SVO FEC CCIIII

R(es) p(ublica) Med(...). P(ublius) Auf(idius) Aufidianus et L(ucius) Arrunt(ius) Celsus, maiores iuvenum, d(e) suo fec(erunt). A(nno) p(rovinciae) CCIIII (243 après J.-C.)

La pierre se trouve, m'écrit M. Charras, «à 700 mètres environ au Sud de la ferme Cruchon», située sur la route nationale, à 18 kilomètres de Sétif et à 9 kilomètres de Saint-Arnaud. Peut-être gît-elle dans des ruines, peu étendues, que la carte au 50,000e indique à 700 mètres au Sud-Est de la ferme, sur la rive droite de l'Oued-Araïr. On conserve à la ferme une inscription métrique mutilée, où il est question de la construction d'un pont [1], mais

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8692 = Bücheler, *Carmina latina epigraphica*, n° 294 (cf. Jacquot, *Recueil de Constantine*, t. XXXIV, 1900, p. 272, n° 41). — Les épitaphes 8693, 8694, 8695 (= 8297) ont été trouvées beaucoup plus à l'Est, au delà de Saint-Arnaud, dans la région de l'Oued-Djermane : cf. Poulle, *Rec. de Constantine*, t. XVI, 1873-1874, p. 456-457; Jacquot, *ibid.*, t. XXXIV, p. 272, n° 43.

il est possible qu'elle ait été découverte dans d'autres ruines de cette région, où il y avait des centres romains assez importants : en particulier, à Kherbet-Abderraïm, à 2 kilomètres au Nord-Est de la ferme Cruchon [1]; à Guelt-Zerga, 2 kilomètres plus au Nord [2]; à Aïn-Agram, à 3 kilom. 500 au Nord-Ouest de la ferme [3]; sur l'Oued-ben-Zerar, à 2 kilom. 500 au Nord-Ouest d'Aïn-Agram [4]. On peut se demander si le chef-lieu de la *res publica* mentionnée dans notre inscription n'était pas un de ces centres, plutôt que la petite agglomération voisine de la ferme.

Une borne milliaire, trouvée à peu de distance au Nord de la ferme Cruchon [5] et placée probablement sur une route venant de Sétif, qui paraît avoir passé par Aïn-Agram [6], donne cette indication [7] : *R(es) p(ublica) M(...) mil(iaria) const(ituit); a ter(ritorio) Sitif(ensium) m(ilia) p(assuum) II.* Peut-être s'agit-il de la même *res publica* [8].

Le nom est malheureusement écrit en abrégé dans les deux inscriptions. Les procès-verbaux de la conférence ecclésiastique de 411 [9] mentionnent un évêché appelé *Medianas*, *Medianis Zabuniorum* qui était situé sans doute à peu de distance de *Sitifis* : Novatus, évêque de Sétif, affirma qu'il avait ordonné à *Medianas* un prêtre, après la mort de l'évêque catholique. Ce lieu était vraisemblablement distinct de celui qu'une inscription, découverte à environ 18 kilomètres à l'Ouest-Sud-Ouest de Sétif, appelle *Castellum*

(1) Voir Jacquot, *l. cit.*, t. XXXIII, 1899, p. 271-273; t. XLI, 1907, p. 43. L'inscription *Corp. inscr. lat.* 8696 (à la ferme Cruchon : *ibid.*, t. XLI, p. 39) vient de là.

(2) *Ibid.*, t. XLI, p. 54, n° 6.

(3) Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie*, *Archéologie*, pl. 66, fig. 1. Jacquot, *l. c.*, t. XLI, p. 42.

(4) Là où a été trouvée, selon M. Grasset (notice manuscrite), l'inscription n° 20428 du *Corp. inscr. lat.* (= *Rec. de Constantine*, t. XXXIV, 1900, p. 273, n° 44) qui mentionne un temple.

(5) *Corp. inscr. lat.*, n° 10360 = *Rec. de Constantine*, t. XXXIV, 1900, p. 271, n° 40 (à la ferme Cruchon). Elle a été découverte chez les Ouled-Douib (fraction du douar des Guelt-Zerga), à 18 kilomètres de Sétif.

(6) Où on a trouvé une borne milliaire : *Corp. inscr. lat.*, n° 10358 = 22408.

(7) Ma copie, d'après un estampage.

(8) On pourrait cependant penser à *Mons*, qui est à 12 kilomètres à vol d'oiseau au Nord-Nord-Ouest de la ferme Cruchon.

(9) T. I, 203-204 (Migne, *Patr. lat.*, t. XI, p. 1342).

Medianum [*M*]*atidianum Alexandrianum Tilirivense* (ou *Tizirvense*)[1]. Mais il serait imprudent d'admettre que *Medianas Zabuniorum* répond à la *res publica Med*. . .[2].

Les deux personnages de notre inscription sont qualifiés de *maiores iuvenum*. Il est probable qu'il s'agit d'une de ces associations de jeunes gens que l'on rencontre fréquemment en Italie, et aussi dans les provinces du Rhin et du Danube[3]. Leurs chefs s'appelaient d'ordinaire *magistri* ou *curatores;* cependant le terme *maiores* se retrouve à Bénévent[4]. Les corporations de *iuvenes* se livraient à des exercices physiques et donnaient des jeux. L'épigraphie africaine ne les mentionne guère. On ne peut citer à ce sujet qu'une inscription, d'ailleurs énigmatique, de Tébessa[5] : *et iuvenibus utriusq*(*ue*) *adfectionis*. Une dédicace de Lamta[6] indique la *iuventus curiae Iuliae*, qui paraît avoir formé, au sein d'une curie, une sorte de corporation, ou qui, plutôt, constituait une section de la curie[7]. Mais rien ne prouve que les *iuvenes* de l'inscription de la ferme Cruchon aient appartenu à une curie municipale.

II

M. Robert a bien voulu envoyer au Musée d'Alger une inscription qu'il a découverte à Galbois (au Sud-Est de Bordj-bou-Arreridj)[8] et dont il a publié un premier déchiffrement[9]. La pierre est brisée en haut, à gauche et en bas. Hauteur des lettres, o m. o5 - o m. o4. J'ai lu :

(1) *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CCLXI. On pourrait aussi lire *Tilirilense*, ou *Tizirlense*.

(2) Notons qu'on a voulu dériver le nom de la Medjana (région de Bordj-bou-Arreridj, à l'Ouest de Sétif) d'un *castellum Medianum :* voir, entre autres, Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, p. 80 et 608,

(3) Voir Jullian, *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *Juvenes*, *Juventus*.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n° 1681.

(5) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 1885 = 16509.

(6) *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 69, n° 3.

(7) On pourrait être tenté d'admettre qu'il y avait dans les curies deux sections, celle des jeunes et celle des vieux. Mais je ne crois pas qu'on doive invoquer à ce sujet une inscription de Lambèse (*Corp. inscr. lat.*, n° 2714), qui donne une liste des *seniores curiae Sabinae*. Ces *seniores*, dont le nombre n'était probablement que de quatorze, semblent avoir été des dignitaires de la curie.

(8) *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 15, Akbou, n° 88.

(9) *Rec. de Constantine*, t. XLI, 1907, p. 228.

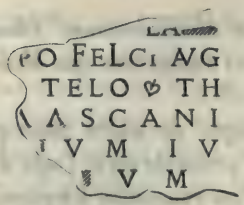

Il y a des traces de martelage à la première ligne. L'empereur semble avoir été Sévère Alexandre.

Je crois que l'inscription est trop mutilée pour qu'on puisse la restituer [1]. Il est certain cependant qu'elle mentionnait (peut-être sous la forme de l'ethnique *Th[a]mascani[ens]ium*) un lieu que l'on retrouve dans d'autres documents. Un Donatus *Tamascaninensis* (sic) assista, parmi les évêques donatistes, à la conférence de 411 [2]. En 484, un Honoratus *Tamascaniensis* occupait un des sièges de la Maurétanie Sitifienne [3]. Enfin la Table de Peutinger indique, sur une route se dirigeant à l'Ouest de *Sitifi col(onia)* : *Tamannuna municipium et castellum* –x– *Tamascani municipium* –x– *Equezeto*, etc. *Tamannuna* était à Aïn-Toumella, près de Tocqueville [4]. *Equezeto*, ou plutôt *Equizeto*, se trouvait probablement à Lecourbe [5]. Quant à *Tamascani*, ce municipe paraît, d'après le tracé et les chiffres de la Table, avoir été situé aux ruines importantes de Kherba-Zembia, à 9 kilomètres au Sud-Est de Galbois [6]. Il y a des ruines à Galbois, mais elles sont insignifiantes; elles représentent un hameau, qui a pu dépendre du municipe voisin. D'ailleurs, il n'est pas impossible que la pierre dégagée par M. Robert ait été apportée récemment de Kherba-Zembia; elle était maçonnée dans un mur moderne.

Stéphane Gsell,

Membre non résidant du Comité.

(1) Faut-il supposer qu'un *teloneum* était mentionné à la ligne 3?

(2) T. I, 198 (Migne, *Patr. lat.*, t. XI, p. 1334).

(3) *Not. episc.*, *Maur. Sitif.*, n° 34.

(4) *Atlas archéologique*, feuille 26, Bou-Taleb, n° 19.

(5) *Ibid.*, feuille 15, n° 91.

(6) Voir *ibid.* — *Lemellef*, que l'on a placé à Kherba-Zembia, était, je crois, à Bordj-Rhedir : *Atlas*, feuille 26, n° 3.

L'ENCEINTE ROMAINE D'*ALETUM*, À SAINT-SERVAN (ILLE-ET-VILAINE),

PAR M. L'ABBÉ L. CAMPION,

Membre des Sociétés archéologiques de Rennes et de Saint-Malo.

Nous nous proposons de présenter ici le compte rendu des fouilles que nous avons exécutées en 1907 et 1908 au lieu dit «La Cité en Saint-Servan», sur l'emplacement de la citadelle romaine d'*Aletum*, à l'aide d'une subvention accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique à la Société archéologique de Saint-Malo.

1° *Restes de l'enceinte d'Aletum.* — La partie la mieux conservée de l'enceinte romaine d'*Aletum* est située au point E du plan ci-annexé (pl. XXI). Elle y forme un bloc caractéristique qui avait été signalé par les archéologues bretons[1] comme ayant à peu près 2 mètres de hauteur et 5 mètres de longueur (pl. XX). Je l'ai dégagé à la base sur une longueur de 10 mètres et une profondeur de 1 mètre du côté de la mer (Nord-Est) et de 0 m. 20 à 0 m. 40 du côté des glacis du fort construit en 1759. Malheureusement ce bloc, par suite, sans doute, de l'affaissement du terrain, penchait très fortement vers la mer et menaçait de s'écrouler, n'étant plus retenu que par la force de cohésion de son indestructible mortier. Je l'ai consolidé par un contrefort de plus de 2 mètres cubes de maçonnerie fortement cimentée. J'ai pris soin que ce contrefort, en grande partie dissimulé sous terre, ne pût pas nuire à l'aspect extérieur du mur antique. J'ai également protégé ce mur, au-dessus, contre les infiltrations des eaux de pluie.

Le ciment rose, mélange de sable, chaux grasse et brique pilée,

[1] A. Ramé, *Revue archéologique*, 1863, t. VII, p. 353. — A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 132.

est extrêmement dur dans ce bloc. On n'y voit pas de cordons de briques, mais le parement extérieur en petit appareil y est assez régulier.

Du point E au point D, le rempart, prolongement géométrique et physique du bloc E, était resté presque complètement caché sous terre jusqu'en 1907. J'ai commencé alors à le dégager et j'ai achevé cette opération en août et septembre 1908.

Ce mur, ayant été rasé au niveau du sol, ne présente pas de parement extérieur. On y a trouvé quelques briques en place; mais je n'oserais pas affirmer qu'elles avaient été disposées en cordons horizontaux. En revanche le ciment rose, le blocage compact et les pierres sont exactement les mêmes qu'au bloc romain E.

Depuis ce point E jusqu'aux points D, C et B, nous avons trouvé dans les tranchées plusieurs monnaies et poteries dont je parlerai plus loin, plusieurs pelletées de charbons, indices d'incendies, et surtout une très grande quantité de tuiles. Ces tuiles sont de deux sortes : les plates (*tegulæ*) et les demi-cylindriques creuses (*imbrices*) devant recouvrir la jonction de deux plates. Ces dernières, très bien fabriquées, avec un canal nettement creusé, avaient pour dimensions (quand elles étaient entières) : longueur, 35 centimètres; largeur, 18 centimètres; épaisseur moyenne, 25 millimètres sans compter le rebord, et 52 millimètres en le comptant. On a trouvé aussi, mais en nombre beaucoup moindre, de grosses briques de 37 millimètres d'épaisseur, recouvertes sur leurs deux faces du ciment romain dans lequel elles avaient été noyées.

Entre les points D et C, le rempart formait un saillant de fortification dont l'arête verticale est tombée dans la grève par suite d'éboulement de la falaise.

Depuis le point C jusqu'au point B, l'antique muraille, complètement ensevelie sous terre à une profondeur variant entre 0 m. 20 et 1 m. 50, avait été soupçonnée seulement, mais non suivie exactement, par quelques archéologues depuis Frotet de la Landelle. Pour la dégager comme elle l'est aujourd'hui, il nous a fallu remuer et déplacer d'énormes masses de terre. Bien entendu, nous n'avons làque des substructions où le ciment, qui paraît pourtant de même nature qu'en E, est souvent beaucoup plus friable. L'épaisseur de ces nouveaux murs varie entre 1 m. 75 et 1 m. 90. Leur forme est singulière. Ils dessinent, comme mon plan l'indique, trois arcs de cercle, dont la concavité est tournée vers la mer et qui s'entre-

coupent de manière que la partie commune ait pu servir de base à des tours ou bastions. De plus un mur à peu près rectiligne est tangent extérieurement à ces trois arcs de cercle, dont les pointes se terminent sur la falaise à pic. Vers le point B un bloc de 10,000 kilogrammes de ce mur souterrain a même glissé en 1861 au bas de la falaise sans se désagréger dans sa chute.

Ce n'est pas sans de longues et difficiles recherches sur une herbe perfide de cette dangereuse falaise que j'ai pu, aidé par le gardien du fort, retrouver une nouvelle partie de l'enceinte romaine au point A du plan. Cette portion de muraille, longue de 10 mètres, présente très nettement le ciment rose caractéristique du point E, mais elle ne paraît pas en place. Elle semble avoir glissé tout d'une pièce de plusieurs mètres de hauteur et on en voit encore des morceaux suspendus au milieu des déblais provenant sans doute de la construction du fort de 1759.

Revenons maintenant au point E du plan et marchons vers le point F. On trouve tout de suite une cabane de douaniers, construite indûment sur le rempart romain et avec des matériaux arrachés à ce rempart. Depuis cette cabane jusqu'au point F le mur porte le nom de «mur des cent brasses». Jusqu'en 1907, on ne voyait les pierres de ce mur que sur une longueur de 5 ou 6 mètres au Sud-Est de la cabane des douaniers. Sur tout le reste du parcours jusqu'au point F on n'apercevait qu'un talus gazonné s'élevant du côté Sud-Ouest à 1 mètre ou 1 m. 50 au-dessus des glacis et de l'autre côté (Nord-Est) vers la mer à 2 mètres au-dessus de la falaise. De ce côté Nord-Est, j'ai fait enlever la terre en plusieurs endroits et dégager la maçonnerie sur une hauteur verticale de 2 mètres et une longueur de 4 à 5 mètres. Partout on peut y voir maintenant le même blocage rose compact, le même mortier romain caractéristique qu'au point E. Mais ici le mur, sans doute plusieurs fois démoli et reconstruit depuis les invasions des Saxons et plus tard des Normands jusqu'à l'établissement du fort de 1759, ne présente plus à l'extérieur le parement régulier en petit appareil.

Du côté Sud-Ouest, vers les glacis, il est encore en plus triste état. Il a été comme coupé verticalement dans le sens de sa longueur. En plusieurs endroits il a perdu au moins la moitié ou les deux tiers de son épaisseur. Aussi après avoir, sur plusieurs points, enlevé la terre de ce côté pour dégager la maçonnerie, j'ai dû remettre ce rempart de terre, qui est maintenant le manteau

protecteur du rempart de pierres, appui pouvant seul aujourd'hui le sauver d'une destruction complète.

Les pierres enlevées au rempart entre les points E et F avec des morceaux du blocage compact se retrouvent, en partie, dans le mur relativement récent élevé de F à G sur l'ancien rempart. Auprès du point G, ce mur récent a été abattu vers 1850 et arasé au niveau du plein de la mer aux grandes marées équinoxiales pour y installer les chantiers Lenormand. On trouva alors sur ce terrain, dans le mur et au pied du mur, plus de 300 monnaies, la plupart d'empereurs romains ou gaulois des IIIe et IVe siècles. Au point où le mur récent a été abattu, on voit très nettement (et je l'ai fait voir aux membres de la Société archéologique de Saint-Malo) le rempart romain, trois fois plus épais que le mur superposé, rempart reposant directement sur le roc et s'élevant encore par endroits à 0 m. 50, 1 mètre ou 2 mètres au-dessus de ce roc.

Dans le bas de la rue de la Cité, au point *g* du plan, nous avons creusé jusqu'au rocher sans trouver trace de muraille. Même résultat négatif dans la rue du Dick (H). Au point h^1, le roc s'est rencontré à 1 m. 50 au-dessous du niveau de la rue; il s'inclinait très fortement vers la mer dans la direction du Sud. Au point h^2, plus à l'Est, le roc était à 4 mètres au-dessous du niveau de la rue. Il est probable que nous étions là sur la douve gauloise signalée par A. Ramé[1].

J'ai retrouvé en effet le rempart romain, un peu plus au Nord, dans le trajet IJ du plan, mais dans des propriétés particulières. En revanche, tout le monde peut encore voir cet antique rempart entre les points K et L du plan. Il avait déjà été signalé plusieurs fois vers le point L, où on l'a, en partie, fait sauter dernièrement à la dynamite pour y asseoir des maisons au bord de la mer. J'ai relevé soigneusement son passage sur l'angle Sud-Ouest de la place Saint-Pierre, où il disparaît en K.

Il me sera permis de signaler, un peu plus vers l'Ouest, les restes d'une cale romaine d'embarquement se prolongeant depuis le haut des rochers jusque sous le marégraphe actuel. Personne, que je sache, n'avait encore mentionné cette cale, qui porte très nettement le caractère romain.

Les points marqués sur le plan dans presque toute la partie

[1] *Revue archéol.*, 1863, t. VII, p. 353.

Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest de la Cité indiquent des pierres de l'ancien rempart. Ces pierres, dont la face extérieure est un rectangle de 0 m. 12 et 0 m. 20 de côté, sont taillées très régulièrement. Une partie forme maintenant des murs de soutènement pour les terres de la falaise à pic; l'autre partie est entrée dans la construction d'un fort abandonné, situé au Sud du fort de 1759. Dans toute la partie Sud-Ouest de la Cité le rempart a dû tomber dans la grève par suite d'éboulement de la falaise.

On pourrait encore rattacher à l'enceinte romaine la base de la tour Solidor et le mur voisin. A. Ramé et d'autres archéologues ont placé en ce point la résidence du *Præfectus militum Martensium Aleto* [1].

2° *Porte monumentale au point P* (cote 20). — À l'intérieur de l'enceinte d'Alet, au Nord de la place Saint-Pierre, en un endroit où les glacis du fort actuel viennent toucher le pied des maisons, on voit (au point P du plan), au niveau du sol, trois rectangles de grosses pierres peu régulières, taillées ou éclatées et un cercle de même maçonnerie. Ce sont les assises d'une porte monumentale qu'un architecte de Paris, connu par ses restaurations de châteaux et d'églises, M. G. Balleyguier, a bien voulu fouiller et relever pour moi. Je donne à part (pl. XXII) le plan très détaillé de ses fouilles qui fait connaître, au premier coup d'œil, l'état des soubassements de notre porte. Les parements des trois piles et de la colonne cylindrique, qui ont pour sections horizontales les trois rectangles et le cercle susmentionnés, ont été arrachés. Rien ne prouve que cette maçonnerie remonte à l'époque romaine, mais elle pourrait bien être du moyen âge. L'ensemble des trois massifs en forme de parallélipipèdes rectangles paraît, par tous ses caractères, indiquer : 1° à l'Ouest, une baie servant de passage aux cavaliers et aux voitures et dont la largeur primitive devait être environ de 1 m. 80 à 2 mètres; 2° et, en tenant compte de la colonne cylindrique, à l'Est, un couloir d'environ 1 mètre pour le passage des piétons et desservant peut-être une poterne; 3° un mur d'une épaisseur moyenne de 1 m. 80 perpendiculaire à la direction des piles rectangulaires. On l'a relevé vers l'Est sur une longueur de 4 mètres, mais il se prolonge bien davantage à l'Est et à l'Ouest de la porte

[1] *Notit. Dignit.*, édit. Seeck, cap. 37, p. 205.

monumentale P. Je croirais volontiers, avec M. Balleyguier, que le mur dirigé Est-Ouest était un mur d'enceinte séparant la partie civile de la partie militaire de la citadelle d'Alet, au moins à une époque inconnue, pendant le moyen âge. La porte P faisait communiquer ces deux parties.

Le sol ancien était à peu près à 1 mètre au-dessous du niveau du sol actuel.

3° *Petite construction non identifiée.* — Cette petite construction se trouve au point O du plan. En remarquant que le gazon des glacis était moins épais et moins vert suivant certaines bandes rectangulaires, j'ai découvert à l'Ouest et près du chemin du fort de 1759 deux murs de 0 m. 70 d'épaisseur se coupant à angle droit et se prolongeant sur plusieurs mètres de longueur dans les deux sens. Une tranchée de 0 m. 50 de largeur, ouverte en suivant à l'intérieur les deux côtés de l'angle droit, a fait apparaître aussitôt un édicule en forme de parallélipipède rectangle dont les dimensions extérieures sont les suivantes : hauteur, 0 m. 25 ; longueur, 1 m. 64 ; largeur, 1 m. 32. Aucune ouverture dans cette construction.

Le dessus (à 0 m. 15 au-dessous du gazon), d'un blanc immaculé, était formé de quartzites, de carbonates de chaux et, au-dessous, d'une sorte de voûte en briques rouges reposant directement sur une terre brune, très fine, qui provenait peut-être de la décomposition d'un plancher de bois. Les briques d'angles étaient de grandes briques romaines à rebords, et la plupart des membres de la Société archéologique de Saint-Malo pensent que ce petit monument est de l'époque romaine. Mais quelle en était la destination? Était-ce la base d'un autel isolé? la base d'un simple foyer d'appartement? la base d'un hypocauste? Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse.

4° *Objets trouvés dans les Fouilles d'Alet en 1907-1908.* — Outre les briques et tuiles dont il a été question plus haut, nous avons trouvé dans la profondeur des substructions, à 1 m. 50 au-dessous du gazon, plusieurs monnaies romaines que j'ai soumises à M. Adrien Blanchet. Ce sont : 6 pièces de Tétricus père, 1 de Numérien, 1 de Constantin, 1 d'Arcadius. Ces monnaies sont à ajouter à celles, très nombreuses, des empereurs des IIIe et IVe siècles trouvées depuis 50 ans au pied de ces mêmes remparts d'Alet.

Nous avons trouvé aussi dans nos profondes tranchées des fibules de bronze, dont une attribuée par M. A. Blanchet au Ier siècle de notre ère; des poteries des Ier, IIe et IIIe siècles, une monnaie des *Coriosolitæ* (vers 60 ans av. J.-C.) et une poterie gauloise. Ces deux derniers objets étaient enfouis en terre près du petit monument du n° 3. On voyait également en cet endroit des débris de cuisine, de coquillages marins analogues à ceux qui ont été signalés par M. du Châtellier dans l'anse de la Torche, près de Penmarch (Finistère)[1].

L. Campion.

[1] Enfin, je signalerai pour mémoire une hache celtique ou mieux un marteau de pierre polie avec trou d'emmanchement. Ce marteau a été dérobé par un visiteur.

INVENTAIRE

DES

MOSAÏQUES ROMAINES INÉDITES

DE VIENNE, SAINTE-COLOMBE

ET SAINT-ROMAIN-EN-GAL,

PAR M. BIZOT,

Conservateur du Musée de Vienne (Isère).

MANUSCRITS DE SCHNEIDER.

Les dessins des mosaïques relevées par Schneider et décrites dans ses manuscrits conservés à la Bibliothèque de Vienne (Isère) sont peu nombreux; s'il en manque, il faut l'attribuer à l'incendie de l'Hôtel de ville survenu en 1854; ce sinistre atteignit la Bibliothèque, qui était au deuxième étage, et s'attaqua plus particulièrement à la collection des manuscrits, parmi lesquels se trouvaient ceux de Schneider; les textes ont moins souffert, mais pour les dessins, les uns, ceux qui nous sont parvenus, ont été fortement attaqués par le feu, les autres, dont il est fait mention en diverses circonstances, ont disparu complètement.

Dans ces descriptions, les deux volumes ornés de ses dessins comprennent huit croquis ou dessins, qui nous paraissent avoir été destinés à faire partie de l'ouvrage qu'il se proposait de publier; mais en les collationnant avec l'Atlas d'Artaud, nous les avons tous trouvés reproduits dans ce grand recueil; le texte même de Schneider est répété dans l'*Histoire abrégée de la peinture en mosaïque* qui l'accompagne; aussi nous ne les mentionnerons que pour mémoire, savoir :

Planche d'Artaud n° XVI. — Labyrinthe avec petits carrés très simplement ornés;

Planche d'Artaud n° XVIII. — La grande mosaïque d'Achille reconnu à la cour de Lycomède;

Planche d'Artaud n° XXI. — Grand labyrinthe à panneaux, où se voient des coqs, poules, etc.;

Planche d'Artaud n° XXII. — Figure d'un globe céleste entouré de sept planètes;

Planche d'Artaud n° XXIII. — Grande pièce avec cercles étoilés et petits carrés, décors très variés;

Planche d'Artaud n° XXIV. — Petite mosaïque ayant l'aspect d'un tapis très agréable à la vue;

Planche d'Artaud n° XXV. — Grande mosaïque très endommagée; il s'y voit encore un turbot et des coquillages;

Planche d'Artaud n° LVII. — Médaillon octogonal, entouré de triangles et de losanges.

C'est là tout ce qui reste des dessins de Schneider, dans les manuscrits de la Bibliothèque de Vienne.

Dans les cartons, nous avons trouvé encore quelques dessins sans indications d'origine; ils ne sont pas représentés dans Artaud.

BIBLIOTHÈQUE DE VIENNE (ISÈRE).

1. La mosaïque représentée sur le premier dessin a la forme d'un carré, dont chaque côté, mesurant 4 mètres, est occupé par quatre octogones de 0 m. 55 de diamètre, enfermés respectivement dans un étroit encadrement; ce dessin est incomplet; il ne comporte même aucune bordure, bien qu'il en laisse soupçonner une; en second lieu, chacun des douze compartiments du pourtour est orné d'un petit motif à quatre branches teintées en noir, qui à première vue paraissent trop délicates; c'est qu'en effet il devrait être complété par quatre fleurettes, dont l'une est faiblement esquissée dans un coin. Cet ensemble paraît assez monotone et d'autant plus froid que les quatre octogones du centre sont complètement vides, disposition que nous trouvions absolument invraisemblable, lorsque sur une feuille détachée nous apparurent quatre animaux : un lion, un cheval, un tigre et un cerf, encadrés dans un octogone; en faisant le rapprochement avec les quatre compartiments nus remarqués sur le dessin décrit précédemment, nous avons pu, quoiqu'ils soient à une échelle différente, les aménager dans ces octogones vides; ceci, en y regardant de près, nous a permis de lire les noms de ces quatre animaux, dont l'écriture au crayon, très peu accentuée, nous avait échappé.

Ajoutons que ces animaux sont bien rendus à l'aquarelle; ils sont tous lancés au galop et, nous ne savons si c'est intentionnellement, le cheval est comme poursuivi par le lion, qui est dans le compartiment suivant; il en est de même du cerf sur lequel le tigre paraît vouloir s'élancer.

Ainsi cette mosaïque, qui nous avait d'abord semblé être banale, a pris un nouveau caractère artistique et un aspect intéressant, très animé par la présence de ces animaux; nous n'oublierons pas de mentionner que le carré, vu sur l'angle formé par un des pans coupés de chacun des octogones, est occupé par un élégant cratère rouge brique, dont le contour et les anses à jour sont d'un beau bleu en demi-teinte[1].

2. En 1883 il a été découvert, dans la rue alors nouvellement ouverte pour desservir le quartier supérieur de la ville, une portion de mosaïque, assez mutilée. Le dessin conservé à la Bibliothèque permet de juger de la disposition de l'ensemble. Au delà de la bordure formée, comme il s'en trouve souvent, de petits triangles noirs accolés en forme d'arêtes de poissons, on reconnaît que les motifs de la décoration consistaient en une série de lignes montantes, composées de cercles alternant avec des rectangles posés sur l'angle, de telle sorte que chaque rectangle se trouvait orienté entre quatre cercles, qu'il touchait par ses angles.

Les carrés, très richement encadrés par une large torsade polychrome et par des damiers noirs, sont décorés dans leur milieu d'une fleur ou d'un oiseau, tandis que les cercles sont ornés de huit grandes feuilles oblongues, qui se détachent en blanc sur fond noir; les vides restés entre ces différentes figures sont remplis par des lignes géométriques, posées en carrés pourvus de losanges noirs. Cet ensemble très mouvementé, qui ne manque pas d'une certaine recherche, devait produire beaucoup d'effet, peut-être cependant aux dépens de l'harmonie des formes et des couleurs blanches et noires, qui se heurtaient presque partout[2].

(1) Cf. Savigné, *Hist. de Sainte-Colombe*, p. 18.
(2) Cf. Leblanc, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II (1882), p. 76.

MUSÉE LAPIDAIRE DE VIENNE.

3. Une des plus somptueuses mosaïques qui aient été trouvées à Vienne est certainement celle d'Orphée, connue déjà depuis quelque temps, mais extraite du sol seulement en 1870; elle était située dans l'angle Sud-Est de la place publique appelée Champ de Mars. Il ne serait peut-être pas hors de propos de la rattacher à la présence de la statue de bronze de Pacatianus, trouvée à peu de distance de ce point quelques années après; ces deux monuments offrant un grand intérêt peuvent avoir une communauté d'origine.

Elle mesurait 6 mètres de longueur sur 4 mètres de large; son étendue est sensiblement réduite à raison de l'état incomplet ou dégradé dans lequel elle a été recueillie; mais les parties faisant défaut ne lui causent qu'un dommage relatif, puisque par le dessin et même à première vue, on peut faire une restitution entière des parties perdues, à l'aide du tracé de ses lignes architecturales, qui forment encore des motifs complets, dont on admire l'heureuse conception.

Le motif central représente Orphée jouant de la lyre; il est assis sur un rocher entre deux arbres; l'instrument repose sur son genou gauche; de la main droite il en fait vibrer les cordes; elles sont au nombre de sept, fixées au sommet sur une traverse horizontale reliant les deux bras de la lyre et attachées au bas à une partie pleine dont la surface mamelonnée paraît être une carapace de tortue.

Le poète, de face, regarde dans l'espace d'un air inspiré, peut-être un peu dur, ce que nous attribuerons à la technique, à la difficulté d'obtenir avec des cubes de pierre les effets que donne la peinture.

Sa figure jeune est encadrée dans une chevelure abondante, que surmonte un petit bonnet phrygien. Le mouvement de son corps est aisé, bien naturel. Il porte un ample vêtement de couleur, d'un bleu foncé, qui l'enveloppe du cou jusqu'aux pieds; cependant il paraîtrait doublé; celui du dessus serait de couleur verte et s'arrêterait à la taille.

Il s'en détache, en jaune clair, une sorte de vêtement de dessous et qui ne se montre qu'à la jambe et au bas du côté droit,

comme fait simplement de morceaux d'étoffes destinés à protéger ces parties du corps, qu'ils enveloppent amplement, en y paraissant même fixés à l'aide de cordons, à moins que par cette teinte claire, l'artiste n'ait eu l'intention de figurer le nu de la chair, auquel cas on ne saurait comment expliquer ces cordons.

Aux huit côtés de cet octogone central se rattachent huit autres figures, savoir : quatre octogones de mêmes dimensions, attachés aux faces diagonales de droite et de gauche, puis quatre petits carrés élevés sur les quatre autres côtés de l'octogone, soit deux sur l'axe horizontal et deux sur l'axe vertical du même octogone central, ou, en d'autres termes, un de chaque côté d'Orphée, un troisième au-dessus de sa tête, le quatrième sous ses pieds.

Cette disposition, qui ne serait que classique, d'un très bel effet d'ailleurs, prend une nouvelle et grande allure par l'adjonction de deux nouveaux octogones en prolongement, haut et bas, de l'axe vertical, c'est-à-dire l'un au-dessus et l'autre au-dessous des petits carrés mentionnés en dernier lieu; ce tracé est complété par quatre nouveaux petits carrés, qui marquent en quelque sorte les quatre angles de la mosaïque.

Cet ensemble comporte donc six grands octogones qui rayonnent autour de celui du centre et six petits carrés très habilement agencés entre les précédents.

La présence d'Orphée que nous avons signalée au centre de la mosaïque avait un complément en quelque sorte obligatoire, celui des animaux dont il est ordinairement entouré; quelle eût été, en effet, la destination de ces panneaux disposés avec tant de soin? aussi ne sera-t-on pas surpris d'en voir figurer quatre dans les octogones, un lion, un tigre, un cheval et un sanglier, tous d'une très bonne exécution. Quant aux deux autres manquants, l'un est assez dégradé pour que l'on hésite à lui donner un nom, le dernier a disparu à peu près complètement.

Les petits panneaux carrés ne sont pas décorés avec moins de goût : c'est la gent ailée qui en fait les frais; elle est représentée par des perdrix, canard, perroquet, dinde, pintade, etc., aux plumages revêtus de belles couleurs.

Tous ces compartiments sont reliés les uns aux autres par une riche torsade polychrome, qui court des grands aux petits, donnant à l'ensemble un aspect des plus amples; malheureusement (si nous pouvons pleinement apprécier ce qu'a été cette belle œuvre) nous

avons à regretter les vides relativement importants qui s'y sont produits[1].

4. Dans une dépendance du Musée lapidaire se dressent contre les murs cinq grands compartiments de mosaïques juxtaposés sans ordre; ils ont fait partie d'un seul groupe, sans qu'on puisse en apprécier, même approximativement, les dimensions primitives; ce qui paraît certain, c'est qu'ils appartenaient à un vaste édifice; nous avons fait divers essais de restitution des panneaux manquants.

En supposant qu'ils étaient placés sur deux rangs seulement, ce qui n'avait pour ainsi dire jamais lieu, il en manquerait trois au minimum pour en former un assemblage correct. En les disposant sur trois rangs, nombre impair, on arriverait au nombre de douze pièces, avec une surface de 35 à 40 mètres; c'est le parti qui nous a paru devoir être préféré.

Chaque compartiment se compose d'un grand cercle de 1 m. 10 de diamètre inscrit dans une frise de 0 m. 27, occupée par de riches entrelacs de quatre couleurs : noir, blanc, jaune, rouge.

On remarque quatre types différents. Deux forment une sorte de treillis. L'un d'eux présente cinq bandes verticales coupées en diagonale dans les deux sens par d'autres bandes sous un angle assez aigu. L'autre ne diffère du précédent qu'en ce que les croisillons sont coupés par des bandes horizontales et non verticales. Toutes ces bandes sont blanches sur fond noir.

Le motif du troisième type comprend, au centre, un cercle orné d'une rosace à huit feuilles, autour de laquelle s'étagent cinq zones concentriques, allant en grandissant du centre à la circonférence, dans lesquelles se dessinent des écailles en demi-cercle, blanches pourvues de petits lobes noirs.

Le quatrième type comporte cinq rangs d'octogones parallèles, formés d'un filet blanc entre deux noirs, ménageant entre eux un grand carré blanc, dont le centre est plaqué d'un petit carré rouge. Quant aux écoinçons, ils sont ornés de sujets divers : des oiseaux font pendant à des dauphins; des boucliers à des canthares; il y a encore des coupes et des cornes ornées de rubans rouges.

Enfin l'encadrement général, large de 0 m. 34, non compris une

[1] Cf. Leblanc, *Congrès archéolog. de Vienne*, 1879, p. 33

bordure extérieure unie grise de 0 m. 20, comporte une suite de fleurs de lotus et de rais de cœur, alternés en sens inverse et réunis par de délicates tiges contrecourbées[1].

Nous mentionnerons pour mémoire divers panneaux détachés en assez grand nombre, tant au Musée lapidaire qu'à la Salle des antiques; ce sont, soit de belles têtes encadrées dans de riches torsades, soit des animaux, des oiseaux, des fruits, etc., généralement d'une bonne exécution, mais épars et de diverses provenances aujourd'hui ignorées.

5. On connaît encore une autre belle mosaïque[2] qui représente un sujet essentiellement maritime.

De forme très allongée et étroite, le centre en est occupé par une tête toute hérissée de feuilles de joncs, d'où émergent des pattes d'écrevisses et de crabes. Ses quatre angles sont décorés de gracieux amours ailés, assis sur des dauphins, dont ils dirigent la marche à l'aide de rênes tenues à deux mains; le reste est occupé par des poissons de toutes formes et de toutes grosseurs, nageant en tous sens, rendus d'ailleurs avec une rare facilité d'exécution. C'est une mosaïque remarquable, découverte il y a une quarantaine d'années en même temps qu'une statue d'Apollon Pythien[3] sur l'emplacement sans doute d'une très riche demeure, alors édifiée près de la voie romaine d'Arles à Vienne; celle-ci a été de nos jours remplacée par la rue Vimaine, dont le nom viendrait de : *Via magna*, qualificatif donné par divers auteurs à cette voie antique.

Cette mosaïque a été replacée dans la maison actuelle, bâtie sur les vestiges de l'ancienne; elle sert de dallage selon son ancienne destination.

SAINTE-COLOMBE ET SAINT-ROMAIN-EN-GAL.

Ces deux localités, dont les habitations sont enchevêtrées les unes dans les autres, ne formaient, comme l'on sait, à l'époque romaine, qu'un quartier de Vienne, mais séparé par le Rhône et desservi directement par un pont, dont les fondations subsistent encore.

(1) Cf. Leblanc, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I (1881), p. 233-234.
(2) Cf. Leblanc, *Bull. monum.*, t. XXXIII (1867), p. 384.
(3) Maison Jouffray.

Parmi les nombreuses découvertes qui y ont été faites, les mosaïques tiennent une place importante. Nous en avons reconnu un certain nombre, qui, mises au jour depuis un temps relativement court, ne se trouvent reproduites dans aucune publication.

Dans la propriété de M. Grange, sur les bords du Rhône, mais à une hauteur que respectaient, sans doute, les grandes crues, comme de nos jours, nous avons compté six mosaïques, réparties en nombre égal entre deux corps de bâtiments, qui étaient peu éloignés l'un de l'autre, mais paraissant avoir constitué deux propriétés différentes.

L'un de ces corps de bâtiments, celui dans lequel se trouvait la mosaïque d'Hylas, en comportait à la suite de celle-ci une autre assez étendue et n'ayant guère de remarquable que la représentation d'un petit bassin, où se voyaient deux perroquets; elle a été détruite dans le but d'en utiliser les petits cubes pour réparer les ornements accessoires de la mosaïque d'Hylas[1].

La troisième, formée d'un dessin rectiligne, trouvée en mauvais état, a dû être abandonnée; nous ne faisons état ni de l'une ni de l'autre.

L'autre bâtiment est celui où ont été découvertes trois mosaïques décrites ainsi qu'il suit :

6. La première, dont le motif principal est enfermé dans un carré de 1 m. 84 de côté, comprend, entre les filets des bordures, un grand cercle, pourvu d'une belle torsade formée de pierres de cinq couleurs, dont les teintes vont en augmentant d'intensité. Il s'y remarque d'abord un grand hexagone, qui, à son tour, en embrasse sept, savoir : celui du centre, autour duquel rayonnent les six autres respectivement attachés à ses six côtés; tandis que chacun de ces sept compartiments est séparé de ses voisins par un double rang de cubes noirs, il en renferme lui-même un autre un peu moins grand, qui forme une sorte de médaillon.

Celui du centre encadre une jolie tête de jeune homme, dont la coiffure fuyant en arrière est surmontée d'un petit bonnet phrygien; c'est Orphée, on ne saurait en douter, surtout en voyant dans les six autres petits panneaux les fauves qui souvent composent son

[1] Espérandieu, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1902, p. 134, 155.

cortège, des lions, des tigres, des léopards, etc. Aux quatre angles de la mosaïque, dans les espaces délaissés par le cercle, se voient des têtes de jeunes femmes absolument belles, personnifiant les quatre saisons caractérisées par les emblèmes ordinaires, par les fleurs et les fruits attachés à leurs coiffures. Ces petites figures admirablement peintes attirent par leur grâce toute l'attention du spectateur.

La représentation de ces bêtes sauvages peut laisser à désirer, mais s'il en est ainsi, l'auteur peut facilement en être excusé par la difficulté d'en faire, à Vienne, les portraits d'après nature; mais aussi on doit par la même raison apprécier la beauté des modèles qui ont servi de types pour les figures de ces quatre saisons. Et encore à propos de ces animaux qui sont tous couchés, au lieu d'être droits, menaçants, leur attitude calme et paisible, ici, n'est-elle pas l'indice parfaitement senti et exprimé par l'artiste de l'influence mystérieuse d'Orphée sur les fauves, dont il apaisait la fureur par sa seule présence[1]?

7. La seconde mosaïque a assez exactement 3 mètres de largeur sur 5 mètres de longueur dans sa partie la plus intéressante, qui est entourée d'une large bordure.

Le motif principal, de forme hexagonale, mesure 0 m. 70 de diamètre; il est distribué sur trois rangs : les deux rangs latéraux comprennent chacun quatre compartiments; le rang du milieu en comprend trois et deux moitiés. Le décor de ces compartiments est varié; dans ceux des angles, ce sont de grands canthares à anses d'une forme très élégante; quant aux autres, l'ornementation comporte plusieurs types d une flore puissante de lotus, de campanules et de gros bourgeons symétriquement groupés et inscrits tantôt dans un cercle, tantôt dans une figure à quatre ou à huit lobes peu accentués dessinés par un étroit filet noir. Ces hexagones sont séparés par une bordure de 0 m. 26 dont les raccords, à chaque angle des hexagones, forment de délicates étoiles à six pointes, alternées de petites rosaces.

L'aspect général de cette mosaïque est rendu des plus gracieux, tant par la disposition judicieuse des grands panneaux hexagones que par les détails très fins des petits motifs qui les séparent. La grande bordure qui l'enveloppe, d'un fond blanc moucheté de quelques fleu-

[1] Héron de Villefosse, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CIII.

rettes et de petits croisillons, forme une heureuse opposition avec la partie centrale, qui est pourvue d'une abondante décoration.

8. La mosaïque de ce groupe qu'il nous reste à décrire nous a d'abord séduit par la claire distribution de son plan, l'ingéniosité de l'enlacement des lignes et la richesse du décor architectural de cette petite œuvre, entièrement tracée à la règle et au compas.

Elle forme un carré de 3 m. 20, non compris une bordure unie de 0 m. 20, qui en enveloppe toutes les faces.

Sa disposition générale comporte, aux quatre angles, des médaillons, dont les figures allégoriques se rapportent aux quatre saisons. Un de ces médaillons représente un homme âgé aux traits tourmentés, les cheveux en désordre; vers l'un de ses côtés apparaît un *pedum;* c'est sans doute l'Hiver. Dans un autre se voit une tête de jeune homme, d'une très belle exécution, couronnée d'un feuillage vert; c'est peut-être le Printemps. Les deux autres médaillons comportent chacun un buste d'homme et un buste de femme, dont les traits ne sont pas absolument conservés. Cependant dans l'un se voit une tête de femme remarquable par sa coiffure, dans l'autre on distingue un homme, qui porte un vase de fruits; dans le premier on pourrait être autorisé à reconnaître l'Été, et l'Automne serait représenté par le dernier sujet.

Au centre est un cadre à peine plus grand que les médaillons que nous venons de mentionner : un homme jeune y est représenté; autant qu'il est possible d'en juger, il est debout et de face; de la main gauche, dont l'avant-bras est gracieusement et légèrement relevé, il tient une longue baguette, posée un peu obliquement; du même côté, un bloc de pierre cubique sert de support à un assez grand vase rempli de fruits, alors que sur sa droite, le bras tendu, le personnage présente la main à un chien couché à ses pieds, qui se retourne en levant la tête. Au second plan, deux arbres, un de chaque côté de l'homme, forment le fond de cet intéressant petit tableau, malheureusement dégradé, ce qui ne nous permet pas de nous rendre un compte exact des mouvements du personnage, dont l'allure paraît très gracieuse.

Quant aux lignes architecturales du labyrinthe, elles occupent, d'une façon bien entendue, le milieu de chaque face de la mosaïque. Toutes les lignes de cette belle composition courent sans interruption, ornées d'une suite indéfinie de petits triangles noirs disposés

en arêtes de poissons, qu'accompagne avec la même persistance une torsade, dont le nombre des enroulements est d'une exécution déconcertante[1].

L'avenue de la gare de Sainte-Colombe est bornée au Sud par des jardins appartenant à M. M. Chaumartin; on y a trouvé divers objets antiques et notamment deux mosaïques assez voisines de celle récemment découverte, et dont la valeur archéologique a été mise en lumière dans la savante description donnée par M. Héron de Villefosse.

9. De ces deux mosaïques, toutes deux enlevées aujourd'hui, l'une n'est plus représentée que par des panneaux, où se voient de jolis motifs, des oiseaux, des fleurs, etc.; le reste n'a pu être conservé que par fragments.

10. Quant à la seconde, elle a été replacée en son état primiti par M. T. Chaumartin dans une des pièces du rez-de-chaussée de la grande et belle habitation de M. Michoud à Sainte-Colombe; elle est intéressante par son élégance et par la finesse de ses détails; elle mesure environ 3 m. 50 sur 4 m. 50. C'est ainsi un rectangle allongé, dont une des extrémités est pourvue de deux petits bras, qui formaient probablement les amorces de deux couloirs accédant à d'autres chambres latérales.

Elle est d'une parfaite régularité, sans obéir à des lois de symétrie, qui rendent parfois les plus jolies compositions désagréables et fatigantes à la vue.

Si nous faisons un instant abstraction de la partie supérieure qui se trouve sur la ligne des deux petits couloirs déjà mentionnés, nous déterminons, à la partie basse, une grande figure rectangulaire à côtés égaux, dont le centre carré est orné d'un canthare élégant, duquel s'élève un petit palmier, dont les branches retombent arrondies de chaque côté; c'est là le motif principal, autour duquel est ménagé un premier champ formé de huit losanges et de quatre rais de cœur; puis au delà, dans deux angles du carré agrandi, se voient, deux à deux, quatre poissons affrontés, des perches, nous paraît-il, ou des carpes et, dans les deux angles opposés, quatre dauphins; ceux-ci, à l'inverse des premiers, se rejoignant deux à

[1] Héron de Villefosse, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CII.

deux par leurs queues, comme s'ils étaient attachés; la rencontre des uns et des autres est indiquée par un minuscule trident.

Vers l'autre extrémité de la mosaïque et à la fois dans l'axe du canthare et dans celui des petits couloirs, est tracé un carré entièrement occupé par un gros vase, pourvu d'un petit pied et de petites anses; il est vide.

Voilà pour la partie centrale de la mosaïque; quant aux zones appuyées aux faces latérales, elles comportent pour chaque côté trois figures et une demie, formant une étoile à huit pointes aiguës, séparées les unes des autres par de petits carrés blancs inscrits dans d'autres carrés noirs posés en losange.

Nous bornons là notre description, évitant de la donner plus détaillée, pour ne pas la rendre plus confuse, craignant même déjà de ne pas nous être fait suffisamment comprendre, tant cette mosaïque comporte de détails, tant les figures qui la composent sont nombreuses, fines et souvent insaisissables. C'est en somme une intéressante pièce, pour laquelle l'architecte a dépensé, en la composant, beaucoup de délicatesse et une grande habileté[1].

11. Il y a une douzaine d'années, nous avons eu l'occasion d'assister à la découverte de plusieurs mosaïques à Sainte-Colombe, dans une propriété appartenant alors à M. Marchisio; nous n'avons pu relever les mesures complètes de la principale, parce qu'elle s'étendait aussi dans la propriété voisine. Toutefois, nous avons pu en dessiner une partie avec une très grande précision.

L'ensemble de cette mosaïque se compose d'une série de grands compartiments carrés, séparés en tous sens par de larges bandes très décorées elles-mêmes.

Les grands panneaux sont ornés de motifs alternativement ronds et carrés, mais tous différents. Le premier, occupant un des angles de la mosaïque, est rond; il est bordé d'une large torsade polychrome, qui renferme dans son milieu un bouquet de quatre feuilles en forme d'amandes ovales, très allongées, tracées d'ailleurs au compas; le vide laissé entre elles a la forme d'une feuille à trois pointes.

L'espace libre laissé par le cercle aux quatre angles intérieurs du carré est rempli par des trèfles et des rais de cœur.

[1] Savigné, *Hist. de Sainte-Colombe*, p. 189, 192, 197-198.

Un autre de ces compartiments, également de forme ronde, est beaucoup plus intéressant; son décor comporte deux cercles concentriques assez espacés, entre lesquels se développe un bel enroulement de dix volutes ornées de fleurs et de feuilles variées et de couleurs où dominent le rouge et le bleu. La partie centrale surtout se distingue des autres; elle représente une table à trois pieds, *mensa tripes*, qui porte un grand cratère, un petit canthare et un plat; il existait peut-être un autre vase, dont on voit l'amorce sur un des bords de la table, mais ici les petits cubes manquent. Les quatre angles sont occupés par des dauphins.

Les compartiments carrés comportent, comme encadrement, une vigoureuse torsade faite de quatre cordes de couleurs : bleu, blanche, jaune, rouge; dans le centre sont groupés des feuillages de divers modes, rivalisant d'ingéniosité pour varier les formes de groupement des feuillages et des fleurs, qui sont très souvent les mêmes. Les remplissages des grands carrés sont d'autres fois formés de figures géométriques de teintes différentes.

Quant aux écoinçons des motifs ronds, ce sont tantôt des coupes de diverses formes, tantôt des cornes, des rhytons, etc.

Les encadrements des grands compartiments sont remplis par une suite d'hexagones s'appuyant toujours sur la pointe des encadrements par deux angles; le milieu en est orné d'une délicate rosace à six pointes dirigées dans les six angles des hexagones. Ces derniers sont au nombre de deux complets et de deux moitiés pour chaque côté d'un grand compartiment.

12. L'ensemble de cette mosaïque avait un certain aspect; ses grandes dimensions ont pu dispenser d'entrer dans plus de détails; d'ailleurs elle n'était pas la seule, dans la même propriété; nous en avons relevé une autre dans une petite salle qui se terminait par un hémicycle; le pied des murs était garni de plinthes de marbre, que nous avons retrouvées en partie. Ce pavage représentait des poissons de diverses espèces, qui nageaient en pleine eau. Nous ne possédons plus notre dessin; aussi nos souvenirs sont-ils un peu vagues.

La villa de M. Marchisio était assise immédiatement au pied de la montagne, mais à une certaine altitude, qui dominait un peu toute la vallée jusqu'au Rhône; elle devait être très riche : le pro-

priétaire y avait trouvé un grand camée, malheureusement incomplet, des plaques de marbres ornés de jolies sculptures décoratives, et divers autres objets antiques[1].

Nous pouvons encore signaler d'autres mosaïques; mais elles dorment intactes de leur sommeil de quinze ou dix-huit siècles; à peine ont-elles été entrevues pendant assez peu de temps pour manifester leur présence.

SAINTE-COLOMBE ET SAINT-ROMAIN-EN-GAL.

13. Nous citerons celle de M. Forest, à la Chanterie; nous l'avons vue un instant, il y a environ douze ans; elle est formée de lignes géométriques avec des compartiments pourvus d'ornements divers; elle ne manque pas d'intérêt.

14. Dans la propriété Joubert, sur les bords du Rhône, il s'en trouve une; sa place nous a été indiquée, mais nous ne l'avons pas vue.

15. Dans l'ancienne propriété Divat, la mosaïque est engagée, partie sous le bâtiment, partie sous le sol de la route nationale de Lyon à Nîmes; nous ne l'avons pas vue, mais elle nous a été souvent signalée.

16. Propriété Paumier; cette deuxième mosaïque, située à environ 20 mètres de celle de Lycurgue, récemment découverte, a été en partie détruite aussitôt trouvée; l'autre partie reste engagée sous le trottoir de la route; nous l'avons vue.

17. Propriété Terry, avenue Joubert; mosaïque très fine, décorée d'oiseaux, de figures, etc.; elle est engagée en partie dans la propriété voisine, côté du couchant; nous l'avons vue.

18. Propriété Chaize, le long de la même route de Lyon à Nîmes. Là ont encore été trouvées deux mosaïques, mais elles sont restées en place; c'est là qu'a été trouvée celle dite des *Jeux du*

[1] Cf. Savigné, *Hist. de Sainte-Colombe*, p. 189.

Cirque, très fine et très intéressante, appartenant aujourd'hui à M. Michoud [1].

19. Propriété Louvier, sur le bord de la route nationale; nous croyons qu'il y en a une, mais nous ne l'avons pas vue.

VIENNE.

20. Propriété Charlin, rue Vimaine; le propriétaire nous en a signalé une à plusieurs reprises; mais nous ne la connaissons pas.

Tel est l'état actuel des mosaïques de Vienne, de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gal. Nous les enregistrons avec l'espoir qu'il s'en découvrira encore d'autres, qui viendront s'ajouter dignement à celle d'Achille chez Lycomède, à celle des Travaux champêtres, actuellement au Louvre, à celle d'Hylas, au Musée de Grenoble, et à celle de Lycurgue de la collection de Vienne.

E. Bizot.

[1] Savigné, *loc. cit.*

NOTE

SUR

UN INSTRUMENT DE PÊCHE GALLO-ROMAIN DU MUSÉE DE SEMUR (CÔTE-D'OR),

PAR M. LE COMMANDANT ESPÉRANDIEU,

Membre non résidant du Comité.

J'ai eu l'occasion de voir l'année dernière, au Musée de Semur-en-Auxois, un objet gallo-romain, de terre cuite grossière, dont la forme et la destination me paraissent nouvelles. La vignette,

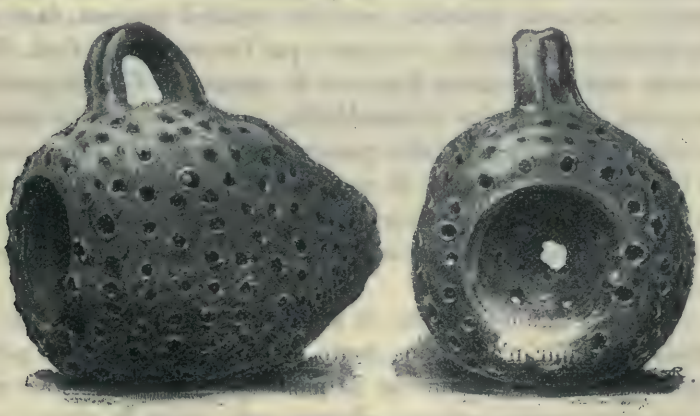

Instrument de pêche gallo-romain de terre cuite.
Musée de Semur (Côte-d'Or).

qui le représente sous deux aspects, peut me dispenser d'une longue description. On se rend parfaitement compte qu'il s'agit d'une nasse, constituée par une sorte de bouteille, pourvue d'une anse, dont le fond, refoulé vers l'intérieur, porte l'ouverture par

laquelle entraient les poissons. Une partie du goulot a disparu; l'objet dans son état actuel n'a plus qu'une longueur de 0 m. 20 sur 0 m. 14 de diamètre.

Comme on le voit, cette poterie se rapproche sensiblement de la carafe à goujon, dont se servent, de nos jours, les pêcheurs en eau douce. Elle en diffère, toutefois, par la façon dont on établissait le courant d'eau. Les échancrures du bouchon de liège de la carafe sont remplacées par une multitude de petits trous pratiqués sur toute la surface de la nasse, sauf par dessous, où la partie destinée à reposer sur le fond de la rivière a une forme légèrement concave.

Il paraît bien, d'autre part, que ceux des trous qui garnissent la panse et le fond ont été percés de l'intérieur vers l'extérieur. Pour atteindre ce résultat, la poterie a été faite en deux parties. Le fond a été placé après coup et fixé au moyen d'un léger refoulement dela pâte encore molle de la bouteille. On peut supposer la raison de cette technique. Le poisson qui cherchait à s'échapper allait placer sa tête contre les rebords des trous par lesquels se produisait le courant d'eau. Si des aspérités produites par le refoulement de la terre l'avaient sans cesse contrarié, peut-être serait-il parvenu, dans ses déplacements continuels, à repasser par l'ouverture du fond. Des rebords unis et le courant d'eau vive le retenaient. Cette hypothèse me paraît d'autant plus vraisemblable, qu'une disposition inverse est employée, dans la carafe à goujon, pour éloigner les poissons de l'ouverture par laquelle ils sont entrés. L'intérieur de cette ouverture est bordé d'aspérités produites par la cassure irrégulière du verre. Je crois même que certains pêcheurs ont l'habitude d'y placer des pointes saillantes.

Comme la carafe à goujon, la nasse de poterie que possède le Musée de Semur n'était sans doute employée que dans les petits cours d'eau à fond de sable ou de menu gravier. L'anse dont elle est pourvue semble indiquer, d'autre part, qu'on la plaçait à la main. On sait que la carafe à goujon se manœuvre, le plus souvent, au moyen d'une cordelette.

Je m'excuse d'une communication dont l'intérêt peut paraître minime. Mais, comme je le disais en commençant, l'engin de pêche que possède le Musée de Semur est sans doute unique jus-

qu'à ce jour. Il intéresse l'un des petits côtés de la vie privée de nos pères, et je veux espérer qu'à ce titre on me pardonnera de ne point l'avoir jugé trop indigne du Congrès des Sociétés savantes.

Commandant Espérandieu,

Membre non résidant du Comité.

SUR L'ÂGE DES DESSINS
DE LA GROTTE DES COMBARELLES
(DORDOGNE),

PAR M. PEYRONY,

Instituteur public aux Eyzies (Dordogne).

La découverte de nombreuses grottes ornées de gravures et de peintures remontant à l'époque préhistorique, en France, en Espagne et en Italie, ne permet plus à personne de douter de l'authenticité et de la haute antiquité de ces dessins. Maintenant il serait bon d'arriver à fixer, pour chaque caverne, l'âge de ces œuvres d'art primitives.

Lorque des dépôts quaternaires les recouvrent en tout ou en partie, comme à Pair-non-Pair, à La Grèze et à Teyjat, rien de plus facile. Lorsque la grotte a servi d'habitation, bien que les dessins soient à nu, comme à La Mouthe, à Marsoulas, à Altamira, etc., on y arrive facilement; mais si les troglodytes ne sont venus là que pour y exercer leur art ou pour faire leurs cérémonies, et n'y ont laissé que peu (comme à Font-de-Gaume) ou pas d'outils et d'armes (comme aux Combarelles, à Bernifal), cela est plus difficile.

Au congrès préhistorique de Périgueux, en 1905, MM. Capitan, Breuil et moi, avons démontré que les décorateurs de Font-de-Gaume étaient probablement les troglodytes de la grotte des Eyzies [1]. Je me propose de rechercher ici quels sont ceux qui ont pu faire les dessins des Combarelles [2].

[1] Le docteur Capitan, l'abbé Breuil et Peyrony, *Nouvelles observations sur la grotte des Eyzies et ses relations avec celle de Font-de-Gaume*, dans le *Compte rendu du Congrès préhistorique de Périgueux*, 1re session.

[2] La grotte des Combarelles est située sur le territoire de la commune des Eyzies-de-Tayac (Dordogne). Dès la découverte des gravures, MM. Capitan et Breuil rapprochèrent ces gravures des Combarelles de celles de Pair-non-Pair.

Description sommaire des lieux. — On sait que la grotte des Combarelles s'ouvre à l'Est, dans un court et étroit vallon aboutissant à la vallée de la Beune. Elle forme à l'entrée un large abri, occupé par une étable, où débouchent les deux branches qui la composent.

La branche de gauche, très longue, parfois très humide, parcourue à la saison des pluies par un ruisselet venant du fond, est celle qui est ornée. Elle n'a jamais servi d'habitat : les fouilles qui y ont été pratiquées n'en ont pas fourni le moindre indice.

La branche de droite, plus courte et sèche, a été occupée à l'époque préhistorique.

À environ quarante mètres en aval, la grotte Rey s'ouvre dans le même vallonnet et dans la même falaise. Elle a été également habitée aux temps paléolithiques.

Les troglodytes des grottes Rey et des Combarelles, décorateurs de la caverne. — En dehors de ces deux stations préhistoriques, les plus rapprochées de la grotte des Combarelles sont celles des Eyzies près de Font-de-Gaume; celles de Cazelle à trois kilomètres de là, non loin des cavernes ornées de Bernifal et de La Calévie; les gisements des environs de Laussel, à 4 et 5 kilomètres, entourant celle de La Grèze. Tous les troglodytes, autres que ceux des grottes Rey et des Combarelles, avaient leurs demeures au moins à trois kilomètres de là, et une caverne dans leur voisinage immédiat. Ils n'avaient donc aucune raison pour aller visiter et orner celle des Combarelles. Au contraire, ceux des grottes Rey et des Combarelles étaient tout naturellement désignés pour cela, puisque, comme nous allons le voir, c'étaient des artistes.

Âge des dessins. — À quelle époque peut-on faire remonter ces dessins? Telle est la question que je me suis posée avec d'autres. En examinant les parois de la grotte, on peut s'apercevoir, comme MM. Capitan, Breuil et moi l'avons constaté souvent, qu'un grand nombre de gravures sont superposées et ont été faites à différentes époques, les derniers venus traçant les leurs sur celles des premiers [1].

[1] L'abbé Breuil, *L'évolution de l'art pariétal des cavernes de l'âge du renne*, dans le *Congrès de Monaco* (1907).

M. E. Rivière a fouillé les grottes des Combarelles et Rey[1].

Pour cette dernière, il dit que les silex sont moins nombreux que dans celle des Combarelles, mais certains d'entre eux sont fort beaux, comme formes, comme dimensions et comme retouches. Ce sont des grattoirs simples et doubles, des grattoirs-burins, des burins, de belles et grandes lames, des pointes dont une représente le type solutréen, tandis que d'autres affectent la forme moustérienne (l'une d'elles ressemble à une hache chelléenne), de très petites pointerolles et des racloirs.

Quant à l'industrie osseuse, elle comprend des pointes de sagaies dont une à base légèrement fendue pour être emmanchée et d'autres à base en biseau, des lissoirs, des dents percées, quelques pièces ornées de traits, enfin deux côtes de ruminants amincies portant : l'une, un poisson entier gravé et sculpté; l'autre, la nageoire caudale d'un second découpée et gravée.

La faune est presque identique à celle de la grotte des Combarelles; cependant M. E. Rivière fait remarquer que les grands carnassiers (ours, hyène, canidés, félins) y sont moins rares. Cette faune semble être moins froide et plus ancienne que celle des Combarelles.

L'industrie lithique, d'après la description de M. E. Rivière, paraît se rapporter au *moustérien*, à l'*aurignacien* et un peu au *solutréen*.

L'industrie osseuse rappelle l'*aurignacien* : pointe à base fendue, objets sculptés, absence de harpons, surtout absence d'aiguilles.

La faune et l'industrie semblent bien indiquer que la grotte Rey est des *époques moustérienne* et *aurignacienne* et qu'elle a pu être occupée un peu à l'époque *solutréenne*, puisque M. E. Rivière y a trouvé une pointe du type solutréen.

La branche de droite de la grotte des Combarelles a fourni au même explorateur, comme industrie lithique : « une quantité considérable de silex taillés qui peuvent se chiffrer par milliers, silex magdaléniens, tels que burins, grattoirs simples et doubles, pointes, pointerolles, nucléus ».

Comme armes et outils en os : deux harpons, l'un à une rangée

[1] E. Rivière, *Nouvelles recherches anthropologiques et paléontologiques dans la Dordogne*, dans *Congrès de Caen* (1894). — *Trente-sept ans de fouilles préhistoriques et archéologiques en France et en Italie*, dans *Congrès de Lyon* (1906).

de barbelures, l'autre à deux, ce dernier un peu grossier; des aiguilles, des poinçons, des pointes de sagaies à grand biseau, des dents et des coquillages percés, des os gravés, « un scapulum de cervidé remarquable par les curieux dessins dont il est orné et parmi lesquels on distingue, malgré la confusion des traits, des croupes d'animaux et des ramures de renne ».

Cette industrie, avec ses harpons, ses aiguilles et son outillage lithique, est bien de l'*époque magdalénienue*, du *début et du milieu*, probablement, car il n'a été trouvé aucune de ces fines gravures avec nombreux détails recueillies à la grotte des Eyzies et qui caractérisent le *magdalénien le plus récent*.

CONCLUSION.

Donc le vallonnet des Combarelles a été habité à l'*époque moustérienne*, à l'*époque aurignacienne*, à l'*époque magdalénienne* et un peu, semble-t-il, à l'*époque solutréenne*.

Il est donc probable que les sculpteurs et les graveurs de poissons de la grotte Rey, qui étaient *aurignaciens*, ont dû faire les premières gravures de la branche de gauche des Combarelles et que l'ornementation a été continuée ensuite par ceux habitant la branche de droite [1].

Les gravures les plus incisées doivent être *aurignaciennes;* il y en a quelques-unes de *solutréennes;* mais le plus grand nombre des dessins peuvent se classer dans le *magdalénien inférieur et moyen;* car, il n'y a pas ici de ces petits graffiti avec nombreux détails qu'on rencontre à Font-de-Gaume et qui rappellent les fines gravures du *magdalénien supérieur* de la grotte des Eyzies.

D. Peyrony.

(1) On sait que le travail de l'os ne débute qu'à l'époque aurignacienne.

FOUILLES

DANS

UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN,

À ESVRES (INDRE-ET-LOIRE),

PAR M. OCTAVE BOBEAU,

Correspondant du Comité.

Le bourg d'Esvres est une localité très ancienne, située sur la rive droite de l'Indre entre Montbazon et Cormery.

De temps en temps, certains travaux de construction, de voirie ou de labour, effectués dans le sol de cette agglomération et de la région qui l'entoure, mettent au jour d'intéressantes trouvailles archéologiques représentant non seulement les périodes gauloise, gallo-romaine, mérovingienne et suivantes, mais encore les principaux âges préhistoriques de la pierre.

Malheureusement, le hasard et l'indifférence ont longtemps présidé seuls à ces découvertes, dont plusieurs resteront sans profit. Mais, depuis un certain temps déjà, presque toutes sont préservées de la destruction et acquises à la science, grâce au concours intelligent de deux honorables habitants d'Esvres : M. Emile Gautron, maire de cette commune, et son frère, M. Auguste Gautron, qui, avec un zèle des plus louables, recueillent pieusement la plupart de ces trouvailles représentant le lointain passé de leur pays natal.

Ces différents objets, centralisés chez eux, forment à l'heure actuelle deux petites collections locales méthodiquement classées, fort intéressantes, donnant une impression très réelle de la physionomie archéologique de cette contrée tourangelle dans le cours des différents âges préhistoriques et des périodes suivantes, jusqu'au haut moyen âge.

Recueillis, pour la plupart, antérieurement à nos recherches et mis au jour, dans le même terrain ou les pièces de terre environnantes,

par certains travaux de culture n'ayant exploré que les couches supérieures du sol arable sans atteindre nos sépultures gallo-romaines plus profondément situées, ils représentent les générations antérieures à celle dont les fouilles ont retrouvé des restes et constituent des témoins contemporains des âges préhistoriques et de la période gauloise.

Les générations préhistoriques sont représentées par de nombreux objets de silex : armes, grattoirs, percuteurs, polissoirs, etc. Ces différents spécimens, appartenant aux époques paléolithique et néolithique, sont en majeure partie de nature indigène, c'est-à-dire qu'ils ont été fabriqués avec la pierre de l'endroit, provenant d'une sorte de roche calcaire et poreuse, agglutinée de gros rognons de silex de couleur blanchâtre, jaunâtre ou gris bleuâtre qui ont fourni la matière première.

Indépendamment de ces spécimens indigènes, on a aussi recueilli, dans la même région, des silex de différentes origines dont certains, parfaitement caractérisés par la nature de leur substance, proviennent sûrement de la célèbre station tourangelle du Grand-Pressigny; d'autres, plus rares, façonnés avec des matières diverses (jaspe, diorite, etc.), sont de provenance indéterminée. M. Auguste Gautron a réuni dans sa collection plus d'un millier de ces spécimens indigènes et étrangers, tous recueillis dans la région de notre cimetière gallo-romain.

Les générations gauloises, comme nous l'avons déjà dit, ont également laissé des traces, mais moins nombreuses, dans le milieu archéologique qui nous occupe. Indépendamment de disques de terre cuite, de fusaïoles, on a aussi recueilli un certain nombre de monnaies.

Un petit spécimen d'argent est d'assez haute époque. Deux autres, malgré leur aspect archaïque, appartiennent à ces types en potin, coulés, émis, comme on l'admet généralement, entre les guerres de César et l'organisation des provinces gauloises par Auguste. La couche de vernis noir qui recouvre souvent ces types a été obtenue, dit-on, en les faisant recuire. L'une de ces monnaies, présentant, au droit, une tête de face et sans front, est une dégénérescence grossière de certains types helléniques. L'autre, représentant, au droit, une tête chevelue, à gauche, et au revers l'aigle éployée, est intéressante parce que, tout en ayant subi l'influence des types romains, cette monnaie a conservé en même

temps une réelle originalité. Une autre monnaie de potin, également coulée, et représentant, au droit, une tête très grossière, à gauche, et au revers un quadrupède tourné du même côté, a été rencontrée à plusieurs exemplaires. Ce type, très commun dans toute la Touraine, est trop exclusivement attribué, à notre avis, aux *Andecavi-Turones*.

Ces préliminaires exposés, examinons maintenant les résultats que nous ont apportés les fouilles opérées dans les milieux archéologiques restreints où nous avons puisé les éléments de cette préface. Nous continuerons à étudier ainsi une série de faits commençant aux âges préhistoriques de la pierre et finissant vers le IIIe siècle de notre ère.

LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN D'ESVRES.

Le coteau qui domine le bourg d'Esvres est un endroit privilégié, en raison de sa situation et de ses avantages naturels. Le bord de son plateau, voisin de l'Indre et de nombreuses sources, a été judicieusement choisi par les générations primitives dont nous venons de constater les traces. À l'époque gallo-romaine d'importantes constructions occupaient ce sommet et descendaient jusque dans la vallée, comme en ont témoigné les découvertes successives de nombreuses substructions.

Notre terrain d'exploration est situé sur ce plateau, à une faible distance de ces vestiges, au lieu dit la Haute-Cour.

Récemment, M. Émile Gautron, maire d'Esvres, — dont le nom a déjà été cité, — en opérant lui-même des travaux de défoncement dans une pièce de terre où avaient été recueillis la plupart des objets préhistoriques et gaulois qui viennent d'être mentionnés, rencontra à une profondeur d'environ 0 m. 80 une sépulture meublée de vases; mais comme la découverte en était imprévue, elle fut involontairement bouleversée. Supposant la présence d'autres sépultures, cet intelligent agriculteur s'empressa de m'informer de sa découverte et m'invita à suivre ses travaux, en m'offrant gracieusement, le cas échéant, de transformer ses opérations agricoles en fouilles scientifiques, ce qui fut accepté avec empressement.

Nos prévisions se réalisèrent, car des recherches méthodiquement pratiquées amenèrent la découverte d'un assez vaste cimetière d'un hectare environ de superficie, dont les sépultures, tout en pré-

sentant les mêmes dispositions générales, étaient différemment meublées de vases et d'objets divers.

La disposition générale de ces sépultures dérive visiblement de coutumes gauloises. Elle rappelle celle rencontrée par plusieurs fouilleurs, entre autres par M. Le Bœuf, dans les cimetières champenois remontant à la Gaule indépendante. Cette disposition offrait, dans notre cimetière d'Esvres, les particularités suivantes.

Chaque fosse, creusée dans le sol sablonneux de ce plateau, allait jusqu'au rocher. Au fond avait été façonnée avec des pierres brutes une cavité de 2 mètres environ de longueur, de 1 mètre de largeur et de 0 m. 60 de hauteur, pour les tombes d'adultes (fig. 1). Les deux pierres disposées de chaque côté de la tête des défunts étaient plus volumineuses que celles qui leur faisaient suite.

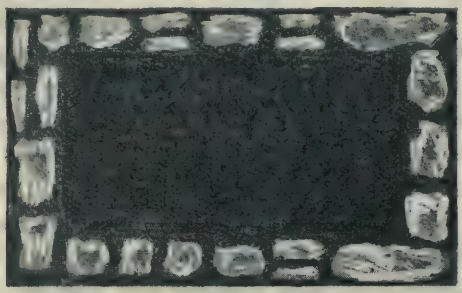

Fig. 1. — Plan d'une fosse du cimetière gallo-romain d'Esvres (Indre-et-Loire).

Cette cavité contenait l'ensemble de l'inhumation, c'est-à-dire les restes du défunt et les objets qui les accompagnaient, le tout ayant été renfermé dans un coffre de bois dont l'existence a été attestée, dans toutes les sépultures, par la présence de quelques clous répartis aux extrémités et qui, en raison de leurs dimensions, devaient relier d'épais madriers formant les éléments de massifs cercueils. Ces clous étaient tantôt à tête, tantôt à crochets; quelques-uns de ces derniers atteignaient une longueur de 0 m. 12.

La présence de ces coffres a été encore mise en évidence par l'action manifestement protectrice que leur emploi a exercé sur la conservation des objets faisant partie des dépôts funéraires, dont certains, représentant de délicates céramiques ou de très minces pièces de verre, auraient été incontestablement anéantis par la rejetée des terres destinées à combler les fosses. Nos fouilles, soi-

gneusement pratiquées, ont au contraire rencontré intacts la plupart de ces fragiles objets et la détérioration de certains d'entre eux, de très minces verreries par exemple, n'a été due qu'à la nature très perméable du sol et à certaines causes physiques, telles que les variations soudaines de la température dont l'action, en occasionnant de trop rapides dilatations et de trop brusques retraits, a déterminé la perte irrémédiable de quelques objets.

Ces actions diverses n'ont donc compromis que d'une façon restreinte la conservation des céramiques, des verreries et de quelques objets de bronze; mais la grande perméabilité du sol a rendu tellement friables les ossements dans toutes les sépultures qu'il nous a été matériellement impossible d'en extraire des éléments suffisants pour compléter notre étude par quelques observations anthropologiques. Nous avons même cru un moment, au début de nos fouilles, en raison de la rareté des ossements dans plusieurs sépultures, être en présence de dépôts funéraires appartenant à la coutume de l'incinération, ou, tout au moins, d'un cimetière mixte; mais nous avons vite entrevu la vérité et modifié cette opinion.

D'après des observations que nous avons déjà faites en Touraine, dans d'autres fouilles concernant des incinérations, nous avons en effet constaté qu'après la cérémonie de l'ustion du corps, pendant laquelle on jetait un certain nombre de vases dans le bûcher, l'ensemble de l'incinération était renfermé avec d'autres vases dans un coffre de bois et enfoui dans une fosse. Ces dépôts funéraires remontant au Ier siècle de notre ère, rencontrés par nos fouilles modernes, se présentaient sous forme de cubes de terre noirâtre parsemés, à l'intérieur, de quelques fragments d'os calcinés, de cendres, de fragments de charbon de bois, de débris de céramiques ayant visiblement subi l'action directe du feu. La partie supérieure de ces dépôts contenait intacts les vases déposés après la cérémonie de l'incinération[1]. Or nos sépultures d'Esvres ne présentaient aucun de ces éléments indicateurs. De plus, les fractions de squelettes qui avaient échappé à l'action corrosive des eaux de pluie occupaient rigoureusement leurs places respectives et ne portaient aucune trace d'incinération. Enfin, comme nous l'avons déjà expliqué, ces sépultures, par leurs dispositions générales, sont dérivées

[1] *Sépultures gallo-romaines à Vallères et à Lignières* (*Indre-et-Loire*), dans *Bulletin arch. du Comité*, 1906.

d'inhumations gauloises dont elles ont conservé les caractères et les proportions.

Comme beaucoup d'autres inhumations païennes des premiers siècles que nous avons eu également l'occasion d'observer en Touraine, celles d'Esvres ont été toutes dirigées vers l'est; mais cette orientation, très fréquente dans notre région, n'y a pas été absolue.

Les vases de terre ont été, en général, répartis à la tête et aux pieds des défunts, tandis que les verreries et la plupart des autres objets ont été déposés sur le corps.

Fig. 2. — Vase de terre rougeâtre.

L'importance du mobilier funéraire est très variable d'une inhumation à l'autre. Plusieurs sépultures ne contenaient pour tout mobilier qu'un ou deux vases de terre. Ainsi, par exemple, celle où nous avons recueilli le beau spécimen de terre rougeâtre, malheureusement détérioré, ne renfermait que ce seul objet (fig. 2). Une autre sépulture, appartenant à cette catégorie d'inhumations sobrement meublées, contenait deux vases, — un bol et un autre vase à boire, — ainsi qu'un grand bronze à l'effigie de Marc-Aurèle[1]. D'autres sépultures, au contraire, contenaient plus de dix

[1] Probablement du type n° 1009 (Marc-Aurèle) de Cohen, 2e édit.

objets. L'une de ces inhumations caractérisées par l'abondance de leur mobilier renfermait une médaille d'Antonin le Pieux.

Les deux catégories de sépultures mises au jour par nos fouilles remontent donc sensiblement à la même époque archéologique, malgré la différence de leur mobilier funéraire. Elles appartiennent à la période des Antonins, c'est-à-dire au IIe siècle de notre ère.

Tels sont les caractères généraux du cimetière gallo-romain d'Esvres. Maintenant que ses principaux caractères archéologiques sont fixés, nous allons compulser le journal de nos fouilles et pénétrer davantage dans notre sujet, en analysant en détail les principales sépultures et en discutant certains éléments de leur mobilier.

Sépulture d'adulte avec croissant et grand bronze à l'effigie impériale. — Cette inhumation, rencontrée comme toutes les autres à 0 m. 80 de profondeur, était également entourée de pierres brutes de calcaire siliceux du pays, formant une cavité de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, aux extrémités de laquelle ont été recueillis deux longs clous.

Fig. 3. — Croissant de bronze.

Le squelette, couché sur le dos, était exceptionnellement presque intact, malgré l'extrême friabilité de ses éléments. Il avait les pieds dirigés vers l'est et les bras allongés le long du corps.

Trois vases de terre dont un bol, les deux autres en forme de *sinum*, se trouvaient derrière la tête; deux autres, de même nature et du genre de ces derniers, étaient placés aux pieds.

Deux petites fioles de verre bleu, dont nous n'avons retiré

que des fragments, avaient été déposées sur le corps où furent également recueillis un objet de bronze figurant un croissant et un grand bronze à l'effigie d'Antonin[1].

Le croissant (fig. 3), d'une longueur totale de 0 m. 10, est formé d'une mince feuille de bronze et orné en son milieu d'une moulure au repoussé. Il est percé de quatre petits trous dont l'un a disparu à l'extrême gauche de l'objet; un autre — celui placé au centre du bord supérieur — a conservé la tête d'une petite pointe de fer, particularité indiquant que ce croissant avait été primitivement cloué sur le bois du cercueil et non cousu sur les vêtements ou le linceul du défunt.

Sépulture d'enfant contenant des miroirs sphériques. — La sépulture d'un très jeune enfant mérite aussi une analyse détaillée, en raison de la singularité de son mobilier funéraire.

Les pierres brutes qui la protégeaient, au lieu de simplement l'entourer, comme ses voisines, la recouvraient exceptionnellement d'une sorte de voûte sans mortier, abritant une petite cavité de 0 m. 90 de long sur 0 m. 60 de large dont le pourtour était parsemé de clous à tête de 0 m. 05 de longueur, provenant évidemment d'un petit cercueil.

Après avoir enlevé avec précaution les fragments de calcaire siliceux qui recouvraient cette cavité, nous avons trouvé cette dernière remplie de terre sablonneuse résultant d'infiltrations lentes à travers les parois mal jointes de la voûte en pierres sèches. Le sous-sol dans lequel pénétrait la sépulture étant de nature légèrement argileuse, le sable infiltré par l'action des pluies s'était mêlé à cette argile, et l'ensemble de l'inhumation formait un bloc compact mais assez friable, qui peu à peu s'était moulé dans cette cavité. Il s'agissait donc de désagréger cette masse avec précaution et de l'interroger avec prudence.

Après avoir constaté, en y introduisant légèrement les doigts, qu'elle contenait des poteries et de minces objets de verre, nous eûmes recours à un moyen très simple, qui en pareil cas nous avait donné ailleurs d'excellents résultats : celui d'opérer la désagrégation de cette masse au moyen de l'humidité. Notre bloc silico-argileux fut donc imprégné d'eau au moyen d'un arrosoir muni de

[1] Cohen, *Description histor. des monnaies impériales*, 2e édit., Antonin, n° 543.

sa pomme, puis amené avec précaution au degré de ramollissement voulu pour pouvoir le dissocier facilement avec nos mains et en retirer à peu près intacts la majeure partie des objets qu'il contenait. Quelques-uns de ces objets, compris parmi les céramiques les plus fragiles et les minces verreries, étaient détériorés ou brisés, probablement par suite des variations trop brusques de température qu'avaient subies leurs substances et la masse argileuse ambiante. Mais la détérioration plus ou moins grave de quelques éléments de ce mobilier funéraire n'a pu nuire à nos observations, les vases ayant tous conservé leurs formes générales, malgré quelques cassures ou craquelures, et les pièces de verre brisées s'étant trouvées, dans cette sépulture, représentées par d'autres pièces identiques et intactes.

Les faibles dimensions de cette petite sépulture indiquent qu'elle appartenait à un enfant en très bas âge. Nous n'avons donc pas été surpris de n'y trouver aucune trace de squelette. Le système osseux, chez les très jeunes sujets, n'est en effet constitué, en majeure partie, que de cartilages, et lorsque des ossements d'enfants ne sont pas protégés par des sarcophages de substance durable, la dissolution en est relativement rapide, surtout dans les terrains très perméables tels que celui de notre cimetière[1].

La sépulture était disposée dans le même sens, c'est-à-dire parallèlement à ses voisines, ce qui nous fit admettre que son orientation était identique.

A l'une de ses extrémités, — celle où devaient se trouver les pieds du petit défunt, — deux vases avaient été placés debout. L'un est une poterie rougeâtre, à large ouverture, d'une terre assez fine, mais de forme commune; l'autre, d'une substance plus fine, de forme élégante, constitue une sorte de *guttus* recouvert d'un enduit rouge d'aspect vernissé.

Sur le corps avaient été déposés les objets suivants : un très petit bol de terre brune; six petites fioles de verre du genre *ampulla*, dont l'une, à sa base, représente une tête d'enfant (fig. 4); deux objets en forme de pomme de pin (fig. 5), dont l'un, de verre bleu, est resté intact, l'autre, de verre jaune, a été trouvé complè-

[1] Nous avons eu souvent l'occasion de faire cette observation. Nous nous permettrons ici de signaler cette cause d'erreur, qui, avec celle que nous avons citée, pourrait faire confondre des inhumations avec des incinérations.

tement brisé; deux petites terres cuites représentant un coq et une poule (fig. 6 et 7); enfin, deux ballons de verre de 0 m. 06 environ de diamètre, enduits intérieurement d'une couche métal-

Fig. 4.
Ampoule de verre.

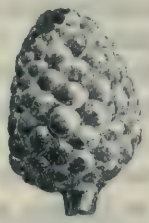

Fig. 5.
Pomme de pin, verre bleu.

Fig. 6 et 7. — Coq et poule de terre cuite.

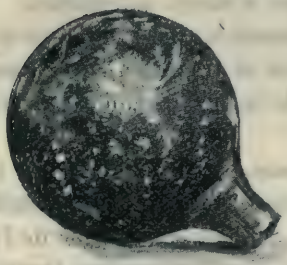

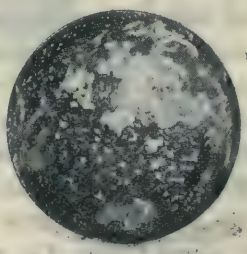

Fig. 8. — Ballon de verre enduit intérieurement d'une couche métallique.

lique mince et miroitante, dont de notables parties se sont conservées intactes à plusieurs endroits, qui alors réfléchissent les objets extérieurs avec la netteté de nos meilleurs miroirs mo-

dernes (fig. 8). L'un de ces ballons, de verre blanc, — celui que nous avons reproduit, — a été recueilli entier; l'autre, de verre jaune, était brisé et réduit en une multitude de fragments. Tel est l'inventaire du mobilier funéraire de cette petite sépulture.

Ces ballons de verre, métallisés intérieurement, constituaient de véritables miroirs sphériques analogues à ceux que l'on rencontre si fréquemment à notre époque dans certaines boutiques de nos assemblées foraines[1].

La métallisation, c'est-à-dire le procédé employé vers la fin du IIe siècle de notre ère pour recouvrir d'une pellicule métallique mince et miroitante la surface intérieure d'une fragile ampoule de verre dont l'épaisseur ne dépasse guère celle d'une feuille de papier, est un fait très intéressant.

Désireux à la fois de rechercher la nature de cette substance brillante recouvrant les parois internes de nos deux ampoules gallo-romaines, et de conserver un témoin de cette découverte, nous nous sommes contenté de soumettre à une analyse chimique très minutieuse les restes de la pellicule miroitante adhérant encore aux fragments du ballon de verre jaune que nous avions trouvé brisé, n'ayant pas voulu achever la détérioration de l'ampoule de verre blanc recueillie entière, en détachant de cette dernière les portions de substance miroitante que le temps avait respectées. Nous nous attendions à reconnaître dans cette substance quelque alliage de nature très fusible; aussi avons-nous été surpris, après plusieurs analyses très concluantes, de constater qu'elle ne contenait que du plomb pur sans addition d'aucun autre métal.

Il est difficile de comprendre comment les parois internes de nos deux ampoules gallo-romaines, minces et fragiles à l'excès, ont pu être recouvertes, par simple fusion de ce métal, d'une pellicule miroitante, légère et uniforme.

L'ampoule de l'un de nos spécimens, — celui que nous avons recueilli brisé, — était de verre jaune, et sa pellicule métallique brillante, vue à travers cette couleur, donnait à l'ensemble de l'objet l'aspect d'une sphère d'or miroitante et réfléchissante; tandis que celle de l'autre, de verre blanc, laissant voir la véritable couleur

[1] Nos deux miroirs sphériques gallo-romains ayant conservé chacun des restes d'un col très étroit, cet appendice servait probablement à les fixer à l'extrémité d'un manche.

du plomb, représentait un miroir d'argent. Les Romains et les Gallo-Romains, pour leurs bijoux, certains vases et autres objets, étaient très coutumiers de ces ingénieux et économiques artifices.

Tels sont les faits puisés dans la petite sépulture que nous venons d'analyser.

Sépulture d'adulte contenant une statuette de divinité locale. — La cavité, entourée de pierres brutes, mesurait 1 m. 90 de longueur et 0 m. 95 de largeur. Le mobilier funéraire de cette inhumation était ainsi composé : deux vases à vin, de terre rougeâtre; un vase

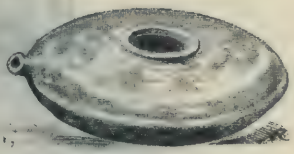

Fig. 9 et 10. — Vases de terre.

de même substance, à large ouverture et à panse renflée (fig. 9); une aiguière, également de terre; un vase à boire, de terre noire; les vases ci-dessus ont été recueillis aux extrémités de la cavité contenant les restes du défunt.

Fig. 11. — Oie de terre cuite.

Fig. 12. — Bélier de terre cuite.

Sur le corps se trouvaient :

Un vase à bec de 0 m. 03 cent. 1/2 de hauteur et de 0 m. 09 de diamètre, percé d'un large trou sur la face supérieure (fig. 10); une petite fiole à parfum; un élégant *guttus* de verre bleuâtre, de 0 m. 14 de hauteur; une fibule de bronze de 0 m. 07 de longueur; deux petites terres cuites représentant une oie (fig. 11) et un bé-

lier (fig. 12); une autre terre cuite de 0 m. 12 de hauteur, figurant une femme debout, aux chevaux ondulés, vêtue d'une longue robe et d'un manteau (fig. 13).

Fig. 13. — Terre cuite.

Le vase à bec, dont la hauteur atteint à peine 0 m. 03, pourrait, au premier abord, être pris pour une lampe; mais le diamètre du petit trou dont son bec est perforé ne dépassant pas 2 millimètres, cette destination doit être rejetée. Anthony Rich, dans son *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, a reproduit un vase à peu près de cette forme, mais de verre, qu'il décrit ainsi :

« *Ampulla olearia*, fiole d'huile dans laquelle on portait aux bains l'huile qu'on versait sur la strigile pour en adoucir les effets et qu'on employait encore à d'autres usages. Cette fiole, décrite par Apulée (*Flor.*, II, 9, 2) exactement comme elle est représentée dans la gravure, d'après un original qui appartint d'abord à Lorenzo Pignori (*de Serv.*, p. 84), avec sa forme de lentille, son col étroit et ses côtés un peu plats : *lenticulari forma, tereti ambitu, pressula rotunditate...* »

Nous avons aussi recueilli, dans notre cimetière gallo-romain d'Esvres, d'autres petits vases à bec pouvant être rapprochés de celui qui nous occupe, malgré la différence de leurs formes. Tous ces derniers spécimens, dont les hauteurs varient entre 0 m. 05 et 0 m. 09, ont été exclusivement rencontrés dans des sépultures

d'adultes; aussi pourrait-on peut-être, à notre avis, les classer encore parmi les biberons destinés aux malades.

La petite statuette de 0 m. 12 de hauteur personnifie sans doute l'une de ces divinités pastorales si chères aux paysans d'alors. Elle ne porte aucun attribut, mais elle est vêtue du manteau à capuchon ou cuculle, dont l'usage était très répandu parmi les populations rurales. Cette statuette était peinte. La chevelure porte encore des traces très visibles de couleur noire, le manteau d'ocre jaune.

Mentionnons encore une sépulture simplement meublée de trois vases de terre, dont l'un présente un certain intérêt. Ce vase, de forme très élégante et à deux anses, — dont l'une a disparu, — était sans doute un vase à libations, en raison de la patère qui l'accompagnait.

Fig. 14. — Vase de terre noire.

Enfin nous avons recueilli, dans une autre sépulture sobrement meublée, un grand vase ollaire de terre noire (fig. 14), portant, tracé à la pointe sèche, le mot :

ΟΡΙΑΤΑ

Les inhumations dont nous venons de faire une étude détaillée, ont été choisies parmi les plus caractéristiques et les plus intéressantes de celles que nous avons rencontrées au cours de nos

fouilles. Nous pourrions en décrire d'autres, mais qui ne nous permettraient que de constater des faits déjà connus; aussi jugeons-nous préférable d'arrêter là notre travail.

En terminant, nous tenons à adresser nos très sincères remerciements à MM. Émile et Auguste Gautron, dont l'aimable et dévoué concours a si bien facilité nos recherches.

O. Bobeau.

MIROIRS ANTIQUES DE VERRE

DOUBLÉ DE PLOMB,

PAR M. ÉTIENNE MICHON,

Membre du Comité.

Il m'a paru qu'il pouvait y avoir quelque utilité, à l'occasion de la découverte faite par M. O. Bobeau, dans une sépulture d'enfant du cimetière gallo-romain d'Esvres (Indre-et-Loire), de deux ballons de verre où il a reconnu des miroirs sphériques [1], d'indiquer quels étaient au vrai les miroirs de verre à revêtement métallique parvenus de l'antiquité jusqu'à nous.

La question de l'emploi par les anciens de miroirs de verre doublés de métal, admis par les uns, nié par d'autres, n'a jamais été traitée d'une manière satisfaisante.

Il y aurait tout d'abord à l'envisager au point de vue théorique, mais les développements que comporterait ce travail seraient hors de place dans ce *Bulletin*. Rappelons seulement que les partisans de l'affirmative ont souvent cité, à l'appui, un prétendu passage d'Aristote, répété de l'un à l'autre, mais toujours sans référence [2], qui paraît ne pas exister. Il semble en réalité que le seul texte formel soit fourni par les *Problemata* attribués à Alexandre d'Aphrodisias, commentateur d'Aristote vivant au IIIe siècle de notre ère, qui sont peut-être seulement d'Alexandre de Tralles au VIe : « *Διὰ τί τὰ ὑέλινα κάτοπτρα λάμπουσιν ἄγαν; ὅτι ἔνδοθεν αὐτὰ χρίουσι κασσιτέρῳ.* Pourquoi les miroirs de verre ont-ils un si vif éclat? parce qu'on les revêt intérieurement d'étain [3]. »

[1] Voir plus haut, p. 225 et fig. 8.

[2] Deville, *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité* (Paris, 1873), le cite sous cette forme : « si les métaux doivent être polis pour servir de miroirs, le verre et le cristal ont besoin d'une feuille de métal pour rendre l'image de l'objet qu'on leur présente » (p. 92).

[3] *Problemata*, I, 132.

Il en résulterait, on le voit, que l'usage de feuilles d'étain pour doubler des miroirs de verre n'aurait pas été inconnu au temps de l'empire romain. M. Berthelot remarque d'ailleurs que les feuilles de métal, d'une manière générale, or, argent, cuivre, fer, étain, étaient employées couramment dans les arts chimiques et l'orfèvrerie des anciens et du moyen âge, et que de telles feuilles pouvaient être appliquées sur du verre par encollage; mais il ajoute qu'il est difficile d'obtenir par ce moyen des surfaces réfléchissantes parfaitement régulières[1].

Le seul exemple de ce genre recueilli serait un miroir rectangulaire de 0 m. 07 sur 0 m. 04, en verre fondu, avec bord à facette, doublé d'une feuille d'or recouverte d'un enduit rouge, trouvé en 1886, à neuf mètres de profondeur, dans un puits à décombres, à Saalbourg, à côté d'une monnaie d'Hadrien, et sur lequel on aimerait, pour se prononcer en pleine connaissance de cause, avoir des renseignements plus précis[2].

Il était plus simple, pour arriver à un résultat analogue, sinon équivalent, de recourir au plomb fondu, qui, versé dans des capsules de verre, elles-mêmes découpées dans des ballons soufflés et par suite plus ou moins concaves, s'y étalait uniformément sans en amener la fracture[3].

Le procédé correspond précisément à la découverte de M. Bobeau, dont les ballons devaient leur pouvoir réfléchissant à une substance déposée à l'intérieur et où il n'a reconnu que du plomb pur sans addition d'aucun autre métal.

Tels sont bien les différents miroirs antiques de verre à revêtement métallique que nous possédons.

L'un des plus savants historiens du verre, pourtant, M. A. Kiza, dans un ouvrage récemment paru[4], s'arrête fort peu aux miroirs[5] et ne connaît[6], — outre le miroir de Saalbourg déjà mentionné, qui relève d'une technique différente et que nous laisserons

[1] M. Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences* (Paris, 1906), p. 108-109.

[2] *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, Heft LXXXV, 1888, p. 156.

[3] Berthelot, *l. c.*

[4] Anton Kiza, *Das Glas im Altertume* (*Hiersemann's Handbücher*, t. III), 3 vol. in-8°, Leipzig, 1908.

[5] T. II, p. 357-361.

[6] *Ibid.*, p. 360-361.

de côté, — que deux petits miroirs encastrés dans une statue égyptienne du Musée de Turin, quelques autres qui auraient été d'après lui découverts à Cologne [1] et un dernier provenant de Ratisbonne. Il est possible d'augmenter considérablement ce nombre et de dresser la liste suivante de miroirs antiques de verre enduit de plomb fondu.

ÉGYPTE.

1 et 2. *Saqqarah.* — «Un [miroir de verre] encore encastré, au moyen d'un cercle de bois, dans le siège d'une petite figure, en pierre blanche, se voit au Musée égyptien de Turin, avec un autre pareillement encadré, qui dut avoir la même destination [2].» M. Fröhner signale ces deux mêmes miroirs — «le Musée de Turin a deux petits miroirs antiques trouvés en Egypte et cerclés chacun d'une bordure de sycomore; l'un d'eux est encastré dans le siège d'une figurine en pierre calcaire [3]» — comme étant en «pâte blanche»; mais il semble certain qu'il s'agit bien de miroirs formés d'une feuille de verre avec revêtement métallique, puisqu'ils ont été cités comme attestant la connaissance par les anciens des miroirs étamés [4] et que M. Kiza se borne à noter que la nature exacte de la feuille métallique, peut-être de l'étain, n'est pas déterminée [5]. Le rapprochement avec les exemplaires suivants indique que le pouvoir réfléchissant devait être obtenu par un enduit de plomb. — *Musée de Turin.*

3 et 4. *Antinoë.* — Les fouilles de M. Gayet à Antinoë (1896-1898) ont fait recueillir deux miroirs semblables, constitués par un morceau de verre convexe grossièrement découpé, avec enduit

[1] M. Kiza se borne à en indiquer l'existence et à dire qu'ils sont ronds ou carrés, mais la note des *Bonner Jahrbücher* à laquelle il renvoie et que nous venons de citer n'en fait pas mention. Les deux seuls miroirs de verre dont j'aie pu, en fait, constater ou apprendre l'existence à Cologne sont signalés plus loin sous les n°s 28 et 29.

[2] Raoul Rochette, *Peintures antiques inédites*, p. 379, n. 6. Voir aussi Garnier, *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie* (Tours, 1886), p. 48.

[3] Fröhner, *La verrerie antique, Description de la collection Charvet* (Le Puy, 1879), p. 105.

[4] Gottfried Semper, *Der Stil* (Munich, 1863), t. II, p. 194, n. 1.

[5] *Das Glas*, t. II, p. 360.

métallique consistant uniquement en plomb, lequel est logé à même dans un cadre de plâtre qui semble avoir été autrefois teint d'une couleur rougeâtre et porte encore des creux ronds et une large rainure noircie[1].

Le cadre de plâtre, haut de 0 m. 14 et épais en moyenne de 0 m. 008, percé en haut de part en part pour être suspendu, a la forme d'un pentagone avec base de 0 m. 09 et deux côtés à peu près verticaux de 0 m. 08, le tout surmonté par deux côtés de 0 m. 07 qui se rejoignent à angle aigu en fronton triangulaire. Le miroir est inséré au centre de la partie quadrangulaire dans une excavation arrondie ou plutôt elliptique d'un diamètre voisin de 0 m. 05. Autour de cette excavation, aux quatre coins et au-dessus, sont cinq cavités plus exiguës qu'occupent des fragments de verre irréguliers, carrés ou triangulaires, beaucoup plus petits, provenant du même ballon dans lequel a été taillé le morceau principal[2]. — *Musée Guimet.*

5. *Égypte.* — Un troisième miroir semblable, très bien conservé, appartient au Musée de Berlin[3]. La forme du cadre et les dimensions en sont à peu de chose près les mêmes. Autour de l'excavation assez profonde où est logé le miroir, cinq autres cavités moindres y ont également reçu des verres rectangulaires, eux aussi réfléchissants. La décoration est complétée par toute une série de trous, disposés en lignes, qui nulle part ne traversent le plâtre. — *Musée de Berlin.*

6. *Antinoë.* — Un fragment d'un quatrième miroir analogue vient encore d'être trouvé par M. Gayet.

Il ne reste rien du miroir lui-même, dont on voit seulement l'emplacement.

Seule subsiste la moitié supérieure du cadre de plâtre, de même forme pentagonale et environ de mêmes dimensions, brisée obliquement au-dessous de la partie triangulaire. Le trou qui occupe le sommet du fronton n'est pas percé de part en part et ne pouvait

[1] Nécropole B, tombe 111, et nécropole C, tombe 395. L'étiquette désigne à tort le miroir comme formé de fragments de flacon sphérique étamés.

[2] Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences*, p. 114-115 et fig. 6.

[3] Neues Museum, Musée égyptien, salle XI, n° 10308.

par suite servir à la suspension du miroir. Trois autres trous semblables, disposés symétriquement, existent d'ailleurs sur la fraction de la gaine conservée. Ils n'avaient donc d'autre rôle, ici comme sur l'exemplaire de Berlin, que de concourir à la décoration, au même titre que trois cavités approximativement rectangulaires qu'occupent des fragments de verre, dont l'un, le principal, placé dans l'axe du fronton, conserve encore tout son pouvoir réfléchissant. — *Collections exposées au Musée d'Ennery* (1909).

7. *Antinoë.* — La même campagne de fouilles a encore livré à M. Gayet les restes d'un dernier miroir appliqué sur fond de plâtre.

Il semble que le miroir proprement dit devait avoir la forme d'un rectangle, arrondi par son côté supérieur : le fragment subsistant, qui mesure environ 0 m. 04 de hauteur maximum sur 0 m. 02 de large, réfléchit encore parfaitement les images.

Il est maintenu entre une double garniture de plâtre, l'une servant de fond, épaisse, brisée irrégulièrement, l'autre plus mince, régulière et décorée, qui constituait la garniture supérieure visible : de celle-ci l'ouverture correspondant au miroir était bordée d'un fort filet et d'une rangée de perles en relief. — *Collections exposées au Musée d'Ennery* (1909).

8. *Antinoë.* — Miroir trouvé par M. Gayet dans une tombe byzantine entre les mains d'une fillette[1]. (Fig. 1.)

Le miroir consiste en un fragment de verre carré, peu régulier, dont les quatre angles ont été enlevés, découpé comme par des ciseaux dans un ballon de verre de 0 m. 0005 d'épaisseur. Il forme, sur la face, un cercle de verre de 0 m. 033 de diamètre et est presque entièrement apparent au revers par son côté concave, n'étant pas recouvert par une plaque protectrice, mais simplement maintenu par quatre pattes larges de 0 m. 002 à 0 m. 003, longues de 0 m. 015 à 0 m. 02, qui sont rabattues horizontalement et le pressent contre la gaine.

L'entourage, en plomb, industriellement pur comme l'enduit lui-

[1] Nécropole C, tombe 345. Guimet, *Les fouilles d'Antinoë*, Paris, 1897, p. 6 et figure; Gayet, *Antinoë et les sépultures de Thaïs et de Sérapion*, 1902, p. 25. Le miroir vient encore d'être mentionné par M. E. Dillon, *Glass* (Londres, 1909), p. 49.

même, se signale par son élégance et a dû être obtenu par moulage. La forme en est la suivante : d'abord, entourant le miroir, une couronne de 0 m. 005 à 0 m. 006 de large, épaisse de 0 m. 0015 ; autour de cette couronne règne une série de quatorze petites roses saillantes, également métalliques, d'un diamètre de 0 m. 005, rattachées chacune par un point seulement à la couronne. Le diamètre du miroir, mesuré horizontalement, atteint par suite 0 m. 054. Mais il est plus compliqué dans la direction verticale. En effet, en haut, à la couronne est joint un anneau (diamètre extérieur, 0 m. 02; intérieur, 0 m. 016), qui servait à suspendre le miroir soit au cou, soit à la ceinture. En bas et au-dessous de la couronne, répondant à cet anneau, un petit quadrilatère à parois latérales un peu inclinées, épais de 0 m. 002 environ, sur lequel se trouve un dessin que l'oxydation a rendu confus.

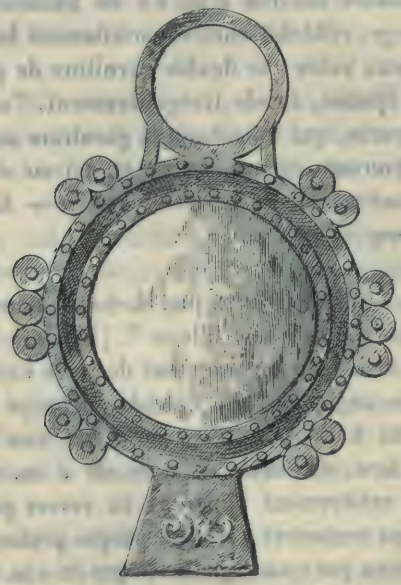

Fig. 1. — Miroir trouvé à Antinoë.

La couche métallique, coulée à la surface concave du verre, s'est bien maintenue et donne une idée assez exacte de l'éclat originel du miroir et de la netteté des images[1], encore aujourd'hui

[1] Berthelot *Archéologie et histoire des sciences*, p. 115-117 et fig. 7 ici re-

très satisfaisantes, qu'il est susceptible de fournir. — *Musée Guimet.*

9. *Gizeh.* — Monture de miroir en plomb, de 0 m. 001 d'épaisseur, ayant entouré un disque de 0 m. 025 de diamètre aujourd'hui détruit. La couronne, large en moyenne de 0 m. 015, est décorée d'une tige sans fin portant des feuillages cordiformes et des fruits. À la partie inférieure, une sorte d'amorce de manche ornée d'une roue à huit rayons. Sur le revers devait s'appliquer une seconde plaque de plomb formant doublure.

L'exemplaire de Gizeh est joint, au Musée de l'Empereur Frédéric à Berlin [1], à une série de boîtes à miroirs en plomb, découpées de manière à figurer des personnages, cavaliers, dames, musiciens, les unes circulaires, les autres de forme pentagonale, renfermant également des miroirs de verre. L'étiquette qui les accompagne est ainsi conçue : « Boîtes à miroirs. Égypte, VIIe-IXe siècles. » Il me paraît possible que la date de ces boîtes soit même sensiblement postérieure [2]; mais, tant comme technique des miroirs proprement dits, consistant en une mince capsule de verre métallisé, que comme matière et même dans une certaine mesure comme forme de la monture, le rapprochement est à coup sûr à noter avec les miroirs qui nous occupent. — *Musée de l'Empereur Frédéric à Berlin.*

10. *Antinoë.* — Monture de miroir (?) en bois, provenant également des fouilles de M. Gayet. Elle se compose d'une garniture rectangulaire de 0 m. 09 sur 0 m. 085 environ, munie d'un manche long de 0 m. 08, large de 0 m. 02. Trois côtés, à droite, à gauche et en bas, forment des rebords qui limitent une deuxième surface rectangulaire en retrait dans laquelle s'inscrit, tangente au manche, une cavité circulaire, de 0 m. 05 de diamètre environ, où sont encore conservés quelques débris de verre paraissant revêtus d'un enduit. Les bords portaient, sur la face supérieure, des ornements

produite. L'étude très soigneuse de M. Berthelot montre que c'est à tort que M. Guimet parle de verre étamé au mercure et que l'étiquette jointe au miroir dans la vitrine du Musée porte « miroir convexe en verre étamé ».

[1] Vitrine de la salle XI.

[2] Je crois que telle est aussi l'opinion de M. le Dr O. Wulff, assistant au Musée, qui avec une extrême obligeance, a bien voulu me permettre de les examiner et m'a fourni les renseignements nécessaires.

peints, en forme de denticules, aujourd'hui presque effacés. — *Musée Guimet.*

ASIE MINEURE.

11. *Trébizonde.* — Miroir avec garniture et manche de plomb, entier sauf une légère déchirure en haut à gauche. Diamètre extérieur moyen, 0 m. 066 [1]. (Fig. 2.)

Fig. 2. — Miroir trouvé à Trébizonde.

Le miroir consiste en une capsule de verre excessivement mince, à bords polygonaux, de 0 m. 037 de diamètre moyen, convexe sur

[1] Musée du Louvre, Inventaire MND, 391; acquis en 1891. Héron de Villefosse et Michon, *Département des antiquités grecques et romaines, Acquisitions de l'année 1891* (extr. du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1891), p. 14, n° 125.

la face réfléchissante et dont l'intérieur concave est encore enduit de sa couche de plomb. Il n'est plus aujourd'hui, du côté du revers uniformément plat, maintenu adhérent à la gaine, à laquelle il devait être fixé soit par des pattes, soit plutôt par une doublure de plomb se superposant à celle qui est conservée et qui constituait simplement la face.

La garniture, décorée avec soin de légers reliefs, forme un anneau sur lequel se voient, de part et d'autre du manche, deux branches sinueuses chargées de petites baies entre des étoiles. Les branches, dirigées vers le haut et présentant leur courbure convexe alternativement vers l'extérieur et vers l'intérieur, sont becquetées par un oiseau disposé dans l'espace laissé libre par la partie concave. Au sommet, une tige commune donne encore naissance à deux branches symétriques, dirigées en sens inverse, qui ne sont pas accompagnées d'oiseaux et ont des fruits un peu plus gros.

Sur cet anneau est adapté un manche, s'évasant et s'épaississant à la base (largeur, 0 m. 009 à 0 m. 013; épaisseur, 0 m. 001 à 0 m. 003), de 0 m. 055 de long. Il est convexe sur le dessus, rappelant plus ou moins la forme d'une massue, et porte, outre des ornements devenus indistincts, moitié au sommet du manche lui-même, moitié sur la couronne, un aigle debout, les ailes soulevées, la tête de profil à droite. — *Musée du Louvre.*

12. *Région de Smyrne.* — Encadrement de miroir (?) formé de deux plaques de plomb adossées [1].

La partie supérieure se présente sous l'aspect d'une circonférence de 0 m. 059 de diamètre extérieur, épaisse en moyenne d'au moins 0 m. 0015, évidée au centre par une ouverture circulaire de 0 m. 03. L'anneau ainsi délimité est orné sur le dessus d'une guirlande continue de tiges sinueuses stylisées et porte au revers sans ornement, environ en son milieu, un rebord haut de 0 m. 002 à 0 m. 003 sur lequel vient s'appuyer la plaque postérieure, adhérente sur une partie de son pourtour et maintenue par deux pattes placées aux extrémités d'un diamètre.

Il se pourrait en outre que, en un point qui a souffert d'un arrachement, s'attachât autrefois un manche.

[1] Musée du Louvre, Inventaire MND. 672; don de M. P. Gaudin, 1903. Héron de Villefosse et Michon, *Acquisitions de l'année 1903*, p. 9, n° 70.

La plaque postérieure (diamètre, 0 m. 045; épaisseur, 0 m. 002) est entièrement décorée de rosaces, recoupées d'ornements géométriques, disposées autour d'une rosace centrale et comprises entre un premier cercle en relief passant par leur centre et un filet formant bordure. L'autre face en est parfaitement lisse. — *Musée du Louvre.*

RUSSIE MÉRIDIONALE.

13. *Olbia.* — Petit miroir à manche en plomb, avec verre convexe [1]. — *Musée Britannique.*

THRACE.

14 à 26. *Orochak,* sur le bord de l'Hèbre, près Saladinovo, à une dizaine de kilomètres au Sud-Est de Tatar-Bazardjick. — Treize miroirs en verre enchâssé dans un cadre de plomb, d'un diamètre de 0 m. 045 environ, trouvés en décembre 1895, en compagnie de monnaies de la dynastie des Sévères, dans les ruines d'un sanctuaire rustique consacré aux Nymphes du lieu par les Thraces et en vogue aux IIe et IIIe siècles de notre ère [2].

Ils portent tous identiquement sur la face postérieure l'inscription suivante [3] :

A X H
I Ǝ ⊐ I ꟼ
I M

Ἡ χάρις εἰμί.

L'un (fig. 3), avec cercles concentriques et bordure de perles, présente en bas un appendice de forme approximativement trapézoïdale un peu analogue à celui du miroir d'Antinoë n° 8 [4].

[1] *Jahrbuch des kaiserlich-deutschen archäologischen Institut, Archäologisches Anzeiger,* 1908, p. 419, Erwerbungen des British Museum im Jahre 1907, IV, Lead, 2.

[2] Dobrusky, *Bulletin de correspondance hellénique,* t. XXII, 1897, p. 121 et fig. 1 et 2 reproduites dans nos fig. 3 et 4.

[3] *Ibid.,* l. c., fig. 3. La figure donnée par M. Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences,* p. 111, et reproduite plus loin, montre le P de la deuxième ligne non rétrograde.

[4] *Bulletin de correspondance hellénique,* l. c., fig. 1.

Fig. 3. — Miroir trouvé à Orochak.

Fig. 4. — Miroir trouvé à Orochak.

Un autre (fig. 4), muni d'un manche véritable et comparable pour l'ensemble au miroir de Trébizonde du Louvre n° 11, est décoré sur la partie circulaire entourant le verre d'une guirlande sinueuse stylisée analogue à celle qui se voit sur le n° 12, comprise entre des filets et des cercles de perles [1].

Un dernier (fig. 5 et 6), communiqué par M. Dobrusky à M. Berthelot et étudié par ce savant [2], peut être plus minutieusement décrit.

Fig. 5. — Miroir trouvé à Orochak. (Face.)

Le miroir proprement dit y occupe le centre d'une couronne métallique plate, large de 0 m. 011, épaisse de 0 m. 001 environ, limitée elle-même, en dehors et en dedans, par deux doubles lignes circulaires. Entre ces deux lignes est un espace annulaire de 0 m. 005 dans lequel court une courbe sinusoïdale, formant guirlande festonnée. Le tout est rond (diamètre total, 0 m. 047), avec trace d'un manche inférieur [3] rompu, dirigé suivant un rayon, et est formé par du plomb métallique industriellement pur, sur lequel les diverses lignes, dessins et impressions paraissent avoir été exécutés, non par moulage, mais par estampage au moyen d'un modèle plus dur ou d'un instrument.

Le verre présente une surface visible circulaire, convexe, de 0 m. 025 de diamètre apparent. Lorsqu'on retire la plaque métal-

[1] L. c., fig. 2.

[2] Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences*, p. 111-113 et fig. 4 et 5 ici reproduites.

[3] La symétrie des figures a forcé de les disposer de telle sorte que l'attache du manche se voit à droite sur la première, à gauche sur la seconde.

lique formant revers, on reconnaît que son épaisseur variable est voisine de 0 m. 00025 et qu'il a été découpé avec un outil suivant la forme d'un polygone octogonal irrégulier.

Fig. 6. — Miroir trouvé à Orochak. (Revers.)

L'enduit, épais d'un peu plus de 0 m. 0001, a été formé à l'origine par du plomb fondu pur, qui est aujourd'hui oxydé. Il ne saurait s'agir ni d'amalgame, ni d'étamage, car la matière ne contient aucune trace de mercure, ni d'argent, ni d'étain en dose sensible. — *Musée de Sofia* [1].

[1] Il existe au Musée de l'histoire de l'art à Vienne (*Übersicht der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, p. 95, salle XIII du rez-de-chaussée, vitrine IX) deux fort jolis petits miroirs à monture et manche de plomb du genre de ceux qui viennent d'être décrits, mais que je ne fais pas figurer dans cette liste parce que la surface réfléchissante ne paraît pas y avoir été en verre. L'un (n° 739), qui vient de Narona en Dalmatie, a un encadrement circulaire décoré de points en relief et découpé de manière à former douze dentelures, avec manche en forme de massue : la plaque du revers, maintenue par des points d'attache, plus soignée que d'ordinaire, porte un groupe des Trois Grâces en relief debout sur une ligne de terre. L'autre (n° 740), trouvé à Alt-Szöny en Hongrie et également pourvu d'un manche dont le haut est flanqué de deux dauphins découpés, a sa couronne d'entourage ornée d'une double rangée d'oves et divisée en huit compartiments qu'occupent sur une face des poissons, sur l'autre des palmettes et des grappes de fruits. L'aspect et la technique de ces deux miroirs, que j'ai pu étudier de près grâce à la complaisance de M. le Dr Bankó, assistant au Musée, sont donc tout à fait les mêmes que ceux du miroir de Trébizonde au Louvre par exemple ou du miroir d'Orochak reproduit par notre fig. 4, mais le miroir proprement dit, qui dans l'un et l'autre cas est joint à la monture, se compose d'un disque, d'environ 0 m. 002 d'épaisseur, d'un mé-

RHÉTIE.

27. *Ratisbonne.* — Miroir formé d'un disque de verre de 0 m. 05 de diamètre, plaqué sur une monture métallique ornée de têtes de clous en relief, avec manche terminé par un bouton [1]. — *Musée de Ratisbonne* [2].

GERMANIE.

28. *Cologne.* — Miroir trouvé, avec des monnaies de la fin du IIIe siècle, dans une tombe de femme sur l'emplacement du Nouveau Théâtre près de la Hahnentor. Il se compose d'un disque de verre de 0 m. 03 environ de diamètre, entier, serti dans un anneau de plomb de 0 m. 01 de large, orné de palmes et de ronds en relief. — *Musée Wallraf-Richartz à Cologne* [3].

29. *Cologne.* — Miroir semblable, de dimensions un peu plus considérables, conservé dans une collection particulière à Cologne [4].

GAULE.

30 et 31. *Reims.* — M. Th. Habert signale deux miroirs découverts, au lieu dit «la Fosse-Pierre-la-Longe», par son surveillant de fouilles, M. J. Orblin, dans des sépultures de jeunes filles du IIIe siècle, l'un le 24 juin 1895, ainsi décrit : «petit miroir en verre mince, affectant la forme circulaire, légèrement convexe du côté

tal très poli, cassant, à surface noire brillante, où le cuivre se reconnaît à la rayure. Il me paraît difficile d'admettre que ce disque n'ait pas servi lui-même de miroir et qu'il ait été recouvert d'une capsule de verre.

(1) Kiza, *Das Glas*, t. II, p. 361 et figure. La monture, d'après M. Kiza, serait en bronze et le revêtement formé par une lame d'étain ou de plomb. Il est plus probable qu'il s'agit d'un enduit de plomb fondu.

(2) MM. Garnier (*Histoire de la verrerie*, p. 48) et Dillon (*Glass*, p. 50) signalent la découverte à Ratisbonne, que me confirme M. le Dr Poppelreuter, conservateur des antiquités au Musée Wallraf-Richartz à Cologne, de plusieurs petits miroirs circulaires de verre avec revêtement métallique, sur lesquels je n'ai point d'autres renseignements.

(3) Rez-de-chaussée, pourtour de la cour intérieure, vitrine XLIX.

(4) J'en dois l'indication à M. le Dr Poppelreuter, que je tiens à remercier.

non étamé; diamètre : 35-34 millimètres» [1]; l'autre le 17 mars 1896 : «petit miroir en verre mince, affectant la forme circulaire, légèrement concave du côté non étamé; diamètre : 30-27 millimètres» [2].

M. Habert indique pour le premier qu'«il existe un grattage fait pour l'analyse chimique pratiquée par M. Berthelot» [3]. Un miroir provenant de «la Fosse-Pierre-la-Longe» a en effet été communiqué par M. Habert à M. Berthelot et a fait l'objet d'une étude dont les résultats suivent.

Le miroir, dit M. Berthelot, est constitué par un morceau de verre bombé à la façon d'un verre de montre, épais de 0 m. 0005 environ, de forme arrondie : le cercle (diamètre moyen, 0 m. 05) est un peu irrégulier, à limites polygonales, et paraît avoir été découpé avec un instrument tranchant comme le miroir du Musée de Sofia. La surface convexe est brillante et lisse. La surface concave est recouverte d'un enduit métallique, lui-même recouvert d'une substance blanchâtre, qui n'a donné à l'analyse ni or, ni argent, ni cuivre, ni étain, ni antimoine, ni mercure, ni matière organique, d'où se trouve exclu l'emploi d'un encollage tel que celui employé pour faire adhérer les feuilles métalliques.

Le miroir est complet, mais il devait être encastré dans un support de métal ou de bois qui a disparu [4].

M. Berthelot, toutefois, place expressément la découverte du miroir qu'il a analysé au 11 janvier 1896, avec celle de deux petits bronzes de Trajan Dèce [5], et de fait M. Orblin a ouvert, à cette date du 11 janvier 1896, une sépulture de femme dont le mobilier, comprenant deux monnaies de Trajan Dèce, est conservé au Musée de Reims [6]; mais dans ce mobilier, d'après le catalogue, ne figure en tant que verre qu'«une pendeloque en verre blanc, très irisé», en laquelle on ne peut voir un miroir. Il semblerait donc qu'il y ait eu quelque confusion dans les notes qui ont donné

(1) Th. Habert, *Catalogue du Musée archéologique de Reims* (Troyes, 1901), n°s 2208 à 2226, *p*. Le mot «étamé» est impropre, de même que dans les autres descriptions de M. Habert.

(2) *Ibid.*, n°s 2193 à 2207, *f*.

(3) *Ibid.*, p. 69. Le renvoi indiqué, «pl. IV, n° 3», est fautif.

(4) Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences*, p. 104-106.

(5) *Ibid.*, p. 104.

(6) *Catalogue*, n°s 2176 à 2192.

lieu à la communication faite par M. Berthelot à la séance de l'Académie des sciences du 4 octobre 1897[1] et réimprimée dans son volume intitulé *Archéologie et histoire des sciences*. L'erreur pourtant pourrait aussi être du côté de M. Habert, qui ailleurs signale, comme faisant partie d'objets «pour la plupart détruits par vétusté et tombés en poussière», un petit miroir de verre recueilli par lui à «la Fosse-Pierre-la-Longe», le 8 janvier 1896, dans une fosse commune à quatre corps[2], dans le même cercueil de femme où se trouvait le bâtonnet de collyre portant l'inscription *M. Jucundi* [*e*]*vod*(*es*) *ad asp*[*r*(*itudines*)][3], alors que, d'après un autre éditeur de ce bâtonnet, M. O. Guelliot[4], il aurait été découvert avec «deux petits bronzes de l'empereur Dèce» et une série d'objets qui sont précisément catalogués par M. Habert comme faisant partie de la fouille du 11 janvier.

Il est donc difficile, en fin de compte, de dire si c'est sur un des deux miroirs ci-dessus cités qu'a porté l'étude de M. Berthelot ou sur l'un quelconque des miroirs suivants. — *Musée de Reims*.

32 à 49. *Reims*, «lieux dits les Trois-Piliers, la Fosse-Pierre-la-Longe (en face la Maison de convalescence), la Maladrerie, la Croix-Saint-Marc, les Coutures, section du Chemin-Vert ou Chemin de la Procession». — Seize petits miroirs, plus deux fragments, soit dix-huit exemplaires de forme circulaire ou polygonale, en verre très mince, légèrement convexes, trouvés, au cours des fouilles exécutées par M. J. Orblin, sous la direction de M. Th. Habert, de juin 1894 à octobre 1898, dans des nécropoles du IIIe et du IVe siècle, accompagnés d'objets appartenant à des sépultures féminines et plus particulièrement à celles de petites filles ou fillettes[5].

La liste suivante en a été établie par M. Habert[6] :

(1) *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, t. CXXV, juillet-décembre 1897, p. 473-479.

(2) *Catalogue*, p. 214.

(3) *Ibid.*, n° 5360; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, pars III, fasc. 1, n° 10021, 229.

(4) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CVII, p. 190.

(5) *Catalogue*, nos 4848 à 4863.

(6) *Ibid.*, p. 183 et pl. IV, mais il s'est glissé des confusions dans les renvois aux numéros de la planche.

	DIAMÈTRES	
	GRAND.	PETIT.
	—	—
a	75 mill.	70 mill.
b	70	brisé
c	53	53 mill.
d	50	48
e	50	50
f	50	50
g	48	46
h	41	41
i	41	40
j	36	36
k	36	35
l	35	33
m	31	31
n	25	25
o	40	brisé
p	40	brisé,

à laquelle il faut ajouter — d'après les renseignements que je dois à l'extrême obligeance de MM. H. Jadart et L. Demaison, qui ont bien voulu faire à mon intention la revision de toute la série des miroirs du Musée de Reims — deux fragments réunis dans la boîte n° 4848.

De ces miroirs, deux au moins, sans qu'il soit possible d'identifier lesquels, ont été étudiés par M. Berthelot, l'un trouvé à «la Maladrerie», d'une convexité assez prononcée, mesurant, d'après M. Berthelot, 0 m. 03 de diamètre, découpé en forme d'octogone à peu près régulier[1], l'autre, trouvé à «la Croix-Saint-Marc», de 0 m. 072 de diamètre[2].

M. Berthelot a également mentionné, d'après les renseignements à lui fournis par M. Habert, deux fragments, trouvés aussi à «la Croix-Saint-Marc», l'un irrégulier, de 0 m. 05 sur 0 m. 03 environ[3], l'autre beaucoup plus petit[4], qui sont vraisemblablement les deux fragments de la boîte n° 4848. — *Musée de Reims.*

(1) Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences*, p. 106.
(2) *Ibid.*, p. 107.
(3) *Ibid.*, p. 106-107.
(4) *Ibid.*, p. 107.

50. *Reims.* Un miroir encore, non porté au *Catalogue*, provient des fouilles de M. Th. Habert. — *Musée de Reims.*

51–53. *Reims.* — Trois miroirs trouvés par M. J. Orblin, depuis la mort de M. Th. Habert (1901), dans l'établissement Pinteaux-Nozet[1]. — *Musée de Reims.*

54. *Reims.* — Miroir de grande et belle taille par comparaison avec les exemplaires précédents, autrefois dans la collection Duquénelle. — *Musée de Reims.*

55. *Reims.* — MM. Jadart et Demaison me signalent enfin l'existence d'un dernier miroir, qui, en comprenant les fragments, porte à vingt-six les miroirs conservés au Musée de Reims. — *Musée de Reims.*

56. *Reims.* — Miroir faisant partie de la collection de M. L. Demaison.

57. *Reims.* — Il semble enfin, à moins qu'il ne doive être identifié avec quelqu'un des précédents, qu'un vingt-huitième miroir rémois, qualifié «morceau de verre rond, plat et mince», ait été découvert, le 19 juillet 1884, dans les fouilles exécutées par M. Blavat-Deleulle, au lieu dit «la Fosse-Plantine ou Plantat (Clairmarais)», dans une sépulture de petite fille[2].

58. *Reims.* — Objet trouvé par M. Th. Habert dans ses fouilles et ayant peut-être formé le cadre d'un miroir[3].

Il consiste en un anneau aplati, légèrement elliptique, épais de 0 m. 001 environ, dont les deux diamètres extérieurs sont de 0 m. 055 et 0 m. 053, les diamètres de l'ouverture intérieure étant de 0 m. 038 et 0 m. 0355. La surface, comprise entre deux cercles légèrement saillants, porte un dessin estampé formé par une série de lignes droites inclinées sur la direction du diamètre et se rencontrant deux à deux, de façon à constituer une série de

(1) Additions au *Catalogue*, n°s 332, 353 et 354.
(2) *Catalogue*, p. 171.
(3) *Catalogue*, n° 4864, avec figure.

doubles V ouverts alternativement en dehors et en dedans, avec une ligne droite au milieu dirigée vers le centre. Le métal est du plomb industriellement pur.

Il convient de noter que l'anneau ne présente au revers ni queue ni griffe, ni trace d'attache quelconque, et que par suite on ne voit pas comment y aurait été fixé un miroir de verre ou une plaque de plomb placée derrière ce miroir [1]. — *Musée de Reims.*

59. *Reims.* — Cadre de miroir (?), analogue au précédent, mais en bronze et sans autre décoration qu'une moulure en forte saillie, trouvé également par M. Th. Habert dans ses fouilles de 1894 à 1898 dans des nécropoles des IIIe et IVe siècles [2]. — *Musée de Reims.*

60. *Mesnil-sous-Lillebonne.* — Miroir de verre doublé de plomb, trouvé en 1867 dans une tombe gallo-romaine de la nécropole [3].

61 et 62. *Esvres.* — Miroirs découverts par M. O. Bobeau.

Il se rencontre donc des miroirs de verre doublé de plomb dans tout l'empire romain, depuis l'Egypte jusqu'à la Gaule, en passant par l'Asie Mineure et la Russie méridionale. Ils étaient, d'une manière générale, très minces, découpés dans des ballons de verre soufflés, d'où leur forme convexe; soit alors que le ballon était intact, soit après que les capsules avaient été découpées, on coulait dans la concavité une mince couche de plomb fondu : le verre était si mince qu'il n'éclatait pas au contact du métal brûlant [4]. Le miroir était ensuite ajusté dans une garniture de métal, de plâtre ou d'autre substance comme du bois. Mais, d'une part, le nombre de ces miroirs, même accru de beaucoup par la présente liste, reste toujours infime par rapport à la masse des miroirs antiques. Il l'est, en outre, plus encore qu'il ne le paraît. Quelques-uns, en effet, doivent avoir joué le rôle d'amulettes plutôt que de miroirs proprements dits, en particulier le miroir d'Antinoë n° 8, où M. Th. Schreiber voit un bijou de pleureuse funèbre [5], peut-

(1) Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences*, p. 113-114.
(2) *Catalogue*, n° 4865, avec figure.
(3) Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences*, p. 108.
(4) *Ibid.*, p. 117.
(5) E. Sieglin et Th. Schreiber, *Expedition Ernst Sieglin, Ausgrabungen in*

être aussi les numéros 3 à 6, de même provenance égyptienne[1]. D'autres pouvaient, en vertu d'un usage répandu en Orient, être destinés à servir d'ornement brillant à quelque meuble ou coffret auquel ils étaient annexés en bossette : telle est précisément la disposition des numéros 1 et 2, conservés au Musée de Turin, qui pourrait aussi avoir été celle d'autres exemplaires. Pour les miroirs du Musée de Sofia, les circonstances de la découverte indiquent qu'ils avaient été déposés comme ex-voto. Les miroirs mêmes vraiment employés comme tels ne constituaient que des jouets d'enfants. Les uns comme les autres sont tous de dimensions si minimes que l'utilité n'en pouvait être que presque nulle. Pratiquement, on est en droit de l'affirmer, le miroir des anciens a été un miroir de métal.

Étienne Michon,

Membre du Comité.

Alexandria, t. I, *Die Nekropole von Kôm-esch-Schukâfa* (Leipzig, in-fol., 1909), p. 247, note 25 du chapitre XVII. Le miroir y est reproduit d'après M. Gayet, p. 254, fig. 156.

[1] Il faut remarquer que l'un au moins des exemplaires porte au revers des débris d'étoffe adhérents au plâtre, sans doute des fragments de la tunique sur laquelle il était placé.

NOTES

SUR

DES SÉPULTURES GALLO-ROMAINES

DÉCOUVERTES À SAINT-PONS

PRÈS DE NICE,

PAR M. LE Dr ROUQUETTE,

Correspondant du Comité.

Au cours de travaux de canalisation effectués au mois d'octobre 1908, dans la grande cour intérieure de l'hôpital Saint-Pons, et à l'angle Sud-Est de la galerie même qui sert de promenoir (fig. 1) aux malades, les ouvriers furent arrêtés dans leurs travaux par la rencontre, à 0 m. 30 de profondeur environ, d'un énorme bloc de pierre dont la forme et l'utilisation antérieure n'apparurent pas nettement de prime abord. On reconnut toutefois bien vite au cours du déblaiement qu'on se trouvait en présence d'un sarcophage monolithe revêtu de son couvercle[1]. Par les soins de l'administration des hospices, les travaux furent dirigés dès lors[2] de façon à permettre d'étudier dans tous ses détails ce que le hasard venait de faire mettre à jour; c'est ainsi que fut délimité un périmètre de recherches, ayant comme largeur celle du cloître-promenoir (les investigations à droite comme à gauche étant rendues impossibles par les murs du cloître), et devant s'étendre comme

[1] Cette découverte étant parvenue à ma connaissance en même temps qu'elle était rendue publique par la presse locale, je l'ai signalée aussitôt au Comité des travaux historiques par une lettre en date du 27 octobre 1908, lettre insérée au procès-verbal de la séance de la Section d'archéologie du 16 novembre. Voir *Bulletin archéologique*, 1908.

[2] M. le Dr Baréty, administrateur des hospices, fut délégué à cet effet, et il a publié une relation très détaillée de ces fouilles dans le *Nice historique*, numéro du 1er décembre 1908.

longueur jusqu'au point où l'on ne relèverait plus de vestiges de tombes anciennes. Disons tout de suite qu'on ne tarda pas à se

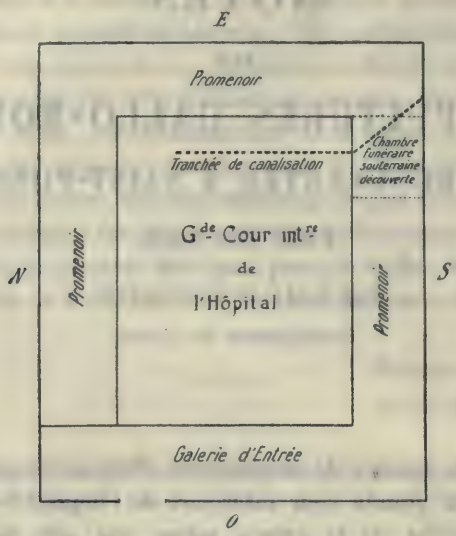

Fig. 1. — Hôpital Saint-Pons, près de Nice.
Plan des fouilles de 1908.

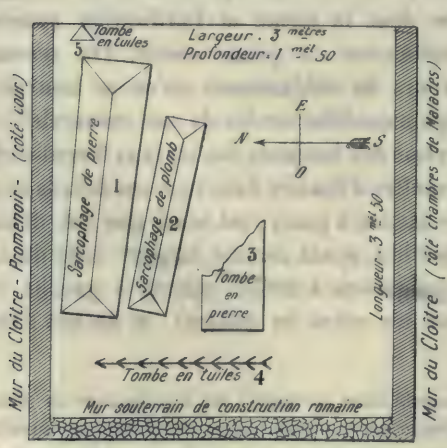

Fig. 2. — Hôpital Saint-Pons. Plan de la chambre funéraire.

heurter à un mur transversal, perpendiculaire aux murs du cloître, mur de construction très vraisemblablement romaine et qui, à 4 mètres environ du point de départ des recherches fortuites, formait

les limites de la chambre funéraire découverte. Celle-ci se présenta donc avec les dimensions suivantes : longueur 4 mètres, largeur à peu près égale; étaient-ce bien ses dimensions réelles dans l'antiquité? Il est impossible d'avoir une certitude à ce sujet, puisque du fait des constructions modernes, les quatre parois de ce caveau n'ont pu être repérées de façon précise; il en est de même pour l'emplacement exact de la porte qui y donnait accès, que nous placerions cependant sur le côté Nord de préférence, eu égard à l'agencement des tombes découvertes.

Les recherches en profondeur commencèrent naturellement au niveau du sarcophage (fig. 2, n° 1), dont le couvercle émergeait déjà à 0 m. 30 à peine du sol actuel, et que l'on déblaya sur tout son pourtour. À mesure que les fouilles avancèrent, furent exhumés des ossements humains placés dans des tombes de pleine terre (fig. 3, n°s 1, 2, 3) s'appuyant par un de leurs côtés sur une des faces déclives du couvercle du sarcophage ou contre une des parois de celui-ci. Plus profondément, fut découvert un sarcophage de plomb (fig. 2, n° 2), placé presque parallèlement à celui de pierre; en continuant vers le milieu de la chambre, mais à une très faible profondeur, fut trouvé un troisième sarcophage, de pierre tendre (fig. 2, n° 3); mais celui-ci, dans l'ignorance où l'on était, d'après son aspect, qu'il fût constitué par une auge monolithe, fut brisé en plusieurs morceaux par les terrassiers; la photographie, pl. XXIII, permet d'en voir une moitié encore en place, après sa mutilation.

En arrière de ce sarcophage et à peu près à la même profondeur, fut rencontrée une tombe en tuiles (fig. 2, n° 4) dont on aperçoit une extrémité sur la planche XXIII; enfin, dans l'angle Nord-Est de la chambre, une deuxième tombe en tuiles fut découverte, identique à la précédente (fig. 2, n° 5).

Étudions en détail chacune de ces sépultures.

1° *Tombes de pleine terre.* — Celles-ci ne sont guère caractérisées que par leur peu de profondeur et par l'absence de tout cercueil; on n'a en effet retrouvé ici ni fragments de bois, ni clous, comme cela a été observé ailleurs pour des tombes du même genre. Orientées suivant une direction Est-Ouest, elles ne contenaient que des ossements humains très fragmentés, sans aucune poterie caractéristique, vase funéraire ou lampe de terre cuite. Par

contre on en a retiré, dans le voisinage des tombes en tuiles, une première fois, quatre grandes épingles dont une d'os et trois d'argent (une de celles-ci est même surmontée d'un oiseau rappelant la forme de la colombe); tout à côté fut recueilli en même temps un petit gobelet de plomb (*capsella*) sans couvercle et qui très probablement avait dû, au moment de l'inhumation, contenir les épingles. Une deuxième fois fut trouvé un autre lot d'épingles plus petites que les précédentes, ainsi qu'un gobelet de plomb identique au premier comme forme, mais de dimensions plus réduites; avec ces objets, un tout petit anneau d'or (bague minuscule). Peut-être ce mobilier funéraire constituait-il les bijoux d'un enfant.

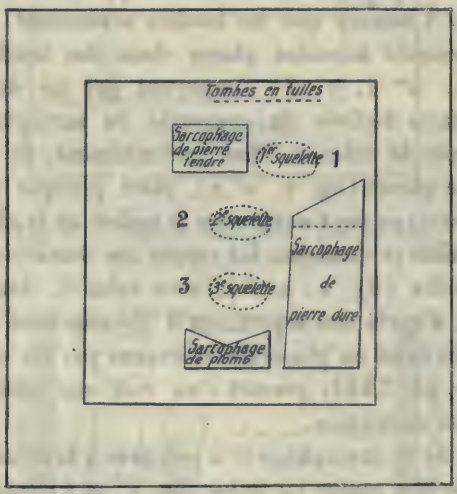

Fig. 3. — Hôpital Saint-Pons. Chambre funéraire. Coupe verticale.

Signalons encore comme parvenue à notre connaissance[1] la découverte : 1° de six monnaies de bronze de Décence et de Magnence, du module intermédiaire entre le petit et le moyen bronze; 2° d'une petite intaille elliptique, cerclée d'un anneau de métal et représentant le buste de Jupiter Sérapis coiffé du *modius*[2].

[1] Nous n'avions pu examiner ni ce mobilier funéraire ni ces monnaies au moment de la découverte; mais depuis, ces objets ont été déposés au Musée municipal, où, grâce à l'obligeance de M. Bensa, conservateur adjoint, nous avons pu les étudier en détail.

[2] Cette intaille d'un blanc laiteux nous a paru être de cristal de roche.

Ces tombes en terre, avons-nous dit, étaient appliquées contre le sarcophage de pierre dure et au-dessus du sarcophage de plomb; la figure 3 permet de se rendre compte de leur position respective. Il y avait ainsi trois tombes de terre superposées; une faible épaisseur les séparait l'une de l'autre. La première (n° 1) entre les deux sarcophages de pierre, la seconde contre la face à inscription du grand sarcophage (n° 2), la troisième (n° 3) appliquée également contre cette face, mais un peu plus profondément et surplombant directement le sarcophage de plomb.

2° *Sarcophage de pierre tendre.* — Il est constitué par une auge monolithe de pierre d'un blanc jaunâtre, à grain assez grossier qui se laisse facilement entamer par la pioche. Ses dimensions, à l'extérieur, sont : longueur, 1 m. 76; largeur, 0 m. 75; profondeur, 0 m. 50, non compris le couvercle. Les dimensions à l'intérieur de la cuve sont : longueur, 1 m. 50; largeur. 0 m. 52; profondeur, 0 m. 40; l'épaisseur des parois est en moyenne de 0 m. 10. Ce tombeau, orienté très nettement de l'Est à l'Ouest, était recouvert par des dalles de même pierre posées sur les bords de la cuve; il ne contenait que des ossements humains sans mobilier funéraire (fig. 2, n° 3, et pl. XXIII, n° 2); toutefois, dans les déblais qui l'entouraient on a recueilli deux monnaies : un denier d'argent de Jovien et un petit bronze de Constantin le Grand.

3° *Tombes en tuiles.* — Elles sont au nombre de deux : l'une, située à l'angle Nord-Est (fig. 2, n° 5) de la chambre, a été coupée par le milieu au début des travaux et a livré les ossements qu'elle contenait, sans mobilier funéraire ni monnaies; l'autre, au contraire (fig. 2, n° 4, et pl. XXIII, n° 3), est restée intacte et a pu être étudiée complètement. Elle était située à l'extrémité Ouest de la chambre, à une profondeur de 0 m. 40 environ, orientée suivant une direction Nord-Sud et parallèle au mur souterrain transversal que l'on a rencontré et dont nous avons dit plus haut qu'il présente tous les caractères de construction romaine, aussi bien comme facture que comme matériaux employés. Cette tombe présentait les dimensions suivantes : longueur, 1 m. 60; largeur, 0 m. 38; hauteur, 0 m. 37.

Elle était constituée par une construction en tuiles plates (*tegulæ*),

au nombre de huit, opposées deux à deux et inclinées l'une vers l'autre, les extrémités du prisme triangulaire creux ainsi délimité étant obturées d'un côté par une dalle de terre cuite sans rebords, de l'autre par une *tegula*. Les interstices existant entre chaque *tegula*, aussi bien sur les faces latérales que sur la ligne faîtière, étaient recouverts d'une tuile courbe (*imbrex*); le sol de cet abri funéraire était formé de dalles de terre cuite, au nombre de quatre placées bout à bout.

Les dimensions de ces diverses tuiles sont les suivantes :

Tuiles plates : longueur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 38; épaisseur, 0 m. 03; épaisseur des rebords, 0 m. 055.

Tuiles courbes : longueur, 0 m. 44; largeur, 0 m. 20 (grande extrémité); largeur, 0 m. 19 (petite extrémité); épaisseur, 0 m. 02.

Dalles du sol sans rebords : longueur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 36; épaisseur, 0 m. 04.

Fig. 4. — Hôpital Saint-Pons. Tombe en tuiles.

Ces dalles présentent sur une de leurs faces une disposition en forme d'X, constituée par quatre rainures parallèles et qui, partant des angles de la dalle, viennent s'entre-croiser à son centre (fig. 4). Quelques tuiles plates portent, elles aussi, un dessin sur une de leurs faces, dessin composé de cannelures circulaires concentriques au nombre de deux ou trois. Cette sorte de marque de fabrique, ainsi qu'on peut le voir sur la fig. 4, est complète sur certaines tuiles, incomplète sur d'autres; aucun autre signe, aucune lettre, n'y ont été relevés.

La tombe, qui contenait des ossements humains fragmentés, ramassés en bloc en son milieu, sans que ceux-ci pourtant aient

l'air d'avoir subi l'incinération préalablement, ne renfermait ni poterie, ni monnaie, ni mobilier funéraire quelconque; nous rappellerons toutefois que c'est à côté de cette tombe qu'ont été recueillies les épingles et les deux *capsellae* de plomb.

4° *Sarcophage de plomb* (fig. 2, n° 2). — Découvert au même niveau que le soubassement de pierres du grand sarcophage, contre lequel il est presque appliqué par une de ses extrémités, ce cercueil de plomb est constitué par une caisse rectangulaire ayant les dimensions suivantes : longueur, 1 m. 68; largeur, 0 m. 32; hauteur, 0 m. 30.

Ses parois présentent des déformations, enfoncements sur les côtés, affaissement de la face supérieure, creusée ainsi en une sorte de gouttière, par suite des pressions supportées. Ouvert devant nous, il ne contenait que des ossements, tombant en poussière; ni poteries, ni monnaies. La profondeur de cette cuve de plomb est de 0 m. 30 et l'épaisseur de la lame supérieure formant couvercle est de 0 m. 01.

5° *Grand sarcophage.* — Ce superbe sarcophage (fig. 2, n° 1; pl. XXIV et XXV), formé d'une auge monolithe et d'un couvercle également d'une seule pièce, était enfoui, comme nous l'avons dit, à une très faible profondeur, 0 m. 30 à peine du sol actuel.

Taillé dans un bloc de belle pierre dure de couleur franchement blanche, de grain serré, d'aspect identique, d'après les ouvriers, à la pierre de La Turbie, il repose sur un soubassement formé de deux énormes dalles de pierre dure, placées elles-mêmes sur un sol durci artificiellement par un bétonnage de brique pilée dans du mortier. Orienté suivant une direction Est-Ouest, à peu de distance des fondations du mur extérieur du cloître-promenoir, dont il n'est séparé que de 0 m. 25 à peine, à l'une de ses extrémités, il paraît avoir subi un déplacement en masse qui l'a fait s'incliner légèrement sur un côté, vers l'intérieur du caveau, soit que le sol ait cédé en partie sous son poids, soit plutôt qu'il y ait eu une poussée latérale provenant des fondations actuelles ou lors des divers remaniements dont ce monastère de Saint-Pons a été si souvent l'objet, avant qu'il fût l'hôpital d'aujourd'hui.

Voici les caractéristiques de ce beau sarcophage : 1. *Auge.* — Elle affecte une forme trapézoïdale dont les dimensions extérieures

sont les suivantes : longueur à sa partie supérieure, 2 m. 12; longueur au niveau de la plinthe, 2 m. 25; largeur (grande extrémité), 0 m. 66; largeur (petite extrémité), 0 m. 63; hauteur totale (plinthe comprise), 0 m. 80; cette plinthe, de 0 m. 08 de hauteur, ainsi qu'une moulure plate, en biseau de même largeur, ornent la base de la cuve, mais sur deux de ses côtés seulement, ceux où sont sculptées des inscriptions que nous rapporterons plus loin.

Si maintenant nous regardons d'en haut cette auge, dont le couvercle vient d'être enlevé, nous verrons que ses parois ne présentent pas sur tout son pourtour la même épaisseur; en effet, tandis qu'elle est de 0 m. 13 sur les grands côtés, elle est de 0 m. 15 à l'extrémité Est du sarcophage et de 0 m. 10 à l'extrémité opposée. Nous verrons encore que ces parois portent, sur les grands côtés, des encoches taillées en double queue d'aronde et que dans l'une d'elles est encore fixée une grosse agrafe de fer, puissant crampon destiné à maintenir rapprochées les deux moitiés du sarcophage fendu dans toute sa largeur.

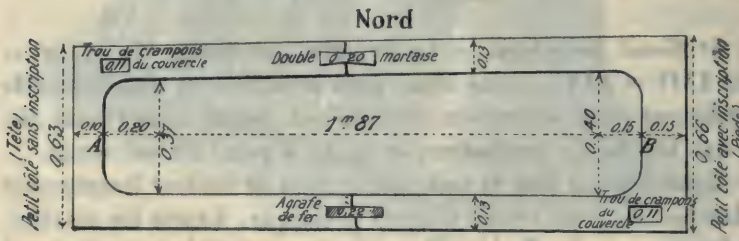

Fig. 5. — Hôpital Saint-Pons. Plan du grand sarcophage.

Nous remarquerons enfin que cette cuve, dont le creux présente une longueur totale de 1 m. 87 (de A à B, fig. 5), est plus large à une extrémité (0 m. 40 à l'extrémité B) qu'à l'autre, où elle ne mesure que 0 m. 37. La profondeur elle-même est variable et passe de 0 m. 40, au milieu, à 0 m. 28, au niveau de l'extrémité A, où l'on remarque un ressaut de la pierre, de toute la largeur de la cuve, sorte d'oreiller de pierre sur lequel, dirons-nous plus loin, reposait la tête du squelette.

2. *Couvercle.* — Le couvercle, également d'une seule pièce, en dos d'âne, légèrement taillé en biseau aux deux extrémités, est orné de quatre acrotères, symétriquement disposés aux angles.

L'un d'eux, celui de l'angle Sud-Est, porte sculptée en relief une «ascia» dont le manche mesure 0 m. 11 et la hache 0 m. 06.

Les dimensions du couvercle sont les suivantes : longueur de l'arête inférieure, 2 m. 25 ; longueur de l'arête supérieure, 2 m. 17 ; largeur, 0 m. 76 ; hauteur totale, biseau compris, 0 m. 54.

Une moulure en biseau de 0 m. 06 règne en effet sur tout son pourtour. Sur la face inférieure, il présente, scellées aux angles Sud-Est et Nord-Ouest, des lames de fer de 0 m. 11 de long sur 0 m. 04 de haut et 0 m. 005 d'épaisseur, véritables tenons, qui pénétraient dans des mortaises correspondantes creusées dans les parois de l'auge, où leur scellement assurait ainsi la fermeture presque hermétique du sarcophage.

Celui-ci porte, comme nous l'avons dit, deux inscriptions, ou plutôt la même inscription répétée (sauf un mot) sur l'auge et sur le couvercle, mais sur deux faces différentes. Sur l'une d'elles (la face Est), l'inscription est gravée en trois lignes, dont deux sur le couvercle et une sur l'auge; sur l'autre (la face Sud), elle ne comprend que deux lignes, mais elle a un mot de plus.

Les caractères de la première inscription sont de mauvaise facture et sans style déterminable; comme seule particularité, une ligature des deux dernières lettres du mot : MARCELLA; au contraire, la deuxième inscription, dont les lettres mesurent en moyenne 0 m. 05, se rapproche du type du IIe siècle; il est à remarquer toutefois que son agencement ne correspond pas à l'élégance de sa facture. Il semblerait qu'elle a dû être gravée en deux fois et que le mot MARIAE soit une addition postérieure au reste de l'inscription qui n'aurait compris primitivement que :

MEMORIAE AELIAE
CERTIA MARCELLA : FIL

On ne comprend guère en effet, *a priori*, pourquoi le lapicide est allé graver le mot MARIAE aussi loin du mot précédent dont il est distant de 0 m. 66; on le comprendrait mieux, à la rigueur, pour le mot FIL, si l'on suppose que, la cassure existant antérieurement à l'inscription, on ait craint de faire éclater la pierre en gravant ce mot à la suite de MARCELLA; nous croyons toutefois que l'abréviation FIL fit partie de la première inscription et que seul le mot MARIAE fut ajouté quelque temps après.

3° *Soubassement.* — Le sarcophage repose sur un soubassement formé de deux énormes dalles de pierre dure, placées elles-mêmes sur le sol bétonné de la chambre funéraire. Ces dalles, de grandeur différente, présentent les dimensions suivantes : l'une mesure : longueur, 1 m. 57; largeur, 0 m. 90; épaisseur, 0 m. 26; l'autre, longueur, 0 m. 93; largeur, 0 m. 72; épaisseur, 0 m. 30.

Ouverture du sarcophage. — À l'ouverture du sarcophage[1], faite le 4 novembre, en présence des représentants de l'administration des Hospices et de la municipalité, on constata que ce tombeau n'avait jamais été violé. Sous une faible couche de terre qui s'était infiltrée par la cassure, on découvrit un lit de chaux dans l'épaisseur duquel reposait un squelette placé sur le dos, orienté de l'Est à l'Ouest, et dont la tête, située à l'extrémité la plus étroite du sarcophage, c'est-à-dire à l'Ouest, reposait sur le ressaut intérieur de pierre que nous avons décrit plus haut. Les bras étaient ramenés le long du thorax, les avant-bras et les mains sur l'abdomen qu'ils croisaient obliquement, les jambes rapprochées au contact; les os de la cage thoracique, de la face et du crâne, s'étaient totalement dissociés, ainsi que ceux des mains et des pieds. La mensuration du squelette a donné du sommet de la tête à la partie inférieure des jambes (au niveau des malléoles) une longueur de 1 m. 35.

Aucun vestige de cercueil de bois, aucun reste de bandelettes d'étoffe ou de linceul; par contre, un certain nombre d'objets furent trouvés, noyés dans le mélange de terre et de chaux qui recouvrait le corps. C'est ainsi qu'on recueillit : 1° un lot considérable d'épingles, la plupart de métal, quelques-unes en os, d'autres en or (trois ou quatre); beaucoup, le plus grand nombre même, étaient placées à hauteur des pieds et le long des jambes, quelques-unes seulement à la hauteur de la tête; ces épingles, de longueur variable, présentant une tête de forme diverse, tantôt sphérique, tantôt ovale (épingle d'or), tantôt en forme de pomme de pin ou de grain d'orge, ciselée ou non[2] (épingles

[1] Sur le désir que nous en avions exprimé, M. le Dr Baréty nous admit par invitation à y assister; nous avions même essayé, malheureusement sans résultat satisfaisant, de prendre une photographie du squelette encore en place dans l'auge funéraire.

[2] D'autres épingles en os ouvragé et représentant des têtes de femme avaient

d'os), tantôt enfin en masse taillée à facettes régulières (épingle de métal, bronze ou argent?); 2° un bracelet de bronze; 3° deux petites bagues de bronze; 4° une pièce d'or du petit module à l'effigie de Théodose[1]; cette pièce se trouvait sur le rebord même de l'auge, dans la petite cavité que nous avons indiquée à l'angle Sud-Est du sarcophage et creusée dans l'épaisseur même de sa paroi; 5° un denier d'argent de Julien l'Apostat; 6° deux deniers de Septime Sévère; 7° une feuille de métal (argent oxydé?) de forme lancéolée, ornée sur une de ses faces de traits au repoussé simulant les nervures médiane et latérales de laurier. Dimensions : longueur, 0 m. 09; plus grande largeur, 0 m. 04; plus petite largeur, 0 m. 01[2].

Tel est le mobilier funéraire, fort simple on le voit, recueilli dans ce grand sarcophage.

Signalons enfin, pour être complet, la trouvaille dans les terres de déblai, d'un morceau de plaque de marbre blanc poli, avec quelques lettres, dont les trois premières de la ligne supérieure, AVG, sont parfaitement certaines et peuvent être l'abréviation classique du mot AVGVSTI; la lettre suivante, fragmentée, pouvant être supposée avec assez de vraisemblance un deuxième G, redoublement du premier, l'abréviation indiquée par l'inscription aurait été alors AVGVSTORVM; quant aux lettres de la ligne inférieure, il ne nous a pas été possible de les reconstituer, d'après l'examen rapide que nous avons pu en faire, le fragment de marbre n'ayant pas été laissé à notre disposition.

La découverte de ces diverses sépultures nous a paru assez intéressante à étudier, bien que, au point de vue de l'histoire purement locale, elle ne nous apporte pas d'éléments nouveaux. On sait en effet depuis longtemps que la colline de Saint-Pons, voisine immédiate de celle de Cimiez, était elle aussi, à l'époque romaine, un centre d'habitation dont on a retrouvé des maisons ou des tom-

été recueillies dans les déblais et notamment autour du sarcophage de pierre tendre.

(1) Voir p. 254, note 1.

(2) Nous retrouvons ici l'analogue des feuilles d'argent *votives* signalées déjà au XVIIIe siècle en Angleterre, recueillies à Chypre, en Tunisie, en France, notamment à Vichy en 1864-1865. (Cf. *La Gaule thermale*, de MM. Bonnard et Percepied, p. 283.)

beaux. Nous rappellerons à ce sujet que dans le vestibule du monastère de Saint-Pons, devenu l'hôpital, lieu des fouilles actuelles, les religieux avaient précédemment encastré dans les murs une série d'inscriptions funéraires trouvées sur place et mentionnant, entre autres noms, celui de Gaïus Paternus, décurion, duumvir, flamine de la ville de Cimiez. On peut y voir encore la face d'un très beau sarcophage de marbre blanc, orné de strigiles disposés parallèlement avec une partie médiane portant autrefois, sans doute, une inscription, mais aujourd'hui évidée assez profondément et ornée des armes d'un évêque ou d'un abbé du monastère primitif.

En 1867[1], lors de fouilles faites par suite de l'élargissement de la route de Cimiez, avaient été découvertes trois tombes construites en tuiles, identiques à celles décrites plus haut, mais contenant des lampes et des poteries; la position du squelette y était orientée suivant une direction Nord-Sud. En 1870, semblable trouvaille est signalée sur l'emplacement d'une villa de Cimiez; quelques tombes à incinération sont également signalées à Saint-Pons; enfin, en 1884[2], nouvelle découverte dans les mêmes parages, de tombes en tuiles dont l'une contenait une monnaie de Trajan.

On voit donc que, depuis longtemps, sur cette colline de Saint-Pons, avaient été reconnues des sépultures gallo-romaines, et que celles-ci étaient constituées absolument sur le même type que celles qui viennent d'être découvertes; le mobilier funéraire de ces dernières paraît seulement moins important.

Dr Rouquette,

Correspondant du Comité.

(1) *Sépultures gallo-romaines du IIIe siècle au IVe siècle, des Alpes-Maritimes*, par F. Brun.

(2) *Cimetière antique de Saint-Pons*, par F. Brun.

LA
PEINTURE AU MOYEN ÂGE
DANS
LE PAYS DE FOIX ET LE COUSERANS

PAR M. ROBERT ROGER,
Correspondant du Comité.

La peinture fut peu pratiquée au moyen âge dans le pays de Foix et le Couserans : il n'est resté, dans tous les cas, que de bien rares spécimens de la décoration peinte, et de la période romane il ne subsiste même aucun exemple. Si l'on songe à la pénurie en peintures d'autres contrées à cette époque, le fait ne saurait surprendre pour notre région plus particulièrement pauvre.

Il est même douteux qu'on ait souvent recouvert d'une décoration quelconque les murailles de nos modestes édifices religieux : un simple badigeon suffisait. Dans les châteaux, uniquement destinés à la défense, il ne semble pas qu'il y ait jamais eu d'enduits peints et, dans les salles d'apparat, l'usage des tentures et des tapisseries devait être à peu près constant.

Jusque vers le milieu du XIIe siècle, l'architecture et les arts qui la complètent ne produisent, dans le comté de Foix et le Couserans, que des édifices sans grand caractère : alors seulement, l'influence de Toulouse s'y fait sentir; elle pénètre dans les vallées de l'Ariège et du Salat; elle marque de son empreinte les églises les plus importantes et régnera en maîtresse jusqu'aux temps modernes.

À peine la fondation, aux siècles précédents, d'abbayes plus ou moins puissantes, à la fin du XIIIe siècle la création de l'évêché de Pamiers (1297), puis, en 1317, de ceux de Mirepoix et Rieux, donnèrent-elles à l'art un léger essor.

Les peintures de la période gothique parvenues jusqu'à nous sont donc elles-mêmes peu nombreuses.

Les plus anciennes consistent en ornements décorant la chapelle haute du château de Terride, à Mirepoix, vraisemblablement des dernières années du XIIIe siècle.

Fig. 1. — Mirepoix (Ariège). Château de Terride.
Peintures de la chapelle haute.

Sur les archivoltes et les piédroits des fenêtres sont tracées des étoiles à huit rais, entre des filets, ou de larges bandes imitant des briques. (Fig. 1.)

Fig. 2. — Mirepoix (Ariège). Château de Terride.
Rinceaux dans l'ébrasement des fenêtres de la chapelle haute.

Dans l'ébrasement se déroulent les linéaments gracieux de rinceaux (fig. 2); comme dessin et surtout comme couleur, brun rouge sur fond jaunâtre, ils ne sont pas sans quelque ressemblance avec le rinceau de l'église de Winchester figuré par Ruprich-Robert dans

son *Architecture normande*[1]. Les rinceaux de Mirepoix sont toutefois plus habilement composés.

Des autres enroulements qui garnissaient les murs autour des fenêtres, entre le sol, les pilastres et l'arc brisé des formerets, il ne reste que des traces tout à fait insuffisantes pour un essai de reconstitution.

La Vierge allaitant l'Enfant-Jésus, entre deux anges portant des flambeaux, au cul-de-four de l'absidiole Nord de l'ancienne cathédrale de Saint-Lizier, est une composition déjà savante, encore que tracée avec un simple trait, sans teintes plates ni modelé; elle est bien imparfaite d'exécution, mais il s'en dégage un sentiment de naïve et profonde sincérité qui attire et émeut[2].

C'est peut-être le plus ancien exemple subsistant aujourd'hui en France, de Vierge allaitant, après celle de la Fuite en Égypte, dans l'église du Petit-Quévilly, près Rouen, laquelle date de la seconde moitié du XIIe siècle[3].

Cette fresque est le seul reste des peintures dues, suivant le *Gallia christiana*, aux libéralités de l'évêque Auger de Montfaucon, mort en 1303, et dont la statue tombale est placée dans le cloître[4].

Nul doute qu'au XIVe siècle les églises élevées par les religieux des différents ordres à Pamiers, Mirepoix et Saint-Girons n'aient été décorées de peintures : il n'en est rien resté, les édifices ayant disparu.

M. de Lahondès nous apprend que l'église des Augustins, fondée au XIVe siècle à Pamiers et détruite au XVIe, était ornée de fresques[5] et, si nous en croyons Émeric David, la Vie de saint Antoine était représentée, en 1341, dans la chapelle des Dominicains[6]. Mais

(1) Ruprich-Robert, *Architecture normande*, pl. CLXVI, fig. 12.

(2) Voir B. Bernard, *Saint-Lizier : peintures, coffret et sarcophage* (Paris, Champion, 1885, fig.), et Couzi, *Une fresque de la cathédrale de Saint-Lizier (Ariège)*, dans *Bulletin de la Soc. archéolog. du Midi*, n° 37 (1907), p. 95-97, avec une bonne reproduction.

(3) Voir Gélis-Didot et Laffillée, *La peinture décorative en France, du XIe au XVe siècle.*

(4) « Ejus tempore ipsiusque sumtibus, ecclesia S. Licerii decorata est picturis. » *Gallia christiana*, t. I, col. 1133, éd. Palmé.

(5) *Les églises anciennes du diocèse*, dans *Semaine catholique de Pamiers*, n° 72, du 28 février 1885.

(6) *Remarques sur un ouvrage de M. le comte Cicognara*, insérées à la suite de l'*Histoire de la sculpture française* (Paris, Renouard, 1872), p. 250.

le savant auteur de l'*Histoire de la sculpture française* s'est certainement trompé et il a voulu désigner les quarante sujets, dont quatorze sont encore visibles, de la Vie de saint Antonin de Pamiers, qui ornaient, avec un Christ en Majesté et des Anges, la chapelle de ce nom, contiguë à la salle capitulaire des Jacobins de Toulouse, et que Dominique Grima, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, mort évêque de Pamiers, avait fait construire en 1342 [1].

Pour le xve siècle, nous sommes mieux partagés :

Les fresques du porche de l'église Notre-Dame de Tramesaygues à Audressein, près Castillon-en-Couserans, ont été si complètement décrites et dessinées par B. Bernard qu'il n'y a rien à ajouter à l'érudite notice qu'il leur a consacrée dans le volume du LIe Congrès archéologique tenu dans l'Ariège en 1884 [2].

L'église d'Unac (pl. XXVI), dans la haute vallée de l'Ariège, était décorée de peintures [3] dont nous avons retrouvé un fragment.

En 1897, M. Nodet, architecte des Monuments historiques, chargé de la restauration de l'église d'Unac, exécutant un relevé du monument, aperçut sur la paroi Nord du chœur des traces de coloration qui n'étaient autres que le haut du corps d'un personnage.

Informé presque aussitôt et ayant obtenu l'autorisation de rechercher s'il n'existait pas d'autres restes de fresques anciennes, nous fîmes porter nos investigations sur le côté opposé et nous eûmes bien vite la satisfaction de reconnaître que sous la couche de plâtre se cachaient des peintures.

Nous dégageâmes presque entièrement le panneau, mais le

[1] Abbé Douais, *Les Jacobins de Toulouse*, dans l'*Album des monuments et de l'art ancien du Midi*, p. 35; Marcel Rouillard, *Les peintures de la chapelle Saint-Antonin dans l'ancien couvent des Jacobins de Toulouse*, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, 2e série, t. XIV (1886-1889), p. 509 avec une planche. Les relevés et aquarelles de Marcel Rouillard sont au Ministère des Beaux-Arts. Un croquis du Christ est donné par Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*, t. I, p. 48 et fig. 7 *bis*.

[2] P. 412 à 439, avec 12 reproductions.

[3] Sur l'église d'Unac, voir J. de Lahondès, *Les églises romanes de l'Ariège*, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1896, p. 492; A. Gardes et R. Roger, *Notice sur l'église et la paroisse d'Unac*, dans *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, t. VI, 1897.

danger de se tenir sur de simples échelles nous obligea à abandonner ce travail.

Des sondages nous avaient cependant permis de constater que les voûtes du chœur et de l'abside, ainsi que les trumeaux entre les fenêtres et les écoinçons au-dessus, avaient été peints. Nous espérions que lors de la restauration il serait établi un échafaudage et que nous serions appelé à achever ce que nous avions commencé : les voûtes ont été piquées au vif de la pierre et rejointoyées et on s'est contenté de terminer le dégagement du panneau que nous avions en grande partie mis au jour.

Nous nous étions demandé pour quelles raisons ces fresques avaient été cachées.

Les murailles du chœur ayant été entaillées en 1650 pour la pose d'un autel et d'un grand retable de bois doré qui lui-même a disparu [1] et les côtés du chœur étant fort dégradés sur une hauteur de près de deux mètres, tout le sanctuaire avait été badigeonné. L'abbé Authier, curé d'Unac, plein d'un zèle fort louable pour son église, mais qu'il manifesta d'une façon plutôt malheureuse à diverses reprises, fit recouvrir le tout d'une couche de plâtre en 1839 [2].

Le côté du chœur forme un grand panneau en hauteur divisé en deux tableaux séparés par une large bande d'ornements.

Une scène peu compliquée occupe le tableau inférieur : saint Michel terrassant le démon devant saint Maur [3] (fig. 3).

[1] J. de Lahondès, *Les églises anciennes du diocèse : Église d'Unac*, dans *Semaine catholique de Pamiers*, n° 120, du 30 janvier 1886, p. 108-109.

[2] « 1839. L'intérieur de l'église, débarrassé de tribunes, d'escaliers, de chaire et de clocher, de sièges en maçonnerie et en bois et d'autres encombres (*sic*), avait repris son air grandiose, mais les corniches et chapiteaux du sanctuaire étaient encore recouverts de mortier; les colonnes elles-mêmes en avaient été toutes encroûtées et bosselées. La fenêtre du milieu du sanctuaire était bouchée de maçonnerie... *Quelques peintures du dernier ridicule, à l'ocre et à la chaux, y avaient été superposées à diverses époques.* Le crépissage lui-même était tout disparate. Il fallut dans cette année gratter tous les mortiers et *badigeonner*, suppléer en plâtre tout ce qui avait été arraché ou ébréché, *donner une couche uniforme de plâtre à tous les murs et voûtes* pour donner un peu de régularité.» Registre de la paroisse d'Unac, tenu par l'abbé Authier, curé d'Unac, du 17 juillet 1832 à 1849. Archives du presbytère de Luzenac. Communiqué par M. A. Gardes, curé de Luzenac.

[3] Une statue de pierre, représentant ce saint, du XVIIe siècle, est placée

Saint Michel est représenté en chevalier, revêtu d'une armure de plate, sans casque ni gantelets. Corselet, braconnières, cubitières, brassards sont d'un ton uniforme gris clair. Au bras gauche il tient le bouclier. De sa lance à hampe terminée par une croix boutonnée, il perce le démon, qui a disparu avec l'enduit au bas

Fig. 3. — Église d'Unac (Ariège).
Saint Michel terrassant le démon devant saint Maur.

du tableau. Sur les épaules est jeté un long manteau bleu au revers vert foncé ou vert pomme.

La tête se détache sur un nimbe jaune et les cheveux blonds, en longues boucles ondulées, sont rehaussés d'un ton roux (pl. XXVII).

Les ailes sont vertes et jaunes.

dans l'absidiole Nord. Unac était un prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Volusien de Foix.

Saint Maur tient un livre sur l'avant-bras droit et désigne un passage de son index gauche; ses cheveux sont longs, non bouclés; une grande barbe lui descend sur la poitrine.

La hampe d'une crosse est passée dans son bras gauche.

Il est vêtu d'une robe vert foncé et d'un manteau gris noir et couvert d'un haut chapeau gris à bord relevé sur le front.

Sur le fond du tableau, d'un rouge assez vif, sont tracées de grandes arabesques, et de petites mouchetures sont disposées en étoiles.

Dans le tableau supérieur, un personnage est debout, sous une arcade soutenue par deux colonnes[1]; les longs plis d'une robe gris jaunâtre et d'un manteau bleu tombent sur ses pieds nus[2]. Il a les mains passées dans la ceinture.

Cette partie est fort dégradée; la tête n'existe plus et on distingue à peine le nimbe sur lequel elle se détachait.

Le sol est dallé d'un carrelage en damier noir et jaune, et le fond imite une tenture avec grands motifs à ramages.

Cette fresque est évidemment de la fin du xve siècle.

Saint Michel apparaît très exceptionnellement en chevalier à la fin du xive siècle et ce n'est qu'après 1440 qu'il est à peu près constamment représenté avec l'armure qui est ici celle de la période comprise entre 1430 et 1460[3].

Le chapeau de saint Maur, à bord relevé sur le front et s'allongeant sur le côté, indiquerait même le commencement du règne de Charles VIII, le dernier quart du xve siècle, par conséquent[4].

Cette peinture a été exécutée avec des couleurs à base de chaux sur un enduit frais. Le bleu et les verts ont noirci, mais la coloration est en général encore vive et harmonieuse.

(1) Nous avons dit que M. Nodet avait retrouvé les traces d'un personnage au côté Nord; l'enduit ayant été trop fortement endommagé par l'humidité, il n'a pu être conservé. Le tableau inférieur, comme nous nous en sommes assuré, avait aussi à peu près complètement disparu.

(2) Cette particularité permet de supposer qu'il s'agit peut-être d'un apôtre. On sait que, du xie au xvie siècle, les apôtres ont toujours été représentés les pieds nus.

(3) Sur la représentation de saint Michel en chevalier, voir Émile Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, p. 58-59.

(4) Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, art. *Chapeau*, t. III, p. 128-129 et fig. 15.

Un trait noir ou brun plus ou moins large et foncé cerne les figures; les teintes sont posées à plat avec un léger modelé dans les draperies; l'exécution est plus soignée dans les têtes; celle de saint Michel, très fine, d'une expression douce et calme, idéalisée, contraste avec le réalisme de celle de saint Maur.

Le dessin est habile; on constate cependant des négligences. Ainsi le pouce du pied droit du personnage supérieur est énorme, l'avant-bras gauche de saint Michel est démesurément allongé et la main gauche de saint Maur aurait six doigts si elle était complète.

Quel est l'artiste qui exécuta cette fresque dans ce coin reculé de la vallée de l'Ariège? C'est une question qu'il ne faut point songer à résoudre. Les éléments font complètement défaut. Était-il italien ou catalan? Nous nous bornerons à signaler la ressemblance de saint Michel avec le deuxième personnage à gauche de la Mise au tombeau de Combéfa, dans la chapelle de Monestiès, près d'Albi [1]. La draperie de fond semble aussi inspirée des vêtements de cette statue.

On pourrait aussi établir un certain rapprochement, qui ferait incliner vers l'influence catalane, entre le saint Michel de la fresque en question et celui du «Retablo de Santa Clara», attribué au peintre catalan Luis Borrassá, qui est conservé au Musée épiscopal de Vich [2].

La chapelle Saint-Jérôme ou des Pénitents-Bleus, d'Ax-les-Thermes, conservait, il y a quelques années encore, un panneau peint de la fin de la période gothique; selon toute probabilité, il provenait d'un retable, et sa grande longueur, eu égard à sa faible hauteur [3], semble indiquer qu'il avait été destiné à être placé au-dessus de l'autel [4].

Le Christ, en buste, occupe le centre et, de chaque côté, les Apôtres se divisent en deux groupes égaux [5]. (Pl. XXVIII.)

[1] *Album des monuments et de l'art ancien du Midi*, pl. XXI et XXIII.

[2] Cf. Saupere y Miguel, *Los Cuatrocentistas Catalanes* (Barcelone, 1905-1906, 2 vol. in-8°), t. I, p. 146.

[3] 2 m. 05 sur 0 m. 37, non compris le cadre.

[4] Il est signalé comme planche de retable dans l'*Inventaire des richesses d'art de l'Ariège*, dressé par M. F. Pasquier en 1883.

[5] Les apôtres se plaçaient souvent sur les devants d'autels et les retables: voir Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, t. Ier, p. 28.

Des inscriptions en minuscule anguleuse, tracées en rouge et noir sur le biseau inférieur du cadre, donnent les noms des saints personnages; on lit, de gauche à droite :

S. Matheus, S. Btholo, S. Philip, S. Jacme, S. Pau, S. Peyre, J. H. S., S. Johan, S. Jacme minor, S. Andreus, S. Tomas, S. Symon, S. Jude.

Cette peinture est exécutée sur une couche de plâtre, de quelques millimètres d'épaisseur, appliquée sur bois. Quand nous l'avons photographiée en 1898, elle avait déjà beaucoup souffert.

Le dessin des figures est indiqué par un trait gravé dans l'enduit et rempli de couleur; celui des nimbes et des vêtements très riches de quelques Apôtres est tracé au moyen d'un pointillé creux.

Des perles sur les bordures des nimbes, et des imitations de pierreries sur celles des robes et des manteaux, s'enlèvent en reliefs plus ou moins saillants. Les nimbes et d'autres parties sont dorés.

Le modelé des figures est obtenu par des touches assez habilement posées.

Nous n'avons aucune donnée sur l'origine de cette peinture. Les inscriptions de la bordure indiquent l'œuvre d'un peintre méridional, probablement catalan.

Les types donnés aux Apôtres rappellent sensiblement, en tenant compte d'une immense infériorité dans l'exécution, ceux que l'on voit dans le «Retablo del Condestable», du Musée des Antiquités de Barcelone, attribué à Pablo Vergos[1].

Le réalisme des figures semblerait dénoter, il est vrai, une influence septentrionale. Mais le fait n'a rien de surprenant, puisque nombre d'œuvres, en Catalogne et en Aragon, témoignent que les artistes locaux s'inspirèrent souvent des écoles du Nord[2].

Robert Roger,

Correspondant du Comité.

(1) Cf. Sanpere y Miguel, *Los Cuatrocentistas Catalanes*, t. II, p. 62.

(2) Voir, à ce sujet, l'excellent ouvrage, déjà cité, de Sanpere y Miguel, chapitre VIII, et *La peinture en Espagne au XIVe et au XVe siècle*, par M. Emile Bertaux, dans l'*Histoire de l'art* d'André Michel, t. III, ch. XI.

ÉPITAPHE CAROLINGIENNE

DE

L'ÉGLISE D'ESTOUBLON (BASSES-ALPES),

PAR M. HENRY DE GÉRIN-RICARD,

Correspondant du Comité.

L'abside, en cul-de-four, de l'ancienne église d'Estoublon, utilisée aujourd'hui comme sacristie, est construite en petit appareil; elle est orientée et on lui assigne avec vraisemblance, comme date, le commencement du XIe siècle. Établis sur des alluvions, le sol et les murs de l'église ont dû être exhaussés à deux reprises : une première fois au XIVe siècle (?), puis en 1871. La différence de niveau entre le sol actuel et le sol ancien serait assez importante, puisque en 1871 l'édifice a été surélevé de 6 mètres au moins, à en juger par la position des fenêtres anciennes maintenant à ras de terre. Le sol primitif, recouvert de plusieurs mètres de vase et quelquefois d'eau, forme aujourd'hui comme une crypte fermée sous le plancher établi en 1875. C'est au cours des travaux de consolidation effectués cette même année que fut découvert, dans le sol de l'ancienne église, le monument qui fait l'objet de cette note [1].

C'est une pierre affectant la forme d'un cippe parallélipédique à chapiteau orné sur sa face de trois palmes verticales rappelant la feuille d'acanthe. Ses dimensions sont : hauteur, 1 m. 20; largeur et épaisseur, 0 m. 20.

Sur la face de ce bloc est gravée une inscription de 14 lignes en caractères de 0 m. 03 à 0 m. 025 de hauteur, et, au-dessous, une croix légèrement pattée ; les deux côtés présentent aussi des croix

[1] Je dois la connaissance de cette inscription à l'amabilité de M. Emeric Pélissier, curé-doyen de Mezel, qui m'a, en outre, procuré la belle reproduction photographique jointe à ce mémoire et obligeamment exécutée par M. Foucou. Je tiens à les remercier publiquement, l'un et l'autre, de leur précieux concours.

semblables. Il s'agit d'une épitaphe qui n'a, que je sache, été encore ni signalée, ni étudiée, ni figurée.

En voici la transcription :

HIC REQVI'S
CIT' IN PA
CE BONE
MEMORIE
FRODBER
TA' D'I VIR
GO' FIL'A
AGHILBER
TO' OBIIT VII
FL IHARS' AIO
PRIMO IMPR
[D]OMNO LODO
VICO' INDICTI
ONE PR'MMA
✝

Hic requiscit in pace bone memorie Frodberta D(e)i virgo fil(i)a Aghilberto, obiit VII k(a)l(endas) jh(anu)ar(ia)s an(n)o primo imp(e)r(ante) [d]omno Lodo[ic]o, indictione pr(i)mma.

Cette épitaphe se rapporte certainement à la période carolingienne; or les textes lapidaires de cette époque sont extrêmement rares, même en Provence, et celui-là est intéressant au triple point de vue historique, paléographique et onomastique. (Pl. XXIX.)

La date de ce monument est très difficile à déterminer. Voici toutefois des éléments qui me paraissent de nature à faciliter la solution du problème.

Avec quel monarque carolingien doit-on identifier l'empereur Louis qui figure sur ce texte? Avec Louis le Pieux (empereur de 814 à 840), avec Louis II (855-875), ou avec Louis l'Aveugle[1], fils

[1] Il ne peut être question de Louis IV dit l'Enfant, empereur en 908, qui n'a jamais régné sur la Provence.

de Boson (887-928)? Les données chronologiques de l'épitaphe ne conviennent au règne d'aucun d'eux. En effet, la première année de l'élévation à l'empire, ni même du règne d'aucun de ces six princes ne répond à une indiction première. Les différences sont assez grandes, sauf pour Louis II, qui devint empereur en l'année 855, laquelle correspond à une troisième indiction. Encore doit-on remarquer que la Provence ne vint sous la domination de Louis II qu'en 863 (indiction XI) après la mort de son frère Charles.

En présence de ce résultat négatif, il convenait de rechercher si la forme des caractères de l'inscription n'apporterait pas un éclaircissement à la question. Voici les remarques fournies par cet examen : La forme du K (ᴷ) de *kalendas* à la 10e ligne est rare. M. Le Blant n'a relevé [1] sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule qu'un seul K (ᴷ) qu'on puisse rapprocher du nôtre, dans une inscription de Salles d'Aude [2], qu'on peut rapporter au VIe siècle; encore doit-on noter que le seul caractère commun au K de Salles d'Aude et à celui d'Estoublon est la disparition d'un des deux traits obliques, mais tandis que sur la pierre de Salles d'Aude l'oblique inférieur, seul subsistant, a conservé son inclinaison, sur la pierre d'Estoublon il s'est redressé en un trait horizontal. Quant aux E de *memorie* dont la haste dépasse la traverse inférieure, ils sont d'un type commun depuis le milieu du VIe siècle jusqu'à la fin du VIIIe siècle [3].

L'E oncial (ϵ) des cinquième, huitième et quatorzième lignes, est d'un type qui se rencontre à toutes les époques depuis le IVe siècle; mais, assez fréquent au VIe siècle, il devient rare au VIIe siècle [4] pour redevenir d'un emploi de plus en plus courant au fur et à mesure qu'on avance dans la période carolingienne.

L'H onciale (h) des première et dixième lignes paraît dès le IVe siècle dans l'inscription de l'édit de Dioclétien; sur onze H tirées d'inscriptions datées du Ve au VIIe siècle, on n'en compte pas moins de sept de cette forme h [5]. Au contraire, le G de forme onciale, tel qu'il apparaît dans le mot *virgo* et mieux dans *Aghilberto*,

(1) Le Blant, *Paléographie des inscriptions latines* (Paris, 1898, in-8°), p. 32.
(2) Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 458, n° 612.
(3) Le Blant, *Paléographie*, p. 19 à 21.
(4) Le Blant, *ibid.*
(5) Le Blant, *ibid.*

est rare à l'époque mérovingienne[1]; cependant la dédicace mérovingienne de l'église de Belcodène offre des G de ce type 𝔊[2]. En outre, l'emploi de caractères liés, dont ANO à la 10e ligne et DOMNO à la 12e fournissent des exemples, comme aussi les points triangulaires séparant les mots ou suppléant à des lettres, sont à noter.

En somme, l'examen paléographique nous montre une inscription qui, pour l'époque carolingienne, présente des caractères archaïques, et nous incline par conséquent à la placer vers le début de la période carolingienne.

M. Maurice Prou a bien voulu aussi me faire remarquer que la forme LODO[IC]O, ou LODO[VIC]O, s'écarte de la normale, qui, pour Louis le Pieux, est HLVDOVVICO. En effet, les monnaies de cet empereur, frappées à Marseille et à Aix, l'établissent, tandis que les deniers et les oboles de Louis l'Aveugle, sortis de l'atelier d'Arles, portent LVDOVVICVS, mais non encore LODOVICVS ni LODOICVS[3]

LODOVICVS, ou LODOICVS, est une forme vulgaire qu'un lapicide, moins astreint que les monnayeurs à respecter l'orthographe officielle, celle des diplômes de la chancellerie, a pu reproduire sur une épitaphe, même dès le temps de Louis le Pieux; car, s'il est vrai que *Lodoicus* n'apparaît dans les manuscrits qu'au milieu du IXe siècle[4], il faut noter les formes LVDOVVIC et LVDOIC sur des oboles de *Metallum* attribuables à Louis le Pieux roi d'Aquitaine (781-824).

Il est invraisemblable que la formule *anno primo imperante domno Lodoico* n'ait pas sa valeur ordinaire et qu'elle désigne la première année du règne d'un souverain comme roi et non comme empereur. Cependant on pourrait supposer que l'épitaphe de Frodberta a été gravée plusieurs années après sa mort, que l'année du règne

[1] Le Blant, *ibid.*, p. 27, ne donne qu'un exemple du 𝔊 avec crochet inférieur se repliant à l'intérieur. Mais le 𝔊 oncial se trouve quelquefois sur les monnaies; cf. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Les monnaies mérovingiennes*, p. CXVII.

[2] H. de Gérin-Ricard dans le *Bulletin archéologique*, 1904. p. XLV (séance du 8 février).

[3] Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Les monnaies carolingiennes*, p. 118 à 123.

[4] Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 2e édit., t. I, col. 856.

[5] Prou, *ouvr. cité*, p. 99.

se rapporte à celle où Louis le Pieux commença à régner en Provence, et qu'on l'aura indiquée par le participe *imperante* parce qu'au moment où l'inscription fut gravée, Louis était empereur. Mais c'est là une hypothèse à laquelle on ne s'arrêtera pas, car elle n'entraîne pas la concordance de l'année première du règne et de la première indiction, par conséquent ne donne pas la solution du problème, attendu que, comme l'a établi M. Longnon [1], c'est en 806, lors du partage que Charlemagne fit de son empire entre ses fils, que la Provence fut annexée au royaume d'Aquitaine dont Louis était titulaire depuis 806. Or l'année 806 répond à une 14e indiction.

Il faut donc constater une fois de plus une erreur dans le calcul des indictions [2].

H. de Gérin-Ricard,

Correspondant du Comité.

[1] A. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 50.

[2] Nous devons rappeler ici qu'une inscription de Ventabren, précédemment publiée par nous (*Antiquités de la vallée de l'Arc* [Aix, 1907], p. 281 à 294; cf. *Corpus inscript. latinar.*, t. XII, nos 73, 617) et qui est datée du règne de Louis le Pieux, semble présenter, elle aussi, une erreur de comput. Mais comme il s'agit cette fois non de la première année de l'empire, mais d'une année d'un chiffre plus élevé, il est difficile de décider si l'erreur porte sur cette année ou sur le chiffre de l'indiction. Cette inscription doit être lue :

ANNO XXVIIIH
LVD[OVVICO]
IMPERANTE
INDIC III

La 28e année du règne de Louis, à partir de son accession à l'empire, après la mort de son père, s'étend du 28 ou 29 janvier 841 au 27 ou 28 janvier 842. Mais l'année 841 répond à une 4e indiction, ou, suivant le système grec, aux indictions 4 et 5. Il est vrai que si l'on compte les années de l'empire de Louis le Pieux non de la mort de Charlemagne, mais du couronnement de Louis, qui eut lieu en septembre 813, la 28e année s'étend de septembre 840 à septembre 841, et l'année 840 répond à une 3e indiction. Ce mode de numération des années du règne de Louis le Pieux serait toutefois insolite.

NOTE

RELATIVE À DE NOUVEAUX DOCUMENTS

DÉCOUVERTS SUR LA VOIE DE *CAPSA* À *TURRIS TAMALLENI*,

PAR M. LE COMMANDANT DONAU,

Correspondant du Comité.

La construction, dans le Djebel-Asker, d'une piste utilisant le tracé de la voie romaine précédemment reconnue et étudiée[1], avait fait découvrir à M. le lieutenant Sajous, en 1908, un groupe de milliaires que j'ai signalé à la Direction des Antiquités dans un précédent rapport. Un texte mutilé a paru particulièrement intéressant, et M. Sajous n'ayant pu en exécuter l'estampage, je me suis rendu au Djebel-Asker en compagnie de M. le lieutenant Valentini, chargé de la continuation des travaux de la piste, et qui, à son tour, avait découvert les restes de plusieurs milliaires, masqués par les éboulis de la montagne.

Ainsi s'est trouvé nettement fixé un nouveau tronçon de la voie romaine de *Capsa* à *Turris Tamalleni*, et, comme les précédents, il a fourni des documents épigraphiques dont on fera ressortir ci-dessous l'intérêt.

Après le XXVIIe mille (distance comptée de *Capsa*) déjà décrit, et qui est représenté par deux bornes dont une de l'époque de Trajan, on trouve, à 1 kilomètre environ de distance et à une vingtaine de mètres à l'Est de la piste nouvelle, les morceaux d'une borne milliaire entièrement fruste (XXVIIIe mille); puis, à sa distance, le XXIXe milliaire, représenté par une seule borne dont la base, à laquelle est encore attaché le commencement

[1] *Nouvelles découvertes sur la voie de Capsa à Turris Tamalleni*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1906, p. 242 et suiv.

du fût, est restée debout, sur le bord même de la piste, près du thalweg du Chabet-Mesaguet. La partie principale de la colonne est couchée à côté, brisée dans sa longueur et rongée par le vent; on y distingue cependant encore quelques lettres, sans trace du cadre :

CV
AVC
CV
MAX
X
I
.
TA
OP

Le xxxe mille n'a pas été découvert; s'il en existe des débris, ils doivent se trouver dans des amas de roches, à 50 ou 60 mètres à l'Est de la nouvelle piste, qui, en raison des érosions, a dû à cet endroit s'écarter du tracé romain. Elle le rejoint quelques centaines de mètres plus loin, au passage d'un ravin profond, et atteint le xxxie mille. Il présente exactement le même aspect que le xxixe et est situé comme lui exactement sur le bord de la piste nouvelle, mais aucune lettre n'a été reconnue sur les débris de l'unique colonne qui le représente; sa base attachée avait une section de 0 m. 67.

C'est à 400 mètres plus loin, à un brusque tournant de la voie, que se dressait un mausolée précédemment décrit [1]. M. Sajous a retrouvé au fond du ravin voisin un bloc qui paraît avoir porté la partie droite d'une dédicace devenue illisible; elle comprenait probablement trois lignes :

VIRIOM · I
SAS ·
I

Un peu au delà de ce tombeau, la piste se sépare de nouveau de la voie (laquelle contournait un thalweg pour réduire la pente), et toutes deux atteignent la plaine, où se trouve, à 400 mètres des

[1] *Bull. arch. du Comité*, *loc. cit.*

derniers escarpements, le groupe XXXII. C'est celui qu'a découvert M. Sajous; c'est aussi le plus important. Il comprend deux bornes : l'une, de 1 m. 98 de haut (avec son socle de 0 m. 33, 0 m. 70 de section), est entièrement fruste; l'autre est une colonne de 1 m. 92 de haut, dont la base attachée est presque entièrement brisée. Son fût, actuellement en deux tronçons, portait un cadre (0 m. 39 de large, 0 m. 64 de haut) et un texte encore lisible partiellement. Lettres de 0 m. 037 à 0 m. 040 :

IMIC
·NE
VA
AVG·
CICVSPONT
MAX
IX IMP IIII COS
V·P·P
LMINICIONAIA
LEG·AVG·PROPR
CIVITAS·NYBGE
NIORVM
XXIX

Cadre des chiffres : 0 m. 26 × 0 m. 15; chiffres de 0 m. 09 à 0 m. 10.

La situation (à 1,500 mètres à l'Ouest de ce milliaire) du Ksar-Bechri ou Ksar-el-Asker, déjà décrit, pouvait faire supposer que la voie obliquait ensuite vers l'Ouest pour aller traverser le Chott au Trik-Nouni, tandis que nous avions cru établir qu'au contraire elle se confondait avec le Trik-Merkouza. La découverte récente du XXXIIIe mille a confirmé l'opinion émise au *Bulletin archéologique*. Ce mille est, en effet, indiqué par une borne unique qui se trouve bien sur la direction des Oguilet-Nsilâte. La colonne, de 1 m. 84 de haut, forme corps avec un socle d'au moins 0 m. 45 de hauteur; la partie supérieure a été brisée dans le sens des génératrices, à dessein semble-t-il, car l'éclat qui portait l'inscription a lui-même

été fragmenté. Quatre parties en ont été retrouvées, dont deux se raccordent exactement entre elles :

V X
X I X
\ \
VATRAIANVS
VGG RMDA
ICVS
AX·T
I
CIVIT
NIO
X / IIX

Aussi frustes qu'ils soient, ces débris montrent bien que cette borne est du même type que la précédente; elle la complète.

Le texte du XXXIIe milliaire (à partir de Gafsa) se restitue assez aisément :

Imp(erator) [Caes(ar), Divi] Ne[rvae f(ilius), Ner]va [Trajanus] Aug(ustus), [Germ(anicus), Da]cicus pont(ifex) max(imus), [trib(uniciae)] pot(estatis) IX, imp(erator) IIII, co(n)s(ul) V p(ater) p(atriae), L(ucio) Minicio Nata[li] leg(ato) Aug(usti) propr(aetore), civitas Nybgeniorum. -XXIX.

On constate tout d'abord que la partie Sud de la voie de *Capsa* à *Turris Tamalleni* a été créée sous Trajan comme le fortin de Rdet-Bou-Renima, qui la défendait au col du Djebel-Asker : la construction du fortin était d'ailleurs une conséquence de l'ouverture de la route, et on peut penser que les deux entreprises furent simultanées. Or on a maintenant avec une précision parfaite l'époque de ces travaux. Trajan a été salué *imperator* pour la cinquième fois en l'année 105, après le 13 mai, et comme sa dixième puissance tribunicienne date du 10 décembre 105, le milliaire lui a été dédié entre les mois de juin et de décembre de cette année. La mention de son cinquième consulat concorde bien avec les indications qui précèdent.

On savait [1] que le légat de Numidie, Lucius Minicius Natalis, était en fonction pendant l'année 105.

[1] Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 177.

À cet endroit précis de la montagne s'arrêtait le territoire de *Capsa*[1]; car, si nous avons vu au Nord du Djebel-Asker la XXIIe borne dédiée par la *civitas Capsensium*[2], la XXXIIe montre, au contraire, que la route est passée sur les terres de la tribu berbère voisine, puisque c'est de la capitale de celle-ci que la distance est comptée. Aussi, au lieu de trouver ici le chiffre XXXII qui résulterait d'un numérotage ininterrompu[3] depuis Capsa, lisons-nous XXIX. La longueur totale de la voie ouverte sous Trajan était donc de LXI milles (XXXII + XXIX) entre la *civitas Capsensium* et la *civitas* indigène voisine dont Hadrien devait faire le municipe désigné généralement sous le nom de *Turris Tamalleni*. Il paraît certain, en effet, que l'emplacement de la cité mentionnée sur le milliaire étudié se confond avec celui du municipe de *Tamallen*, dont le nom n'a encore été donné par aucun document épigraphique. Les Romains désignèrent cette localité sous le nom de *Turris Tamalleni*, quand ils y eurent construit un réduit fortifié, dont le souvenir s'est conservé sous le nom de «Torra», donné plus tard par les Arabes à la ville qui succéda au municipe et dont les auteurs arabes du moyen âge ont vanté la prospérité[4]. La distance (XXIX milles) donnée par notre trente-deuxième milliaire et la direction de la voie, précisée par le trente-troisième, ainsi que par ceux que nous avions précédemment trouvés dans le Chott, permettent d'identifier *Turris Tamalleni* et la *civitas Nybgeniorum*.

Commandant Donau,
Correspondant du Comité.

(1) Il n'est pas indifférent de noter que dix-huit siècles n'ont rien changé à ces usages territoriaux. Le col de l'Asker est encore un point de la limite entre les tribus de Gafsa et celles de Kébili.

(2) *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. 355.

(3) Même constatation a été faite entre *Theveste* et *Thelepte* (C^t Donau, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LXVII, p. 176).

(4) Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 298.

FOUILLES
DU CIMETIÈRE MÉROVINGIEN
DE BOUROGNE,

PAR MM. FERDINAND SCHEURER ET A. LABLOTIER.

À la séance du Comité des travaux historiques du 10 février 1908, M. Prou, en donnant lecture de son rapport sur la note[1] présentée en notre nom par M. Philippe Berger, à la séance du 20 décembre 1907, nous a demandé un travail plus complet sur la nécropole de Bourogne[2].

Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de fournir ce travail, et, par suite de certaines remarques faites au cours de la continuation de nos fouilles, nous sommes amenés à faire quelques rectifications aux indications données dans notre première note.

Nous avions cru être en présence de cimetières superposés, et nous pensions que les tombes les plus profondes étaient les plus anciennes; d'autres, plus récentes, à notre avis, formaient un étage moyen et un étage supérieur. Or les constatations faites depuis nous prouvent que la date de la sépulture est absolument indépendante de la profondeur d'inhumation, qui est du reste essentiellement variable.

Nous avons, en effet, trouvé certaines sépultures peu profondes coupées par des sépultures plus profondes et qui sont forcément plus récentes. Dans ce cas, les ossements de la première sépulture avaient été soigneusement ramassés et déposés en un point quelconque de la fosse.

En général, nos sépultures sont orientées du Nord-Ouest au Sud-Est, mais cette règle n'est pas absolue, comme on pourra s'en rendre compte par le plan ci-joint (pl. XXX). Cependant la tête

(1) *Bulletin archéologique*, 1908, p. XLVII.

(2) Bourogne, Territoire de Belfort, c^on de Delle.

du squelette est presque toujours située entre le Nord et l'Ouest, et les pieds entre le Sud et l'Est.

Toutes les sépultures de Bourogne sont en terre libre, et comme nous l'avons déjà dit, la tête est quelquefois protégée par des pierres plates posées de champ. Cependant nous avons trouvé une fosse entourée de pierres sèches.

Souvent nous avons remarqué une assez grande quantité de matière noire accompagnant le squelette. Cette matière, qui ressemble à du charbon, semble provenir de la décomposition des vêtements, qui étaient faits de cuir et de tissus grossiers. L'ensevelissement ayant été fait dans le lehm, cette terre a pris l'empreinte exacte du tissu, et lorsqu'un objet de fer se trouvait à proximité, la rouille amenée peu à peu par les infiltrations d'eau est venue remplir cette empreinte, produisant ainsi une espèce de moulage.

Nous avons pu recueillir quelques morceaux de cette rouille, qui permettent de se rendre compte du genre de tissu employé à cette époque. Nous avons trouvé, de même, des empreintes de plumes sur la contre-plaque d'une boucle de ceinturon.

Nous avions indiqué une taille moyenne de 1 m. 80 à 1 m. 90 pour les hommes, et de 1 m. 60 à 1 m. 75 pour les femmes. Ces chiffres étaient exacts pour les squelettes relevés jusqu'au moment de la rédaction de notre première note, mais depuis, nous avons trouvé beaucoup d'individus assez petits et n'ayant guère que 1 m. 60 de taille.

Nous estimons que la partie la plus ancienne de la nécropole est la plus rapprochée du village actuel de Bourogne, et cela nous amène à supposer que les habitations contemporaines de notre cimetière occupaient l'emplacement de ce village.

OBJETS TROUVÉS DANS LES SÉPULTURES DE BOUROGNE.

Armes. — *Épées.* — Nous avons une dizaine de grandes épées à deux tranchants. Leur longueur varie de 86 à 92 centimètres. La lame est quelquefois unie, mais le plus souvent elle porte une ou même deux rainures en son milieu.

La poignée était de bois, et seulement trois d'entre elles sont munies de pommeaux. L'un de ces derniers est formé par un simple élargissement du haut de la soie et ne fait qu'une pièce avec elle (pl. XXXI, fig. 4). Les deux autres sont : l'un, de fer incrusté

d'argent et garni de rondelles de bronze (pl. XXXIII, fig. 1), et l'autre d'argent (pl. XXXI, fig. 7). La forme du pommeau d'argent est celle d'un cône droit à base ovale. Le pommeau de fer et celui de fer et bronze sont en forme de triangle très aplati.

L'épée munie du pommeau de fer et bronze possédait une poignée de bois comprise entre deux plaques de fer ovales, doublées en dessus et en dessous de minces plaques de bronze, de même forme. L'une de ces plaques est placée sur le haut de la lame. L'autre, un peu plus petite, est située au haut de la soie et placée directement sous le pommeau.

Scramasaxes. — Le scramasaxe est l'arme la plus commune dans les sépultures de Bourogne. Il présente une grande variété dans sa forme et dans ses dimensions. Les plus grands ont 70 centimètres de long, et jusqu'à 7 centimètres de large (pl. XXXII).

La longueur de la soie est très variable et n'a aucun rapport avec la longueur totale de l'arme. Certains de nos scramasaxes sont légèrement recourbés, leur dos est convexe et leur tranchant concave. Un seul d'entre eux possède un pommeau de fer triangulaire, et presque semblable au pommeau d'épée dont nous avons parlé plus haut.

Fourreaux d'épées et de scramasaxes. — Les fourreaux d'épées et de scramasaxes étaient de bois, ou de bois recouvert de cuir. Souvent nous avons pu dégager le fourreau presque en entier, ce qui nous a permis de nous rendre compte de sa forme, ainsi que de la disposition de ses ornements et de ses garnitures; malheureusement aucun n'était en assez bon état pour pouvoir être relevé. Les fourreaux des épées étaient recouverts par deux lames de cuir, dont les bords étaient réunis par deux coutures. Ces coutures étaient généralement protégées, dans le haut, sur une longueur d'environ 20 centimètres, par deux petites gouttières de bronze.

Le bas du fourreau était arrondi, ou bien le sommet de sa courbe était coupé par une partie droite. Il portait une garniture de bronze, qui recouvrait la couture.

Les fourreaux des scramasaxes étaient recouverts d'une seule lame de cuir, recourbée sur elle-même et dont les bords étaient réunis par une couture, ce qui donnait une forme arrondie d'un côté. Ils portaient, dans le haut, une garniture de bronze qui faisait

le tour du fourreau, et dont les extrémités étaient rejointes par deux rivets, qui fixaient en même temps les bords du cuir.

Le bas du fourreau était carré. La garniture de bronze qui le protégeait n'en faisait pas le tour et était simplement placée sur la couture.

Le dos du scramasaxe était tourné du côté de la partie arrondie du fourreau, et le tranchant du côté de la couture.

Nous avons quelquefois relevé sur les côtés du fourreau de petits passants de fer ou de bronze, destinés à recevoir une courroie de suspension.

Le scramasaxe se portait accroché au ceinturon, tandis que l'épée était pendue à un baudrier de cuir, dont nous retrouvons les restes et les ornements en travers de la poitrine. Le baudrier portait une agrafe spéciale de bronze, dont nous parlerons plus loin.

Ornements de fourreaux et de baudriers. — Les fourreaux portent différentes espèces d'ornements. Ce sont parfois de simples clous de bronze, les uns à tête ronde, les autres à tête plate et ronde de 15 à 20 millimètres de diamètre. Ces boutons sont souvent ornés d'un dessin en relief, mais dans beaucoup de cas, ils présentent simplement trois cercles gravés, marquant les trois sommets d'un triangle isocèle (pl. XXXIII, fig. 7).

On trouve aussi comme ornements de fourreaux, des plaques rectangulaires, de bronze, d'environ 10 millimètres sur 15 millimètres (elles portent trois trous rectangulaires, le premier horizontal et les deux autres verticaux, et disposés au-dessous du premier; pl. XXXIII, fig. 8), ou encore des plaquettes de bronze, en forme d'écusson, portant dans le haut un seul trou, en forme d'étrier renversé (pl. XXXIII, fig. 9). Ces dernières sont quelquefois très petites et sont prolongées par une queue d'environ 15 millimètres. Quelquefois aussi des médailles ou monnaies romaines servaient d'ornements de fourreaux. Elles étaient soudées sur la garniture du haut du fourreau. Les ornements étaient placés sur la ligne médiane du fourreau, ou bien sur le côté, le long de la couture.

Comme ornements de baudriers, nous retrouvons les mêmes plaquettes que sur les fourreaux, mais lorsqu'elles sont rectangulaires, elles ne sont pas trouées.

Couteaux. (Pl. XXXIV.) — À côté du scramasaxe, nous trouvons presque toujours un couteau.

Sa lame est quelquefois symétrique, par rapport à un axe passant par la soie et la pointe, mais en général le tranchant est plus proéminent que le dos.

Dans certains cas, cependant, le tranchant est dans le prolongement d'un des côtés de la soie, et le dos, seul, est proéminent.

La lame s'élargit quelquefois, vers les deux tiers de sa longueur. Le tranchant présente, comme d'ordinaire, une courbe régulière jusqu'à la pointe, mais le dos forme un angle obtus. Les couteaux avaient des fourreaux de bois, ou de bois recouvert de cuir, mais, en général, sans ornements. Souvent aussi le couteau se portait simplement dans un logement spécial ménagé sur le fourreau du scramasaxe.

Les poignées des couteaux étaient de bois, ou quelquefois de corne de cerf.

Un de nos couteaux, trouvé dans une sépulture de femme, possédait un fourreau de cuir avec garnitures de bronze.

Lances. — Nos sépultures nous ont donné peu de fers de lance. Ceux que nous avons sont chacun d'une forme différente. Les uns ont une douille très longue avec une pointe courte et en losange; d'autres, de forme foliacée, ont la douille de même longueur que la pointe. En général, le diamètre de la hampe était à peu près égal à la largeur du fer de lance. Quelquefois, cependant, la hampe est très mince, et son diamètre est bien inférieur à la largeur du fer de lance, qui, dans ce cas, est très étroit. Cette arme pourrait bien être un javelot.

Pour toutes ces lances, la douille est formée par un simple rapprochement du fer, avec soudure.

Enfin, nous avons un fer de lance de 58 centimètres de long, et qui porte deux crochets dans le bas, au quart inférieur de sa hauteur. La douille est prolongée par deux pattes, qui la relient à un anneau faisant le tour de la hampe. Il a été trouvé dans une sépulture d'un mobilier abondant, et était placé à environ 10 centimètres au-dessus des ossements. (Pl. XXXV, fig. 1.)

Javelines. — Nous avons une pointe de fer, qui semble avoir appartenu à une javeline.

Elle a 125 millimètres de long, et est terminée par une partie aplatie de 16 millimètres de large, présentant la forme d'une feuille de trèfle. Cette pointe est en fer plein et n'a pas de douille.

Pointes de flèche. — Les pointes de flèche sont généralement de fer; cependant nous en avons trouvé quatre de silex : trois de forme foliacée et la quatrième, très petite, triangulaire et munie d'un pédoncule. Les pointes de flèche, de fer, sont soit en forme de losange, soit en forme de harpon.

Haches. — Nous n'avons trouvé qu'une seule hache, à talon carré, et dont la forme rappelle la hache actuelle des sapeurs-pompiers.

Umbos. — L'unique umbo trouvé à Bourogne est de fer, et de forme cylindrique.

Il est terminé dans le bas par un rebord plat, et dans le haut par une partie conique. Il ne porte ni bouton dans le haut ni barrette en travers de son ouverture. Cependant, sous cet umbo, il y avait des débris informes de fer oxydé, qui pouvaient être les restes d'une barrette.

Boucles de ceinturon, bouclettes, attaches, etc. — Nous avons un grand nombre de boucles de ceinturon de fer plaqué : d'argent; d'argent et de cuivre rouge; d'argent et de cuivre jaune; d'argent, de cuivre rouge et de cuivre jaune; de cuivre rouge; de cuivre jaune. D'autres sont simplement ornées de bossettes, en composition, recouvertes d'une mince couche de bronze.

Une de nos boucles est entièrement en composition recouverte d'une feuille de cuivre.

Enfin nous avons un certain nombre de boucles de bronze. Certaines boucles de fer plaqué d'argent portent en même temps des bossettes de bronze. Presque toutes ces boucles sont articulées. L'ardillon est élargi à la base et déborde sur la plaque de la boucle, de façon qu'il ne puisse pas se renverser. L'anneau de la boucle est aminci du côté où il est relié à la plaque. Il est ovale ou rectangulaire.

La charnière est faite de différentes façons. Le plus souvent, le milieu de la plaque est prolongé, sur une largeur de 15 à 20 milli-

mètres, par une patte qui se recourbe autour de la partie amincie de l'anneau de la boucle. Cette patte porte une fente assez large, par laquelle passe le tenon crochu de l'ardillon. Quelquefois le prolongement de la plaque forme deux pattes distinctes, qui se recourbent autour de la partie amincie de l'anneau, des deux côtés du tenon crochu de l'ardillon, et les extrémités de ces pattes sont rivées en dessous de la plaque. Enfin, dans d'autres cas, les pattes sont indépendantes et simplement rivées sous la plaque. Même alors, le milieu de la plaque est prolongé par deux avances, qui couvrent l'amorce des pattes.

Nous avons trouvé, mais très rarement, la boucle indépendante de la plaque. L'une de ces boucles est de fer; la plaque qui l'accompagne est rectangulaire et porte quatre bossettes de bronze. Une autre est de bronze; son anneau est cannelé; sa plaque, par sa forme, rappelle une tête de bœuf.

Notons aussi une petite boucle de potin gris, dont l'ardillon seul est mobile et ne porte pas de talon. La boucle est rectangulaire et est d'une pièce avec la plaque.

Pour les boucles de bronze, la charnière est ainsi disposée : la plaque porte deux tenons troués; il en est de même de l'anneau de la boucle; les tenons de l'anneau s'engagent entre ceux de la plaque, et le tout est embroché d'une baguette de fer, qui retient en même temps le tenon crochu de l'ardillon.

Les boucles de ceinturon sont presque toujours accompagnées de leur contre-plaque et de leur plaque d'arrêt, ou de trois petits ferrets. La contre-plaque a sensiblement la même forme que la plaque de la boucle, et la plaque d'arrêt est en général rectangulaire.

On trouve cependant quelquefois, mais très rarement, la boucle de ceinturon sans contre-plaque et sans plaque d'arrêt ni ferrets.

Les plaques de ces boucles isolées sont généralement arrondies et ornées simplement de bossettes de bronze.

Nous avons une seule boucle de fer, à plaque arrondie, incrustée d'argent. Une autre de ces boucles est munie d'un ardillon de bronze.

Nous avons trouvé quelques boucles à plaque oblongue, ne comportant ni contre-plaque ni plaque d'arrêt.

Les boucles de ceinture de femmes sont en général très grandes. Elles sont rarement accompagnées d'une contre-plaque. Dans cer-

tains cas, nous avons relevé une plaque rectangulaire placée sous la colonne vertébrale, et face contre terre. Cette plaque, qui est toujours beaucoup plus petite que la plaque de la boucle, devait être fixée derrière et au milieu de la ceinture.

Les plaques des boucles de ceinture et des boucles de ceinturon affectent trois formes principales : elles sont rectangulaires, oblongues ou arrondies. Cependant certaines d'entre elles sont presque triangulaires.

Les bossettes de bronze que nous rencontrons sur les plaques des boucles ne sont pas toujours de simples ornements. Elles portent souvent un tenon, qui traverse la plaque et sert à fixer cette dernière sur le cuir. Ces bossettes sont faites d'une capsule ronde, de bronze, remplie de soudure d'étain, de plomb ou de composition.

L'une de nos boucles porte, sous sa plaque, une garniture de fer, de 6 millimètres de large. Cette garniture fait le tour de la plaque et en suit la forme. Le cuir était retenu entre la plaque et la garniture par les tenons des bossettes. Cette même garniture se retrouve sous la contre-plaque.

Les dessins qui ornent les boucles sont principalement des entrelacs dérivés du serpent, ou de la tête d'oiseau, ou bien des nattés.

Outre les plaques-boucles, nous avons un certain nombre de bouclettes indépendantes. Elles étaient simplement fixées au bout de la courroie repliée.

L'attache des baudriers présente une disposition particulière. Elle se compose de deux plaquettes rectangulaires de bronze, qui sont terminées d'un côté par une pyramide quadrangulaire. Ce renflement est creux et porte, en dessous et en travers de son ouverture, une barrette qui permettait de relier les deux plaques, soit par un lacet, soit par un double crampon de fer. Ces attaches sont presque toujours accompagnées de trois petites plaques carrées de bronze. (Pl. XXXIX, fig. 2.)

A côté du fourreau d'un scramasaxe, nous avons trouvé une autre espèce d'attache spéciale. Elle est à peu près ovale. Elle était fixée sur le cuir par un rivet, et elle porte en outre, sur sa ligne médiane, deux tenons percés. Elle est de bronze et sa longueur est de 15 millimètres.

Boutons. — Il est probable que les vêtements étaient généralement fermés par des lacets et des courroies ; aussi les boutons relevés dans nos sépultures servaient-ils principalement d'ornements. Cependant nous avons trouvé cinq boutons, quatre d'ivoire et un de bronze (pl. XXXIII, fig. 6), qui ont dû avoir une autre destination. Ces boutons, en forme de pyramide quadrangulaire, ont une base d'un centimètre de côté. Celui de bronze est creux et porte une barrette, qui permettait de l'attacher. Les quatre boutons d'ivoire sont percés, en dessous, dans le même dessein.

Passe-lacets et passe-courroies. — Ces objets sont à peu près semblables et ne diffèrent que par leur taille. Les passe-courroies ont jusqu'à 10 centimètres de long et jusqu'à 2 de large.

Ils ont une extrémité arrondie et l'autre carrée. Cette dernière est fendue dans le sens de la largeur, de façon à recevoir l'extrémité de la courroie.

Nous avons des passe-courroies : de bronze avec dessin gravé (pl. XL, fig. 2) ; de fer avec placage d'argent ; de fer avec placage de cuivre ; et de fer avec placage d'argent et incrustations de grenat (pl. XXXIX, fig. 4).

Les passe-lacets atteignent au maximum 4 centimètres de long. Ils étaient fixés, sur l'extrémité du lacet, par un rivet, ou bien leur tête porte deux trous qui permettaient de les attacher au bout du lacet. Les passe-courroies ont été trouvés, soit à la ceinture, soit dans la trousse. Quant aux passe-lacets, nous les avons relevés à la hauteur du genou, lorsqu'ils appartenaient à la chaussure, ou sur le pied, lorsqu'ils provenaient d'une garniture d'éperon. Les passe-courroies de fer, plaqués d'argent ou de cuivre, proviennent de sépultures de femmes, sauf ceux qui portent des grenats.

Anneaux de fer et de bronze. — Nous avons un certain nombre d'anneaux de fer et de bronze, dont les plus grands ont 4 centimètres de diamètre. Nous n'avons pu en déterminer l'emploi, et nous pensons qu'ils devaient servir à fixer une partie du vêtement.

Chaussures. — L'une des garnitures de chaussures se compose : d'une petite bordure de bronze, trouvée sur le pied du squelette, et semblant, par sa position, avoir servi à border le bas d'une guêtre, de deux petites plaques-boucles non articulées, relevées des

deux côtés du pied, et d'un petit passe-lacet trouvé à la hauteur du genou. (Pl. XLI, fig. 2.)

Dans d'autres sépultures, nous avons relevé simplement les deux petites boucles non articulées (pl. XLIII, fig. 3) et les passe-lacets.

Éperons. — Outre l'éperon de bronze, dont nous avons déjà parlé, et qui était accompagné : de deux petits passants, de deux passe-lacets, d'une petite plaque-boucle articulée, d'une croix grecque de 20 millimètres de large, et d'une médaille romaine, le tout de bronze (pl. XLII), nous avons trouvé un éperon de fer accompagné des mêmes accessoires, moins la médaille romaine. Ces accessoires sont de bronze, comme dans le premier cas, mais la petite croix a la forme d'une croix latine.

Nos sépultures nous ont fourni encore trois autres éperons de fer, mais sans accessoires. Leur pointe est droite et a environ 1 centimètre de long. Tous ces éperons étaient placés au pied gauche de squelettes d'homme.

Trousses et plaques ajourées. — Les trousses, qui étaient de cuir, ont été détruites par le temps, mais nous en retrouvons quelquefois le fermoir, qui était de fer et sans ornements.

Dans une sépulture de femme, nous avons relevé une espèce de cotte de mailles, de fer, qui devait recouvrir la trousse, mais elle était en si mauvais état qu'il en restait à peine quelques maillons tenant encore ensemble.

Nous n'avons trouvé qu'une seule plaque ajourée, ou rouelle de suspension. Elle provient d'une sépulture de femme. Elle est circulaire, de bronze, et était suspendue à la ceinture par deux anneaux placés sur le haut de son pourtour. Elle porte quatre trous en forme de trapèze alternant avec quatre trous en forme d'entrée de serrure. (Pl. XXXV, fig. 5.)

Les objets contenus dans la trousse étaient :

Les perçoirs, très nombreux, terminés dans le haut soit par un anneau, soit par un crochet, formé par le prolongement de la tige de fer elle-même ; quelquefois, la tête est pleine ;

Les poinçons, plus petits que les perçoirs, et munis d'un manche de bois ;

Les briquets, de fer (pl. XL, fig. 3), formés d'une partie large prolongée à chaque extrémité par une tige mince. Les tiges sont recourbées en sens opposé de manière à se rejoindre. Ils sont généralement accompagnés d'une ou de deux pierres à feu, qui sont, soit des silex taillés spécialement à cet effet, soit d'anciennes pointes de flèches de silex;

Les ciseaux, ou forces, dont nous n'avons retrouvé que des fragments, mais pas un seul spécimen entier;

Les couteaux de trousse, qui ont de 7 à 10 centimètres de long, et dont le manche était généralement de bois. Certains de ces couteaux ont une forme spéciale : la lame est courte et fortement recourbée en arrière, et le manche, un anneau ovale, est formé par le prolongement de la lame, avec laquelle il ne fait qu'une pièce (pl. XXXIX, fig. 3). D'après certains auteurs, ces couteaux spéciaux pourraient être des rasoirs;

Les aiguisoirs, parallélipipèdes rectangles, de schiste micacé, poli sur trois faces. Celui que nous avons trouvé accompagnait des forces. Il a 7 centimètres de long sur 14 millimètres de large et 9 millimètres d'épaisseur;

Les pinces à épiler, de différentes formes, les unes, à branches larges et se rétrécissant vers le tranchant, qui a environ 5 millimètres de large; les autres, à branches étroites et s'élargissant brusquement aux extrémités pour former un tranchant de 15 millimètres de large;

Les clefs, dont nous possédons quelques spécimens. L'une d'elles porte un panneton assez compliqué et très grand par rapport à l'anneau de la clef;

Les peignes, dont nous n'avons que des débris. L'un d'eux permet cependant de constater qu'il provient d'un peigne double, de bois, qui portait d'un côté un démêloir et de l'autre un peigne fin.

Pièces indéterminées. — Dans une trousse d'homme, nous avons trouvé une tige de fer de 120 millimètres de long. Ses extrémités sont recourbées en anneaux de 5 millimètres de diamètre. Cette pièce a la forme de fléau d'une petite balance. Peut-être est-ce simplement le fermoir de la trousse ? (Pl. XLIII, fig. 6.)

Dans une autre sépulture d'homme, nous avons relevé une petite tige de fer de 5 millimètres de long. L'une de ses extrémités est recourbée sur elle-même de manière à former une espèce de spatule.

D'après certains auteurs, cette pièce pourrait être soit un cure-oreille, soit une spatule pour prendre les onguents, mais nous ne pensons pas qu'elle ait eu cette dernière destination, car, jusqu'ici, nous n'avons trouvé aucune boîte à onguents.

Nous avons en outre une troisième pièce, dont nous n'avons pu déterminer l'emploi. C'est une tige de fer de 180 millimètres de long sur 30 de large et 6 d'épaisseur. Elle s'amincit aux deux tiers de sa longueur et se termine en pointe. Sa partie supérieure est percée d'un trou. Elle appartenait à un homme.

Bijoux. — Bagues. — À part la bague à chaton d'or (pl. XLV, fig. 2), dont nous avons parlé dans notre première note, et la bague d'argent portant un monogramme (pl. XLV, fig. 3), nous n'avons trouvé que des bagues de bronze. Les unes ont la forme jonc, en métal épais; les autres sont faites d'une plaque de métal mince, légèrement élargie pour former le chaton. Elles portent souvent des monogrammes, et quelquefois des dessins d'ornement. Le chaton d'une de ces bagues, de bronze blanc, porte une croix grecque, en relief, entourée d'une couronne de perles, également en relief. Des deux côtés du chaton, sur l'anneau de la bague, sont gravées, grossièrement, des figures humaines. Une autre de nos bagues est ornée d'un chaton d'os. Une autre, enfin, est faite d'un fil de bronze, et le chaton est formé par un simple enroulement à plat.

Fibules. — Nous avons trois fibules circulaires. La première, dont nous avons déjà parlé, est d'or, d'un demi-millimètre d'épaisseur. Elle est bordée d'une petite torsade imitant le filigrane, et le fond porte des filigranes de même genre, tordus en forme d'S, et en outre quatre morceaux de nacre et quatre grenats triangulaires et taillés en table. (Pl. XLV, fig. 5.)

Le milieu de cette fibule est orné d'un cabochon rond de verre bleu.

Notre seconde fibule circulaire est en composition, recouverte d'une mince plaque d'or et entourée d'une bordure de fer. Le fond,

qui est légèrement bombé, porte, comme celui de la fibule précédente, des fils d'or unis, tordus en S, et trois grenats triangulaires, taillés en table, alternant avec trois cabochons ronds de verre bleu. Le milieu de cette fibule était ornée d'une pierre ronde, qui n'existe plus. (Pl. XLV, fig. 4.)

La troisième de nos fibules circulaires, est en composition, recouverte d'une mince couche de cuivre, actuellement complètement carbonatée.

Elle porte cinq petits cabochons de verre bleu, l'un en son milieu, les quatre autres sur le fond et alternant avec quatre cabochons de cuivre, de même dimension. Cette fibule a été trouvée en même temps qu'un collier comprenant 152 grains, dans une sépulture ne renfermant plus aucun ossement.

Nous avons trouvé dans les déblais une petite fibule de bronze formée d'une plaque rectangulaire percée de trois trous circulaires. Les deux côtés longs sont bordés d'arcades pleines et légèrement concaves; le bord supérieur et le bord inférieur comportent, chacun, trois de ces arcades. L'une des extrémités porte une arcade semblable et de même dimension, qui occupe toute sa largeur. Elle est ornée de quatre pointes, qui semblent un reste de digitation. L'autre extrémité porte une demi-sphère creuse, sous laquelle se trouve la charnière de l'épingle. (Pl. XLIII, fig. 2.)

Une autre de nos fibules, également de bronze, se rapproche de la forme d'un 8. La tête de l'épingle de cette fibule est faite d'une petite tige ronde en bronze, d'un centimètre de long, surmontée d'une boule, sur laquelle nous avons retrouvé des traces d'étamure.

Nous avons deux spécimens de fibules à tête rectangulaire. Cette tête est suivie d'une partie légèrement ansée, sous laquelle se trouve l'épingle. Au-dessous de cette partie ansée, la queue de la fibule est fortement élargie, puis elle va en diminuant vers son extrémité inférieure et se termine par un nouvel élargissement, semi-circulaire. (Pl. XLIV, fig. 2.)

Ces deux fibules, semblables, ont été relevées dans la même sépulture de femme, l'une sur la poitrine, du côté droit, l'autre dans les environs de la colonne vertébrale, du côté gauche. Elles se trouvaient chacune entre deux minces plaques de bois, qui semblent être les restes d'un écrin, mais sur lesquelles nous n'avons trouvé ni charnière ni fermoir. Ces deux fibules sont de bronze cannelé et recouvert d'une mince feuille d'or.

Nous avons un assez grand nombre de fibules ansées. Leurs pieds ont différentes formes : les uns se rapprochent de la forme ronde ou ovale, les autres sont rectangulaires ou hexagonaux. Ces fibules sont en général ornées de simples ronds gravés.

Cependant l'une d'elles porte, sur ses pieds, une espèce de tête de lion, entourée d'une double bordure en dents de loup. À cette fibule était fixée une chaînette de bronze, de 45 centimètres de long, terminée par un double crochet à pointes opposées.

Nous pouvons, croyons-nous, ranger aussi parmi les fibules une pièce de fer, recouverte de cuir, dont nous avons parlé dans notre première notice, et que nous supposions être l'anse d'un coffret. Elle a la forme d'une fibule ansée, avec des pieds ronds, mais elle ne porte aucune trace de charnière ni d'épingle.

Toutes les fibules proviennent de sépultures de femmes, à l'exception d'une grosse fibule ansée, de bronze, à pieds rectangulaires, trouvée dans la sépulture d'homme dans laquelle nous avons relevé une lance à crochets.

Bracelets. — Nous n'avons que deux bracelets. Le premier, de potin gris, est fait d'une bande de métal aplatie, ornée de ronds et de barres gravés. Le second, de bronze, de forme demi-jonc, ne porte aucun ornement. Ces deux bracelets sont fendus.

Boucles d'oreilles. — Nous avons trouvé différentes variétés de boucles d'oreilles, de bronze et de potin gris. Elles sont généralement faites d'un simple fil de métal, formant un anneau d'environ 40 millimètres de diamètre. Quelquefois les extrémités sont recourbées en petits crochets, qui s'emboîtent l'un dans l'autre et servent de fermoir ; ou bien l'anneau ne se ferme pas : dans ce cas, l'extrémité supérieure se termine en pointe, et l'extrémité inférieure porte une petite masse, soit cubique, soit taillée à facettes, soit sphérique et ornée d'une moulure qui entoure son milieu.

D'autres de nos boucles d'oreilles comportent des pendeloques de différentes formes. La partie inférieure de l'anneau est alors aplatie et élargie, et son extrémité est percée d'un petit trou destiné à recevoir le crochet de l'extrémité supérieure. Les pendeloques sont reliées à cette partie élargie par de petits anneaux. Ce sont quelquefois trois petites torsades, de bronze, d'environ 10 millimètres de long, ou encore un morceau de bronze mince, en forme

de triangle, relié à l'anneau par son sommet et portant à sa base trois petits pendants pentagonaux plus ou moins réguliers.

Enfin nous avons les débris d'une paire de boucles d'oreilles de potin gris, représentant deux petits serpents.

Colliers. — Les sépultures de Bourogne nous ont fourni un grand nombre de colliers (pl. XLV, fig. 6).

Les grains sont de terre cuite, d'ambre ou de résine dure, de pâte de verre émaillée, de verre uni, de verre orné de dessins, de cristal ou de pierre naturelle. La forme de ces grains, ainsi que leur nombre, est très variable.

Les grains d'ambre ont toujours une forme irrégulière. Ils sont aplatis et généralement plus larges à une extrémité qu'à l'autre.

Dans une de nos sépultures, nous avons relevé une grosse perle de verre, de 35 millimètres de diamètre sur 30 millimètres d'épaisseur. Elle était unique, et a été trouvée entre les deux fémurs du squelette. Elle est de verre vert bouteille, et porte un dessin de verre blanc opaque, qui représente un trèfle à quatre feuilles (pl. XXXV, fig. 4).

Chaque collier possède un grain plus gros que les autres, ou d'une forme spéciale. Ce grain était placé au milieu du collier. Les autres grains sont apairés. Nous en trouvons chaque fois deux de même espèce et à peu près de même grosseur.

Épingles à cheveux. — Nous n'avons trouvé qu'une seule épingle à cheveux. Elle est de bronze et a 225 millimètres de long. Au tiers de sa longueur, elle porte un renflement cubique orné de ronds gravés. Sa tête porte une échancrure.

Elle a été trouvée sur un squelette de femme, du côté droit, à la hauteur et en travers de la première côte. Elle était accompagnée d'un petit anneau de bronze.

Chaînettes. — Nous avons trouvé deux chaînettes de bronze; l'une, de 45 centimètres de long, reliait à une fibule ansée une petite pièce de bronze terminée par deux crochets opposés. Cette petite pièce de bronze tenait à la chaînette par un anneau rond.

Notre autre chaînette, dont nous n'avons pu déterminer l'emploi, n'a que 85 millimètres de long. Les maillons de ces deux chaînettes sont en forme de 8.

Verrerie. — Nous avons pu reconstituer deux coupes de verre, à fond rond, et un vase de verre soufflé, qui semble être de l'époque gallo-romaine.

Ce vase comporte un pied. Sa partie renflée porte un assez gros filet en relief formant des arcades, plus ou moins régulières, partant du pied; le col, très allongé, est orné d'un filet plus mince qui l'entoure en spirale. (Pl. XXXVIII, fig. 2.)

Poteries. — Nos pots funéraires, de terre cuite, sont tous du même genre. (Pl. XXXVIII, fig. 3.)

Leur panse a la forme de deux troncs de cône opposés par la base; quant à leur col, il est tantôt droit et son diamètre est égal à celui de la partie supérieure de la panse, tantôt plus ou moins évasé, son diamètre ne dépassant pas celui du milieu de la panse.

Tous ces vases sont ornés de moulures entourant le col et la panse, et souvent on remarque, entre ces moulures, une bordure en dents de loup, faite à la roulette. Ces pots sont de terre noirâtre, brunâtre ou gris de fer, et leurs dimensions ne dépassent guère 15 centimètres de hauteur et 11 centimètres de diamètre.

Monnaies. — Outre les monnaies romaines servant d'ornements, et qui presque toutes sont percées, nous avons trouvé deux petites pièces de bronze, de 10 à 11 millimètres de diamètre, soudées ensemble, de telle sorte qu'une seule face est visible; en outre, elles sont entièrement carbonatées; on n'y voit plus que des points et des T. M. Maurice Prou, qui les a examinées, pense que ce sont des pièces anglo-saxonnes, au type du carré perlé, des angles duquel s'échappent des T, mais déformé[1].

Pour terminer, nous croyons devoir rappeler que dans les sépultures de Bourogne, les armes se trouvent généralement à droite du squelette, les épées et les scramasaxes sous la main droite, et la pointe tournée vers les pieds. Les fers de lance se trouvent à la hauteur de la tête, les fers de flèche à la hauteur du bassin.

Dans les tableaux qui accompagnent cette notice, nous n'indiquons la disposition des armes que dans le cas où celles-ci n'occupent pas leur position habituelle.

[1] Assez analogues aux nos 5850 à 5852 de la *Description générale des monnaies mérovingiennes* de A. de Belfort.

De plus, pour les profondeurs que nous indiquons, nous n'avons pas tenu compte de l'épaisseur des terrains de remblai. Le chiffre que nous donnons représente la distance du fond de la fosse au niveau de la surface du sol primitif [1].

FERDINAND SCHEURER et A. LABLOTIER.

[1] Nous n'avions pas opéré de cette manière dès le commencement, ce qui explique la profondeur de 1 m. 60 dont nous parlions dans notre première note et qui ne se retrouve plus dans notre travail actuel.

OBJETS RELEVÉS DANS LES SÉPULTURES DE BOUROGNE.

ÉTAT DRESSÉ AU 31 DÉCEMBRE 1908.

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
1	1m25	N.O.-S.E.	F.	Deux fibules à têtes rectangulaires, de bronze cannelé, plaqué d'or (pl. XLIV, fig. 2). – Grosse perle de verre vert, avec dessin de verre blanc opaque représentant un trèfle à quatre feuilles (pl. XXXV, fig. 4).	La perle de verre se trouvait entre les deux fémurs.
2	1 25	N.O.-S.E.	H.	Épée (pl. XXXI, fig. 2), scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 10; larg., 0 m. 06), de fer avec bossettes de bronze. – Contre-plaque semblable sur laquelle on voit des empreintes de tissus et de plumes. – Débris de plaque d'arrêt rectangulaire. – Petite plaque boucle de bronze, à anneau ovale, sans articulation. – Clous de bronze. – Petit couteau. – Pince à épiler. – Débris de peigne. – Débris de forces. – Poinçon. – Deux silex taillés.	
3	0 45	N.O.-S.E.	H.		
4	0 80	S.O.-N.E.	H.	Morceau d'agate du pays, taillé (grattoir?), trouvé dans les déblais.	Traces de charbon dans la fosse.
5	1 10	N.O.-S.E.	H.	Épée (pl. XXXI, fig. 3). – Scramasaxe. – Boucle de ceinturon (pl. XXXVI, fig. 1), à plaque oblongue et anneau rectangulaire (long. de la plaque, 0 m. 14; larg., 0 m. 07), de fer, avec dessin natté, gravé et bossettes de bronze. – Sous la plaque, garniture de fer destinée à la fixer sur le cuir. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 09; larg., 0 m. 07). – Plaque boucle de bronze (long.,	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				0 m. 084), à anneau rectangulaire et plaque oblongue et large, avec dessin gravé : ronds et traits en bordure. – Contre-plaque semblable. – Petite plaque boucle de bronze, à anneau ovale. – Agrafe de baudrier, avec trois plaques carrées de 0 m. 022 de côté, de bronze. – Bouterolle d'épée. – Passe-courroie et deux passe-lacets de bronze. – Anneau de boucle, de bronze. – Ornements de fourreau : quatre boutons de bronze, ronds et plats, de 0 m. 02 de diamètre, portant chacun trois ronds gravés (pl. XXXIII, fig. 7). – Garniture de haut de fourreau, de bronze.	
6	1m20	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe (pl. XXXII, fig. 8). – Couteau. – Ornements de fourreau : cinq plaquettes de bronze en forme d'écusson portant un trou semi-circulaire (pl. XXXIII, fig. 9) ; deux boutons de bronze, ronds et plats avec dessin en relief. – Monnaie romaine. – Six fers de flèches. – Perçoir. – Couteau à manche de fer (rasoir ?). – Fragment de chatnette de bronze. – Boucle de ceinturon avec petite plaque oblongue (long., 0 m. 05; larg. près de l'anneau, 0 m. 019 ; larg. à l'extrémité, 0 m. 015), de fer incrusté d'argent; dessin, entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 027 ; larg., 0 m. 022). – Pot funéraire.	
7	0 40	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
8	0 80	N.O.-S.E.	H.	.....	Traces de cuir aux pieds.
9	1 10	N.O.-S.E.	F.	Collier de terre cuite, résine dure et verre. – Boucle de fer. – Débris de verre et de bronze.	Traces de charbon dans la fosse.

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
10	$0^{m}75$	S.E.-N.O.	H.	Scramasaxe (pl. XXXII, fig. 3). – Couteau (pl. XXXIV, fig. 6). – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., o m. 118; larg., o m. 05) avec dessin gravé et bossettes de bronze. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., o m. 076, larg., o m. 055). – Flèche de silex.	
11	o 65	N.O.-S.E.	F.	.....	Sépulture violée.
12	1 28	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, avec bossettes et ardillon de bronze (long. totale de la boucle, o m. 115). – Bague de bronze.	
13	o 30	S.O.-N.E.	F.		
14	1 10	N.O.-S.E.	F.		
15	o 78	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
16	o 40	N.N.O.-S.S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
17	o 65	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
18	o 40	S.O.-N.E.	F.		
19	o 45	N.O.-S.E.	D.	Couteau sous la tête.....	Sépulture violée.
20	1 42	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucle simple, de bronze.	
21	o 60	N.O.-S.E.	F.	Bracelet de bronze uni; forme demi-jonc avec extrémités légèrement élargies.	
22	o 40	N.O.-S.E.	F.		
23	o 40	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Ornements de fourreau: six boutons de bronze, ronds et plats avec dessin en relief. – Cinq petits boutons de bronze semi-sphériques. – Monnaie romaine soudée sur le milieu de la garniture du haut du fourreau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				de trapèze (long., o m. 085; grande larg., o m. 04; petite larg., o m. 026). – Fond plaqué d'argent avec dessin gravé. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (o m. 048 de côté).	
24	0m35	N.O.-S.E.	F.		
25	1 10	N.O.-S.E.	H.	Épée (pl. XXXI, fig. 8). – Scramasaxe. – Boucle de ceinturon à plaque en forme de trapèze (long., o m. 084; grande larg., o m. 058; petite larg., o m. 048), de fer plaqué d'argent; dessin; double natté. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (o m. 060 de côté); dessin, rosace. – Agrafe de baudrier, de bronze, avec trois plaques carrées (o m. 020 de côté) [pl. XXXIX, fig. 2]. – Ornements de fourreau : quatre plaquettes de bronze, à tête en trapèze portant un trou rectangulaire (long. de ces plaques, o m. 047) [pl. XXXIII, fig. 5]. – Bouton de bronze, en forme de pyramide (pl. XXXIII, fig. 6). – Quatre boutons de bronze, ronds et plats (o m. 020 de diamètre) avec dessin en relief. – Morceau de bouterolle. – Bouclette de fer. – Passe-courroie de fer. – Couteau.	
26	0 25	N.O.-S.E.	F.	Collier.....	Sépulture violée.
27	0 90	N.O.-S.E.	H.	Petit scramasaxe à pommeau de fer. – Hache. – Lance. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque circulaire (o m. 080 de diamètre) avec bossettes de bronze. – Fermoir de trousse. – Forces. – Petit couteau à manche en corne de cerf. – Débris de perçoir. – Débris de peigne. – Anneau de fer (cassé). – Couteau à manche de fer (rasoir?) [pl. XXXIX, fig. 3].	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
28	1m15	N.O.-S.E.	F.	Boucle de bronze, sans plaque, avec ardillon à talon large. – Bouclettes de chaussures, de bronze, avec plaque oblongue et anneau ovale, sans articulation (longueur totale, 0 m. 026) [pl. XLIII, fig. 3].	
29	0 75	N.O.-S.E.	F.	Bague de bronze blanc, avec croix sur le chaton.	
30	1 15	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Deux passe-courroies, de fer plaqué d'argent (long., 0 m. 10; larg., 0 m. 024; épaiss., 0 m. 006) avec cinq petits grenats incrustés (pl. XXXIX, fig. 4). – Extrémité de courroie, de fer plaqué d'argent (long., 0 m. 035; larg., 0 m. 020; épaiss., 0 m. 006). – Deux plaquettes de fer plaqué d'argent (long., 0 m. 10; larg., 0 m. 012; épaiss., 0 m. 006) avec un grenat incrusté au milieu.	
31	0 60	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Fibule en composition recouverte de bronze, bordée de fer incrusté d'argent et portant, sur le fond, cinq cabochons de verre bleu. – Bague de bronze avec un rond centré, gravé sur le chaton.	
32	0 60	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucles d'oreilles terminées par des masselottes. – Épingle de fer. – Bague de bronze sur le chaton de laquelle est gravé un N (pl. XLV, fig. 9). – Anneau de bronze. – Fibule ansée, en fer recouvert de cuir. – Collier à gros grains (pl. XLV, fig. 6). – Passe-lacet de fer, incrusté de cuivre rouge. – Boucle de ceinture à plaque rectangulaire (long., 0 m. 11; largeur, 0 m. 075); plaquée d'argent; dessin : natté sans fin (pl. XLIV, fig. 1). – Plaque rectangulaire (long., 0 m. 10; larg., 0 m. 048), fond plaqué d'argent; dessins : entrelacs.	Défenses de sanglier aux pieds du squelette.

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
33	0m95	N.O.-S.E.	F.	Passe-lacet et garniture de chaussure, de bronze. – Boucle de ceinture, de bronze. – Collier.	
34	0 60	N.O.-S.E.	H.	Deux boucles de fer. – Trois fers de flèche. – Clous. – Perçoir. – Clef.	Dent de loup.
35	1 05	N.O.-S.E.	F.	Anneau de bronze (0 m. 020 de diamètre). – Cabochon de verre bleu. – Fossile (annélide) percé. – Plaquette de bronze, percée. – Pot funéraire (pl. XXXVIII, fig. 3).	
36	0 78	N.O.-S.E.	F.	Passe-courroie de bronze. – Boucle de fer. – Traces de cuir provenant de la trousse.	
37	0 30	N.O.-S.E.	E.		
38	0 45	N.O.-S.E.	E.		
39	0 80	S.O.-N.E.	F.		
40	0 65	O.-E.	E.		
41	0 85	O.-E.	E.		
42	0 90	N.N.O.-S.S.E.	F.	Collier. – Boucle de bronze, godronnée, avec plaque indépendante, dont le dessin et la forme rappellent une tête de bœuf (pl. XXXVI, fig. 3). – Pot funéraire.	
43	0 60	N.O.-S.E.	F.	Deux fibules de bronze, forme ansée.	
44	0 25	N.O.-S.E.	F.		
45	0 96	N.O.-S.E.	F.	Couteau. – Collier. – Boucle ronde, en fer, avec ardillon mobile autour de l'anneau.	Nombreuses traces de charbon.
46	0 70	N.O.-S.E.	D.		
47	1 15	N.O.-S.E.	H.	Trois fers de flèche. – Perçoir à tête pleine. – Pince à épiler. – Silex taillé.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
48	1m00	N.O.-S.E.	H.	Épée à pommeau d'argent (pl. XXXI, fig. 7). – Garniture de fourreau : deux recouvrements de coutures de 0 m. 18 de longueur dans le haut et deux de 0 m. 065 au milieu du fourreau; bouterolle arrondie; le tout de bronze. – Scramasaxe. – Couteau (pl. XXXIV, fig. 3). – Boucle de ceinturon, de fer, incrustée de cuivre jaune, avec plaque étroite rétrécie aux deux tiers de sa longueur : très joli dessin avec croix de Malte; petites couronnes en perles de cuivre autour de la tête des tenons. – Contre-plaque semblable. – Trois ferrets trilobés. – Éperon de fer (cassé). – Boucle de bronze, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 070; larg., 0 m. 025 et 0 m. 010) avec extrémité semi-circulaire (diamètre, 0 m. 015). – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 022 de côté). – Petite boucle de bronze avec plaque (longueur totale, 0 m. 032).	
49	1 00	N.O.-S.E.	F.	Boucle de fer.	
50	0 60	N.O.-S.E.	F.		
51	0 75	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Deux fers de flèche. – Ornements de fourreau : quatre plaquettes à queue (0 m. 050 de long), de bronze, avec extrémité supérieure en forme de deux trapèzes superposés; trou rectangulaire dans celui du haut (pl. XXXIII, fig. 2 à 4). – Boucle de ceinturon (brisée) à plaque oblongue, avec bossettes de bronze. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire. – Silex.	Scramasaxe courbé au feu.
52	1 00	N.O.-S.E.	F.		

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
53	0m75	N.O.-S.E.	H.	Débris de boucle de ceinturon, de fer, à plaque arrondie avec bossettes de bronze. – Pointe de flèche en silex	
54	0 50	N.N.O.-S.S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
55	1 00	N.N.O.-S.S.E.	D.	Grand couteau. – Petit couteau. – Forces. – Aiguisoir. – Perçoir. – Deux silex. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque arrondie (diamètre, 0 m. 060), avec bossettes et ardillon de bronze.	Sépulture violée.
56	0 75	S.O.-N.E.	D.	.....	Sépulture violée.
57	1 20	N.N.O.-S.S.E.	F.	Boucle de fer. – Pot funéraire.	
58	1 15	N.N.O.-S.S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 053; larg., 0 m. 022 et 0 m. 015). – Contre-plaque semblable; le tout, de bronze. – Deux petites plaques de bronze, en forme d'écusson (haut., 0 m. 027; larg., 0 m. 020), avec trou ovale dans le haut.	
59	0 60	N.O.-S.E.	F.		
60	0 90	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Fibule d'or avec un cabochon de verre bleu au milieu et, sur le fond, quatre grenats taillés en table, triangulaires, alternés avec quatre morceaux de nacre taillés de même (pl. XLV, fig. 5). – Bague avec chaton d'os. – Boucle de ceinture, à plaque circulaire avec bossettes de bronze. – Vase de verre, avec pied (pl. XXXVIII, fig. 2).	
61	1 00	N.O.-S.E.	H.	Épée. – Scramasaxe. – Petit couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque circulaire avec bossettes de bronze. – Débris de boucle de fer et de trois plaques rectangulaires, également de fer.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
62	1m00	N.O.-S.E.	H.	Épée (pl. XXXI, fig. 5). – Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 050; larg., 0 m. 036), indépendante, avec quatre bossettes de bronze. – Petite boucle de fer avec plaque et anneau rectangulaires. – Deux débris de plaques réunis par un anneau. – Lance. – Umbo. – Ornements de fourreau : cinq boutons de bronze, ronds et plats recouverts d'argent. – Fermoir de trousse. – Bouterolle d'épée, de fer. – Débris de forces. – Deux perçoirs. – Couteau à manche de fer (rasoir?) [pl. XLI, fig. 3]. – Briquet (pl. XL, fig. 3). – Silex.	
63	0 65	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 105; larg., 0 m. 054), avec cinq petits boutons de bronze. – Bague de bronze. – Pot funéraire.	
64	0 70	N.O.-S.E.	F.	Fibule ansée, de bronze, à pieds en forme d'écusson portant une figure gravée, entourée d'une double bordure en dents de loup. – Chaînette de bronze, de 0 m. 45 de long terminée par un double crochet à pointes opposées. – Boucles d'oreilles (simples cercles de bronze). – Deux bagues de bronze.	
65	0 70	N.O.N.-S.E.S.	H.	Scramasaxe (pl. XXXII, fig. 5). – Couteau (pl. XXXIV, fig. 5). – Débris de boucle de ceinturon et de contre-plaque. – Plaque d'arrêt rectangulaire avec bossettes de bronze. – Deux perçoirs. – Petite spatule de fer (cure-oreille?). – Deux fers de flèches. – Ornements de fourreau: cinq plaquettes rectangulaires, de bronze (long., 0 m. 026; larg., 0 m. 022), portant chacune trois	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				trous rectangulaires, l'un horizontal et les deux autres verticaux (pl. XXXIII, fig. 8). – Trois boutons de bronze, ronds et plats (0 m. 020 de diamètre) avec trois ronds gravés (pl. XXXIII, fig. 7).	
66	0m75	N.O.-S.E.	F.	Boucle rectangulaire, de bronze (long., 0 m. 028; larg., 0 m. 04), dont l'ardillon manque. – Collier.	
67	1 15	N.O.-S.E.	H.	Boucle de ceinturon, de fer (brisée), à plaque oblongue (long., 0 m. 117; larg., 0 m. 055) avec trois bossettes de bronze. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 060; larg., 0 m. 047), avec quatre bossettes de bronze. – Pot funéraire.	
68	0 65	O.N.O.-E.S.E.	E.	Petite boucle de fer.	
69	0 65	O.-E.	F.		
70	0 55	S.S.O.-N.N.E.	F.		
71	0 60	S.S.O.-N.N.E.	H.		
72	0 90	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, dont la plaque manque. – Trois fers de flèche. – Clou. – Perçoir. – Gros bouton rond de composition recouverte de cuivre. – Pot funéraire.	
73	1 20	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Lance. – Ornements de fourreau : deux plaquettes ajourées et quatre boutons ronds et plats, de bronze uni. – Attache spéciale en forme de punaise. – Morceau de garniture de haut de fourreau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque allongée (long., 0 m. 085; larg., 0 m. 060). – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 050 de côté).	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
74	0m65	S.O.-N.E.	F.		
75	0 65	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 095; larg., 0 m. 065), incrustée d'argent; dessin : natté. – Pot funéraire.	
76	0 65	N.O.-S.E.	E.	Boucle de fer.	
77	0 85	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
78	0 90	N.O.-S.E.	D.		
79	1 10	N.N.O.-S.S.E.	F.	Boucle de fer.	
80	0 65	N.O.-S.E.	D.		
81	1 15	N.N.O.-S.S.E.	F.	Collier. – Boucle de fer. – Pot funéraire.	
82	0 95	N.O.-S.E.	F.	Boucle de fer.	
83	0 45	N.O.-S.E.	H.		
84	0 43	N.O.-S.E.	H.		
85	0 60	S.O.-N.E.	F.		
86	0 60	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 065; larg., 0 m. 052 et 0 m. 020). – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 050 de côté).	
87	1 16	N.N.O.-S.S.E.	H.	Épée (pl. XXXI, fig. 1), avec garniture de fourreau et bouterolle. – Scramasaxe. – Lance à crochets (pl. XXXV, fig. 1). – Agrafe de baudrier et trois plaques rectangulaires, de bronze. – Deux boutons en forme de pyramides quadrangulaires, d'ivoire, avec ronds centrés, gravés. – Fibule ansée, de bronze. – Boucle	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 100; larg., 0 m. 050), avec bossettes de bronze. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 065; larg., 0 m. 050). – Trois fers de flèche. – Bouclette et passe-courroie de bronze. – Deux silex.	
88	0m90	N.N.O.-S.S.E.	E.		
89	0 70	N.N.O.-S.S.E.	E.		
90	0 85	N.N.O.-S.S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 14; larg., 0 m. 085 et 0 m. 060), plaquée d'argent; dessin : entrelacs. – Contre-plaque semblable.	
91	0 76	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Lance. – Fers de flèche. – Ornements de fourreau : trois plaquettes de bronze en forme de boucles non articulées, à plaque oblongue (long., 0 m. 030; larg., 0 m. 020) avec anneau rectangulaire (long., 0 m. 020; larg., 0 m. 021). – Quatre boutons de bronze, ronds et plats, de 0 m. 020 de diamètre, avec ronds centrés gravés. – Débris de haut de fourreau. – Débris de boucle de ceinturon, de fer. – Contre-plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 060; larg., 0 m. 045 et 0 m. 040) plaquée d'argent; dessin : entrelacs et bossettes de bronze. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 050 de côté). – Trois silex.	
92	0 75	N.N.O.-S.S.E.	F.	Collier. – Couteau avec restes de gaine de cuir, garnitures et bouterolle de bronze. – Boucle de ceinture, de bronze, à plaque forme trapèze (long., 0 m. 058; larg., 0 m. 023	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				et om.010), terminée par un élargissement semi-circulaire de 0 m.018 de diamètre) (pl. XXXVI, fig. 2).	
93	0m75	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de composition recouverte de cuivre, avec plaque en forme d'écusson (haut., 0 m. 042; larg., 0 m. 025). – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt de même forme (haut., 0 m. 040; larg., 0 m. 025), le tout en très mauvais état. – Ornements de fourreau : quatre boutons de bronze, ronds et plats, de 0 m. 020 de diamètre.	
94	1 20	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Anneau et bague de bronze. – Rouelle de suspension (pl. XXXV, fig. 5). – Plaquettes de bronze et monnaies romaines percées.–Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 090; larg., 0 m. 060), plaquée d'argent avec bossettes de bronze. – Couteau. – Pot funéraire.	
95	0 90	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture de fer, à plaque circulaire de 0 m. 055 de diamètre, avec bossettes de bronze.	
96	0 80	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau.	
97	0 80	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe (pl. XXXII, fig. 4). – Couteau. – Boucle de ceinturon (pl. XL, fig. 1), de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 048), plaquée d'argent; dessin en cuivre rouge : circonférences qui se coupent. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt, carrée (0 m. 048 de côté); dessin : rosace. – Objet indéterminé (perçoir ?).	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
98	$0^{m}90$	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Pot funéraire. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 060; larg., 0 m. 042).	
99	0 60	S.O.-N.E.	F.	Boucles d'oreilles. – Fibule ansée, de bronze. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 160; larg., 0 m. 058), avec incrustations d'argent; dessin : entrelacs.	
100	0 95	S.O.-N.E.	F.	Collier. – Bague de bronze. – Boucle de ceinture de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 130, larg., 0 m. 070), avec bossettes de bronze.	
101	1 00	N.O.-S.E.	H.	Épée (pl. XXXI, fig. 6). – Scramasaxe. – Ornements de fourreau : deux boutons unis, ronds et plats et garniture de haut de fourreau, de bronze. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 045), incrustée d'argent; dessin : natté. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 502 de côté). – Petite boucle, de fer, à plaque arrondie, de 0 m. 025 de diamètre. – Pointe de flèche, de silex, triangulaire et à pédoncule.	
102	0 80	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Débris de boucles d'oreilles. – Bague de bronze. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque arrondie avec bossettes de bronze.	
103	0 90	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, avec contre-plaque et plaque d'arrêt (débris). – Perçoir. – Anneau plat, de fer. – Briquet. – Silex.	Dans les déblais, au-dessus des ossements : clef forée, de fer.
104	0 50	N.O.-S.E.	F.	Couteau sur la poitrine.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
105	0m95	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque en forme de trapèze (long. 0 m. 090; larg., 0 m. 065 et 0 m. 060), incrustée d'argent; dessin : double natté avec rosace en tête (pl. XXXIX, fig. 1).	
106	1 00	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Fer de flèche. – Ornements de fourreau : quatre boutons, de bronze, ronds et plats, avec ronds centrés, gravés. – Deux petits crampons et morceau de bouterolle, de bronze. – Boucle de ceinturon, de bronze (pl. XXXV, fig. 2 et 2 *bis*), à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 085; larg., 0 m. 030 et 0 m. 008), à extrémité circulaire de 0 m. 016 de diamètre. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt en forme d'écusson. – Trois silex. – Pot funéraire.	Scramasaxe brisé en deux morceaux.
107	0 70	N.O.-S.E.	E.		
108	0 75	N.O.-S.E.	F.	Boucles d'oreilles, de bronze, avec trois pendants torsades. – Boucle de ceinture à plaque oblongue (long., 0 m. 13; larg., 0 m. 06), plaquée d'argent; dessin : entrelacs. – Plaque rectangulaire (long., 0 m. 085; larg., 0 m. 030).	
109	0 50	N.O.-S.E.	H.		
110	0 85	N.O.-S.E.	H.	Épée avec pommeau de fer, d'une pièce avec la soie (pl. XXXI, fig. 4). – Agrafe de baudrier, de bronze, et trois plaquettes carrées (0 m. 022 de côté). – Petite boucle de bronze, à plaque oblongue (long., 0 m. 034; larg., 0 m. 020). – Scramasaxe. – Ornements de fourreau : quatre petits boutons de bronze uni; débris de haut de fourreau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				oblongue (long., o m. 094; larg., o m. 056), incrustée d'argent; dessin : double natté. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (o m. 065 de côté). – Silex.	
111	$0^{m}90$	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe (pl. XXXII, fig. 1). – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., o m. 082; larg., o m. 042), incrustée d'argent, avec bossettes de bronze. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (o m. 040 de côté). – Ornements de fourreau : deux boutons de bronze, ronds et plats, et une monnaie romaine de bronze. – Deux passants, de fer. – Silex.	
112	1 05	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Couteau. – Débris de boucle de ceinture, de fer.	
113	1 10	O.S.O.-E.N.E.	H.		
114	0 80	O.-E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., o m. 076; larg., o m. 028), plaquée d'argent; dessin en cuivre jaune : entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (o m. 035 de côté). – Silex.	Débris de fer sous la tête.
115	1 10	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau (pl. XXXIV, fig. 4). – Ornements de fourreau : quatre boutons de bronze, ronds et plats. – Débris de boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue, avec incrustations d'argent et bossettes de bronze. – Débris de contre-plaque et de plaque d'arrêt. – Pot funéraire.	Les sépultures 115 et 116 se trouvaient dans la même fosse sans séparation entre les squelettes.

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
116	1m10	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Petits clous de bronze disposés le long de la couture du fourreau. – Bouterolle à angle droit, avec dessin gravé : entrelacs (pl. XLIII, fig. 4). – Boucle de ceinturon, de bronze, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m.067; larg., 0 m.023 et 0 m.010) à extrémité circulaire (0 m. 016 de diamètre). – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 027 de côté).	Fosse entourée de pierres sèches provenant d'une construction en maçonnerie.
117	0 80	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de bronze (pl. XXXV, fig. 3 et 3 *bis*), à plaque en forme de trapèze (long. 0 m. 050; larg., 0 m. 035 et 0 m. 023); dessin : entrelacs, en relief. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt en forme de trapèze (long., 0 m. 038; larg., 0 m. 035 et 0 m. 020). – Fer de flèche. – Perçoir.	Squelette couché sur le côté gauche.
118	0 55	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucles d'oreilles, de bronze, à pendants triangulaires avec trois pendeloques pentagonales. – Bague d'argent à chaton d'or, orné d'un saphir et de quatre grenats (pl. XLV, fig. 2). – Bague de bronze (anneau). – Epingle à cheveux et anneau de bronze. – Garniture de chaussure (pl. XLI, fig. 2) composée d'une bordure de guêtre, de bronze; de deux bouclettes à plaque carrée de 0 m. 018 de côté et anneau ovale (long., 0 m. 008; larg., 0 m. 020), de bronze; d'un passe-lacet et d'un passe-courroie (pl. XL, fig. 2), de bronze. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 116; larg., 0 m. 075), incrustée d'argent; dessin : natté sans fin. – Bracelet, bande plate de bronze avec barres et ronds centrés gravés. – Épingle de fer.	Deux monnaies de bronze, probablement anglo-saxonnes et du VIIIe siècle, soudées ensemble, carbonatées; trouvées dans les environs du bracelet.

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
119	0m75	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
120	0 92	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Ornements de fourreau : quatre boutons ronds et plats, et deux plaquettes rectangulaires de bronze. – Bouterolle à angle droit; dessin gravé : entrelacs. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 087; larg., 0 m. 040), plaquée d'argent; dessin en cuivre rouge : entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 050 de côté). – Deux fers de flèche. – Pot funéraire.	
121	0 95	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Lance. – Bouclette de bronze. – Bouclette de fer. – Pièce indéterminée, de bronze (passant de courroie ou bouclette ?) [pl. XLIII, fig. 5). – Deux passe-lacets, de bronze. – Anneau de fer. – Pince à épiler.	
122	0 50	N.O.-S.E.	F.		
123	0 50	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Bague de bronze (abîmée), avec croix sur le chaton. – Boucles d'oreilles. – Débris de boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue avec bossettes de bronze.	
124	0 75	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 070; larg., 0 m. 040 et 0 m. 030), plaquée d'argent; dessin : entrelacs, en cuivre rouge. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 050 de côté); dessin : monogramme. – Silex.	Scramasaxe en travers des fémurs.
125	0 35	N.O.-S.E.	D.	Débris de boucle de ceinture, de fer.	Sépulture violée.
126	0 80	N.O.-S.E.	D.	Boucle simple de fer.....	Sépulture violée.

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
127	0m65	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe (pl. XXXII, fig. 2). – Couteau (pl. XXXIV, fig. 2). – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 032 et 0 m. 018), plaquée d'argent; dessin : entrelacs en cuivre rouge. – Contre-plaque semblable. – Trois ferrets.	
128	0 70	N.O.-S.E.	E.	Boucle simple, de fer.	
129	0 40	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long. 0 m. 075; larg., 0 m. 050), avec bossettes de bronze.	Sépulture violée.
130	0 55	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 105; larg., 0 m. 070), incrustée d'argent; dessin : entrelacs et cercles avec rayons. – Couteau. – Anneau de fer.	
131	0 83	S.O.-N.E.	F.	Collier. – Bague de bronze. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 108; larg., 0 m. 074), incrustée de fils d'argent, formant une espèce de tissu; dessin : entrelacs, en cuivre rouge, incrusté par-dessus (pl. XLI, fig. 1).	
132	0 80	N.N.O.-S.S.E.	F.		
133	1 00	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 070; larg., 0 m. 035) plaquée d'argent; dessin : entrelacs en cuivre rouge. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 038; larg., 0 m. 033); dessin : monogramme.	
134	0 55	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Lance. – Boucle de ceinturon, de bronze, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 055;	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				larg., 0 m. 038 et 0 m. 033); dessin en relief : entrelacs et têtes d'oiseaux. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt en forme d'écusson (haut., 0 m. 042; larg., 0 m. 038). – Trois fers de flèche. – Clou. – Perçoir.	
135	1m00	N.O.-S.E.	H.	Épée à pommeau de fer, incrusté d'argent et garni de bronze (pl. XXXIII, fig. 1). – Deux recouvrements de couture, de bronze, de 0 m. 190 de longueur. – Débris de boucle de ceinturon, de fer. – Contre-plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 095; larg., 0 m. 055 et 0 m. 046), plaquée d'argent; dessin : double natté. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 060 de côté); dessin : rosace. – Boucle de bronze, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 07; larg., 0 m. 025 et 0 m. 010), avec extrémité semi-circulaire (diamètre, 0 m. 020). – Contre-plaque semblable, mais avec extrémité circulaire (diamètre, 0 m. 020). – – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 026 de côté). – Petite boucle, de bronze, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 040; larg., 0 m. 020 et 0 m. 018), avec extrémité circulaire (diamètre, 0 m. 012). – Deux passe-courroies, de bronze. – Agrafe de baudrier, de bronze, avec trois plaquettes carrées (0 m. 024 de côté). – Ornements de fourreau : deux boutons de bronze, ronds et plats (diamètre, 0 m. 016), avec dessin en relief. – Plaquette rectangulaire, de bronze, avec quatre tenons en dessous, pour la fixer sur le cuir. – Débris de garniture de haut de fourreau, de bronze. – Clef (pl. XL, fig. 4). – Pot funéraire.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
136	1m10	O.N.O.-E.S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Bouterolle, de bronze, à angle droit; dessin : entrelacs, gravés. – Ornements de fourreau : quatre boutons, de bronze, ronds et plats. – Boucle de ceinturon (pl. XXXVIII, fig. 1), de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 054), plaquée d'argent; dessin : natté. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 060 de côté). – Deux fers de flèche. – Pot funéraire.	Calcul vésical, ammoniaco-magnésien, pesant 52 grammes, trouvé dans les os du bassin.
137	0 95	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau (pl. XXXIV, fig. 7). – Perçoir. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque circulaire (diamètre, 0 m. 055). – Clou. – Silex.	
138	0 95	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Ornements de fourreau. – Deux boutons de bronze, ronds et plats (diamètre, 0 m. 016). – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 074; larg., 0 m. 040 et 0 m. 025), plaquée d'argent; dessin : entrelacs, en cuivre rouge, et bordure en cuivre jaune. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 042 de côté); dessin : rosace (pl. XXXVII).	
139	0 95	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Ornements de fourreau : boutons plats et monnaies romaines, de bronze. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 095; larg., 0 m. 065 et 0 m. 055), plaquée d'argent; dessin : entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 060 de côté); dessin : rosace. – Briquet. – Silex et pointe de flèche en silex.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
140	0m85	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque triangulaire, très allongée (long., 0 m. 105; larg., 0 m. 022), avec incrustations de cuivre rouge; dessin : bande avec losanges gravés. – Contre-plaque semblable. – Trois ferrets.	
141	1 10	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 060), plaquée d'argent; dessin : natté. – Pot funéraire.	
142	0 82	N.O.-S.E.	F.	Bague de bronze. – Débris de couteau, avec bouterolle de bronze. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 100; larg., 0 m. 068), incrustée d'argent; dessin : natté. – Contre-plaque oblongue (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 040).	
143	1 05	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Passants de fourreau, de fer. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 074; larg., 0 m. 027 et 0 m. 018), plaquée d'argent; dessin : entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Trois ferrets. – Fer de flèche. – Deux pièces indéterminées, de fer (pointe de javeline? fléau de balance? [pl. XLIII, fig. 6]).	
144	0 50	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Débris de boucle de ceinture, de fer.	
145	0 80	N.O.-S.E.	F.	Collier.	
146	0 40	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
147	0 40	N.O.-S.E.	F.	Débris de boucle de ceinture, de fer..	Sépulture violée.
148	0m40	N.O.-S.E.	E.	Boucle, de fer.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
149	0 80	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon (pl. XLIII, fig. 1), de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 076; larg., 0 m. 040 et 0 m. 018), plaquée d'argent; dessin : entrelacs et têtes d'oiseaux en cuivre jaune. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 046; larg., 0 m. 040). – Boucle, de bronze, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 048; larg., 0 m. 025 et 0 m. 015); dessin en relief. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 030 de côté). – Poinçon. – Fer de flèche. – Coupe de verre.	
150	1 00	N.O.-S.E.	F.	Fibule, de bronze, en forme de 8, ou de deux têtes d'oiseaux accolées, avec épingle dont la tête sphérique a 0 m. 012 de diamètre. – Boucles d'oreilles.	
151	0 95	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
152	0 65	N.O.-S.E.	F.	Couteau. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire, en mauvais état.	
153	0 75	O.N.O.-E.S.E.	F.	Collier. – Boucle de fer. – Anneau. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 160; larg., 0 m. 060), avec bossettes de bronze (en très mauvais état).	
154	0 90	N.O.-S.E.	H.	Collier. – Bague, de bronze, portant un monogramme (pl. XLV, fig. 8). – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 040), avec bossettes de bronze (très abîmée).	
155	0 78	N.O.-S.E.	F.	Bague, de bronze. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 068; larg., 0 m. 030).	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
156	0m90	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucles d'oreilles avec extrémités en forme de boule. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 115; larg., 0 m. 080), avec traces d'incrustations d'argent. Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 085; larg., 0 m. 042).	
157	1 00	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Couteau. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 115; larg., 0 m. 068), plaquée d'argent; dessin : double natté et hachures en bordure.	
158	0 80	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Couteau, avec reste de gaine de cuir (pl. XXXIV, fig. 1). – Boucle de fer, avec ardillon sans talon et mobile sur la partie amincie de l'anneau.	
159	0 80	N.O.-S.E.	F.	.....	Sépulture violée.
160	0 65	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
161	0 65	N.O.-S.E.	D.	.....	Sépulture violée.
162	0 65	N.N.O.-S.S.E.	F.	Fibule circulaire, de composition recouverte d'une plaque d'or et bordée de fer. Sur le fond : trois grenats triangulaires, taillés en table, alternés avec trois cabochons de verre bleu. Moulures en S, faites d'un fil d'or uni (la pierre du milieu manque) [pl. XLV, fig. 4]. – Collier. – Deux bouclettes, de fer (long., 0 m. 025; larg., 0 m. 028), avec une feuille de bronze, roulée en tube, autour de l'ardillon. – Boucle de bronze, à plaque en forme d'écusson (long., 0 m. 026; larg., 0 m. 016), sans articulation. – Monnaie romaine de bronze.	
163	1 15	O.-E.	F.		

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
164	1m10	N.O.-S.E.	F.	Boucles d'oreilles.	
165	0 60	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe (pl. XXXII, fig. 7). – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 057; larg., 0 m. 034), plaquée d'argent; dessin : entrelacs gravés. – Contre-plaque semblable. – Trois ferrets en forme d'écusson – Boucle, de bronze, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 040; larg., 0m. 015 et 0 m. 007), avec extrémité circulaire (diamètre, 0 m. 009). – Éperon, de bronze, avec deux passants; deux passe-lacets; une petite croix grecque, avec un tenon percé sous son milieu, et une médaille romaine; le tout de bronze (pl. XLII). – Coupe de verre.	
166	0 60	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucle de ceinture, de fer, avec incrustations d'argent (très abîmée).	
167	0 60	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Bague, d'argent, portant un monogramme (pl. XLV, fig. 1). – Couteau. – Pince à épiler.	
168	0 35	N.O.-S.E.	D.		
169	0 90	N.O.-S.E.	F.	Bague, de bronze, portant un monogramme (pl. XLV, fig. 7).	
170	0 90	N.O.-S.E.	F.		
171	0 85	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 040), avec bossettes de bronze.	
172	0 45	N.O.-S.E.	D.		
173	0 72	N.O.-S.E.	H.	Couteau. – Fer de flèche. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 090; larg.,	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				o m. o55), avec bossettes de bronze. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (o m. o5o de côté).	
174	1m00	N.O.-S.E.	F.	.....	Débris de poteries dans les déblais.
175	o 75	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Petite boucle, de potin gris, avec plaque sans articulation.	Sépulture violée.
176	o 70	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque arrondie (o m. o65 de diamètre), incrustée d'argent; dessin : entrelacs.	
177	o 75	N.O.-S.E.	F.	Bague de bronze, portant un monogramme (pl. XLV, fig. 3).	
178	o 40	N.O.-S.E.	E.		
179	o 80	N.O.-S.E.	E.		
180	o 90	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Fer de flèche. – Éperon, de fer, avec un passe-lacet, deux passants et une petite croix munie de deux tenons percés, le tout de bronze. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., o m. o75; larg., o m. o36 et o m. o22), incrustée d'argent; dessin : entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (o m. o4o de côté). – Silex.	
181	o 85	N.O.-S.E.	D.		
182	o 80	N.O.-S.E.	H.	Plaque de fer, incrustée d'argent. – Poinçon. – Éperon de fer, avec passants et passe-lacet de fer.	
183	o 70	N.O.-S.E.	H.		

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
184	0m85	N.N.O.-S.S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 095; larg., 0 m. 050 et 0 m. 040), plaquée d'argent; dessin : entrelacs et têtes d'oiseaux, hachures en bordure.	
185	0 98	N.N.O.-S.S.E.	F.		
186	0 85	O.N.O.-E.S.E.	H.	Scramasaxe. — Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 070; larg., 0 m. 050), plaquée d'argent; dessin : natté. — Contre-plaque semblable. — Plaque d'arrêt carrée (0 m. 050 de côté).	Deux sépultures dans la même fosse.
			F.	Bague. — Boucles d'oreilles. — Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue avec bossettes de bronze.	
187	0 55	N.O.-S.E.	D.		
188	0 40	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. — Boucle de ceinturon, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 105; larg., 0 m. 070), avec incrustations de cuivre jaune; dessin : double natté. — Contre-plaque rectangulaire (long., 0 m. 085; larg., 0 m. 034). — Débris de trois ferrets.	
189	0 60	N.N.O.-S.S.E.	H.	Couteau. — Boucle de fer. — Clef de fer. — Monnaie romaine de bronze. — Boucle de ceinturon, de fer, avec contre-plaque et plaque d'arrêt (débris). — Silex.	
190	0 85	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe (pl. XXXII, fig. 6). — Ornements de fourreau : quatre boutons de bronze, ronds et plats. — Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 085; larg., 0 m. 032 et 0 m. 012), plaquée d'argent; dessin : entrelacs. — Contre-plaque semblable. — Trois ferrets. — Petit couteau (pl. XXXIV, fig. 8).	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
191	0m75	N.O.-S.E.	F.		
192	1 00	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Fer de flèche. – Perçoir, à tête pleine. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque triangulaire (long., 0 m. 062; larg., 0 m. 035), incrustée d'argent; dessin : entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 033 de côté).	
193	0 98	N.O.-S.E.	F.		
194	1 05	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de fer. – Trois ferrets. – Passe-courroie de bronze. – Ornements de fourreau : trois boutons de bronze, portant chacun trois ronds centrés, gravés.	Pointe du scramasaxe tournée vers la tête.
195	0 75	N.O.-S.E.	F.		
196	0 85	N.O.-S.E.	F.		
197	0 55	N.O.-S.E.	F.	Boucles d'oreilles. – Bague de bronze.	
198	1 30	N.O.-S.E.	H.		
199	0 70	N.O.-S.E.	F.		
200	0 60	N.O.-S.E.	F.	Anneau et bague de bronze.	
201	0 80	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 085; larg., 0 m. 025 et 0 m. 015), avec incrustations de cuivre jaune; dessin : entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Trois ferrets.	
202	0 70	N.O.-S.E.	H.	Débris de boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue, avec bossettes de bronze.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
203	1m00	N.O.-S.E.	F.	Boucles d'oreilles. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 115; larg., 0 m.055), en très mauvais état.	
204	0 85	N.O.-S.E.	D.		
205	0 65	N.O.-S.E.	H.		
206	0 65	N.O.-S.E.	D.		
207	0 70	N.O.-S.E.	F.		
208	0 65	O.-E.	D.		
209	0 50	S.O.-N.E.	D.		
210	0 70	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 108: larg., 0 m. 055), incrustée d'argent; dessin : natté. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 060 de côté); dessin : rosace. – Ornements de fourreau : quatre boutons de bronze, ronds et plats (diamètre, 0 m. 020). – Pince à épiler.	
211	0 55	N.O.-S.E.	F.		
212	0 60	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Bague de bronze.	
213	0 95	N.O.-S.E.	F.		
214	0 90	N.O.-S.E.	F.	Anneau de fer. – Petite boucle de fer.	
215	0 65	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucles d'oreilles, de bronze, avec extrémités en boules, taillées à facettes. – Peigne. – Petite boucle de fer.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
216	1m00	N.O.-S.E.	E.	Bague de bronze. – Boucle de ceinture, de bronze, à plaque oblongue (long., 0 m. 060; larg., 0 m. 025). – Contre-plaque semblable.	
217	Tête 0 40. Pieds 1 00.	N.O.-S.E.	F.	Petite boucle de fer.	
218	Tête 0 40. Pieds 0 65.	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 047), en très mauvais état. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire.	
219	Tête 0 30. Pieds 1 00.	N.O.-S.E.	H.		
220	0 65	N.N.O.-S.S.E.	D.		Sépulture violée.
221	0 90	N.O.-S.E.	F.	Débris de boucle de ceinture, de fer.	
222	0 60	N.O.-S.E.	D.		Sépulture violée.
223	0 60	N.O.-S.E.	E.		
224	0 90	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de bronze, à plaque triangulaire (long., 0 m. 65; larg., 0 m. 035). – Contre-plaque de même forme (long., 0 m. 050; larg., 0 m. 030). – Plaque d'arrêt triangulaire (long., 0 m. 065; larg., 0 m. 035). – Petite boucle de fer. – Clou.	
225	0 60	N.O.-S.E.	D.		

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
226	0 80	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 066; larg., 0 m. 029 et 0 m. 015), incrustée d'argent et de cuivre rouge. – Contre-plaque semblable. – Trois petites plaques de même forme (long., 0 m. 046; larg., 0 m. 029 et 0 m. 015). – Ornements de fourreau : quatre boutons, de bronze, ronds et plats. – Briquet. – Silex.	
227	0 90	N.O.-S.E.	H.	Couteau – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque oblongue (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 050), incrustée d'argent; dessin : entrelacs. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 060; larg., 0 m. 050).	
228	0 70	N.O.-S.E.	D.		
229	0 65	O.N.O.-E.S.E.	D.		
230	0 50	N.O.-S.E.	H.	Couteau.	
231	0 55	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque triangulaire (long., 0 m. 060; larg., 0 m. 035), avec bossettes de bronze. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire. – Trois passants, de fer. – Boucle d'oreille, de bronze.	
232	0 80	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Débris de boucle de ceinturon et de contre-plaque, de fer. – Ornements de fourreau : cinq boutons de bronze, ronds et plats. – Passe-courroie, de bronze (long., 0 m. 090; larg., 0 m. 018); dessin : entrelacs, en relief.	
233	0 80	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 105; larg., 0 m. 65), incrustée d'argent;	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
				dessin : entrelacs. – Anneau de bronze. – Bague, faite d'un fil de bronze, avec chaton formé par un simple enroulement à plat.	
234	0 60	N.O.-S.E.	H.	Contre-plaque triangulaire, (long., 0 m. 067; larg., 0 m. 030), de fer.	Sépulture violée.
235	0 70	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Bouclette de fer.	
236	0 65	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de bronze, à plaque oblongue (long., 0 m. 050; larg., 0 m. 043); dessin : entrelacs gravés. – Contre-plaque semblable. – Ornements de fourreau : quatre boutons, de bronze, ronds et plats.	
237	0 65	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Boucles d'oreilles, de bronze.	
238	0 75	N.O.-S.E.	D.		
239	0 65	N.O.-S.E.	F.	Débris de boucle de ceinture, de fer.	
240	0 80	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 105; larg., 0 m. 060).	
241	0 75	N.O.-S.E.	H.	Boucle de ceinturon, de bronze, à plaque oblongue (long., 0 m. 052; larg., 0 m. 045). – Contre-plaque semblable. – Quatre plaquettes, de bronze, carrées (0 m. 030 de côté). – Passe-courroie de bronze. – Perçoir.	
242	0 75	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, contre-plaque et deux petites plaques (débris).	
243	0 80	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 117; larg., 0 m. 050 et 0 m. 040), avec bossettes de bronze.	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
244	0 85	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Débris de boucle de ceinturon, de contre-plaque et de deux petites plaques, de fer. – Ornements de fourreau : quatre boutons, de bronze, ronds et plats.	
245	0 75	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 100; larg., 0 m. 065), plaquée d'argent; dessin : natté, gravé. – Contre-plaque oblongue (long., 0 m. 072; larg., 0 m. 036), plaquée d'argent, même dessin que la plaque de la boucle.	
246	0 70	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, en très mauvais état.	
247	0 75	N.O.-S.E.	F.		
248	0 80	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 125; larg., 0 m. 060 et 0 m. 050), avec bossettes de bronze.	
249	0 80	N.O.-S.E.	D.		
250	0 40	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 050 et 0 m. 040), portant des traces d'incrustations d'argent. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt rectangulaire (long., 0 m. 050; larg., 0 m. 040). – Pièce indéterminée, de fer (pince ?).	
251	0 50	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 090; larg., 0 m. 050), plaquée d'argent (très mauvais état). – Contre-plaque rectangulaire (long., 0 m. 083; larg., 0 m. 050), plaquée d'argent; dessin : natté. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 057 de côté).	

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
252	0 60	N.O.-S.E.	F.	Bague de bronze.	
253	0 35	N.O.-S.E.	F.	Bague de bronze. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 120; larg., 0 m. 080 et 0 m. 040), avec bossettes de bronze.	
254	0 65	N.O.-S.E.	H.	Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 050 et 0 m. 040), avec bossettes de bronze. – Contre-plaque de même forme et de mêmes dimensions, avec incrustations d'argent. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 053 de côté), avec bossettes de bronze. – Couteau.	
255	0 75	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 120; larg., 0 m. 060 et 0 m. 050), avec traces d'incrustations d'argent.	
256	0 85	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 077; larg., 0 m. 027 et 0 m. 025). – Contre-plaque semblable (mauvais état).	
257	0 45	N.O.-S.E.	F.	Bague de bronze.	
258	0 55	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 105; larg., 0 m. 050 et 0 m. 040). – Contre-plaque semblable.	
259	0 60	N.O.-S.E.	F.		
260	0 80	N.O.-S.E.	F.		
261	0 75	N.O.-S.E.	H.		
262	0 50	N.O.-S.E.	H.		
263	0 30	N.O.-S.E.	D.		

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
264	0 70	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 125; larg., 0 m. 080). – Contre-plaque rectangulaire (long., 0 m. 087; larg., 0 m. 042). Le tout en très mauvais état.	
265	0 70	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe. – Couteau. – Boucle de ceinturon, de fer, à plaque en forme de trapèze (long., 0 m. 080; larg., 0 m. 050 et 0 m. 040), plaquée d'argent; dessin : natté, gravé. – Contre-plaque semblable. – Plaque d'arrêt carrée (0 m. 055 de côté). – Débris de fer. – Perçoir. – Silex.	
266	0 80	N.O.-S.E.	F.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 125; larg., 0 m. 080), avec traces d'incrustations d'argent. – Contre-plaque rectangulaire (long., 0 m. 090; larg., 0 m. 045).	
267	0 90	N.O.-S.E.	E.	Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 102; larg. 0 m. 065), plaquée d'argent; dessin : entrelacs.	
268	0 80	N.O.-S.E.	D.		
269	0 70	N.O.-S.E.	F.	Petite boucle de fer.	
270	0 85	N.O.-S.E.	F.		
271	0 80	N.O.-S.E.	F.	Collier. – Bague de bronze. – Boucle d'oreille. – Boucle de ceinture, de fer, à plaque rectangulaire (long., 0 m. 100; larg., 0 m. 045), incrustée d'argent; dessin : entrelacs. – Contre-plaque rectangulaire (long., 0 m. 090; larg., 0 m. 045).	
272	0 90	N.O.-S.E.	F.	Bague de bronze.	
273	0 85	N.O.-S.E.	D.		
274	0 65	N.O.-S.E.	F.		

NUMÉROS DU PLAN.	PROFONDEUR.	DIRECTION.	SEXE.	MOBILIER.	OBSERVATIONS.
275	0 70	N.O.-S.E.	F.		
276	1 00	N.O.-S.E.	H.	Scramasaxe.....	Scramasaxe à la main gauche et la pointe tournée vers la tête.
277	0 70	N.O.-S.E.	F.		
278	0 45	N.O.-S.E.	F.		
279	0 30	N.N.O.-S.S.E.	F.		
280	0 75	N.O.-S.E.	H.		
281	0 90	N.O.-S.E.	F.		
282	0 75	N.O.-S.E.	H.		
283	1 00	N.O.-S.E.	D.		
284	0 85	N.O.-S.E.	D.		
285	0 90	N.O.-S.E.	H.		
286	0 90	N.O.-S.E.	H.		
287	0 90	N.O.-S.E.	D.		
288	0 90	N.O.-S.E.	H.		Sépulture violée.
289	0 60	N.O.-S.E.	H.		
290	0 50	N.O.-S.E.	H.		
291	0 40	N.O.-S.E.	H.		

NOTE

SUR

UN FERMOIR DE BRONZE

EN FORME DE CROIX

DÉCOUVERT À KORBOUS,

PAR M. DIEHL,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Le petit monument que nous publions ci-dessous (pl. XLVI) a été communiqué à la Commission de l'Afrique du Nord par M. J. Renault, correspondant du Ministère à Tunis. Il a été découvert à Korbous (Tunisie). C'est un fermoir de bronze en forme de croix, avec sa boucle, portant à sa surface postérieure des parties saillantes, par où il était fixé dans la paroi du coffret; il mesure en hauteur totale, o m. o9, et pour la croix seule, o m. o6, sur o m. o35 de largeur. Dans la branche supérieure de la croix on voit, entre deux petites étoiles, une image de la Vierge, représentée en buste, les mains levées dans l'attitude de l'orante, la tête couverte du voile et ceinte du nimbe; dans la branche inférieure, une autre figure, également en buste, et dont la tête barbue, nimbée et couronnée du *stemma*, semble bien représenter le roi prophète David. Les deux figures, gravées en creux, sont d'un travail assez sommaire et grossier; la tête de la Vierge est du reste un peu endommagée.

À la croisée des branches une inscription disposée en forme de croix est ainsi conçue :

Φ

Z Ω H

C

Cette légende se retrouve, disposée de la même manière, sur un certain nombre de monuments d'origine byzantine. Renan [1] la signale sur une croix de métal trouvée à Byblos. Elle figure de même sur une boîte de cèdre en forme de croix, découverte au trésor du Sancta Sanctorum à Rome et qui peut remonter au IXe siècle [2], et pareillement sur une miniature de l'évangéliaire de Sainte-Croix de Poitiers (VIIe siècle), au haut de laquelle elle est disposée absolument de la même façon [3]. On la rencontre en outre sur des cachets, par exemple, sur un anneau d'argent du British Museum [4]. Ces monuments sont tous de date assez ancienne : et en effet la légende qui y est inscrite correspond aux plus anciennes idées du symbolisme chrétien. On lit dans le *Contra Haereses* de saint Irénée : « quum unus et idem ostendatur Logos et Monogenes, *et Zoe et Phos*, et Soter et Christus filius dei. . . [5]. » Le Christ « lumière et vie », ainsi que le nomme le texte inscrit sur notre monument, trouve naturellement son expression dans la figure de la croix.

La croix de Korbous est à ma connaissance le seul monument de cette série où la légende soit accompagnée de figures. Ces figures se rattachent étroitement à la personne du Sauveur, puisqu'elles représentent la Vierge et le roi David, à la fois ancêtre du Christ et prophète de sa venue. Peut-être permettent-elles en outre de dater approximativement ce petit monument. Elles offrent en effet une certaine analogie de style avec les médaillons à figures qui décorent un encensoir de forme hexagonale en argent conservé au British Museum [6] et avec ceux qui ornent le vase d'Émèse au Louvre, étudié par M. Héron de Villefosse [7], la « pyxide de Grado » [8] et une *capsella* d'argent du Trésor du Sancta Sanctorum [9]. Ces monuments sont tous d'origine orientale et plus précisément syrienne; les deux premiers datent de la deuxième moitié du VIe siècle ou du commencement

(1) *Mission de Phénicie*, p. 216.

(2) Lauer, *Le Trésor du Sancta Sanctorum*, dans les *Monuments Piot*, t. XV, p. 94-95.

(3) Barbier de Montault, *Le Trésor de Sainte-Croix de Poitiers*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. IV, pl. IV *bis*, p. 342.

(4) Dalton, *Catalogue of the early christian antiquities*, n° 153.

(5) *Contra haer.*, I, 9, 3,

(6) Dalton, *Catalogue*, n° 399.

(7) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1892, p. 239.

(8) Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. 436.

(9) Lauer, *loc. cit.*, p. 71-73 et pl. XII, 3.

du VIIe. C'est à cette époque aussi et peut-être à cette origine qu'il convient de rapporter notre monument.

La boîte en bois de cèdre du Trésor du Sancta Sanctorum renfermait de petits sachets à reliques : il est vraisemblable que notre croix servait semblablement à fermer un coffret contenant des reliques.

Ch. Diehl,

Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

BORNE MILLIAIRE

DÉCOUVERTE PRÈS DE FITOU (AUDE),

PAR M. F.-P. THIERS,

Correspondant du Comité, à Narbonne.

Ayant été avisé qu'une borne milliaire venait d'être découverte sur le territoire de la commune de Fitou (Aude), je me suis rendu sur les lieux et, en effet, j'ai retrouvé cette pierre à environ 2 kilomètres à l'Ouest du village de Fitou, le long d'une route antique. Mais je dois ajouter qu'elle fut exhumée à quelques mètres de distance dans la vigne contiguë, où elle arrêtait parfois le soc de la charrue.

La borne est cylindrique et a environ 0 m. 40 de diamètre. Elle a aujourd'hui perdu sa partie supérieure, qui a dû s'en séparer lors de sa chute. Néanmoins elle garde encore une hauteur de 1 m. 20, y compris 0 m. 30 d'un socle quadrangulaire auquel elle se rattache par un large congé. Taillée dans un calcaire grossier inconnu dans la région, elle est assez mal dégrossie, de sorte que, même en l'absence de la partie supérieure, il est pour moi certain qu'elle est toujours restée anépigraphe. Nous aurions donc un spécimen de ces bornes que, dès la conquête de l'Espagne, les Romains, au témoignage de Polybe, posèrent de mille en mille, le long de la voie gauloise, avant même d'avoir occupé définitivement la province.

Il n'existe dans le voisinage aucune espèce de construction; seuls, deux ou trois fragments de tuiles plates à rebords, évoquent le souvenir de l'antiquité.

La voie qu'elle jalonnait est bien certainement la route qui plus tard fut appelée *via Domitia*. Je l'ai explorée sur plus d'un kilomètre et j'ai noté qu'en certains points elle a conservé sa largeur normale de 6 mètres (20 pieds). Aujourd'hui, bordée sur bien des points, par le fait des riverains, de petits parapets en pierres

sèches, provenant sans doute de l'ancien pavage, elle a bien l'aspect fruste des choses qui ont un long passé. Sa largeur est anormale pour un simple chemin rural. Elle ne sert d'ailleurs à rien et n'aboutit nulle part. Dans la direction du Nord, je conjecture qu'elle devait passer au voisinage de la métairie appelée du nom caractéristique de l'*Estradelle* [1]; mais, avant de compléter mon exploration, je ne puis fixer sur la carte un tracé probable. Du côté du Sud, l'État-major (n° 255) indique un sentier qui, à travers une gorge sinueuse, se dirige vers Salses, et cette indication se trouve corroborée par le témoignage des habitants du pays.

À quelques centaines de mètres de la borne, le long de la route, à flanc de coteau, sourd un maigre filet d'eau, précieux pour le voyageur perdu dans cette région desséchée. Par tradition et sans se poser en érudits, les habitants de Fitou l'appellent « la Fontaine antique ».

Il fut un temps où l'eau était assurément moins rare dans ces parages. Sur plusieurs kilomètres, la route longe un ancien étang, desséché jadis par un émissaire, qui est bien une des œuvres les plus considérables que l'antiquité nous ait laissées. Moins long que les autres émissaires épars dans la région, il n'a guère que 400 mètres de développement; mais il est tout entier creusé dans une roche d'une extrême dureté, appartenant à l'étage inférieur de la formation secondaire et métamorphisée par le granit, sur lequel elle repose directement. Si l'on tient compte des faibles moyens d'action dont l'homme pouvait disposer dans l'antiquité, on sera surpris de la grandeur de l'effort qu'il a fallu faire pour atteindre le but poursuivi. Aussi, comme le firent les Étrusques au lac d'Albano, on creusa, sur le tracé adopté, neuf puits qui permirent d'attaquer la roche sur une vingtaine de points différents et réduisirent d'autant la durée de cette audacieuse entreprise. De tous les émissaires que l'antiquité a laissés dans notre région, c'est le seul où le forage des puits de secours ait été mis en pratique.

Les orifices de ces puits, maçonnés d'une façon rudimentaire, sont recouverts de lourdes et épaisses dalles brutes, qui ne peuvent être déplacées qu'avec le concours de plusieurs hommes et d'engins appropriés.

Sans émettre ici la moindre hypothèse sur la race des hommes

[1] Située près de Treilles.

qui ont foré cet émissaire, je ne puis m'empêcher de constater que le travail de la roche dure ne leur causait aucun effroi, puisque nous trouvons à Fitou des silos creusés également dans la roche dure, siliceuse, presque cristalline, et recouverts pareillement de lourdes dalles brutes.

Nous y voyons également des tombes anthropoïdes creusées dans la même roche et montrant leurs parois aussi intactes qu'au jour lointain où le ciseau les entama. Tous ces vestiges, que j'ai reconnus avec soin, permettent d'affirmer que Fitou est incontestablement une de nos plus intéressantes stations préromaines et j'ai cru qu'il était de mon devoir de faire part au Comité de mes récentes observations.

F.-P. Thiers,

Correspondant du Comité.

NOTE

SUR

UN GISEMENT PALÉOLITHIQUE

DE LA PROVINCE D'ORAN,

PAR M. PAUL PALLARY,

Correspondant du Ministère.

Grâce à une subvention libéralement mise à ma disposition par M. le Gouverneur général de l'Algérie, j'ai pu exécuter dernièrement, avec mon collègue de Marnia, M. Barbin, des fouilles dans un dépôt préhistorique situé au pont de La Mouillah, à 4 kilomètres Nord de Marnia, sur le bord même de la route de Nemours. Le produit de ces fouilles ayant été des plus intéressants, je crois utile de résumer ici les résultats obtenus.

Malgré son importance, le dépôt est tout entier de la même période; le substratum est une terre argileuse jaunâtre absolument stérile, tandis que la couche archéologique est noire et d'épaisseur variable d'après les ondulations du terrain : mais elle ne dépasse pas, *actuellement*, 2 mètres.

Trois petits abris ont servi de lieux de sépulture comme en témoignent les squelettes humains que nous avons mis à découvert.

L'industrie comprend : des percuteurs, nucleus, lames simples, à dos retaillé et à encoches, de petites lames à dos retouché et à pointe aiguë en forme de segments très communs, des racloirs circulaires, des galets à éclats alternatifs et tout un matériel de broyage de couleurs : galets polis et usés par le frottement et encore colorés en rouge, molettes, meules de grès, toutes plus ou moins colorées, et des matières colorantes : ocres jaunes et rouges, paillettes de fer oligiste écailleux et hématites.

L'industrie de l'os comprend des poinçons, très rares.

Les objets de parure sont plus nombreux : coquilles marines

trouées pour être portées, et un galet allongé en roche schisteuse portant également un trou de suspension.

Mais, fait très caractéristique, nous n'avons trouvé ni haches polies ni poterie. L'industrie est donc nettement paléolithique.

Avec ces restes de l'industrie nous avons également exhumé quelques squelettes humains qui ont été enterrés dans trois petites excavations. Mais ces squelettes étaient en trop mauvais état pour permettre des observations.

La faune est représentée par le rhinocéros, le grand bœuf, des gazelles, le cerf, l'alcélaphe, l'autruche et surtout le zèbre, dont nous avons trouvé plusieurs centaines de molaires. Quelques coquilles terrestres et d'eau douce complètent cette faune.

Nous sommes donc en présence d'une industrie et d'une faune franchement paléolithiques qui déterminent d'une façon précise un niveau non encore reconnu dans le paléolithique algérien ou plutôt confondu avec les suivants,

Toutefois un de nos amis, M. Louis Siret, qui a fait d'importantes recherches dans le Sud-Est de l'Espagne, avait fort bien reconnu, dans la grotte d'El-Serron, cette même industrie qu'il rapporte aussi à la fin de l'époque paléolithique.

Comme cet horizon archéologique n'a pas encore reçu de nom particulier pour le caractériser, je propose de le nommer : *ibéro-maurusien*, pour indiquer ses analogies avec l'Espagne méridionale.

Tout ce qui intéresse l'archéologie, silex taillés, ossements polis et objets de parure, en un mot tous les produits industriels ont été adressés au Musée des antiquités algériennes, tandis que la faune a été expédiée au Laboratoire de géologie de l'École supérieure des sciences d'Alger.

Paul Pallary,

Correspondant du Comité.

INVENTAIRE

DES

BIENS MEUBLES DE SIMONIN DE TANEY

(28 DÉCEMBRE 1313).

Communication de M. Albert Guigue, élève de l'École des Chartes.

Sur le territoire de la paroisse de Saint-Didier[1], au fond d'une vallée et tout près de Riottier, se trouvent les restes d'un ancien château. C'est là que vivait jadis une riche et puissante famille, celle des seigneurs de Taney, dont les testaments sont conservés aux Archives du Rhône et ont été analysés par Le Laboureur dans *Les Masures de l'Île-Barbe*[2].

Parmi ces testaments, celui de Simonin de Taney (1313) est suivi d'un inventaire des objets mobiliers trouvés dans son château. Il est intéressant à un double point de vue, d'abord au point de vue philologique, attendu qu'au milieu du latin se trouvent de nombreuses formes dialectales; en second lieu, au point de vue historique, puisqu'il nous montre de quoi se composait le mobilier d'un seigneur au début du XIVe siècle.

Albert Guigue.

INVENTARIUM BONORUM SYMONINI DE THANEY, DOMICELLI.

Nos Petrus de Costa, canonicus Eduensis, officialis curie Lugdunensis, notum facimus universis presentibus et futuris quod coram Guillermo Bergerii de Vallereygnaudi, clerico, mandato nostro, curie nostre jurato, ad hoc a nobis deputato, presentibus etiam donno Guillermo de Chassanola, vicario Sancti Desiderii[3] prope Riorters[4], Johanne de Villareversura cle-

(1) Saint-Didier-de-Formans, cant. de Trévoux (Ain).

(2) Le Laboureur, *Les Masures de l'Île-Barbe*, t. I, p. 631 et 633.

(3) Saint-Didier, jadis *Vindonissa*, aujourd'hui Saint-Didier-de-Formans, cant. de Trévoux (Ain).

(4) Riottier, comm. de Jassans, cant. de Trévoux (Ain).

rico, Stephano de Mansso et Stephano de Sanvilla, burgensibus Anse[1], ad hoc vocatis pro testibus et rogatis, constituti propter hoc specialiter Alaissa, relicta Aymonini de Thaney, domicelli, defuncti, tutrix et tutorio nomine, ut ipsa asserit, Guillermini, Amphelisie et Margarite, liberorum suorum, quos ipsa suscepit legitime a dicto defuncto, et Johannes de Sanvilla de Ansa, clericus, exequtor exequtorio nomine dicti defuncti, tam nomine suo proprio predicto [quam] et pro et nomine domini Guichardi Galiani, legum professoris, quoexecutoris dicti defuncti, et pro aliis exequtoribus dicti defuncti, ut ipse asserit, scientes et spontaney de jure suo ad plenum certiorati, faciunt inventarium seu repertorium de rebus et bonis mobilibus et immobilibus dicti defuncti de quibus dictus defunctus erat in possessione pacifica et quieta tempore mortis sue. Et primo confitentur et publice recognoscunt coram dicto mandato nostro et testibus supradictis per juramenta sua super sancta Dei euvangelia corporaliter prestita et sub obligatione omnium bonorum suorum mobilium et immobilium, dotalium ac paraffernalium, [tam] mondanorum quam ecclesiasticorum presentium et futurorum se invenisse res et bona infrascripta, nominibus quibus supra, que et qua[s] dicta tutrix tutorio nomine predicto tenet et possidet penes se et habet pro se et dictis exequtoribus predictis.

1. Primo invenerunt domum dictam de Thaney sitam in parrochia Sancti Desiderii prope Riortiers cum pertinenciis et appendiciis dicte domus universis. 2. Item, unam mensam cum pedibus ad commedendum. 3. Item, tres mensas sine pedibus ad commedendum. 4. Item, novem formas[2] tam magnas quam parvas ad sedendum. 5. Item, tres balistas de cornu a tor. 6. Item, quinque balistas ad unum pedem. 7. Item, quatuor balistas fusteas ad pedem. 8. Item, octo archas[3] tam magnas quam parvas, tam bonas quam pravas. 9. Item, octo vassa tagminania[4] tam magna quam parva. 10. Item, quatuor boves arabiles[5]. 11. Item, unum pullum[6]. 12. Item, viginti et octo libr. Vien. pro roncino liardo[7] vendito domino Johanni de Dio[8] militi. 13. Item, duodecim culcitras[9] una cum pulvinalibus[10] tam bonas quam pravas, tam magnas quam par-

(1) Anse, arr. de Villefranche (Rhône).

(2) Du Cange : «Longioris sedilis portatilis species, nostris etiamnum *forme* appellata.»

(3) Du Cange : «[Archa] in qua granum seu frumentum conditur.»

(4) Probablement pour *stagninania*, c'est-à-dire des vases d'étain; les négligences du scribe et le sens semblent autoriser cette rectification.

(5) Bœufs destinés au labourage.

(6) Poulain.

(7) Cheval de service, gris pommelé. Cf. Du Cange, au mot *Liardus*.

(8) Jean de Dio. Cf. Le Laboureur, *Les Masures de l'Île-Barbe*, t. II, p. 482.

(9) Couvertures, ou plutôt sorte de courtepointes.

(10) Petits coussins.

vas. 14. Item, octo chohopertoria cuniculorum[1] tam bona quam prava, tam magna quam parva. 15. Item, tres sargias[2] et tres thapicetos[3]. 16. Item, unum gobertum ferreum. 17. Item duos bacinetos ferreos. 18. Item, quosdam cuyssos et quasdam trumelleres[4]. 19. Item, unum clipeum et unam targiam. 20. Item, quatuor cacabos[5] tam magnos quam parvos, tam pravos quam bonos. 21. Item, duo vasa cuprea. 22. Item, duos lavaours[6] cupreos. 23. Item, tres paucellas eris[7]. 24. Item, quacias frissorias[8]. 25. Item, duos tripodes[9]. 26. Item, tria cloclipendia[10]. 27. Item, unum morterium cum duobus peterellis[11]. 28. Item, unum eschuelier[12]. 29. Item, unum eschauder[13] cupreum. 30. Item, unam sytulam ferrenchi[14]. 31. Item, unum ligonem[15] acutum. 32. Item, unam belsam[16]. 33. Item, quatuor chivimalios[17] ferreos. 34. Item, duas mez[18] et unam baluteri[19]. 35. Item, duos acos[20] ferreos. 36. Item, duas grillies[21], duas grapas[22], duas virovres[23] et duos cuerclos[24] ferreos. 37. Item, calicem unum argenteum. 38. Item, unum messale. 39. Item, vestimentum una cum garnimento capelle de Thaney. 40. Item, novem bacones tam magnos quam parvos. 41. Item, unam

(1) Couvertures faites de peaux de lapin.
(2) Du Cange : «Storea, teges», c'est-à-dire nattes.
(3) Petits tapis.
(4) Sorte de jambières.
(5) Marmites.
(6) Lavabo. Cf. Godefroy : «Laveor, laveour, lavoour : qui sert à laver.»
(7) Petites coupes de bronze, probablement de *pocillum*.
(8) Poêles à frire.
(9) Trépieds.
(10) Vraisemblablement ce qu'on appelle aujourd'hui un coquemar, pot à faire cuire.
(11) Petits pistons, ou pilons.
(12) Meuble où l'on met les écuelles.
(13) Échaudoir, ou bouilloir.
(14) Seau de fer, littéralement «seau ferrenc». Remarquons que, dans le parler lyonnais du XIVe siècle, la forme féminine de l'adjectif «ferrenc» devait s'écrire «ferrenchi», tout en se prononçant «ferrenche».
(15) Houe, hoyau.
(16) Du Cange : «Bercam, pelle, bêche.»
(17) Vraisemblablement des chenets.
(18) A la fois bahut et pétrin.
(19) Blutoir.
(20) Broches.
(21) Vraisemblablement des grils.
(22) Grappins ou crochets.
(23) Tourniquets pour faire tourner la broche.
(24) Couvercles.

salouri[1] et unam gerla[2]. 42. Item, tringinta linteamina[3] tam magna quam parva. 43. Item, sexdecim napas et sexdecim manutergas[4] tam magnas quam parvas. 44. Item, quatuor baudreys. 45. Item, decem et octo assinatas vini puri. 46. Item, duodecim asinatas vini mediocris. 47. Item, duas parvas tinias[5]. 48. Item, duodecim dolia vinaria tam magna quam parva. 49. Item, sex barralos[6]. 50. Item, unum enboczour[7] undecim bennas tam magnas quam parvas. 51. Item, duos bichetos ferratos ad bladum mensurandum. 52. Item, unum[8] enclugno[9] et unas mantries[10]. 53. Item, duas lanceas et unum goyart[11]. 54. Item, tres tinnas una cum duabus parvis tinnis predictis. 55. Item, vasa vinaria tam magna quam parva. 56. Item, circa quadraginta assinatas vini puri apud Ansam. 57. Item, hereditatem et redditus dicti Aymonini qui sunt in parrochia Anse, Ambayriaci[12] prope Ansam, de Quinceu[13], Sancti Desiderii predicti, de Trevos[14], de Rayreu[15], de Miseriu[16] (*sic*), Sancte Eufemie[17], de Parceu[18], de Vimies[19], de Jaynay[20] prope Ansam et ceteris aliis parrochiis. 58. Item, domum suam sitam infra burgum de Trevos, que quidem omnia supradicta dicta tutrix tutorio nomine predicto confitetur et recognoscit se tenere et penes se habere pro se et dictis exequtoribus suis et quod dicti exequtores sui videlicet dicti Symonini defuncti nichil tenent, habent, seu possident de rebus et bonis dicti defuncti supradictis nisi tan-

(1) Saloir.

(2) Gerle, baquet de bois, terme usité encore aujourd'hui dans la région lyonnaise.

(3) Linges.

(4) Serviette.

(5) Petits vases à mettre le vin.

(6) Bareille, dans le sens de tonneau, est encore employé aujourd'hui dans la région lyonnaise.

(7) Entonnoir. Cf. Imbossu dans N. de Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*.

(8) *A la suite le mot* enclunoz *biffé*.

(9) Enclume.

(10) Probablement les soufflets (*lire* duas mantries).

(11) Sorte de serpe; encore actuellement dans le Lyonnais une goyarde désigne une grande serpe.

(12) Ambérieux, cant. d'Anse (Rhône).

(13) Quincieux, cant. de Neuville-sur-Saône (Rhône).

(14) Trévoux (Ain).

(15) Reyrieux, cant. de Trévoux (Ain).

(16) Misérieux, cant. de Trévoux (Ain).

(17) Sainte-Euphémie, cant. de Trévoux (Ain).

(18) Parcieux, cant. de Trévoux (Ain).

(19) Neuville-sur-Saône, arr. de Lyon (Rhône).

(20) Genay, cant. de Trévoux (Ain).

tummodo dicta tutrix. 59. Item, quod dictus Stephanus de Gleteins miles debet dicto defuncto quadraginta libr. Vien. debilis monete. 60. Item, quod Berardus de Burgo et Thomassa, ejus soror, debent dicto defuncto quater viginti quindecim libr. duodecim solid. et octo denar. Vien., viginti et septem assinatas et quatuor bichetos frumenti, quinque bichetos siliginis, octo bichetos ordei, viginti unum bichetum avene, quatuor bichetos milii et duos bichetos nucum ad mensuram Anse.

Premissa autem et non plura supradicta tutrix tutorie nomine predicto confitetur et recognoscit se invenisse et penes se habere, tenere et possidere, ut asserit; et dictus Johannes de Sanvilla, nomine quo supra, similiter confitetur se invenisse res et bona supra dicta dicti defuncti, que et quas dicta tutrix tenet et possidet penes se, ut dictum est, una cum omnibus aliis bonis hereditariis quibuscumque (*sic*) sint. Et protestantur tamen dicti tutrix, tutorio nomine predicto, et dictus Johannes exequtor, exequtorio nomine predicto nomine quo supra, quod, si ipsi possuerint vel misserint aliqua in dicto inventario seu repertorio que non sint in bonis vel ex bonis dicti defuncti, quod non possit nec debeat in futurum prejudicari seu dampnum tenere dictis tutrici vel exequtori aut alterius (*sic*) eorumdem. Et quod, si ipsi vel alter ipsorum cras vel post cras inveniebant in futurum aliqua que essent in bonis vel ex bonis dicti defuncti, seu liberorum predictorum, quod ipsi vel alter ipsorum ponent seu addent per se vel per alium in dicto inventario seu repertorio seu in quodam alio publico instrumento. Promitentes siquidem dicti tutrix et exequtor, nominibus quibus supra, per juramentum suum super sancta Dei euvangelia corporaliter prestitum, necnon sub obligatione omnium bonorum suorum, mobilium et immobilium, presentium et futurorum, contra predicta vel aliquid de predictis per se vel per alium de cetero non venire nec alicui contraire volenti (*sic*). In cujus rei testimonium, ad preces et requisitionem dictorum tutricis et exequtoris, nominibus quibus supra, nobis pro ipsis oblatas per dictum juratum nostrum, cui fidem super hoc omnimodam adhibemus, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum die[1] Veneris post festum Nativitatis Domini, anno ejusdem millesimo ccc^{mo} tercio decimo.

[1] *À la suite le mot* Mercurii *biffé.*

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Abbeville (Somme). Faune quaternaire, p. 130-131.

Abraxas, trouvé à Carthage, p. ccxxviii-ccxxix.

Acquigny (Eure). Trésor de monnaies de bronze du iiie siècle, p. xxxiv, xliv.

Adam, représenté sur des carreaux de terre cuite, p. ccxx-ccxxi, 148, pl. XIV.

Aggar, ville antique (Tunisie). Sa position, p. 112 à 115.

Agneau (L'), hameau de la commune de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). Inscription romaine mentionnant le dieu Silvain, p. 127-128.

Alesia, ville antique de la Gaule. Fouilles sur son emplacement, p. cx, cxiv, cxix, cxxix-cxxx.

Aletum, ville antique de la Gaule. Son enceinte romaine, p. li, xc, 187 à 193; pl. XX à XXII.

Alger (Algérie). Inscription romaine, p. clxxx-clxxxi. — Sépultures romaines, p. clxxix à clxxxi.

Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). — Voir *Alesia*.

Alquier (M.) découvre une inscription romaine à Sbeitla, p. clxxi.

Ampoule de plomb du xiie siècle, trouvée à La Soukra, p. cxxvi à cxxviii.

Amulettes. — Voir Cachets-amulettes.

Ancre de fer, trouvée à Lillebonne, p. 59 à 61; — de plomb, trouvée à Rouen, p. 60.

Andelys (Les) [Eure]. Restaurations au Château-Gaillard en 1908, p. ci.

Angers (Maine-et-Loire). Antiquités romaines dans l'église Saint-Martin, p. cxxx-cxxxi. — Peintures romaines dans la même église, p. cxli à cxliii.

Announa (Algérie). Antiquités romaines, p. 75 à 79. — Inscriptions romaines, p. 78.

Antéfixe romaine trouvée à Cézan, p. cxlvi.

Antonietti (M.) fait un don au Musée des antiquités algériennes, p. clxxxi.

Argentan (Orne). Livre de comptes du xve siècle de l'église Saint-Germain, p. xcvi-xcvii, 166 à 176.

Arnaud d'Agnel (L'abbé). Le trésor de la cathédrale de Lyon, p. xcviii.

Artins (Loir-et-Cher). Inscription du xvie siècle, p. 141. — Peintures murales du xiiie siècle dans l'ancienne église paroissiale, p. 137 à 148, pl. XIII.

Asie Mineure. Miroirs antiques de verre trouvés en Asie Mineure, p. 238 à 240.

Aumale (Algérie). Inscriptions romaines aux environs, p. clxxxvii, ccxvi.

Autel romain avec inscription aux environs de Sidi-Mohamed-ben-Aïssa, p. 36-37.

Autels chrétiens, à Buoux, à Cassis et à Cavaillon, p. xcvii-xcviii.

Aveneau de la Grancière (M.). Les modes de construction des dolmens dans le Morbihan, p. cvii.

Avignon (Vaucluse). Le palais des papes, p. civ.

Ax-les-Thermes (Ariège). Peinture du

moyen âge avec inscription, p. 270-271, pl. XXVIII.

Azelot (Bois d') [Meurthe-et-Moselle]. Station funéraire, p. L.

B

Babelon (Ernest), chargé de divers rapports, p. XLIII, CX, CXIX, CXXXIII, CXLVI, CXC; — membre d'une Commission, p. CXVII; — présente divers rapports, p. XLI, LI, CXVII, CLIV, CCV-CCVI.

— Rapports : sur l'origine du type des sceaux à l'écu timbré, p. CXXXIV; — sur une pierre gravée trouvée à Bou-Ghara, p. CLXII-CLXIII; — sur un vase romain trouvé à Quatremare près de Rouen, p. XXXVI-XXXVII.

Bacchus (Tête de) sur un vase d'albâtre, à Tunis, p. CLXXIV.

Ballu (Albert) présente des rapports, p. CLXXV, CCXXXVIII.

— Rapport sur les fouilles exécutées en 1908 par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, p. 75 à 111.

Banéat (Paul-Jacques-Tremeur), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.

Baptistère, à Timgad, p. 102 à 105.

Bar (Gaston de), nommé sous-chef de bureau, p. XXXIII.

Barbier (Auguste-Alexis), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.

Bardey (Pierre) envoie des photographies, p. XXXIX, CIX.

Baron (Gard). Tumulus, p. XLVIII.

Barrière-Flavy (M.) envoie une note, p. CIX. — Renseignements archéologiques tirés des procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux (1621-1635), p. CXIV, 177 à 182.

Basiliques chrétiennes, à Chemora, p. 82-83.

Baudouin (Dr Marcel). Gravures préhistoriques dans l'île d'Yeu, p. CVII.

Bazeille (Tranquil-Auguste-Adolphe), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.

Beaulaincourt (Le lieutenant de) envoie une notice sur Oudjda, sa mosquée et ses fortifications, p. CLXXXI.

Beaupré (Jules) envoie diverses notes, p. XLII, CXLIV-CXLV. — Fouilles dans les enceintes et stations préhistoriques de Meurthe-et-Moselle, p. XLIX-L. — Le tumulus du bois de Sainte-Marie, forêt de Bezange, p. XLIX.

Beauvais (Oise). Cercueil de plomb, p. CXIII-CXIV.

Bélanger (Léo) découvre une station préhistorique à Limeuil, p. CXII.

Bellâa (Algérie). Lampe chrétienne, de bronze, p. 82.

Belloy-sur-Somme. Antiquités préhistoriques, p. 135-136.

Bélouin (Le capitaine Jules), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.

Benia-Guedah-Ceder (Tunisie). Inscription romaine, p. 32-33.

Beni-Guedal (Tunisie). Inscription romaine, p. 39.

Benney (Bois de) [Meurthe-et-Moselle]. Station funéraire, p. L.

Béranger (J.). La Monnaie du Moulin ou des Étuves, à Paris, de 1551 à 1645, p. XCIV-XCV. — Le privilège et la confrérie de Saint-Romain de Rouen, p. XCV-XCVI.

Berger (Philippe), chargé de divers rapports, p. CXLV, CLX, CLXI; — présente divers rapports, p. XLVI, CLXXV.

— Rapport sur les fouilles du cimetière mérovingien de Bourogne, p. CXX-CXXI.

Bertrand (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. CLXXXIX. — Découverte d'une citerne antique à Philippeville, p. CCXVI. — Nouvelles acquisitions du Musée de Philippeville, p. CLV-CLVI, CLXXXIII.

Besnier (Maurice). Plan des ruines de Corseul dressé en 1709, p. c.

Bezange (Forêt de) [Meurthe-et-Moselle]. Tumulus du bois de Sainte-Marie, p. xlix.

Bierres (Camp de), commune de Merri (Orne), p. xxxvii.

Bijoux mérovingiens provenant du cimetière de Vaudonjon, p. cxiv à cxvi.

Bir-bou-Rekba (Tunisie). Sépultures antiques, p. clxxvii. — Terres cuites puniques, p. 68 à 74, pl. VIII à X.

Bir-Soltane (Tunisie). Inscription romaine, p. 38.

Bizot (M.). Inventaire des mosaïques romaines inédites de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal, p. 194 à 208.

Blanchard (Fernand). Le cimetière gallo-romain des Longues-Raies, à Soissons, p. cxviii, cxxxv.

Blanchet (Adrien), chargé de divers rapports, p. xxxiv, xliii, cix, cxviii, cxxiii, cxxiv, cxxxiii, cxlv ; — membre d'une Commission, p. cxvii ; — présente divers rapports, p. xxxvii, li. — Rapports : sur une antéfixe trouvée à Cézan, p. cxlvi ; — sur un cercueil de plomb trouvé à Beauvais, p. cxiii-cxiv ; — sur des découvertes archéologiques à Pionnat, p. cxxxv-cxxxvi ; — sur des substructions romaines à Cézan, p. cxxxvi ; — sur des tombes gallo-romaines à Soissons, p. cxxxiv-cxxxv ; — sur un trésor de monnaies romaines à Acquigny, p. xliv ; — sur des tumulus à Maubert-Fontaine, p. xxxvii.

Bobeau (Octave). Le cimetière gallo-romain d'Esvres, p. xlii, liii-liv, 216 à 230.

Bordj-Doumès (Tunisie). Inscription romaine, p. clxxvi.

Borne milliaire, près d'Aumale, p. clxxxvii, ccxvi ; — près de Fitou, p. cxli, 338 à 340.

Bosco (J.) envoie diverses communications, p. clx, clxxii ; — envoie la copie d'une inscription de Ksar-er-Ghoula, p. clxxxix ; — envoie les estampages d'inscriptions arabes de Constantine, p. ccx-ccxi.

Bossancourt (Aube). Sarcophage de pierre, p. xl-xli.

Bosseboeuf (L'abbé) offre un ouvrage au Congrès, p. ci. — Observations sur le Mont-Saint-Michel, p. ci.

Bou-Ghara (Tunisie). Pierre gravée avec buste de déesse, p. clxii-clxiii, — Cf. *Gighthi*.

Bouira (Algérie). Inscription romaine aux environs, p. clxxxvii-clxxxviii.

Boulanger (C.) offre un ouvrage au Comité, p. cxlvi.

Bourdin (Le Dr Alexandre-Ernest), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.

Bourgogne (Ducs de). «Pleurants» disparus de leurs tombeaux, p. 14 à 17.

Bourogne (Territoire de Belfort). Cimetière mérovingien, p. cxx-cxxi, 282 à 334, pl. XXX à XLV.

Boutillier du Retail (M.) présente un projet de publication, p. xlvii, cix.

Bouvet (Le lieutenant). Ses découvertes archéologiques en Tunisie, p. 38-39. — Ses fouilles à Ras-el-Aïn-Tlalet, p. clviii-clix.

Bouyssonie (L'abbé). Ses fouilles à la station préhistorique de Limeuil, p. cxii-cxiii.

Breuil (Henri) offre un ouvrage au Comité, p. xliii.

Bruguier-Roure (M.). Le Palais des papes à Avignon, p. civ.

Brutails (Auguste) offre un ouvrage au Comité, p. xxxv.

C

Cabanès (Jean-Gustave), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXVI.
Cachets-amulettes, trouvés à Henchir-el-Abiod, p. 62 à 67, pl. VII.
Caen (Calvados). Diplôme d'officier en l'Université, p. CIII. — Sceaux de l'Université, p. CIII.
Cagnat (René), chargé de divers rapports, p. XLII, CLXI, CLXXXIV, CCV; — présente des observations, p. CXI; — présente divers rapports, p. CLXIII, CLXXV. — Rapport sur des mosaïques romaines découvertes à Taron, p. LI-LII.
Cahors (Lot). Fouilles autour du temple de Diane, p. LII.
Caillet (Louis) envoie des textes d'inventaires du XVe siècle, p. CXVIII-CXXX.
Calvaires du département d'Ille-et-Vilaine, p. XC-XCI.
Campion (L'abbé) envoie une note, p. XLIII. — Ses fouilles sur l'emplacement d'*Aletum*, p. LI, XC, 187 à 193, pl. XX à XXII.
Camps préhistoriques, au Mas-Rigaud, p. CVI-CVII; — à Merri, p. XXXVII.
Capitan (Le D^r), chargé de divers rapports, p. XXXIV, XLII, CXVIII, CXIX, CXXIII, CXXXIII, CXC; — membre d'une Commission, p. CXVII; — présente des observations, p. CXI; — présente un rapport, p. CXLVII.
— Éloge funèbre de M. Ulysse Dumas, p. XLVIII. — Rapports : sur les enceintes et stations préhistoriques de Meurthe-et-Moselle, p. XLIX-L; — sur la grotte de Saint-Joseph à Saint-Moré, p. CXXXVI-CXXXVII; — sur des silex taillés trouvés à Ouargla, p. CVII-CVIII, CXXV-CXXVI, CXXXVII-CXXXVIII; — sur des stations préhistoriques dans le département de la Somme, p. CXLVII; — sur des traces de sciage sur des ossements humains de l'époque néolithique, p. CXXIV-CXXV; — sur un tumulus à Baron (Gard), p. XLVIII; — sur le tumulus du bois de Sainte-Marie, forêt de Bezange, p. XLIX.
—— Dolmens : leurs divers modes de construction, p. CV; — les constructions autour des dolmens, p. CV-CVI.
Capsa, ville antique de Tunisie. Voie romaine de *Capsa* à *Turris Tamalleni*, p. 277 à 281.
Carreaux de terre cuite à sujets chrétiens : trouvés près d'Hadjeb-el-Aïoun, p. XCII, CLXXV-CLXXVI, 149 à 153, pl. XIV à XVI; — trouvés à Henchir-Naja, p. CCXIX à CCXXIII.
Cartailhac (Émile) offre un ouvrage au Comité, p. XLIII.
Carthage (Tunisie). Abraxas, p. CCXXVIII-CCXXIX. — Fouilles dans la région des ports, p. 51 à 53, pl. VI. — Inscriptions chrétiennes, p. CLXXVII, CCXLI-CCXLII. — Inscriptions grecques, p. CCVII-CCVIII. — Inscriptions romaines, p. CLXXXIV à CLXXXVII, CCIII, CCVI à CCX, CCXXV à CCXXVIII. — Intailles avec inscriptions, p. CCXLII. — Statue de marbre blanc, p. CCXXXVIII.
Carton (Le D^r) offre des ouvrages au Comité, p. CLX, CCXXXI.
Cassaigne (Le capitaine) envoie une communication, p. CLXI; — nommé officier d'Académie, p. LXXXVII. — Ses découvertes archéologiques en Tunisie, p. CLXXIV, 68. — Sépultures antiques des environs de Bir-bou-Rekba et de Souk-el-Abiod, p. CLXXVII-CLXXVIII.
Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales). Antiquités étrusques, p. 122-123. — Fouilles projetées, p. LIV. — Inscription romaine, p. LV, 121.
Cavalier (Henri). Ses fouilles à Lambèse, p. 84 à 87.

Cazevieille (Hérault). Camp antique du Gardiol, p. xcii.
Cercueil de plomb, trouvé à Beauvais, p. cxiii-cxiv.
Cézan (Gers). Antéfixe romaine, p. cxlvi. — Antiquités romaines, p. cxxxvi.
Chabet-Roujat (Tunisie). Inscription romaine, p. 33.
Chaillan (L'abbé). Trois autels chrétiens conservés en Provence, p. xcvii-xcviii.
Chanel (Émile). Lampe de bronze, du moyen âge, p. xxxv-xxxvi. — Peintures murales de la villa gallo-romaine de Pérignat, p. 3 à 13, pl. I à IV.
Chapelle chrétienne, à Tocqueville, p. 54 à 58.
Chabras (M.) envoie l'estampage d'une inscription romaine, p. 183.
Charrier (Louis). Numismatique de la Numidie et de la Maurétanie, p. xcii.
Château-Gaillard (Le), aux Andelys. Restaurations effectuées en 1908, p. ci.
Chatelain (Louis). Rapport sur les fouilles de Mactar en 1909, p. ccv, ccxxiii à ccxxv.
Chauvet (Gustave) offre un ouvrage au Comité, p. cxxiv.
Chavanne (V.). Ses dons au Musée Alaoui, p. clxxv.
Chemmakh (Tunisie). Antiquités romaines, p. clvii-clviii.
Chemora (Algérie). Antiquités romaines, p. 83-84. — Basiliques chrétiennes, p. 82-83.
Chendouba, montagne (Tunisie). Inscription romaine, p. 112-113.
Christ (Le) et la Samaritaine, sur un carreau de terre cuite, p. 150, pl. XV.
Cimetière gallo-romain, à Esvres, p. liii-liv, 216 à 230.
Cimetières mérovingiens : à Bourogne, p. cxx-cxxi, 282 à 334, pl. XXX à XLV ; — à Vaudonjon, p. cxiv à cxvi, cxx, cl à cliii.
Citerne antique à Philippeville, p. ccxvi.
Claude (Saint). Méreau du xvie siècle à son nom trouvé à La Soukra, p. cxxviii.
Clément (P.). Peintures murales de l'ancienne église paroissiale d'Artins, p. 137 à 148, pl. XIII.
Clenc (Le capitaine Edmond-Charles), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Fouilles sous le chœur de la cathédrale, p. cxiii.
Coggia (M.) envoie des photographies, p. clxxxix-cxc, ccvi.
Collard (Gustave) envoie diverses notes, p. cxxiii, cxxxiii. — Fragment d'antéfixe trouvé à Cézan, p. cxlvi. — Substructions romaines à Cézan, p. cxxxvi.
Collignon (Le Dr). Inscription d'un vase contenant le cœur de la duchesse du Maine, p. cxxxii, cxlviii-cxlix.
Colombet (M.) envoie une note au Comité, p. cxlv.
Combarelles (Grotte des) [Dordogne]. Dessins et gravures préhistoriques, p. cvi, 212 à 215.
Comité des travaux historiques.
— Distinctions honorifiques, p. lxxxv à lxxxvii.
— Liste des membres et des correspondants, p. i à xxix.
— Ouvrages offerts, p. xxxv, xliii, xlvii, cx, cxiii, cxix, cxx, cxxiv, cxxxiii, cxxxiv, cxlvi.
— Séances du Comité : du 11 janvier 1909, p. xxxiii à xli ; — du 8 février, p. xlii à xlvi ; — du 8 mars, p. xlvii à lvi ; — du 26 avril, p. cix à cxi ; — du 10 mai, p. cxii à cxvii ; — du 14 juin, p. cxviii à cxxii ; — du 12 juillet, p. cxxiii à cxxxi ; — du 15 novembre, p. cxxxii à cxliii ; — du 13 décembre, p. cxliv à cliv.
— Souscriptions à des ouvrages, p. xxxv, cx, cxvii, cxxxiii, cliv.
— Subventions, p. xxxiv, xliii, xlvi, xlvii, li, lii, liv, cxix, cxxiii, cxxiv, cxxxiii, cxxxix, cxlv, cxlvi, cliv.

Commission de l'Afrique du Nord. — Ouvrages offerts, p. clx, clxxxiii, clxxxiv, clxxxix, ccxv, ccxxxi.
—— Séances : du 12 janvier 1909, p. clv à clix ; — du 9 février, p. clx à clxxi ; — du 9 mars, p. clxxii à clxxviii ; — du 27 avril, p. clxxix à clxxxii ; — du 11 mai, p. clxxxiii à clxxxviii ; — du 15 juin, p. clxxxix à cciv ; — du 21 juillet, p. ccv à ccxiv ; — du 16 novembre, p. ccxv à ccxxx ; — du 14 décembre, p. ccxxxi à ccxliv.
—— Souscription à un ouvrage, p. clxxxiv.
Commont (M.) demande une subvention, p. xxxiv. — Recherches d'archéologie préhistorique dans la vallée de la Somme, p. xlv, 129 à 136.
Congrès des Sociétés savantes, à Rennes, p. lvii à cviii. — Séance générale d'ouverture, p. lvii à lxxxvii. — Séances : du 5 avril 1909, matin, p. lxxxviii à xciii ; — du 5 avril, soir, p. xciv à xcix ; — du 6 avril, matin, p. c à civ ; — du 6 avril, soir, p. cv à cviii.
Constantine (Algérie). Inscriptions arabes, p. ccx à ccxi.
Coquelle (Pierre) offre des ouvrages au Comité, p. cxxxiv.
Corbierre (L'abbé) fait une communication, p. ciii.
Corot (Henry) adresse une lettre au Comité, p. cxlv ; — offre un ouvrage, p. cx.
Corseul (Côtes-du-Nord). Plan des ruines, p. c.
Cortades (M.). Ses fouilles à Chemora, p. 82 à 84.
Coulon (Ch.-Augustin-Jean-Baptiste-Joseph), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Courteault (Paul). Mosaïques romaines, à Taron, p. xlii, li-lii, 116 à 120, pl. XI.
Couserans, pays de France. La peinture au moyen âge dans le Couserans, p. ci-cii, 263 à 271, pl. XXVI à XXVIII.
Coutil (Léon). Les restaurations du Château-Gaillard aux Andelys en 1908, p. ci. — Trouvaille de monnaies romaines à Acquigny, p. xxxiv, xliv.
Couturier (M.) envoie diverses notes, p. xxxiv, cxxiv. — Ses découvertes archéologiques à Pionnat, p. cxxxv-cxxxvi.
Croissant de bronze, trouvé dans le cimetière gallo-romain d'Esvres, p. 222-223.
Cruchon (Ferme) près de Saint-Arnaud (Algérie). Inscription romaine, p. 183.
Cuirasse de bronze antique, à Ksour-Essaf, p. clxxiii-clxxiv.

D

Dangibeaud (Ch.). L'école de sculpture romane saintongeaise, p. cxxiii, cxlix-cl.
Daniel (Le prophète), représenté sur des carreaux de terre cuite, p. ccxxi, 150, pl. XIV.
Debruge (A.) offre des ouvrages au Comité, p. clxxxiii, ccxv.
Déchelette (Joseph) envoie une note au Comité, p. cxlv ; — nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi ; — offre un ouvrage au Comité, p. cxxxiv.
Déesse-mère, statuette de terre cuite, trouvée à Reims, p. clxxxiii.
Delattre (R. P.) offre un ouvrage au Comité, p. ccxv. — Inscriptions chrétiennes de Carthage, p. ccxli-ccxlii. — Inscriptions romaines de Carthage, p. clxxvi-clxxvii, clxxxv à clxxxvii, cciii-cciv, ccvi à ccx, ccxxv à ccxxviii. — Inscriptions romaines de Thibaris,

p. CCXXIX-CCXXX. — Intailles antiques avec inscriptions trouvées à Carthage, p. CCXLIII.

DESMAZES (Le capitaine) fait des fouilles sur l'emplacement des ports de Carthage, p. 51 à 53, pl. VI; — nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.

DESSINS PRÉHISTORIQUES dans la grotte des Combarelles, p. 212 à 215.

DEVILLE (Étienne). L'église Saint-Germain d'Argentan au XVe siècle d'après un ancien livre de comptes, p. XCVI-XCVII, 166 à 176.

DIEHL (Charles), chargé de divers rapports, p. CLV, CLXI, CLXII, CXCV; — présente divers rapports, p. CLXIII, CXC.

—— Fermoir de bronze en forme de croix découvert à Korbous, p. CLVII, CCXXIII, 335 à 337, pl. XLVI.

DIJON (Côte-d'Or). «Pleurants» disparus des tombeaux des ducs de Bourgogne, p. XXXVIII, 14 à 17.

DIVINITÉS adorées dans le Haut-Mornag et le Khanguet-el-Hadjaj, à l'époque romaine, p. XCII.

DJEBEL-ASKER (Tunisie). Inscription romaine, p. 32.

DOLMENS. Divers modes de construction des dolmens, et constructions autour des dolmens, p. CV à CVII.

DOMINIQUE (L.-C.) offre un ouvrage au Comité, p. CLXXXIX.

DONAU (Le commandant) envoie une note sur des inscriptions romaines, p. CXCV. — Nouveaux documents découverts sur la voie romaine de *Capsa* à *Turris Tamalleni*, p. 277 à 281. — Pierre gravée trouvée à Bou-Ghara, p. CLXII-CLXIII. — Recherches archéologiques dans le Sud tunisien en 1907-1908, p. 30 à 50.

DOUGGA (Tunisie). Antiquités romaines, p. CCXI à CCXIV. — Mosaïque romaine, p. CCXIII-CCXIV.

DRAPPIER (Louis) copie des inscriptions romaines, p. CXCVIII; — découvre des statuettes de terre cuite à El-Djem, p. CCXXXIV à CCXXXVIII; — dresse le plan des anciens ports de Carthage, p. 52, pl. VI; — offre un ouvrage au Comité, p. CCXV.

DREVANT (Cher). Ruines antiques, p. XLV-XLVI.

DUBIEZ (M.) découvre des carreaux de terre cuite chrétiens des Ve et VIe siècles, p. CCXIX à CCXXIII; — fait un don au Musée du Bardo, p. CCXXXIII; — nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.

DUINE (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.

DUMAS (Ulysse) envoie une note, p. XXXIV; — étudie un tumulus à Baron, p. XLVIII. — Sa mort, p. XLVII.

DUNOD (M.) copie une inscription romaine à Bordj-Douimès, p. CLXXVI.

DURRIEU (Paul), chargé de divers rapports, p. CX, CXII; — fait une proposition, p. CXX; — présente divers rapports, p. LVI, CXVII.

DUVAL (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. XXXV.

E

ÉGYPTE. Miroirs antiques de verre trouvés en Egypte, p. 233 à 238.

EL-DJEM (Tunisie). Lampe antique, p. CCXXXIII. — Statuettes de terre cuite, p. CCXXXIV à CCXXXVIII.

ÉLIE enlevé au ciel, représenté sur un carreau de terre cuite, p. 152, pl. XV.

EMONTS (Ch.) dresse le plan des anciens ports de Carthage, p. 52, pl. VI.

ENCEINTES, préhistoriques, à Gugney et à Messein, p. XLIX; — romaine, d'*Aletum*, à Saint-Servan, p. 187 à 193, pl. XX à XXII.

ENSELME (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.

Épitaphe carolingienne à Estoublon, p. cxxxviii-cxxxix, 272 à 276, pl. XXIX.
Escoubès (Le lieutenant). Ses fouilles à Chemmakh, p. clvii-clviii.
Espérandieu (Le commandant), désigné pour représenter le Comité auprès de la Société des Antiquaires de l'Ouest, p. xxxiv; — donne sa démission de membre de la Commission des fouilles d'Alise, p. cxix; — rend compte de l'inauguration de l'hypogée des Dunes près de Poitiers, p. xliii.
— Instrument de pêche gallo-romain, au Musée de Semur, p. xcviii-xcix, 209 à 211.
Estoublon (Basses-Alpes). Épitaphe carolingienne dans l'église, p. cxxxviii-cxxxix, 272 à 276, pl. XXIX.
Esvres (Indre-et-Loire). Cimetière gallo-romain, p. liii-liv, 216 à 230.
Ève, représentée sur des carreaux de terre cuite à Henchir-Naja, p. ccxx-ccxxi.
Exagium de bronze, p. ccxix.

F

Fage (René) offre un ouvrage au Comité, p. cxlvi.
Faveris (Le lieutenant). Ses découvertes archéologiques en Tunisie, p. 39-40.
Féaux (M.). Traces de sciage sur des ossements humains de l'époque néolithique, p. cxviii, cxxiv-cxxv.
Feliciter, acclamation latine, p. cxxxi.
Fermoir de bronze en forme de croix avec inscription, à Korbous, p. 335 à 337, pl. XLVI.
Ferrand (Henri) offre un ouvrage au Comité, p. clxvi; — présente des observations, p. xc.
Fitou (Aude). Borne milliaire, anépigraphe, p. cxli, 338 à 340.
Fleury (Gabriel) présente des observations, p. xc.
Flobert (Paul-Gustave), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi.
Foix (Pays de). La peinture au moyen âge dans le pays de Foix, p. ci-cii, 263 à 271, pl. XXVI à XXVIII.
Fontenay-en-Vexin (Eure). Statue funéraire du xive siècle, p. xxxviii-xxxix, 18 à 29, pl. V.
Fortier (M.). Ses fouilles à Thina en 1908-1909, p. ccxvii, ccxxxviii à ccxli.
Fortunalis (*Pagus*), mentionné dans une inscription romaine d'Afrique, p. cxci-cxcii.
Foucher (Le lieutenant-colonel), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi.
Fouilles (Projet de loi sur les), p. cx-cxi, cxvi-cxvii, cxviii.
Fubnos Minus, ville antique de Tunisie mentionnée dans des inscriptions romaines, p. cxcix à ccii.

G

Gabès (Tunisie). Lampe chrétienne trouvée aux environs, p. clxxv.
Gabillaud (M.) demande une subvention, p. cxlv; — envoie un rapport au Comité, p. cxxxiii; — offre un ouvrage, p. cx. — Ses fouilles à La Barbinière, p. cliii-cliv.
Galbois, près de Bordj-bou-Arreridj (Algérie). Inscription romaine, p. xcix, 185-186.
Gardiol (Camp antique du) [Hérault], p. xcii.
Gauckler (Paul), chargé d'un rapport, p. ccxvii. — Rapport sur les fouilles de Thina, p. ccxxxviii à ccxli.
Gaule. Miroirs de verre antiques

trouvés en Gaule, p. 244 à 249.

Gauthier (L'abbé J.), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii. — Chapelle chrétienne de Tocqueville, p. 54 à 58.

Gelly (Louis-Maurice-Félix), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.

Gérin-Ricard (Henry de) envoie une note, p. cx. — Épitaphe carolingienne de l'église d'Estoublon, p. cxxxviii-cxxxix, 272 à 276, pl. XXIX. — Tête de marbre, du dieu Silvain, trouvée à Roquefeuil, p. 124 à 128, pl. XII.

Germanie. Miroirs de verre antiques trouvés en Germanie, p. 244.

Ghadamès (Tunisie). Inscription romaine, p. 43.

Gighthi, ville antique (Tunisie). Antiquités romaines, p. 47-48. — Inscription romaine, p. 47-48. — Cf. Bou-Ghara.

Gisement paléolithique aux environs de Marnia, p. 341-342.

Gluck (A.) copie des inscriptions romaines à Henchir-Médine, p. cciii-cciv.

Godot (Eugène-Casimir), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.

Gondouin (Le capitaine) copie des inscriptions romaines à *Uchi Majus*, p. cxcvi.

Goubellat (Le) [Tunisie]. Inscription romaine, p. ccxvii-ccxviii.

Gouvet (M.). Inscription romaine trouvée près de Kalaa-Kebira, aujourd'hui au Musée de Sousse, p. cxcvi.

Graffites latins, à Angers, p. cxxxi; — à Izernore, p. 13; — sur des statuettes de terre cuite trouvées en Tunisie, p. ccxxxv-ccxxxvi.

Gravures préhistoriques dans la grotte des Combarelles, p. cvi, 212 à 215; — dans l'île d'Yeu, p. cvii.

Grotte préhistorique des Combarelles, avec dessins, p. cvi, 212 à 215.

Gsell (Stéphane). Inscriptions latines à Sétif et à Galbois, p. xcix, 183 à 186. — Sépultures romaines, à Alger, p. clxxix à clxxxi.

Guénin (Le commandant), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi. — Ses découvertes archéologiques dans le cercle de Tébessa, p. 62.

Gugney (Meurthe-et-Moselle). Enceinte préhistorique, p. xlix.

Guiffrey (Jules), chargé de divers rapports, p. cix, cxix, cxxxii, cxxxiii, cxlv; — présente divers rapports, p. lvi, cxxxviii, cliv.

— Rapports : sur l'inscription d'un vase contenant le cœur de la duchesse du Maine, p. cxlviii-cxlix; — sur les procès-verbaux de visite des églises de l'ancien diocèse de Rieux, p. cxiv; — sur les tombeaux des ducs de Bourgogne, p. xxxvii-xxxviii.

Guigue (Albert). Inventaire des biens meubles de Simonin de Taney, en 1313, p. cxiv, cxxxix, 343 à 347.

H

Habasque (M.) offre un ouvrage au Comité, p. cxix.

Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie). Carreaux de terre cuite à sujets chrétiens, p. xcii, clxxv-clxxvi, 149 à 153, pl. XIV à XVI.

Hallopeau (L.-A.). Peintures murales de l'ancienne église paroissiale d'Artins, p. 137 à 148, pl. XIII.

Hammam-Lif (Tunisie). *Tabella* de plomb, p. clxi.

Hannezo (Le commandant) fait divers envois à la Commission de l'Afrique du Nord, p. cxxxii, clxxii, ccxliii-ccxliv.

Harlé (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.

Harscoüet de Keravel (M.) présente des observations, p. C.

Hautecœur (M.) envoie un rapport sur les ruines d'Henchir-es-Srira (Tunisie), p. CXCV.

Haut-Mornac (Le) [Tunisie]. Divinités adorées dans ce pays à l'époque romaine, p. XCII.

Hénault (Maurice). Sépulture romaine à Louvignies-Bavay, p. XL, 154 à 156, pl. XVII et XVIII.

Henchir-el-Abiod (Algérie). Cachets-amulettes avec inscriptions romaines, p. 62 à 67, pl. VII.

Henchir-el-Bouâ (Tunisie). Inscription romaine, p. 31.

Henchir-Médine (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CCIII-CCIV.

Henchir-Msaadin (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXCVIII à CCII.

Henchir-Najâ (Tunisie). Carreaux de terre cuite chrétiens des Ve et VIe siècles, p. CCXIX à CCXXIII.

Henchir-Sidi-Amor-Bou-Hadjela (Tunisie). Trésor de monnaies byzantines, p. CXCVII-CXCVIII.

Henchir-Zarroug (Tunisie). Inscription romaine, p. CCXXXIII.

Hermès *bifrons*, trouvé à *Bulla Regia*, p. CCXXXIII.

Héron de Villefosse (Antoine), chargé de divers rapports, p. XLII, CXXIII, CXLV, CLXI, CXC, CCV; — fait diverses communications, p. XCIII, CXXI; — présente des observations, p. XCII, C; — présente divers rapports, p. LIV-LV, CXLI; — présente les remerciements du Comité à M. de Saint-Arroman, p. CXLIV; — prononce l'éloge funèbre de M. Ulysse Dumas, p. XLVII.

— Rapports : sur des antiquités romaines dans l'église Saint-Martin d'Angers, p. CXXX-CXXXI; — sur des carreaux de terre cuite à sujets chrétiens, trouvés près d'Hadjeb-el-Aïoun, p. CLXXV-CLXXVI; — sur les fouilles de Saint-Ambroix-sur-Arnon, p. CXXXIX à CXLI; — sur une inscription romaine de Castel-Roussillon, p. LV; — sur une inscription romaine trouvée à Carthage et contenant une liste de soldats, p. CLXXXIV-CLXXXV; — sur des inscriptions romaines trouvées à Carthage, p. CLXXXV à CLXXXVII, CCXLI-CCXLII; — sur des inscriptions romaines de Carthage et de Thibaris, p. CCXXV à CCXXX; — sur la mission archéologique de M. Louis Chatelain à Mactar, p. CCXXIII à CCXXV; — sur des peintures romaines à Angers, p. CXLI à CXLIII; — sur des récipients de pierre en usage dans les sépultures à incinération, p. 157 à 165, pl. XIX; — sur une sculpture antique découverte près de la frontière tunisienne, p. CCVI.

Homolle (J.-Th.), membre d'une Commission, p. CXVII.

Houdas (Octave), chargé de divers rapports, p. CLX, CCXXX.

—— Rapports : sur une inscription arabe, p. CCXLIII; — sur des inscriptions arabes trouvées à Constantine, p. CCX-CCXI.

Huguenot (Le R. P.) envoie des silex taillés trouvés près de Ouargla, p. CVII-CVIII, CXIX, CXXV-CXXVI, CXXXVII-CXXXVIII, CXC.

I

Icard (L'adjudant) envoie une *tabella* de plomb, trouvée à Hammam-Lif, p. CLXI; — fait un don au Musée Alaoui, p. CLXXV.

Ille-et-Vilaine (Département d'). Anciens calvaires, p. XC-XCI.

Inscriptions arabes, p. CCXLIII; — à Constantine, p. CCX-CCXI; — à Mahdia,

p. CCXLIII-CCXLIV; — à Sousse, p. CCXLIII-CCXLIV.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES : à Carthage, p. CLXXVI-CLXXVII, CCXLI-CCXLII; — à M'daourouch, p. 79; — à Sbeitla, p. CLXVIII; — à Tocqueville, p. 56 à 58; — sur des carreaux de terre cuite, p. CCXIX à CCXXIII, 150 à 152.

INSCRIPTIONS GRECQUES : à Carthage, p. CLXXVII, CCVII-CCVIII. — Sur une croix de l'époque byzantine, p. CLVII, 335; — sur une intaille, p. CLXXVII; — sur des miroirs antiques, p. 240.

INSCRIPTIONS DU MOYEN ÂGE et des temps modernes. Inscriptions françaises : du XIVe siècle, p. 21 à 23, 271; — du XVIe siècle, p. 141. — Inscription latine, du IXe siècle, à Estoublon, p. CXXXIX, 272 à 276, pl. XXIX.

INSCRIPTIONS ROMAINES : à Alger, p. CLXXX-CLXXXI; — à Angers, p. CXXXI; — à Announa, p. 78; — près d'Aumale, p. CLXXXVII, CCXVI; — à Benia-Guedah-Ceder, p. 32-33; — à Beni-Guedal, p. 39; — à Bir-Soltane, p. 38; — près de Bouira, p. CLXXXVII-CLXXXVIII; — sur la voie de *Capsa* à *Turris Tamalleni*, p. 278 à 281; — à Carthage, p. CLXXVI, CLXXXIV, CLXXXV à CLXXXVII, CCIII, CCVI à CCX, CCXXV à CCXXVIII; — à Castel-Roussillon, p. LV, 121; — au Chabet-Rouajat, p. 33; — sur la Chendouba, p. 112-113; — à la ferme Cruchon, p. 183; — sur le Djebel-Asker, p. 32; — à El-Djem, p. CCXXXV à CCXXXVII; — à Galbois, p. XCIX, 185-186; — à Ghadamès, p. 43; — à *Gighthi*, p. 47-48; — au Goubellat, p. CCXVII-CCXVIII; — à Henchir-el-Boua, p. 31; — à Henchir-Medine, p. CCIII-CCIV; — à Henchir-Msaadin, p. CXCVIII à CCII; — à Henchir-Zarroug, p. CCXXXIII; — près de Kalaa-Kebira, p. CXCVI; — à Ksar-er-Ghoula, p. CLXXXIX; — à Ksar-Koutine, p. 45; — à Lemta, p. CCX; — à Médenine, p. 44; — près de Navarin, p. CCXVI-CCXVII; — à Negga, p. 34; — à Philippeville, p. CLVI; — au Musée de Philippeville, p. CLXXXIII; — à Remada, p. 39; — à Saint-Pons, près de Nice, p. 259 à 261; — à Sbeitla, p. CLXV à CLXXI; — à Sétif, p. XCIX, 80-81; — à Si-Aoun, p. 42; — à Sidi-el-Mennsi, p. CCII-CCIII; — à Sidi-Mohammed-ben-Aïssa, et aux environs, p. 35 à 37; — aux environs de Sidi-Soltane, p. CXC à CXCV; — au Musée de Sousse, p. CXLVI; — à Stora, p. CLXXXIII; — près de Tebourba, p. CCXVII; — à Thibaris, p. CCXXIX-CCXXX; — à Timgad, p. 90, 107 à 111; — à Torrah, p. 33-34; — à *Uchi Majus*, p. CXCVI; — à Vitrolles, p. 127-128; — à Zaghouan, p. CCIV. — Sur des cachets-amulettes, trouvés près d'Henchir-el-Abiod, p. 62 à 67, pl. VII. — Sur un *exagium*, p. CCXIX. — Sur une fibule, p. CLXI. — Sur des intailles trouvées à Carthage, p. CCXLII. — Sur une mosaïque, à Salakta, p. CCXXXII. — Sur des terres cuites, p. CCXXXV-CCXXXVI. — Sur un vase de terre noire, trouvé à Esvres, p. 229.

INTAILLES ANTIQUES. Intaille gnostique, p. CLXXVII. — Intaille avec inscription grecque, trouvée à Carthage, p. CLXXVII. — Intailles avec inscriptions latines trouvées à Carthage, p. CCXLII. — Intaille romaine, trouvée à Bou-Ghara, p. CLXII-CLXIII.

INVENTAIRE des meubles de Simonin de Taney, de l'an 1313, p. CXXXIX, 343 à 347.

IZERNORE (Ain). Monnaies romaines, p. 11. — Graffites, p. 13. — Villa gallo-romaine de Pérignat, p. 3 à 13, pl. I à IV.

J

Jacotin de Rosières (M.) offre un ouvrage au Comité, p. cxlvi.
Joly (C.-A.). Fouilles à Announa, p. 75 à 79.
Jouan-les-Pins (Alpes-Maritimes). Découvertes archéologiques, p. xxxix-xl.
Joüon des Longrais (Frédéric-Louis-Marie), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii; — présente des observations, p. xc.
Julia (M.) demande une subvention, p. xxxvii.
Jullian (Camille), chargé de divers rapports, p. xliii, cx, cxxxiii; — fait une communication, p. cxiv; — présente un rapport, p. lii.
Jupiter. Autel votif à lui dédié, à Philippeville, p. clvi.

K

Kalaa-Kebira (Tunisie). Inscription romaine, p. cxcvi.
Khanguet-el-Hadjaj (Le) [Tunisie]. Divinités adorées dans ce pays à l'époque romaine, p. xcii. — Sépulture punique, p. ccxviii-ccxix.
Korbous (Tunisie). Antiquités byzantines, p. clvii. — Fermoir de bronze en forme de croix, de l'époque byzantine, p. 335 à 337, pl. XLVI.
Krafft (Hugues) fait une communication, p. xciii.
Ksar-er-Ghoula (Algérie). Inscription romaine, p. clxxxix.
Ksar-Koutine (Tunisie). Inscription romaine, p. 45.
Ksour-Essaf (Tunisie). Cuirasse de bronze antique, p. clxxiii-clxxiv. — Tombeau punique, p. clxxii à clxxiv.

L

La Barbinière, commune de Moulins (Deux-Sèvres). Antiquités romaines, p. cliii-cliv.
Lablotier (A.). Le cimetière mérovingien de Bourogne, p. cxx-cxxi, 282 à 334, pl. XXX à XLV.
La Cité en Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). — Voir Saint-Servan.
Laigue (M. de) présente un projet de publication, p. cix, cxvi.
Lalla-Marnia (Algérie). — Voir Marnia.
Lambèse (Algérie). Antiquités romaines, p. 84 à 87.
Lampes antiques, de terre cuite, chrétiennes, au Musée Alaoui, p. clxxv. — Lampe de bronze, trouvée en Arabie, p. xxxix. — Lampe de bronze, du moyen âge, p. xxxv-xxxvi. — Lampe de bronze, chrétienne, trouvée à Bellâa, p. 82.
Langast (Ille-et-Vilaine). Monnaies gauloises, p. xcvii.
La Rogerie (M. de) présente des observations, p. c.
La Soukra (Tunisie). Objets du moyen âge et des temps modernes, p. cxxvi à cxxix.
Lasteyrie (R. de), chargé d'un rapport, p. cx; — présente des observations, p. cxvii.
Laurent (Saint). Peinture représentant son martyre, à l'église d'Artins, p. 143.

Lavialle (Jean-Baptiste), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Leblond (Le Dr) envoie une note, p. cix. — Cercueil de plomb trouvé à Beauvais, p. cxiii-cxiv. — Inventaires et testaments du xve siècle, p. cxxiv, cxxxix.
Le Bourdellès (M.) communique un diplôme d'inscription comme officier en l'Université de Caen, de 1788, p. ciii.
Le Clerc (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. cx.
Lefaivre (Jules). Ses dons au Musée du Bardo, p. clxxiv.
Lefas (M.). La découverte des trésors et l'article 716 du Code Civil, p. lxxxviii à xc.
Lefèvre-Pontalis (Eugène), chargé de divers rapports, p. xliii, cxxiii, cxxxii, cxxxiii, cxlv; — membre d'une Commission, p. cxvii; — présente un rapport, p. lii-liii.
— Rapports : sur un mémoire relatif à l'école de sculpture romane saintongeaise, p. cxlix-cl; — sur une statue du xive siècle dans le cimetière de Fontenay-en-Vexin, p. xxxviii-xxxix.
Légion (IIIe) romaine. Détachement à Mergueb-ed-Diab, p. 37.
Légion d'honneur (Nomination d'un chevalier de la), p. lxxxv.
Lemta (Tunisie). Inscription romaine, p. ccx. — Monnaies romaines, p. ccxxxii-ccxxxiii.
Lepti minus, ville antique de l'Afrique. — Voir Lemta.
Levesque (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Levillain (Léon) adresse une lettre au Comité, p. xxxiv.
Liénard-Halland (M.) découvre une sépulture romaine à Louvignies-Bavay, p. xl.
Lillebonne (Seine-Inférieure). Ancre de fer, p. 59 à 61. — Fouilles du théâtre romain, p. li, xci.
Limeuil (Dordogne). Station préhistorique, p. cxii.
Livre de comptes de l'église Saint-Germain d'Argentan au xve siècle, p. 166 à 176.
Loisne (Le comte de) envoie des copies d'inventaires des xve et xvie siècles, p. cxlv.
Longnon (Auguste), chargé de divers rapports, p. xxxiv, xlvii, cxix; — présente divers rapports, p. xliv, cx. — Rapport sur un inventaire du xive siècle, p. cxxxix.
Loth (M.) envoie une note, p. xxxiv. — Son discours au Congrès des Sociétés savantes, p. lxx à lxxx. — Ses fouilles dans les tumulus du Morbihan, p. xliv.
Louvignies-Bavay (Nord). Sépulture gallo-romaine, p. xl, 154 à 156, pl. XVII et XVIII.
Lyon (Rhône). Inventaires du trésor de la chapelle du Pont du Rhône, p. cxxx. — Trésor de la cathédrale, p. xcviii.

M

Mactar (Tunisie). Antiquités romaines, p. ccxxiii à ccxxv.
Magenchi (*Denarii*), p. lvi.
Mahdia (Tunisie). Inscription arabe, p. ccxliii-ccxliv.
Maine (La Duchesse du). Inscription sur un vase contenant son cœur, p. cxlviii-cxlix.
Maire (M.) donne des estampages d'inscriptions romaines, p. cxcviii.
Malahar (Le capitaine). Ses fouilles à Thina, en 1908-1909, p. ccxvii, ccxxxviii à ccxli.
Mallard (Gustave). Ses fouilles à Drevant, p. xxxiv, xlv-xlvi.
Marnia (Algérie). Gisement paléolithique

au pont de la Mouillah, p. 341-342.
Marqué (Mme de) fait un don au Musée de Philippeville, p. clxxxiii.
Martin (Camille) envoie une note au Comité, p. cxxxiii, cxlvii.
Massabiau (Charles), nommé officier d'Académie, p. lxxxvii.
Mas-Rigaud (Le), commune de Valflaunès (Hérault). Gisement et camp préhistorique, p. cvi-cviii.
Masson (Louis) envoie le moulage d'un fragment de bronze trouvé à Rodez, p. cxxi-cxxii.
Mathurin (L'abbé Joseph). Les anciens calvaires d'Ille-et-Vilaine, p. xc-xci. — Trouvaille de monnaies gauloises à Langast, p. xcvii.
Maubert-Fontaine (Ardennes). Tumulus, p. xxxvii.
Maur (Saint) sur une fresque du xve siècle à Unac, p. 267 à 270.
Maurice (Jean-Auguste), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxvi.
Maury (M.) signale un sarcophage de pierre à Bossancourt, p. xl-xli.
Mausolée antique, à Si-Aoun (Tunisie), p. 40-41.
M'daourouch (Algérie). Inscription chrétienne, p. 79.
Médaille de plomb du xvie siècle à La Soukra, p. cxxviii.
Médenine (Tunisie). Inscription romaine, p. 44.
Mercurialis (*Pagus*), mentionné dans une inscription romaine d'Afrique, p. cxcii.
Merguer-ed-Diab (Tunisie), poste d'un détachement de la IIIe légion, p. 37.
Merlin (Alfred) envoie diverses communications, p. clxi, clxxxiv, cxc à ccii; — offre un ouvrage au Comité, p. clx, clxxxiv, ccxv, ccxxxi.
—— Rapports : sur les acquisitions du Musée Alaoui, p. clxi-clxii, clxxiv-clxxv; — sur les découvertes d'antiquités en Tunisie, p. cxcv à cciii, ccxvii à ccxxiii, ccxxxi à ccxxxviii; — sur les fouilles sous-marines de Mahdia, p. ccxi; — sur les fouilles de Sbeitla, p. clxiii à clxxi; — sur un tombeau punique à Ksour-Essaf, p. clxxii à clxxiv.
—— Carreaux de terre cuite trouvés aux environs d'Hadjeb-el-Aïoun, p. xcii, 149 à 153, pl. XIV à XVI. — Fouilles exécutées en 1908 dans la région des ports de Carthage, p. 51 à 53, pl. VI. — Terres cuites découvertes à Bir-Bou-Rekba, p. 68 à 74, pl. VIII à X.
Merri (Orne). Camp de Bierres, p. xxxvii.
Mesnage (Le P.) fait une communication, p. clxxix.
Messein (Meurthe-et-Moselle). Enceinte préhistorique, p. xlix-l.
Michel (Saint) sur une fresque du xve siècle à Unac, p. 267 à 270, pl. XXVII.
Michon (Étienne) chargé de divers rapports, p. xlii, cix.
—— Rapports : sur les fouilles d'un cimetière gallo-romain à Esvres, p. liii-liv; — sur un projet de publication de M. de Laigue, p. cxvi.
—— Miroirs antiques de verre doublé de plomb, p. 231 à 250.
Minerve (Tête de) sur une cuirasse de bronze, p. clxxiii.
Ministre de l'Instruction publique (M. le). Son discours au Congrès des Sociétés savantes, p. lxxx à lxxxv.
Mirepoix (Ariège). Peintures du xiiie siècle dans le château de Terride, p. 264.
Miroirs antiques de verre doublé de plomb, p. 225 à 227, 231 à 250.
Mocudé (Ludovic) signale une trouvaille de monnaies gauloises à Langast, p. xcvii.
Monastère chrétien à Timgad, p. 98 à 102.
Monceaux (Paul) chargé d'un rapport, p. clxxix; — fait une communica-

tion, p. CCIII-CCIV; — présente un rapport, p. CLXXXIV.
—— Cachets-amulettes du cercle de Tébessa, p. 62 à 67, pl. VII.
MONCHICOURT (Charles) envoie une note au Comité, p. CLXI; — relève des stèles romaines à Henchir-Zarroug, p. CCXXXIII. — La position de la ville d'*Aggar* ou *Agger*, p. CLXXV, 112 à 115.
MONNAIE DU MOULIN (La), à Paris, p. XCIV-XCV.
MONNAIES ANTIQUES de la Numidie, p. XCII.
MONNAIES BYZANTINES, trouvées à Henchir-Sidi-Amor-Bou-Hadjela, p. CXCVII-CXCVIII; — au Musée Alaoui, p. CLXXV.
MONNAIES GAULOISES, trouvées à Langast, p. XCVII.
MONNAIES DU MOYEN ÂGE. *Denarii magenchi*, p. LV-LVI.
MONNAIES ROMAINES, trouvées à Acquigny, p. XLIV; — à Izernore, p. 11; — à Lemta, p. CCXXXII-CCXXXIII; — à Lillebonne, p. XCI; — à Quatremare près de Rouen, p. XXXVI; — à Rouen, p. 61.
MONT-AUXOIS (Côte-d'Or). — Voir *ALESIA*.
MONT-SAINT-MICHEL (Manche). Date de la construction de l'abbaye, p. CI.
MORBIHAN (Département du). Dolmens, p. CVII. — Tumulus, p. XLIV.
MOSAÏQUES ROMAINES, à Dougga, p. CCXIII-CCXIV; — à Sainte-Colombe, p. 200 à 208; — à Saint-Romain-en-Gal, p. 200 à 208; — à Taron, p. LI-LII, 116 à 120, pl. XI; — à Thina, p. CCXXXIX à CCXLI; — à Timgad, p. 105 à 107; — à Vienne (Isère), p. 195 à 200. — Mosaïque avec inscription, p. CCXXXII.
MOULINS (Deux-Sèvres). — Voir LA BARBINIÈRE.
MOUY (Le comte DE). Sa collection d'antiquités, p. CXVI.
MULTIPLICATION DES PAINS (La), représentée sur un carreau de terre cuite, p. 150, pl. XIV.
MUNIGLIA (L'abbé Jean) fait l'estampage d'une inscription romaine à Zaghouan, p. CCIV.

N

NAVARIN (Algérie). Inscription romaine aux environs, p. CCXVI-CCXVII.
NEGGA (Tunisie). Inscription romaine, p. 34.
NOVAK (L.) signale un tombeau punique à Ksour-Essaf, p. CLXXII à CLXXIV.

O

OFFICIERS D'ACADÉMIE (Nominations d'), p. LXXXVI-LXXXVII.
OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Nominations d'), p. LXXXVI.
OLBIA (Russie méridionale). Miroir de verre, antique, trouvé à Olbia, p. 240.
ORDIONI (Le commandant). Son travail sur les batailles de l'antiquité dans l'Afrique du Nord, p. CLV, CXC.
OROCHAK (Thrace). Miroirs antiques de verre doublé de plomb, avec inscriptions, trouvés à Orochak, p. 240.
ORPHÉE, représenté sur une mosaïque romaine à Vienne, p. 197-198.
OSSEMENTS HUMAINS, avec traces de sciage, p. CXXIV-CXXV.
OUARGLA (Algérie). Silex taillés, trouvés aux environs, p. CVII-CVIII, CXIX, CXXV-CXXVI, CXXXVII-CXXXVIII.

Oudjda (Maroc). Monuments arabes des XIIIe et XIVe siècles, p. CLXXXI.
Oursel (Charles). Les «pleurants» disparus des tombeaux des ducs de Bourgogne au Musée de Dijon, p. XXXVIII, 14 à 17.

P

Pallary (Paul) envoie une note au Comité, p. CLXII; — offre un ouvrage au Comité, p. CCXV. — Gisement paléolithique au pont de la Mouillah, p. CCXXX, 341-342.
Papier (Alexandre). Sa mort, p. CCXV.
Parat (L'abbé) écrit au Comité, p. CXXIV; — envoie une note, p. CXII; — envoie des rapports sur les fouilles du cimetière de Vaudonjon, p. CXX, CXXXII, CL à CLIII; — offre des ouvrages au Comité, p. CXIII, CXXIV.
Paris (Seine). La monnaie du Moulin ou des Étuves, de 1551 à 1645, p. XCIV-XCV.
Parrès (J.) envoie des copies d'inscriptions, p. CLXXII; — envoie des notes, p. CXC, CCV; — signale une borne milliaire près d'Aumale, p. CCXVI; — signale des inscriptions romaines près d'Aumale et de Bouira, p. CLXXXVII-CLXXXVIII.
Pasquier (Félix) offre un ouvrage au Comité, p. CXXXIII.
Pêche (Instrument de), gallo-romain, au Musée de Semur, p. XCVIII-XCIX, 209 à 211.
Peintures du moyen âge, dans l'église d'Artins, p. 137 à 148, pl. XIII; — dans le pays de Foix et le Couserans, p. C à CII, 263 à 271, pl. XXVI à XXVIII. — Peintures romaines, à Angers, p. CXLI à CXLIII; — à Pérignat, p. 3 à 13, pl. I à IV; — à Thina, p. CCXXXIX.
Pérignat, hameau d'Izernore (Ain). Villa gallo-romaine, p. 3 à 13, pl. I à IV.
Perlier (Le lieutenant) découvre des tumulus à Maubert-Fontaine, p. XXXVII.
Pernet (M.). Ses fouilles à Alise en 1908, p. CXXIX-CXXX.
Perrot (Georges), chargé d'un rapport, p. XXXIV; — présente un rapport, p. XLVI.
Petitjean (Le lieutenant) découvre des inscriptions romaines près de Sidi-Soltane, p. CXC à CXCV; — nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.
Peyrony (M.) demande une subvention, p. CXXIII, CLIV. — L'âge des gravures de la grotte des Combarelles, p. CVI, 212 à 215.
Pézières (Angély). Camp et gisement paléolithique du Mas-Rigaud, p. CVI-CVII. — Ses fouilles au camp antique du Gardiol, p. XCII.
Phalère (Grèce). Sépulture à incinération trouvée à Phalère, p. 163 à 165, pl. XIX.
Philippeville (Algérie). Antiquités romaines au Musée, p. CLV-CLVI, CLXXXIII. — Citerne antique, p. CCXVI. — Inscriptions romaines, p. CLVI; — au Musée, p. CLXXXIII. — Cf. *Stora*.
Picot (Émile). Son discours au Congrès des Sociétés savantes, p. LIX à LXX.
Pinier (L'abbé). Antiquités gallo-romaines dans l'église Saint-Martin d'Angers, p. CXXX-CXXXI. — Peintures romaines dans la même église, p. CXLI à CXLIII.
Pionnat (Creuse). Antiquités de diverses époques, p. CXXXV-CXXXVI.
Plat (L'abbé) demande une subvention, p. LII-LIII; — envoie une note, p. XLIII.
Plessier (L.) offre un ouvrage au Comité, p. CXX.
Plomb (Sarcophage de), romain, à Saint-Pons, près de Nice, p. 257.

Poinssot (Louis). Rapport sur les fouilles de Dougga en 1909, p. ccv, ccxi à ccxiv.

Poitiers (Vienne). Inauguration du bâtiment destiné à protéger l'hypogée des Dunes, p. xliii.

Poulaine (L'abbé) envoie diverses notes, p. xlvii, cxxiii, cxlv. — Bijoux mérovingiens du cimetière de Vaudonjon, p. cxiv à cxvi. — Le caveau funéraire de la grotte de Saint-Joseph, à Saint-Moré, p. cxxxvi-cxxxvii.

Poupé (Edmond) offre un ouvrage au Comité, p. cx.

Poux (M.) offre des ouvrages au Comité, p. cxxxiii.

Prentout (M.). Le sceau, le contre-sceau et les armoiries de l'Université et des Facultés de Caen, p. ciii.

Prinet (Max) envoie un mémoire sur l'origine du type des sceaux à l'écu timbré, p. cxix, cxxxiv.

Procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux au xviie siècle. Renseignements archéologiques qu'ils fournissent, p. 177 à 182.

Prou (Maurice), chargé de divers rapports, p. xlvii, cxii, cxix, cxxxii, cxlv; — présente divers rapports, p. cxx, cxxxviii-cxxxix.

——— Rapports : sur des bijoux mérovingiens du cimetière de Vaudonjon, p. cxiv à cxvi; — sur les fouilles du cimetière mérovingien de Vaudonjon, p. cl à cliii; — sur des objets du moyen âge et des temps modernes trouvés à La Soukra, p. cxxvi à cxxix; — sur un sarcophage de pierre à Bossancourt, p. xl-xli.

Q

Quatremare, près de Rouen (Seine-Inférieure). Vase romain et monnaie romaine, p. xxxvi-xxxvii.

R

Radet (M.) demande une subvention, p. cxxxiii.

Raimbault (Maurice). Problème de numismatique languedocienne, p. lv.

Ras-el-Aïn-Tlaley (Tunisie). Antiquités romaines, p. clviii-clix.

Régnier (Louis). Statue funéraire du xive siècle à Fontenay-en-Vexin, p. xxxviii-xxxix, 18 à 29, pl. V.

Reims (Marne). Fondation d'une Société des Amis du vieux Reims, p. xciii. — Statuette de déesse-mère trouvée à Reims, p. clxxxiii.

Reinach (Salomon), chargé de divers rapports, p. xxxiv, cx, cxxiv, cxxxiii, cxlv, clxii; — présente divers rapports, p. xliv, xlv, xlvi, cxvii, cliv, ccxxv.

——— Rapports : sur les fouilles d'*Alesia* en 1908, p. cxxix-cxxx; — sur les fouilles de La Barbinière, commune de Moulins, p. cliii-cliv.

Reliquaire de pierre avec inscription, à Tocqueville, p. 56.

Remada (Tunisie). Inscriptions romaines. p. 39.

Renault (Jules) envoie des notes, estampages et photographies, p. cxix, clxi, clxii; — envoie la photographie d'un Hermès *bifrons*, p. ccxxxiii; — fait un don au Musée Alaoui, p. clxxiv-clxxv; — offre des ouvrages au Comité, p. clx, clxxxiv, ccxxxi; — signale un exagium de bronze, p. ccxix; — signale une inscription romaine près de Tebourba, p. ccxvii;

— signale des objets de bronze byzantins, p. CLVII; — signale des objets de plomb, du moyen âge, trouvés à La Soukra, p. CXXVI à CXXIX. — Les divinités adorées à l'époque romaine dans le Haut-Mornag et le Khanguet-el-Hadjaj (Tunisie), p. XCII.

RHÉTIE. Miroir antique de verre, trouvé en Rhétie, p. 244.

RICHARD (Alfred), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LXXXV-LXXXVI.

RIEUX (Haute-Garonne). Renseignements archéologiques tirés des procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux, p. CXIV, 177 à 182.

ROBERT (M.) donne une inscription au Musée d'Alger, p. 185; — signale une inscription romaine près de Navarin, p. CCXVI-CCXVII.

RODEZ (Aveyron). Fragment de bronze antique, p. CXXI-CXXII.

ROGEON (François), nommé officier d'Académie, p. LXXXVII.

ROGER (Robert). La peinture au moyen âge dans le pays de Foix et le Couserans, p. CI-CII, 263 à 271, pl. XXVI à XXVIII.

ROQUEFEUIL (Var). Tête de marbre du dieu Silvain, p. 124 à 128, pl. XII.

ROUBEROL (M.) découvre des carreaux de terre cuite aux environs d'Hadjeb-el-Aïoun, p. 149.

ROUCHON (Ulysse) envoie la copie de l'inventaire de l'église abbatiale de La Chaise-Dieu en 1657, p. CXIX, CXXXVII; — offre un ouvrage au Comité, p. CXLVI.

ROUEN (Seine-Inférieure). Ancre de plomb trouvée à Rouen, p. 60. — Confrérie de Saint-Romain, p. XCV-XCVI.

ROUQUETTE (Le Dr). Sépultures gallo-romaines découvertes à Saint-Pons, près de Nice, p. XCII, 251 à 262, pl. XXIII à XXV.

RUPIN (Ernest). Sa mort, p. CXXXII.

S

SAGLIO (M.), chargé de divers rapports, p. CXVIII, CXXIV; — présente divers rapports, p. CXXX, CXXXIX.

— Rapport sur une lampe de bronze du moyen âge, p. XXXV-XXXVI.

SAINT-AMBROIX-SUR-ARNON (Cher). Stèles romaines, p. CXXXIX à CXLI.

SAINT-ARROMAN (Raoul DE) fait diverses communications, p. XXXIII, XLII, CXIII, CXVIII; — prend sa retraite, p. CXLIV.

SAINTE-COLOMBE (Isère). Mosaïques romaines, p. 200 à 208.

SAINT-LIZIER (Ariège). Peinture du XIIIe siècle dans l'ancienne cathédrale, p. 265.

SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine). Ruines d'*Aletum*. — Voir SAINT-SERVAN.

SAINT-MORÉ (Yonne). Caveau funéraire de la grotte de Saint-Joseph, p. CXXXVI-CXXXVII.

SAINTONGE, province de France. Sculpture romane saintongeaise, p. CXLIX-CL.

SAINT-PONS (Alpes-Maritimes). Inscriptions romaines, p. 259 à 261. — Sépultures gallo-romaines, p. XCII, 251 à 262, pl. XXIII à XXV.

SAINT-ROMAIN-EN-GAL (Isère). Mosaïques romaines, p. 200 à 208.

SAINT-ROMAIN DE ROUEN (Privilège et confrérie de), p. XCV-XCVI.

SAINT-SERVAN (Ille-et-Vilaine). Enceinte romaine d'*Aletum* au lieu dit la Cité, p. LI, XC, 187 à 193, pl. XX à XXII.

SAJOUS (Le lieutenant) copie des inscriptions romaines : au Chabet-Rouajat, p. 33; — dans le Djebel-Asker, p. 31-32; — à Torrah, p. 33-34.

SALADIN (M.), chargé de divers rapports, p. XXXIV, CLXXII; — présente divers rapports, p. CLXXXI-CLXXXII, CCXXX.

—— Rapport sur les fouilles de Sidi-Chemmakh, p. CLVII-CLVIII.

SALAKTA (Tunisie). Mosaïque romaine avec inscription, p. CCXXXII.

SAMARITAINE (La), représentée sur un carreau de terre cuite, p. 150, pl. XV.

SARCOPHAGES. Sarcophage du moyen âge trouvé à Bossancourt, p. XL-XLI. — Sarcophages romains trouvés : à Carthage, p. CXCVII; — à Saint-Pons, près de Nice, p. 255, 257 à 261, pl. XXIII à XXV.

SBEITLA (Tunisie). Fouilles, p. CLXIII à CLXXI. — Inscriptions chrétiennes, p. CLXVIII. — Inscriptions romaines, p. CLXV à CLXXI.

SBIBA (Tunisie). Récipient en forme de buste de femme, p. CCXXXI-CCXXXII.

SCEAUX à l'écu timbré. Leur origine, p. CXXXIV. — Sceaux de l'Université de Caen, p. CIII.

SCHEURER (Ferdinand). Le cimetière mérovingien de Bourogne, p. CXX-CXXI, 282 à 334, pl. XXX à XLV.

SCIAGE (Traces de) sur des ossements humains de l'époque néolithique, p. CXXIV-CXXV.

SEMUR (Côte-d'Or). Instrument de pêche gallo-romain, au Musée, p. XCVIII-XCIX, 209 à 211.

SÉPULTURES. Sépultures à incinération : récipients de pierre, p. 154 à 165, pl. XVII à XIX; — vase de bronze et récipient de pierre trouvés à Phalère, p. 163 à 165, pl. XIX. — Sépulture punique au Khanguet-el-Hadjaj, p. CCXVIII-CCXIX. — Sépultures romaines : à Louvignies-Bavay, p. XL, 154 à 156, pl. XVII et XVIII; — à Saint-Pons, près de Nice, p. 251 à 262, pl. XXIII à XXV.

SÉTIF (Algérie). Antiquités romaines, p. 79 à 82. — Inscriptions romaines, p. XCIX, 80-81.

SI-AOUN (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 42. — Mausolée antique, p. 40-41.

SIDI-CHEMMAKH. — Voir CHEMMAKH.

SIDI-EL-MENNSI (Tunisie). Inscription romaine, p. CCII-CCIII.

SIDI-MOHAMMED-BEN-AÏSSA (Tunisie). Autel romain avec inscription, aux environs, p. 36-37. — Inscription romaine, p. 35-36.

SIDI-SOLTANE (Tunisie). Inscriptions romaines aux environs, p. CXC à CXCV.

SI HABIB-LADJIMI fait un don au Musée du Bardo, p. CCXXXII.

SILEX TAILLÉS, recueillis aux environs d'Ouargla, p. CVII-CVIII, CXIX, CXXV-CXXVI, CXXXVII-CXXXVIII.

SILVAIN, dieu. Inscription le mentionnant au hameau de l'Agneau, p. 127-128. — Tête de marbre, trouvée à Roquefeuil, p. 124 à 128, pl. XII.

SIMON (Le Dr Adrien) envoie un rapport sur les fouilles d'Alise et demande une subvention, p. CXIX, CXXIX.

SIMON (M.) offre un ouvrage au Congrès, p. CI.

SIMONIN DE TANEY. Inventaire de ses biens meubles, en 1313, p. CXXXIX, 343 à 347.

SMET (L'abbé DE) envoie des estampages d'inscriptions arabes en caractères karmatiques, p. CLXXXI; — signale un tombeau punique à Ksour-Essaf, p. CLXXII à CLXXIV.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTILLON-SUR-SEINE (La) demande une subvention, p. CXLVI.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS (La) envoie un rapport au Comité, p. CXLV.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TARN-ET-GARONNE (La) demande une subvention, p. CXLV.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST (La) invite le Comité à se faire représenter à l'inauguration de l'hypogée découvert par le R. P. de La Croix, p. XXXIV.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DU LOT (La) demande une subvention, p. XLIII, LII.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NA-

TURELLES DE SEMUR (La) écrit au Comité, p. CX.
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN (La) demande une subvention, p. CXXIV.
SOISSONS (Aisne). Le cimetière gallo-romain des Longues-Raies, p. CXXXV.
SOLDATS (Liste de), trouvée à Carthage, p. CLXXXIV-CLXXXV.
SOMME (Vallée de la). Antiquités et stations préhistoriques, fouilles de M. Commont, p. XLV, CXLVII, 129 à 136.
SOUK-EL-ABIOD (Tunisie). Sépultures antiques, p. CLXXVII.
SOUSSE (Tunisie). Inscription arabe, p. CCXLIII-CCXLIV. — Inscription romaine, au Musée, p. CXCVI.
STATIONS PRÉHISTORIQUES, au bois de Benney et au bois d'Azelot, p. L; — à Limeuil, p. CXII; — du département de la Somme, p. CXLVII.
STATUES. Statue antique de marbre blanc trouvée à Carthage, p. CCXXXVIII, pl. XLIX. — Statue funéraire du XIV° siècle, à Fontenay-en-Vexin, p. XXXVIII-XXXIX, 18 à 29, pl. V.
STATUETTES de terre cuite trouvées : à Bir-bou-Rekba, p. 68 à 74, pl. VIII à X; — à El-Djem, p. CCXXXIII à CCXXXV. — Cf. TERRES CUITES.
STÈLES FUNÉRAIRES ROMAINES, à Saint-Ambroix-sur-Arnon, p. CXXXIX à CXLI.
STORA, ville antique (Algérie). Inscription romaine, p. CLXXXIII. — Cf. PHILIPPEVILLE.
SUJETS CHRÉTIENS sur des carreaux de terre cuite, p. 149 à 153, pl. XIV à XVI.
SUTUNURGENSIS (*Civitas*), mentionnée dans une inscription romaine de Tunisie, p. CXCIII.

T

TABELLA de plomb, trouvée à Hammam-Lif, p. CLXI.
TALIGOT (Pierre) demande une subvention, p. XLVII, CX.
TARON (Basses-Pyrénées). Mosaïques romaines, p. LI-LII, 116 à 120, pl. XI.
TEBOURBA (Tunisie). Inscription romaine aux environs, p. CCXVII.
TERRADE (Albert) envoie une note sur des stations préhistoriques du département de la Somme, p. CXXXIII, CXLVII.
TERRES CUITES gallo-romaines, dans le cimetière d'Esvres, p. 221 à 230. — Terres cuites puniques à Bir-bou-Rekba, p. 68 à 74, pl. VIII à X. — Cf. STATUETTES.
THÉDENAT (L'abbé), chargé de divers rapports, p. XXXIV, CIX, CXXXII, CXLV. — Rapports : sur les fouilles de Drevant, p. XLV-XLVI; — sur les fouilles de Jouan-les-Pins, p. XXXIX-XL; — sur une lampe de bronze, trouvée en Arabie, p. XXXIX; — sur une sépulture romaine à Louvignies-Bavay, p. XL.
THÉODORE (Saint) représenté sur des carreaux de terre cuite, p. CCXXI-CCXXII, 152-153, pl. XV.
THIBARIS (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CCXXIX-CCXXX.
THIBILIS, ville antique de l'Algérie. — Voir ANNOUNA.
THIERS (F.-Paul) demande une subvention, p. LIV; — envoie diverses notes, p. XLII, CXXIII; — offre des ouvrages au Comité, p. XLIII. — Borne milliaire près de Fitou, p. CXLI, 338 à 340. — Inscription romaine à Castel-Roussillon, p. LV. — Recherches archéologiques à Castel-Roussillon, p. 121 à 123.
THINA (Tunisie). Antiquités romaines, p. CCXXXIX à CCXLI.
THOMAS (Antoine). *Denarii magenchi*, p. LV-LVI.

Timgad (Algérie). Antiquités romaines, p. 87 à 111. — Baptistère, p. 102 à 105. — Inscriptions romaines, p. 90, 107 à 111. — Monastère chrétien, p. 98 à 102. — Mosaïques romaines, p. 105 à 107.

Tocqueville (Algérie). Chapelle chrétienne, p. 54 à 58. — Inscriptions chrétiennes, p. 56 à 58.

Tombeau punique, à Ksour-Essaf, p. clxxii à clxxiv.

Tombeaux des ducs de Bourgogne, p. xxxviii.

Torrah (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 33-34.

Toutain (Jules), chargé de divers rapports, p. clxi, clxxii, ccxvii; — présente divers rapports, p. clxxvii-clxxviii, ccxliv.

—— Rapports : sur deux inscriptions romaines trouvées près d'Aumale, p. clxxxvii-clxxxviii; — sur les fouilles de Ras-el-Aïn-Tlalet, p. clviii-clix.

Trésors (Projet de loi relatif à la découverte des), p. lxxxviii à xc.

Trie (Famille de). Statue funéraire de l'un de ses membres, à Fontenay-en-Vexin, p. 23 à 29.

Tuiles (Tombe en), romaine, à Saint-Pons, près de Nice, p. 255 à 257.

Tumulus, à Baron, p. xlviii; — à Maubert-Fontaine, p. xxxvii; — dans le département du Morbihan, p. xliv; — du bois de Sainte-Marie, forêt de Bezange, p. xlix.

Tunis (Tunisie). Inscriptions romaines, p. clxi. — Musée Alaoui : antiquités romaines, p. clxi-clxii, clxxiv; — buste de femme, récipient, p. ccxxxii; — lampes antiques, p. clxxv, ccxxxiii; — monnaies byzantines, p. clxxv; — monnaies romaines, p. ccxxxii-ccxxxiii; — sarcophage romain, p. cxcvii; — statuettes de terre cuite, p. ccxxxiii à ccxxxv; — tête de marbre, p. cxcvi-cxcvii.

Tunisie. Recherches archéologiques de MM. les Officiers, p. 30 à 50.

Turris Tamalleni, ville antique de Tunisie. Voie romaine de *Capsa* à *Turris Tamalleni*.

U

Uchi Majus, ville antique (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxcvi.

Unac (Ariège). Peintures du xve siècle dans l'église, p. 266 à 270, pl. XXVII.

Urseau (Le chanoine) envoie une note, p. cxii.

V

Valérian (Isidore) envoie des photographies, p. cxxxii.

Valflaunès (Hérault). Camp et gisement paléolithique du Mas-Rigaud, p. cvi-cvii.

Vallentin du Cheylard (M.) offre des ouvrages au Comité, p. cxxxiv.

Vases étrusques, trouvés à Castel-Roussillon, p. 122.

Vassel (Eusèbe), offre des ouvrages au Comité, p. cxix, ccv, ccxv.

Vaudonjon, commune de Montillot (Yonne). Cimetière mérovingien, p. cxx, cl à cliii. — Bijoux mérovingiens provenant de ce cimetière, p. cxiv à cxvi.

Vendôme (Loir-et-Cher). Fouilles dans l'église de la Trinité, p. lii-liii.

Vesly (Léon de) demande une subvention, p. xliii, li; — offre un ouvrage au Comité, p. xlvii. — Ancre de fer trouvée à Lillebonne, p. 59 à 61.

— Fouilles au théâtre de Lillebonne, p. XCI. — Vase romain et monnaie de Constantin, trouvés à Quatremare, p. XXXVI-XXXVII.

VIENNE (Isère). Mosaïques romaines, p. 195 à 200.

VIERGE ALLAITANT, peinture du XIIIe siècle, à Saint-Lizier, p. 265.

VILLE-D'AVRAY (Le lieutenant-colonel DE) envoie diverses notes, p. CXXXIII, CXLV. — Ses fouilles à Jouan-les-Pins, p. XXXIX-XL.

VOIES ROMAINES en Tunisie, p. 31 à 50; — de *Capsa* à *Turris Tamalleni*, p. 277 à 281.

W

WINCKLER (M.) envoie une note au Comité, p. CCXVII.

Y

YEU (Île d') [Vendée]. Gravures préhistoriques, p. CVII.

Z

ZAGHOUAN (Tunisie). Inscription romaine, p. CCIV.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I. Villa romaine de Pérignat (Ain). Peintures murales, p. 6.
Planche II. Villa romaine de Pérignat (Ain). Peintures murales, p. 6.
Planche III. Villa romaine de Pérignat (Ain). Peintures murales, p. 7.
Planche IV. Temple d'Izernore (Ain). Peintures murales, p. 12.
Planche V. Statue funéraire du XIVe siècle trouvée à Fontenay-en-Vexin (Eure), p. 18.
Planche VI. Ports de Carthage. Fouilles de mai-septembre 1908, p. 52.
Planche VII. Cachets-amulettes trouvés à Henchir-el-Abiod (Algérie), p. 62.
Planche VIII. Terre cuite trouvée à Bir-bou-Rekba (Tunisie), p. 69.
Planche IX. Terre cuite trouvée à Bir-bou-Rekba (Tunisie), p. 70.
Planche X. Terre cuite trouvée à Bir-bou-Rekba (Tunisie), p. 71.
Planche XI. Mosaïque gallo-romaine à Taron (Basses-Pyrénées), p. 117.
Planche XII. Tête de marbre trouvée à Roquefeuil (Var), p. 124.
Planche XIII. Ancienne église d'Artins (Loir-et-Cher). Peintures murales de la nef, p. 144.
Planche XIV. Carreaux de terre cuite trouvés près d'Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie), p. 149.
Planche XV. Carreaux de terre cuite trouvés près d'Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie), p. 150.
Planche XVI. Carreaux de terre cuite trouvés près d'Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie), p. 150.
Planche XVII. Sépulture à incinération trouvée à Louvignies-Bavay (Nord). Récipient de pierre avec son bouchon. Musée de Bavay, p. 155.
Planche XVIII. Mobilier de la sépulture à incinération trouvée à Louvignies-Bavay (Nord). Musée de Bavay, p. 155.
Planche XIX. Sépulture à incinération trouvée à Phalère près d'Athènes. Récipient de pierre et vase de bronze. Musée du Louvre, p. 164.
Planche XX. Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). Restes de l'enceinte romaine d'*Aletum*, p. 187.
Planche XXI. Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). Plan des restes de l'enceinte romaine d'*Aletum*, p. 187.
Planche XXII. Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). Substructions d'une porte romaine d'*Aletum*, p. 191.
Planche XXIII. Hôpital Saint-Pons, près de Nice. Chambre funéraire romaine, p. 253.
Planche XXIV. Hôpital Saint-Pons, près de Nice. Sarcophage de pierre, p. 257.
Planche XXV. Hôpital Saint-Pons, près de Nice. Sarcophage de pierre, p. 257.

Planche XXVI. Église d'Unac (Ariège). Coupe longitudinale, p. 266.
Planche XXVII. Église d'Unac (Ariège). Saint Michel. Peinture du chœur, p. 269.
Planche XXVIII. Ax-les-Thermes (Ariège). Chapelle des Pénitents-Bleus. Le Christ et les Apôtres. Peinture sur bois, p. 270.
Planche XXIX. Église d'Estoublon (Basses-Alpes). Épitaphe carolingienne, p. 273.
Planche XXX. Cimetière de Bourogne (Territoire de Belfort). Plan des fouilles, p. 282.
Planche XXXI. Même cimetière. Épées de fer, p. 284.
Planche XXXII. Même cimetière. Scramasaxes de fer, p. 284.
Planche XXXIII. Même cimetière. Poignée d'épée, ornements de fourreaux et de baudriers, p. 285.
Planche XXXIV. Même cimetière. Couteaux de fer, p. 286.
Planche XXXV. Même cimetière. Fer de lance, boucles de ceinturon, perle de verre, rouelle de bronze, p. 286.
Planche XXXVI. Même cimetière. Boucle de fer avec bossettes de bronze, boucles de bronze, p. 287.
Planche XXXVII. Même cimetière. Boucle de ceinturon plaquée d'argent, p. 287.
Planche XXXVIII. Même cimetière. Boucle de ceinturon, vases de verre et de terre, p. 288.
Planche XXXIX. Même cimetière. Plaque de ceinturon, agrafe de baudrier, couteau, extrémité de courroie, p. 289.
Planche XL. Même cimetière. Boucle de ceinturon, passe-courroie, briquet, clef, p. 290.
Planche XLI. Même cimetière. Boucle de ceinture et garniture de chaussure, couteau, p. 290.
Planche XLII. Même cimetière. Éperon de bronze avec ses accessoires, p. 291.
Planche XLIII. Même cimetière. Boucle de ceinturon, fibule, bouclette de chaussure, bouterolle de scramasaxe, fléau de balance, p. 292.
Planche XLIV. Même cimetière. Plaque de boucle de ceinturon, fibule de bronze, p. 294.
Planche XLV. Même cimetière. Collier, fibules et bagues, p. 293.
Planche XLVI. Fermoir de bronze trouvé à Korbous (Tunisie), p. 335.
Planche XLVII. Objets trouvés à La Soukra (Tunisie). Ampoule, médaille et affiquet de plomb, plaquette de cuivre, p. CXXVI.
Planche XLVIII. Récipient de terre cuite trouvé à Sbiba (Tunisie), p. CCXXXII.
Planche XLIX. Statue de marbre trouvée à Carthage, p. CCXXXVIII.

LISTE DES VIGNETTES.

Pierre gravée trouvée à Bou-Ghara (Tunisie), p. CLXII.
Plan des fouilles de la villa romaine de Pérignat, p. 4.
Plan de la chapelle chrétienne découverte à Tocqueville (Algérie), p. 55.
Ancre de fer trouvée à Lillebonne en 1908 (réduction au quart), p. 59.
Ancre de plomb trouvée à Rouen en 1863 (réduction à moitié), p. 60.
Plan de l'ancienne église paroissiale d'Artins (Loir-et-Cher), p. 138.
Ancienne église paroissiale d'Artins. Portail, p. 139.
Ancienne église paroissiale d'Artins. Inscription du lambris du chœur, p. 141.
Ancienne église paroissiale d'Artins. Martyre de saint Laurent, peinture murale du chœur, p. 143.
Instrument de pêche gallo-romain de terre cuite. Musée de Semur (Côte-d'Or), p. 209.
Plan d'une fosse du cimetière gallo-romain d'Esvres (Indre-et-Loire), p. 219.
Cimetière gallo-romain d'Esvres. Vase de terre rougeâtre, p. 221.
Même cimetière. Croissant de bronze, p. 222.
Même cimetière. Ampoule de verre, p. 225.
Même cimetière. Pomme de pin, verre bleu, p. 225.
Même cimetière. Coq de terre cuite, p. 225.
Même cimetière. Poule de terre cuite, p. 225.
Même cimetière. Ballon de verre enduit intérieurement d'une couche métallique, p. 225.
Même cimetière. Vases de terre, p. 227.
Même cimetière. Oie de terre cuite, p. 227.
Même cimetière. Bélier de terre cuite, p. 227.
Même cimetière. Terre cuite, femme vêtue d'une longue robe et d'un manteau, p. 228.
Même cimetière. Vase de terre noire avec inscription tracée à la pointe, p. 229.
Miroir trouvé à Antinoë, p. 236.
Miroir trouvé à Trébizonde, p. 238.
Miroir trouvé à Orochak, p. 241.
Autre miroir trouvé à Orochak, p. 241.
Autre miroir trouvé à Orochak, face, p. 242.
Revers du même miroir, p. 243.
Hôpital Saint-Pons, près de Nice. Plan des fouilles de 1908, p. 252.
Même hôpital. Plan de la chambre funéraire, p. 252.
Même hôpital. Chambre funéraire. Coupe verticale, p. 254.
Même hôpital. Tombe en tuiles, p. 256.
Même hôpital. Plan du grand sarcophage, p. 258.
Mirepoix (Ariège). Château de Terride. Peintures de la chapelle haute, p. 264.
Mirepoix (Ariège). Château de Terride. Rinceaux dans l'ébrasement des fenêtres de la chapelle haute, p. 264.
Église d'Unac (Ariège). Saint Michel terrassant le démon devant saint Maur, p. 268.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres de la Commission de l'Afrique du Nord, des membres de la Commission des musées, p. I-VI, des membres non résidants du Comité, p. VII à XI, des correspondants honoraires et des correspondants du Comité, p. XII à XXIX.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 11 janvier 1909, p. XXXIII à XLI.

Rapport de M. Saglio sur une lampe de bronze, communiquée par M. Émile Chanel, p. XXXV-XXXVI.

Rapport de M. Babelon sur un vase romain trouvé près de Rouen et communiqué par M. Léon de Vesly, p. XXXVI.

Rapport de M. Adrien Blanchet sur une communication de M. le lieutenant Perlier relative à des tumulus de Maubert-Fontaine (Ardennes), p. XXXVII.

Rapport de M. Jules Guiffrey sur un document relatif aux statuettes des tombeaux des ducs de Bourgogne, communiqué par M. Charles Oursel, p. XXXVII-XXXVIII.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur une statue funéraire découverte à Fontenay-en-Vexin et signalée par M. Louis Régnier, p. XXXVIII-XXXIX.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une lampe de bronze antique communiquée par M. Pierre Bardey, p. XXXIX.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur les fouilles de M. le colonel Thierry de Ville-d'Avray, à Jouan-les-Pins, p. XXXIX-XL.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une sépulture romaine de Louvignies-Bavay, signalée par M. Maurice Hénault, p. XL.

Rapport de M. Prou sur un sarcophage du moyen âge découvert à Bossancourt (Aube) et signalé par M. Maury, p. XL-XLI.

Séance du 8 février 1909, p. XLII à XLVI.

Rapport de M. Adrien Blanchet sur une communication de M. Léon Coutil, relative à un trésor de monnaies romaines découvert à Acquigny (Eure), p. XLIV.

Rapport de M. Longnon sur un mémoire de M. Couturier relatif à *Acitodunum*, p. XLIV.

Rapport de M. Salomon Reinach sur les fouilles de M. Loth dans les tumulus du Morbihan, p. XLIV.

Rapport de M. Salomon Reinach sur les recherches d'archéologie préhistorique de M. Commont dans la vallée de la Somme, p. XLV.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur les fouilles de M. Gustave Mallard à Drevant (Cher), p. XLV-XLVI.

Séance du 8 mars 1909, p. XLVII à LVI.

Rapport de M. le Dr Capitan sur un mémoire de M. Ulysse Dumas relatif à un tumulus de Baron (Gard), p. XLVIII.
Rapport de M. le Dr Capitan sur les recherches d'archéologie préhistorique de M. Jules Beaupré, p. XLIX-L.
Rapport de M. Babelon sur les fouilles de M. Léon de Vesly dans le théâtre romain de Lillebonne, p. LI.
Rapport de M. Adrien Blanchet sur les fouilles de la cité d'*Aletum* par M. l'abbé Campion, p. LI.
Rapport de M. Cagnat sur une mosaïque romaine découverte à Taron (Basses-Pyrénées) et signalée par M. Paul Courteault, p. LI.
Rapport de M. Jullian sur un projet de fouilles aux abords du temple de Diane à Cahors, p. LII.
Rapport de M. E. Lefèvre-Pontalis sur les fouilles de l'abbé Plat dans l'église de la Trinité de Vendôme, p. LII-LIII.
Rapport de M. Etienne Michon sur les fouilles de M. Octave Bobeau dans un cimetière romain découvert à Esvres (Indre-et-Loire), p. LIII-LIV.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles de Castel-Roussillon et une inscription romaine découverte au même lieu par M. F.-P. Thiers, p. LIV-LV.

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à Rennes, p. LVII à CVIII.

Séance générale d'ouverture, du 3 avril 1909, p. LVII à LXXXVII.

Discours de M. Émile Picot, p. LIX à LXX.
Discours de M. Loth, p. LXX à LXXX.
Discours de M. le Ministre de l'Instruction publique, p. LXXX à LXXXV.
Nomination d'un chevalier de la Légion d'honneur, p. LXXXV-LXXXVI.
Nominations d'officiers de l'Instruction publique et d'officiers d'Académie, p. LXXXVI-LXXXVII.

Séance du 5 avril 1909, matin, p. LXXXVIII à XCIII.

Communication de M. Lefas sur l'article 716 du Code civil relatif à la découverte des trésors, p. LXXXVIII à XC.
Compte rendu par M. l'abbé Campion de ses fouilles sur l'emplacement d'*Aletum*, p. XC.
Communication de M. l'abbé Joseph Mathurin sur les anciens calvaires d'Ille-et-Vilaine, p. XC-XCI.
Communication de M. Léon de Vesly sur les fouilles du théâtre de Lillebonne, p. XCI.
Lecture des mémoires de MM. Angély Pézières, Jules Renault, Louis Charrier, le Dr Rouquette, Alfred Merlin, p. XCII.

Séance du 5 avril 1909, soir, p. XCIV à XCIX.

Communication de M. J. Béranger sur la monnaie du Moulin, à Paris, p. XCIV-XCV.
Autre communication de M. J. Béranger sur le privilège de la confrérie de Saint-Romain de Rouen, p. XCV-XCVI.
Communication de M. Etienne Deville sur un ancien registre de comptes de l'église Saint-Germain d'Argentan, p. XCVI-XCVII.
Description d'une trouvaille de monnaies gauloises à Langast, par MM. l'abbé Joseph Mathurin et Ludovic Mocudé, p. XCVII.
Communication de M. l'abbé Chaillan sur les autels chrétiens de Cassis, de Buoux et de Cavaillon, p. XCVII-XCVIII.

Communication de M. l'abbé Arnaud d'Agnel sur le trésor de la cathédrale de Lyon, p. xcviii.
Lecture d'une note de M. le commandant Espérandieu sur un instrument de pêche gallo-romain au Musée de Semur, p. xcviii-xcix.
Lecture d'une note de M. Stéphane Gsell sur deux inscriptions latines trouvées l'une près de Sétif, l'autre près de Galbois, p. xcix.

Séance du 6 avril 1909, matin, p. c à civ.

Communication de M. Maurice Besnier sur les ruines de Corseul (Côtes-du-Nord), p. c.
Communication de M. l'abbé Bosseboeuf sur un ex-voto du Mont-Saint-Michel, p. ci.
Note de M. Léon Coutil sur les restaurations effectuées au Château-Gaillard aux Andelys, en 1908, p. ci.
Lecture d'un mémoire de M. Robert Roger sur la peinture au moyen âge dans le pays de Foix et le Couserans, p. ci-cii.
Communication de M. Prentout sur les sceaux de l'Université de Caen, p. ciii.

Séance du 6 avril 1909, soir, p. cv à cviii.

Communications de M. le Dr Capitan sur les dolmens, p. cv-cvi.
Communication de M. Peyrony sur l'âge des gravures de la grotte des Combarelles, p. cvi.
Lecture d'un mémoire de M. Angély Pézières sur le gisement paléolithique du Mas-Rigaud, commune de Valflaunès (Hérault), p. cvi-cvii.
Communication de M. Aveneau de La Grancière sur les dolmens du Morbihan, p. cvii.
Lecture d'une notice de M. le Dr Marcel Baudouin sur des gravures sur roches découvertes à l'île d'Yeu, p. cvii.
Communication de M. le Dr Capitan sur des silex trouvés aux environs d'Ouargla, (Algérie) par le R. P. Huguenot, p. cvii-cviii.

Séance de la Section d'archéologie, du 26 avril 1909, p. cix à cxi.

Rapport de M. Longnon sur les fouilles de M. Taligot à Beaucé (Ille-et-Vilaine) p. cx.

Séance du 10 mai 1909, p. cxii à cxvii.

Rapport de M. Adrien Blanchet sur un cercueil de plomb trouvé à Beauvais et signalé par M. le Dr Leblond, p. cxiii-cxiv.
Rapport de M. Jules Guiffrey sur des procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux communiqués par M. Barrière-Flavy, p. cxiv.
Rapport de M. Prou sur des bijoux mérovingiens provenant du cimetière de Vaudonjon et communiqués par M. l'abbé Poulaine, p. cxiv à cxvi.
Rapport de M. Étienne Michon sur un projet de publication d'un catalogue de la collection d'antiquités de M. le comte de Mouy présenté par M. de Laigue, p. cxvi.

Séance du 14 juin 1909, p. cxviii à cxxii.

Rapport de M. Philippe Berger sur les fouilles de MM. Ferdinand Scheurer et Lablotier dans le cimetière mérovingien de Bourogne, p. cxx-cxxi.

Séance du 12 juillet 1909, p. CXXIII à CXXXI.

Rapport de M. le Dr Capitan sur une note de M. Féaux relative aux traces de sciage sur des ossements humains de l'époque néolithique, p. CXXIV-CXXV.

Autre rapport de M. le Dr Capitan sur des silex taillés recueillis par le R. P. Huguenot à Ouargla (Algérie), p. CXXV-CXXVI.

Rapport de M. Prou sur des plombs du moyen âge trouvés à La Soukra près de Tunis et communiqués par M. Jules Renault, p. CXXVI à CXXIX.

Rapport de M. Salomon Reinach sur le compte rendu des fouilles d'Alise en 1908 par M. le Dr Simon, p. CXXIX-CXXX.

Note de M. Héron de Villefosse sur la découverte d'antiquités romaines dans l'église Saint-Martin d'Angers par M. l'abbé Pinier, p. CXXX-CXXXI.

Séance du 15 novembre 1909, p. CXXXII à CXLIII.

Rapport de M. Babelon sur un mémoire de M. Max Prinet relatif à l'origine du type des sceaux à l'écu timbré, p. CXXXIV.

Rapport de M. Adrien Blanchet sur des tombes romaines trouvées aux Longues-Raies à Soissons et signalées par M. Fernand Blanchard, p. CXXXIV-CXXXV.

Autre rapport de M. Adrien Blanchet sur les recherches de M. Couturier à Pionnat (Creuse), p. CXXXV-CXXXVI.

Autre rapport de M. Adrien Blanchet sur la découverte de substructions antiques à Cézan (Gers) par M. Collard, p. CXXXVI.

Compte rendu par M. le Dr Capitan d'une note de M. l'abbé Poulaine relative à la grotte de Saint-Joseph, à Saint-Moré (Yonne), p. CXXXVI-CXXXVII.

Rapport de M. le Dr Capitan sur un nouvel envoi de silex taillés trouvés à Ouargla par le R. P. Huguenot, p. CXXXVII-CXXXVIII.

Rapport de M. Jules Guiffrey sur l'inventaire du trésor de La Chaise-Dieu en 1657 communiqué par M. Ulysse Rouchon, p. CXXXVIII.

Rapport de M. Longnon sur l'inventaire des meubles de Simonin de Taney, en 1313, communiqué par M. Albert Guigue, p. CXXXIX.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles de Saint-Ambroix-sur-Arnon, p. CXXXIX à CXLI.

Autre rapport de M. Héron de Villefosse sur la découverte d'un milliaire près de Fitou (Aude), par M. F.-P. Thiers, p. CXLI.

Note de M. Héron de Villefosse sur des peintures murales de l'époque romaine dans l'église Saint-Martin d'Angers découvertes par M. l'abbé Pinier, p. CXLI à CXLIII.

Séance du 13 décembre 1909, p. CXLIV à CLIV.

Rapport de M. Adrien Blanchet sur un fragment d'antéfixe trouvé à Cézan (Gers) par M. Collard, p. CXLVI.

Rapport de M. le Dr Capitan sur les découvertes archéologiques de M. Albert Terrade dans les départements de la Somme et de l'Oise, p. CXLVII.

Rapport de M. Jules Guiffrey sur une note de M. le Dr Collignon relative à l'inscription d'un vase contenant le cœur de la duchesse du Maine, p. CXLVIII à CL.

Rapport de M. Prou sur les fouilles du cimetière de Vaudonjon (Yonne) par M. Albert Terrade et l'abbé Parat, p. CL à CLIII.

Rapport de M. Salomon Reinach sur les fouilles de M. Gabillaud à La Barbinière, commune de Moulins (Deux-Sèvres), p. CLIII-CLIV.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

Séance du 12 janvier 1909, p. CLV à CLIX.

Liste des nouvelles acquisitions du Musée de Philippeville communiquée par M. Bertrand, p. CLV-CLVI.

Rapport de M. Diehl sur des objets de bronze communiqués par M. Jules Renault, p. CLVII.

Rapport de M. Saladin sur une note de M. le lieutenant Escoubès relative aux fouilles de Chemmakh (Tunisie), p. CLVII-CLVIII.

Rapport de M. Toutain sur les fouilles de M. le lieutenant Bouvet à Ras-el-Aïn-Tlalet, p. CLVIII-CLIX.

Séance du 9 février 1909, p. CLX à CLXXI.

Note de M. Merlin sur les nouvelles acquisitions du Musée Alaoui, p. CLXI.

Rapport de M. Babelon sur une pierre gravée trouvée à Bou-Ghara et communiquée par M. le commandant Donau, p. CLXII-CLXIII.

Rapport de M. Merlin sur les travaux exécutés à Sbeitla, en 1908, par la Direction des Antiquités, p. CLXIII à CLXXI.

Séance du 9 mars 1909, p. CLXXII à CLXXVIII.

Note de M. Merlin sur un tombeau punique découvert à Ksour-Essaf, p. CLXXII à CLXXIV.

Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. CLXXIV-CLXXV.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur des carreaux de terre cuite à sujets chrétiens découverts près d'Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie) par M. Roubérol et décrits par M. Merlin, p. CLXXV-CLXXVI.

Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, d'inscriptions antiques découvertes à Carthage, p. CLXXVI-CLXXVII.

Rapport de M. Toutain sur une étude de M. le capitaine Cassaigne relative à des sépultures antiques des environs de Bir-bou-Rekba et de Souk-el-Abiod, p. CLXXVII-CLXXVIII.

Séance du 27 avril 1909, p. CLXXIX à CLXXXII.

Note de M. Gsell sur des sépultures romaines découvertes à Alger, p. CLXXIX à CLXXXI.

Rapport de M. Saladin sur diverses communications de M. le commandant Hannezo, p. CLXXXI-CLXXXII.

Séance du 11 mai 1909, p. CLXXXIII à CLXXXVIII.

Note sur les nouvelles acquisitions du Musée de Philippeville par M. Louis Bertrand, p. CLXXXIII.

Note de M. Héron de Villefosse sur une liste de soldats trouvée à Carthage, p. CLXXXIV-CLXXXV.

Communication par M. Héron de Villefosse de la part du R. P. Delattre, d'inscriptions romaines trouvées à Carthage, p. CLXXXV à CLXXXVII.

Rapport de M. Toutain sur deux inscriptions romaines trouvées près d'Aumale et communiquées par M. Parrès, p. clxxxvii-clxxxviii.

Séance du 15 juin 1909, p. clxxxix à ccIV.

Communication par M. Bosco d'une inscription romaine trouvée à Ksar-er-Ghoula, p. clxxxix.
Rapport de M. Diehl sur un mémoire de M. le commandant Ordioni relatif aux batailles de l'antiquité dans l'Afrique du Nord, p. cxc.
Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. cxc à ccIII.
Communication par M. Paul Monceaux, de la part du R. P. Delattre, d'inscriptions romaines trouvées à Carthage, Henchir-Medine et Zaghouan, p. ccIII-ccIV.

Séance du 21 juillet 1909, p. ccv à ccxiv.

Rapport de M. Babelon sur une collection de monnaies romaines formée par M. Parrès, p. ccv-ccvi.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur un bas-relief découvert près de la frontière tunisienne dans la direction de Haïdra et communiqué par M. Coggia, p. ccvi.
Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, d'inscriptions grecques et romaines trouvées à Carthage, p. ccvi à ccx.
Rapport de M. Houdas sur des estampages d'inscriptions arabes trouvées à Constantine, envoyés par M. Bosco, p. ccx-ccxi.
Rapport de M. L. Poinssot sur les fouilles de Dougga en 1909, p. ccxi à ccxiv.

Séance du 16 novembre 1909, p. ccxv à ccxxx.

Note de M. Parrès sur une borne milliaire trouvée près d'Aumale, p. ccxvi.
Communication par M. Robert d'une inscription funéraire trouvée près de Navarin, p. ccxvi-ccxvii.
Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. ccxvii à ccxxiii.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur la mission de M. Louis Chatelain à Mactar, p. ccxxiii à ccxxv.
Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, d'inscriptions romaines trouvées à Carthage et à Thibaris, p. ccxxv à ccxxx.

Séance du 14 décembre 1909, p. ccxxxi à ccxliv.

Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. ccxxxi à ccxxxviii.
Rapport de M. Gauckler sur les fouilles de MM. Fortier et Malahar à Thina, p. ccxxxviii à ccxli.
Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, d'inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage, p. ccxli-ccxlii.
Rapport de M. Houdas sur diverses inscriptions arabes, p. ccxliii-ccxliv.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

Peintures murales de la villa gallo-romaine de Pérignat, hameau d'Izernore (Ain). Fouilles de 1907, par M. Émile Chanel, correspondant du Comité, p. 1 à 13. (*Planches I à IV.*)

Les «pleurants» disparus des tombeaux des ducs de Bourgogne au Musée de Dijon. Communication de M. Charles Oursel, conservateur de la Bibliothèque de Dijon, p. 14 à 17.

Statue funéraire du xive siècle trouvée à Fontenay-en-Vexin (Eure), et présumée celle de Mathieu III de Trie, par M. Louis Régnier, correspondant du Comité, à Évreux, p. 18 à 29. (*Planche V.*)

Recherches archéologiques effectuées par MM. les officiers des territoires du Sud tunisien en 1907 et pendant le 1er semestre de 1908, par M. le commandant Donau, correspondant du Comité, p. 30 à 50.

Note sur les fouilles exécutées en 1908 dans la région des ports de Carthage, par M. Merlin, membre non résidant du Comité, p. 51 à 53. (*Planche VI.*)

Chapelle chrétienne de Tocqueville, par M. Jules Gauthier, p. 54 à 58.

Note sur une petite ancre trouvée à Lillebonne (Seine-Inférieure), par M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, p. 59 à 61.

Cachets-amulettes du cercle de Tébessa, par M. Paul Monceaux, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 62 à 67. (*Planche VII.*)

Note sur des terres cuites découvertes à Bir-bou-Rekba, par M. Merlin, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 68 à 74. (*Planches VIII à X.*)

Rapport sur les fouilles exécutées en 1908 par le Service des monuments historiques de l'Algérie, par M. Albert Ballu, architecte en chef du Service des monuments historiques, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 75 à 111.

Note sur la position de la ville d'*Aggar* ou *Agger* (Tunisie), par M. Ch. Monchicourt, correspondant du Comité, p. 112 à 115.

Mosaïques gallo-romaines à Taron (Basses-Pyrénées), par M. P. Courteault, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, correspondant du Comité, p. 116 à 120. (*Planche XI.*)

Recherches à Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales), par M. F.-P. Thiers, correspondant du Comité, à Narbonne, p. 121 à 123.

Tête de marbre du dieu Silvain trouvée à Roquefeuil (Var), par M. Henry de Gérin-Ricard, correspondant du Comité, p. 124 à 128. (*Planche XII.*)

Rapport sur des recherches d'archéologie préhistorique dans la vallée de la Somme, par M. Victor Commont, directeur de l'école annexe à l'École normale d'instituteurs d'Amiens, p. 129 à 136.

Peintures murales de l'ancienne église paroissiale d'Artins (Loir-et-Cher), par MM. P. Clément et L.-A. Hallopeau, p. 137 à 148. (*Planche XIII.*)

Carreaux de terre cuite découverts aux environs d'Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie), par M. Merlin, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 149 à 153. (*Planches XIV à XVI.*)

Note sur une sépulture gallo-romaine découverte à Louvignies-Bavay (Nord), par M. Maurice Hénault, archiviste de Valenciennes, correspondant du Comité, p. 154 à 156. (*Planches XVII et XVIII.*)

Les récipients de pierre en usage pour les sépultures à incinération. Note sur une communication de M. Maurice Hénault, par M. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 157 à 165. (*Planche XIX.*)

L'église Saint-Germain d'Argentan au xve siècle, d'après un ancien livre de comptes, par M. Etienne Deville, membre de la Société libre de l'Eure et de la Société historique du VIe arrondissement de Paris, p. 166 à 176.

Renseignements archéologiques tirés des procès-verbaux de visite de l'ancien diocèse de Rieux (1621-1635), par M. Barrière-Flavy, correspondant du Comité, p. 177 à 182.

Note sur deux inscriptions latines d'Algérie, par M. Stéphane Gsell, membre non résidant du Comité, p. 183 à 186.

L'enceinte romaine d'*Aletum*, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), par M. l'abbé L. Campion, membre des Sociétés archéologiques de Rennes et de Saint-Malo, p. 187 à 193. (*Planches XX à XXII.*)

Inventaire des mosaïques romaines inédites de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal, par M. Bizot, conservateur du Musée de Vienne (Isère), p. 194 à 208.

Note sur un instrument de pêche gallo-romain du Musée de Semur (Côte-d'Or), par M. le commandant Espérandieu, membre non résidant du Comité, p. 209 à 211.

Sur l'âge des dessins de la grotte des Combarelles (Dordogne), par M. Peyrony, instituteur public aux Eyzies (Dordogne), p. 212 à 215.

Fouilles dans un cimetière gallo-romain à Esvres (Indre-et-Loire), par M. Octave Bobeau, correspondant du Comité, p. 216 à 230.

Miroirs antiques de verre doublé de plomb, par M. Étienne Michon, membre du Comité, p. 231 à 250.

Notes sur des sépultures gallo-romaines découvertes à Saint-Pons près de Nice, par M. le Dr Rouquette, correspondant du Comité, p. 251 à 262. (*Planches XXIII à XXV.*)

La peinture au moyen âge dans le pays de Foix et le Couserans, par M. Robert Roger, correspondant du Comité, p. 263 à 271. (*Planches XXVI à XXVIII.*)

Épitaphe carolingienne de l'église d'Estoublon (Basses-Alpes), par M. Henry de Gérin-Ricard, correspondant du Comité, p. 272 à 276. (*Planche XXIX.*)

Note relative à de nouveaux documents découverts sur la voie de *Capsa* à *Turris Tamalleni*, par M. le commandant Donau, correspondant du Comité, p. 277 à 281.

Fouilles du cimetière mérovingien de Bourogne, par MM. Ferdinand Scheurer et A. Labiotier, p. 282 à 334. (*Planches XXX à XLV.*)

Note sur un fermoir de bronze en forme de croix découvert à Korbous, par M. Diehl, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 335 à 337. (*Planche XLVI.*)

Borne milliaire découverte près de Fitou (Aude), par M. F.-P. Thiers, correspondant du Comité, à Narbonne, p. 338 à 340.

Note sur un gisement paléolithique de la province d'Oran, par M. Paul Pallary, correspondant du Comité, p. 341-342.

Inventaire des biens meubles de Simonin de Taney (28 décembre 1313). Communication de M. Albert Guigue, élève de l'École des Chartes, p. 343 à 347.

Table alphabétique, p. 349 à 370.

Liste des planches, p. 371-372.

Liste des vignettes, p. 373.

Table des matières, p. 375 à 382.

IMP. BERTÉA, BOURG (AIN) E.O

VILLA ROMAINE DE PÉRIGNAT (AIN)

PEINTURES MURALES

(Réduction au tiers)

VILLA ROMAINE DE PÉRIGNAT (AIN)

PEINTURES MURALES

(Réduction au tiers)

VILLA ROMAINE DE PÉRIGNAT (AIN)

PEINTURES MURALES

TEMPLE D'IZERNORE (AIN)

PEINTURES MURALES

STATUE FUNÉRAIRE DU XIVe SIÈCLE

TROUVÉE À FONTENAY-EN-VEXIN (EURE).

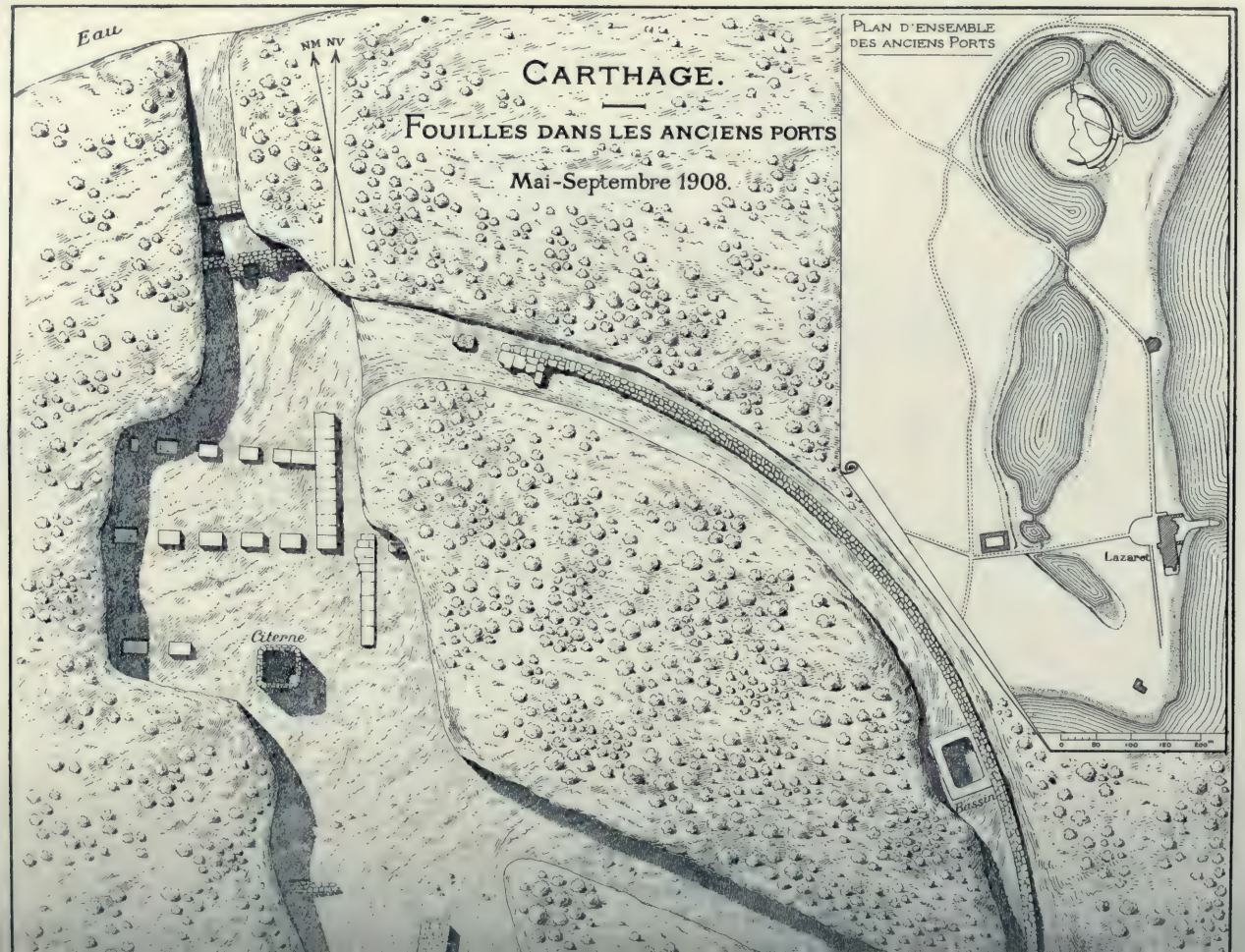
Carthage.
Fouilles dans les anciens ports
Mai-Septembre 1908.
Eau
NM NV
Citerne
Plan d'ensemble des anciens Ports
Lazaret
Bassin
0 50 100 150 200m

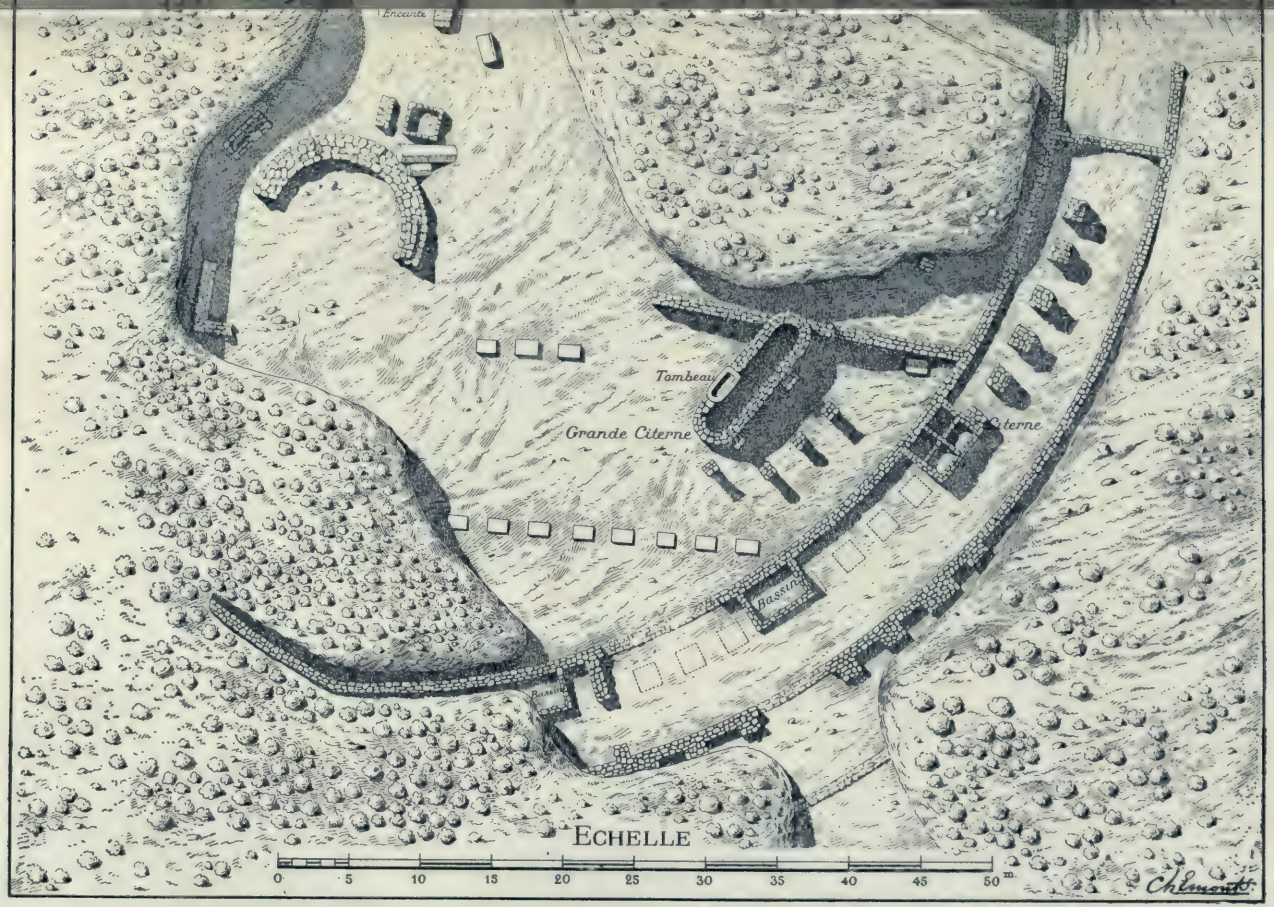

PORTS DE CARTHAGE.

FOUILLES DE MAI-SEPTEMBRE 1908.

1

2

3

4

5

CACHETS-AMULETTES

TROUVÉS À HENCHIR-EL-ABIOD (ALGÉRIE).

TERRE CUITE

TROUVÉE À BIR-BOU-REKBA (TUNISIE)

TERRE CUITE

TROUVÉE À BIR-BOU-REKBA (TUNISIE)

TERRE CUITE

TROUVÉE À BIR-BOU-REKBA (TUNISIE)

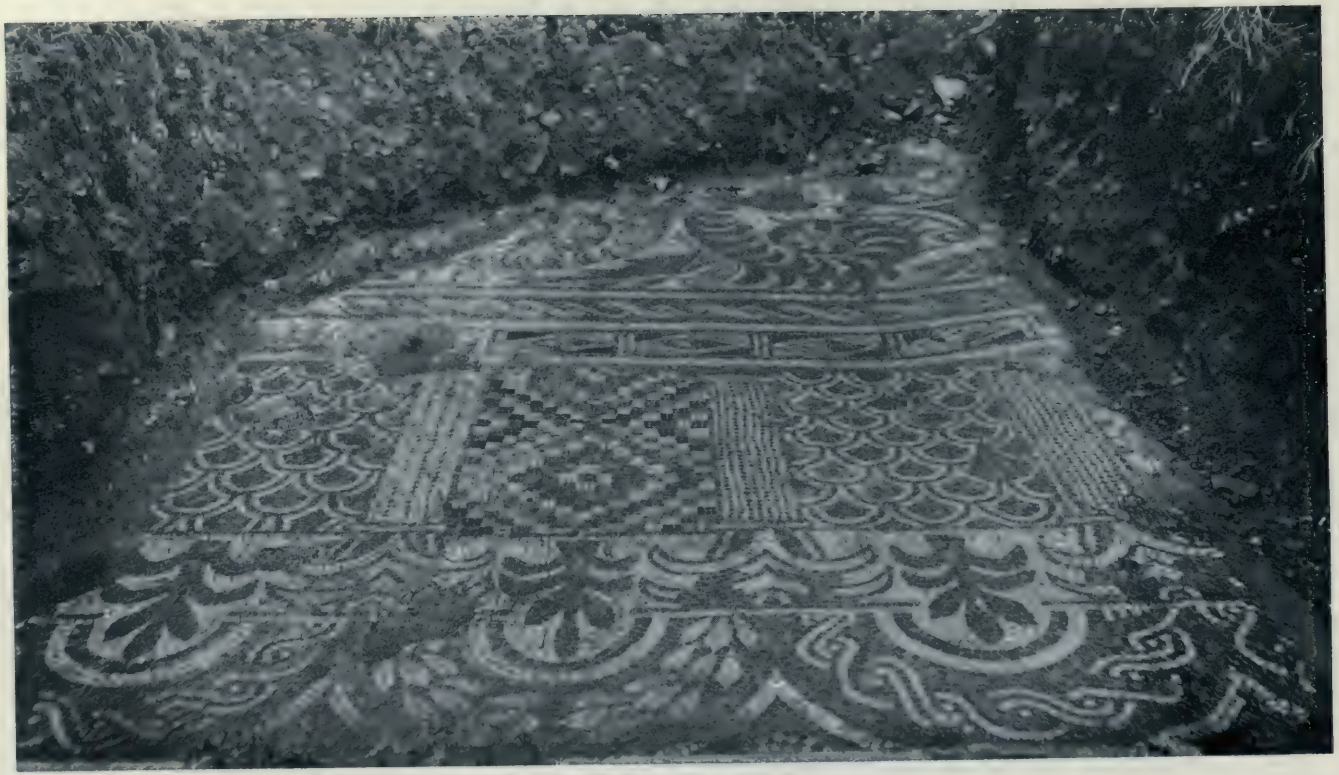

MOSAÏQUE GALLO-ROMAINE À TARON (BASSES-PYRÉNÉES).

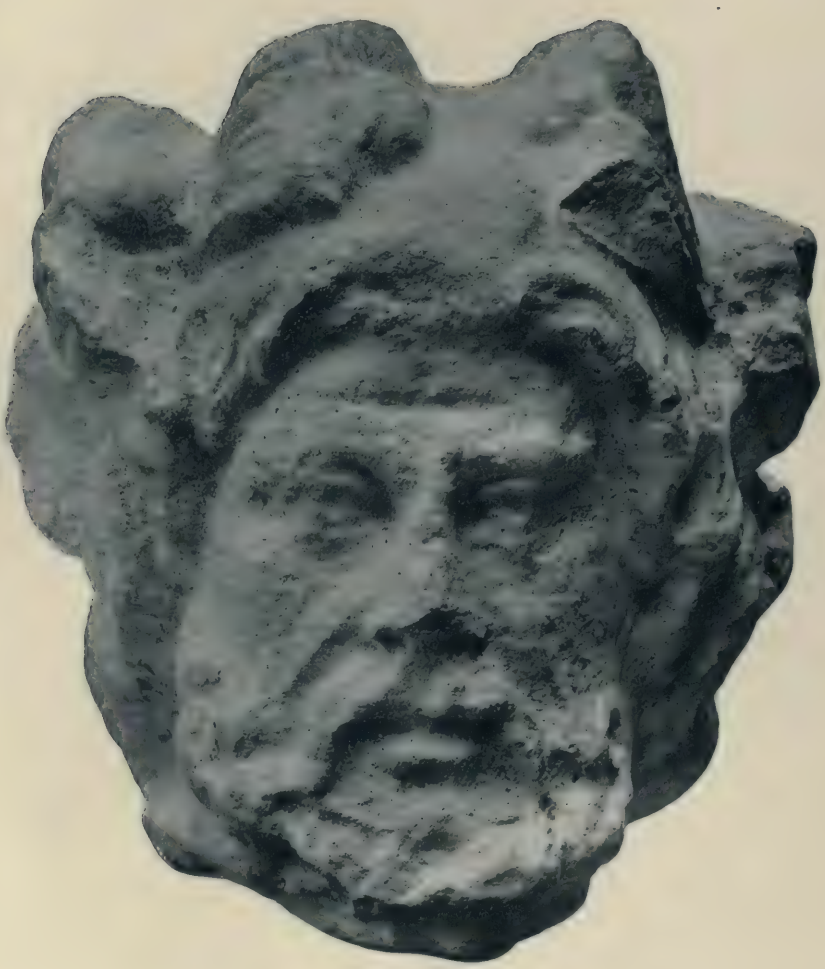

TÊTE DE MARBRE
trouvée a Roquefeuil (Var).

Phototypie Berthaud, Pa

ANCIENNE ÉGL
PEINTUR

D'ARTINS (LOIR-ET-CHER).
URALES DE LA NEF.

1

2

3

4

CARREAUX DE TERRE CUITE

TROUVÉS PRÈS D'HADJEB-EL-AÏOUN (TUNISIE).

1

2

3

4

5

CARREAUX DE TERRE CUITE

TROUVÉS PRÈS D'HADJEB-EL-AÏOUN (TUNISIE).

1

2

3

4

5

6

CARREAUX DE TERRE CUITE

TROUVÉS PRÈS D'HADJEB-EL-AÏOUN (TUNISIE).

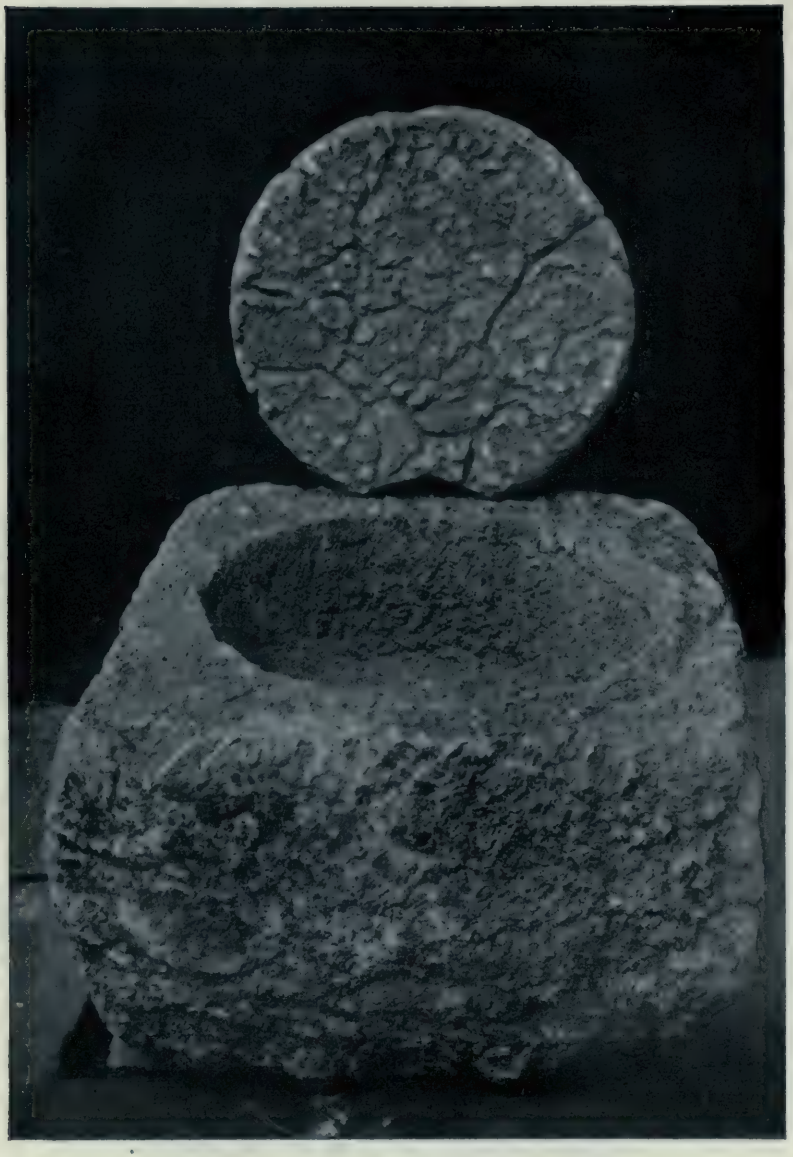

SÉPULTURE A INCINÉRATION

TROUVÉE À LOUVIGNIES-BAVAY (NORD).

RÉCIPIENT DE PIERRE AVEC SON BOUCHON.

MUSÉE DE BAVAY.

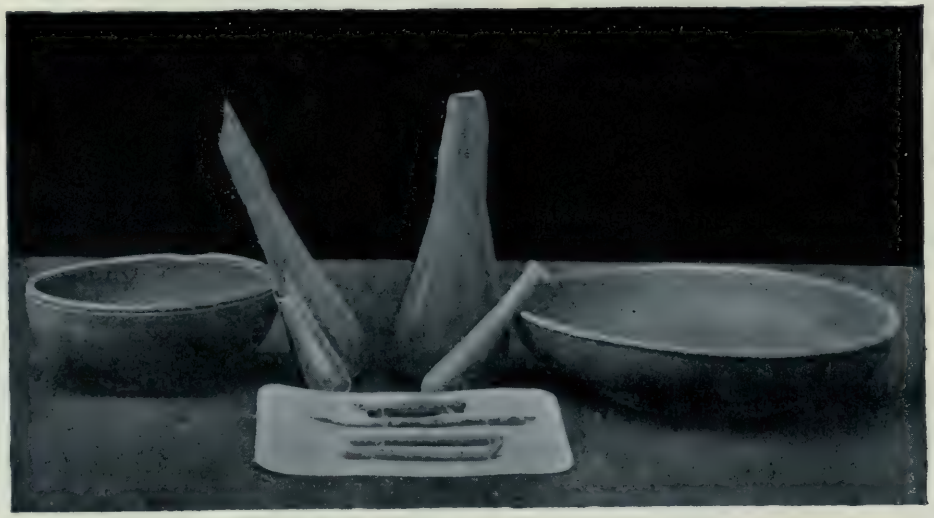

MOBILIER DE LA SÉPULTURE À INCINÉRATION

TROUVÉE À LOUVIGNIES-BAVAY (NORD).

MUSÉE DE BAVAY.

SÉPULTURE À INCINÉRATION

TROUVÉE À PHALÈRE PRÈS D'ATHÈNES.

RÉCIPIENT DE PIERRE ET VASE DE BRONZE.

MUSÉE DU LOUVRE.

SAINT-SERVAN (ILLE-ET-VILAINE).

RESTES DE L'ENCEINTE ROMAINE D'«ALETUM».

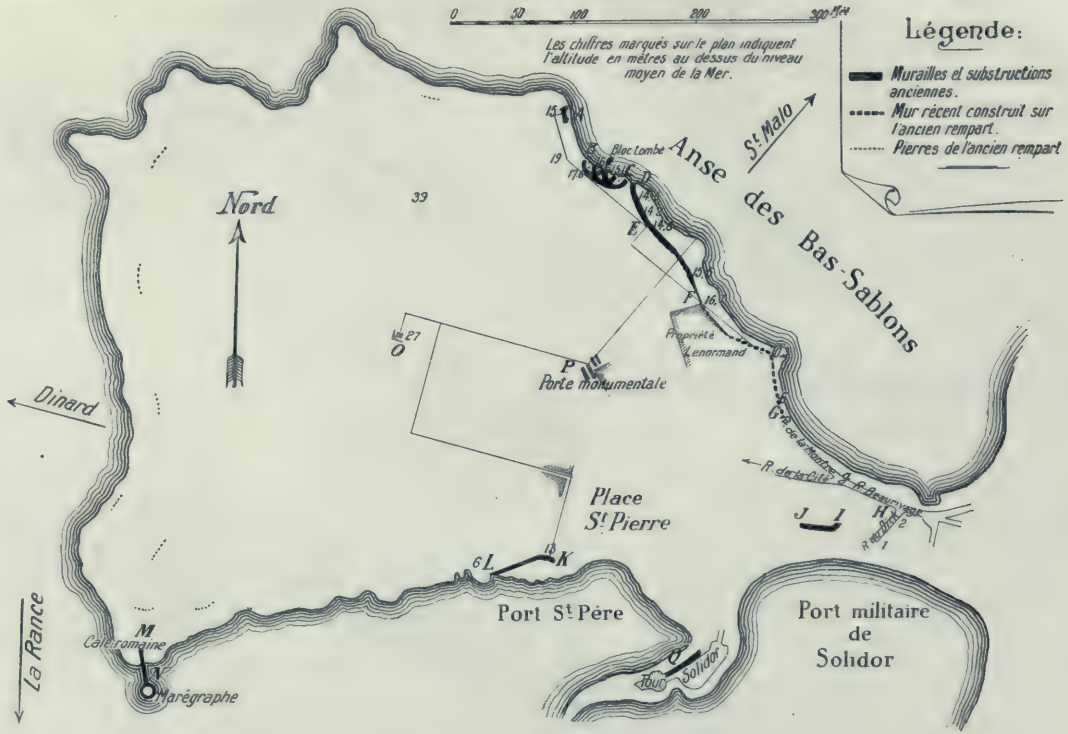

SAINT-SERVAN (ILLE-ET-VILAINE).

PLAN DES RESTES DE L'ENCEINTE ROMAINE D'«ALETUM».

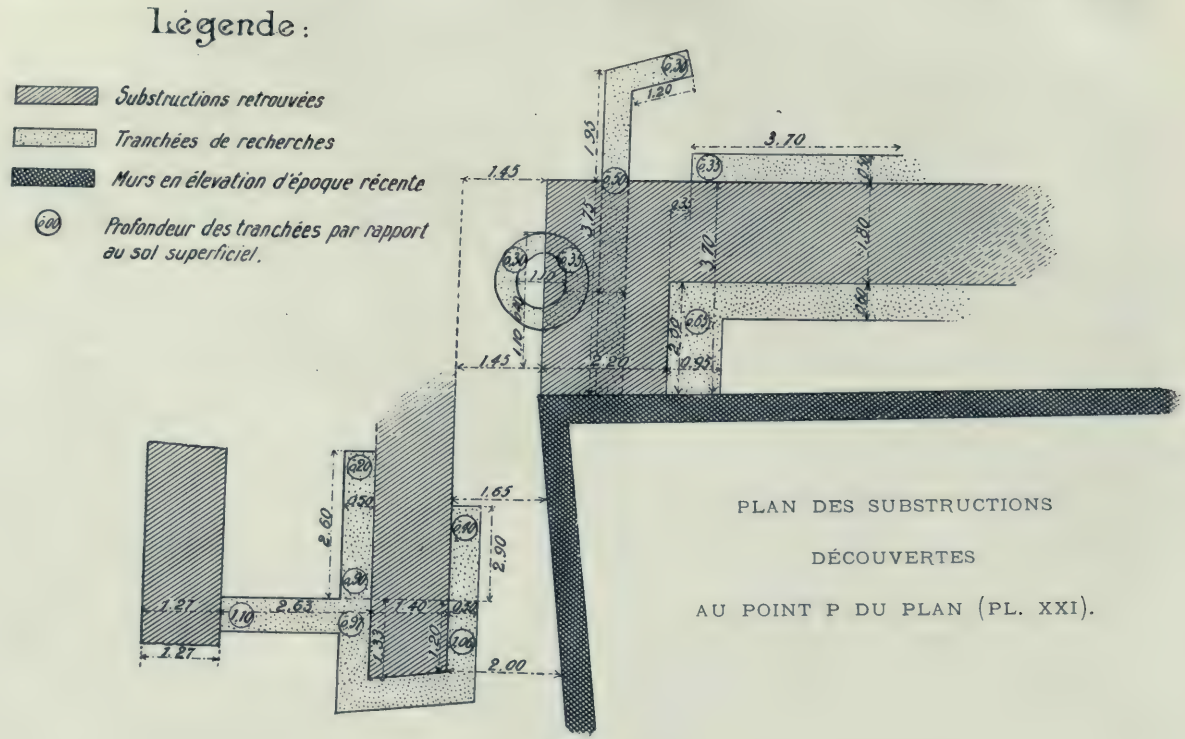

SAINT-SERVAN (ILLE-ET-VILAINE).

SUBSTRUCTIONS D'UNE PORTE ROMAINE D'«ALETUM».

Cliché de M. le Dr Rouquette.

HÔPITAL SAINT-PONS, PRÈS DE NICE.

CHAMBRE FUNERAIRE ROMAINE.

HÔPITAL SAINT-PONS, PRÈS DE NICE.

SARCOPHAGE DE PIERRE,

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. LE Dr ROUQUETTE.

HÔPITAL SAINT-PONS, PRÈS DE NICE.

SARCOPHAGE DE PIERRE,

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. LE Dr ROUQUETTE.

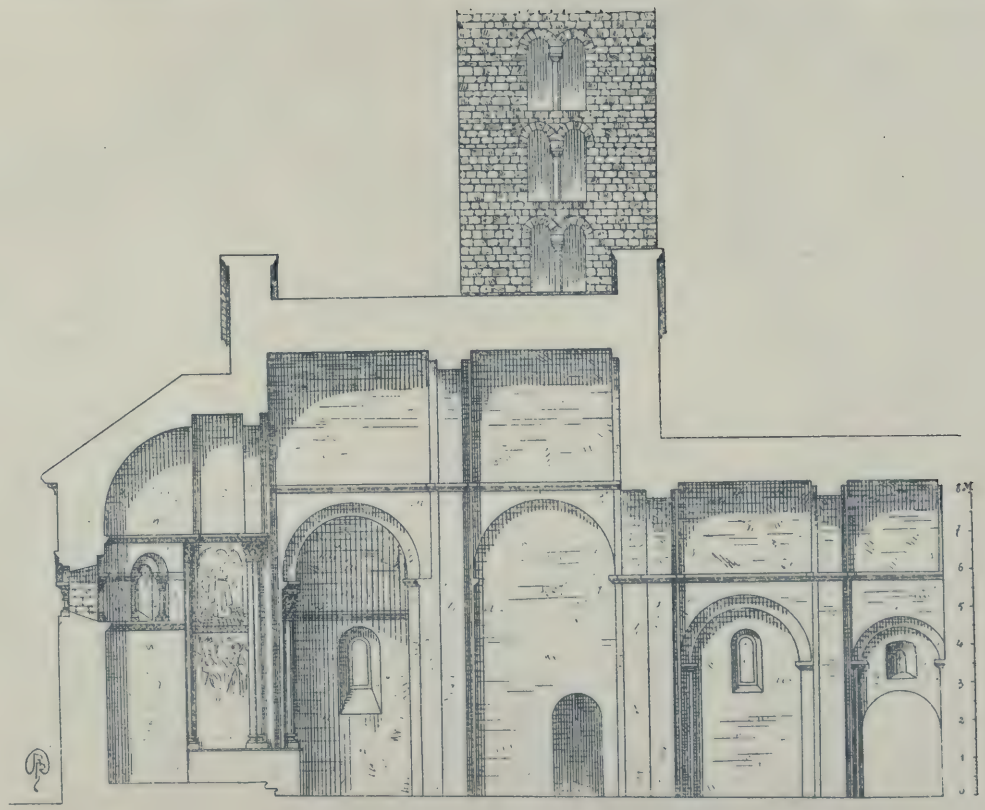

ÉGLISE D'UNAC (ARIÈGE).

COUPE LONGITUDINALE.

ÉGLISE D'UNAC (ARIÈGE).

SAINT MICHEL. — PEINTURE DU CHŒUR.

AX-LES-THERMES (ARIÈGE). — CHAPELLE DES PÉNITENTS-BLEUS.

LE CHRIST ET LES APÔTRES, PEINTURE SUR BOIS.

ÉGLISE D'ESTOUBLON (BASSES-ALPES).

ÉPITAPHE CAROLINGIENNE.

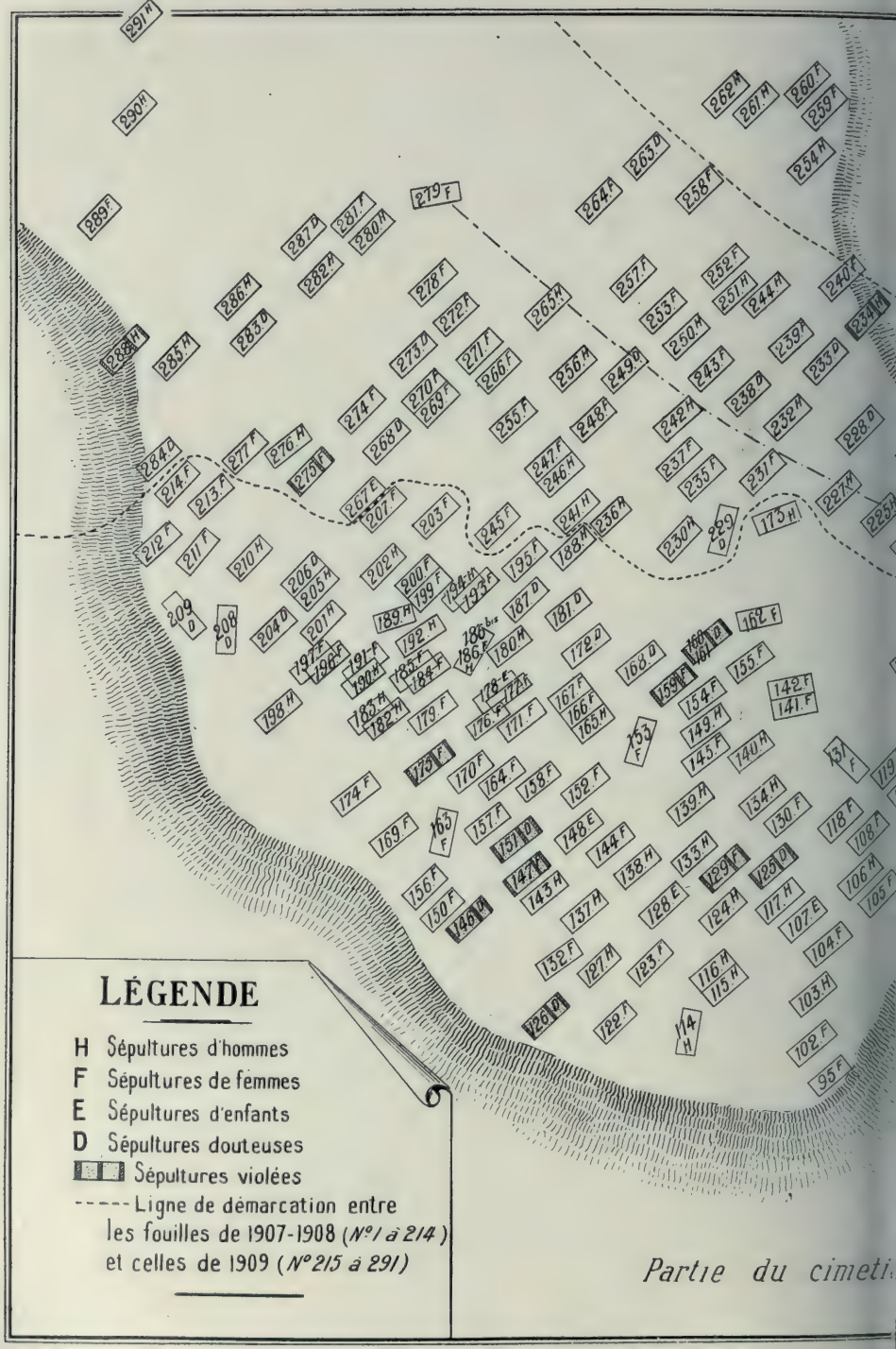

CIMETIÈRE DE BOUROG

PLAN

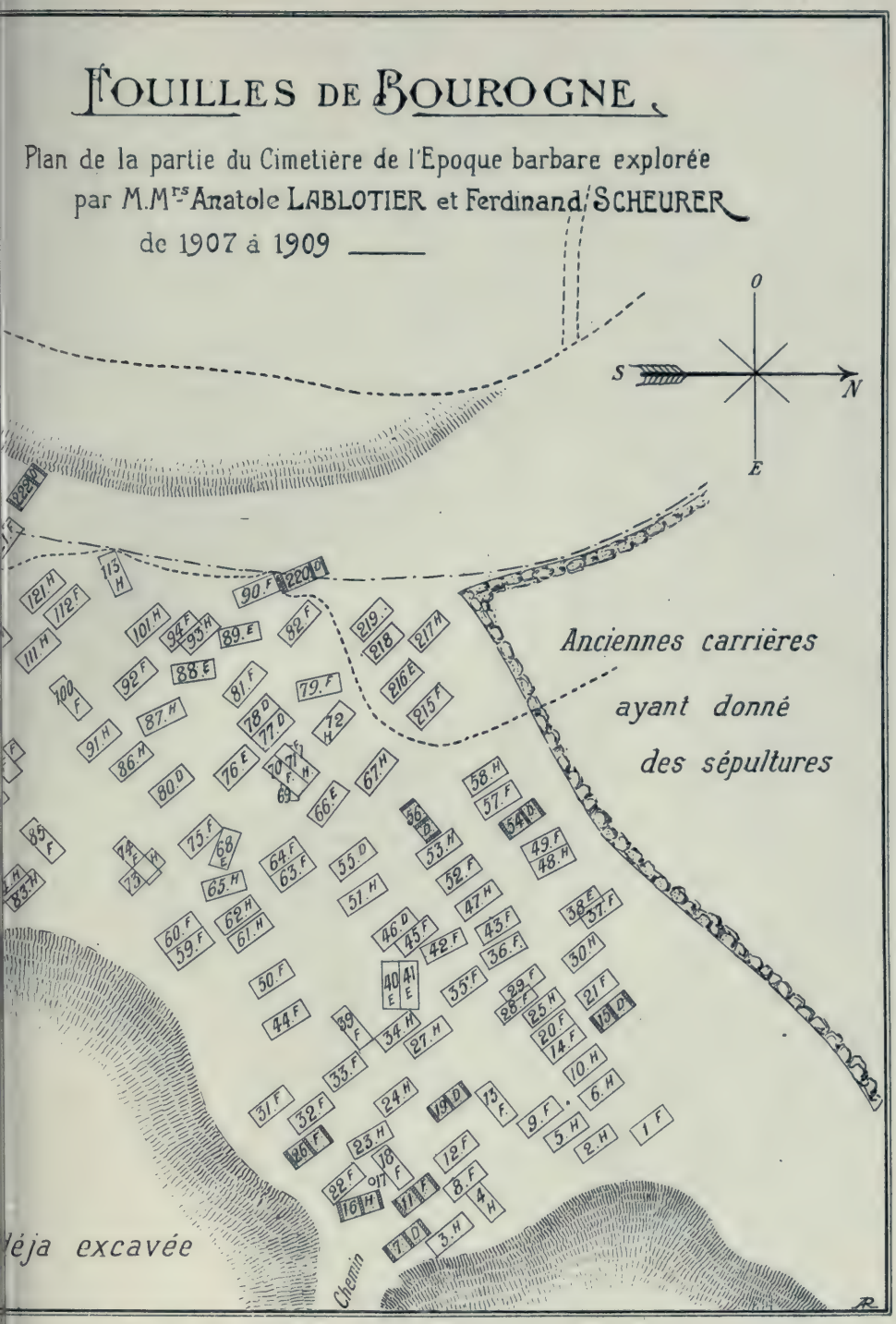

TERRITOIRE DE BELFORT).

FOUILLES.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

EPÉES DE FER.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

SCRAMASAXES DE FER.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

POIGNÉE D'ÉPÉE,

ORNEMENTS DE FOURREAUX ET DE BAUDRIERS.

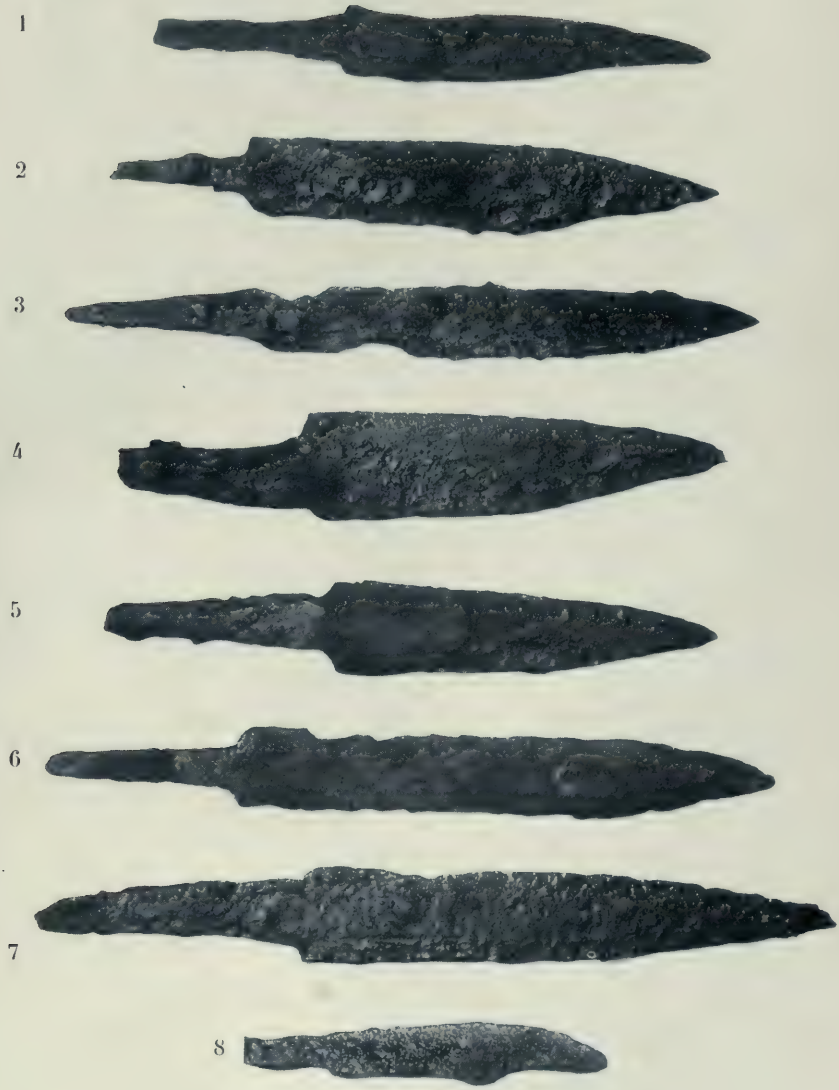

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

COUTEAUX DE FER.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

FER DE LANCE, BOUCLES DE CEINTURON, PERLE DE VERRE, ROUELLE DE BRONZE.

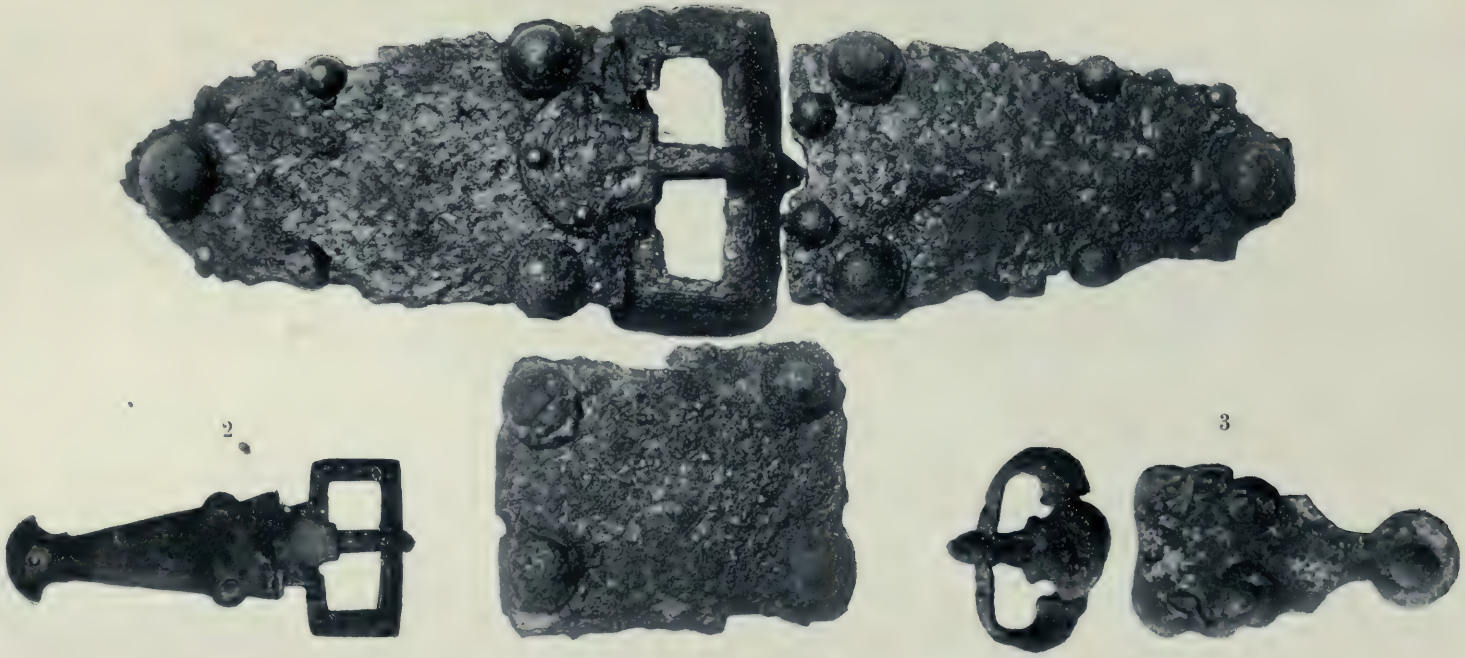

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

BOUCLE DE FER AVEC BOSSETTES DE BRONZE.

BOUCLES DE BRONZE.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

BOUCLE DE CEINTURON, PLAQUÉE D'ARGENT.

1

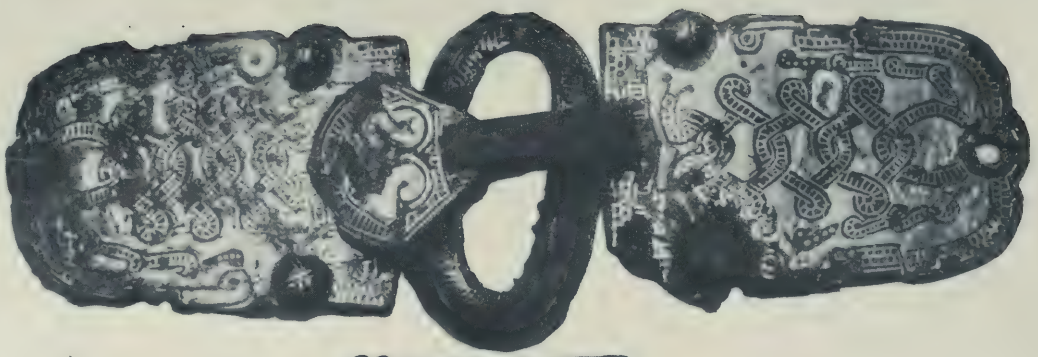

2

3

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

BOUCLE DE CEINTURON, VASES DE VERRE ET DE TERRE.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

PLAQUE DE CEINTURON, AGRAFE DE BAUDRIER, COUTEAU,

EXTRÉMITÉ DE COURROIE.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

BOUCLE DE CEINTURON, PASSE-COURROIE, BRIQUET, CLEF.

1

2

3

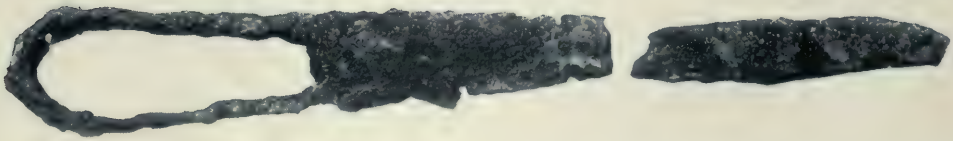

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

BOUCLE DE CEINTURE ET GARNITURE DE CHAUSSURE.

COUTEAU.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

ÉPERON DE BRONZE AVEC SES ACCESSOIRES.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

BOUCLE DE CEINTURON, FIBULE, BOUCLETTE DE CHAUSSURE, BOUTEROLLE DE SCRAMASAXE, FLÉAU DE BALANCE.

1

2

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT).

PLAQUE DE BOUCLE DE CEINTURON, FIBULE DE BRONZE.

CIMETIÈRE DE BOUROGNE (BELFORT)

FERMOIR DE BRONZE

TROUVÉ À KORBOUS (TUNISIE).

OBJETS TROUVÉS À LA SOUKRA (TUNISIE).

1. AMPOULE DE PLOMB. — 2. MÉDAILLE DE PLOMB.

3. AFFIQUET DE PLOMB. — 4. PLAQUETTE DE CUIVRE.

RÉCIPIENT DE TERRE CUITE TROUVÉ À SBIBA (TUNISIE).

STATUE DE MARBRE TROUVÉE À CARTHAGE.

3

DC
2
F82
1909

France. Comité des travaux historiques et scientifiques
Bulletin archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY